









BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.



BULLETIN  
DES  
COMMISSIONS ROYALES  
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

---

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE.

---



BRUXELLES,  
C. MUQUARDT, ÉDITEUR, RUE DES PAROISSIENS, 18, 20, 22.  
Même maison à Gand et à Leipzig.

---

1888



# LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET DES CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1888



## MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. WELLENS (F.), à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. CHALON (R.) et BALAT (A.), à Bruxelles.



Membres : MM. BAECKELMANS (F.), architecte, à Anvers.  
BEYAERT (H.), architecte, à Bruxelles.  
DE CURTE (L.), architecte, à Bruxelles.  
FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.  
HELLEPUTTE (G.), architecte, à Louvain.  
PAULI (A.), architecte, à Gand.  
PIOT (C.), archéologue, à Bruxelles.  
PORTAELS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.  
REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.

Membre et Secrétaire général : ROUSSEAU (J.), à Bruxelles.

Secrétaire adjoint : MASSAUX (A.).



COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. DE BURBURE (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

Membres : MM. DIERCKX, échevin de la ville de Turnhout.

DUCOM (L.), statuaire, à Anvers.

GIFE (E.), architecte provincial, à Anvers.

HENDRICKX (L.), artiste peintre, à Anvers.

MAST (E.), archéologue, à Lierre.

SCHADDE (J.), architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

SMEKENS (Th.), président du Tribunal de première instance, à Anvers.

VAN CASTER, abbé, archéologue, à Malines.

VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

VERLAT (Ch.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Membre-Secrétaire : GÉNARD (P.), archiviste, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. WAUTERS (A.), archiviste de la ville de Bruxelles.

Membres : MM. COULON (E.), architecte provincial, à Bruxelles.

DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.

DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.

HANON, archéologue, à Nivelles.

JAMMER, architecte de la ville, à Bruxelles.

JANLET, architecte, à Bruxelles.

JANSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

SLINGENEYER (E.), peintre d'histoire, à Bruxelles.

VAN EYEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

VAN YSENDYCK, architecte, à Bruxelles.

## FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE (F.), chanoine, à Bruges.

BÉTHUNE (baron), archéologue, à Oostroosebeke.

DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.

DE LA CENSERIE (L.), architecte de la ville, à Bruges.

DE MEYER, docteur en médecine, à Bruges.

VANDERMERSCH (A.), secrétaire de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruges.

VAN RUYMBEKE, archéologue, à Courtrai.

Secrétaire : DESMETS (H.), directeur au Gouvernement provincial, à Bruges.

## FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. CANNEEL (T.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

Membres : MM. BÉTHUNE D'YDEWALLE (baron J.), archéologue, à Gand.

DE CEULENEER, professeur à l'Université de Gand.

SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Nicolas.

VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire de l'Université de Gand.

VERHAEGEN (A.), archéologue, à Gand.

WAGENER (A.), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Secrétaire adjoint : DE LANDTSHEER (J.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

## HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BROQUET (A.), commissaire d'arrondissement,  
à Ath.

Membres : MM. BOURLARD, artiste peintre, directeur de l'Académie  
des Beaux-Arts, à Mons.

BRUYENNE (J.), architecte, à Tournai.

CADOR (A.), architecte de la ville, à Charleroi.

DEVILLERS (L.), archiviste de l'Etat, à Mons.

HUBERT (J.), architecte de la ville, à Mons.

LEGENDRE, artiste peintre, directeur de l'Académie  
des Beaux-Arts, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Marcinelle.

Membre-Secrétaire : VINCENT (Ch.), architecte, à Mons.

## LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VIERSSET-GODIN, architecte, à Huy.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université  
de l'Etat, à Liège.

DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des  
Beaux-Arts, à Liège.

HALKIN (J.-J.), statuaire, à Liège.

HENROTTE, chanoine, à Liège.

NOPPIUS (H.-L.), architecte provincial, à Liège.

RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.

SCHUERMANS (H.), premier président de la Cour  
d'appel, à Liège.

Membre-Secrétaire : HELBIG (J.), artiste peintre, à Liège.

Secrétaire adjoint : ANGENOT (H.), greffier provincial, à Liège.

## LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. **BAMPS** (A.), procureur du Roi, à Hasselt.  
**CLAES** (C.), artiste peintre, à Tongres.  
**COURROIT** (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.  
**DE GRÜNNE** (comte G.), conseiller provincial, à Russon.  
**KEMPENEERS**, abbé, à Montenaeken.  
**SCHAETZEN** (chevalier O.), membre de la Chambre des représentants, à Tongres.  
**VAN NEUS**, archiviste, à Hasselt.

Membre-Secrétaire : **DE BORMAN** (chevalier G.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire adjoint : **NELISSEN** (E.), chef de division à l'Administration provinciale, à Hasselt.

## LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. **PETY DE THOZÉE**, à Grune.

Membres : MM. le **P. GOFFINET**, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.  
**KURTH** (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liège.  
**MATHÉLIN**, ancien professeur d'archéologie, à Bastogne.  
**MAUS** (C.), ingénieur, à Saint-Mard (Virton).  
**TANDEL** (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.  
**VAN DE WYNGAERT**, architecte provincial, à Arlon.  
**WILMART**, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : **LAVAL** (C.), greffier provincial, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

- Membres : MM. BEQUET (A.), archéologue, à Namur.  
BOXET (L.), artiste peintre, à Belgrade (Flawinne).  
BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.  
DARDENNE, régent à l'école moyenne de l'État,  
à Andenne.  
DE LIMMINGHE (comte L.), à Gesves.  
DEL MARMOL (E.), archéologue, à Montaigle  
(Sommière).  
DE RADIGUËS, inspecteur provincial des chemins  
vicinaux, à Namur.  
LEGRAND, chanoine, directeur de l'école Saint-Louis,  
à Namur.  
SOREIL, archéologue-architecte, à Maredret.
- 

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART

---

Président : M. CHALON (R.), à Bruxelles.

---

MEMBRES :

- MM. BALAT (A.), architecte, à Bruxelles.  
FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.  
PIOT (C.), archéologue, à Bruxelles.  
PORTAËIS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.  
Membre Secrétaire : ROUSSEAU (J.), à Bruxelles.
-

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 janvier; des 4, 11, 18 et 25 février 1888.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Le dessin d'une verrière destinée au chœur de l'église de Notre-Dame, à Deynze (Flandre orientale), sous réserve de descendre la composition d'un compartiment compris entre deux barreaux, afin de ménager un certain vide entre le couronnement des dais des figures supérieures et les lobes des réseaux; auteur, M. Verhaegen;

Eglise  
de Notre-Dame,  
à Deynze.  
Verrière.

2° Le projet dressé par M. l'architecte Helleputte pour la décoration du chœur de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale).

Eglise  
d'Oostcamp.  
Décoration.

— Des délégués ont examiné, dans la salle des assises, au palais de justice d'Anvers, le panneau peint par M. Vander Ouderaa et représentant *la Peine du Parjure*.

Palais de justice  
d'Anvers.  
Décoration.

Ils ont constaté que cette œuvre d'art est bien exécutée et qu'il y a lieu de l'approuver entièrement.

Hôtel provincial,  
à Liège.  
Décoration.

— Les délégués qui ont examiné le travail de peinture murale exécuté par M. Delpérée pour la décoration du grand escalier de l'hôtel provincial, à Liège, sont d'avis que ce travail peut être approuvé sous certaines réserves dont il a été fait part à l'artiste.

A l'égard des petits sujets à placer dans les demi-lunes des arcades, M. Delpérée a proposé de remplacer le sujet de 1789 par un thème à deux personnages représentant l'évêque Notger adoptant les plans du palais de Liège. Ce sujet s'accorde fort bien, comme dimensions, avec les figures du panneau principal et convient mieux, à ce point de vue, que les compositions soumises antérieurement et comportant un plus grand nombre de figures de dimensions moindres. Mais il va de soi que ce changement doit amener un remaniement du programme et ne pourra être adopté qu'après qu'il aura été soumis des propositions détaillées et précises, tant pour le texte que pour les dessins des divers sujets.

Eglise de  
Sainte-Waudru,  
à Mons.  
Tableaux.

— Des délégués ont procédé à l'inspection de quatre tableaux restaurés par M. Primen et placés dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Ces tableaux, qui représentent *la Cène, saint Bruno, la Généalogie de sainte Waudru et l'Élévation de saint François*, ont été restaurés avec soin, et il y a lieu d'autoriser la liquidation, en faveur de l'artiste restaurateur, de la somme qui lui est due du chef de son entreprise.

Eglise  
de Sempst.  
Verrières.

— Il résulte du rapport fait à la suite de l'inspection des douze verrières placées récemment dans l'église de Sempst (Brabant) que ce travail a été exécuté dans de bonnes conditions et que rien ne s'oppose à la liquidation du montant de l'entreprise.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

- 1° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à la façade sud de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges ; architecte, M. De la Censerie ; Hôtel  
Gruuthuuse,  
à Bruges.
- 2° Le projet dressé par M. l'architecte Hasse pour la construction d'un groupe de petits hospices destinés à loger 56 vieillards, à Anvers ; Groupe  
de petits hospices  
de vieillards,  
à Anvers.
- 3° Le projet relatif à la construction d'un hospice de vieillards à Thuin (Hainaut) ; architecte, M. Danis ; Hospice  
de vieillards  
à Thuin.
- 4° Le projet relatif à la restauration de l'ancien refuge de l'abbaye de Lobbes, à Thuin, et son appropriation au service des postes ; Ancien refuge  
de l'abbaye  
de Lobbes,  
à Thuin.
- 5° La proposition de remplacer par des châssis à une seule glace les châssis à deux ouvrants des soupiraux de cave de la maison rue Royale, n° 2, à Bruxelles, et de supprimer les grillages qui se trouvent devant ces châssis. Maison  
rue Royale, n° 2,  
à Bruxelles.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur :

- 1° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Proven (Flandre occidentale) ; architecte, M. Van Kemmel ; Construction  
et restauration  
de presbytères.
- 2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Mohiville (Luxembourg) ; architecte, M. Michaux ;
- 3° Le nouveau projet relatif à l'amélioration du presbytère d'Oppuers (Anvers) ; architecte, M. Blomme.

## EGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé :

- Synagogue  
à Anvers. 1<sup>o</sup> Le nouveau projet dressé par M. l'architecte Stordiau pour la construction d'une synagogue à Anvers ;
- Eglise  
de Grandménil. 2<sup>o</sup> Le projet relatif à la construction d'une église à Grandménil (Luxembourg); architecte, M. Michaux ;
- Eglise de Ramsel 3<sup>o</sup> Le projet relatif à la reconstruction de la partie récemment incendiée de l'église de Ramsel (Anvers), sous la réserve de simplifier la base de la flèche, qui est beaucoup trop compliquée; architecte, M. Taeymans ;
- Hospice-hôpital  
de Waereghem. 4<sup>o</sup> Le projet relatif à la reconstruction de la chapelle de l'hospice-hôpital de Waereghem (Flandre occidentale), sous réserve de renforcer les murs et de donner plus de saillie aux contreforts; architecte, M. De Noyette ;
- Eglise  
de Lembeek. 5<sup>o</sup> Le projet dressé par M. l'architecte Demaeght pour la reconstruction partielle de l'église de Lembeek (Brabant), sous réserve de supprimer le faux triforium de la grande nef ;
- Eglise de  
Villers-Évêque. 6<sup>o</sup> La nouvelle étude de M. l'architecte Froment pour la construction de la tour de l'église de Villers-Évêque (Liège) qui avait été réservée lors de l'approbation du plan du vaisseau de cet édifice (voir t. XXVI, page 292) ;
- Eglise  
d'Oostcamp. 7<sup>o</sup> Le projet relatif à l'agrandissement de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); architecte, M. Helleputte ;
- Eglise de Ville-  
en-Hesbaye. 8<sup>o</sup> Le projet relatif à l'agrandissement du jubé de l'église de Ville-en-Hesbaye ;
- Eglise  
de Westerloo. 9<sup>o</sup> La proposition du conseil de fabrique de l'église de Westerloo de faire placer un paratonnerre sur la tour de l'église paroissiale ;

10° Les dessins de divers objets d'ameublement destinés aux églises de :

Ameublement  
d'églises.

Ryckevorsel (Anvers) : deux autels latéraux ;

Mageret, commune de Wardin (Luxembourg) : confessionnal ;

Etterbeek (Brabant) : mobilier ;

Opheers (Limbourg) : buffet d'orgues.

— Des délégués se sont rendus à Saint-Trond (Limbourg) afin d'examiner si l'église de Saint-Martin, qu'il est question d'agrandir et de restaurer, exige tous les travaux que le conseil de fabrique propose d'y exécuter et si la dépense, évaluée à fr. 127,545-71, ne pourrait être réduite dans une proportion notable sans préjudice à l'exécution d'un travail convenable et suffisant.

Eglise  
de Saint-Martin,  
à Saint-Trond.

Il y a lieu tout d'abord de tenir compte que, par suite de certaines suppressions, entre autres du pavement, que l'on exécutera plus tard au moyen de dons à recueillir, le devis actuel ne s'élève plus qu'à fr. 105,885-71.

Après examen de l'état de l'édifice et du projet d'agrandissement approuvé, les délégués ont reconnu l'impossibilité de ramener la dépense à un chiffre inférieur à cette dernière somme.

Il est à remarquer que la pierre blanche destinée à l'exécution des parements doit entraîner une assez forte somme ; dans cet état de choses, on avait soulevé la question de remplacer la pierre par la brique. Mais la tour de Saint-Martin, qui est une construction intéressante de l'époque de la transition entre le style ogival et le style de la Renaissance, est construite en pierre. Il serait fâcheux que, pour une économie de quelques milliers de francs, on y accolât

une construction en briques constituant une disparate choquante entre les parties anciennes et nouvelles de la bâtisse.

En résumé, les délégués sont d'avis, et la Commission partage leur manière de voir, qu'il y a lieu de s'en tenir au projet approuvé, lequel n'est susceptible ni de réduction ni de simplification.

Par suite de l'état de vétusté du vaisseau, il n'est possible de conserver de la nef que les piédroits et les arcades et une petite partie de la maçonnerie au-dessus de celles-ci; pour former un ensemble homogène, on se propose de substituer un revêtement en pierre blanche aux parements en moellons de la partie conservée. Les délégués ont cru devoir appeler l'attention de l'architecte sur l'utilité d'examiner, lorsqu'on mettra la main à l'œuvre, s'il ne serait pas plus économique, plutôt que de se livrer à ce travail difficile de revêtement, de démolir tout le vaisseau et d'en profiter pour élever un peu le niveau du pavement, aujourd'hui plus bas que le sol de la rue.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Eglise  
d'Amberloup. 1° Le devis estimatif des travaux de restauration projetés à l'église d'Amberloup (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Eglise  
de Saint-Léonard. 2° Le devis estimatif des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Saint-Léonard (Anvers); architecte, M. Gife;

Eglise  
de Schooten. 3° Le devis estimatif des travaux de réparation qu'on propose d'effectuer à l'église de Schooten (Anvers); architecte, M. Gife;

4° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Heppeneert, sous Maeseycck (Limbourg); architecte, M. Van Wyck; Eglise de Heppeneert.

5° Le projet relatif à la restauration de l'église de Monceau-sur-Sambre (Hainaut); Eglise de Monceau sur-Sambre.

6° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes des travaux de restauration d'églises.

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : troisième et quatrième trimestres 1887 et compte général de l'exercice 1887;

Saint-Sulpice, à Diest (Brabant) : exercices 1885 et 1886.

— Un délégué s'est rendu à Cumplich (Brabant) à l'effet d'examiner le chœur de l'église paroissiale que M. l'architecte Drossaert, chargé de le restaurer, a signalé comme se trouvant dans un état de dégradation sérieux. Eglise de Cumplich.

Il a constaté que les toitures sont en mauvais état. Mais il n'a pas reconnu dans la voûte du chœur le danger imminent d'écroulement qui avait été signalé; il y a une crevasse, mais il ne semble pas qu'elle soit le résultat d'un mouvement récent. Par suite de la poussée de la voûte, les murs se sont déversés vers l'extérieur; toutefois ce hors-plomb semble dater également d'une époque assez reculée. La démolition de la voûte et son remplacement par un plafond n'est donc pas justifiée. Il suffira d'ancrer solidement cette voûte lors de la restauration. Le délégué a engagé l'architecte à faire enlever le plâtras afin de pouvoir se rendre un compte exact de l'état de la maçonnerie. Il importera aussi de débarrasser l'extrados de l'amas considérable de décombres qui le surcharge et augmente la poussée sur les murs.

M. Drossaert a été invité à soumettre à l'autorité supérieure un projet d'ensemble comprenant tous les travaux à

exécuter à l'édifice. Ces ouvrages seraient ensuite exécutés par parties, selon leur degré d'urgence, en commençant par les toitures et les chéneaux.

L'attention de M. le curé de Cumplich a été appelée sur l'ancienne croix triomphale de style ogival reléguée dans un coin du jubé, et qu'il conviendra de rétablir à son ancienne place après lui avoir restitué le Christ qui est suspendu dans une autre partie de l'édifice.

*Le Secrétaire Général,*

**J. ROUSSEAU.**

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*

**WELLENS.**

---

# LES RUINES

DE

## L'ABBAYE DE VILLERS



L'opinion publique s'est beaucoup préoccupée de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les ruines de l'ancienne abbaye de Villers, ainsi que du danger qui en résulte pour les visiteurs. On a émis le regret qu'aucune mesure ne fût prise pour conserver ces ruines et pour éviter des accidents.

La Commission royale des monuments, s'associant à ces regrets, a chargé son secrétaire adjoint de résumer dans une note toutes les propositions qui ont été successivement soumises au Gouvernement au sujet de ces ruines et des motifs qui l'ont mis dans l'impossibilité de les accueillir.

La Commission, après avoir pris connaissance de ce résumé, a décidé qu'en égard à l'intérêt qu'il offre, il y avait lieu de le publier dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, à la suite du résumé des procès-verbaux des séances de la Commission. Elle doit rappeler, à cette occasion, qu'elle a eu souvent le regret de constater l'impossibilité où se trouve le Gouvernement, dans l'état actuel de la législature, d'empêcher la destruction de monuments ou d'édifices intéressant à un haut degré l'histoire ou l'art.

## NOTE

Une Société d'archéologie s'est constituée l'année dernière à Bruxelles, dans un double-but : 1° « de combler une lacune en dotant l'arrondissement de Bruxelles d'une Société d'archéologie » et 2° de tracer une voie nouvelle « en faisant non de l'archéologie pure, comme les sociétés similaires, mais en faisant surtout de l'archéologie comparée par des conférences et des expositions ».

Cette Société, s'inspirant du désir d'accomplir la tâche qu'elle s'est proposée et de laquelle découle naturellement la mission de contribuer à la conservation intacte de nos anciens monuments, s'est occupée, dès le début de sa création, de dresser un projet de loi tendant à la conservation des monuments historiques.

Tout récemment, elle a appelé l'attention du Gouvernement sur l'état d'abandon dans lequel se trouvent les ruines de l'ancienne abbaye de Villers et ce non seulement au point de vue archéologique, mais encore en raison du danger que courent les nombreux visiteurs de ces ruines célèbres.

Ce désir bien légitime de seconder l'autorité supérieure dans la sauvegarde de nos monuments nationaux fait honneur à la jeune Société. Désirant, de son côté, l'encourager dans cette voie, la Commission royale des monuments a cru utile de rappeler, par l'organe du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, les rétroactes de l'affaire concernant l'abbaye de Villers : ils ne pourront qu'engager la nouvelle Société à réunir ses efforts à ceux de la Commission en vue d'amener une solution depuis si longtemps désirée

par les artistes et les archéologues et de soustraire à une ruine totale un de nos plus précieux monuments.

---

*Résumé du dossier constatant les efforts constants faits en vue de la conservation des ruines de l'abbaye de Villers.*

Dans une séance générale tenue le 25 septembre 1861, sous la présidence de l'honorable M. Alphonse Vandenpeereboom, Ministre de l'intérieur, la Commission royale des monuments a reconnu, à l'unanimité, l'utilité de publier une série de monographies des principaux monuments du pays, en commençant par les édifices qui n'avaient pas encore été reproduits. Elle a décidé, en conséquence, que des propositions seraient transmises au Gouvernement pour la réalisation de cette mesure.

Le 12 novembre de la même année, MM. Jules Tarlier et Émile Coulon, membres correspondants pour la province de Brabant, s'appuyant sur cette décision, adressèrent au Ministre une requête par laquelle ils réclamaient la priorité pour l'église de l'abbaye de Villers, dont ils avaient fait une étude spéciale et complète.

Nous croyons devoir reproduire les termes dans lesquels s'exprimaient ces deux honorables correspondants de la Commission, parce qu'ils font bien connaître toute l'importance qui s'attache aux ruines de Villers :

« Une circonstance exceptionnelle milite en faveur de cette église : c'est l'état d'abandon dans lequel elle se trouve depuis plus d'un demi-siècle et qui, en en faisant une des plus belles ruines de l'Europe, a marqué d'une manière fatale le terme de son existence.

» La circonstance que nous venons d'invoquer, à savoir la destruction imminente d'un monument inédit, serait bien peu décisive s'il s'agissait d'un édifice n'ayant d'autre mérite que son état de délabrement ; mais tel n'est point le cas : tout le monde sait que l'église de Villers, qui atteint presque en longueur les dimensions de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, est le plus beau type qui existe encore en Belgique de l'architecture ogivale primaire.

» La règle austère de l'ordre de Cîteaux fut scrupuleusement observée à l'abbaye de Villers, qui devait sa fondation à saint Bernard lui-même. Qu'il nous soit permis d'en rappeler quelques prescriptions :

« Que l'on ne construise pas, pour y suspendre les cloches, des tours en pierre ; qu'on n'en fasse pas non plus en bois d'une hauteur démesurée, qui seraient en désaccord avec la simplicité de notre ordre.

» Que les vitres ne soient que blanches ; nous exceptons toutefois les abbayes qui auraient été d'un autre ordre. Ces abbayes pourront conserver les verrières qui existaient à l'époque de leur changement.

» Nous interdisons pour nos abbayes tout ce qui est superflu ou excite notablement la curiosité dans les sculptures, dans les édifices, dans les pavements et autres choses semblables qui ne concordent pas avec la modération et l'esprit de pauvreté de notre ordre. Nous proscrivons aussi les peintures, si ce n'est l'image du Sauveur. »

» Ces dispositions sévères, en privant l'architecte inconnu de Villers des ressources de l'ornementation, l'ont obligé à concentrer toute la puissance de son talent dans la recherche

de l'harmonie des proportions et de la pureté des lignes. Et il faut avouer que ce problème a été merveilleusement résolu : l'église de l'abbaye n'a plus aujourd'hui pour décoration qu'une parure sauvage de lianes et de buissons, la mince couche de plâtre qui recouvrait les murailles s'est écaillée et a mis à nu les matériaux informes qu'elle cachait ; les voûtes, en s'effondrant, ont étalé au grand jour l'intérieur des nefs, où ne devait pénétrer qu'une lumière parcimonieusement répartie, et cependant, lorsqu'on se trouve en présence des débris grandioses de ce colosse d'architecture, on éprouve un sentiment d'admiration complet et sans réserve. Il n'y a point là de trompe-l'œil, de beauté factice : c'est l'unité et la simplicité qui brillent de tout leur éclat.

» Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'harmonie des lignes qui imprime à l'église de Villers un cachet d'inaltérable beauté. Il nous reste à signaler un autre sujet d'admiration, disons le mot, d'étonnement. De nos jours, lorsque l'on confie à un architecte quelque peu notable la construction d'un grand édifice, on lui donne carte blanche pour le choix des matériaux. Il n'est point de carrière si éloignée que l'on n'en fasse venir à grands frais d'énormes monolithes pour embellir ou faciliter la bâtisse. Il n'en fut pas ainsi à Villers. L'église presque entière a été faite de pierres schisteuses extraites du sol même du monastère et dont on ne voudrait pas aujourd'hui pour une chapelle de village.

» S'il était permis de scruter la pensée intime du hardi constructeur qui a créé Villers, on dirait vraiment qu'il s'est imposé l'obligation de ne point extraire de la carrière une seule charretée de ces moellons grossiers et délitescents sans en trouver l'emploi dans son œuvre. Les masses les plus volu-

mineuses ont servi à façonner les tambours smillés dont la superposition constitue les colonnes de 1 mètre de diamètre, sur lesquelles portent des murs de 15 mètres d'élévation, recevant des voûtes qui n'ont pas moins de 10 mètres de corde. Les blocs de moyenne grosseur sont entrés, sans être ramenés à des dimensions uniformes, dans les parements des massifs de maçonnerie, dont l'intérieur est rempli d'un simple blocage de menus déchets. Enfin, les éclats feuilletés, dont l'épaisseur dépasse à peine celle des tuiles romaines, ont été réservés pour les voûtes d'arête qui recouvrent les bas-côtés. Et c'est avec de tels matériaux que la main de l'homme a élevé au xii<sup>e</sup> siècle un temple qui est encore debout au xix<sup>e</sup>, après avoir été exposé pendant 60 ans, sans ancrage, sans toiture, sans portes ni fenêtres, à toutes les intempéries des saisons !

» Dans trois circonstances seulement, l'architecte de Villers s'est permis de substituer à la roche schisteuse des pierres étrangères à la localité. Les claveaux des grands arcs-boutants, les colonnes monolithes sur lesquelles leur tête s'appuie et les nervures des voûtes principales devaient offrir une résistance que l'on ne peut attendre d'une pierre phylladeuse : ils sont taillés dans le calcaire bleu de Ligny.

» Les voûtes élégantes qui recouvrent la grande nef pèsent d'un poids énorme sur les hautes murailles qui la bordent ; afin d'alléger autant que possible cette charge considérable, on a renoncé à utiliser le grès schisteux pour employer un calcaire blanchâtre d'une moindre densité. L'encadrement des fenêtres, les formerets des voûtes, les colonnettes qui s'élancent du premier cordon pour les supporter devaient être façonnés en tores d'un faible diamètre ; on les a découpés dans un calcaire fort tendre qui semble provenir de Linsmeau et dont la

couleur jaunâtre tranche sur les tons sombres des murailles.

» L'habileté extraordinaire que l'on a déployée dans la construction de l'église de Villers démontre à l'évidence que cet édifice n'est point l'œuvre d'un débutant. Plusieurs monuments de style ogival avaient dû être exécutés dans des conditions plus favorables avant que l'on osât appareiller des matériaux aussi ingrats. Aussi n'hésitons-nous pas à déclarer que ce vaste temple peut être considéré comme un type achevé et complet de l'architecture ogivale, non point de cette architecture abâtardie par la routine, qui a provoqué une réaction et légitimé la Renaissance, mais de l'architecture ogivale telle que l'ont comprise ses pères, ces profonds calculateurs, dont le génie a pénétré les lois les plus mystérieuses de l'équilibre des solides.

» Et que l'on ne nous objecte pas l'association de certains détails en plein-cintre avec des formes véritablement ogivales : l'existence de ces membres, empruntés au style roman et légués, pour ainsi dire par la tradition, n'altère en rien l'unité de caractère de l'édifice. Ce n'est point, pour nous, la présence d'une fenêtre ogivale ou d'une porte en plein-cintre qui déterminera si un monument doit être rattaché à telle ou telle école.

» Non ; c'est le système de construction qui doit être pris comme caractère distinctif. L'architecture romane cherchait la stabilité dans l'emploi de massifs ou de pleins, dont, par prudence, elle exagérait souvent les dimensions. L'architecture gothique a opéré une réforme radicale en substituant à l'inertie produite par l'accumulation des matériaux l'équilibre engendré par le contre-balancement des poussées.

» Or, à ce titre surtout, l'abbaye de Villers mérite d'être

étudiée minutieusement. Pendant trop longtemps on s'est borné à observer et à décrire la surface des monuments; le jour est venu d'en scruter l'ossature et d'imiter en architecture les progrès de la zoologie, où l'on ne classe plus les êtres vivants d'après leur pelage, mais d'après leur squelette. Les ruines de Villers offrent l'avantage de se prêter, bien mieux qu'un bâtiment encore intact, aux investigations des archéologues. Rien ne s'oppose à ce que l'on y excave ces fondements dont le temps et l'abandon ont sanctionné la stabilité; rien n'empêche que l'on y mesure ces superbes voûtes qui ont supporté une tourelle et qui soutiennent une forêt; rien ne gêne pour sonder ces robustes contreforts, qui tantôt étreignent de près les murailles, comme autour du chœur, tantôt les rejoignent à travers l'espace par leurs arcs-boutants, pour faire place aux collatéraux.

» Voilà les modèles qu'il faut donner aux élèves, voilà les coupes qu'il faut leur faire étudier, au lieu de diriger exclusivement leur attention sur les détails de l'ornementation, sur les moulures, les rinceaux, les festons et les crêtes. Nous avons la ferme conviction que dans l'étude de la construction est l'avenir de l'architecture ogivale. En entrant dans cette nouvelle voie on s'affranchira des entraves du passé, on cessera de croire que tout progrès est désormais interdit et que le pastiche est le comble de l'art. C'est ce qui nous fait prendre la confiance d'insister, autant que nous le pouvons, pour que le recueil de la Commission royale des monuments soit ouvert en premier lieu à la monographie de l'abbaye de Villers. »

M. le Ministre de l'intérieur, avant de statuer sur la proposition de MM. Tarlier et Coulon, consulta la Commission

royale des monuments et la pria d'examiner en même temps s'il ne serait pas opportun de prendre des mesures dans l'intérêt de la conservation des ruines mêmes.

La Commission approuva à l'unanimité l'idée de faire la monographie de l'abbaye de Villers, qu'elle trouvait digne de toute la sollicitude du Gouvernement; elle émit, en outre, l'avis d'insérer dans cette monographie quelques planches représentant les parties les plus intéressantes de l'abbaye d'Aulne, qui appartenait aussi à l'ordre de Cîteaux, et dont certaines parties présentent un grand intérêt archéologique. Pour faciliter l'exécution de sa proposition, elle conseillait au Gouvernement d'accorder aux auteurs pendant quelques années un subside sur les fonds de l'État.

Quant aux mesures à prendre pour maintenir les ruines dans l'état où elles se trouvaient, la Commission fit remarquer, déjà à cette époque, que l'exécution de travaux de conservation serait coûteuse et ne produirait que de médiocres résultats. Du reste, un travail de l'espèce n'était guère exécutable, disait-elle, sans altérer l'aspect si pittoresque que les ruines présentaient.

Sur ces entrefaites, MM. Tarlier et Coulon avaient de nouveau appelé l'attention du Gouvernement sur la ruine complète et prochaine qui menaçait l'abbaye et insistaient vivement sur la convenance de préparer immédiatement les éléments d'une monographie, dont la destruction graduelle du monument rendra avant peu la publication impossible.

Le 8 septembre 1862, la Commission informa le Ministre de l'intérieur qu'elle avait arrêté, d'accord avec MM. Tarlier et Coulon, les détails de l'entreprise que le Gouvernement paraissait disposé à leur confier.

Le 20 du même mois, le Ministre écrivit à la Commission que le Gouvernement était toujours favorablement disposé pour la publication d'une série de monographies, mais, ne voulant pas s'aventurer dans cette entreprise importante sans en connaître au préalable les conséquences, il désirait être renseigné sur les différents points d'exécution et notamment sur la question des frais.

Après avoir pris l'avis de MM. Tarlier et Coulon, la Commission a proposé de fixer à 7,000 francs la somme à consacrer annuellement aux publications.

Dans une dépêche du 14 janvier 1865, le Ministre fit remarquer « qu'il y aurait des inconvénients à faire de ces monographies l'objet d'une publication officielle, que cette intervention directe du Gouvernement dans des affaires qu'il faut laisser à l'initiative des particuliers est, en effet, un mode d'encouragement auquel la Législature a demandé, à diverses reprises, qu'il fût définitivement renoncé. » Il ajouta que « sous l'empire de nos libres institutions, le devoir du Gouvernement est de stimuler les initiatives privées dans tout ce qui touche au domaine des arts, des sciences et de l'industrie, mais non pas d'y substituer son action propre. » Ces considérations l'ont empêché de demander à la Législature le crédit annuel de 7,000 francs que la Commission avait proposé d'inscrire au budget des beaux-arts pour la publication officielle des monographies des monuments du pays. Mais il promettait d'encourager efficacement ces publications par des allocations de subsides et des souscriptions proportionnées à l'importance respective des monographies.

Pour ce qui était spécialement de la monographie de

Villers, il attendrait pour prendre une décision que ce travail eût reçu un commencement d'exécution et demanderait alors ce qu'il conviendrait de faire en faveur des auteurs.

Avis de cette décision fut donné à MM. Tarlier et Coulon et l'affaire resta sans suite momentanément.

En 1865, sur la proposition de la Commission, le Ministre de l'intérieur alloua un subside de 550 francs à MM. Tarlier et Coulon, à l'effet de faire des fouilles et de rechercher dans les ruines les clefs de voûte, les dalles tumulaires ou autres fragments intéressants que les propriétaires consentaient à abandonner au Gouvernement, à la condition qu'il les recherchât à ses frais.

MM. Tarlier et Coulon découvrirent toute une série d'objets remarquables. Ils avaient proposé d'en former un musée, qui serait établi dans le réfectoire même de l'abbaye; mais les propriétaires se rétractèrent et, au lieu de laisser ces objets à l'État, ils posèrent des conditions tellement onéreuses que la Commission n'a jamais pu se résoudre à en proposer l'adoption. Les propriétaires, en effet, exigeaient que l'État supportât non seulement les frais des recherches faites et à faire encore, mais aussi presque toute la dépense de l'installation du musée. Ils demandaient, en outre, que le contrat n'eût qu'une existence de 15 ans et qu'après ce laps de temps le musée devint pleine propriété des possesseurs de l'abbaye.

La Commission a tenté d'obtenir des conditions plus favorables et a chargé ses correspondants de les négocier; toute ouverture à cet égard a été repoussée.

Connaissant l'opiniâtreté des propriétaires, la Commission a jugé qu'il n'y avait plus lieu de tenter d'autre démarche et a été obligée de laisser l'affaire sans suite.

Par ce fait, les objets découverts sont restés abandonnés sur place et aujourd'hui il n'en subsiste que quelques débris informes.

Le 12 juillet 1865, la Commission écrivait à M. Tarlier qu'un de ses membres avait constaté récemment que de nombreuses lézardes s'étaient produites dans les ruines, notamment aux voûtes de l'église. A cette occasion, elle crut utile aussi de soumettre à un nouvel examen le parti à prendre soit pour maintenir ces ruines, soit pour en conserver au moins le souvenir, et demanda à M. Tarlier de lui donner son avis à ce sujet.

M. Tarlier confirma les renseignements donnés sur l'état déplorable des ruines et ajouta qu'il serait fort difficile d'arrêter les progrès de cette destruction, à moins de disposer de sommes considérables. Mais, même dans l'hypothèse où l'on n'aurait pas à se préoccuper de la question d'argent, on serait arrêté par un autre obstacle : la répugnance du propriétaire à contribuer, même passivement, à tous travaux de consolidation.

M. Tarlier disait aussi qu'il ne connaissait pas de moyen de conserver le souvenir d'un des plus beaux édifices de la période ogivale, le Gouvernement ayant renoncé au projet, qu'il avait d'abord accueilli avec faveur, de publier une série de monographies archéologiques dans laquelle la Commission royale des monuments avait assigné la première place aux ruines de Villers. En terminant, il engageait la Commission à appeler l'attention du Gouvernement sur le danger que présentaient, au point de vue de la sécurité publique, certaines parties des ruines et sur l'opportunité d'en défendre l'accès par des barrières.

La Commission transmet ces divers renseignements au

Ministre de l'intérieur et lui fit connaître qu'à moins de dépenses énormes, il serait difficile d'arrêter les progrès de la dislocation générale et que, dès lors, on pouvait regarder l'édifice comme perdu. Dans ces conditions il ne restait plus, disait-elle, qu'à arriver aux moyens de conserver au moins le souvenir de ce monument remarquable et, de nouveau, elle proposa d'en publier la monographie aux frais de l'État et de la confier à MM. Tarlier et Coulon.

En ce qui concernait la monographie, M. le Ministre s'en référa à sa communication du 14 janvier 1865, mais il admit la proposition d'interdire par des barrières l'accès des endroits dangereux.

Cette décision fut communiquée à MM. Tarlier et Coulon et ils furent priés de faire parvenir à la Commission les parties de texte et de dessins déjà terminés, afin de renseigner M. le Ministre de l'intérieur sur l'état d'avancement de la monographie.

M. Tarlier communiqua six grandes planches représentant l'église ; quant au texte, tous les matériaux en étaient réunis, mais il ne pouvait être rédigé avant l'exécution des dessins auxquels il devait renvoyer constamment.

Il établissait les frais de la monographie de Villers comme suit :

Frais de voyages, levers, échafaudages, échelles, etc., 6,000 francs.

Gravures, impression, papier, etc., 5,000 francs.

Il demandait que le Gouvernement prît à sa charge la première de ces dépenses, dont lui et M. Coulon avaient déjà fait l'avance en partie, et contribuât à la seconde par 2,000 francs de souscriptions à l'ouvrage.

Le Ministre ayant maintenu sa décision du 14 janvier 1865, MM. Tarlier et Coulon ne purent accepter ces conditions et renoncèrent définitivement à entreprendre la publication de la monographie de l'abbaye de Villers.

A la suite de nouvelles instances de la Commission, MM. Tarlier et Coulon annonçaient, le 28 novembre 1865, qu'ils adhéraient aux clauses suivantes pour l'exécution de la monographie de l'abbaye de Villers :

1° La Commission mettra à leur disposition, sans frais aucun, ses élèves architectes ;

2° Le Gouvernement remboursera les frais matériels, qui ne pourront dépasser 4,000 francs ;

3° Après l'achèvement du texte et des dessins de la monographie, la Commission proposera au Gouvernement, en faveur des auteurs, la rémunération qu'elle jugera convenable ;

4° La publication du travail sera faite par le Gouvernement ; les auteurs prêteront leur concours pour diriger la gravure et l'impression. Ils auront droit chacun à quelques exemplaires de l'ouvrage.

Ces conditions ayant été transmises au Ministre, il répondit qu'il ne pouvait prendre à la charge exclusive du trésor public tous les frais à résulter de la publication, indépendamment de la rémunération qui devait être accordée aux auteurs, et que d'ailleurs il ne pouvait que se référer à sa dépêche du 14 janvier 1865.

Le 31 octobre 1866, la Commission indiqua à M. le Ministre de l'intérieur les cinq endroits les plus dangereux des ruines où il y avait lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de placer des barrières.

En 1876, on inséra au *Bulletin des Commissions royales*

*d'art et d'archéologie* un résumé d'un travail fait par M. Coulon et quelques planches concernant l'église de Villers. Cette étude n'a été publiée qu'en attendant un travail plus étendu qui devait embrasser toute l'abbaye et que M. Coulon se proposait de publier sur une plus vaste échelle.

Au commencement de l'année 1882, M. l'architecte De Curte fut chargé par le Gouvernement de dresser un devis des travaux à faire pour préserver de la ruine totale ce qui subsistait encore des bâtiments. Le devis de M. De Curte, dont le total s'élevait à 105,000 francs, prévoyait les ouvrages ci-après :

1° Enlèvement des arbres, arbrisseaux et en général de toute la végétation qui a pris naissance sur les murs et les voûtes ;

2° Enlèvement des décombres et des terres accumulés sur les voûtes et qui les chargent inutilement au grand détriment de leur solidité ;

3° Recouvrement de toutes les voûtes encore existantes par des toitures plates, qui n'enlèveraient rien au caractère pittoresque des ruines, tout en les préservant des intempéries ;

4° Arasement du dessus des murs isolés avec une bonne maçonnerie, recouverte d'une aire en bon mortier de chaux hydraulique, affectant une pente convenable pour l'écoulement des eaux pluviales.

Moyennant ces travaux et quelques autres secondaires (comme chaînages pour relier certaines parties trop compromises) combinés avec une surveillance journalière et une inspection annuelle au retour de la bonne saison, M. De Curte était d'avis qu'on pourrait encore conserver pour longtemps ces magnifiques ruines qui attirent tant de visiteurs.

Ce projet n'a pas eu de suite.

Le 15 juin 1882, M. le Ministre de l'intérieur rappela qu'en 1874 le Gouvernement avait fait des démarches pour arriver à assurer la conservation des ruines de l'abbaye de Villers. Il aurait même consenti à cette époque à faire l'acquisition de la propriété pour mieux atteindre ce but. Ses tentatives n'ont pas abouti. La propriétaire estimait le prix des ruines et de l'enclos de 8 hectares où elles se trouvent à 700,000 francs. Ces prétentions firent naturellement reculer l'administration et depuis lors les ruines n'ont cessé de s'étendre au point qu'on peut prévoir le moment où il ne restera plus que des décombres de ce beau monument.

M. Olin ayant entretenu la Chambre des représentants de l'abbaye de Villers, déclara qu'il suffirait de quelques travaux de consolidation pour arrêter l'œuvre de destruction et qu'il serait possible d'acquérir les ruines sans être obligé de faire des sacrifices trop considérables.

Le Ministre pria la Commission d'examiner ce qu'il y avait de vrai dans les assertions de M. Olin et, après qu'elle se serait enquis du prix auquel on céderait la propriété à l'État, elle lui donna des renseignements précis sur la nature et le coût des travaux qu'il y aurait lieu d'y exécuter pour en assurer la conservation.

M. Chalou fut chargé de faire les démarches nécessaires près de la propriétaire, mais ces démarches restèrent sans résultat.

Au mois de septembre 1887, la Commission ayant appris qu'un parent de M. Van Bastelaer, membre correspondant, était le chargé d'affaires de la propriétaire des ruines, a prié cet honorable membre de s'assurer si aujourd'hui il ne serait pas possible d'établir une entente afin de parvenir à empêcher la ruine totale de ces restes remarquables.

Le chargé d'affaires de la propriétaire ayant annoncé qu'elle était disposée à vendre l'édifice et à débattre les propositions qui lui seraient faites dans ce but, la Commission a pensé qu'il convenait de profiter de ces bonnes dispositions et a demandé à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, l'autorisation de reprendre les négociations. Cette autorisation ayant été accordée, M. Van Bastelaer a été prié, le 22 octobre 1887, de s'enquérir des exigences actuelles de la propriétaire.

Dans une entrevue que la Commission a eue avec M. Van Bastelaer le 19 novembre 1887, il a été convenu que sa mission se bornerait à faire ces deux propositions, savoir : acheter, avec les constructions existantes, le terrain enclos dans les anciennes murailles du monastère, ou bien, moyennant des subsides à accorder par l'État, décider la propriétaire à consolider les ruines et à les conserver sous le contrôle du Gouvernement.

Il résulte d'une communication que M. Van Bastelaer a faite à la Commission, sous la date du 10 mars 1888, que cette dernière proposition a été rejetée absolument, la propriétaire n'admettant, à aucun prix, une servitude quelconque, même momentanée, sur sa propriété.

Une seule solution restait donc à discuter : l'achat des ruines limitées à l'enceinte ancienne et comportant une superficie de 9 hectares 92 ares.

En réponse à cette proposition, la propriétaire a fait savoir qu'elle en réclame 200,000 francs et qu'elle entend se réserver, en outre, le bénéfice du bail de la maison d'hôtel, qui est louée, avec les ruines, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1894 ; jusqu'à cette date, l'État ne pourrait faire acte de propriétaire, mais

il serait autorisé à effectuer les travaux jugés nécessaires pour consolider les ruines.

Ces conditions étant inacceptables, la Commission a émis l'avis de ne donner aucune suite aux propositions faites.

A l'appui de cet avis, elle a fait remarquer que, d'après une évaluation faite en 1865, toute la propriété, qui comprend, outre les terrains qu'on offre de céder, les terres attenantes et l'étang du moulin, c'est-à-dire un ensemble de 12 hectares 76 ares, n'était estimée qu'à 40,121 francs.

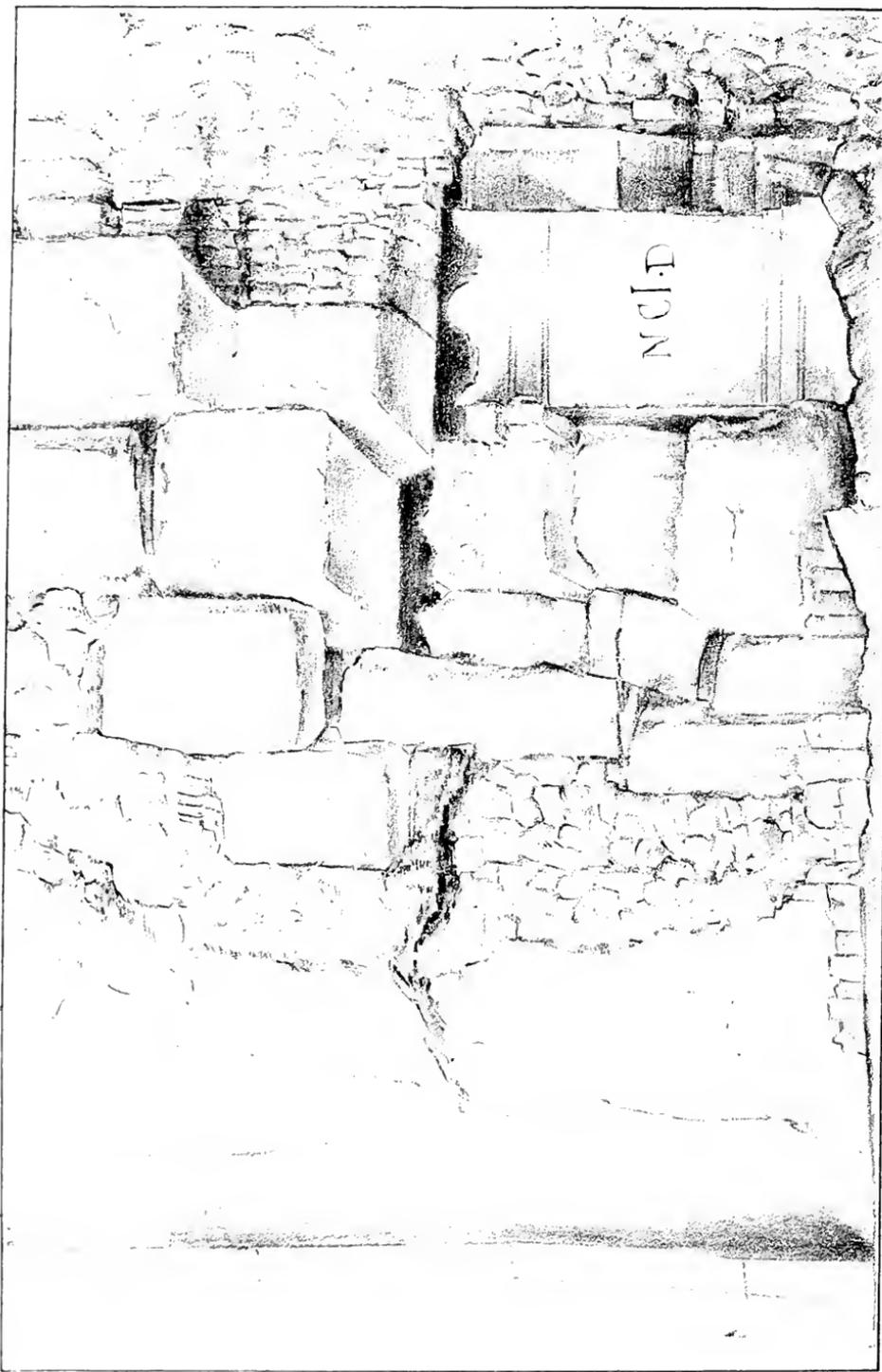
Quant aux dangers auxquels, d'après la Société d'archéologie, les visiteurs des ruines seraient exposés, la Commission n'a pas été à même d'apprécier s'ils existent, mais il n'est pas douteux que des accidents dus à des écroulements partiels ne soient possibles dans un monument en ruine et abandonné depuis trois quarts de siècle. En conséquence, elle a prié le Gouvernement d'inviter l'administration communale de Thilly à faire examiner les bâtiments et à prescrire des mesures de protection, soit en ordonnant l'établissement de barricades interdisant l'accès des endroits dangereux, soit, au besoin, en défendant l'entrée des ruines.

Tels sont, en résumé, les rétroactes des propositions faites par la Commission royale des monuments en faveur de la conservation des ruines si intéressantes de l'abbaye de Villers; ils prouvent, une fois de plus, combien il serait désirable qu'une loi placât sous la protection spéciale de l'État tous les monuments dont la conservation, au point de vue de l'histoire ou de l'art, est considérée comme d'intérêt général.

A. MASSAUX,

*Secrétaire adjoint de la Commission royale des monuments.*





# REMPARTS D'ARLON

(2<sup>e</sup> ARTICLE) (1)

---

En 1887, une discussion très vive (2) s'est élevée en Angleterre au sujet des anciens remparts de Chester (3) : les uns prétendant que ces remparts datent seulement du moyen âge; les autres soutenant, au contraire, que ces remparts étaient primitivement ceux de la ville romaine de *Deva* ou *Castrum legionum* (*Karlegion*, au moyen âge), et que ces remparts sont encore en place, *in situ*...

On verra plus loin que les remparts de Chester, par la disposition interne de leurs assises de pierres monumentales et funéraires, sont absolument semblables aux remparts

---

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 451.

(2) On y accuse un archéologue éminent d'Angleterre (dont les conclusions sont absolument conformes à celles du présent travail) d'agir par pure méchanceté (sheer perversity)!...

(3) Voy., entre autres, le *Chester Courant* du 24 août et du 7 septembre 1887, où est intervenu le célèbre Roach SMITH pour contredire M. THOMPSON WATKIN; *The Academy* du 20 août 1887, *The Isle of Wight Advertiser* du 5 septembre suivant; le *Cheshire Observer*; *The Builder* du commencement du même mois; sir Jas.-A. PICTON, *Notes on the City Walls of Chester* (British archaeological Association, winter session, in London, 16 novembre 1887); Roach SMITH, *On the roman Walls of Chester* (même publication); *Id.*, *On the roman Walls of Chester and on the Discoveries made in them* (*The antiquary* de février 1888). Cfr. *Id.*, *Collectanea antiqua*, VI, p. 28, etc.

romains de toutes les villes de la Gaule... et même de celles de l'empire romain tout entier.

La conclusion viendra en temps et lieu.

## I

Voici le texte absolument inédit d'une loi romaine de l'an 288 de l'ère chrétienne :

« L'empereur Caesar Gaius Aurelius Valerius Dioclétien Pieux Heureux Invaincu Auguste, et l'empereur Caesar Marcus Aurelius Valerius Maximien Pieux Heureux Invaincu Auguste, à tous les fonctionnaires que la chose concerne :

» Notre prédécesseur, l'empereur Gallien, a pris, pour Vérone, à raison des barbares qui avaient pénétré jusqu'à Ravenne, des mesures qu'il convient d'appliquer à tout l'empire.

» Par suite des invasions des peuples barbares qui, depuis quelques années, ont franchi les limites du Rhin, du Danube et de l'Euphrate, il y a lieu d'assurer la sécurité du territoire romain. A cet effet, sur tous les points menacés et même à l'intérieur, partout où l'invasion a passé et pourrait se présenter, non seulement de nouvelles fortifications seront établies, mais, de plus, les villes exposées seront entourées de remparts.

» Partout où la surface des villes est devenue trop grande pour le nombre de ses habitants, elle sera réduite pour faciliter la défense et tous les monuments religieux, funéraires ou autres, détruits par les invasions ou même restés debout à l'extérieur, dans le voisinage où ils pourraient servir à abriter des assiégeants, seront renversés et transportés sur le tracé des remparts à établir.

» Là, sous la protection des divinités auxquelles les remparts, choses *saintes*, sont consacrés, les pierres des autels et des tombeaux, choses *religieuses*, seront placées soigneusement à la base du mur à construire, les unes sur les autres, sans ciment, de manière à ne pas endommager les parties saillantes et à préserver les dédicaces aux dieux et aux mânes.

» La maçonnerie massive ne commencera qu'au dessus des assises de pierres monumentales, qui seront cachées aux regards par les pierres de revêtement... »

Le texte de cette loi sera peut-être retrouvé un jour ; mais, de même qu'on peut déduire un principe de la constatation de ses conséquences, de même le texte cité est prouvé par l'exécution qui y a été donnée.

Commençons par contrôler l'application de cette loi à la Gaule.

Quand on voit partout des murs épais de quatre à cinq mètres, contenant à leur base des monuments romains bien conservés, tous antérieurs à la fin du III<sup>e</sup> siècle, sans le moindre mélange avec des monuments postérieurs ; quand les enceintes déterminées par ces murs entourent des villes beaucoup plus petites qu'avant ou depuis ; quand, outre les textes des auteurs du IV<sup>e</sup> siècle qui parlent de ces remparts, on lit sur certaines de ces enceintes des inscriptions de la fin du III<sup>e</sup> siècle constatant l'édification récente des remparts bâtis dans de pareilles conditions ; quand, enfin, on sait que l'an 285 est celui du dernier effort des insurgés gaulois, réprimés pour longtemps, on ne peut pas douter de l'existence de cette loi, au moins pour la Gaule.

Mais n'anticipons pas.

## II

Il s'agit d'abord de présenter quelques observations générales :

1<sup>o</sup> Voici déjà une série de villes de la Gaule dont les murs ont été trouvés, « bourrés, farcis » de monuments romains dans les conditions de la loi supposée : Angers, Angoulême, Arlon, Autun, Auxerre, Bayeux, Beauvais, Besançon, Béziers, Bordeaux, Boulogne, Bourges, Châlons, Dax, Die, Dijon, Évreux, Grenoble, Langres, Lillebonne, Limoges, Luxeuil, Lyon, Mans (le), Marseille, Melun, Metz, Namur, Narbonne, Nantes, Nîmes, Orléans, Périgueux, Poitiers, Reims, Rouen, Saintes, Saverne, Senlis, Sens, Soissons, Strasbourg, Toulouse, Tours, Trèves, Troyes, Vermand, Vienne.

Et l'on peut ajouter à ces quarante-huit villes où le fait a été constaté, des postes secondaires dont les remparts ont été construits dans des conditions semblables, comme Jublains, près de Mayenne, Larcay, près de Tours (1), plus un certain nombre de villes romaines importantes, dont Paris, qui n'ont pas encore été étudiées au point de vue de leurs anciennes enceintes.

On verra plus loin si la Gaule a fait exception au restant de l'empire.

2<sup>o</sup> Partout les villes ainsi fortifiées ont été resserrées et les enceintes se sont restreintes d'autant.

« Il est à remarquer, disait M. de Caumont (2), que

---

(1) Roach SMITH, *Collectanea antiqua*, III, p. 105; IV, p. 110.

(2) *Bulletin monumental*, 1859, p. 63; voy. aussi *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3<sup>e</sup> série, VIII (1874, 2<sup>e</sup> semestre), p. 264.

toutes nos cités, environnées de murailles romaines, furent rétrécies dans leurs proportions pour être d'une défense plus facile. »

Cela a été observé pour la plupart des villes romaines de la Gaule : « Les habitants ne cherchaient pas à protéger la ville entière à cause de sa grande étendue ; mais ils choisissaient la partie la plus facile à défendre, renversaient les monuments qui gênaient la défense, en employaient les matériaux à la construction des murailles et laissaient intacts ceux qui se trouvaient en dehors de l'enceinte nouvelle. C'est ainsi qu'ont été conservés les amphithéâtres de Bordeaux, Saintes et Angers, tandis que ceux de Périgueux et de Tours ont été convertis en bastions (1) ».

Il faut cependant s'entendre : il était inutile de s'enfermer en des remparts, lorsque à proximité on laissait subsister de grands édifices comme des amphithéâtres d'où les assiégeants auraient commandé l'intérieur de l'enceinte. Si, par exemple, l'amphithéâtre de Bordeaux (dit palais de Gallien) n'a pas été abattu lors de l'établissement des remparts, c'est à cause de la distance très grande (1,000 mètres) qui le séparait de ceux-ci (2) ; quant à Périgueux et à Tours, le tracé

---

(1) XXXIX<sup>e</sup> Congrès archéologique de France, p. 108 ; voy. aussi XXXVIII<sup>e</sup> id., p. 51.

(2) On peut s'en faire une idée en jetant les yeux sur la première planche intitulée « Plan de Bordeaux, bâti par les Romains, l'an 260 », de l'*Histoire complète de Bordeaux* d'O'REILLY.

Pour Vérone, sur laquelle je reviendrai dans un troisième article et dont l'amphithéâtre célèbre fut laissé en dehors de la ville réduite, PANVINUS cherche à prouver que les amphithéâtres étaient le plus souvent *extra muros* ; MAFFEI, de son côté, a démontré que des pierres de l'amphithéâtre de Vérone ont été retrouvées dans les remparts du III<sup>e</sup> siècle.

des nouveaux remparts passait précisément par l'amphithéâtre, et pour pouvoir se servir d'un des hémicycles de ceux-ci comme bastion, on a fait dévier ledit tracé.

Dans plusieurs villes de la Gaule, l'espace entouré de nouveaux remparts s'est appelé la Cité, et ce nom y est resté attaché à Périgueux et à Bordeaux (1).

Acceptons cette expression, qui est juste, pour désigner en général les enceintes réduites : dans la plupart des cas, la Cité avait une superficie très médiocre, quelquefois à peine cinq hectares ; le périmètre des remparts nouveaux varie de 900 à 2,500 mètres au plus ; dans tel cas, la Cité n'occupe pas plus de la neuvième partie de la ville d'aujourd'hui (2).

En Angleterre, on semble n'être pas de cet avis, et l'on croit que les remparts à couches de monuments romains ont été établis pour agrandir les villes : un fait mal observé ne serait-il pas la source de cette opinion ?

Ce fait est la trouvaille de sépultures, en dehors de l'enceinte de la Cité, mais à l'intérieur de celle de la ville : d'où l'on a conclu qu'en agrandissant on a compris le cimetière placé en dehors de la Cité.

Mais n'est-ce pas le contraire qui a eu lieu ? les enterrements des morts de la Cité n'ont-ils pas été faits dans le sol de l'ancienne ville alors inoccupé, et redevenu ville lorsque des remparts ultérieurs du moyen âge ou des temps modernes auront de nouveau permis aux habitants de la Cité de s'étendre autour de celle-ci ?

---

(1) R. SMITH, *Coll. ant.*, VII, p. 37 ; *Société archéologique de Bordeaux*, IV, p. 182.

(2) *XXV<sup>e</sup> Congrès*, pp. 45, 499 ; *XXIX<sup>e</sup> id.*, p. 41.

Il se pourrait bien qu'il en fût ainsi : certaine monnaie de Domitien, il est vrai, mais trouvée dans la bouche d'un squelette en une de ces sépultures, semblerait indiquer qu'on n'est plus au temps où les morts étaient brûlés, et il s'agit peut-être d'une sépulture du temps de Constantin.

Si les fortifications avec ceinture de monuments romains ont, en Angleterre, agrandi les villes au lieu de les rétrécir, il échappe à la thèse ici présentée un appui important : c'est surtout par la similitude des procédés employés qu'on obtient plus facilement la conviction de l'unité de cause.

Mais enfin cela serait encore explicable à raison des événements qui avaient eu lieu dans la Gaule, où, à cause de la guerre des Bagaudes, des invasions des Barbares, il y avait eu un tel dépeuplement, que défendre les villes sans les diminuer aurait été impossible; en Angleterre, si les sépultures découvertes à l'intérieur des murs sont réellement un fait bien étudié et correspondent à une incorporation d'un territoire anciennement situé *extra muros*, c'est que la population commerçante de Londres et de Chester était très nombreuse et que, pour la protéger en vue d'attaques futures contre lesquelles il fallait des précautions, on a voulu donner de vastes proportions à l'enceinte.

Une assez plaisante interversion de faits a été faite à propos de Bordeaux : il est certain que la ville était plus grande avant la construction de ses remparts à base de monuments antiques (remparts où l'on a trouvé notamment une inscription de l'an 258, évidemment antérieure); ces murs ont donc été construits sans doute après l'amphithéâtre de Gallien (255-268). Or, voici ce qu'a imaginé un

auteur, pour expliquer la présence *extra muros* de cet amphithéâtre et d'autres monuments encore :

« Si l'on tient à pénétrer les motifs qui engagèrent les Romains à n'élever aucun vaste édifice dans l'intérieur du Bordeaux primitif, l'on en trouvera sans doute les raisons dans cette circonstance que la ville, circonscrite par des murs d'enveloppe, ne présentait alors qu'un espace fort exigü. Les piliers de tutelle, l'amphithéâtre et d'autres grands monuments furent obligatoirement érigés en dehors de l'enceinte; car lorsqu'on forma celle-ci, le rapide succès qu'obtint la ville, ainsi que les établissements splendides qui sont la conséquence nécessaire et le résultat de la richesse et de la prospérité, ne purent être prévus, tant se trouva prodigieux le développement de Bordeaux (1). »

Or, entre ce que l'on appelle ici la Cité et l'amphithéâtre de Gallien se trouve un cimetière romain, donc sur le territoire ancien de la ville : c'est le cimetière de la Cité qui fut englobé depuis dans le territoire actuel de Bordeaux.

5° Les murs antiques contenant des assises de monuments avaient partout des dimensions analogues.

Constamment on nous parle de murs de dix, douze, même quinze pieds d'épaisseur; en général, quatre à cinq mètres (2).

La différence dans le plus ou moins d'épaisseur tenait sans doute aux circonstances locales, à la solidité du terrain;

---

(1) Aug. BORDES, *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*, dont la 1<sup>re</sup> planche est la même carte de la situation antique que dans l'ouvrage d'O'REILLY.

(2) Voir, par exemple, *XXIX<sup>e</sup> Congrès*, p. 54, *XXXVII<sup>e</sup> id.*, p. 326.

mais partout il s'agit de murs de plusieurs mètres d'épaisseur.

Or, les murs de Dijon que Grégoire de Tours (1) dépeint comme construits au III<sup>e</sup> siècle, précisément à l'époque où l'on rapporte ici la construction des murs des autres villes de la Gaule, sont décrits par lui comme ayant une épaisseur de quinze pieds.

4<sup>e</sup> Partout les monuments romains des remparts des villes se sont présentés dans les mêmes conditions : ils étaient placés à sec, en couches superposées, sans liaison de mortier et adaptés le plus exactement possible (comme le montre la planche placée en tête de cet article, elle représente l'aspect du fond de la cour de l'habitation Gérard, à Arlon; les bloes étaient tout façonnés, il avait suffi de les masser, de les monter, et on avait achevé d'établir la muraille au-dessus (2); c'est là qu'un approfondissement avait lieu en 1854 aux dépens du rempart).

Partout les monuments ainsi entassés, sauf quelques écornures des reliefs indispensables pour assurer la régularité des assises, ont été traités avec des ménagements que signalent les observateurs (3).

Cela indique, à n'en pas douter, du respect et même de la vénération, sentiments qui ne peuvent avoir été ceux des chrétiens. D'où la conclusion que ce travail a été fait en plein paganisme.

---

(1) *Hist.*, III, 18.

(2) PRAT, *Histoire d'Arlon*, I, p. 58.

(3) Voy. notamment pour Bordeaux et Béziers, R. SMITH, *Coll. aut.*, V, p. 165; *Revue des Sociétés savantes*, etc., 5<sup>e</sup> série, IV (1872), 2<sup>e</sup> semestre, p. 54 et suiv.

L'idée que les monuments gisant à la base des remparts ont été renversés par des chrétiens a longtemps été dominante. La *Première instruction du comité des arts et monuments* (institué en France par M. de Salvandy) s'exprimait ainsi (1) : « Les murailles (des remparts élevés dans la décadence de l'empire) sont bâties sur les restes de grands édifices, comme si on les avait sacrifiés pour en tirer des matériaux à l'approche du danger. Les progrès de la religion chrétienne expliquent encore comment un grand nombre de temples furent démolis et leurs matériaux employés à ces fortifications. »

Aujourd'hui on admet que le sentiment chrétien est incompatible avec la vénération dont les pierres monumentales sont restées entourées dans leur enfouissement (2).

On ne doit pas oublier, d'ailleurs, que si les pierres enfouies sous les remparts des villes montrent des dégradations, rien n'oblige à les attribuer aux constructeurs des remparts ; ces pierres proviennent de monuments qui avaient subi les attaques des Barbares et que ceux-ci n'avaient pas ménagés.

Le fait du placement de monuments romains à la partie inférieure des remparts se présentant partout le même, suffit pour autoriser la conclusion que tous les remparts établis dans ces conditions exceptionnelles, sont contemporains ; mais voilà que parfois, jusque dans les plus petits détails, ce placement s'est fait uniformément en des localités bien

---

(1) César DALY, *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, V (1844), col. 155.

(2) Tel était déjà l'avis de MAFFEI dans sa *Verona illustrata* ; j'y reviendrai dans mon troisième article.

éloignées l'une de l'autre. Le *castrum* de Larçay, près de Tours, et la Cité romaine de Londres ont tous les deux présenté la particularité de colonnes sciées dans leur longueur dont les fûts, reposant alternativement sur la partie ronde et la partie plate, sont soigneusement juxtaposés à la base des remparts (1).

A Périgueux même, les assises de colonnes atteignent jusque deux à trois mètres d'épaisseur sous la grande salle du château de Barrière, qui faisait partie des fortifications anciennes (2).

5° C'est donc par suite d'une observation mal faite ou en vertu d'une idée préconçue que certains auteurs dépeignent les remparts en question comme construits à la hâte, avec précipitation, avec fièvre (3).

Pour se convaincre de la fausseté de l'idée, il faut d'abord se représenter le temps qu'a dû coûter l'érection de 1,000, 2,000 mètres de remparts épais et élevés (4); il faut ensuite vérifier partout avec quel soin les pierres monumentales ont été juxta- et superposées, pour ainsi dire calées les unes

---

(1) R SMITH, *Coll. ant.*, IV, p. 10 (dessin), et VI, p. 283; *Id.*, *Chester Courant*, août 1887.

(2) *XXV<sup>e</sup> Congrès*, p. 200.

(3) Cette idée, comme celle qui est réfutée au numéro suivant, se rencontre souvent exprimée; voir notamment *Première instruction du Comité des arts et monuments*, citée ci-dessus; *XXIV<sup>e</sup> Congrès*, p. 245; *XXVIX<sup>e</sup> id.*, p. 108; *Revue des Sociétés savantes*, etc., 5<sup>e</sup> série, VIII (2<sup>e</sup> semestre 1874), p. 264; PRAT, *Hist. d'Arlon*, I, p. 38; SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, I, p. 202, etc.

(4) Nous savons que les quelques cents mètres des remparts de Vérone, qui se bornent à rejoindre les deux rives de l'Adige, en coupant la presqu'île, ont exigé huit mois, d'avril à décembre, d'après l'inscription placée sur la porte dei Borsari, en cette ville: MVRI VERONENSIVM FABRICATI EX DIE NON . APRILIVM DEDICATI . PR . NON . DEC .

sur les autres. Il y a là une œuvre de patience et de calme qui prouve qu'on agissait en pleine sécurité, dans une période de paix et de tranquillité.

Une autre observation qui prouve l'absence de précipitation dans les travaux, est la minutie des détails complémentaires : à Périgueux, où le rempart dans tout son circuit est rempli de monuments antiques, la partie supérieure a été bâtie en petit appareil dont le revêtement tantôt alterne avec de longs cordons de briques, tantôt est disposé en échiquier à l'aide d'épais carreaux en terre cuite; en d'autres endroits, certaines parties du parement extérieur présentent une espèce de mosaïque grossière, par la combinaison de pierres noires et blanches et de briques rouges (1). Tout cela indique qu'on avait bien le loisir de soigner l'œuvre et qu'on ne se pressait guère pour l'achever.

Laissons donc de côté l'idée que les remparts des villes ont été bâtis en hâte; il a fallu beaucoup de temps et de soin pour exécuter de pareils travaux (2).

6° Les couches de pierres monumentales romaines qu'on trouve à la base des antiques remparts ne sont pas composées de matériaux « qu'on avait sous la main », comme on le dit souvent (3).

Beaucoup de monuments extraits aujourd'hui de ces remparts sont des pierres sépulcrales. Wiltheim avait remarqué cette prédominance des monuments funéraires dans le contenu des remparts : « Moles ista saxea aliud nihil fuit quam congesta sepulcralia monumenta. »

---

(1) *Première instruction du Comité des arts, etc.*

(2) *XXV<sup>e</sup> Congrès, p. 200.*

(3) Voir le numéro précédent.

Or les tombeaux étaient en dehors de la ville ancienne, qui s'étalait bien au delà de la Cité. Pour aller les chercher et revenir les placer à la base des remparts à construire, il fallait faire un long trajet; quelquefois il a fallu même les hisser laborieusement à des hauteurs considérables, comme à Auxerre, à Besançon, au sommet de monticules rocheux où la pierre abonde; à Namur, on a pu juger de cette difficulté par la peine qu'on a eue à descendre de là, pour les déposer au musée, les pierres à inscriptions qu'on y avait transportées jadis pour servir de base aux remparts.

7° Les monuments retrouvés à la base des murs avaient été récemment démolis.

Ce fait a été remarqué en maint et maint endroit; on admire partout la fraîcheur des sculptures, il s'est même trouvé des inscriptions dont les lettres étaient encore rouges du minium qu'employaient parfois les Romains à cet usage (1).

Pareille observation, aussi bien que l'absence de tout objet postérieur aux Romains dans les fouilles des remparts en question, réfute l'idée que la construction de ces remparts daterait seulement du moyen âge, ou même de la Renaissance, comme d'aucuns l'ont prétendu.

Mais si des pierres monumentales — autres bien entendu que des inscriptions relatives aux remparts eux-mêmes — se trouvent encadrées à l'extérieur des murailles, ce sera là un fait évidemment moderne : le cas s'est présenté pour Narbonne. Des excavations ayant été faites dans les remparts

---

(1) Voir ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 465, et R. SMITH, *Coll. ant.*, V, p. 166.

sous François I<sup>er</sup>; on inséra les pierres monumentales extraites dans les parois extérieures des murs (1); cela a été mal à propos pris pour un travail des anciens (2).

8<sup>e</sup> En rassemblant avec un soin pareil les pierres monumentales à la base des remparts à construire, on ne se souciait pourtant pas du tout de placer ensemble les parties d'un même édifice.

Certes, on ne peut pas supposer que l'éparpillement de ces *membra disjecta* ait été fait avec intention; mais si l'on n'a pas eu l'intention de maintenir réunis les débris d'un même monument, c'est bien certainement qu'on n'enterrait pas, dans les remparts des villes, les débris des monuments romains pour les utiliser (3) ou au moins pour les utiliser ultérieurement en des reconstructions d'édifices pareils : leur enfouissement sous des remparts d'une durée indéfinie (d'après la pensée de leurs fondateurs) démontre bien que les démolisseurs avaient abandonné toute idée de rétablissement des monuments eux-mêmes.

Il s'agit donc de traiter de chimère l'explication laborieuse du fait présentée par les auteurs, qui ne savent comment concilier le renversement des monuments et la préservation des débris.

« Les constructeurs des remparts pensaient-ils qu'on remettrait un jour en lumière ces tombes, ces autels païens? Il est probable que la pensée chrétienne n'avait pas ôté de leurs cœurs l'amour de leurs ancêtres ni même le culte des

---

(1) R. SMITH, *Coll. ant.*, VII, p. 50; *Id.*, *On the roman walls of Chester*.

(2) *XXV<sup>e</sup> Congrès*, pp. 199 et 260.

(3) *Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, IV (1872, 2<sup>e</sup> sem.), p. 55.

faux dieux, puisque partout on retrouve les autels tout entiers et bien conservés. Les ouvriers s'imaginaient-ils que l'ancienne mythologie pourrait renaître? Voudaient-ils conserver le souvenir du culte de leurs pères? Ils avaient trop de soin de perpétuer leur mémoire dans les funérailles pour qu'on croie que ce sentiment fût anéanti par la loi nouvelle qu'ils venaient à peine d'embrasser et qui, du reste, n'y était pas absolument contraire (1) ».

La main et la pensée étaient toutes deux païennes et dès lors tout s'explique naturellement.

9° Il ne peut s'agir de considérer l'introduction des pierres monumentales à la base des murs comme étant un fait de réparation de ces murs (2).

D'abord, si ç'avait été à titre de matériaux de restauration que les pierres furent employées, on ne comprendrait pas l'absence de ciment.

Mais des remparts de villes ne sont pas des maisons qu'on peut ouvrir, vider, remplir, refermer. Pour y insérer, depuis la construction, des pierres à la place d'autres, il aurait fallu faire des brèches et ces brèches auraient dû être considérables, vu l'espace qu'occupent les couches de pierre monumentales à la base des remparts; autant vaudrait parler de *reconstruction* complète, et alors reparait la thèse de la *construction* contemporaine de tous les remparts analogues.

Le fait est trop général, trop constant, pour qu'on puisse le considérer comme simplement accidentel : dans le même rempart, c'est souvent tout autour de l'enceinte que se

---

(1) PRAT, *Hist. d'Arton*, I, p. 107.

(2) *Chester courant* du 24 août 1887.

trouvent les sculptures et inscriptions; enfin, jamais on ne signale de brèches dans les parements à l'endroit où l'on découvre des inscriptions, et bien certainement, si l'on avait réparé les murs en y introduisant des pierres de grandes dimensions, on en verrait des traces dans l'appareil extérieur des murs; au contraire, un indice pour trouver des monuments à la base des remparts est l'intégrité de l'appareil des murs qui les renferment; lorsque les pierres de revêtement sont bouleversées, il y a grande chance de trouver aussi du bouleversement à l'intérieur.

Il faut donc abandonner l'idée de murs du premier siècle restaurés par les Romains du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle; des réparations ont certes pu être effectuées aux murs: mais les pierres monumentales y avaient été déposées auparavant.

### III

A Arlon, on avait scrupuleusement observé la loi attribuée à Dioclétien et Maximien.

L'enceinte romaine, beaucoup plus petite que la ville actuelle, qui n'est pas bien grande, est tracée autour de la partie la plus élevée de la colline. On peut, sur les cartes (1), suivre au milieu d'Arlon, sur la moitié du périmètre à peu près, deux lignes courbes parallèles dont l'interne est formée par le rempart antique et l'externe par la Grand'Rue et la rue de l'Athénée; c'est dans la première qu'ont été trouvés les monuments romains.

---

(1) Voir le plan d'Arlon en 1874, inséré dans l'*Hist. d'Arlon* de M. PRAT et dans les *Annales* de l'Institut archéologique d'Arlon, VII, atlas, 2<sup>e</sup> série.

Le mur du rempart était fort épais et Wiltheim a pu dire, sans exagération, qu'un char eût pu à l'aise en parcourir la crête (1).

Voilà pour l'apparence extérieure; voici pour le contenu (trouvailles sur l'emplacement des anciens remparts encore en place et ce, en négligeant une série de découvertes faites à proximité de ces remparts et provenant aussi, selon toute probabilité, de ceux-ci dans les parties où ils sont aujourd'hui complètement renversés) :

C'est probablement dans les remparts d'Arlon détruits en 1558, par les Français, que le comte de Mansfeld fit, en 1565, l'ample moisson de monuments sépulcraux et d'autels dont il orna ses jardins de Clausen, près de Luxembourg.

Voici comment Wiltheim (2) décrit l'état des murs détruits en 1671.

Après avoir parlé du rempart et de son mur intérieur, il ajoute : « on avait amoncelé comme fondements d'immenses blocs de pierre, les uns carrés, les autres triangulaires, d'autres de formes différentes, tous remarquables par des inscriptions ou des sculptures en relief et, outre cela, de nombreux et de grands fragments de corniches, de frises, de chapiteaux et de piliers ou colonnes; ces pierres étaient couchées les unes sur les autres, tellement pressées et justes, qu'elles présentaient l'apparence d'une autre muraille, mais sans chaux, rendue solide par leur immobilité » (incumbant haec cuncta sibi invicem, ita dense apteque, ut

---

(1) *Annales d'Arlon*, IV (1834-35), p. 26.

(2) *Luxemburgum romanum*, p. 542; PRAT, *Hist. d'Arlon*, I, p. 56.

alterius muri speciem praebent, sed absque calce, quippe sua mole immobiliter eubantia) ».

Et plus loin : « sur une couche de gravier, de grosses pierres longues et larges, ajustées en couches épaisses les unes au-dessus des autres, et le mur était construit au-dessus de ces pierres (supra stramentum glareæ magni lapides serie longa et lata, sibi invicem densissime incumbantes; supra lapides murus erat) ».

En 1805, dans l'encoignure de la place du Marché, on s'occupa de construire ou de réparer un bâtiment dans une cour de derrière. On dut démolir un ancien rempart. On y trouva, dans le bas, des pierres de taille dont plusieurs portaient des figures et des ornements (1).

En 1809 (2), une pierre antique a été retirée de la colline des Capucins, enfouie dans les fondements d'un ancien fort qui a été rasé.

En 1844 (3), on agrandit la cour d'une maison de la Grand'Rue, toujours dans la ligne des remparts de la cour du vieux château d'Arlon, et l'on rencontra plusieurs grosses pierres sculptées; deux de ces pierres furent extraites. Pour obtenir les autres, il aurait fallu fouiller un grand espace et creuser sous des maisons.

Pendant quelques années, avant 1847, dans les jardins situés au pied des remparts de la ville qui font face aux Capucins, du côté de la campagne, on déblaya le terrain, on rencontra un très grand nombre de débris de construction,

---

(1) *Annales d'Arlon*, VII, pp. 59, 65, etc.

(2) *Ibid.*, p. 87.

(3) *Ibid.*, p. 64.

de grosses pierres de taille brutes, ou bien ornementées, des chapiteaux, des fûts de pilastres cannelés, etc. Quelques-unes de ces pierres étaient de forte dimension. On parla, dans ce temps, de la découverte des ruines d'un temple romain.

Ces mêmes déblais de terre ont été continués dans un terrain voisin et des masses de pierres furent encore mises au jour. C'étaient toujours des pierres brutes de toutes dimensions; plusieurs étaient couvertes de sculptures. L'un d'eux est un bloc énorme triangulaire avec une inscription bien conservée.

Des travaux de construction ont dû être opérés en 1854 dans la cour d'une autre maison Grand'Rue (la maison Gérard, voir pl. I). Pour exécuter ces travaux, on a dû abattre une partie des remparts que l'on croit avoir appartenu à la cour de l'ancien château. Cette démolition a fait voir des pierres de taille posées sans ciment les unes sur les autres; l'une d'elles était en forme de tombe et portait quelques caractères; on reconnut, par ce qui s'était déjà passé à Arlon, en 1672, lors de la démolition des fortifications de cette place, que l'on était sur la trace de monuments romains (1).

On procéda à l'enlèvement d'une première assise de pierres de taille, ce qui exigea la démolition d'une partie du mur du rempart. Ce travail mit à jour, outre plusieurs pierres de taille brutes, le dessus d'une corniche avec entablement ornementé, quelques pierres avec figures et un tombeau d'une

---

(1) *Annales d'Arlon*, 1854-1855, IV, p. 25.

seule et grande pierre portant une inscription parfaitement intacte de quatorze lignes (1).

Au-dessous de la première assise de pierres, il y avait d'autres pierres; il y en avait à droite et à gauche sous les propriétés voisines; plusieurs étaient sculptées; après quinze jours d'un travail assidu et lent, on avait enlevé un certain nombre de ces pierres, plusieurs brutes, plusieurs sculptées, et cependant d'autres pierres en grand nombre apparaissaient toujours sur le devant et sur les côtés. Les recherches ont dû cesser parce qu'on ne pouvait plus, sans danger, opérer des recherches en dessous de la muraille du rempart et de maisons superposées à celle-ci.

En reconstruisant, en l'année 1856, le mur des remparts dans la cour de l'athénée d'Arlon, on a retrouvé au pied de ces remparts des blocs de pierres, celles-ci posées comme dans la découverte de 1856, les unes brutes, les autres couvertes d'inscriptions (2).

Si l'on avait continué la reconstruction de la muraille du côté gauche, on aurait encore extrait des pierres monumentales romaines; elles étaient visibles.....

En 1862, encore sur l'emplacement de l'ancienne enceinte, on découvrit trois pierres sculptées; où elles ont été détachées, il y en a d'autres, comme il s'en est rencontré sur la même ligne dans le pourtour d'Arlon; elles servent d'assises et de fondement aux habitations et il est impossible de les extraire.

---

(1) C'est la pierre qui porte au revers les lettres X. Q. D. ou X. C. L. D. (pl. I); l'inscription en quatorze lignes est à l'intérieur : *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 56, n° 74.

(2) *Annales d'Arlon*, VII, p. 68.

En 1869, en retournant une pierre de taille provenant du dessous des remparts d'Arlon, vis-à-vis de la caserne Léopold, on reconnut qu'elle était sculptée.

Enfin, au mois de mai 1870, dans la rue des Capucins, les travaux de déblai ont fait découvrir de nouveaux débris romains, pierres sculptées et inscriptions, toujours à peu près dans la direction des murailles de l'enceinte antique.

Ces diverses découvertes et d'autres qui se feront plus tard, ont été annoncées par Alex. Wiltheim, à propos de la destruction de la forteresse, en 1671 : « Déjà il me tombait dans l'esprit que des pierres du même genre étaient encore enfouies... et qu'on pourrait, dès à présent, prévoir un temps à venir où elles seront mises au jour. »

Les découvertes de 1854, de 1856, de 1862, de 1869 et de 1870 ont présenté les mêmes faits, les mêmes circonstances que la démolition de 1671 : les pierres provenant des monuments de l'*Orolaunum* romain étaient placées les unes à côté des autres par lits égaux et en plusieurs lits les uns sur les autres.

« Il semble même, dit-on (1), qu'on ait pris quelques précautions dans l'arrangement de ces blocs, afin de ne pas endommager, autant que possible, les figures et les ornements : on ne détruisait que ce qui était indispensable pour que les pierres fussent bien assises. »

En un mot (2) : « Dans les murailles anciennes conservées de la ville d'Arlon, dans les jardins en dehors des murs et touchant les remparts, soit détruits, soit debout, n'importe

---

(1) *Annales d'Arlon*, VII, p. 75.

(2) *Id.*, p. 95.

où l'on fouille, on découvre des monuments des Romains, des monnaies des consuls et des empereurs. Ces débris sont nombreux. Les vieilles fortifications arlonaises en renferment d'autres peut-être plus nombreux encore ; quand verront-ils le jour ? »

De même qu'en 1671, on ne possède rien d'entier en ce qui concerne les monuments de quelque dimension, aucun n'est complet ; il n'y a pas eu possibilité d'en rétablir un. Il paraît donc évident que, lors de la destruction des monuments romains, on ne plaça point les débris provenant d'un même édifice les uns à côté des autres ; on les dispersa çà et là, sans aucun ordre.

#### IV

Rassemblons encore quelques renseignements nouveaux au sujet des villes de la Gaule dont les remparts ont été trouvés remplis de pierres monumentales romaines :

*Angers.* Les murs de cette ville correspondent parfaitement à la description des remparts de Dijon (voir ce nom), par Grégoire de Tours : grand appareil à la base, petit appareil au-dessus (1).

En 1815 et en 1858, on a découvert dans le mur même de l'enceinte gallo-romaine d'Angers, et lui servant de fondement, plusieurs pierres sépulcrales ; une inscription intéressante (de M. Elius Gervinus Nervinus) fut trouvée par M. Puységur en creusant une cave sous le rempart. On y a également trouvé des fragments de colonnes, de frises, de

---

(1) XXXIX<sup>e</sup> Congrès, pp. 58, 66 ; XXXVIII<sup>e</sup>, p. 50 ; XXXIX<sup>e</sup>, p. 108.

chapiteaux, de statues provenant d'édifices anciens, sans doute du cirque, des bains, de l'amphithéâtre, qui avaient été laissés en dehors de l'enceinte rétrécie.

Seulement, à Angers on signale les pierres monumentales comme ayant été « jetées dans l'*emplecton* des murs », un fragment de frise romaine et un morceau de colonne ont été vus, dit-on, « empâtés dans les fondations de l'ancien mur en *emplecton* très caractérisé. »

Le fait a-t-il été bien observé ?

Les remparts d'Angers sont signalés comme ayant resserré l'ancienne ville précédemment ouverte ; on fait remarquer la ressemblance qu'il y a entre ses remparts et ceux du Mans et d'autres villes de la Gaule...

Il serait étrange qu'Angers fût la seule ville où l'on eût rencontré les débris romains maçonnés et cimentés ; mais n'aurait-on pas confondu là des réparations modernes avec la construction primitive ?

En y regardant de plus près, on constate (1) que les remparts d'Angers ont été remaniés au XII<sup>e</sup> siècle ; or, comme on a découvert en certaines parties des remparts des pierres de grande dimension « qui n'étaient pas bloquées dans du mortier », c'est sans doute aux remaniements susdits qu'il faut rapporter et restreindre l'*emplecton* en question.

*Aulun.* Edme Thomas, ancien historien de cette ville, attribue à Constance Chlore l'érection des masses prodigieuses par leur grandeur qui composent les portes d'Arroux et de Saint-André, construites à la romaine ; il aurait employé ses soldats à cette construction.

---

(1) *XXIX<sup>e</sup> Congrès*, p. 58.

Dans les fouilles modernes des murs d'Autun, parmi de nombreux morceaux de marbres de différentes couleurs, on a trouvé plusieurs fragments d'inscriptions en beaux caractères romains (1).

*Auxerre.* On se rappelle (2) que lorsque S. Pélerin arriva à Auxerre en l'an 259, cette ville n'était *pas encore fortifiée*, tandis qu'elle l'était au siècle suivant, époque où vivait son biographe. Il a été trouvé récemment une médaille de Tetricus dans le milieu de la maçonnerie d'une des tours de l'enceinte gallo-romaine. C'est une confirmation de l'époque indiquée. On ne peut démolir des murs à une partie quelconque de l'enceinte sans y trouver des débris romains et des sculptures; cette enceinte qui s'est établie sur la hauteur, n'est qu'une petite partie de l'espace occupé par la ville ancienne qui s'étendait du côté du sud.

D'après les historiens de la localité, Auxerre aurait été plus étendue avant l'époque où les remparts l'ont resserrée; depuis, elle se serait de nouveau dilatée en excédant ces remparts (3).

*Beauvais.* (Voir Dijon).

*Béziers.* Andoque nous apprend qu'avant 1650, « force grosses pierres sur lesquelles estoient sculptés des disques, plats de sacrifices, têtes de bœuf sèches, rosaces, festons de fleurs et des aigles tenant des rubans », furent trouvées en démolissant les remparts.

---

(1) Edme THOMAS. *Histoire de l'antique cité d'Autun*, éd. moderne, p. 101, et notes, p. 119.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 181.

(3) *XXV<sup>e</sup> Congrès*, pp. 692 et suiv. Voy. aussi *Bull. de la Soc. des Sciences hist. et natur. de l'Yonne*, 1885, pp. 187 et suiv.; DURU, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, I, pp. 26, 27, 29.

Même découverte en 1857; nombre de pierres sculptées et portant des inscriptions furent exhumées des fondations des murailles comme à Tours, à Orléans, à Saintes, à Bordeaux et dans presque toutes les villes de la Gaule (1).

*Bordeaux.* Les murs de Bordeaux sont particulièrement caractéristiques pour la question. Les restes des monuments découverts en 1616 et 1827 et jusqu'à nos jours, dans les murs de Bordeaux, se font remarquer par leurs dimensions et la richesse de leur ornementation.

Les murs de Bordeaux dont Ausone, au iv<sup>e</sup> siècle, a constaté l'existence, se sont signalés par la révélation d'une inscription de l'an 258, ce qui indique d'une manière très précise l'époque où ils ont été construits.

C'est surtout à Bordeaux qu'on a pu remarquer le soin religieux avec lequel les pierres monumentales ont été disposées par couches pour ne pas les détériorer : la base des cippes funéraires contenait encore les urnes avec les ossements des défunts; les inscriptions et les reliefs des sculptures avaient été placés en dedans pour être à l'abri des accidents (2).

*Boulogne.* Les remparts de cette ville sont comme ceux des autres villes de la Gaule. L'enceinte qui est carrée, n'est pas celle de la ville romaine primitive, beaucoup plus étendue; c'est celle de la partie fortifiée contre les barbares; elle répond à ce qu'on voit à présent autour de la partie escarpée de la vieille ville; en dehors doivent s'être trouvés

---

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 5<sup>e</sup> série, IV (1872), 2<sup>e</sup> semestre, pp. 55 et suiv.

(2) *Société archéologique de Bordeaux*, VII (mars 1880), pp. 26, 40, 65; *Revue des Sociétés savantes*, 6<sup>e</sup> série, V (1877), p. 76. P.-Charles ROBERT, *Les étrangers à Bordeaux*, p. 5; R. SMITH, *Coll. unt.*, V, p. 165; VII, p. 50.

les thermes et le théâtre. Quand on a détruit le rempart de l'enceinte, on l'a trouvé rempli à sa base de pierres sculptées provenant soit de tombeaux, soit de colonnes (1).

*Die.* Les murs romains de Die forment encore aujourd'hui une enceinte entière très remarquable ; ils renfermaient un grand nombre de fragments d'édifices antérieurs (2).

*Dijon.* Cette ville est signalée comme ayant eu, ainsi que Beauvais, Évreux, Toulouse, ses murs bâtis en partie à l'aide de monuments religieux et funéraires, enlevés à leur destination et arrangés les uns sur les autres sans mortier, tandis que le mortier avait été franchement employé dans le surplus de la structure (5).

Grégoire de Tours (vi<sup>e</sup> siècle) décrit les murs de Dijon et en fixe la date dans le passage suivant, dont on n'a pas suffisamment apprécié l'importance : « Locus Divionum est castrum firmissimum muris. Quatuor portae a quatuor plagis mundi sunt positae ; totumque aedificium xxxiii turres exornat. Muri vero illius de quadris lapidibus usque in viginti pedes ; desuper de minuto lapide aedificatus habetur, habens in altum pedes triginta, in latum pedes quindecim. Veteres ferunt ab Aureliano hoc imperatore fuisse aedificatum. »

La fin du iii<sup>e</sup> siècle, où vivait Aurélien, peu avant le règne de Dioclétien avec ses associés, était donc bien assignée par la tradition à l'organisation de la défense des villes romaines.

---

(1) XXVII<sup>e</sup> Congrès, p. 257.

(2) XXIV<sup>e</sup> Congrès, p. 245.

(5) R. SMITH, *On the roman walls of Chester*, p. 10 ; *Id.*, *Coll. ant.*, VII, p. 60.

*Évreux.* En 1853, on découvrit dans les remparts romains d'Évreux une quantité considérable de sculptures et de débris d'architecture de bon travail : fragments de corniches, frises, pilastres et colonnes de constructions grandes et importantes, des tombeaux, etc. MM. Bonnin et Raymond Bordeaux, d'après certaines observations qu'on a pu faire dans les démolitions successives de diverses parties de l'enceinte, affirment que, dans les murs encore conservés, on trouvera aussi des sculptures, chapiteaux, inscriptions, etc. (1).

*Grenoble.* (Voir § V.)

*Lillebonne.* Des monuments romains, chapiteaux et colonnes, ont été employés comme matériaux de construction dans certaines parties des remparts de Lillebonne, ce qui prouve que la ville est antérieure à la forteresse, puisque des débris de construction venant de la première ont été employés à l'établissement de la seconde (2).

*Luxeuil.* Les remparts de cette ville ont été construits à l'aide de monuments romains, sans mélange avec des débris plus récents.

*Mans (le).* On signale sur les remparts de cette localité un travail récent de l'abbé R. Charles, publié dans la *Revue historique du Mans*, IV, 1<sup>re</sup> livraison (3).

Les blocs de pierre qui forment les fondations du mur appartiennent à d'anciens édifices détruits lorsqu'on a en-

---

(1) XXXVII<sup>e</sup> Congrès, p. 526.

(2) R. SMITH, *Coll. ant.*, III, p. 108.

(3) Voir sur ce travail que l'auteur n'a pu se procurer, Fl. VALLENTIN, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1<sup>re</sup> année, p. 145.

touré la Cité de murs, dont le parement en pierres était entrecoupé de lignes de tuiles (1).

*Melun.* En 1682, en 1866, des fouilles ont fait reconnaître en cette ville les traces d'une enceinte fortifiée; à l'intérieur des remparts, on a découvert des groupes sculptés représentant des divinités, des inscriptions en l'honneur de Mercure et de l'empereur Néron; au-dessus, blocage composé de pierres brutes et de tuileaux, noyés dans un bain de mortier où il entre de la chaux, du sable et de la tuile pulvérisée; à l'extérieur, parement en petit appareil, avec cordons de briques.

Le compte rendu des dernières fouilles (2) mentionnait la trouvaille, faite en même temps, de deux monnaies de Constantin et de Constant, ce qui renversait toute la thèse ci-dessus, en rapprochant de nous d'un demi-siècle et en plaçant en plein temps de christianisme l'édification de ces remparts..... Renseignements pris auprès de M. G. Leroy, archiviste et bibliothécaire de Melun, qui avait présidé aux fouilles, les deux monnaies ont été trouvées non pas dans les murs, mais à proximité, ce qui est tout autre chose.

*Metz.* Les monuments antiques, entiers et retaillés, étaient si nombreux dans les fondations des murs de Metz, que les démolitions opérées en 1561 par le génie militaire en mirent plusieurs centaines au jour; les habitants furent autorisés à choisir ce qui leur plairait, et le reste fut noyé dans les fondations du nouveau rempart (3).

---

(1) HUCHER, *Catologue du Musée archéologique du Mans*, p. 57.

(2) *Revue des Sociétés savantes des départements*, IV<sup>e</sup> série, IV (2<sup>e</sup> sem.), p. 202.

(3) P.-Ch. ROBERT, *Les étrangers*, etc., p. 5.

*Namur.* En 1586, M. A. Mahieu, garde du génie à la citadelle de Namur, découvrit dans les fondations de bâtiments du donjon, à la citadelle de Namur, de grandes pierres à inscriptions funéraires du temps des Romains; l'auteur du présent article, dont l'attention fut attirée sur la présence, à cette altitude, de pierres sépulcrales, se dit qu'il y avait là une preuve de l'occupation de la montagne tout entière par les habitants de la ville antique, et il recommanda de rechercher les autres pierres du même genre qui « ne pouvaient manquer de se retrouver aux environs de la découverte. » L'attente ne fut pas trompée : six tombeaux à inscriptions romaines, la plupart en pierres de grande dimension et de pesanteur considérable, furent successivement trouvés au donjon, où les pierres avaient été remployées, après avoir été, sans doute, déposées avec d'autres monuments romains dans les remparts établis lors de la concentration de Namur sur la hauteur (1).

*Nantes.* Les fragments de sculpture et d'architecture qu'on a recueillis au musée de Nantes proviennent en grande partie de fouilles faites pour construire de nouvelles maisons près de l'enceinte de la cité gallo-romaine. « Si l'on avait pu étendre le travail à droite et à gauche, on aurait probablement découvert un plus grand nombre de pierres » (2).

*Narbonne.* Les remparts de cette ville sont bâtis avec les pierres provenant de ses anciens monuments, attestant l'antique splendeur de la cité; beaucoup de ces pierres sont à

---

(1) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, XVII, p. 45; *Westdeutsches Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1886, p. 251.

(2) *XXIII<sup>e</sup> Congrès*, p. 100.

bas-reliefs; on y a trouvé également une centaine d'inscriptions (1).

*Nîmes.* Au palais de justice de Nîmes, disait un ancien écrivain (2), on n'a jamais creusé la terre qu'on n'y ait trouvé des restes d'anciens fondements d'une épaisseur prodigieuse et bâtis avec de grosses pierres carrées, sans mortier ni ciment; on en a tiré des aigles de marbre d'une beauté achevée, des pièces d'une frise superbement sculptée, des colonnes, des corniches, des chapiteaux de grande beauté et quantité d'inscriptions.

Sur pareil énoncé, on n'a pas besoin de vérifier le fait, on peut dire *a priori* que l'emplacement du palais de justice de Nîmes était traversé (3) par les anciens remparts : ce n'est que dans ces conditions qu'on trouve pareille variété de débris antiques.

*Périgueux.* L'enceinte de Périgueux établie autour de la partie la plus élevée de la cité avait seulement 950 mètres de circonférence. Elle a été bâtie sur des entassements de frises, tambours de colonnes, chapiteaux, autels, tombeaux, « en un mot, les débris d'une ville entière ». Les assises sont mal réglées, on a voulu tout utiliser; on a fait chevaucher les pierres les unes sur les autres, à l'aide d'entailles ou de coupes à angle droit. Lorsque la forme quadrilatère des matériaux l'a permis, on les a promenés les uns sur les autres

---

(1) XXXV<sup>e</sup> Congrès, p. 274; XXXVII<sup>e</sup> *id.*, p. 67.

(2) Cité par PELET, *Catalogue du musée de Nîmes*. (Notice historique sur la Maison carrée), p. 145.

(3) La vérification a néanmoins été faite et elle a produit le résultat prévu : PERROT, *Histoire des antiquités de la ville de Nîmes*, présente un plan où le n<sup>o</sup> 55 (*palais de justice*) coupe la ligne n<sup>o</sup> 2 (*murs antiques*); p. 168, il cite d'ailleurs des pierres monumentales découvertes sur l'emplacement n<sup>o</sup> 55.

et, les usant ainsi par le frottement, on a obtenu des joints à peine sensibles, linéaires. Pour que les joints perpendiculaires de côté fussent imperceptibles, on a évidé les pierres en biseau, formant ainsi comme un V dont la pointe effleure le parement extérieur. Il est arrivé qu'usées ou éclatées, ces lignes entrebailent démesurément aujourd'hui et permettent à la vue de plonger à l'intérieur du mur (1).

Après cette première enveloppe, vient un massif formé de ruines des temples et des palais de Vésone et ayant en moyenne 5 à 4 mètres d'épaisseur. Le terre-plein de la grande salle du château est formé d'un lit de colonnes cannelées de 5 mètres d'épaisseur.

L'auteur de la description voyant le complément du mur terminé en petit appareil, — les *minutae lapides* de Grégoire de Tours, — suppose très naïvement que l'on y a eu recours parce qu'on avait épuisé les grands matériaux....

Mais il termine par une réflexion sensée : « Il a fallu un temps assez long et beaucoup de soin pour exécuter tous ces travaux, qui cependant annoncent une époque de décadence. » Cette époque est, pour l'auteur, celle de l'invasion des barbares, où les habitants, secourus par Probus, rassemblèrent les débris de leurs édifices. Les mains qui construisirent le mur avaient déposé à sa base tout ce qu'ils avaient pu recueillir en sculptures et en inscriptions, et c'est de ce mur que proviennent les colonnes, chapiteaux, frises, architraves, pilastres, métopes, caissons, autels, tombeaux, statues, bustes, inscriptions qui sont rassemblés au musée.

La meilleure preuve que l'ancienne ville de Périgueux a

---

(1) XXV<sup>e</sup> Congrès, pp. 199, 260. R. SMITH, *Coll. aut.*, VII, p. 47.

été réduite pour la construction des remparts, est la déviation du tracé de ceux-ci lorsqu'ils ont rencontré l'amphithéâtre, dont on a dû prendre l'hémicycle sud pour servir de bastion (1).

*Poitiers.* Les remparts de cette ville avaient 2,500 mètres de circuit. On y a trouvé des membres d'architecture sculptés, et notamment des claveaux d'archivolte d'une porte triomphale du 1<sup>er</sup> siècle ou du commencement du 11<sup>e</sup>; on y a découvert également des blocs rectangulaires juxtaposés sans ciment, des cippes couchés la face en bas (2).

*Rouen.* Cette ville, quand il s'agit de se prémunir contre les invasions des barbares, fut entourée d'une enceinte de murailles; cette enceinte peu développée embrassa la partie de la ville la plus facile à défendre, en laissant en dehors une partie considérable de l'ancienne ville. Dans les fondations de la muraille, on avait employé des pierres sculptées et des débris de divers monuments (3).

*Saintes.* Le renversement tout récent des murs romains de cette ville a révélé l'existence, à la partie inférieure, de restes de constructions publiques et des inscriptions (destinées à paraître dans le *Bulletin épigraphique* de la Gaule).

On y a fait des fouilles en un mur de soutènement de 100 mètres de long, 7 à 8 mètres de haut, épais de 4 à 5 mètres, entièrement formé de débris gallo-romains. Ces fragments de toute espèce sont rangés là presque symétriquement, sans mortier, sans ciment, sans crampons. Ces

---

(1) R. SMITH, *Coll. ant.*, VII, p. 46.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 5<sup>e</sup> série, VIII (1874); p. 264; 6<sup>e</sup> série, VIII (1878), p. 449.

(3) XXVI<sup>e</sup> Congrès, p. 518.

bloes, souvent énormes, se tiennent par leur propre poids. Le mur éventré laisse voir des fûts de colonnes, des chapiteaux, des entablements. On fortifia ainsi une partie de la ville, celle qui se dressait sur un mamelon abrupte de trois côtés ; on restreignit le périmètre de la Cité pour la protéger plus efficacement, et on éleva à l'est une forte muraille qui, soutenant les terres du mamelon, est demeurée debout... Temples, palais, théâtres, monuments funéraires fournirent d'excellents matériaux tout prêts. On commença par le haut des édifices, et à mesure qu'on les démolissait on en transportait les pierres au rempart. Ainsi s'explique ce fait bizarre qu'il y a seize fort beaux chapiteaux et seulement deux ou trois bases ; les bases ont été placées les dernières au sommet du mur, par conséquent, et le mur écrêté n'en a gardé que fort peu. On mettait à l'extérieur la partie lisse de la pierre, de telle façon que rien ne révèle les richesses du dedans.

» Les bloes sont placés les uns sur les autres ; on dirait des livres rangés dans une bibliothèque, les *in-12* à côté des *in-folio* : le désordre dans la régularité (1)... »

*Saverne.* Dès le siècle dernier, de nombreux fragments romains ont été découverts à Saverne, principalement dans la ville haute qu'entoure une muraille posée sur des fondations romaines (2).

*Sens.* On a trouvé depuis 1847 dans les fondations de l'enceinte romaine de Sens, à la partie inférieure des murs, plusieurs centaines de fragments provenant de monuments

---

(1) *La Nature, Revue des sciences et de leurs applications*, XI, n° 775 (24 mars 1888), p. 257.

(2) *XXVI<sup>e</sup> Congrès*, p. 86.

plus ou moins considérables : bas-reliefs, cippes funéraires, inscriptions ; ces débris ont servi à former le musée de la ville. Une dédicace à Sévère et Caracalla démontre que les murs de Sens d'où on l'a extraite, ont été construits après le commencement du III<sup>e</sup> (1).

*Strasbourg.* L'enceinte romaine parfaitement constatée par des documents du VIII<sup>e</sup> siècle, était fort restreinte, n'ayant environ que 540 mètres de long sur 420 mètres de large, ce qui a été calculé comme donnant une superficie de 2,570 mètres carrés seulement. Le mur est établi sur une épaisseur de 5<sup>m</sup>60 ; dans les fondations d'une tour restée intacte, on a retrouvé trois pierres provenant de monuments romains ; l'une d'elles était ornée de sculptures bien conservées ; les deux autres présentaient des fragments d'inscriptions en lettres romaines, dont la forme appartient au premier siècle de l'ère chrétienne (2).

*Vermand.* La Société académique de Saint-Quentin fit opérer, il y a quelque temps, des fouilles à l'emplacement d'une des portes du *castrum*. On mit alors au jour sept grandes pierres sculptées provenant de la ruine d'édifices absolument différents ; elles étaient comprises dans un massif assez long, ayant 16 pieds de largeur, et toutes étaient si artistement jointes qu'on n'aurait pu, entre elles, passer la lame d'un couteau. Ces pierres étaient posées sans mortier, la face sculptée tournée en bas.

Vermand, comme Sens, le Mans, Bourges, Dijon, Poitiers,

---

(1) *AV<sup>e</sup> Congrès*, p. 40 et suiv. ; *AV<sup>e</sup> id.*, p. 171 ; R. SMITH, *On the roman walls of Chester*, pp. 9 et 10 ; *Id.*, *Coll. ant.*, V, pl. XIX et XX ; P.-Ch. ROBERT, *Les étrangers*, etc., p. 5 ; DUBÉ, *Bibl. histor. de l'Yonne*, I, pp. 51, 54, 56.

(2) *AAVI<sup>e</sup> Congrès*, pp. 61 et suiv.

Bordeaux, Périgueux, Dax, etc., a donc démoli ses temples, ses tombeaux, peut-être ses édifices privés, pour en bourrer ses remparts (1).

*Vienna* (en Dauphiné). Aux extrémités opposées de cette ville, des travaux récents ont exhibé des débris importants qui ont révélé l'existence de deux anciennes portes ayant eu la forme d'ares de triomphe. Ces portes faisaient partie de remparts, sur l'emplacement desquels on a trouvé des pierres sculptées, un bas-relief représentant des soldats prétoriens prêts à sacrifier sur un autel, des colonnes de marbre, des pierres de grand appareil où se voient en bas-reliefs des griffons et des trophées d'armes romaines (2).

## V

*Grenoble* mérite ici une place distincte et distinguée, à raison non seulement de ses murs complètement analogues à ceux de toutes les villes dont il a été fait mention ci-dessus, mais surtout de la date qu'indiquent deux inscriptions monumentales placées sur les remparts après leur achèvement.

Grenoble était d'abord un simple poste militaire sur l'Isère, nommé Cularo. Lorsque la porte Viennoise ou Herculécenne de Cularo fut démolie, en 1802, on trouva dans le massif des deux tours romaines qui en dépendaient un grand nombre d'inscriptions; il en fut de même aux siècles passés, lorsqu'en vertu d'une décision royale la porte opposée portant le nom de Romaine ou Jovienne fut renversée.

---

(1) EMMI. LE MAIRE, *Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin*, p. 42; DE CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie*, I, pp. 625 à 630.

(2) ALLMER et DE TERREBASSE, *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienna en Dauphiné*, II, pp. 112, 415, 509.

Chaque fois qu'on mit la pioche dans quelque autre partie des remparts, des débris de monuments romains sortirent des bases de ceux-ci (1).

On saisit donc sur le fait à Grenoble le même procédé que pour les autres villes de la Gaule.

Or, les remparts ainsi construits autour de la ville de Cularo réduite, étaient traversés par deux portes qui complétèrent l'œuvre, alors que celle-ci recérait déjà dans ses flancs les monuments romains qui venaient d'y être déposés.

On a décrit ainsi (2) les remparts de Grenoble : « Cularo fut fortifiée d'une enceinte de murailles, percée de deux portes par les empereurs Dioclétien et Maximien, vers l'an 288. »

Comme si l'enceinte avait été établie tout autour de la ville sous quelque règne antérieur et si les deux empereurs associés étaient intervenus seulement à l'effet de faire ouvrir dans les remparts deux baies pour servir de portes.....

Il y a là une équivoque.

Non ! Grenoble fut établie sur le plan des camps romains avec leur porte prétorienne et leur porte décumane ; l'une regardant l'Italie, l'autre donnant du côté de Vienne, ces portes furent bâties en même temps que les remparts, dont elles étaient les seules issues.

Chacune des deux portes portait un frontispice constatant l'unité de la construction ; car on y lisait l'inscription suivante :

DD . NN . IMP . CAES . GAIVS AVREL . VALERIVS DIOCLETIANVS

---

(1) *XIV<sup>e</sup> Congrès*, p. 561 et suiv. ; MILLIN, *Magasin encyclopédique*, 4<sup>e</sup> série, III, pp. 241, 284, 256, 257 ; ALLMER et DE TERREBASSE, *loc. cit.*, II, pp. 174, 176, 262, 263 ; III, pp. 153, 157, 140, 143, 147, etc., notamment 552.

(2) *XIV<sup>e</sup> Congrès*, p. 561.

P.P. INVICTVS AVGVSTVS || ET IMP. CAESAR MARCVS AVREL .  
VALERIVS MAXIMIANVS PIVS FELIX INVICTVS AVG. || MVRIS  
CVLARONENSIBVS CVM INTERIORIBVS AEDIFICIIS PROVIDENTIA  
SVA || INSTITYTIS ADQVE PERFECTIS.

Ce à quoi il était ajouté pour la porte de Rome :

PORTAM ROMANAM IOVIAM VOCARI IVSSERVNT.

Et pour la porte de Vienne :

PORTAM VIENNENSEM HERCVLEAM VOCARI IVSSERVNT (1).

Ces textes mentionnent formellement l'achèvement de la construction des murs « muris institutis a(t)que perfectis », avant la gravure des inscriptions sur les portes qui complétaient l'enceinte et faisaient corps avec elle.

Bien que Dioclétien figure en tête de ces textes, Maximien est l'auteur de la construction, puisqu'elle eut lieu dans la partie occidentale de l'Empire qui lui avait été dévolue en partage : ce qui était fait par l'un des empereurs dans ses états particuliers était censé fait de commun accord entre les deux (2).

Mais ici il y eut sans doute mieux qu'un simple concert entre les chefs de l'empire; il existe expression formelle de la double volonté des empereurs régnants. L'inscription dit que Dioclétien et Maximien *jusserunt*, qu'ils ont donné un ordre formel pour ce qui regardait la forteresse de Grenoble.

Or, si les deux empereurs se sont mis d'accord à propos d'une forteresse située dans le gouvernement de l'un d'eux, c'est que sans doute elle était portée sur une liste de toutes les localités qu'il s'agissait de fortifier : des mesures géné-

---

(1) ALLMER et DE TERREBASSE, *loc. cit.*, II, pp. 584 et 586; III, p. 421.

(2) *Id.*, II, p. 587.

rales concernant tout l'empire furent donc arrêtées par les deux empereurs en commun.

Dioclétien et Maximien étaient collègues depuis le commencement de l'an 286, lorsque, en 292, ils s'associèrent les deux Césars, Constance Chlore et Galère, dont à partir de cette dernière date les noms sont, dans les inscriptions, mentionnés à côté de ceux des deux empereurs.

L'achèvement des murs de Grenoble est donc antérieur et date probablement d'environ l'an 290; comme ce travail a duré au moins deux ans (1), c'est à l'an 288 qu'il faut rapporter la loi supposée dont le texte a été présenté ci-dessus, et le commencement des travaux.

Tel est aussi l'avis de Millin (2) : « *Dans l'année 288 de l'ère vulgaire, la ville de Cularo (ayant souffert de l'invasion des Bagaudes qui désolèrent plusieurs provinces), l'empereur Maximien, chargé du gouvernement des Gaules, fit construire (5) les murs de la ville et rétablir les édifices intérieurs qui avaient été ruinés; il lui (donna) deux portes principales; chacune d'elles fut flanquée de deux tours très élevées et décorée d'une inscription..... »*

## VI

Jusqu'ici la Gaule seule a fait l'objet de cette étude; cependant les expressions déjà relevées : *Diocletianus et Maximianus jusserunt.....* de l'inscription de Grenoble

---

(1) D'après la durée indiquée ci-dessus pour la bâtisse des remparts de Vérone.

(2) *Loc. cit.*, p. 256. C'est à peu près l'avis d'ALLMER et de DE TERREBASSE, *loc. cit.*, II, p. 587.

(3) MILLIN dit *reconstruire*; il lisait *restitutis*, au lieu d'*institutis*, parce qu'il était imbu de l'idée que *Cularo* était déjà fortifiée antérieurement.

soulèvent la question de savoir si la mesure générale prise par eux n'aurait pas été étendue à tout l'empire.

Cette question n'est pas résolue encore d'une manière bien pertinente; mais il y a quelque apparence qu'elle le sera un jour.

En effet, voilà qu'en Suisse une inscription murale nous apprend que les remparts de Vitodurum (Ober-Winterthur) ont été élevés en 294, sous Dioclétien et Maximien, depuis leur association avec Constance Chlore et Galère, eités en même temps qu'eux : MVRVM VITVDVRENSEM A SOLO INSTAVRANT (1).

A Mayence, en 1877, on a trouvé dans les remparts romains des blocs de pierre juxtaposés avec soin, avec des sculptures et des inscriptions tournées vers le bas ou vers le côté, de manière à être protégées contre les éboulements de la partie supérieure (2).

D'abord, on croyait pouvoir attribuer ces fondations à une époque postérieure à Constantin; mais la comparaison des murs, où les monuments avaient été découverts, engagea les archéologues de Mayence, et notamment le chanoine Schneider, à se demander s'il ne fallait pas rapporter l'ouvrage à une époque antérieure, et la fin du III<sup>e</sup> siècle fut spécialement fixée comme l'un des moments les plus probables (3).

Mieux que cela : transportons-nous en Turquie (4). Le

---

(1) ORELLI, *Inscriptiones Helvetiae*, n° 275. Reus. de M. ZANGEMEISTER.

(2) *Correspondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts und Alterthumsvereine*, n° 12, 23<sup>e</sup> année (1877).

(3) *Mainzer-Journal* du 8 février, p. 5.

(4) P.-Ch. ROBERT, *Les étrangers*, etc., p. 5, note 4.

même fait s'y est produit ; à l'approche des barbares, des marbres grecs de l'époque romaine ont été employés à Andrinople comme assises d'une muraille de fortifications de la même époque.

Mais si la loi a été générale, elle doit avoir été observée en Italie même.... Eh bien ! oui, elle l'a été à Rome : un rempart de l'Esquilin, à Rome, a été construit au-dessus d'une série de pierres portant des inscriptions des cohortes prétoriennes (1), dont la plus récente est de l'an 265 : toujours une date antérieure à la fin du III<sup>e</sup> siècle....

On a donc quelque chance de ne pas se tromper en cherchant aussi en Angleterre l'application de la loi présumée.

Les Romains, en Angleterre, quand un danger paraissait imminent et inévitable, cachaient les autels qu'ils avaient consacrés aux dieux par gratitude ; à ce soin pieux est due, sans aucun doute, la conservation de plusieurs d'entre eux.

A proximité du grand poste militaire de Maryport furent découverts, en 1870, ni plus ni moins que dix-sept autels enterrés avec soin, mais en hâte. Cela eut lieu en présence d'un danger imminent.

Pour quelque motif stratégique, il est probable que les

---

(1) Voy. ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 481.

Reste l'exception de Vérone, dont les remparts ont été élevés par Gallien et bourrés de monuments romains : j'étudie en ce moment la question de savoir si d'autres murs romains de villes italiennes ont été construits avant le temps de Dioclétien dans les mêmes conditions ; jusqu'à présent mes recherches sont restées non contredites, et j'aboutirai probablement, dans mon troisième article, à indiquer les motifs particuliers qui ont engagé les Romains à fortifier l'importante position de Vérone, en l'an 265. Vérone a une telle importance stratégique, témoin le fameux quadrilatère dont elle était partie intégrante, que l'attention a dû être appelée tout spécialement sur la nécessité de la protéger.

troupes cantonnées dans ce quartier furent déplacées ; dans le doute de ce qui pouvait arriver, les soldats cachèrent ces témoignages de gratitude envers leurs divins protecteurs, et ayant été répartis plus tard dans d'autres postes, ils ne furent pas en état de les rendre à la lumière, tandis que leurs successeurs à Maryport, ou ne connurent pas ou n'eurent pas souci de connaître ce qui concernait ces monuments (1).

Parcil fait doit s'être produit pour le dépôt d'autels et de fontaines à Procolitia, aussi située sur la ligne du grand rempart romain (2).

Ces observations ont une certaine relation avec celles qui concernent la trouvaille de pierres monumentales ou sépulcrales dans les remparts des villes : où les cacher mieux que dans les murailles défendues par les armées romaines et protégées par une idée religieuse ?

Mais l'Angleterre offre aussi des exemples de cela même.

A Londres, les remparts avaient de huit à dix pieds d'épaisseur ; ils contenaient de larges pierres sculptées et ornées de moulures, ayant servi de frises ou d'entablements à des édifices d'une période antérieure à la construction des remparts, même des débris de tombes ou d'autels en marbre ; à cet égard, dit Roach Smith (3), le rempart ressemble à celui de maintes villes du continent qui furent bâties en partie à l'aide de ruines d'édifices publics, d'autels renversés, de monuments sépulcraux, etc., prouvant leur origine antique.

---

(1) R. SMITH, *Coll. ant.*, VII, p. 51.

(2) *Ibid.*

(3) R. SMITH, *Illustrations of roman London*, pp. 18 et suiv.

Ces découvertes datent de 1852.

Il y a mieux aujourd'hui : une lettre de l'illustre Roach Smith m'apprend que les pierres figurant aux n<sup>s</sup> 1148 à 1152 du *Corpus inscriptionum latinarum*, VII (pierres non pas milliaires (1), mais dédicatoires), ont été découvertes dans les fondements d'un bastion des remparts romains de Bittern (Clausentum); cette circonstance, qui n'avait pas encore été mise en relief, est d'autant plus importante que ces pierres portent les noms des empereurs Gordien (258 à 244), Gallus et Volusianus (251 à 255), Tetricus (267 à 275), Aurélien (270 à 275). Nous nous rapprochons de plus en plus de Dioclétien, et jusqu'ici aucune inscription de ce prince ou de ses successeurs n'a été trouvée en de pareilles conditions...

L'exemple signalé plus haut de colonnes sciées dans leur longueur et déposées l'une à côté de l'autre, de la même manière, à la base des remparts de Larçay et de Londres, serait à lui seul un indice de la relation intime de temps et d'intention qui existe entre les remparts d'Angleterre et ceux du continent; est-il vraisemblable que de pareils travaux n'aient pas été effectués en même temps et sous l'empire d'une même pensée, par des agents employant les mêmes procédés?

Les murs d'Isurium (Aldborough), d'Ebchester, de Canterbury, sont absolument construits dans les mêmes

---

(1) Si la thèse ici présentée est fondée, on pourra certes trouver des pierres milliaires dans les fondations des remparts; mais ce seront des exceptions : on n'en rencontrera jamais plusieurs ensemble, d'abord parce que ce n'étaient pas là des monuments à préserver comme des autels et des tombeaux; ensuite parce qu'il aurait fallu aller les chercher bien loin et les rapporter de distances inégales. La trouvaille de six inscriptions de Gordien à Aurélien à un même endroit aurait donc dû écarter *a priori* l'idée qu'elles étaient milliaires.

conditions que ceux de Chester (1), c'est-à-dire qu'indépendamment des pierres monumentales qu'ils recèlent, ils n'ont pas, à leur partie externe, ces rangées de tuiles ou briques qui coupent parallèlement un grand nombre de murs romains.

C'est là un point à élaguer du débat : tantôt les murs romains ont ces lignes de briques ou tuiles, tantôt ils ne les possèdent pas.

Nous savons que les murs de Dijon sont romains et qu'ils contenaient à leur base des couches de pierres sculptées et de monuments funéraires.

Or, la description des murs de Dijon, faite il y a plus de douze cents ans par Grégoire de Tours, est celle des murs de Chester ; à part les dimensions, ce sont les mêmes remparts épais, constitués à leur base de blocs bien équarris, et à la partie supérieure de petites pierres : les dessins des murs de Chester que présente Roach Smith (2), en tenant compte du remplacement de la partie supérieure par le parapet actuel, qui en est l'équivalent, répondent tout à fait, encore aujourd'hui, à la description de l'historien du vi<sup>e</sup> siècle.

Le doute, d'ailleurs, n'est pas possible quand on trouve dans les remparts de Chester, à la partie inférieure, des blocs de pierre provenant de monuments dont quelques-uns se rapportent à des soldats de la *legio XX Valeria Victrix*, qui s'est trouvée depuis l'an 45 dans la *Britannia*, lors de l'expédition de Claude, et qui y est bien certainement restée

---

(1) R. SMITH, *Chester Courant* du 24 août 1887 ; *Id.*, *Coll. ant.*, IV, p. 143 ; VII, p. 206, etc.

(2) *Coll. ant.*, VI, pp. 45 et suiv.

jusqu'au delà de l'époque où elle a pu élever les monuments qui ont, par hypothèse, été renversés vers l'an 270, pour être placés à la base des remparts, dont la création serait due à la loi de l'an 288.

D'après la description que nous donnent les auteurs anglais, Chester aurait été une très ancienne ville romaine, un *emporium* favorisé par le bras de mer qui longe la ville ; elle était occupée par le *Legio XX* citée et s'étalait sur une assez grande étendue.

Les remparts qu'on a récemment scrutés sont venus restreindre l'espace qu'il s'agissait de défendre et, plus tard, la ville déborda de nouveau au delà de ses remparts.

Constance Chlore, qui, en l'an 296, réduisit la *Britannia*, d'où, au témoignage d'Eumène, il fit venir des ouvriers pour fortifier et reconstruire Autun, enfin qui mourut à York en l'an 306, est probablement le créateur des murs romains de Chester.

Le détail le plus caractéristique de la loi supposée de Dioclétien et Maximien, est le resserrement des villes par l'enceinte des nouveaux remparts. Si ce détail se retrouve à Chester, la question est jugée.

Un chroniqueur, Gérald de Barri, qui vivait au XII<sup>e</sup> siècle (1147-1220), a rendu compte de l'état où se trouvait Chester de son temps : « *Urbs Legionum haec authentica, ac per Romanos muris... circumdata, ubi multa adhuc pristinae nobilitatis apparent vestigia; palatia scilicet, immensa turris gigantea, thermae insignes, templorum reliquiae et loca theatralia, egregiis muris partim extantibus pene clausa; et tam intra quam extra murorum ambitum, aedificia subterranea, aquarum ductus, hypogaeique meatus, stuphas quoque*

videas ibidem miro artificio consertas, lateralibus quibusdam angustis spiraculis occulte calorem exhalantibus (1) ».

Cette description est frappante :

On y voit d'abord, dans la ville même, à l'intérieur des murs élevés par les Romains, palais, tour, thermes, ruines de temples, théâtres.

Mais, à l'extérieur des murs, plus rien au-dessus du sol, tout est souterrain ; on ne remarque plus que des substructions d'aqueducs, d'hypogées, de fournaises, d'hypocaustes...

Les édifices laissés *extra muros* avaient été anéantis, il n'en restait plus que les fondations : « aedificia subterranea extra murorum ambitum... »

La ville, avant sa nouvelle enceinte, était donc bien plus vaste qu'au paravant, puisqu'il y avait là des restes d'anciennes constructions assez importantes pour être signalées et pour être, à raison de « l'art merveilleux » qui avait présidé à leur édification, mises en comparaison avec les palais, les temples, les thermes, les théâtres restés debout à l'intérieur de la cité.

On a, dit-on, trouvé en un endroit des murs de Chester, avec une trentaine de pierres romaines, une sculpture du moyen âge représentant une femme et un personnage ecclésiastique...

Mais n'est-ce pas avec trop d'empressement qu'on a attribué ce monument au moyen âge ; n'est-ce pas le caractère apparent de la tombe d'un couple d'époux, comme on en voit souvent représentés sur les tombes romaines ?

Sir Pieton ne croit pas que le caractère même « ecclé-

---

(1) Passage rapporté par sir PICTON, *loc. cit.*, p. 40.

siastique » des sculptures soit exclusif du caractère romain. Tertullien, qui écrivait en l'an 209, dit que, même dans les contrées de la *Britannia*, inaccessibles aux armées romaines, avait pénétré l'Évangile.

Mais à la Tour du Phénix, où la découverte a eu lieu, il y avait eu une brèche lors du siège de Chester, en 1644 (1), et cette brèche avait dû être réparée; en supposant que la pierre soit réellement du moyen âge, elle a pu être employée à réparer la brèche.

Toutes ces hypothèses sont purement gratuites.

Le savant Roach Smith, avec son expérience et son esprit de comparaison, n'hésite pas à se prononcer; il a vu les dessins des sculptures et il déclare : « Loin que ces figures soient du moyen âge, elles sont bien décidément romano-bretonnes et le costume est entièrement conforme à celui de plusieurs spécimens que nous possédons du costume provincial du temps des Romains ».

Quant à l'enfouissement des monuments païens dans les remparts, il ne peut plus être question de l'attribuer à l'idée que « tout ce qui rappelait le culte païen fut démoli pour être employé à l'usage et à la défense des cités » (2) : Chester debout au moyen âge, montrait encore à l'intérieur de ses murs les nombreux monuments cités par les chroniqueurs, tandis que, *extra muros*, et là seulement, les monuments romains avaient été rasés et qu'il n'en restait plus que les substructions. Pourquoi les chrétiens auraient-ils assouvi leur soif de destruction sur les monuments extérieurs seulement?

---

(1) Sir PICTON, *loc. cit.*, p. 17.

(2) C'est ce qu'on lit, par exemple, dans le *Bulletin monumental*, 1859, p. 65.

## VII

Le roi Agrippa, voulant détourner les Juifs de l'insurrection contre les Romains, exagérait assurément en affirmant que les 505 peuples de la Gaule et leurs 1,200 villes obéissaient à moins de 1,200 soldats romains... (1).

Mais il n'en est pas moins vrai que, au 1<sup>er</sup> siècle, Rome était tellement puissante qu'elle n'avait guère à assurer sa domination par l'établissement de nouvelles forteresses dans les pays conquis.

De ce qu'on a parfois, comme à Strasbourg, trouvé des pierres monumentales du 1<sup>er</sup> siècle dans les remparts antiques, il ne résulte nullement que ces remparts datent eux-mêmes du 1<sup>er</sup> siècle et qu'on puisse les attribuer, ainsi qu'on l'a fait, à l'époque « où Auguste et Drusus combattaient les Germains sur le Rhin, vers l'an de Rome 745 ». Tout ce que prouvent ces monuments, c'est qu'au 1<sup>er</sup> siècle l'endroit était occupé par les Romains, mais non pas qu'il y a eu destruction et reconstruction à cette époque même.

Au surplus, on a remarqué que les fortifications établies pendant le règne des premiers empereurs étaient invariablement bâties de matériaux neufs (2), ce qui n'est pas le cas pour les remparts ici étudiés.

Il s'agit même d'avancer assez bien dans l'histoire de l'empire romain pour trouver la date de l'érection des remparts à base d'autels et de tombeaux ; car, si l'on admet que tous ces murs sont contemporains les uns des autres, il est

---

(1) Flav. JOSÉPHE, *Bell. judaïc*, II, 28.

(2) XXVI<sup>e</sup> Congrès, p. 66.

impossible de les faire remonter avant le milieu du III<sup>e</sup> siècle, vu les inscriptions de cette époque qu'on y a trouvées : à Sens une inscription de l'an 250, à Bordeaux une de l'an 258, à Rome une de l'an 265, en Angleterre plusieurs de 258 à 275, etc.

Le nom d'Aurélien, comme fondateur des remparts de Dijon — d'où l'on a tiré des sculptures et inscriptions — a été prononcé par Grégoire de Tours. Cet empereur, ayant régné de 270 à 275, conviendrait très bien pour la date, sauf l'observation importante de Roach Smith qu'une inscription de ce prince lui-même a été trouvée dans les remparts romains de Clausentum....

Mais il n'en serait pas de même pour l'ordre des événements, quoique Aurélien ait bien fortifié Rome...

Si la tradition rapportée par Grégoire de Tours était fondée, elle devrait s'appliquer à toutes les villes de la Gaule. Mais le règne d'Aurélien ne fut pas pour l'empire une période de paix et de confiance : durait encore l'époque des Trente tyrans, dont les Posthume, les Laélien, les Tétricus, qui occupèrent la Gaule jusque vers la fin du règne d'Aurélien.

La période qui s'étend depuis le règne de Gallien jusqu'à celui de Dioclétien et Maximien, est toute marquée par une foule de vicissitudes dans la fortune des Gaules, avec troubles à l'intérieur et invasions de l'extérieur, successivement réprimées par l'élite des commandants de l'armée romaine.

Probus, qui régna jusqu'en 282 seulement, n'eut pas le temps de s'occuper du soin de fortifier les villes de l'empire; on peut même dire que cet empereur n'en conçut pas le plan : il était imbu de l'idée qu'il lui suffirait de réunir le Danube et le Rhin par une muraille de pierre d'une grande

hauteur, fortifiée par des tours placées à des distances convenables. Il a cru, sans doute, que ce mur constituerait une défense suffisante.

Quant aux successeurs de Probus, qui furent Carus, Carinus et Numérien, les quelques années de leur passage au pouvoir se signalèrent encore par des troubles dans les Gaules, auxquels le second de ces empereurs, alors César, dut porter remède : son amour des plaisirs, les neuf femmes qu'il épousa et répudia en quelques mois à Rome, les jeux extravagants qu'il fit célébrer dans la capitale, ne lui laissèrent pas le temps de songer à fortifier cette partie de l'empire, tandis que l'attention était du reste attirée par la guerre transportée en Orient.

Et c'est ainsi que nous arrivons en l'an 285, au règne de Dioclétien, comme l'époque où l'on put enfin songer à fortifier les villes de la Gaule, après les dernières victoires que Maximien eut encore à remporter sur les Bagaudes (1).

Après avoir conduit le lecteur jusqu'à l'époque où, pour la première fois, on a pu s'occuper de fortifier les villes, faisons le travail inverse en partant de l'époque moderne, en remontant en arrière et en éliminant successivement les temps où l'on n'a pu construire de remparts dans les conditions ici étudiées.

Inutile de parler des trois derniers siècles, puisque nous savons qu'à Arlon, à Metz, etc., dès le xvi<sup>e</sup> siècle, on avait trouvé dans les remparts anciens des sculptures et des inscriptions romaines pures de tout mélange avec des monuments post-romains.

---

(1) Esquisse de la période depuis l'an 275 jusqu'en l'an 285, d'après GIBBON.

A la vérité, comme on l'a fait remarquer (1), le caractère des sculptures et les dates des inscriptions ne donnent pas par eux-mêmes l'âge de l'enfouissement, qui est nécessairement postérieur et qui peut l'être de beaucoup; mais quelle apparence y a-t-il que, dans cinquante villes de la Gaule, on ait attendu un millier d'années pour placer à la base des remparts des monuments restés au jour depuis tant de siècles? Ces monuments seraient-ils aussi bien conservés?

La plupart des inscriptions figurant dans les remparts de Narbonne provenaient de monuments funèbres; or, il est impossible d'admettre, ainsi que le dit très bien M. Tournai (2), que les tombeaux édifiés de chaque côté des voies romaines fussent encore debout pendant le xvi<sup>e</sup> siècle; ces monuments avaient été détruits à une époque très reculée et les matériaux durent être remployés dans les remparts peu après la démolition des tombeaux.

Mais s'il est impossible de reconnaître que les remparts en question ont été établis depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, il serait plus admissible de les dater du moyen âge; on l'a soutenu chez nous pour Arlon, en France pour Luxeuil (3), en Angleterre pour Chester.

L'illustre de Caumont, que le problème a toujours préoccupé, avait cru un instant (4) que les chefs-lieux romains, devenus par la suite le siège des évêchés, furent fortifiés par les évêques successeurs des magistrats romains, afin de

---

(1) XXXIV<sup>e</sup> Congrès, p. 108.

(2) XXXVII<sup>e</sup> *id.*, p. 72.

(3) VIII<sup>e</sup> *id.*, p. 197.

(4) *Bulletin monumental*, 1839, p. 62; XXIX<sup>e</sup> Congrès, p. 44.

mettre par ce moyen leur troupeau à l'abri des attaques du dehors.

Les mêmes raisons que pour la Renaissance s'appliquent au moyen âge; il est impossible que, dans tant de localités, on rencontre des pierres monumentales romaines sans mélange même avec le moindre objet chrétien, et que cependant l'enfouissement lui-même ne date pas des Romains; on s'accorde aujourd'hui à ne pas sortir de la période romaine pour rechercher la date de la construction des remparts susdits.

Pour certains archéologues (1), les remparts antiques bourrés de monuments romains auraient été construits au v<sup>e</sup> siècle; on va jusqu'à dire que cette époque « ne peut faire aucun doute »; on ajoute que jusqu'au v<sup>e</sup> siècle, les villes gauloises étaient « ouvertes comme aujourd'hui »; c'est ainsi qu'on vieillit les remparts d'Angers juste autant qu'il le faut pour que le comte Paul, maître des milices romaines, et son auxiliaire le roi frank Childéric trouvent la ville à l'état de forteresse et l'enlèvent aux pirates saxons vers l'an 470... La conclusion est étendue au Mans, dont les remparts sont de construction pareille...

Les partisans de cette opinion (2) invoquent et cousent ensemble deux lois romaines du code Théodosien, *De operibus publicis*, livre XV, titre I, dont l'une prescrit: « muros vel novos facere, vel veteres firmitus renovare » (loi 54), et dont l'autre autorise les entrepreneurs de travaux publics à se servir des édifices antérieurs: « diruta penitusque destructa et quae parum sunt in usu civitatum » (loi 40<sup>e</sup>) (3).

---

(1) XXXVIII<sup>e</sup> Congrès, p. 51.

(2) XXX<sup>e</sup> *id.*, p. 54.

(3) Voy., entre autres, *ibid.*, p. 45.

C'est aussi à cette époque que certains auteurs font remonter la fondation des remparts d'Arlon (1); on se serait déterminé à détruire les autels, les monuments funéraires, pour les fondations des nouvelles murailles, d'autant plus facilement qu'alors « le christianisme commençait à fleurir à Arlon et que le respect n'existait plus aussi grand pour des tombes païennes... »

Cette opinion était celle d'Expilly, en son dictionnaire géographique, à propos de Langres : ayant lu que les barbares, au commencement du v<sup>e</sup> siècle, s'étaient emparés de la ville et l'avaient détruite, il dit que les Romains reconstruisirent certains quartiers de la ville et « les fermèrent d'une enceinte de grosses pierres tirées des masures des maisons que les barbares avaient ruinées ».

Or, les remparts de Langres sont de ceux qu'on a trouvés pleins d'inscriptions et de sculptures romaines...

Les lois citées du code Théodosien, pas plus que d'autres des mêmes temps (2), ne peuvent jouer un rôle dans la question; les princes qui les promulguèrent, les fils de Théodose étaient chrétiens et, on l'a déjà fait remarquer, les païens seuls ont pu, en tant d'endroits à la fois, placer aussi respectueusement leurs monuments pieux à la base des remparts des villes.

Il faut donc remonter au moins au iv<sup>e</sup> siècle, époque que

---

1) *Annales d'Arlon*, IV (1854-55), pp. 25, 26.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 464. Dans mon troisième article, je montrerai le sens de ces lois, et je prouverai que si les empereurs chrétiens ordonnaient la destruction des autels des païens, ils avaient bien soin de prescrire la conservation des temples...

le plus grand nombre considèrent comme ayant été celle de l'établissement des remparts en question (1).

Mais peut-il même s'agir du iv<sup>e</sup> siècle?

Il existe une lettre de l'empereur Julien, adressée au Sénat et au peuple d'Athènes (2), où il parle, en l'an 556, de quarante-cinq villes de la Gaule dont les barbares ont ravagé les fortifications; ces fortifications existaient donc auparavant.

Vienne (en Dauphiné) était bien certainement fortifiée en l'an 560 (3), époque où Julien l'occupa militairement; ce serait à tort qu'on tirerait argument de ce que Maximien et Magnence ont, en 508 et 555, choisi pour refuges Arles, Marseille et Lyon, pour en conclure que Vienne était encore ville ouverte au commencement du iv<sup>e</sup> siècle; des nécessités stratégiques ont pu imposer le choix de telle localité plutôt que de telle autre, sans qu'on puisse conclure, de la préférence, que les localités négligées n'étaient pas fortifiées. Toutes ces localités sont entourées de remparts remplis à leur base de monuments antiques; il est impossible d'admettre qu'ils n'aient pas été construits, sinon en même temps, au moins à des époques très rapprochées.

De plus, les remparts de Sens qui sont aussi remplis de pierres monumentales romaines, doivent être antérieurs à l'an 555, puisque Julien, qui avait alors le commandement

---

(1) Vermand (EMM. LE MAIRE, *Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin*, p. 42), Rouen (XXVI<sup>e</sup> Congrès, p. 518), Bourges (XXXV<sup>e</sup> *id.*, p. 59), etc. Voy. aussi XXXIX<sup>e</sup> *id.*, p. 108.

(2) Dom. BOUQUET, *Recueil des historiens de la France*, I, p. 725.

(3) ALLMER et DE TERREBASE, *loc. cit.*, II, p. 112.

des Gaules, ayant été assailli par les barbares sur le territoire de Sens, où il avait pris ses quartiers d'hiver, se confina dans la ville avec ses troupes, en ferma les portes, consolida la partie faible des remparts, d'après l'expression d'Ammien Marcellin, et y soutint un siège de trente jours contre une multitude d'ennemis (1).

Nous voilà ainsi reportés de nouveau à la fin du III<sup>e</sup> siècle et ici la solution commence à se préciser : on rencontre dans l'histoire un prince bâtisseur qui fortifia le port de Bologne, fit venir des ouvriers de la *Britannia* pour reconstruire et fortifier Autun, Constance Chlore, dont l'histoire dit que, pendant les quatorze années de son gouvernement, il rétablit un grand nombre de cités détruites par les hommes du nord et repeupla leurs territoires (2).

Or, Dioclétien et Maximien étaient eux-mêmes grands bâtisseurs (3), et ces derniers nous les avons vus à l'œuvre à Grenoble, avant la cooptation à l'empire de Constance Chlore, en l'an 292. Ils avaient sans doute fortifié de même Bologne et Langres ; car, dès son avènement, Constance se trouve en présence des remparts de la première, *Gessoriacenses muri* (4) ; et, quant à la seconde, il est peu probable qu'il fit venir seulement des ouvriers de la *Britannia* en l'an 295, et que ceux-ci auraient achevé la restauration d'Autun, et en outre celle de Langres, lorsque, en 296, Constance trouva cette dernière ville si bien fortifiée — et même si bien

---

(1) XIV<sup>e</sup> Congrès, p. 44.

(2) XIII<sup>e</sup> *id.*, p. 565 ; XXVII<sup>e</sup> *id.*, p. 257.

(3) Dans mon troisième article, je citerai à ce sujet des passages décisifs de LACTANCE et d'AURELIUS VICTOR.

(4) EUMEN., *Paneg. Constantio Cæsari*, IV, 6.

fermée — que, pour l'y faire entrer, on dut l'y hisser à l'aide de cordages (1).

Si l'on trouve une époque précise pour un fait appartenant à une série nombreuse de faits absolument pareils les uns aux autres et présentant des particularités exceptionnelles, il semble qu'il n'est pas téméraire de considérer les autres faits de la série comme appartenant à la même époque.

Est-il naturel d'admettre que, à de longs intervalles, tel empereur, puis tel autre et tel autre encore, aient ordonné de placer des débris de monuments anciens à la base de nouveaux murs à construire, avec défense de rendre les remparts plus solides, en y incorporant les pierres à l'aide de mortier.

Ces ordres se comprennent au contraire très bien, s'ils ont été appliqués à un grand nombre de villes se trouvant à la fois ruinées; tel avait été le cas pour les 60 (ou 70) villes des Gaules reprises sur les barbares par Probus.

Ces villes, il a fallu songer à les mettre toutes en même temps en état de se défendre contre des agressions futures.

Telle est la juste observation de M. Caumont (2) : L'établissement des fortifications et des enceintes qui les entourent a dû être l'objet d'une mesure générale due au même prince....

Les mesures de Dioclétien et Maximien furent continuées par Constance Chlore, leur collègue, à qui est dû, entre autres, l'établissement des remparts d'Autun.

---

(1) EUTROP., *Epit.*, IX, 25; DE LA BAUNE, *vita Fl. Constantii Chlorig (Panegy. veteres*, édit. de 1779, I, p. 265).

(2) *XIV<sup>e</sup> Congrès*, p. 43.

Pour confirmer cette détermination d'époque, faisons attention aux témoignages des contemporains.

Au iv<sup>e</sup> siècle et au v<sup>e</sup>, Ausone, Tetradius<sup>(1)</sup>, Ammien Marcellin, Sidoine Apollinaire, mentionnent les fortifications de Narbonne, Bordeaux, Trèves, Saintes, Saverne, Autun et Auxerre<sup>(2)</sup>; Grégoire de Tours, qui écrivait au vi<sup>e</sup> siècle, concorde avec eux en attribuant au iii<sup>e</sup> siècle l'érection des remparts de Dijon.

Ammien Marcellin, il est vrai, n'a pas parlé des murs de Strasbourg, et on en tire argument<sup>(3)</sup> pour dire que ces murs, analogues de construction à ceux de Saverne, sont postérieurs à ceux-ci. Mais qui ignore que cet auteur est parvenu incomplet jusqu'à nous? On ne peut donc argumenter de son silence.

Nous savons que S. Pélerin, évêque du iii<sup>e</sup> siècle, arriva dans Auxerre, sa métropole, alors qu'elle n'était pas encore entourée de murs; mais son biographe (du siècle suivant) constate que la ville est fortifiée.

On ajoute à cela que, quand l'évêque Talasius, très peu plus tard, parle de sa ville d'Angers, celle-ci avait été tellement réduite par l'établissement d'une enceinte fortifiée, qu'il appelle sa métropole *civitatula mea*.

L'empereur Julien, au iv<sup>e</sup> siècle, rappelons-le, mentionne 43 villes fortifiées de la Gaule, ce que les panégyristes répètent en disant que Dioclétien avait rétabli la limite du

---

(1) Ou plutôt AUSONE dans une lettre adressée à ce personnage.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, pp. 479 et suiv.

(3) XXVI<sup>e</sup> Congrès, p. 61.

Rhin, du Danube et de l'Euphrate, en plaçant partout des camps défendus par l'armée romaine (1).

Zosime dit formellement que Dioclétien ayant, par une sage prévoyance, mis des garnisons dans toutes les places frontières, empêcha les barbares de faire irruption d'aucun côté, trouvant partout des troupes pour les arrêter (2).

Ce n'est donc pas sans raison que Gibbon écrit : « Dioclétien prit des précautions contre la valeur si souvent éprouvée des barbares de l'Europe. De l'embouchure du Rhin à celle du Danube, les anciens camps, les villes et les citadelles furent réparés avec soin et on construisit de nouvelles forteresses dans les lieux les plus exposés. La plus exacte vigilance fut introduite parmi les garnisons des frontières. Enfin, on n'oublia rien pour assurer et pour mettre à l'abri de toute insulte cette longue chaîne de fortifications (3). »

Cette opinion est admise par plusieurs auteurs. M. Schweighäuser rapporte à la même époque l'établissement de l'ancien refuge de Sainte-Odile, près de Strasbourg, et M. Levrault arrive à la même conclusion pour cette dernière ville : « N'oublions pas que, sous Maximien Hercule et au sortir de la guerre terrible des Bagaudes, l'empire avait intérêt à établir ou rétablir des postes fortifiés » (4).

D'après MM. Allmer et de Terrebasse (5), au III<sup>e</sup> siècle, les barbares devinrent menaçants pour la Gaule, et il y eut nécessité de protéger par des murailles un grand nombre de

---

(1) Trad., édit. Desrez, p. 281.

(2) *Panegy. vet.*, III, 18. DE LA BAUNE, *loc. cit.*, p. 265.

(3) *Grandeur et décadence*, etc., édit. Desrez, I, p. 218.

(4) XXVI<sup>e</sup> Congrès, p. 58.

(5) *Loc. cit.*; HUCHER, *loc. cit.*, parle aussi du III<sup>e</sup> siècle.

villes qui, jusqu'alors, avaient pu sans danger rester dépourvues de remparts. C'est Dioclétien qui fit fortifier en Gaule beaucoup de villes, soit voisines, soit même éloignées des frontières.

C'est aussi ce qu'admet Roach Smith (1) : s'il n'a jamais remarqué dans les murs des villes de monument plus récent que la fin du n<sup>e</sup> siècle ; s'il prononce à peine le nom d'Alexandre Sévère à propos des remparts de Londres, les monnaies trouvées lors des fouilles de ces remparts et leur état à fleur de coin, indiquant peu de circulation, conduisent l'illustre savant anglais à assigner le milieu du m<sup>e</sup> siècle comme date à l'érection des fortifications des villes anglaises.

Arrivant ainsi à l'époque de Probus, il estime qu'il ne doit pas s'être écoulé un grand intervalle de temps avant que les Romains n'aient songé à assurer la sécurité des villes dont les barbares s'étaient emparés.

Un de nos savants belges, M. Schayes (2), se rend très exactement compte de la situation. La destruction par les Franks des places fortes qui défendaient les rives du Rhin et de la Meuse eurent lieu principalement sous le règne de Dioclétien.

« A l'époque où les ligues frankes et allemandes passaient sans cesse le Rhin pour piller et dévaster les parties de la Gaule voisines de ce fleuve et pénétraient partout presque au centre de cette vaste contrée, les Romains fortifièrent les villes restées ouvertes jusqu'alors, relevèrent les murs de celles qui avaient été fortifiées antérieurement et établirent

---

(1) *Coll. ant.*, VII, p. 48 ; *Illust. of roman London*, p. 15.

(2) *Histoire de l'architecture en Belgique*, I, pp. 181 et 202.

des camps et des châteaux sur les points les plus menacés ; les simples stations de poste même furent entourées d'enceintes murales.... »

Voici comment s'exprime à cet égard M. Ch. Robert (1) : « Les villes de la Gaule, pendant la longue paix extérieure dont elles avaient joui sous la domination romaine, n'avaient pas eu à se préoccuper de leurs moyens de défense ; aussi, lorsque commencèrent les invasions barbares, dut-on réparer les anciennes murailles là où il y en avait, ou bien, et ce fut, croit-on, le cas le plus fréquent, en élever de nouvelles plus étroites et plus faciles à défendre. Ces citadelles, qui furent pour la plupart impuissantes, sont désignées aujourd'hui par les archéologues, dans diverses villes gallo-romaines, sous le nom de « dernière enceinte ». On ne se fit pas faute de jeter dans les fondations des murailles les autels, les cippes commémoratifs et les pierres funéraires de diverses époques, qui couvraient le sol. C'étaient des matériaux tout débités et à pied-d'œuvre dont il suffisait d'abattre les corniches pour y trouver des joints tout prêts, et qui, par leurs dimensions relativement considérables, formaient d'excellents libages. En affectant aux travaux publics les matériaux provenant des temples païens, on ne faisait d'ailleurs que se conformer aux ordres venus de Rome et de Constantinople.... »

A part le mot *jeter*, appliqué à des monuments qui furent respectueusement placés dans les fondations ; à part aussi la citation de Constantinople, qui doit être supprimée parce

---

(1) *Les étrangers*, etc., p. 5.

qu'il s'agit de Dioclétien et de Maximien, voilà presque une reconnaissance de la loi de ces deux derniers princes dont le texte présumé a été produit ci-dessus.

### VIII

La conclusion de ce travail, concordant avec le début, est qu'il a existé une loi romaine ordonnant par tout l'empire l'érection de remparts où les autels et les tombeaux devaient être enfouis à la base.

M. de Caumont croyait à l'existence de pareille décision de l'autorité permettant de détruire tous les monuments dont la conservation n'était pas indispensable, pour les employer à la défense des cités.

On a cru trouver des traces ou des preuves de cette décision dans la combinaison de deux lois des fils de Théodose.

Si les prémisses du présent travail sont admises, la loi cherchée existe; seulement, elle est antérieure de plus d'un siècle, et le texte ne peut avoir sensiblement différé de celui qui a été présenté ci-dessus.

---

### APPENDICE.

C'est un point fort important que la détermination de la date de l'établissement des remparts romains des villes de la Gaule, etc. Si l'on trouve, à la base de tels ou tels de ces remparts, des pierres inscrites ou sculptées, c'est que la ville a été fortifiée à la fin du III<sup>e</sup> siècle.

Quantité de faits historiques seront ainsi classés avec précision, en histoire et en hagiographie.

Rassembler les nombreux passages d'Ammien Marcellin, de Grégoire de Tours, des *Acta Sanctorum*, etc., où il est question de remparts de villes, serait besogne fort utile, certes, et qui mériterait de tenter un spécialiste. Mais ce serait ici un hors-d'œuvre.

Bornons-nous à un seul exemple.

Appliquons la thèse à la solution d'une question qui a été l'objet de vives discussions entre les Jésuites, d'une part, et les Bénédictins, de l'autre : *Acta Sanctorum* (1) pour l'époque la plus ancienne ; *Gallia christiana* (2) pour la plus récente.

Il s'agit de savoir si S. Didier, évêque de Langres, a subi le martyre sous Gallien ou sous Honorius, en l'an 264 ou en l'an 407.

La solution dépend du point de savoir à quelle époque Langres fut fortifiée ; car Varnahaire, hagiographe du personnage, décrit en détail les fortifications de la ville : « Et licet in opposito monte in sublime firma sit ex parte maxima naturalis expositionis munitio et quadrorum lapidum studiose subjuncta compago muros ipsius civitatis efficiat tutiores... circumfusa Wandalorum multitudo urbem undique circumvallat et in obsidione perditionis a eunctis partibus civitas circumdatur. »

On remarquera dans ce passage les pierres carrées soigneusement agencées qui rappellent la description des murs de Dijon, par Grégoire de Tours.

---

(1) *XXIII maii*, pp. 245 et suiv. ; *XXII octobris*, pp. 527 et suiv.

(2) IV, coll. 510 et suiv. ; voy. aussi dom RUINART, *Historia persecutionis vandalicae*, part. II, cap. 1, p. 411.

Varnahaire continue en rapportant les traits, les projectiles de tous genres lancés sur les fortifications (moenia) par les assiégeants; il ajoute que du haut des murs (de muro) le saint évêque criait : nous sommes les esclaves du Christ.....

Il ajoute que les Vandales escaladèrent les murs à l'aide d'échelles ou enfoncèrent les portes.

Enfin, il dit que la porte de la ville, où l'un des bourreaux se tua, fut condamnée et bouchée, de manière à interdire à jamais le passage...

C'est bien là un ensemble de détails indiquant une ville forte entourée de remparts.

Or, il se trouve que les remparts de Langres recouvrent une ceinture de monuments romains provenant d'édifices publics et de tombeaux : Langres est comprise dans les villes aux remparts ici étudiés (1).

Un détail même permet de préciser la date de l'érection de remparts de Langres : ils existaient déjà en l'an 501, car on sait qu'avant de battre les Alamans sous les murs de cette ville, Constance Chlore avait dû se faire hisser à l'intérieur à l'aide de cordages.

Les remparts de Langres ont donc dû être construits entre les années 288 et 500 et peut-être sont-ils contemporains de ceux de Cularo, établis par Maximien avant l'admission de Constance Chlore, comme César.

Si cela est accepté comme vrai, il n'y a pas à hésiter à se prononcer contre l'opinion des Jésuites ; les Bénédictins signalent l'impéritie de Varnahaire en fait d'histoire, ils lui opposent Sigebert de Gembloux et Frédégaire..., ils citent,

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, pp. 454, note 5, 460.

de leur côté, plusieurs écrivains « ayant le nez fin » (1) : Tillemont, Adrien de Valois, Pierre de Natalibus, Robertus, Denis Gaultherot, les Bénédictins de Sainte-Marthe.

Les Jésuites ne se tiennent pas pour battus ; ils relèvent les expressions de *scriptores emunctae naris* et citent de leur côté Paul Péchinot, *Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres* ; le révérend Charlet, doyen à Langres ; le révérend Godart, *Vies des saints du département de la Haute-Marne*. Il est vrai que ces écrivains, tous de Langres, n'échappent pas aux tendances qui signalent souvent l'esprit local ; ils vieillissent à plaisir les antiquités de leur ville et s'empressent d'accepter les deux siècles d'antiquité accordés à S. Didier par les Jésuites.

Enfin, sur ce débat, qu'ils appellent « gravissima quaestio, magna animi contentione agitata (2) », les Bénédictins s'en remettent au jugement du lecteur juste et érudit, en ajoutant « nos donec major lux affulserit, veterem de S. Desiderio sententiam sequemur ».

Ce *vieil* avis, adopté contre l'opinion des novateurs, est désormais celui qui doit prévaloir : en 264, d'après ce qui a été dit ci-dessus, les fortifications de Langres à base de monuments romains n'existaient pas encore.

C'est donc la date de l'an 406 qu'il faut préférer, et il est à remarquer que, dans le catalogue des évêques de Langres,

---

(1) Le latin, qui dans les mots n'est pas si délicat, dit dans son texte : « Viri emunctae naris. »

(2) On n'y ménage pas trop les expressions : « Si ce trait vous touche, disent-ils, il transperce nos contradicteurs, etc. » ; ceux-ci ont des hallucinations, des rêves, etc., etc. C'est presque la querelle entre le Bénédictin dom MARTÈNE et le Jésuite ROBERIQUE (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 405).

S. Didier compte seulement deux successeurs, Martin et Honoré, entre lui et S. Urbain, qui vivait en 450, ce qui concorde fort bien avec la « vieille » thèse, adoptée par les Bénédictins.

Le commencement du v<sup>e</sup> siècle est, d'ailleurs, positivement présenté, par les actes relatifs, comme la date du martyre de S. Valère, élève et compagnon de S. Didier.

Liège, janvier 1888.

H. SCHUERMANS.

---

# LES ACCROISSEMENTS

DU

MUSÉE ROYAL D'ANTIQUITÉS ET D'ARMURES

(Suite)



## VII. SCULPTURE ORNEMENTALE.

*Deux consoles en pierre sculptée et polychromée du xvi<sup>e</sup> siècle, acquises de M. Malfait.*

Ces deux spécimens d'un art vraiment original sont assez fortement endommagés. L'artiste a placé dans l'une d'elles un petit satyre mâle et, dans l'autre, un satyre femelle, qui s'arc-boutent sur leurs pieds fourchus et courbent le dos comme des cariatides; leurs mains reposent sur une sorte de balustrade. Les surfaces latérales de la console sont décorées d'une branche de laurier. Si l'on excepte les satyres peints au naturel, toute la console disparaît sous une épaisse dorure, qui a été appliquée sur des couches de couleur brune ou noire. Il serait difficile, ce nous semble, d'inventer un motif plus pittoresque que celui de ces satyres, à la mine espiègle et pleine de vie, malgré leur immobilité... forcée.

Le Musée a encore acquis de M. Malfait deux grands culs-de-lampe du xv<sup>e</sup> siècle, hauts de 0<sup>m</sup>56. L'un représente un enfant à la mine joufflue, le second un vieillard barbu,

les cheveux au vent, tous deux tenant un écu. Sur celui du vieillard, on voit les armoiries de la famille de t' Serclaes.

Les hachures dont l'on s'est servi pour désigner les meubles héraldiques indiquent suffisamment une ajoute moderne. Le modelé de ces deux pièces est mou, les draperies manquent de cachet, mais les attitudes des personnages rappellent un type de l'ornementation du xv<sup>e</sup> siècle.

### VIII. LE MEUBLE.

1. *Buffet liégeois en chêne sculpté du XVIII<sup>e</sup> siècle*, B. 265, haut de 5<sup>m</sup>25, large de 2<sup>m</sup>20, acquis à la vente de M. J. Colson.

Ce travail, l'un des plus intéressants de l'ancienne industrie liégeoise, se distingue tant par l'harmonie qui règne dans l'ensemble que par la conscience qui a présidé à l'exécution des moindres détails (1).

Il se compose de deux corps superposés. Celui du bas est occupé au milieu par cinq tiroirs, de chaque côté desquels se trouve un vantail surmonté d'un tiroir. Le second corps placé en retraite est formé d'une triple vitrine couronnée d'un fronton très élégamment sculpté. Les menottes des tiroirs et les entrées des serrures sont en cuivre doré dans le même goût que le travail de l'ébéniste.

En 1885, le Musée avait déjà acquis à la vente Falize, à Liège, un buffet de moyenne dimension du même travail. Le visiteur a donc sous les yeux deux beaux spécimens du

---

(1) Voir des reproductions : 1<sup>o</sup> dans les *Monuments de l'art national classés par époque*, par M. VAN YSENDYCK, lettre A, 1887 ; 2<sup>o</sup> dans le *Catalogue des antiquités et des objets d'art de la collection de M. J. Colson*, n<sup>o</sup> 1286.

meuble belge du XVIII<sup>e</sup> siècle, intéressants malgré l'excès d'ornements et les tours de force du ciseau. « L'outil de l'ouvrier, dit très bien M. Jules Helbig, a triomphé de la matière d'une façon complète, mais il a dépassé le but *en cessant de traiter le bois selon les conditions de sa nature* » (1).

2. *Traineau de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, B. 207, long de 1<sup>m</sup>75. La partie antérieure a la forme d'un vaste coquillage argenté. L'extérieur du fauteuil est arrondi et peint en couleur écaille ; des rinceaux en grisaille, dans lesquels se sont réfugiés des amours et d'autres personnages mythologiques, en décorent la partie inférieure. Derrière le siège, le carrossier a établi pour le laquais une sorte de sellette de forme ovale. Quatre supports élégamment sculptés tiennent le siège suspendu sur le traineau proprement dit ; celui-ci se termine par deux branches qui se relèvent en formant une courbe très gracieuse pour finir par une sculpture ajourée et d'un travail délicat. Ce charmant véhicule, garni en soie bleue à côtes, est conçu en style Louis XV et pourrait bien être un travail liégeois si les renseignements qui nous ont été communiqués sont exacts. Il a été acquis de M. Slaes, de Paris.

5. *Quatre fûts de colonne en buis XVII<sup>e</sup> siècle*, B. 208, hauts de 0<sup>m</sup>20. Ces pièces, achetées à la vente Tulpinek, ont dû faire partie d'un meuble. Elles sont décorées de rinceaux largement traités. Des amours et des oiseaux becquetant des grappes de raisins ne laissent pas de compléter le bon aspect décoratif de ces pièces.

---

(1) *Catalogue officiel de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège*, sect. V, *Mobilier*, p. 7.

4. *Quatre tympans en chêne sculpté*, hauts de 0<sup>m</sup>55, larges de 0<sup>m</sup>26, du xvii<sup>e</sup> siècle (B. 210). Ces fragments proviennent apparemment de la partie supérieure d'un lambris. Le centre est occupé soit par un cartouche ovale, soit par un écu découpé dans le goût du temps; un demi-cercle formé d'oves encadre ce motif.

### IX. VERRES ANCIENS.

L'industrie verrière du moyen âge est connue surtout par les vitraux peints, tandis que les produits de peu de valeur n'ont presque jamais échappé à la destruction. Les verres que nous signalons au lecteur ont été trouvés dans les décombres d'un autel de l'église de Goch, près de Clèves. Ils étaient placés sous la pierre consacrée et contenaient des reliques de saints requises par les prescriptions liturgiques dans la consécration des autels. L'ouverture de ces récipients était autrefois fermée au moyen d'une ardoise. Ce couvercle était revêtu de cire vierge et portait l'empreinte de plusieurs sceaux (1).

1. M 284. Le diamètre de l'ouverture mesure 0<sup>m</sup>068, celui du fond 0<sup>m</sup>050; la hauteur totale 0<sup>m</sup>060 et celle du fond 0<sup>m</sup>015. Ce produit, dont la forme se rapproche de notre verre à boire sans pied, s'évase légèrement; les côtes, prédominantes seulement à la partie inférieure, sont reliées par des arcatures à peine indiquées. Le verre, couleur d'eau,

---

(1) L'Exposition d'art religieux de Vienne de 1887 renfermait un vase de métal contenant des reliques et scellé. Voir n<sup>o</sup> 551 de l'*Illustrirter Katalog der Ausstellung kirchlicher Kunstgegenstände von früher Mittelalter bis zur Gegenwart*. Wien, 1887.

est d'une venue peu régulière, mais il est d'une extrême légèreté.

2. M. 284<sup>bis</sup>. Ce verre, de forme octogone, mesure 0<sup>m</sup>058 de largeur et a une hauteur totale de 0<sup>m</sup>065 ; celle du fond est de 0<sup>m</sup>008 ; les faces sont décorées de côtes faites de gauche à droite. La couleur du vaisseau est vert mousse.

Ces deux spécimens curieux doivent remonter à la fin du xiv<sup>e</sup> ou au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, si l'on peut en juger par les sceaux qui ont été trouvés près de ces verres. Sur un fragment de l'un de ces sceaux de forme elliptique apparaît, sous un dais, la Vierge tenant l'Enfant Jésus ; dans une double arcature, on voit saint Sébastien et un autre saint portant la mitre et la crosse. De l'inscription il ne subsiste que les lettres suivantes : ...EBAST.N. (SEBASTIANI). Un contre-scel nous montre un saint mitré ayant la même attitude que celui qui vient d'être indiqué. Ces intéressants objets ont été acquis à Liège. M. Schuermans a eu l'obligeance de nous remettre les sceaux, avec l'indication de leur provenance.

## X. CÉRAMIQUE.

*Faïence persane.* Le Musée a acquis de M. Pickert, marchand d'antiquités à Nuremberg, deux carreaux persans en forme d'étoile, qui sont désignés sous le nom de Kashany (1).

« Ibn Battuhah, qui écrivait au xiv<sup>e</sup> siècle, mentionne ces carreaux décoratifs en plusieurs occasions, les appelant *Kashany* ; ceci peut indiquer que Kashan était le centre de

---

(1) Voir l'article *Faïence* du *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, par Victor GAY. Paris, 1887.

la fabrication et exportait ses marchandises dans toutes les directions ; il est plus probable cependant que le terme employé, comme le mot Chine, était appliqué parfois à la porcelaine faite en Angleterre. Les vastes cités du Khorassan faisaient usage de leurs propres poteries. » Les étoiles (1), dont il existe un certain nombre de spécimens dans les collections céramiques de l'Europe, commencent à être connues, grâce à de récents travaux. Celles qui nous occupent remontent à l'année 1262 et ont été déterminées par M. Ch. Schefer et M. A.-W. Franks comme provenant de la mosquée de Véramin (2). Cette ville devint la capitale de la province de Ragès après la destruction de la cité de Ragès ; elle était un siège d'enseignement scolastique pour les sectateurs d'Ali (3).

Les carreaux du Musée (n° 420) sont très propres à donner une haute idée de l'habileté des faïenciers persans. Ils ont reçu comme ornementation quelques feuillages au décor doré largement traités, disposés avec une symétrie qui n'a rien de rigoureux ; des boucles et des points occupent le reste du champ, d'une grande blancheur. Autour du bord courent des inscriptions en arabe empruntées au Coran. Nous devons la détermination du texte à l'extrême obligeance de M. le professeur Carletti et nous avons suivi la traduction de M. Kasimriski (4).

---

(1) P. S. *Notes on some examples of early persian pottery*, by HENRY WALLÉS. London, 1887.

(2) Ouvrage cité, p. 4.

(3) La collection de feu M. Fétis renfermait un carreau provenant de la mosquée de Véramin.

(4) *Le Koran. Traduction faite sur le texte arabe*, etc. Paris, 1852.

*Carreau A.* L'inscription se compose du chapitre premier du Coran, appelé *Fatihah* ou *kitab*, « chapitre qui ouvre le livre » et qui est pour les musulmans ce que l'oraison dominicale est pour les chrétiens :

- « 1. Louange à Dieu, maître de l'univers.
- » 2. Le clément, le miséricordieux.
- » 3. Souverain au jour de la rétribution.
- » 4. C'est toi que nous adorons; c'est toi dont nous
- » implorons le secours.
- » 5. Dirige-nous dans le sentier droit.
- » 6. Dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes
- » bienfaits.
- » 7. Non pas de ceux qui ont encouru ta colère, ni de
- » ceux qui s'égarent. »

Vient ensuite le chapitre 112 du Coran :

- « 1. Dis : Dieu est un.
- » 2. C'est le Dieu à qui tous les êtres s'adressent dans
- » leurs besoins.
- » 3. Il n'a point enfanté et n'a point été enfanté.
- » 4. Il n'a point d'égal en qui que ce soit. »

*Carreau B.* 1° Après l'entête qui commence tous les chapitres du Coran : *Au nom du Dieu clément et miséricordieux*, l'inscription tout entière est formée par les deux versets du Coran 285 et 286 du chap. II :

- « Le prophète croit en ce que le Seigneur lui a envoyé.
- » Les fidèles croient en Dieu, à ses livres, à ses anges et à
- » ses envoyés. Ils disent : Nous ne faisons pas de différence
- » entre les envoyés de Dieu. Nous avons entendu et nous
- » obéissons. Pardonne-nous nos péchés, ô Seigneur ! nous
- » reviendrons tous à toi.

» Dieu n'impose à aucune âme un fardeau qui soit au-  
» dessus de ses forces. Ce qu'elle aura fait sera allégué pour  
» elle ou contre elle. Seigneur, ne nous punis pas des fautes  
» commises par oubli ou par erreur. Seigneur, ne nous  
» impose pas le fardeau que tu avais imposé à ceux qui ont  
» vécu avant nous. Seigneur, ne nous charge pas de ce que  
» nous ne pouvons supporter. Efface nos péchés, pardonne-  
» les nous, aie pitié de nous; tu es notre Seigneur. Donne-  
» nous la victoire sur les infidèles » (1).

Bien que provenant d'un pays où dominait l'islamisme, nombre de produits persans nous montrent des décors avec des personnages, tandis que ceux-ci font absolument défaut dans d'autres spécimens de la même fabrication. On ne peut douter cependant que les divers exemplaires connus n'aient été tous exécutés en Perse, car, de part et d'autre, on constate l'emploi des mêmes motifs d'ornementation et de procédés techniques. Ce fait, comme le dit très bien M. H. Wallis, est de nature à modifier l'opinion que l'on a conçue de l'art musulman, qui aurait toujours exclu la représentation de la figure humaine.

Les exemples reproduits par l'auteur précité démontrent surabondamment le parti heureux que les artistes persans savaient tirer non seulement de la figure humaine, mais des êtres animés comme le lièvre, la gazelle, etc (2).

Les auteurs persans regardent l'art chinois comme l'art par excellence. De plus, des allusions faites incidemment

---

(1) *Le Koran. Traduction nouvelle faite sur le texte arabe*, etc. Paris, Charpentier, 1852.

(2) P. G. — *Notes on some early persian lustre vases*, by Henry Wallis. *With illustration*. London, Bernard Quaritch, 15, Piccadilly, 1885.

dans la littérature persane montrent à l'évidence que des modèles d'art chinois ont été importés dans le pays (1).



FIGURE I.

Le persan Nassiri Khosran, parlant d'une amphore de marbre de la mosquée de Quaïssariéh, compare celle-ci à un vase de Chine. Nizami (xii<sup>e</sup> siècle) écrivait : « arrange le jardin comme un damas figuré de la Chine. » On peut citer de Sadi (2) ce passage : Feridoon ordonna à ses brodeurs chinois de broder une sentence autour de sa tente...» Nous n'avons pas l'intention d'inférer de là que le héros mythique Feridoon de la dynastie Païshdadienne employait des artistes

---

(1) L'exemple que nous venons de donner, d'après M. H. Wallis, nous montre un emprunt ou mieux une copie d'un sujet chinois exécuté peut être par un artiste persan.

(2) Saadi ou Sadi, surnommé Moslih-Eddin, célèbre poète persan, né à la fin du xii<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Il serait mort en 1291.

chinois, mais que Sadi lui-même en a vu à la cour du prince d'Atabeg Saad-ben-Zingi. Le marchand Suleyman, qui voyageait en Chine au ix<sup>e</sup> siècle, décrit la manière de faire des vases de porcelaine ; il affirme aussi que la marchandise de Chine était importée à Bagdad et à Bassorah. On peut donc légitimement supposer que les vases de Chine et autres ouvrages d'art faisaient partie de la cargaison.

*Faïence de Rhodes.* L'unique spécimen de faïence de Rhodes que possède le Musée a été acquis à la vente de la collection Fétis (n<sup>o</sup> 421). Il mesure 0<sup>m</sup>520 de diamètre et est légèrement creux : sur le marli on remarque de petites boucles propres à la décoration persane, le reste du plat est orné de roses d'un rouge vif et de boutons qui s'allient fort bien (1) avec des feuillages de fantaisie. La couverte est extrêmement brillante.

La parenté de la faïence de Rhodes avec celle de Perse se trouve confirmée dans une tradition locale recueillie par M. Salzman. Sous Héron de Villeneuve, vingt-cinquième grand-maitre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de 1519 à 1546 (2), un grand navire ture fut capturé par les chevaliers de Rhodes. Au nombre des prisonniers se trouvaient des ouvriers persans qui établirent une fabrique à Lindos, où la plage, formée d'un sable très fin et très pur, pouvait fournir un bel émail transparent. Cette industrie devint bientôt très florissante et exporta ses produits sur une grande échelle. On en retrouve jusqu'à Varna et sur les côtes de

---

(1) Section de la céramique, n<sup>o</sup> 421.

(2) *Catalogue du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*, par L. Du Sommerard. Paris, 1881.

l'Asie-Mineure, où de nos jours encore ils sont appelés *Lindiaki*. La prospérité de l'établissement de Lindos fut anéantie par le départ des chevaliers de l'île de Rhodes en 1525.

Les cinq cent trente-deux pièces rapportées de Lindos et de Rhodes et déposées depuis au Musée de Cluny, entre les années 1865 et 1878, se distinguent par leur grande variété. En effet, comme l'a très bien fait remarquer M. du Sommerard, on ne constate jamais la reproduction ni d'un décor, ni d'une disposition déjà employée. Il semble que ces habiles artisans se soient ingéniés à donner à chaque œuvre un aspect qui lui fût propre.

*Faïence d'Urbin.* On connaît la vogue immense dont jouirent les faïenciers de la patrie de Raphaël. Ils se ressentirent de la renommée du prince des peintres, dont ils aimaient à s'inspirer. Raphaël, s'il fallait en croire certaines légendes, n'aurait pas dédaigné de décorer de sa main plusieurs plats.

Parmi les peintres faïenciers qui ont illustré la ville d'Urbin, Francesco Xanto Avelli da Rovigo (1) occupe une des premières places. L'œuvre de cet artiste, qui est devenue la possession du Musée, permet d'apprécier le talent et l'habileté que les maîtres d'Urbin avaient acquis. C'est une assiette de 0<sup>m</sup>50 de diamètre (2) à large bord, peu profonde, et entièrement occupée par un seul sujet : Polynice découvrant la retraite d'Amphiarus ; on voit ce dernier caché dans un antre et Euphile tenant déjà le prix de sa trahison. Les

---

(1) Xanto copiait surtout des gravures d'après Raphaël, qu'il modifiait et arrangeait à sa guise. Les longues inscriptions destinées à expliquer et à commenter les sujets représentés, feraient croire, dit M. GARNIER, que nous citons, que c'était un lettré (*Histoire de la céramique*, 1885, p. 204.)

(2) Section de la céramique, n<sup>o</sup> 418.

émaux ont un éclat extraordinaire, le bleu a l'intensité du lapis; un reflet mordoré donne à l'ensemble une grande chaleur de tons. Au revers, on lit : *L'avara et rea moglier di Amphiarao-historia. Fra Xanto Ave. Rouigiese l. Urbino pi 1551* (1). Des arabesques et des spirales achèvent la décoration. Nous avons remarqué un plat semblable à celui-ci au *British Museum*. « Artiste habile, dit M. A. Darcel (2), Xanto ne manque ni de style ni d'ampleur dans le dessin et, s'il est certaines de ses peintures qui indiquent la hâte d'une fabrication peu soignée, il en est d'autres qui peuvent rivaliser avec ce que la peinture sur faïence a de plus parfait. La couleur est appliquée par grandes teintes unies modelant simplement les objets et d'un bistre brun un peu froid dans la carnation. Le ton général de sa peinture est clair, avec quelques appositions d'un noir brillant et des verts lumineux d'un grand éclat dans les feuillages et dans les draperies ».

*Delft*. M. Roëll, secrétaire communal à Lierre, a cédé au Musée des carreaux en camaïeu bleu, représentant divers sujets qui décoraient une salle de son habitation (n<sup>os</sup> 422 à 425). La scène la plus considérable consiste en une kermesse flamande d'après David Teniers.

La composition est haute de 1<sup>m</sup>40 et large de 1<sup>m</sup>05. Au premier plan à droite, des musiciens font danser en ronde quelques villageois; derrière ce groupe plein de vie sont posées à l'ombre de grands arbres, de rustiques habitations.

L'arrière-plan est animé par une autre ronde; des oiseaux

---

(1) Voir, dans le *Catalogue de la vente Parpart*, une reproduction de cette œuvre.

(2) *Notice sur les faïences italiennes*, par M. A. DARCEL.

qui sillonnent le ciel complètent cette scène. Une bordure en camaïeu violet d'un goût sobre encadre la composition.

L'émail des carreaux est d'un blanc onctueux qui contribue beaucoup à faire valoir le décor largement traité et d'une couleur excellente. De l'avis des connaisseurs, c'est une production irréprochable de la meilleure période de Delft. Nous avons cherché en vain jusqu'à présent la gravure qui a dû servir de modèle au peintre faïencier. Il nous semble très utile, en effet, de montrer à nos artisans la manière dont il faut comprendre la copie d'une œuvre d'art, telle qu'un tableau ou une gravure, dans un but purement décoratif. L'auteur de nos carreaux a su respecter le style de Teniers, mais son imitation est exempte de minutie et de recherche. Il ne lui est même pas venu à l'esprit de lutter d'exactitude avec son modèle; il lui a fait un emprunt et se l'est assimilé avec autant de goût que d'indépendance.

Sous le rapport de l'exécution et de l'effet, on peut mettre sur le même rang que celui dont il vient d'être question quatre autres tableaux de la même provenance en camaïeu violet haut de 1<sup>m</sup>570 et large de 0<sup>m</sup>260. Les deux premiers nous montrent chacun une colonne torse entourée de lis fleuris dans lesquels se jouent des amours. Les deux bases de celles-ci sont occupées par des scènes galantes grossières, mais traitées d'une main expéditive et sûre. Les deux autres tableaux, en tout point semblables, représentent une vigne chargée de grappes de raisins dans laquelle s'est réfugié un énorme oiseau; le paysage est animé par la présence d'un chien et à l'arrière-plan de petits personnages.

Citons pour mémoire des tableaux formés de carreaux de Delft et acquis également de M. Roëll : l'un représente un

chien, un autre un chat, un troisième une idylle. L'exécution de ces derniers est médiocre et la composition presque sans mérite.

Voici un plat polychrome de Delft, imitation toute hollandaise, d'un vieux chine (n° 426) (1). Ici le charme réside moins dans le dessin et la composition que dans le choix et l'harmonie des couleurs. Le sujet central, encadré de deux galons, nous montre une Chinoise dans son jardin; elle tient en main des fleurs. Au-dessus de sa tête vole un lourd faisan. Du marli orné de lambrequins se détachent quatre médaillons occupés par de petits personnages.

Un autre plat mesurant 0<sup>m</sup>590 de diamètre, au décor bleu et également de bon aspect, est venu se placer près du précédent (n° 427). Le centre est occupé par un sujet emprunté au nouveau testament : l'Ascension. Cette scène est traitée d'une main expéditive, mais la composition n'offre aucun mérite particulier. Une guirlande de fleurs contournant une bande court sur le marli. Ce plat, qui fut présenté à la Commission de surveillance comme un produit bruxellois, appartient, de l'avis de juges compétents, à la fabrication delftoise.

La vente de la collection de feu M. le conseiller Fétis, qui eut lieu à Paris, au mois d'avril 1887, offrit une occasion toute naturelle de combler plusieurs lacunes. Le cabinet de cet amateur distingué se composait d'éléments bien choisis pour l'étude de la céramique et de la faïence en particulier.

Laisse à ses propres ressources, le Musée put acquérir toutes les pièces qui offraient un réel intérêt au point de vue national.

---

(1). Ce plat, qui a un diamètre de 0<sup>m</sup>333, a été acquis de M. Volant.

*Bruxelles.* 1° Mentionnons tout d'abord un grand canard polychrome formant terrine (haut de 0<sup>m</sup>54). L'attitude de notre palmipède est naturelle, le modelé est franc et très sobre. Un émail bleu irisé, d'une vérité frappante, couvre la tête et le cou (section de la céramique, n° 450) (1);

2° Une autre terrine d'assez grande dimension affectant la forme d'une citrouille arrivée à peu près à sa maturité. Quelques feuilles en relief se détachant de la masse jaunâtre du fruit achèvent la décoration de cet objet. Le modelé est fort bien compris. *L'art ancien*, à l'Exposition de 1880, a également reproduit cette terrine. (Voir p. 572, fig. 5) (2);

3° Deux artichauts émaillés verts, de fort bonne venue (5).

Les spécimens de cette faïence, sans être très nombreux au Musée, permettent néanmoins aux visiteurs de se faire une idée très juste de la fabrication bruxelloise. Les pièces qui viennent d'être signalées sortiraient toutes de la fabrique Mombaers. Il en serait de même d'une carpe appartenant aujourd'hui au Musée et provenant de la collection de feu M. Vervoort. Celle-ci est longue de 0<sup>m</sup>47 et large de 0<sup>m</sup>15; le modelé de la tête est franc et les nageoires très bien rendues. Elle appartient à cette intéressante famille de terrines en forme de carpe, si bien représentée dans la collection de M. Evenepoel. La carpe similaire de M. Maskens, qui a figuré à l'Exposition de 1880, offre la particularité de porter

---

(1) *L'Art ancien* à l'Exposition de 1880 a donné, p. 576, une excellente reproduction chromolithographique d'un canard semblable appartenant à M. Evenepoel.

(2) Section de la céramique, 451.

(3) Id., 452, A et B.

l'inscription : *A Bruxelles*. Elle peut servir de point de départ à des déterminations précises.

*Bruges*. Soupière ovale, haute de 0<sup>m</sup>16 et longue de 0<sup>m</sup>57 (1), décor blanc et bleu, et conçue dans le style de la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. Elle porte l'inscription : *A Bruges, 1754*. Cette pièce, qui a fait partie de la collection Dupont-Auberville, est citée par Ed. Garnier dans son *Histoire de la Céramique*. Elle ne se recommande ni par l'élégance de son galbe, ni par son décor, ni par son exécution ; elle a été acquise à titre de document pour l'histoire de la céramique nationale (n<sup>o</sup> 454).

*Liège*. 1. Assiette (diam. 0<sup>m</sup>255) en faïence de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> 455). Le centre est occupé par un A surmonté d'une couronne, avec des fleurettes au pourtour. Le marli est orné de guirlandes de bluets et d'un filet d'or. Au revers, on lit les initiales L G.

2. A la même provenance se rattache une cafetière polychrome haute de 0<sup>m</sup>51. Le faïencier s'est manifestement inspiré d'une cafetière en argent de style Louis XVI (n<sup>o</sup> 428).

*Sinceny*. Un tonnelet haut de 0<sup>m</sup>10 et long de 0<sup>m</sup>19 à double compartiment, muni de deux trous pour introduire le liquide et de deux autres pour y fixer les robinets. Le décor polychrome consiste en un semis de fleurs qui tranche sur un fond d'un blanc verdâtre (n<sup>o</sup> 456) (2).

---

(1) Catalogue de la vente Félis.

(2) « Ce n'est pas du Rouen de seconde catégorie, dit M. JACQUEMART (p. 439). Le caractère de la fabrication du nouvel atelier, c'est une recherche extrême, un soin particulier. Officiellement, Sinceny date, comme usine, du 29 janvier 1757, et ses lettres patentes d'établissement, données le 15 février suivant, furent enregistrées le 6 juin seulement. Mais des produits certains existaient dès 1754, déjà marqués de la lettre S, accompagnée de deux points, seule signature offi-

*Bailleul, près de Lille.* Le broc que nous indiquons ci-dessous (n° 429) avait été acquis par M. Fétis à la vente Minard (1). Il porte la date de 1717 et les inscriptions suivantes (2) : *Domus austriaca altior luna : Fortior austriaca nulla domus. Nec × laude × pluribus impar × cui lumen dispar : generosus princeps Eugenius ad cæsarem.*

« Sur la panse godronnée se détache en relief l'aigle impériale, flanquée de deux côtés d'un lion héraldique et des noms S<sup>r</sup> F(ranciscus) WYNNEEL + M(ary) I(hoanna) NOEL ; au bas de la panse un croissant et les mots D(ank) Gott. Le décor est complété par des semis de bouquets et d'oiseaux. Sur le couvercle, en faïence, un amour offrant un cœur ; anse torsadée ; hauteur 0<sup>m</sup>27. »

Dans le catalogue de la vente Minard, cette faïence est renseignée comme faïence de Vienne, en Autriche. M. Fétis la considérait à bon droit comme un produit de Bailleul. Une soupière du musée de Cluny (3) porte l'indication de la provenance en flamand : *Bele*, et les noms des fabricants qui viennent d'être cités. Ces faïenciers devaient avoir une prédilection marquée pour les inscriptions, car la soupière de Cluny semble exprimer leur colère contre Louis XIV ; d'autres contiennent les louanges de Charles VI, « leur véritable empereur », et celles de leur général invincible François-

---

cielle et constante de la fabrique ; les autres, accidentelles, sont des signes de peintres. » Nous n'inviterons pas le visiteur à faire de comparaison avec les produits de Rouen, le musée ne possédant encore aucun spécimen de cette dernière fabrication.

(1) N° 429.

(2) *Catalogue des objets d'art et antiquités composant la collection de feu M. L. Minard.*

(3) *Histoire de la céramique*, par A. JACQUEMART. Paris, 1875, p. 451.

Eugène de Savoie. S'il fallait en croire Gournay, dans son *Almanach général de Commerce*, la faïence de Bailleul devait égaler en beauté celle de Rouen : Elle a l'avantage, dit-il, de souffrir le feu le plus violent; elle se vend à un prix modique, la main-d'œuvre étant à très bon marché. M. Jacquemart (1), à qui nous empruntons cette citation, avoue ne pas connaître de produits mentionnés par Gournay.

*Porcelaine de Tournai.* « Assiette de mariage, décor bleu » fin, représentant deux mains unies; au-dessus, un cœur » percé de deux flèches, et plus bas, deux oiseaux se bec- » quetant. A droite et à gauche, les initiales M et A entre- » lacées de traits et d'arabesques; sur le marli, trois branches » de feuillages. Marque aux épées en bleu » (n° 457) (2).

1. Assiette. Diam. 0<sup>m</sup>255 ondulé; au centre on voit un paysage avec ruines traversé par une rivière; sur le côté, un cavalier; sur le marli à côtes et avec bordure de vannerie relevée d'un filet d'or, quatre branches fleuries. Elles portent la marque : Aux épées d'or (3).

2. Assiette au décor camaïeu vert représentant un sujet champêtre dans le genre chinois. Marli uni et à bord ondulé à filet d'or avec un encadrement de style rocaille. Diam. 0<sup>m</sup>258 (n° 459) (4).

5. Assiette décorée d'un médaillon ovale suspendu par un nœud de ruban rose; sur ce médaillon, un petit bouquet de fleurs de diverses couleurs se détachant d'un fond gris enca-

---

(1) Ouvrage déjà cité, p. 451.

(2) Décrit par M. E. SOIL, dans ses *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*, n° 288, p. 265.

(3) Section de la céramique, 458.

(4) Elle appartient à la même catégorie que l'assiette décrite par M. SOIL, n° 98, p. 215, dans l'ouvrage déjà cité.

dré d'une bordure en or et de feuillage. Le marli uni et le bord ondulé a une bordure or et rose. Diam. 0<sup>m</sup>255 (n° 440).

4. Assiette décorée au centre d'une branche de plante exotique; le marli uni et contourné a pour bordure un filet d'or, autour duquel s'enroule un ruban rose. Sur le revers, on lit le nom de la plante écrit en lettres d'or : THEABROMA. Diam. 0<sup>m</sup>255 (n° 441).

Nous signalons aux amateurs de terres cuites un charmant *médailon de Nini* (n° 442), d'un assez grand module, faisant revivre les traits de M<sup>me</sup> de Fleselles, intendante de Moulins. La tête est très vivante et parait être un portrait véridique. Les moindres détails du costume (1) sont rendus avec une conscience extrême.

Le groupe *en terre de Lorraine* du Brugeois Ciffié qui se présente maintenant à nous, porte bien l'empreinte de cet art intime de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, hantant non pas les demeures somptueuses, mais la maison de l'artisan et même du pauvre. Quel sujet moins aristocratique, en effet, que celui du « Savetier et de la Ravaudeuse » ? L'artiste flamand a su l'interpréter avec un rare bonheur. Les attitudes sont vraies et le moment psychologique a été bien saisi; un jeune disciple de Saint-Crépin néglige un instant sa chaussure et détourne la tête pour siffler un air favori à un sansonnet (?) emprisonné dans une cage; une personne âgée, l'aïeule peut-être, radieuse de plaisir, prête l'oreille aux roulades du modeste virtuose. L'oiseau doit répondre, et de son mieux,

---

(1) N° 442.

car le chat de la maison caché dans un coin, aiguillonné par ses accents, voudrait s'élaner sur la cage du provocateur (1).

*Tournai.* Après avoir terminé la revue des acquisitions faites à la vente de M. Fétis, revenons aux produits de Tournai entrés récemment au Musée. La pièce la plus digne de notre attention est, sans nul doute, un erucifix en porcelaine blanche émaillée, haut de 0<sup>m</sup>26 (2), la tête de mort destinée au pied de la croix a 0<sup>m</sup>055 de hauteur. Le corps du Christ est d'un bon modelé et d'une rare élégance de formes. La tête, couronnée d'épines, retombe sur la poitrine. L'Homme-Dieu est plongé dans une douleur calme, mais intense. En un mot, c'est une œuvre de goût qui fait songer instinctivement aux meilleurs ivoires (3).

Près d'une image si austère, les hasards du compte rendu met deux groupes en biscuit de 0<sup>m</sup>22 de hauteur, fort mignons d'aspect. Un amour, le carquois en bandoulière, le chapeau coquettement posé sur la tête, est occupé à émoudre un couteau...; sa compagne lui tend un objet qu'un accident a fait disparaître. Dans un panier on voit un cœur... profondément blessé. Le pied s'achève en terrasse rocailleuse et, comme pendant, l'artiste a fait deux amours dénichéurs (4).

Citons maintenant deux gracieux crémiers au décor bleu de roi et de tout point semblables, en style Louis XVI. Le couvercle est surmonté de deux pommes en haut relief; sur la panse, on voit un médaillon timbré d'une couronne com-

---

(1) N° 445.

(2) Acheté de M<sup>me</sup> Marynen.

(3) N° 444.

(4) N° 445 A B.

tales et portant deux G enlacés. Ces objets proviennent de la vente de feu M. Goethals (n° 446).

Au même service (1) se rattache un compotier (de 0<sup>m</sup>255 de diamètre). Il affecte la forme d'une assiette peu profonde; il est décoré d'une bordure en bleu de roi rehaussée de palmettes d'or. Le médaillon se trouvant au centre offre la même disposition que celui dont il vient d'être fait mention (2).

La céramique belge a reçu encore d'autres contingents, mais plus modestes. Pour la *faïence d'Andenne*, il faut citer un encrier d'un émail blanc crème, d'une forme aussi peu classique que prétentieuse. Sur un énétophe posant sur quatre pieds est étendu un guerrier costumé à l'antique. Il porte un casque ombragé de plumes, il appuie sa tête sur la main gauche et le bras droit repose sur une torche renversée. Derrière lui est posée une urne funèbre (3).

L'ancienne *fabrique de Boch*, de Luxembourg, compte maintenant au Musée quelques spécimens de plus, plusieurs assiettes et deux petites corbeilles à fruits avec leurs plats. Le marli et les bords ont reçu un décor de vannerie; de modestes bouquets bleus discrètement disposés constituent toute l'ornementation de ces produits, qui ne manquent pas d'une certaine élégance. Sur le revers, on a répété plusieurs fois la marque L. B. écrite en italique (4).

Voici un service en terre noire de Namur, composé d'une cafetière, d'un pot au lait et d'un sucrier. Le galbe de ces diverses pièces est disgracieux; celles-ci offrent cette parti-

---

(1) N° 446 A B.

(2) N° 447.

(3) N° 448.

(4) N°s 449, 450 et 451.

cularité d'avoir reçu au couvercle, à l'anse et au goulot, de légers ornements d'argent conçus en style Louis XVI. Ce travail serait dû aux frères Wodon, de Namur, qui s'étaient fait une spécialité de ce genre de monture.

*Grès de Nassau.* MM. Bourgeois frères ont cédé au Musée un spécimen de la fabrication de Grenzhäusen de très bonne venue. C'est une gourde (1) piriforme, haute de 0<sup>m</sup>26, à col élevé avec anneau, munie de chaque côté de deux passants. Sur la panse, on voit deux cartouches de forme octogone représentant l'un les armes de la ville de Paris, l'autre la double aigle impériale portant un écu écaillé (2); de chaque côté de celles-ci, on voit les lettres W et R. L'émail de la gourde est d'un bleu assez intense; les lis héraldiques et naturels semés sur la panse et les roses du col sont en gris et en manganèse.

Le spécimen que nous venons de décrire a été évidemment fabriqué pour la France. « Nous avons cru avec MM. A. Jacquemart, de Liesville et autres, dit M. de Maze Sencier (3), que ces divers grès appartenaient à Beauvais, mais il n'en est rien. Ce sont des ouvrages allemands, Beauvais n'ayant jamais appliqué l'émail violet manganèse ». A cette catégorie se rattachent certains exemplaires portant la fleur de lis et d'autres des inscriptions latines rappelant le nom de Louis XIV, roi de France et de Navarre.

---

(1) N° 255.

(2) Il serait difficile de citer les meubles de ce blason, tant les caractères en sont peu distincts.

(3) Alph. DE MAZE-SENCIER, *Le livre des collectionneurs*, Paris, MDCCCLXXXV, p. 449.

## X. TISSUS ET BRODERIES.

*Devant d'autel en broderie.* 1. L'antependium qui a été acquis de la fabrique de Lens Saint-Remy remonte à la fin du xv<sup>e</sup> ou au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle (1). Il est haut de 0<sup>m</sup>940 et long de 4<sup>m</sup>00, en soie blanche. Au centre, on voit, dans un encadrement architectural, la Circoncision. Six bandes verticales brodées représentant divers saints et reliées en haut par des festons partagent le parement en compartiments à peu près égaux. Les intervalles compris entre les bandes sont ornées d'étoiles d'or.

2. La fabrique de Lens-Saint-Remy a cédé également au Musée quatre bandes de dalmatiques de 1<sup>m</sup>12 de longueur (2). Voici les saints que les attributs caractéristiques nous ont permis de reconnaître dans les différentes broderies : saint Pierre, saint Paul, saint Jean l'Évangéliste, saint Jacques, saint Étienne, saint Antoine, ermite, sainte Agnès, sainte Ursule, sainte Dorothee, sainte Justine de Padoue, sainte Apoline. Un certain nombre d'entre eux figurent même plusieurs fois.

L'exécution de ce travail n'est pas irréprochable, mais elle témoigne des bonnes traditions qui régnaient encore au xvi<sup>e</sup> siècle. Aucune main n'a retouché ces anciennes et intéressantes productions. Aussi plusieurs parties plus ou moins délabrées laissent voir à nu les procédés suivis par les brodeurs.

Le fond, formé de fils d'or et d'argent, reçoit relativement

---

(1) Q 56.

(2) Q 57.

peu de soies de couleur, qui, si l'on excepte les carnations, sont uniquement employées à marquer les ombres des draperies et le parquet de chaque niche. Les couleurs dominantes sont le bleu, le rouge et le vert. Ces naïves compositions ont un éclat harmonieux qui repose agréablement la vue. L'heureux effet que l'on remarque dans les anciennes broderies tient surtout à l'emploi discret des couleurs. Des orfrois en forme de galon rehaussent le travail de la broderie.

*Velours de Gênes.* La section des tissus s'est enrichie d'une chasuble italienne (1), acquise de M. Cools, et appartenant à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle présente la forme encore en usage dans nos contrées, avec cette particularité d'être très échancrée par devant. Une simple bande occupe le centre du devant et du dos; cette disposition est propre non seulement à l'Italie, mais encore à plusieurs contrées du centre de l'Europe. Les deux bandes dont il s'agit sont ornées de dessins à grands ramages en velours frappé, dont les contours sont marqués par une étroite bordure en soie verte légèrement frisée; les fleurs, de couleur rouge cramoisi, se détachent d'un fond blanc satiné. Les autres parties de la chasuble sont en velours frappé rouge tirant sur l'écarlate. Le dessin, qui rappelle l'influence orientale, ressort d'un fond d'or.

Ces étoffes constituent des spécimens bien choisis de l'industrie qui florissait au xvi<sup>e</sup> siècle dans les villes de Gênes, de Venise et de Florence.

Quant aux tissus acquis par le Musée, nous nous abstiendrons pour le moment d'en parler; nous nous réservons de donner plus tard un aperçu sur ces précieuses étoffes.

---

(1) Q 58.

XI. ARMES.

1. *Bâton à feu ou canon à main* (série XXXI, n° 70), en fer forgé, de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. La section des armes s'est enrichie d'un bâton à feu trouvé à Liège ou dans les environs de cette ville. Il est muni d'un croc à la partie antérieure et se termine par un étrier destiné au maniement. Sa longueur est de 1<sup>m</sup>63, le diamètre de la bouche mesure 0<sup>m</sup>033 et il pèse 15 kilog. 700 grammes. Le tonnerre, de forme hexagone, est muni d'un épaulement de 0<sup>m</sup>05 de hauteur placé près de la lumière. On voit un poinçon en forme d'écu, mais il ne nous a pas été possible d'y distinguer le moindre signe.

M. Essenwein, directeur du Musée germanique, a reproduit dans son ouvrage *Quellen zur Geschichte der Feuerwaffen* une planche empruntée au Codex phil. 65 de Gottingen, où l'on voit la manière dont les canons à main se manœuvraient. Le croc servait à maintenir la bouche à feu sur son appui et l'étrier à lui donner la direction convenable. Un dessin daté de 1480, également reproduit dans l'ouvrage précité, montre un artilleur se servant d'un canon qui offre la plus grande analogie avec le nôtre.

2. *Un bala-yatagan* (n° 101 XLVIII de la section des armes et des armures), acquis de M<sup>me</sup> Buyschaert. Le sabre est haut de 0<sup>m</sup>570, la longueur de la lame en beau damas gris, la largeur au talon de 0<sup>m</sup>041 et à la partie la plus développée 0<sup>m</sup>069. Les guillons en argent ciselé et doré terminés par des boutons allongés à six faces. La poignée en ivoire légèrement recourbée représente, d'un côté, une femme ailée nue jusqu'à la ceinture, qui danse et brandit un yatagan ;

de l'autre, un lion dévorant un bœuf. M. le professeur Carletti a bien voulu déterminer les inscriptions qui décorent le yatagan. Sur la poignée, du côté de la figure :

« Au nom du Dieu élément et miséricordieux, nous avons remporté par toi une éclatante victoire. »

Chap. XLVIII, vers. 1, du Coran.

Dans l'écusson, du même côté :

« 1. Il vous accordera encore d'autres biens que vous désirez l'assistance de Dieu et la victoire immédiate.

» Annonce aux croyants d'heureuses nouvelles. »

Chap. LXI, vers. XIII, 13.

Le long de la lame, des deux côtés :

« 2. Afin que Dieu prouve qu'il te pardonne les fautes anciennes et récentes ; afin qu'il accomplisse ses bienfaits envers toi, et se dirige vers le chemin droit.

» 5. Afin qu'il t'assiste de son puissant secours. »

Chap. XLVIII, vers. 2 et 3.

Ces versets furent révélés à Mahomet après la victoire de la Hodéïbia ; ils se rapportent à la première conquête de la Mecque (1).

---

(1) Dans le cartouche qui surmonte l'écusson en forme de pointe de flèche, dit encore M. Carletti, on voit les traces de mots, particulièrement le nom de Dieu, mais ces mots sont trop effacés pour pouvoir être déchiffrés. Sur la poignée du côté du lion dévorant un bœuf, en belle écriture aussi, il y a une inscription en persan que je m'abstiens de traduire, parce que le premier mot m'est inconnu et que je ne possède pas de lexique, et parce que aussi, dans la ligne inférieure, il y a, après le premier mot, quelque chose d'effacé et dont la disparition nuit au sens. On pourrait y lire :

1<sup>re</sup> ligne. « ... est le pivot de l'autorité et de la grandeur des nations. »

2<sup>e</sup> ligne. « ... de ce qu'il désire l'accomplissement a eu lieu. »

Sur le même côté, aux deux extrémités et à gauche, on y lit le nom d'Almud-

Le fourreau en bois, recouvert de velours violet et rehaussé d'ornements en argent repoussé, ciselé et doré, est conçu dans le style Louis XV. Un riche nœud en soie placé sur le fourreau retient les passants destinés à suspendre le yatagan au ceinturon.

J. DESTRÉE.

(*A continuer.*)

---

al-Khasmi (?) ...a Kerbe, ville de Transoxiane; de ce même côté, dans l'écusson de la lame, une inscription en turc, d'une assez mauvaise écriture, et fort maltraitée aux deux extrémités des lignes. « Que les difficultés de ton gouvernement soient aplanies, ô prince respecté, et qu'il ne manque ... » ou bien : « Aux difficultés du gouvernement qu'il soit une barrière ... de la tête de l'ennemi qu'il ne recule pas. » Il n'y a pas de trace de date.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 3, 8, 10, 16, 17, 24 et 31 mars; des 7, 14, 21 et 28 avril 1888.

### ACTES OFFICIELS.

Nomination  
d'un membre  
correspondant.

Par arrêté royal du 15 mars 1888, M. Van Assche, Auguste, architecte à Gand, a été nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de la Flandre orientale, en remplacement de M. Siret, décédé.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

Chambre  
des représentants.  
Tableau.

1<sup>o</sup> L'esquisse d'un tableau à exécuter par M. Stroobant pour le fumoir de la Chambre des représentants. Cette œuvre d'art, qui est destinée à continuer un ensemble de sujets se rapportant à l'histoire de Bruxelles, représentera la cour du palais de cette ville en 1647;

Musée royal  
d'antiquités,  
à Bruxelles.  
Statues.

2<sup>o</sup> Les dessins, au nombre de treize, exécutés par M. Mellety, pour servir de types aux statues à placer dans l'escalier du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles;

5° L'esquisse de la décoration picturale que M. Janssens est chargé d'exécuter au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église de Saint-Joseph, à Auvers; Église de Saint-Joseph, à Auvers. Décoration.

4° Les projets dressés par MM. Helbig et Osterrath pour l'exécution de peintures décoratives et de verrières dans l'église de Saint-Christophe, à Liège; Église de Saint-Christophe, à Liège. Décoration.

5° Le projet relatif à l'achèvement de la décoration picturale de l'église de Waremmé (Liège); auteur, M. Bouju; Église de Waremmé. Décoration.

6° Le dessin d'un vitrail à exécuter par M. Pluys pour l'église de Saint-Pierre, à Turnhout (Anvers); Église de Saint-Pierre, à Turnhout. Vitrail.

7° Le projet dressé par MM. Stalins et Janssens pour l'exécution de deux verrières destinées à l'église de Deurne (Anvers); Église de Deurne. Verrières.

8° Le dessin d'une verrière à placer dans la chapelle de Sainte-Dorothée, à l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale), sous réserve de quelques petites modifications qui ont été indiquées à l'auteur, M. Verhaegen. Église de Saint-Martin, à Alost. Verrière.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Delbeke, les cartons, grandeur d'exécution, de la série de peintures décoratives à exécuter pendant la campagne prochaine dans la grande salle des halles d'Ypres (Flandre occidentale), d'après l'esquisse approuvée le 22 mars 1887. Halles d'Ypres. Décoration.

Les délégués sont d'avis que le travail de M. Delbeke est réussi de tous points et qu'on peut en espérer une exécution définitive d'une valeur artistique réelle.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet présenté par M. l'architecte Buyck pour la construction d'un hôtel de ville à Mouscron (Flandre occiden- Hôtel de ville de Mouscron.

tales); on a toutefois indiqué à l'auteur quelques modifications dont il devra tenir compte en cours d'exécution des travaux ;

Palais du Franc,  
à Bruges.

2° Le projet modifié par M. l'architecte Naert pour la restauration de la façade du dépôt des archives au palais du Franc, à Bruges ;

Belfroi communal  
de Gembloux.

5° Le projet de M. l'architecte Cador pour la restauration du beffroi communal de Gembloux (Namur) et l'appropriation des sonneries ;

Mont-de-Piété  
de Malines.

4° Le projet dressé par M. l'architecte Louckx pour la restauration d'une partie de la façade vers la rue des Vaches de l'ancien hôtel Busleyden, actuellement le Mont-de-Piété, à Malines (Anvers).

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction  
et restauration  
de presbytères.

1° Le projet de construction d'un presbytère à Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers) ;

2° Le projet de construction d'un presbytère à Bettincourt (Liège) ;

3° Le nouveau projet de reconstruction du presbytère d'Harlebeke (Flandre occidentale) ;

4° Le projet d'agrandissement et de restauration du presbytère de Wyshagen (Limbourg).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur des projets relatifs à la construction d'églises :

Église  
d'Anthisnes.

1° A Anthisnes (Liège), sous la réserve de tenir compte au cours de l'exécution des travaux de quelques modifications de détails ; architecte, M. Demany ;

2° A Tarcienne (Namur), à la condition d'apporter aux plans, lors de l'exécution, quelques modifications qui ont été communiquées à l'auteur du projet, M. Baclène; Église de Tarcienne.

5° A Helmet, sous Schaerbeek (Brabant); architecte, M. Tirou; Église de Helmet, sous Schaerbeek.

4° A Corennes (Namur); architecte, M. Van Riel; Église de Corennes.

5° A Houdrémont (Namur). Ce projet, œuvre de M. l'architecte Van Assche, constitue, tant par son originalité que par sa simplicité, une conception des plus heureuses qui a droit à des éloges. Église de Houdrémont.

Ont été aussi approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

1° D'Eelen (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église d'Eelen.

2° D'Yvoir (Namur); architecte, M. Lange; Église d'Yvoir.

5° De Landen (Liège); architecte, M. Van Assche; Église de Landen.

4° De Franc-Waret (Namur); architecte, M. Masset. Église de Franc-Waret.

Ainsi que les divers projets ci-après :

5° Construction d'un porche au transept sud de l'église de Saint-Sulpice, à Diest (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck; Église de Saint Sulpice, à Diest.

6° Placement d'un grillage et de portes en chêne au portail nord de l'église des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles; architecte, M. De Curte; Église des Saints-Michel et-Gudule, à Bruxelles.

7° Construction d'une tribune et placement d'un buffet d'orgues dans l'église d'Overmeire (Flandre orientale); architecte, M. De Noyette; Église d'Overmeire.

8° Établissement d'un nouveau carrelage dans l'église de Saint-Jacques, à Liège; Église de Saint-Jacques, à Liège.

9° Exécution d'un pavement dans le chœur de l'église de Meldert (Brabant); Église de Meldert.

- Eglise de  
Fays-les-Veneurs. 10° Etablissement d'un escalier à l'entrée de l'église de  
Fays-les-Veneurs (Luxembourg);
- Eglise d'Ortho. 11° Construction d'un jubé dans l'église d'Ortho (Luxem-  
bourg; architecte, M. Verhas;
- Eglise  
d. M. M. ou-  
sur-Sambre. 12° Consolidation du jubé de l'église de Moneeau-sur-  
Sambre (Hainaut); architecte, M. Simon;
- Eglise  
de Falmagne. 15° Exécution d'un jubé dans l'église de Falmagne  
(Namur);
- Améliement  
d'églises. 14 Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux  
églises de :  
Forehies-la-Marche (Hainaut) : autel latéral;  
Et Neeryssehe (Brabant) : autel latéral.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

- Eglise  
d'Hingene. 1° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter  
à l'église d'Hingene (Anvers);
- Eglise  
de Clemskerke. 2° Le projet de restauration de l'église de Clemskerke  
(Flandre occidentale); architecte, M. E. Timmery;
- Eglise  
de Nassogne. 3° La restauration de l'église de Nassogne (Luxembourg)  
et la reconstruction du jubé; architecte, M. Bouvrie;
- Eglise  
de Coolscamp. 4° Le devis estimatif des travaux de renouvellement du  
versant nord de la toiture de l'église de Coolscamp (Flandre  
occidentale);
- Eglise  
et presbytère  
de Samrée. 5° L'exécution de divers travaux de réparation et d'amé-  
lioration à l'église et au presbytère de Samrée (Luxembourg)  
et la fourniture de divers objets mobiliers; architecte,  
M. Verhas;

- 6° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église de Sainte-Marie lez Neufchâteau (Luxembourg) ; architecte, M. Adam ; Eglise de Sainte-Marie lez Neufchâteau
- 7° Le projet de restauration de la tour de l'église de Steenkerke (Flandre occidentale) ; architecte, M. Vinck ; Eglise de Steenkerke
- 8° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à exécuter à l'église de Wavre-Sainte-Catherine (Anvers) ; architecte, M. Blomme ; Eglise de Wavre-Sainte-Catherine
- 9° La restauration de l'église de Warneton (Flandre occidentale) ; architecte, M. De Geyne ; Eglise de Warneton
- 10° La restauration de la tour de l'église de Vosselaere (Flandre orientale) ; architecte, M. Vandenneuvel ; Eglise de Vosselaere
- 11° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Vincent, à Soignies (Hainaut) ; architecte, M. De Corte ; Eglise de Saint-Vincent, à Soignies
- 12° Le projet d'achèvement de la restauration de l'église d'Alsemberg (Brabant) ; architecte, M. Van Ysendyck ; Eglise d'Alsemberg
- 13° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer pour rendre au culte la partie antérieure de l'ancienne église abbatiale d'Hastière par delà (Namur) ; architecte, M. Van Assche ; Ancienne église abbatiale d'Hastière par delà
- 14° Le nouveau cahier des charges avec devis estimatif des travaux de restauration de la façade de la cathédrale de Namur ; architecte, M. Boverouille ; Cathédrale de Namur
- 15° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes des travaux de restauration d'églises
- Saint-Hubert (Luxembourg) : exercice 1887 ;
- Saint-Pierre, à Louvain (Brabant) : exercices 1885, 1884 et 1885 ;

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : du 8 mars 1885 au  
21 juin 1886 ;

Notre-Dame, à Tongres (Limbourg) : exercice 1886 ;

Saint-Martin, à Hal (Brabant) : exercice 1885 ;

Walcourt (Namur) : exercice 1887 ;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : tour, exercice 1887.

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

---





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 5, 11, 19 et 26 mai; des 1<sup>er</sup>, 2, 8, 9, 16, 22, 23 et 30 juin 1888.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1<sup>o</sup> La proposition de rentoiler et de restaurer le tableau de Rubens représentant *l'Entrée de saint Bavon à l'abbaye de Saint-Amand*, exposé à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, et de confier ce travail à M. Rogiers;

Cathédrale  
de Saint-Bavon,  
à Gand.  
Tableau.

2<sup>o</sup> Les cartons des stations du chemin de la croix à exécuter par M<sup>me</sup> de Gault pour l'église de Leffinghe (Flandre occidentale);

Eglise  
de Leffinghe.  
Chemin  
de la croix.

3<sup>o</sup> Le modèle, grandeur d'exécution, de la statue représentant *la Loi*, que M. Courroit est chargé d'exécuter pour la salle des pas-perdus du palais de justice de Hasselt;

Palais de justice  
de Hasselt.  
Statue.

4<sup>o</sup> Le dessin d'un monument à ériger au cimetière de Roulers (Flandre occidentale) à la mémoire du poète Albrecht Rodenbach; architecte, M. Helleputte;

Cimetière  
de Roulers.  
Monument.

Eglise de Heyst-  
op-den-Berg.  
Verrière.

5° Le projet relatif à l'exécution d'une verrière peinte pour l'église de Heyst-op-den-Berg (Anvers); auteurs, MM. Stalins et Janssens;

Eglise  
de Juslenville.  
Verrières.

6° Les dessins-types des verrières à placer dans les deux fenêtres du chœur et dans celles de la façade principale, au-dessus du jubé de la nouvelle église de Juslenville (Liège), sous réserve de quelques modifications de détails dont l'auteur, M. Osterrath, pourra tenir compte au cours de l'exécution.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

Palais de justice  
de Nivelles.

1° Le projet dressé par M. l'architecte Dumortier pour la construction d'un palais de justice à Nivelles (Brabant);

Bâtiments du  
quartier du Parc,  
à Bruxelles.

2° Les demandes en autorisation d'apporter des changements de minime importance à des bâtiments du quartier du Parc, à Bruxelles.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets de construction de presbytères :

Construction  
et restauration  
de presbytères.

1° A Pellenberg (Brabant);  
2° A Trivières (Hainaut), sous réserve de placer la citerne en dehors du bâtiment, de lui donner des murs tout à fait indépendants de ceux de la construction et de prolonger en ligne droite sur toute sa longueur le cordon rampant de la façade principale du presbytère.

Ont aussi été approuvés :

- 1° Le projet d'agrandissement et de restauration du presbytère d'Ophoven (Limbourg);
- 2° Le projet d'amélioration du presbytère d'Elst (Flandre orientale).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

- 1° A Weyler, commune d'Autelbas (Luxembourg); architecte, M. Van de Wyngaert; Église de Weyler.
- 2° A Nives (Luxembourg), sous réserve de relier soigneusement la charpente de la flèche à la maçonnerie de la tour; architecte, M. Cupper. Église de Nives.

Ainsi que les projets :

- 3° D'agrandissement de l'église de Beausaint (Luxembourg); la construction du transept à la hauteur projetée et surtout la construction des voûtes devant constituer un travail difficile et coûteux, on a conseillé à l'architecte, M. Verhas, de continuer au transept et au chœur le plafond plat de la nef et de se borner, pour les parties saillantes du transept, à de simples chapelles dont le faite du toit ne dépassera pas le pied du toit principal; Église de Beausaint

- 4° De reconstruction d'un collatéral de l'église de Borgt-Lombeek (Brabant); Église de Borgt-Lombeek.

- 5° De construction d'un mur de soutènement autour du cimetière de la paroisse de Borght, sous Grimberghen (Brabant); Cimetière de Borght.

- 6° Le choix d'emplacements proposés pour la reconstruction des églises de Meux et de Haut-le-Wastia (Namur). Églises de Meux et de Haut-le-Wastia.

Objets mobiliers  
d'églises.

Elle a également donné son approbation aux dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Saint-Amand, à Roulers (Flandre occidentale) : chaire à prêcher ;

Saint-Pierre, à Antoing (Hainaut) : buffet d'orgues ;

Saint-Sauveur, à Gand : lambris et confessionnaux ;

Zeelhem (Limbourg) : maître-autel ;

Lovendegem (Flandre orientale) : maître-autel ;

Houmart, commune de Tohogne (Luxembourg) : trois autels ;

Justenville (Liège) : mobilier complet.

Église  
de Spalbeek.

— Des délégués se sont rendus à Spalbeek (Limbourg), le 5 juin, afin de vérifier les dégâts occasionnés par suite de l'éroulement d'une partie de l'église en construction dans cette localité.

Ils ont constaté que si cet accident a eu des suites regrettables pour l'entrepreneur des travaux, les dégâts matériels n'ont pas été bien importants et sont déjà réparés. Le tribunal de Hasselt, saisi de cette affaire, a rendu l'entrepreneur responsable des suites de l'accident.

Ainsi que le constate le rapport de M. le commissaire-voyer du 1<sup>er</sup> district, en date du 2 décembre 1887, l'éroulement s'est produit à la chapelle absidale de gauche et au petit édicule qui doit recevoir l'escalier donnant accès à la chaire à prêcher.

Il est possible, comme le dit le fonctionnaire précité, que l'accident provienne de ce qu'on a décintré trop tôt la voûte de la chapelle ; mais il se pourrait aussi qu'il soit le résultat d'une exécution vicieuse par les ouvriers qui ont construit l'arcade reliant la chapelle à l'abside.

Quelles que soient les causes de l'accident dont il s'agit, il y a lieu d'appeler tout particulièrement l'attention de M. le Ministre de la justice sur la nécessité de faire mieux surveiller, à l'avenir, les entreprises de cette importance, et de les confier à des agents capables et expérimentés, placés en permanence sur le chantier.

Le principe d'adjuger tous les travaux indistinctement aux plus bas soumissionnaires et souvent à des personnes qui n'ont pas les aptitudes suffisantes pour les exécuter convenablement, ne peut être appliqué qu'à la condition d'exercer une surveillance constante sur les travaux ; des faits nombreux prouvent, en effet, que les entrepreneurs, en soumissionnant à des prix trop réduits, cherchent par tous les moyens à diminuer les pertes d'argent auxquelles ils se sont exposés, et il en résulte que non seulement les ouvrages sont exécutés par des ouvriers incapables, mais aussi que les matériaux mis en œuvre sont défectueux ou employés dans de mauvaises conditions ; une surveillance constante peut seule empêcher ces abus.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

1° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à la tour de l'église de Ryckevorsel (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

Eglise  
de Ryckevorsel.

2° Le projet présenté par M. l'architecte Geirnaert pour la restauration de la tour de l'église de Thourout (Flandre occidentale), sous réserve de renoncer à l'exécution des lucarnes projetées à la base de la flèche et d'établir des

Eglise  
de Thourout.

cadrans d'un plus grand diamètre, composés de simples cercles à jour se découpant sur la toiture ;

Eglise  
de Herck-la-Ville.

5° La restauration de l'église de Herck-la-Ville (Limbourg) ; architecte, M. Martens ;

Eglise d'Ardoye.

4° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Ardoye (Flandre occidentale) ; architecte, M. Verbeke ;

Cathédrale  
de Saint-Bavon,  
à Gand.

5° Le nouveau projet, dressé par M. l'architecte Van Kerkhove, pour la restauration de la grande fenêtre du transept sud de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand ;

Eglise  
de Bierbeek.

6° La consolidation de la façade de l'église de Bierbeek (Brabant) et la reconstruction de l'escalier donnant accès à l'édifice ; architecte, M. Allaert ;

Eglise  
de Notre-Dame  
de la Sarte, à Huy.

7° La restauration de l'église de Notre-Dame de la Sarte, à Huy (Liège) ; architecte, M. Jaminé ;

Eglise  
et presbytère  
de Godverdegem.

8° Les plans des travaux de restauration projetés à l'église et au presbytère de Godverdegem (Flandre orientale), sous réserve de supprimer la croix figurée sur la lucarne du presbytère et, s'il y a un changement à apporter aux pignons de l'église, suivre le tracé indiqué au pignon du transept de gauche ; architecte, M. Van de Vyvere ;

Eglise  
de Notre-Dame,  
à Bruges.

9° Le renouvellement d'une partie des couvertures de l'ambulatoire et du premier bas-côté droit de l'église de Notre-Dame, à Bruges ; architecte, M. de la Censerie ;

Eglise  
de Zuylenkerke.

10° L'exécution des travaux de restauration des toitures de l'église de Zuylenkerke (Flandre occidentale) ; architecte, M. Verbeke ;

Eglise  
de Rechrival.

11° La réparation de l'église de Rechrival, commune de Tillet (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Eglise  
de Neulchâteau.

12° Les travaux supplémentaires exécutés pour la restau-

ration de l'église de Neufchâteau (Luxembourg); architecte, M. Adam;

13° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église de Bottelaere (Flandre orientale), à l'exception du débadigeonnage extérieur des murs, qui ne paraît pas justifié; Église de Bottelaere.

14° L'exécution, par voie de régie, des travaux de réparation de l'église et du presbytère de Moortzeele (Flandre orientale); Église et presbytère de Moortzeele.

15° Le renouvellement de la toiture de l'église d'Erembodegem (Flandre orientale); architecte, M. Goethals; Église d'Erembodegem.

16° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer à l'église de Godscheid, sous Hasselt; architecte, M. Martens; Église de Godscheid.

17° L'exécution de divers travaux de réparation et d'appropriation à l'église de Philippeville (Namur); Église de Philippeville.

18° L'appropriation du beffroi de l'église de Wintham, sous Hingene (Anvers), et l'acquisition d'une troisième cloche; architecte, M. Blomme; Église de Wintham.

19° La restauration de l'église de Munte (Flandre orientale); architecte, M. Vanderhauwen; Église de Munte.

20° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Pitthem (Flandre occidentale); architecte, M. Soete; Église de Pitthem.

21° Les travaux de restauration et d'appropriation projetés à l'église et au presbytère de Wandre (Liège); Église et presbytère de Wandre.

22° Le projet relatif à l'appropriation en chapelle pour le cimetière du chœur et de la crypte de l'ancienne église de Thynes (Namur); Église de Thynes.

Comptes  
des travaux  
de restauration  
d'églises.

25<sup>o</sup> Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 1888;

Sichem (Brabant) : exercices 1881 et 1882.

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

---

L E

# MÉTIER DES TAPISSIERS DE HAUTE-LICE

A B I N C H E

PAR

**E. MATTHIEU**

Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien



La ville de Binche compte parmi les cités des Pays-Bas où fleurit la fabrication des tapis de haute-lice. Malheureusement pour notre art national, on ne connaît aucun produit que l'on puisse attribuer aux artisans binchois. Les documents publiés sur cette manufacture se réduisent à deux mentions relatées dans des actes appartenant au règne de Charles-Quint.

Le plus ancien est une lettre par laquelle Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, demande, le 22 décembre 1559, aux villes de Valenciennes, d'Enghien et de Binche, de fournir à la ville de Mons les tapisseries nécessaires pour la réception de Charles-Quint (1). On n'aurait pu induire de là l'existence de fabriques de tapis à Binche, si cette ville n'avait été expressément mentionnée parmi celles où l'on s'adonnait à cette industrie, dans l'édit émané

---

(1) GACHARD, *Relation des troubles de Gand*, pp. 313 et 326.

le 16 mai 1544 de l'empereur Charles-Quint, sur les métiers des tapisseries dans les Pays-Bas (1). Le même empereur sanctionna de nouveau les règles de ces métiers dans une autre ordonnance du 28 juillet 1551; la ville de Binche y est également mentionnée (2).

Malgré de consciencieuses et laborieuses investigations, deux érudits, qui ont cherché à découvrir ce qu'étaient les manufactures binchoises, n'ont pu retrouver que ces renseignements fort incomplets. M. Lejeune (3) déclare n'avoir rencontré que quelques noms d'artisans dans les registres aux embrefs de l'ancien greffe scabinal. M. Alexandre Pinchart, dans le splendide ouvrage consacré à l'histoire de cette industrie (4), cite les noms de Jean Naret et Jacques Damerencourt, en 1545; Mathieu de Ransart, en 1546; Sébastien L'Escuyer, en 1547; Martin de Pottes, en 1571; Jean de le Warde et Henri Imbrech, en 1572. Ils sont qualifiés de « tapisseurs », mais M. Pinchart se demande si l'on peut réellement affirmer qu'ils ont travaillé à des tapis de haute-lice.

Ce savant auteur, en présence du résultat si insignifiant de ses investigations, semble presque douter de l'existence à Binche d'un métier de hautelisseurs.

Les registres aux délibérations du magistrat de Binche, conservés aux archives communales de cette ville, et qui remontent au mois d'août 1554, nous permettent de lever

---

(1) Cet édit est publié dans les *Placards de Flandre*, liv. I, pp. 610 et suiv.

(2) Acte sur parchemin, aux archives communales d'Enghien.

(3) *Histoire de la ville de Binche*, dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 4<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 119.

(4) *Histoire générale de la tapisserie. Pays Bas*, p. 88.

• tout doute à cet égard. Ni Lejeune, ni Pinchart n'ont pu compulsier cette intéressante collection.

La prise de Binche, en 1554, par Henri II, roi de France, sa mise au pillage amena la destruction presque totale de la cité et du magnifique palais qu'y avait édifié Marie de Hongrie. Après la retraite des troupes françaises, les magistrats travaillèrent à réparer le plus promptement possible les désastres de la guerre. Les archives avaient été détruites; c'est ainsi qu'ont disparu les souvenirs sur le métier des tapissiers antérieurs à ce siège.

Les délibérations des jurés et du Conseil témoignent du zèle et de l'activité avec lesquels les magistrats communaux s'efforcèrent de rétablir la ville et de lui rendre, dans la mesure de leurs moyens, son ancienne prospérité. Cette œuvre de réparation fut longue. On s'occupa d'abord de pourvoir aux besoins les plus urgents de la population; la mise en défense de la forteresse, le rétablissement de l'église et de l'école.

Huit années après, en 1562, les jurés cherchèrent à faire revivre l'industrie de la tapisserie, qui avait été en honneur avant le siège de 1554. Les tapissiers hautelisseurs y étaient réunis en corporation, sous le patronage de Sainte-Catherine; ils possédaient une chapelle spéciale en l'église de Saint-Ursmer. Avaient-ils obtenu des statuts du prévôt et des jurés de Binche, à l'instar des autres métiers de la ville, ou bien n'avaient-ils d'autre règlement que celui imposé par Charles-Quint, en 1544, à tous les fabricants des Pays-Bas? La disparition des documents ne permet pas de répondre à cette question. Néanmoins nous sommes porté à croire que le métier de Binche aura été régi dès son origine par des règles propres, que lui auront prescrites les prévôt et jurés

de la ville. En effet, les délibérations du Conseil de la cité des 27 août et 19 novembre 1562, dont nous allons nous occuper, mentionnent les droits perçus au profit du métier ; or, ces droits, selon les prescriptions de l'époque, ne pouvaient être imposés sans que le métier n'eût reçu de constitution régulière de la part de l'autorité locale.

Les événements de 1554 avaient amené l'émigration des principaux artisans de la ville de Binche ; les hautelisseurs, qui exerçaient une industrie de luxe, étaient partis pour la plupart ; peu revinrent lorsque la tranquillité commença à renaître. Néanmoins, les magistrats, ne voulant pas laisser tomber une manufacture qui était une source précieuse de richesses, engagèrent deux ouvriers tapissiers à venir d'autres villes se fixer à Binche ; ils leur accordèrent pour quelque temps exemption des droits de métier ; l'un des deux, Andrieu de Bosch, obtint même, en outre, une gratification de 18 livres tournois pour l'aider à se loger (1).

Ces faveurs portèrent ombrage aux anciens confrères qui étaient demeurés à Binche. Ils réclamèrent auprès des jurés pour que les tapissiers étrangers qui s'étaient établis en ville fussent tenus d'acquitter les droits accoutumés, savoir : douze livres tournois et deux livres de cire pour chaque maître. Dans leur résolution du 19 novembre 1562, les prévôt, jurés et conseil reconnurent le fondement de cette

---

(1) Conseil du 27 août 1562 : « Adrieu de Bosch, tapisseur, désirant tenir sa résidence en la ville de Binch, requiert avoir en tant moins du leuwaige de sa maison la somme de xxiiij l. l. et estre exempté de tous droix ;

» Ordonné et accordé à xvij l. l. et exempt de tous droix de tapisseur jusques à volonté. »

4<sup>e</sup> registre de l'audience des magistrats de Binche, du 26 février 1561 (1562 n. s.) au 1<sup>er</sup> juillet 1565, Archives communales de Binche.

réclamation et décidèrent que les deux nouveaux ouvriers seraient soumis à ces droits, mais seulement quand les confrères commenceraient à faire travailler au rétablissement de leur chapelle (1).

Les tentatives des jurés en vue de ramener à Binche l'industrie de la haute-lice ne furent pas couronnées de succès. L'ancien métier ne put songer à refaire sa chapelle, et il disparut, malgré l'arrivée d'artisans étrangers. Au siècle suivant, il n'en est plus question. On trouve cependant qu'en 1657 le magistrat de Binche fit un présent à dom Louis de Portugal, gouverneur et prévôt, « en avancement d'une tapisserie, et ce en considération des faveurs qu'il porte à la ville » (2). Mais rien n'indique que cette tapisserie ait été faite à Binche.

Au reste, les encouragements accordés à dater de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle à cette fabrication par les rois de France amenèrent peu à peu une migration dans cette branche si artistique; longtemps le centre et presque le monopole de ces manufactures resta dans les Pays-Bas. Les troubles religieux du règne de Philippe II secondèrent admirablement les monarques français dans leurs efforts

---

(1) Conseil du 19 novembre 1562 : « Les anchieus maistres tapisseurs, confrères de Sainte Catherine de ceste ville, requièrent que l'on fache payer aucuns tapissiers puis peu de temps venu résider en ceste ville les grands droix acoustumez qui sont telz que de xij l. t. et ij libyres de chire chacun maistre ouvrier.

» Ordonné par messieurs gouverneur, jurez et conseil que, quand les dis confrères feront ouvrir à leur chapelle, la ville leur fera payer pour ceste fois les dis droix pour les deux nouveaux ouvriers venus en ceste ville, selon que leur a esté promis à leur venue en ceste ville. »

Registre précite.

(2) 16<sup>e</sup> registre de l'audience du 9 juillet 1617 au 10 février 1642.

pour exproprier nos provinces de leurs florissantes manufactures.

Ces quelques notes serviront à augmenter un peu les mentions si incomplètes que l'on avait recueillies sur l'ancien métier des tapissiers de Binche. Au point de vue de l'histoire de l'art belge, elles nous paraissent présenter de l'intérêt.

Le palais construit par Jacques du Broeucq pour la reine Marie de Hongrie est la seule habitation de Binche où l'on rappelle l'emploi de tapis de haute-lice pour la décoration intérieure. Un écrivain espagnol contemporain apprécie en ces termes le mérite de ces tentures : « La garniture en tapisserie, écrit-il, est, du haut en bas, d'une telle richesse que l'on dirait voir une masse d'or, et si les sujets de l'histoire et de la fable, ainsi que la *Prise du Roi de France*, représentés sur ces tissus, avaient été dessinés d'une manière digne de l'œuvre et en rapport avec la dépense, on ne pourrait pas désirer de voir autre chose dans le palais » (1).

Il résulte des découvertes dues à M. A. Pinchart que ces tapisseries ont été commandées à Bruxelles, Audenarde et Enghien. Les artisans de Binche n'ont pris aucune part à l'exécution de ces œuvres d'une royale magnificence. Il n'est pas possible d'en découvrir les motifs.

---

(1) « Il fornimento di tapezierie da basso ad alto, è sì ricco che pare proprio una massa d'oro, et se l'istorie, et favole tessute, con la presa del Re di Francia fussino di quella disegni che meriterebbe l'opera et la spesa, non si potrebbe desiderarvi dentro alcun' altra cosa. »

CH. RUELENS, *Le siège et les fêtes de Binche (1545 et 1549)*. Mons, 1878, p. 68. N° 25 des *Publications de la Société des bibliophiles belges, séant à Mons*.

Lors de la vente de la mortuaire de la dame de Feignies, en 1652, l'autorité communale de Binche fit l'acquisition de tapisseries de haute-lice représentant *l'Histoire de l'enfant prodigue*, pour décorer l'hôtel de ville. Ces tapisseries furent vendues pour 146 livres tournois, mais comme la succession de la dame de Feignies était en retard d'acquitter des taxes locales, les jurés voulurent opposer la compensation. Jean Doret, son fils et Simon Defaulx furent chargés de raccommoder ces tapisseries et reçurent ensemble 54 livres 12 sous (1). Nous n'avons pu découvrir quand

---

(1) Nous donnons ici trois extraits relatifs à ces tapisseries :

Conseil du 29 août 1652 : « Jean Doret, tant pour luy que pour son filz et Simon Defaulx, demande ordonnance d'avoir racomodé les tapisseries de l'histoire de l'enfant prodighe, achaptée à la vendue de feu Madame de Foegnies, ceste année 1652, par Anthoine Lengrand du Conseil de ceste ville, pour et au nom de ses confrères, les deniers provenans en partye de la donation faite à Messieurs du Magistrat pour ung banequet du jour des funérailles de ladite dame et le surplus venant de quelque proulit qu'iceulx ditz du Magistrat avoyent faict de quelques places quy estoient inutilles.

» Concluz que le greffier despechera ordonnance sur M<sup>re</sup> Charles Lucq, sçavoir pour ledit Doret, père, et Simon de Faulx xvj journées et demy chacun à l'advenant de xxiiij s. par jour, et audit Pierre Doret treize jours et demy à l'advenant de xij s. par jour, résumant le tout à 54 l. 12 s. »

Conseil du 20 février 1655 : « Anthoine Lengrand demande d'estre deschargé de la tapisserie qu'il at achepté par charge de Messieurs à la vendue de la Dame de Foegnies estant menassé de contrainte.

» Messieurs deschergent ledit Lengrand du pris de la tapiserie par luy achetée et ordonnent à leur greffier de dépescher procure à l'advoca Moret pour interdire aux exécuteurs d'icelle dilte dame la contraindre sur picd qu'icelle est redevable tant d'impostz, maltote que xx<sup>es</sup> et cheminée aussy de dix besoins ordonné ausdis du magistrat pour avoir esté ausdittes funérailles. »

Conseil du 4 mars 1655 : « Messieurs juretz et conseil de la ville de Binch ont ordonné à leur greffier de donner act à Monsieur le Lieutenant Collin pour la caution du pris de la tapisserie de la maison de pais achetée par Anthoine Lengrand, leur confrère, au nom de la ville, à la vendue de la dame de Feignies, en la forme suyvante : Messieurs du Magistrats de la ville de Binch ont remonstré que Anthoine Lengrand, leur confrère, se trouve constraint par garde à fraix pour payement de la somme de 146 livres tournois pour payement de la tapis-

elles ont disparu; on trouve toutefois qu'en 1757 il fut payé 42 livres à Florent Renard et à un autre ouvrier, pour avoir nettoiyé et lustré toutes les tapisseries de l'hôtel de ville (1). Étaient-ce des produits de fabrication binchoise; de quelle époque dataient-elles? Aucune indication ne nous permet de répondre à ces questions.

---

serie de la maison de paix achetée à la vendue de la dame de Fegnies, or comme ledit Lengrand al esté employez seulement pour prendre icelle sans qu'iceluy en thireroit aucuns proufiet, aussy sur laquelle somme lesdits du magistrats ont à compenser plusieurs deuez d'impostz et maltostles, xx<sup>es</sup> et cheminées quy porte davantage que le deue ne porte, lesdis du magistrat font deivoir cy endroit de cautionner le s<sup>r</sup> lieutenant Collin de ladite somme, pour estre receu en opposition sur l'obligation et biens de la ville in forma. En approbation de quoy iceux ont ordonné à leur greffier d'y apposer le cachet d'icelle dite ville et de signer la présente obligation. Ce fut fait le iij de mars 1655. »

19<sup>e</sup> registre de l'audience des magistrats de Binche du 6 juin 1649 au 9 janvier 1655. Archives communales de Binche.

(1) 50<sup>e</sup> registre de l'audience.

---

# LES SCULPTEURS BEYAERT

DE LOUVAIN



*A Monsieur HENRI BEYAERT, Architecte.*

Un jour, cher maître, à l'hôtel de ville de Louvain, dans la salle de l'étage, dont la belle voûte en chêne est ornée de ravissantes figurines de Josse Beyaert, vous me disiez que, d'après une tradition, il y a eu autrefois dans votre famille plusieurs sculpteurs. Dans ce petit travail, j'ai essayé de relever et de mettre en lumière l'histoire des Beyaert, de Louvain. J'ignore si ces tailleurs d'images appartiennent à votre généalogie. Mais, ce qui est certain, c'est que le plus ancien d'entre eux a honoré le nom que vous portez. Il m'a semblé que cette circonstance m'autorisait à vous dédier ces quelques pages.

Veillez, je vous prie, cher maître, les recevoir comme un petit souvenir d'une affection rendue plus vive par l'admiration que m'inspirent vos travaux.

ED. VAN EVEN.

Hôtel de ville de Louvain, le 15 septembre 1888.

I.

JOSSE BEYAERT, 1405-1485.

Josse Beyaert est un sculpteur belge du xv<sup>e</sup> siècle qui mérite une place dans l'histoire de l'art. Quand, il y a quarante ans, nous imprimions pour la première fois son nom à propos d'une étude sur un peintre illustre, Quentin Metsys, nous ne possédions sur lui aucune espèce de renseignements. Le temps avait complètement effacé le souvenir de ce tailleur d'images, qui avait cependant fourni une longue carrière et laissé des travaux importants. Mais nous avons foi dans les documents de l'époque. A notre avis, tout ce qui pouvait rester d'informations sur l'artiste devait être recherché dans nos archives, ce dépôt où s'entassent, depuis six siècles, les écrits des générations qui se sont succédé dans notre ville, où dorment, en un mot, tous les souvenirs de la cité. Notre supposition était exacte. Les archives de Louvain étaient le point par où devait jaillir la lumière, et la lumière a jailli.

En fouillant nos archives, en puisant à ces sources originales et abondantes de nos annales, nous avons réuni une série de renseignements qui nous permettent de reconstituer non seulement l'histoire de l'artiste, mais aussi celle de sa famille.

Nous allons aborder ce travail ; peu de conjectures, pas de phrases, mais des faits.

En nous occupant des recherches sur Beyaert et sur sa famille, nous avons constaté l'existence à Louvain, dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, d'un autre sculpteur de mérite

dont le temps a épargné certains travaux. On nous permettra de lui consacrer quelques lignes avant de nous occuper de Beyaert. Ce sculpteur portait le nom d'EUSTACHE TROEST et était enfant naturel; son père s'appelait également Eustache Troest. Nous ignorons le nom de sa mère. L'artiste, qui figure comme tailleur d'images (*beeltsnidere*) dans un acte du 25 janvier 1452 (1), était propriétaire de la maison qu'il occupait et qui était située rue des Ecreniers, entre les demeures de Marguerite de Buerde et Jean Raet. Cette demeure avait une sortie rue des Augustins, entre les biens de Jean Zedelere et Catherine Taelmans. Elle s'élevait, par conséquent, dans la rue des Ecreniers, en face du local actuel de l'Académie des beaux-arts. Cela résulte d'un acte des échevins de Louvain du 2 février 1458 (2).

Sulpice van Vorst, le grand architecte, entreprit, en 1425, la reconstruction de la collégiale de Saint-Pierre, de Louvain. Le chœur de ce beau temple fut achevé en 1442. Ce fut Eustache Troest qu'on chargea d'exécuter les clefs devant orner les points d'intersection des arceaux de la voûte du chœur. Ces bas-reliefs devaient offrir les symboles des

---

(1) « Item, Arnoldus dictus Briedere, carnifex, Henricus dictus Doeude, caligator, et EUSTACIUS TROEST, *beeltsnidere*, recognoverunt se debere indivisum Mychaeli filio Johannis Van den Valporten, aurifabri, unum modum sigilinis, etc. »  
*Acte du 25 janvier 1452, 2a.*

(2) « Item, EUSTACHIUS TROEST, *sculptor ymaginum*, filius naturalis Eustachii quondam Troest, contulit de se et suis successoribus Anthonio, filio naturali domini Johannis vander Phalizen. ., domum et curtem cum universis suis pertinentiis, sita in scrineorumstrata, inter bona olim Margarete quondam de Buerde et bona Johannis Raet, pennificis, extendentem retrorsum cum domo una et una via in vico Augustinorum, inter bona Johannis Zedelere et bona Katharine Taelmans, etc. »

*Acte du 2 février 1458, 1a.*

quatre évangélistes. La fabrique voulait des productions irréprochables tant au point de vue de l'exécution que de la matière employée. Dans ce but, elle fit acquérir à Anvers, alors déjà le grand marché du continent, la pierre nécessaire à ces sculptures (1). Le temps les a heureusement épargnées. Elles se trouvent encore dans le meilleur état de conservation aux endroits où elles furent placées en 1442. Ces productions de Troest sont des œuvres décoratives qui offrent un incontestable intérêt au double point de vue de l'art et de l'archéologie. Alors, on le sait, la sculpture était avant tout décorative et architecturale. Elle était encore loin d'avoir cette valeur propre qu'elle a obtenue depuis. Les sculpteurs ne consultaient pas encore assez la nature. Ils suivaient trop généralement des types acceptés à l'état de canon ou de règle. L'inspiration était pour ainsi dire traditionnelle. Cependant, dans les travaux de cette époque, la personnalité de l'auteur se marque toujours par le sentiment pittoresque et surtout par l'habileté du ciseau.

Les bas-reliefs de la voûte du chœur de Saint-Pierre prouvent qu'Eustache Troest, dont nous publions pour la première fois le nom, était un artiste d'un incontestable talent.

---

(1) Item, ghegeven STAS den Beltsnider van iij slotstenen, daer de iij Evangelisten in staen, onder 'tgroet weltsel, van elken stueke x stuvers, valent t'samen ij groeten.

» Item, ghegeven van eenen stue steens van loets dat tot ons van Antwerpen quam totten iij slotstenen, daer de iij Evangelysten af gemaect waren, dat maect viij voeten... valent t'samen ij grypen, xxiiij plecken.

» Item, ghegeven Willem Moessen van den steene van loets te bringhen van Antwerpen, daer de iij evangelisten af gemaect waren, lx plecken. »

*Compte de la reconstruction de l'église de Saint-Pierre, à Louvain, des années 1455-1454, déposé aux archives générales du royaume.*

Si nous ne connaissons rien ou peu de chose sur Eustache Troest, nous avons recueilli, ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, une suite d'intéressants détails sur les Beyaert. Ceux-ci ont actuellement un arbre généalogique dont les racines s'enfoncent dans le sol de Louvain. Pendant plus d'un siècle et demi, ils ont pratiqué la menuiserie et la sculpture. Partout, dans nos registres, on trouve des traces de leur activité. Leur nom est attaché aux plus beaux monuments de la commune.

Le sculpteur Beyaert commençait à se faire une réputation dans les belles années du règne de Philippe-le-Bon. Ce règne, on le sait, était une époque de prospérité sans pareille et d'incomparable splendeur. Devenue le centre de l'enseignement supérieur des Pays-Bas, la ville de Louvain se transformait pour l'art et, partant, offrait aux artistes de grandes ressources. On reconstruisait la collégiale de Saint-Pierre, les églises de Saint-Quentin et de Sainte-Gertrude, ainsi qu'une grande partie de l'église de Saint-Jacques; on bâtissait les couvents de Saint-Martin, des Chartreux, de Sainte-Ursule et de Nazaret, les hospices des Douze Apôtres et des Sept Dormeurs. Ce fut à cette époque aussi que le grand architecte Mathieu de Layens construisit l'hôtel de ville de Louvain, ce monument sans égal dans les régions cisalpines, que Beyaert était appelé à décorer par son ciseau.

JOSSE BEYAERT naquit à Louvain vers 1405. Il était fils de Jean Beyaert, menuisier (*scrynmakere*), et de Marguerite Weys. Son père, qui mourut avant le 10 juin 1458, laissa six enfants, savoir : 1° *Jean Beyaert*, mort avant 1459, qui avait épousé *Anne vanden Houte*; 2° *Josse*; 3° *Pierre*, qui épousa *Gertrude de Pape* et qui remplit pendant plusieurs

années les fonctions de secrétaire de la ville ; 4<sup>o</sup> *Barbe*, qui se maria à maître *Jean van Beringen*, changeur à Louvain ; 5<sup>o</sup> *Marguerite*, qui se maria en premières noccs à *Pierre vanden Borne* et se remaria en secondes noccs à *Arnould vander Horst*; elle mourut avant le 12 février 1459 (1); 6<sup>o</sup> *Louis*, qui mourut jeune.

L'artiste figure pour la première fois dans un acte échevinal de 1426 (2).

Non seulement son père, mais ses oncles Arnould, Michel et Henri Beyaert étaient menuisiers (5). Alors, on ne l'ignore pas, la menuiserie dépendait de la sculpture ; le moindre

---

(1) « Van den Stoote die geweest is tusschen JOESE ende PETEREN BEYART, gebroeders, sone Jans wilen Beyart, meester Janne van Beringen, als man en momboir Barbelen Beyart, zyns wyfs, suster der voerse. gebroeders, die hy hier inne vervanct en Arnt vander Horst, inden name van hem selve ende den kinderen die hy heeft van Margrieten wylen Beyaert, suster des voerse. Peters, Joes ende Barbelen, die hy hier inne vervaught, in d'een zyde, en Jan van Bierge, met Annen van den Houte, weduwe Jans wylen Beyaert, broeder der voersch. gebroeders, ende zusters, zynen wive, in d'ander, om den erfgoeden wille ende oic have ende vliegende erve gebleven achter de doot des voerse. wylen Jans Beyart, Annes mans voerse., die hy met zynen wive voerse. vereregen mocht hebben, ende den erfgoeden die bleven en verstorven zyn van vader en moeder des voerse. Peters, Joes, Barbelen en wylen Margrieten, metgaders den erfgoeden, have ende vliedenden erfve die oic bleven zyn nae doot Aerts wylen Beyaerts, huers oems, etc. »

*Acte du 12 février 1459, 1<sup>a</sup>.*

(2) « JUDOCUS filius Johannis dicti BEYART, scriñificis. »

*Acte du 27 mars 1426, 2<sup>a</sup>.*

(5) ARNOLDUS dictus BEYART, scriñifex, recognovit se debere Mychaeli, Johanni et Henrico dictos Beyart, suis fratribus, en Johanni dicto de Papenbroeck, sexaginta libros grossorum. »

*Acte du 50 juillet 1422, 2<sup>a</sup>.*

« Villicus Loveniensis, etc., adduxit Mychaelem et Johannem dictos Beyart, scriñifices, fratres, ad duas contiguas mansiones nuncupatas *Rosenhoet*... Arnoldi dicti Beyart, scriñificis, eorum fratris, in Orialistrata... »

*Acte du 19 août 1422, 2<sup>a</sup>.*

meuble était orné de panneaux parcheminés, de végétaux ou d'ornements imitant des fenêtres ogivales. On comprend, sans peine, comment le fils du menuisier louvaniste s'adonna à l'art.

Josse Beyaert est qualifié de *factor ymaginum* dans un acte du 7 avril 1459 (1), et de *beeldsnydere* ou *tailleur d'images* dans le compte de la ville de 1459. Il figure comme *sculptor ymaginum* dans un acte du 27 mars 1480, que nous transcrivons plus loin.

Nous avons vu que le père de l'artiste mourut jeune. Sa veuve, Marguerite Weys, se maria en secondes noccs à Jean van Hoegaerde, teinturier à Louvain. Cela eut lieu avant le 15 octobre 1459 (2). Elle en eut un fils du nom de Louis van Hoegaerde (5).

Marguerite Weys mourut avant le 2 octobre 1459.

---

(1) « Notum sit universis quod Henricus de Schonenberghe, JUDOCUS BEYAERT, *factor ymaginum*, et Lambertus de Swerttere, *serinifex*, recognoverunt se debere indivisum domino Willelmo Edelheere, presbytero, et Willelmo Edelheere, filio Jacobi Edelhcere, viginti sex argenteos denarios dictos stuvers. »

*Acte du 7 avril 1459, visé dans un acte du 29 juillet 1491, 1<sup>a</sup>.*

(2) « Item, Ludovicus Roelofs, filius Hugonis Roelofs, Walterus et Judocus Absoloens, fratres, filii Henrici Absoloens, recognoverunt se debere indivisum Petro, filio Johannis quondam Beyarts. *serinifici*, unum modium siliginis... MARGARETA WEYS, mater predicti Petri, relieta predicti Johannis quondam Beyart, uxor legitima Johannis de Hugaerde, etc. »

*Acte du 15 octobre 1459, 2<sup>a</sup>.*

(5) « Item, Ludovicus de Hugarden, filius quondam Johannis, quem habuit à Margareta relieta Johannis quondam Beyart, ejus *secundaria uxor*, recognovit, cum consensu voluntate et interesse magistri Johannis de Hugaerden, fratris dicti Ludovici, de primo thoro, ex parte sui patris, ac Ludovici Baets, *secretarii oppidi Lovaniensis*, consanguinei ejusdem Ludovici, ex parte sui matris, se habuisse à Judoco et Petro Beyaert, fratribus predicti Ludovici, de primo thoro, filiis quondam Johannis et Gertrude, uxoris dicti Petri, etc. »

*Acte du 2 octobre 1459, 1<sup>a</sup>.*

Il résulte des documents que nous avons consultés que le menuisier Jean Beyaert avait laissé un certain avoir à ses enfants.

En 1442, Josse Beyaert habitait encore avec son beau-père, Jean van Hoegaerde. Il fut émancipé par sa mère, à l'intervention du second mari de celle-ci, le 15 janvier 1445 (1).

L'artiste épousa une jeune personne appelée MARGUERITE VAN YNGELVELDE, qui appartenait à une famille honorable. Elle avait une sœur, Catherine van Yngelvelde, religieuse au couvent de la léproserie, à Malines (2).

Beyaert était propriétaire de la maison qu'il occupait. Cette demeure, appelée *la Poche (de tessche)*, était située rue de Paris, près de la ci-devant chapelle de Saint-Éloy, entre les rues de Sainte-Barbe et de l'Abreuvoir. Cet immeuble appartenait déjà à l'artiste en 1456 (3).

Les frères Josse et Pierre Beyaert possédaient une impor-

---

(1) « Item, JUDOCUS, filius JOHANNIS quondam BEYAERT, scriñificis, pruis a pane Margarete, sue matris, cum consensu Johannis de Hugaerden, ejus mariti, modo debuto emancipatus, etc. »

Acte du 15 janvier 1442, 1<sup>a</sup>.

(2) Acte du 14 juillet 1498, 2<sup>a</sup>. La pièce est transcrité plus loin.

(3) « Johannes vanden Male, commorans in *Ocialistrata*, supportavit donum et curtem in *Ocialistrata*, inter bona JUDOCI BEYAERT et bona Beatricis de Kerckhem, dictæ Dreyere, etc. »

Acte du 13 décembre 1456, 1<sup>a</sup>.

« In *Ocialistrata*, inter bona JUDOCI BEYART et Johannes de Kerckhem. »

Acte du 6 octobre 1460, 1<sup>a</sup>.

« Supra domum et curtem nuncupatam de TESSCHE JUDOCI BEYART, in *Ocialistrata*, inter bona Ludovici de Hoelaer, ab una et bona Johannis Oudenrogge, pronune Scabinis Lovinensis, ab alia. »

Acte du 24 décembre 1462, 1<sup>a</sup>.

tante propriété située au *Cortten Wiering*, à Louvain (1). Cette propriété comprenait un établissement de bains, tenu en location par un habitant de cette ville (2).

Josse Beyaert jouissait de la considération que lui donnait son talent. En 1461, il était l'un des maîtres de la confrérie de Notre-Dame, établie à l'église des Récollets, conjointement avec Guillaume van Molle, Égide van Ceulen et Jean Boogaert (3).

---

(1) « Cont zy allen lieden dat *Joes Beyardt*, sone wylen *Jans, Beeldesnydere*, ende *Peter Beyardt*, zyn broedere, secretaris der stad Loven, in tegenwoordicheid der scepenen van Loven gestaen, hebben vulgegeven en bekendt vut gegeven te hebben, voer hen en haren nacomelingen, Robbyne van Joect, sone wylne *Jans*, ende *Goedelen van Raveschote*, *Henriex* dochter, ende haeren nacomelingen de *Stove*, metten huysen, seaelgien, houthuyse, have en vliegende erve, totter *Stove* behoerende, gelegen in den *Cortten Wyerinck*, te Loven, tusschen thuys *Jans* wilen *Willems*, nu toebehoerende *Gielyse*, vander *Meynaertshoven*, den jonghen, op d'een zyde thuys, enz. » *Acte du 15 mars 1480*, 2<sup>a</sup>. — « *JUDOCUS BEYARDT* et *PETRUS BEYARDT*, secretarius oppidi Lovaniensis, ejus frater, in presentia, contulerunt de se et eorum successoribus *Arnoldo Staes*, sartori, et *Katherine de Raveschote*, ejus uxori, filie *Henrici de Raveschote*, et eorum successoribus domum unam cum una parva seaigia ac cloaca et suis pertinentiis universis, sitam in vico dicto *Cortten Wierinc*, inter *Stufam* sen domum olim dictorum fratrum, nunc vero *Robini de Joect* et *Gudile de Raveschote*, ab una, et domum seu bona *Johannis Blancaert*, ab alia partibus, etc. »

*Acte du 19 mars 1480*

(2) « *JOES BEYARDT* et *PETER BEYARDT*, zyn brueder, secretaris der stad van Loven, hebben, op heden, met malcanderen op en afgereket wes d'een of d'ander van hen ontfangen, betaelt en wtgegeven mach hebben, van den profyten ende vererigen der *Stoven*, in den *Wieriuc*, ende huysen daer neven geleghen, tusschen *Janne* wilen *Willems*, ter eenre, ende *Janne Blanckart*, ter andere zyden, etc. »

*Acte du 15 mars 1480*, 2<sup>a</sup>.

(3) « Item, *Willelmus Meys*, prennifex, filius quondam *Willelmi*, supperstavit duas domos contigue, nuncupatas d'*Eycke*, sitas in Ocialistrata, inter domum dictam *den Kerstoffel* et domum pristotiam dictam *den Wegghe*, exposito et *Willelmo de Molle*, *Egidio de Colonia*, *JUDOCO BEYAERT* et *Johanni BOGAERT*, magistris confraternitatis Beate Marie Virginis, in ecclesia fratrum minorum, in Lovanio, etc. »

*Acte du 10 décembre 1461*, 4<sup>a</sup>.

On sait qu'à cette époque les sculpteurs faisaient partie du métier des maçons et tailleurs de pierre. En 1469, Josse Beyaert était juré de cette corporation (1). Pendant la même année, il était mayeur de la confrérie du Saint-Sacrement, à la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain (2). En 1475, la confiance publique l'appela à remplir des fonctions qu'il n'avait probablement jamais briguées. Élu membre du conseil communal, il remplit le poste de trésorier de la commune conjointement avec Thierry van Langrode. Le compte de sa gestion repose aux archives de la ville.

Josse Beyaert atteignit un âge assez avancé. Il vivait encore le 27 mars 1480 (3); il était mort à la date du 18 août 1485 (4). De Marguerite van Yngelvelde, qui vivait encore en 1482, il laissa deux enfants : ÉTIENNE et CATHERINE BEYAERT. Ces enfants sont mentionnés dans des actes des 20 janvier 1469 (5) et 4 décembre 1485 (6).

---

(1) « Item, Henricus Vander Eycken, filius Johannis, Johannes Peters, filius Johannis, et Willelmus Coninc, filius quondam Johannis, promiserunt indivisum JUDOCO BEYART et Willelmo Moeriten, tamquam Juratores officii lathomorum, quatuor Ryders, etc. »

*Acte du 16 août 1469, 1<sup>a</sup>.*

(2) *Compte de cette Confrérie de 1469.*

(3) *Acte du 27 mars 1480, 2<sup>a</sup>.*

(4) « Item, Magister Johannes de Beringhen, maritus et nuburnus Barbare BEYAERDTS.... pensionem ad vitam dicte Barbare et JUDOCI quondam BEYAERDTS, sui fratris, etc. »

*Acte du 18 août 1485, 2<sup>a</sup>.*

(5) « Item, Jacobus dictus Van Artevelt, filius quondam Roelandi, recognovit se debere STEPHANO et KATHERINE BEYART, prolibus *Judoci Beyart*, unum aureum denarium dictum *Croue*, etc.

» Item, ter sekerheyt heeft de voirse. Jacob den voirse. Joese, met Marek de Vostere, in handen gesedt, pantsgewise, I vergulden nap, met I schilde in de middelt, binnen en buyten, omgaens met lazuren, en daertoe I zilveren lepel, wegende tsamen xiiij oncen, I sluyfer, etc. »

*Acte du 20 janvier 1469.*

(6) « Johannes de Cobhere, filius quondam Johannis, Johannes Loenys, filius

Étienne Beyaert suivit la carrière paternelle. L'artiste épousa, avant le 18 septembre 1508, Élisabeth van Emelissen, qui devait appartenir à une bonne famille, attendu qu'on lui donne dans les actes publics la qualification de *demoiselle* (1). Étienne Beyaert figure comme sculpteur dans un acte du 18 septembre 1508 et dans un autre acte du 5 décembre de la même année (2). Il travaillait encore à Louvain en 1516. Après cette époque, il n'est plus mentionné dans les archives de cette ville. Il est probable qu'il quitta Louvain pour s'établir dans une autre localité du pays.

La sœur de l'artiste, Catherine Beyaert, se maria, avant le 14 juillet 1498, au procureur Jean d'Udekem (3), qui appar-

---

quondam Henrici, et Johannes van Streyberghe, filius quondam Petri, omnes commorantes apud Berthem, recognoverunt, de debere individuum STEPHANO et KATHERINE BEYARTS liberos legitimi. *Judoci* quondam *Beyarts*, duos florenos Rhenenses, etc. »

*Acte du 4 décembre 1485, visé dans un autre du 13 juin 1488, 1<sup>a</sup>.*

(1) « JOHANNES BEYARTS, *sculptor ymaginum*, Johannes Lenarts, dictus de Putte, filius quondam Johannis, Johannis de Overbeke, senior, filius (deest), omnes commorantes Lovanii, recognoverunt individuum STEPHANO BEYARTS et domicelle ELISABETH EMELISSEN, ejus uxori, duos florenos Rhenenses. »

*Acte du 18 sept. 1508, in 2<sup>a</sup>.*

(2) « STEPHANUS BEYARDT, filius quondam *Judoci*, JOHANNES VANDEN BORRE dictus BEYARD, ambo antropofornite, et Johannes vander Donek, commorans in Lapideastrata, in domo dicta STERBE, recognoverunt indivisum Matheo Ghiels et Gertrudi Bouwens, ejus nepti, filie Petri quondam Bouwens, unum cum dimidio florenum ren, etc. »

*Acte du 5 décembre 1508, 3<sup>a</sup>.*

(3) « Item, Steven Beyarts, sone wylen Joos, in presentia, heelt gekint ende geleden dat Janne van Udekem, voirsprekere, en jonff. Kathlyne Beyarts, synre huysvrouwen, suster des voirs. Stevens, in deylingen gevallen zyn alsulken vier Rynsgulden, te lx plecken tsleck, erflyker rinte, vallende half prima augusti en half prima februarii, als wylen Magriete van Yngelvelde, moeder der voirse. Stevens en jonff. Kattlynen, synre suster, verereech op de stad van Loeven, den yersten dach in februarii, int jair xiiij<sup>lxxxij</sup> lesleden, gelyck de brieve daeraf synde vander selver daet bezegelt, onder der stad van Loeven zegel ten saken, dat vuyt wysen, etc. »

*Acte du 14 juillet 1498, 2<sup>a</sup>.*

tenait à la grande famille louvaniste de ce nom et qui mourut avant le 5 novembre 1516. Elle donna à son mari un fils, également appelé Jean d'Udekem, qui devint héraut d'armes de Charles-Quint et seigneur de Craeywinkel, sous Lubbeek ; il mourut avant le 20 novembre 1555.

Pierre Beyaert, le frère de Josse, était un lettré. En 1459, il était clerc des échevins. Pendant les années 1475 à 1488, il remplit les fonctions de secrétaire de la ville de Louvain. De sa femme, Gertrude de Pape ou 's Papien, fille de Jean, il laissa les enfants suivants : 1° *Pierre Beyaert* ; 2° *Jean*, qui était en 1488 religieux de l'ordre de Saint-Benoit, à l'abbaye de Vlierbeke ; 3° *Marie*, qui était en 1488 religieuse à l'abbaye de Maegdendale, à Oplinter ; 4° *Charles* ; 5° *Pétronille*, qui se maria, avant 1479, à maître Jean Eggeriex (1).

Par acte passé devant les échevins de Louvain, le 27 mars 1480, le chevalier Henri Tave, seigneur de Ruysbroeck, créa une rente viagère de cinq florins du Rhin au bénéfice de *Barbe* et de *Pierre Beyaert*, enfants de Pierre Beyaert, secrétaire de Louvain, et une rente viagère, de la même somme, au bénéfice de *Catherine Beyaert*, fille de Josse. Dans cet acte, Josse Beyaert est qualifié de *sculptor ymaginum* (2).

---

(1) *Actes des échevins de Louvain, 1464-1488.*

(2) « Item, dominus Henricus Tave, dominus de Ruysbroeck, miles... recognovit se debere Katherine Beyards, filie legitime Judoci BEYARDT, *sculptoris ymaginum*, et Elisabeth de Hessele, filie naturali Jacobi de Hessele, quinque florenos Rhenenses... salvo quo dictus Judocus et domicella Katharina de Yngevelde, monialis monasterii leprosorum prope Machiniam, etc.

» Syn den voirse. Peteren en Joese Beyardt, gebroederen, in meerder vest-scheyn der vorse. thien Rynschgulden lyftochten in handen gestelt en geleverd met rechte voere den vorstere en scepenen hier nae genoemt, de juweien hier nae bescreven te weten : yerst sess zilveren schalen de boirde vergullt, wegende tsamen sess marck, min een once. Item, een gulden halsbant wegende vier oncen

Josse Beyaert avait un atelier. Il enseigna la sculpture au fils de sa sœur, Jean vanden Borne, dont nous parlerons plus loin, et à un autre parent, Pierre Beyaert, fils d'Arnould Beyaert. Ce Pierre Beyaert, qui avait une sœur, Gertrude Beyaert, béguine au grand Béguinage de Louvain, travailla en cette ville à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il fournit en 1492 huit niches ornées de feuillages, destinées à décorer la caisse d'orgue de l'église de Saint-Jacques (1). En 1501, il exécuta un crucifix de quinze pieds de haut pour être placé dans la même église à l'occasion du jubilé. Ces objets étaient exécutés en bois tendre (2).

Nous ne connaissons pas d'autres renseignements sur les travaux de Pierre Beyaert.

## II.

### TRAVAUX DE JOSSE BEYAERT.

Josse Beyaert, nous l'avons déjà dit, était un sculpteur d'un sérieux talent. Il avait l'invention et la fécondité, la verve, la chaleur, la vie. Ce qui domine dans les œuvres qui nous restent de lui, c'est un élément d'originalité autonome. Ses compositions sont trouvées et créées. Elles sont pleines

---

min twee yngelsche. Item, een broke met eenen robyne, een tafele van een dymante, en eenre perlen wegende, tsamen een halff ounce, alle troysch gewichts, etc. »

*Acte du 27 mars 1480, 2<sup>a</sup>.*

(1) « Aen Peter Beyaert, van viii tabernaculen en vele loeverkens daer ane te snidene van weecken houte, staende aen de torrekens boven de voersereven onghete, 6 st. »

*Compte de l'église de Saint-Jacques, à Louvain, de 1492.*

(2) « Betaelt Peeter Beyaert van eenen cruce te makene van weecken diecken berde, xv voeten lanck, gericht in de kercke totten affaete van den jubilee, met die nagelen, een speere, eene spongie en titete, betaelt 4 st. »

*Compte de la même église de 1501.*

de spontanéité, de fraîcheur et de charme. Ses grands bas-reliefs sont peut-être un peu traités en ébauche ; mais ils trahissent une adresse de ciseau qui est bien supérieure au convenu et au positif de notre époque.

Beyaert travailla à Louvain il y a quatre siècles. On comprend que le temps a détruit beaucoup de ses productions. Cependant, les travaux qui nous restent de l'artiste suffiront pour faire apprécier son talent.

On avait placé, en 1581, à la tour de la collégiale de Saint-Pierre, un jacquemart pour l'annonce des heures. Cet automate, qu'on connaissait sous le nom de *maitre Jean*, fut dévoré par les flammes lors de l'incendie de la tour de Saint-Pierre, en 1458. Après la restauration de la tour, l'administration communale chargea Josse Beyaert de l'exécution d'un nouveau jacquemart. La statue devait représenter un chevalier armé de toutes pièces. Elle devait avoir des proportions colossales. La ville acheta elle-même les morceaux de chêne dont l'artiste devait tirer sa statue. Elle le paya à un homme d'Heverlé 3 florins 50 *plecken*. Beyaert reçut une somme de 8 florins 27 *plecken*. Le jacquemart fut monté à la tour au moyen de poulies, sous la direction de maître G<sup>me</sup> de Beer, charpentier de la ville. Le peintre-décorateur Hubert Stuerbout lui donna alors une première couche de couleur. Cet artiste le polychroma en 1460. Il employa de l'or et de l'argent à la décoration de la cuirasse. Ce travail occasionna une dépense de 2 florins 56 *plecken* (1). Ce jacquemart cessa d'exister en 1575.

---

(1) \* Janne Zoeten, te Heverle, van den houte daer meester JAN, die d'uyrclocke sleet, affgesneden es, vergouwen dwele de stadt tegen hem cochte, hier te

La porte d'entrée de l'Hôtel de ville fut exécutée en 1459, par le menuisier Arnould vander Horst, beau-frère de Josse Beyaert. Elle coûta 12 florins. Les ferrures en furent forgées par Jean de Doeye au prix de 7 florins 48 *plecken*. C'est une porte en chêne, s'ouvrant en deux, qui existe encore. Elle consiste en planches épaisses clouées sur des châssis apparents à l'intérieur. Des pentures en fer sont appliquées horizontalement sur toute la largeur des vantaux. Malheureusement, la serrure primitive et le heurtoir ont disparu. Sur cette porte, Josse Beyaert plaça un mauclaire que le temps a également épargné. Ce morceau décoratif, qu'on paya 5 florins et 18 *plecken*, consiste en une colonnette cylindrique

---

leveren, iij stuk, te xxv stuyvers gerekent, valent, in gulden deser rekeningen, v gulden xxx plecken.

» JOESE BEYAERTS van den vorsch. meester *Janne* te snyden, ende syn falsoen te gevenen, ende te makene omme de clocke te slane, vergouwen hem voir synen arbeyt, gelyck dat de Rintmeesteren van der stad dien aen hem verdinet hadden te snyden, viij gulden xxvij plecken.

» Van den vorsc. meester *Janne*, doen hy gesneden was, van Joes Beyaerts huysse in de Halle te vuere, ende van in de Halle tot Sinte-Peeters, in de kercke, ende oic metten gereetschap te vuere in de kercke, daer met meester Willem (De Beer) den selven meester *Jan* op den torre want, geuert daeraen, met synder kerre iij vaerden, vander vaert vij grooten payement, valent iij plecken, xvij stuyvers payement.

» Hubrecht de schildere vanden vorsch. meester *Janne* op den Torre te prumeren ende root te verwene, overgebracht daeraen gewracht ij 1/2 dach, s'daegs vij plecken, valent xxiiij plecken. Item, de selve daer toe geleverd drie pont monien, omme de cloven inden selven mede te stoppen, 't pont vj plecken, valent xvij plecken. Item, de selve daertoe geleverd i quaert olien te v plecken, valent Isamen xlviij pl. »

*Compte de la ville de 1459, f° 95 et verso.*

» Item. meester Hubrecht de schildere van den houten man die d'uercloc sleet, te verselveren gelyc harnas, en te verguldene, daert behoerde, voer synen arbeit en verwe, 4 gulden, 56 plecken. »

*Compte de la ville de 1460, f° 76.*

portant une niche ornée d'une statue de saint Pierre, patron de Louvain. Le cul-de-lampe de la niche est orné d'un ange tenant l'écusson de la ville. Saint Pierre est en vêtements pontificaux. Un sans-culotte décapita cette statue en 1795. On y plaça, il y a une trentaine d'années, une nouvelle tête; mais au lieu de la coiffer de la tiare, on lui donna la mitre, ce qui constitue un non-sens qu'il importe de faire disparaître. Le mauclaire fut polychromé et doré par Hubert Stuerbout, qui reçut de ce chef une somme de 2 couronnes (1). C'est un morceau de sculpture qui offre un sérieux intérêt. Les mauclaires du xv<sup>e</sup> siècle sont extrêmement rares et méritent d'être entourés de tous les soins possibles. Malheureusement, celui qui nous occupe n'a plus sa polychromie primitive. Chaque fois qu'on a repeint la porte de l'hôtel de ville, on a également repeint le mauclaire, ce qui fait qu'il est tellement couvert de couleur que plusieurs détails en sont devenus méconnaissables.

Josse Beyaert exécuta, en 1465, un jubé à l'église des Récollets, de Louvain, avec le concours de Denis van

---

(1) « Arnde van der Horst, serynmakere, vander grooter doiren te makene in de zale vander stadhuys, ter meret werts, vergouwen hem, in gulden deser rekeningen, xij gulden.

» JOESE BEYAEËRT, *beeldsnydere*, van den merkel van der vorsch. doiren te snydene en te makene, vergouwen ij gulden, xvij plecken.

» Hubrecht de schildere van den vors. merkele te schildene ende te verguldene ende stofferen, vergouwen hem tsamen voir een en voir ij cronen, tstuk te xxiiij sluyvers gerekent, valent ij gulden, xxxvj plecken.

» Janne De Doeye, smet, van den sloote en cleepelē metter yserder hameyen achter de doire, daermen de doire mede slut, ende andere synen toebehoirten, te makene, vergouwen hem tsamen, voir een ende al viij Rinsche gulden, valent, in gulden deser rekeningen, viij gulden, xlvij plecken. »

*Compte de la ville de Louvain de 1459, f<sup>o</sup> 107.*

Ouderghem, François Oeghe, Henri de Becker, Godefroid de Moldere et Goewin Maes, charpentiers (1).

Notre artiste travailla également pour les autres villes du Brabant. C'est ainsi qu'il contribua à l'embellissement de l'intéressante église de Saint-Léonard, à Léau. Il y plaça, en 1477, les retables des chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Jean l'Évangéliste. Il exécuta également pour ce temple une châsse destinée aux reliques de saint Léonard, ainsi que les statues de saint Jacques et de sainte Corine (1481) (2).

En 1466, l'on acheva à l'Hôtel de ville de Louvain la trésorerie, qu'on appelait alors *het Register*. C'est une pièce voûtée qui se trouve au rez-de-chaussée, du côté de la rue de Namur, et qui forme actuellement le cabinet des échevins. Josse Beyaert exécuta pour la décoration de cette place cinq clefs de voûte en pierre d'Avesnes. Ces bas-reliefs représentent des sujets ayant trait à l'histoire de la finance. On les lui paya 6 florins et 12 sols. Ces scènes furent polychromées par Hubert Stuerbout, auquel on paya ce travail 40 sols (3). Les ferrures destinées à attacher ces clefs de

---

(1) *Acte du 2 janvier 1465, 1<sup>a</sup>.*

(2) *Comptes de l'église de Léau.*

(3) « Janne van Wildere van den sloetgaten boven tregister te ruymen dat men de sloetsteene daer in passen soude om te hangene, ij plecken. Meester Matheus (de Layens), Jan Rombauts, Adam de Balmakere, van den sloetsteenen te micken en te passen in hare gaten, xij 1/2 plecken, valent tsamen xv plecken, xij stuvers payments.

» JOESE BAYART van den vorse. sloetsteenen te snyden en te leveren, cxx stuvers. Hubrecht de schildere (Stuerbout) van den selven sloetsteenen te stofferen van schilderyen, xl stuvers. Janne De Doye van yseren gerden daer de sloct-

voûte furent forgées par Jean de Doeye et occasionnèrent une dépense de 9 florins et 21 *plecken* (1). Ces cinq bas-reliefs, qui existent encore, sont pleins d'originalité et de charme, tout imprégnés de la naïveté de l'époque.

Les bas-reliefs de clefs de poutres de la salle historique sont évidemment de Josse Beyaert. Malheureusement, les comptes de la construction de l'hôtel de ville des années 1455, 1454 et 1462 faisant défaut, il nous est impossible de fournir des renseignements à cet égard.

Ces bas-reliefs représentent les sujets suivants :

- 1° *La Vision de Zacharie*;
- 2° *L'Annonciation*;
- 3° *La Naissance de saint Jean-Baptiste*;
- 4° *La Naissance du Seigneur*. — *L'Adoration des Bergers*;

---

steen en met hangen, te maken en te leveren, met haren sloetelen, ix stuvers, maken tsamen elxix stuvers, valent ix gulden, xxi plecken. »

*Compte de la ville de 1466, f° 80 verso.*

On lit, en outre, à propos du même travail, dans un autre manuscrit de nos archives, ce qui suit :

« Van v sloetsteenen te maken die opt nuwe register hangen.

» JOESE BEYAERT van den vors. sloetsteenen te snyden, tsamen vj gulden, xij stuvers.

» Hubrecht de schildere van den vors. sloetsteenen te stofferen van schilderyen, xl stuvers.

» Jan De Doye van v yseren geerden daer de sloetsteenen met hangen, met haren sloetelen, tsamen ix stuvers. »

1467. — Manuscrit n° 1775, f° 558.

(1) « Van v sloetsteenen te maken, die opt nuwe registre hangen. JOESE BEYAERT vanden voorschreven slootsteenen te snyden, tsamen vi gulden, xij stuvers.

» Hubrecht de schildere van den vorschreven sloetsteenen te stofferen van schilderyen xl plecken.

» Jan De Doye van v yseren geerden, daer de sloetsteenen met hangen, met haren sloetelen, tsamen ix stuvers. »

1467. — Manuscrit n° 1775, f° 558.

- 5° *L'Adoration des Mages* ;
- 6° *La Fuite en Égypte* ;
- 7° *Marie et Joseph à la recherche de Jésus* ;
- 8° *Jésus au Jardin des Oliviers* ;
- 9° *La Flagellation* ;
- 10° *Le Couronnement d'épines* ;
- 11° *Le Portement de la Croix* ;
- 12° *Le Christ à la Croix* ;
- 13° *Le Christ au Tombeau* ;
- 14° *La Résurrection* ;
- 15° *Allégorie* ;
- 16° *Allégorie*.

Dans ces bas-reliefs, Beyaert se montre un artiste d'une conception puissante et d'une grande hardiesse d'exécution. Les groupes se distinguent par la poésie de l'invention et la beauté de l'arrangement ; ils se composent de figurines presque entièrement détachées. Les attitudes des personnages respirent l'aisance, le mouvement et la vie ; les têtes sont pleines de caractère et d'expression. Ces groupes forment des compositions en bois de chêne, dignes des compositions de nos meilleurs peintres du xv<sup>e</sup> siècle.

En 1467, l'administration communale de Louvain décida de faire approprier et décorer, à l'hôtel de ville, la place de l'étage qui se trouve derrière la salle historique. On avait résolu d'y faire établir une voûte en chêne ornée de sculptures et d'y placer certaines boiseries. Mathieu de Layens eut la direction du travail projeté.

L'administration ne voulait laisser employer au travail que du chêne de première qualité. Déjà à cette époque, le commerce de bois avait pris de l'extension à Anvers. L'ad-

ministration envoya dans la ville de l'Escaut son menuisier, Renier Cockx, avec mission d'acquérir les bois dont on avait besoin. Cet ouvrier y acheta, à la foire de Saint-Bavon, 200 pièces de bois de chêne appelé *schrynhout*, à raison de 26 florins du Rhin; il y acheta encore 200 autres pièces pour 29 florins du Rhin. Il paya 18 florins du Rhin 45 pièces de chêne pour servir comme panneaux de peintures. Toutes ces acquisitions coûtèrent 81 florins du Rhin, somme considérable pour l'époque. Le bois fut transporté par eau à Louvain, la Dyle étant alors navigable.

Gaspar van Overwinghe fournit 12 morceaux de chêne, de 4 pieds de longueur et de 12 pouces d'épaisseur, pour servir de supports de la voûte. Ce marchand livra, en outre, 2 morceaux de chêne pour les clefs de voûte, etc. Sa note s'éleva à 9 florins du Rhin et 25 *plecken*.

Renier Cockx exécuta la voûte de la place avec le concours de quatre autres menuisiers, savoir : Henri vanden Zande, Jacques Truwant, Arnould Wellens et Jean van Steenlandt. Josse Beyaert fut chargé de l'exécution des sculptures décoratives de ce travail. Il y consacra en tout 455 jours. Détail à noter : Beyaert était un artiste, et cependant il se contenta du salaire qu'on payait aux menuisiers; pour la journée d'été, il touchait 12 *plecken*; pour la journée d'hiver, 8 *plecken*.

Gérard van Dueringen forgea les ferrures pour attacher et fixer la voûte. Le serrurier-horloger Jean vanden Vekene exécuta les serrures et les autres décors en fer des portes de la place donnant accès aux escaliers des tours de l'hôtel de ville.

Le peintre-verrier Henri van Diependale plaça, dans les meneaux des six fenêtres de la salle, des verrières ornées

d'armoiries, telles que celles de Charles le Téméraire, alors duc régnant, de Marguerite d'York, son épouse, de la ville de Louvain, etc. Ce travail entraîna une dépense de 8 florins et 18 *plecken*.

Ce qu'il importe de faire remarquer en passant, c'est que les fenêtres proprement dites du monument n'étaient pas garnies de vitres. Elles se fermaient au moyen de volets en chêne à planches clouées horizontalement sur châssis. Les places de l'édifice n'étaient éclairées que par les meneaux (1).

---

(1) « Ander wtgheven van refection ende reparacien die byder stad gedaen syn geweest van nuwen wercke, omme de camere, boven den Registeren, met scrynhoute te welfvene, tegen den soldere, en de vynsteren aldaer te gelasene, metten slueten vanden doiren aldaer, vander zalen en windelsteene te sluetene en oie de camere daer den ouden registre plach te stane, achter de Raetcamere, binnen ommegaens te schuttene ende te benekene, en een alloir daer inne te makene en te repareren, alsoet behoirt, omme een vertreck ende Raetcamere te syne, mett stoffen daertoe dienende, gelyck hiernaevolcht.

» Item, Ierst by Reyneeren sKoeck, scrynmakere, inden name vander stad ende tot hueren behoef, gecocht, inde Baefmisse-meret, anno 15vij<sup>ten</sup> totten vorse wercke, ij<sup>c</sup> schrijnhouts, coste ten yneoope ele hondert, tot Antwerpen, xij Rinssehe, valent xxvj Rinssehe gulden, t'wue te xx stuvers gerekent. De selve Reynere noch gecocht totten selven werke, inde meret van Antwerpen, daerna, ij<sup>c</sup> scrynhouts, daeraff ele hondert coste xiiij 1/2 Rinssehe guldens, den gulden ten pryze (vorse.) valet xxix Rinssehe guld. De selve Reynere alsdoen noch gecocht xlv groote knorhoute, omme daeraff een tafele te makene, omme op te schildene, enz., daeraff elk hout coste viij stuvers, valet xvij Rinssehe gulden, ten pryze vorse., syn altsamen, in gulden te deser rekeninghen . lxxxj gul. vj pl.

» Den voirlieden van Antwerpen vanden vorse. (houte) te scheepe te vuerene, tsaemens hen daevoer vergouwen . . . . . xxij 1/2 pl.

» De selve Reynere aldaer gecocht ij<sup>c</sup> lym, coste thondert xv pl. syn tsaemen . . . . . xxx pl.

» Anthonise Lachman en Janne Stryne, sceplude, vanden vorse. houte tsaemen te Loevene te brenghene, ende tknorhoudt ghesat voir een hondert houts, van elken hondert vergouwen xxxvij. ij pl. syn tsaemen, in gulden te liij planken . . . . . x gul. xxiiij pl.

» Item, van werfgelde betaelt, te Loevene, vanden vorse. houte, tsaemen . . . . . vij pl. viij st. payment.

» Item, Henricke Spielberch, voerman, van xj vaerden tvorse. scrijnhout te

La voûte qui nous occupe constitue peut-être la plus belle œuvre en bois, de cette époque, que possède la Belgique.

vuereue uyten sceepe inder stadhuys scaelgien, van elker vaert, vergouwen vi plek. val. tsaemen . . . . . lxxvj pl.

» Item, Janne Borreman, met syne medegesellen, vanden voers. scrynhoute opten soldere te windene, tsaemen hen daervoere vergouwen . . . . . xij pl.

» Item den vors. Reineren voir synen costen en arbeitd, vanden vors. houte te coepene, van vj dage, tsaemen hem daervoer. . . . . lxxvij pl. xvij st. p.

» Item, Jaspair van Overwinghe, totten vors. welffele gelevert xij stucken eykens houts, stuck vier voete lanek en xij dumen diepe, int ronde, die int weltsel hangen, daer de corben inne comen, daeraff ele hout coste vij stuyvers iij ort, syn tsamen v gul. ix pl. De selve noech daertoe gelevert ij stucken eykens houts, daer de slootsteene aff gemaect syn, costen tsaemen xxj pl. De selve noech gelevert totten banken, inde Raet en vertreckcamere, hondert xij voete planken, daeraff elken voet koste I 1/2 pl., syn tsaemen iij gulden xlix 1/2 pl.; syn altesaeme in guldens deser rekeninghen . . . . . ix gul. xxv 1/2 pl.

» De dachuren van zeeghers en scrynmakers volghen hiernaec :

» Ierst meester Willem de Beer, der stad werckman vander tymeringhen, vanden grooten yken, inde Halle liggende, daer de corben en osiven vanden welsele aff gesaecht syn, te helpen layen en de plancken en berden, daer den solder boven aff gelecht is, te layen en opt stad huys boven te windene, overbracht, hem selve daeraen gewracht, iij dage iij vierdeele sdaeghs, te xij pl. valent xlv pl. Item, eenen knecht die hem hielp int selve, vergouwen vj pl. xvij st. p. syn altesamen, l j pl. xvij st. p.

» Item, Jan de Kempener ende syn geselle, zeeghers, vanden corben en osiven te zagheue, vande stad houte, overbracht by meester Willeme hen daer over gesaecht, in zomer dachuren, xvij dage, sdaeghs xx pl ; val. iijc xl pl. Ende in winter dachuren, iij dage, te xij pl. vij st. p.; val xl pl. den selven zeeghers vanden corben te zagheue, de welke verdinet waeren met ten voete dwele liep tsaemen viijc xxvij voete, bij hen gesaecht, daeraff hen vergouwen is, van elke hondert, gelyck dit verdinet was, xix 1/2 pl.; val. tsaemen met twee sveerden scrynhouts, by hen der stad gesaecht. clxij pl. vj st. p. syn altesaemen, in gulden deser rekeninghen . . . . . x gul iij pl. vi st.

» Item, Pauwels Potent, kerreman, van xi vaerden met syne kerren, tvors. gesaecht hout en corben te vuereu wter Hallen inder stad huys, van elker vaert hem vergouwen vij 1/2 gr. p.; val. . . . . xj pl. vi st.

» Item, Reynier Kolx, scrynmakere, overbracht hem selven daeraen gewracht, in zomerdachuren, cxlvij 1/2 dach, ende, in winterdachuren, xxxvi 1/2 dach. Item, Henrick vanden Zande, scrynmakere, van gelycken dair aengewracht, in zomerdachuren, cxlvij dage iij veerdeelen, ende, in winterdachuren xxxv 1/2 dach. Item, JOES DE BEELTSNYDERE van gelyken vanden slootsteene en daertoe dienende, te snyden, daeraen gewracht, in zomerdachuren, lvj dage, ende, in

Elle est d'une hardiesse et d'une élégance remarquables.  
Les arcs sont ornés de nervures très saillantes et profondé-

winterdachueren, xij  $\frac{1}{2}$  dach, syn altesaemen, in zomerdachueren, iij<sup>clj</sup> daghe i vierendeel, sdaeghs xij pl. valeten, xvij lb. xj st. iij d. Brabants. Ende in winterdachueren lxxxiiij  $\frac{1}{2}$  dach, sdaeghs viij pl., val. ij lb. xvj st. iij d. Brabants. Item, Jacob Truwant. scrynmakere, van gelyken daeraen gewracht, in zomerdachuren, xciiij dage, sdaeghs x pl., val. ix<sup>xxx</sup> pl. Ende, in winterdachueren, xxiiij daghe iij vierendeelen, sdaeghs vi pl. xvj st. p; val. clxv pl. Item, Arndt Welens, scrynmakere, van gelyken daeraen gewracht, in zomerdachueren, cxxv dage, sdaeghs ix pl., valet xj<sup>xxv</sup> pl. Ende, in winterdachueren, xxxiiij  $\frac{1}{2}$  dach. Item, Jan van Steelant, huere knape, van gelyken daeraen gewracht, in zomerdachueren, xlix dage, syn tsaemen de vors. winterdagen ende dese lxxxij  $\frac{1}{2}$  dach, sdaeghs vi pl.; val. iij<sup>xcv</sup> pl; syn tsaemen de vors. pl. xxvij<sup>xcv</sup> pl., die maken xj lb. vj st. iij d. Brabants; syn altesaemen xxxj lb. xiiij st. xd. Brabants; val. in guldens deser rekeninghen . . . . . cxi gul. xlvj pl.

» Item, Gheerd van Dueringhen, smet, totten vors. welfsele geleverdt, yerst hondert grooten nagelen daer de hengers met ghenaghelt syn, inden muer, en aende brugghen vanden soldere, weghende xxxj pont, daeraff ele pont coste ij pl. iij st. payment; valet datter voer vergouwen is cxvj pl. Deselve Gheerd noch daertoe geleverdt v langhe yseren, daer de hengers met hanghen, tsaemen weghende xxviiij pont. Item, noch geleverdt deselve xxiiij  $\frac{1}{2}$  pont groote nagelen, syn tsaemen liij  $\frac{1}{2}$  pont, tpont te vij groote payments, val. lxxv pl. xv st. De selve noch daertoe geleverdt iij<sup>iiij</sup> stucnagele, thondert xvj pl., val. xlviiij pl. Item, noch iij<sup>ij</sup> stucnagele thondert viij pl. val. xxxij pl. Item, noch iij<sup>ij</sup>  $\frac{1}{2}$  xij nagele thondert iij pl. val. xviiij pl. Item, i<sup>je</sup>viij nagele thondert xvj gr. p. val. v pl. viij st. p. Item, noch xvij<sup>cvj</sup> naghele thondert ij pl, val. xxxiiij pl. Item, noch xxij<sup>iiij</sup> nagele thondert viij gr. p. val. xxix pl. viij st. p. Item, noch daertoe verorbert v<sup>e</sup> gruyts coste tsaemen iij pl. viij st. p. Item, deselve Gheerd noch geleverdt aen andere diverse refectien binnen der stadhuyse diverse plaeten, crammen, houvasten, haken en halssen, tsaemen wegende lxiiij pont, tpont te l  $\frac{1}{2}$  pl., valet tsaemen cxvj pl. Deselve Gheerd noch gheleverdt aen een doire, inden windelsteen, byden Register, ij halssen daerde doire mede henet, tsaemen weghende xviiij pont, daeraff ele pont coste ij pl., val. xxxvj pl. Deselve noch geleverdt inde vynsteren, boven den Register, xlviiij pont gelaesgheerdeken, daeraff ele pont coste  $\frac{1}{2}$  stuver, valet, met l sluytnaghele, inde selve gheerde, tsaemen lxxvj pl.; syn altesaemen vcix pl. xv st. payments die maken, in guldens te liij plecken . . . . . ix gul. xxiiij pl. xv st. p.

» Item, Jan de Jonghe, slootmakere, van iij vertinden leeden, een chncke, metten toegele, te makene opde doire vanden altoer, inde vertreckeamer, daer d'out Register plach te stane, en de nagelen totten selven alloer te leveren, tsaemen hem daervoer. . . . . lxxj pl.

» Den selven Janne van twee leeden, een slot opden toeval, een slot op een

meut évidées. A la remonte de ces nervures se trouvent des clefs pendantes ornées de figurines en relief. Ces petites

laye van eenen contoer, en een slot op eenen amarys aldaer staende, int alloer, inder seepencamer, te makene, en op te slane, tsamen hem daervoer vergouwen . . . . . lxxij pl.

» Den selven Janne van viere dobbel leeden te makene ende een sloetken aen *thavernel vanden ordeete*, dat in de Raetkamer hangen sal, tsamen hem daervoer . . . . . xlij pl.

» De selve van eenen amaryse te sluetene inde camer byden wissel, tsamen hem daervoer . . . . . xxj pl.

» De selve Jan van noch ij lede, twee bande en eenen sluetel te makene aen een kiste, boven op de zale, en noch twee clampoenen, vj houvaste aen een tafelken, tsamen hem daervoere . . . . . xij pl.

» Item, Janne Vanden Vekene, orlogmeester, van vyff pair halsen aen de vyff doiren boven de groote zale, inde liij windelsteen en inde doire vande cameran ter salen werts, boven tregister, dairmen d'airtelricamere affmaken sal, en van vyff yseren dubbelen slueten op de selve doiren, met huere sluetelen, crammen, en toeghele van elk doiren, hem vergouwe twee Peeters te xix stuvers stuck, syn tsamen, in guldens deser rekeninghen . . . . . x 1/2 gul.

» De selve Jan noch gemaect aen twee doiren, beneden inden windelsteen, by tRegister, twee dobbel yseren sprinckslueten, met huere sluetelen, crammen en hantheven, vanden stucke hem vergouwe en betaelt 1 1/2 gulden, syn tsamen in gulden deser rekeninghen . . . . . ij gul.

» Item, Henrick van Diependale, gelaesmakere, vanden sesse vynstere, op de camere boven den Register, te spieghete te ghasene ende te makene, mette wapenen van onsen ghenedighen heere, syne vrouwe en der stad wapenen, overbracht, by meester Matheense, daertoe gelevert lxxij voete ynkelgelas, daeraff elken voet coste ij stuvers, valet tsamen viij gulneden. Item, noch xxx voete dobbelgelas, daeraff elken voet coste xv pleeken, valents viij gul. xvij pl. Item, noch gelevert inden selven windelsteen ij voeten gelas in een vynsterken, coste, de voet vj pleeken valents xij pl. syn altesaemen in guldens te liij pl. . . . . xvj gul. xxx pl.

» Somma vanden vors. refectien vanden vors. cameran en refectien compt op iij<sup>e</sup> gul. xxxiiij pl. xxij st. p. »

*Compte de la ville de Louvain de 1467, f<sup>o</sup> 95 v<sup>o</sup>.*

« Van den welfsele te makene boven op de vorste gepaveyde zaele.

» By Reyneren Colx voor de stad gecoect t'Antwerpen, in de Baemessemeret, a<sup>o</sup> lxvij totten torse. welfsele, ije scrynhouts, coste ten incoepe elc hondert xij Rinsgulden, elken te xx stuvers gerekent.

» Anthonys Lachman vanden vorse. ije houts te Lovene te bringen te schepe . . . . . liij R.g.

» Henrick Speelberch vanden vorse. houte van uten schepe inder stad schaelgye te bringen . . . . . viij st.

scènes sont d'une belle conception et d'un excellent arrangement. Les têtes des personnages sont pleines de caractère

- » Van den vorse. houte van werfelde . . . . . xvj gr.
- » Den selven Reyneren vor synen cost en moynesse van den houte. viij st. xviiij.
- » Noch steet scrynhout te reekenen ij bladen achter wert te reekenen.
- » Dachueren van timmerluden aen de solders metten welßsels boven de vorste saele.

» Ierst by meester Willem (de Beer) overbracht, ix april lxxvij, hem daeraen gewracht van den plancken totten osyven van den welßsele en anderen berden te layen en op der stadhuys te winden, etc.

» Item, Joes, *de Beeldsnydere*, octobre prima iij dagen iij vierendeelen; item, viij october, vj dagen; item, xv october, vj dagen; item, xxij october lxxvij, iij 1/2 dagen; item, xxix october, v dagen; item, november v, iij dagen; item, xj november, ij dagen, iij virendeel daghs; item, xxvj november lxxvij, in winterdachueren, iij 1/2 dach; item, iij december, v dagen; item, xviiij martii lxxvij, iij dage, ende in zomerdachueren i dach; item, xxiiij martii, v dagen; item, den iersten dach van april lxxix, v dagen; item, viij in aprille iij; item, xv in april, vj dagen; item, xxij in aprille, vj dagen.

» Item, Jan De Kempeneer, sagere, en syn gesellen van den houte totten welßele en scrynhoute te sagen, by Reyneren overbracht, etc.

» Dachueren vanden welßele op I camere boven tregistere by Renereen Gols ende in de camere vanden ouden tregistere ommegeiens met scrynhoute te schutten en beneken daerinne te maken, etc.

» Henrick Vanden Sande, etc.

» Jan Van Steenlant, etc.

» Totten reparatien van den vorse. welßselen en zalen te makene, gerocht by Reyneren Stoex, scrynmakere, tot Antwerpen, ije scrynhouts coste thondert xiiij 1/2 Rinsguldens, tstück te xx stuyvers gerekent, valent, tsamen in guldens te liiij plecken xxxij gulden xij pl.

» Janne Borreman met synen medegesellen vanden vorse. scrynhoute op den soldere te windene, xii pl.

» Item, Jasporen van Overwinghe en Wenselyne vergouwen op heur leveringe van den cappitteele totten welßele van der cameren, xx junii lxxvij, ij Rinsguldens en ix stuivers.

» Item, meester Gheerd de Smet, enz., den selve noch geleverd v langhe yseren daer de hangers met hangen, wegende xxvij livers, tpont vij 1/2 grypen.

» Item, Henric van Diependale, Rombouts Keldermans dochters man, van den vj gelase vynsteren op de camere boven tregister te makene, overbracht geleverd daertoe lxxij voeten ynkel gelas, daeraf elken voet coste ij stuivers, valent viij guldens. — Item, xxx voete dobbel gelas, daeraff elken voet coste v stuyvers, val. viij gulden xviiij plecken. »

*Dboec van nuwen werke*, 1467-1488, ms. n° 1631.

et d'expression. Les draperies sont traitées avec une grande souplesse. Rien n'y sent l'effort ; tout y est venu naturellement et comme de source. Ces bas-reliefs assignent à Beyaert une place honorable dans l'histoire de la sculpture au xv<sup>e</sup> siècle.

En examinant cette voûte, l'on doit admirer la science dont l'architecte a fait preuve dans la combinaison de son travail. Nous savons que le fer est venu en aide à son adresse ; mais, même avec ce secours, il fallait être un artiste de valeur pour parvenir à surmonter les difficultés que présentait le placement de semblable travail.

Nous avons vu que l'administration n'avait laissé employer à la voûte que des matériaux de choix. Grâce à cette précaution, ce beau travail est parvenu jusqu'à nous. Après plus de quatre siècles, le bois est encore aussi vigoureux, aussi fort, aussi intact qu'au jour où il fut scié en 1467 !

L'administration communale de Louvain a décrété la restauration de la place qui renferme la belle voûte. Déjà elle a été débadigeonnée avec soin et les intéressantes portes ont été réparées. Dans les fenêtres, M. Jules Dobbelaere, de Bruges, a placé de belles verrières. Les meneaux renferment les armoiries de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, son épouse, des sept familles patriciennes et des deux magistrats qui ont contribué le plus à faire décréter la construction de l'Hôtel de ville. Traitées dans le style du xv<sup>e</sup> siècle, ces armoiries produisent le meilleur effet.

Dans cette place se trouvaient autrefois les deux grands tableaux que Thierry Bouts exécuta, en 1468, pour l'Hôtel de ville de Louvain et qui ornent actuellement le Musée royal

de Bruxelles. En ce moment, l'autorité communale fait des démarches à l'effet d'obtenir pour la restauration de cette salle des copies de ces admirables peintures. Nous espérons que ces démarches seront couronnées de succès. Lorsque sa restauration sera complète, cette salle formera l'une des pièces les plus intéressantes du palais communal de Louvain.

### III.

#### LES VANDEN BORNE DIT BEYAERT.

Ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, Marguerite Beyaert, la sœur de Josse Beyaert, se maria à un bourgeois de Louvain du nom de Pierre vanden Borne. De cette union naquit un fils, qui portait le nom de Jean vanden Borne, dont nous parlerons à l'instant. Après la mort de Pierre vanden Borne, sa veuve se remaria en secondes nocces avec Arnould vander Horst, dont elle eut plusieurs enfants. Marguerite Beyaert mourut avant le 12 février 1459.

Jean vanden Borne s'appliqua à la sculpture à l'atelier de son oncle Josse Beyaert, qui fut également son tuteur. Voulant marquer sa parenté avec l'artiste louvaniste, il ajouta à son nom patronymique celui de Beyaert. Dans les actes des échevins, il est souvent qualifié de *Jean vanden Borne dit Beyaert* (1). L'artiste était majeur en 1469 (2). Il figure

---

(1) « JOHANNES VAN BORNE, *alias* BEYAERT, filius quondam *Petri*, quem habuit a MARGARETA quondam BEYAERT, Willelmus de Borne, filius quondam Willelmi, calceator. »

Acte du 20 janvier 1478, 1<sup>a</sup>.

(2) « JAN VAN BORRE, sone wien *Peters*, in presentia, heeft gekint dat hy van JOESE BEYARD, zynen oem, gehadt heeft goede rekeninge, bewys ende betalinge van allen zynen goeden, beruerlec ende vliegende erve, ende oick sculden, seellende hem daeraf volkomentlic quyt ende de werdinne desselfs Joes, gelovende hen

comme tailleur d'images (*beeldesnyder*) dans un acte du 24 janvier 1475 (1) et comme *anthropofornita* dans un acte du 4 septembre 1499 (2). Le sculpteur épousa Marguerite vande Vivere et se fixa au *Langen Wierink*, actuellement rue de l'Abreuvoir (3). Sa femme, qui mourut avant le 27 octobre 1492, avait une fille naturelle d'un certain Arnould Uuter-Hellicht, qui portait le nom d'Élisabeth Uuter-Hellicht (4).

Jean vanden Borne épousa en secondes noces Catherine van Belle, fille de feu Jacques van Belle, de Lille, en Campine, veuve de Jean Zoetemans et de Jean van Vorspoele, peintre (5). Cette Catherine van Belle avait de son second

---

daerof nimmermeer aen te spreken, te moyen noch te vexeren, by hem selve oft yemant anders, in gheenen rechte, gheestelye noch weerlic, in gheender manieren. Blancart, Ouderogge. »

Acte du 16 septembre 1469, 1<sup>a</sup>.

(1) « JAN BEYARD, *beeldesnydere*, woenende in den *Wyerinck*. »

Acte du 24 janvier 1473, in-3<sup>a</sup>.

(2) « JOHANNES BEYARDT dictus VANDEN BORRE, *anthropofornita*, relictus MARGARETE quondam VANDE VIVERE. »

Acte du 4 septembre 1499, in-3<sup>a</sup>.

(3) « Item, JAN BEYART, *beeldesnydere*, woenende in den *Wierinck*, heeft geloeft meesteren Barthelemeuse Kyp drie Rinsgulden, te xx stuvers... ende oick twee paer goede slapelakene, welke geluefte de voirse. Jans Beyaert den selven meesteren Barthelemeus gedaen heeft vuyt saken van der schult ende makingen die *Margriete* wylen *vander Vivere*, syn weerdinne, gemaecken heeft Lysken Vuyter Hellicht, huerer natuerlycker dochtere. »

Acte du 17 octobre 1492, 1<sup>a</sup>.

(4) « JAN BEYARDT heeft geloeft te betalen meesteren Bertele Kyp, secretaris der stadt van Loeven, tot behoef Liesbetten Vuyter Hellicht, dochter Arnsts, xxij ellen lakene, etc. »

Acte du 26 avril 1492, 1<sup>a</sup>.

(5) « JOHANNES VANDEN BORRE dictus BEYAIRT, *anthropofornita*, Katherina van Belle, ejus uxor, relicta Johannis quondam de Vorspoele, LANDISLAS DE VORSPOELE, filius dictorum Katherine van Belle et quondam Johannis de Voirspoele, conjugum, similiter *anthropofornita*, et Maria de Haenwyck, ejus uxor, omnes commorantes Lovanii, in vico dicto *Wyerinck*. »

Acte du 20 février 1516.

mari un fils du nom de Lancelot van Vorspoele, qui s'appliqua à la sculpture à l'atelier de son beau-père et qui ajouta à son nom de famille celui de *Beyaert*. Dans les actes des échevins, il est parfois appelé *Lancelot van Vorspoele alias Beyaert* (1), parfois LANCELOT BEYAERT tout court. Cette circonstance prouve combien était éclatante la réputation dont Josse Beyaert avait entouré le nom de sa famille. Lancelot van Vorspoele fut admis dans la corporation des maçons, tailleurs de pierres et sculpteurs le 25 juin 1511 (2). Il épousa, avant le 20 février 1516, Marie van Hanewyck, fille de Martin van Hanewyck et de Marie van Raveschot (3). Cette femme, qui mourut vers 1554, lui donna quatre enfants : 1<sup>o</sup> *Jean*; 2<sup>o</sup> *Anne*; 3<sup>o</sup> *Élisabeth* et 4<sup>o</sup> *Lancelot* (Lansen). Cela résulte d'un acte du 15 septembre 1555.

Lancelot van Vorspoele paraît avoir été un artiste d'un certain talent. Il enseigna en 1529 la sculpture à un jeune homme de Louvain appelé Henri de Vleeschouwer (4). En

---

(1) « Item, Claes van Haenwyck, sone wylen Mertens, Jan van Haenwyck, syn broeder, ende LANDSLOOT VAN VORSPOELE alias BEYAERTS, hebben geloofd, indivisum, Janne Meerbaix, Aernde Schoolmeesters ende Janne Aerts, als geswoornen van den brieders ambachte deser stadt, vyf Peeters, etc. »

*Acte du 7 juillet 1535, 1<sup>a</sup>.*

(2) « Item, LADISLAS VAN VOIRSCHPOEL, filius quondam Johannis, asseritur se esse etatis xxv annorum et ultra, Jacobus van Belle, avuaculus dicti Ladislai, et Johannes Beyarts, promiserunt indivisum Johanni Rogghe, jurato ministerii lathomorum ad opus ejusdem, quatuor *Ryders*, te xxvi stivers tstuck, ... pro jure dicti ministerii prefati Ladislai, etc. »

*Acte du 23 juin 1511, 2<sup>a</sup> ad finem.*

(3) « LANCELOT VAN VORSPOELE, als man van Marien Van Haenewyck, dochter Mertens, ende van Marie Van Raveschote. »

*Acte du 11 décembre 1539, in-3<sup>a</sup>.*

(4) « Allen dan Jan Rogge, onse innegeselenen poirtere, nu ter tyt gezworenen

1525, il travailla avec Guillaume Hessels au retable que la corporation des maçons plaça dans l'oratoire qu'elle possédait à Saint-Pierre. Le 15 septembre 1555, l'artiste était dangereusement malade. Il mourut avant le 5 janvier 1556 (1). Son frère aîné Jean van Vorspoele se trouvait alors hors du pays.

Jean vanden Borne eut de Catherine van Belle trois enfants : 1<sup>o</sup> Marie (2), qui se maria à Pierre de Grootte dit van

---

van den steenhouwers ende beelstnyders ambachte, ende hebben voer ons in goeden trouwen op huereu eeden, dien sy als gezwoeren voirs. totten voirse. ambachte gedaen hebben, gecundicht hoe HEYNKEN DE VLEESCHOUWER, bringere van desen, d'ambacht van den beelstnyders met LANTSLOOT BEYART geleert heeft, ende dat hy den voirse. ambachte en synen voirse. meestere geheelycken en al voldaeu en vernuecht heeft, vercleeren voirts dat de voirts Landsloot voer ons den voirse. Heynken, bynnen den tyde by hem als voere geleert heeft, egheen gewin van hem heeft gehadt, nae gewoente van den voirse. ambachte, ende dat de selve Henrick es van goeden name, fame en eerbare conversatie, dwelck wy al en eeniegenlycken, ter begeerte des voirse. jonghen, certificeren, etc. »

*Acte du 9 août 1519, in-3<sup>a</sup>.*

(1) « Martina van Vorspoele, dochter wylen Lanslots, afirmerende se esse etatis xxvij annorum, cum tutore, heeft gelaudeert alsulcke goedinghe als Jeanneke Brullaerts, weduwe Jans wylen van Haenwyck, gedaen heeft jufvrouwen Annen Sprincken, van eenen huuse ende hove, gelegen in de Leegestrate, etc. »

*Acte du 3 janvier 1555 (56), in-2<sup>a</sup>.*

(2) « JOHANNES VANDEN BORRE *alias* BEYAERT, filius quondam Johannis ; Maria vanden Borre, soror predicti Johannis, cum consensu et interesse Petri 's Grooten alias van Gheele, sui mariti, et Barbara vanden Borre *alias* Beyaerts, similiter, soror predicti Johannis et Marie, relictæ Johannis quondam Loenckens, cum tutore, superportaverunt cum debita effestuatione in manus ejusdem villici, videlicet dicti Johannes et Maria duas tercias partes et predicta Barbara usumfructum relique tertie partes, bonorum subscriptorum sita in parochia de Bierbeke... exposito et Henrico van Belle, avunculo predictis Barbere et Johannis Loenckens tamquam mamburno Johannis, Danielis, Barbare, Katharine et Elisabeth Loenckens, prolium minorem predicti Barbare vanden Borre quas habuit a predicto quondam Johanni Loenckens, sui marito, etc. »

*Acte du 30 octobre 1534, in-3<sup>a</sup>.*

*Gheele* (1), sculpteur; 2° *Barbe*, épouse de *Jean Loenckens* (2);  
3° *Jean*, sculpteur.

Jean vanden Borne, époux de Catherine van Belle, paraît avoir beaucoup travaillé. On rencontre souvent son nom dans les comptes des églises et des corps de métiers de l'époque. En 1478, il exécuta un retable pour l'église de Sainte-Odile, à Grand-Hallet (5). Il plaça, en 1483, un retable orné de quatre statues à l'église de Binkom (4). Il paraît avoir été

---

(1) « PETRUS VAN GHEELE, *beeltsnydere*. »

*Acte du 20 avril 1334, 3<sup>a</sup>.*

« MARIE VANDEN BOIRNE alias BEVAERTS, dochter wylen Jans, met consente Peeters Groot, haers mans, heeft opgedragen haer huys in den *Langen Wyerinch*, etc. »

*Acte du 5 octobre 1568, 3<sup>a</sup>.*

(2) « Nae dien dat BARBERE VANDEN BORRE, weduwe Jans wylen Loenkens, voer den raide deser stadt gecompareert es, ende aldaer, by supplicatien, scriftelyken, den voirse. raide hueren scamelen staet te kynnen gaff, oick hoe zy behouden hadde van den voirse. wylen hueren man vyff jonghe weesen, die hen selve niet behelpen en consten, ende de welke sy met haer selven met haren sueren arbeide ende noch armelyck genoegh te onderhouden hadde, alleenlyck daertoe in subsidie hebbende, metten selven hueren kinderken, een huys gelegen inde Wierinch, achter de Nyenweamme, wesende een slachthuys, dienende den vleeschouwers om beesten te slaen en te schouwen... Henrick Van Belle, coster van Sinte-Barberen, als momboir der voirse. weduwe en hare kinderken, etc. »

*Acte du 7 juillet 1335, in-3<sup>a</sup>.*

(3) « JAN VAN BORRE, geheeten BEYART, beeldesnydere, sone wylen Peters, heeft aengenomen tegen de kerkmeesteren der kercken van Sinte-Odilien, tot Groot Adorp, te maken en te volleveren een outaerlaeffle, alsoe hy die in handen en overlangk begonnen heeft, en verdingh, tusschen dit en Onser Liever Vrouwen daghe Assumption naestcomende, en alsdan hebben de kerckmeesters, te weten : h<sup>r</sup> Jan Dumoulin, priester, en Jan Philippot, bevolen hem te geven en te betalen vyff Rinnsche gulden, te xx stuvers en iij plecken, de stuver. En oft de voirse. Jan dat werck niet alsoe en conste gheleveren, soe heeft hy overghegeven dat men hem elcx daeghs dat hy in ghelucke sal syn, afslaen eenen Rynschen gulden. »

*Acte du 14 juillet 1478, in-3<sup>a</sup>.*

(4) « Item, JAN BEYART, *beeldesnydere*, heeft geloeft Goerde Peters ende Janne Straesborchs, kerkmeesters van Bynckem, dat hy tysschen dit en Onser Liever Vrouwen dach Annunciationsis naestcomende, gemaect leveren sal alsulcken

d'un caractère assez violent. Moyennant une somme stipulée dans un contrat, il s'était engagé à enseigner la sculpture à un jeune homme du nom de Michel Bone, fils de Barthélemy. Mais il battait tellement l'élève que le père se crut obligé de porter plainte devant l'autorité communale. Par sentence du 17 décembre 1484, le Conseil cassa le contrat intervenu et déclara Michel Bone complètement libéré de ses engagements envers l'artiste (1).

Le sculpteur mourut avant le 50 octobre 1554.

JEAN VANDEN BORNE dit BEYAERT, fils de Jean et de Catherine van Belle, naquit à Louvain vers 1498 (2). Il étudia la sculpture à l'atelier de son père. Le jeune artiste épousa

tafele, met vier beelden, en wercke, alse zy als kerckmeesters overlanck aen hem verdingh hebben, overgegeven, wair daer inne gebreck viele, dat hy dogen d'exercie van rechte die sy daer voere op hem en zyne goede sonden moegen vervolgen, elx sdaigs dat hy dat na den voirsc. dach niet voldaan liet overgaen, aen hen verbueren soude en hen betalen eenen stuver. Hoeven, Brugimagistro. »

*Acte du 26 janvier 1485, in-1<sup>a</sup>.*

(1) « JAN BEYART, *beeldsnydere*, die aengenomen hadde te leeren Machielken Bone, Berthelmeens sone, Ivoirse. ambacht, heeft, mits sekere clachten die de voirsc. Barthelemeens Bone gedaen heeft, voir den Raide van der stadt van sekere meshandelingen en onmanierlycken correctien en onderwyse die de voirsc. Jan gedaen soude hebben, over den voirsc. Machielken, den selven slaende en quetsende, den selven Barthelemeus en Machielken verdragen ende geheelyc quyt gesconden van alle voirwaerden, conditiën en gelufte die hem den voirsc. Barthelemeus gedaen hadde, in den aenvierden desselfs Machielken, en daernaec de selve alsnu te nyente doende ende consenteerende dat de voirsc. Berth. syn profyt van nu voirtane met synder sone doen moege, soe hem gelieven sal. Coram Hove, Burg., et aliis de consilio, decem. xvij. »

*Acte du 17 décembre 1484, in-1<sup>a</sup>.*

(2) Il doit être né en 1497 ou 1498, attendu que, dans le plinitif d'un interrogatoire du 23 mars 1542, il est renseigné comme ayant 44 ou 45 ans : « JAN BEYAERTS, woenende alhier, tot Loevene, *cleynstekere* ende *beeldsnydere*, sone wylen Jans Beyaerts, oick cleynstekere, ondt 44 oft 45 jaren. » Voy. *Mémoires de Francisco de Enzinas*, éd. par Ch.-Al. Campan, 2<sup>e</sup> partie, p. 585.

Catherine Metsys (1), fille de Josse Metsys, à la fois architecte, serrurier et horloger, et de Christine van Pullaert. Catherine avait dix ans de plus que Jean (2). Cette circonstance explique la grande influence qu'elle paraît avoir exercée sur son mari. Josse Metsys, qui était le propre frère de Quentin Metsys, l'illustre peintre, exerçait les fonctions de serrurier et horloger de la ville.

Jean vanden Borne fut un de ces hommes dont les aventures forment un vrai roman, ainsi que nous le verrons plus loin. L'artiste travailla le bois et la pierre. Il aida parfois les sculpteurs louvanistes Georges van Schutteputte et Gabriel vanden Bruyne, l'auteur de l'admirable tabernacle de Saint-Jacques, à Louvain.

En 1524, il exécuta les meneaux de la grande fenêtre de la nef de l'église des Augustins, à Louvain, travail qui lui valut 80 florins *Carolus* (3). Il travailla avec Mathieu Keldermans

---

(1) « Item, JAN VANDEN BORRE alias BEYAERTS ende KATLYNE METSYS, zyde huysvrouwe. »

*Acte du 3 juin 1529, in-3<sup>a</sup>.*

(2) Elle naquit en 1487 ou 1488, car, dans le plunitif d'un interrogatoire du 22 mars 1542, elle est renseignée comme ayant 54 ou 55 ans : « KATHELYNE METSYS, dochter wylen meester Joes, de smet ende stadsmeestere, in syn levene, ende Slyncken Van Pullaer, huysvrouwe Jans Beyaerts, beeldesnydere oft cleynstekere, geboren binnen deser stadt van Loevene, ende woenende in de Borchstrate, over de Vischbrugge, oudt 54 oft 55 jaren. »

*Mémoires de F. de Enzius, 2<sup>e</sup> p., p. 585.*

(3) « Item, JAN BAYAERT, cleynstekere, die van den priouer en conventualen des godshuys van den Augustynen, te Loevene, aengenomen heeft te leveren dwitwerck en steenen vander grooter vynsteren staende inden bueck vander kercken des voirsc. Godshuys, op de condition en voirwerden nae bescreven, nae zyn verclairden, in presentia, heeft geloeft bruederen Anthoenise vanden Berghe, procureur des voirs Godshuys, inden name ende tol behoeft desselfs Godshuys, tselve witwerck steenen en vorme van den voirsc. grooter vynsteren te leveren in der manieren nae bescreven, te weten : ierst dat hy tselve werck seuldich sal zyn

aux sculptures des jubés des églises de Tervueren, Oplinter, Neerlinter et Waekerzeel, ainsi qu'à celles du petit cloître du couvent des Chartreux de Louvain (1). En 1551, il fournit

---

te maken en te wercken, naeden patroen, die de selve Jan Beyart daer aff in papier gesneden en gemaect heeft, en gelyck dien gescreven en beworpen leeght, boven de zale vanden stadhuyse, te Loevene, te weten den schoot en posten daeraff, groot en cleyen, zynde van goeden herdden steenen, alsoe goet als Bruesselschen oft Dielighemschen steen zyn mach, sonder eenigen cuylen, putten streepen of eenige andere gebreken, elck stuck geheel wesende en ongelapt, en houdende den middelsteen post xiiij 1/2 duymen, en die andere posten zeven duymen, gelyck den voirse. patroen dat uutwyst, ende cromwerk, gaffelen en harnasch, vanden selven te maken van goeden Avenschen steenen; droech en vut der erden geweest zynde drie of vier jaeren, ten minsten; oick sonder eenige gebreken als voere, eerlyck en reynlyck gemacht, met hueren behoirlycken slootvnegen alsoe men die beste passe sal moogen setten, ende sal tselve werck inder manieren voirse. sculdich zyn tot zynen coste te maken en vollevert te hebben inden voirse. Godshuyse, om tselve werck gesedt te zyn, in presentien des voirse. Jans, tussechen dit en sint Jansse Baptisten naistomende, sonder eenich gebreck dairinne te zyne op de verbeurte en banduyve van twee ponden grooten vleemsch eens, hyden voirse. Jan te verbueren tot behoef des voirse. Godshuys diemen hem cortten sal, aen der somme van den selven wercke nae beschryvene, oft aen den voirse. Janne moegen verhaelen, en des niet te myn sal de selve Jan tselve werck altyt sculdich zyn, op de manieren voirse. te volleveren, ende dit al overmits der sommen van tachtentich rinsgulden, te xx stuyvers stuck, loepender munten, eens te betalen, dairaff de voirse. Jan mits desen bekint greeet vanden voirse. bruederen Anthoene, inden name voirse. gehaven te hebben de somme van xij Rinsgulden, te xx stuyvers stuck, en tsurplus daeraff te betalen, te weten alle reysen xij Rinsgulden daeraff, als hy telcker reysen om xij Rinsgulden ten minsten leeverbaer wercks voirse. geleverd sal hebben, behalve dat de selve Prior soe vele altyt sal moegen onderhouden als de somme vanden gebreken des voirse. Jans en den voirse. banduyn soude moegen gedragen. Coram Graven, Nausnydere. »

*Acte du 24 mars 1524, in 1<sup>o</sup>.*

(1) « . Ende ontkiint (Beyaert) eenighe berdderen vuyt Sinte-Peeters oft Sinte-Jacobskercke genomen oft afgebroken te hebben, ende al mach dat yemand seggen nochtans en sal men tselve metter waerhyt niet vinden, ende seegt dat hy altyt tot goeder fame ende name gestaen heeft, gelyck ter Vueren, te Neerlinter, te Oplinter en elders, daer hy oesalen gemaect heeft, en tot Wackerzeele altyt heeft eerlyck ende godelyck geleeft. »

» Gevraecht oft hy tot Bruessele egheen kennisse en heeft, seegt neen, dan eenen geheeten GABRIEL (vanden Bruyne), cleynstekere, van Loevene geboren.

» Segt voirts dat hy dickwils en menichwerf tot diversche plaetsen gevraecht

les sculptures qui décoraient la ci-devant porte de Diest de la même ville, savoir : deux niches, deux groupes, deux griffons et deux lions. L'un des groupes représentait la Sainte-Trinité (1). Il construisit, en 1540, la chapelle de la bienheureuse Marguerite de Louvain dite *Marguerite la Fièrre*, adossée au chevet de la collégiale de Saint-Pierre et qui vient d'être restaurée (2).

Son beau-père, Josse Metsys, était un architecte de grand mérite. C'est lui qui fournit l'admirable projet de reconstruction de la tour de la collégiale de Saint-Pierre, de Louvain, dont les fondations furent jetées en 1507. Ce projet consistait en une façade surmontée de trois flèches à jour, ouvragée comme une dentelle. La flèche centrale devait avoir 555 pieds de hauteur et chaque flèche latérale 450 pieds. Si ce plan eût pu être exécuté, l'église de Saint-Pierre posséderait actuellement la tour la plus merveilleuse du monde. Josse Metsys en dirigea les travaux à raison de 16 *plecken* par semaine. Il recevait, en outre, chaque année, une robe d'apparat.

Un différend survenu entre la fabrique et l'artiste ayant arrêté les travaux, on lui refusa le paiement de son salaire. Mais il s'adressa au conseil communal, affirmant qu'il serait

---

heeft, met Jorys Schutteputte, oick cleynstekere, woenende by Sinte-Viven gasthuys, etc...

» ... Ende segt dat hy ierste kennisse aen den voerse. Josen (Van Unsberghen), creech als Joes was te Sartroysen, ahier leeckenbroeder, en hy, die spreect, den *cleynen pandt* hilp maken. »

*Interrogatoire du 23 mars 1542, aux Archives du royaume.*

(1) *Louvain monumental*, p. 63.

(2) Voyez notre notice sur cette chapelle dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXV.

obligé d'aller tenter fortune ailleurs si l'on continuait à suspendre la liquidation de ses émoluments. Le Conseil, qui savait apprécier son mérite, le chargea, le 11 août 1525, de l'exécution en pierre d'Avesnes du modèle de la tour en construction, ainsi que des épures, en l'autorisant à se faire aider dans ce travail par Jean vanden Borne ou par un autre sculpteur. On lui octroya, à la même séance, une pension viagère de douze sous par semaine. Josse Metsys se fit aider dans l'exécution du modèle de la tour par Jean vanden Borne. Ce modèle, vrai chef-d'œuvre de la dernière époque de l'art ogival, est heureusement parvenu jusqu'à nous. Il se trouve au Musée communal de Louvain avec le beau dessin sur parchemin de la tour de Saint-Pierre (1).

Après la mort de Christine van Pullaer, sa première femme, Josse Metsys épousa Barbe van Ordingen, qui appartenait à une honorable famille. L'artiste mourut au mois de mai 1550. Alors sa veuve s'empressa de mettre Jean vanden Borne et Catherine Metsys en possession de tous les biens, meubles, immeubles et rentes délaissés par son mari ; cela résulte d'un acte reçu par les Échevins de Louvain le 5 juin 1550 (2). Parmi les immeubles délaissés par Josse Metsys se trouvait la maison qu'il avait occupée, rue de Malines, à

---

(1) *Louvain monumental*, p. 186.

(2) « Item, JAN VAN BORRE alias Beyarts en Katlyne Metsys, zyne huysvrouwe, in presentia, hebben gekint ende geleden dat Barbele van Ordinghen, weduwe meester Joos wylen Metsys, hen overgelevert heeft de geheele vliegende erve ende andere erfgoeden en erfinten by meesteren Joosen voirse. verstorven ende achtergelaten, metten erfbriven daer afwesende, scheldende de voirse. Jan van Borre en zyn huysvrouwe, der voirse. Barbelen daeraff volcomen quyt. Goram Lombaerts, Ermbeghem. »

*Acte du 5 juin 1529, 5a.*

gauche de cette voie, entre le Marché au Poisson et la Leye. Cette demeure, qui provenait de ses parents, s'élevait en face de la ci-devant brasserie *le Lévrier*, aujourd'hui un magasin avec porte cochère, et touchait par une petite cour au bras de la Dyle, que nous avons vu supprimer en 1885. Jean vanden Borne se fixa dans cette maison. Comme elle était assez spacieuse, il louait des chambres aux étudiants.

Jean van den Borne était doué de toutes les qualités qu'il fallait pour réussir dans l'art et soutenir la gloire de sa famille. Malheureusement, c'était un indolent, un rêveur, un vrai Bohémien. Au lieu de s'adonner assidûment à la sculpture, il s'occupait aussi de questions politiques et religieuses. L'intempérance finit par le gagner. Il paraît qu'il se trouvait plus souvent à la taverne qu'à l'atelier. Quand il était en état d'ébriété, ce qui arrivait fréquemment, il ennuyait les habitués par ses propos incohérents. Après avoir dépensé son dernier liard, il s'oublia parfois à faire main basse sur des objets appartenant à autrui et dont il espérait retirer quelques sous pour continuer ses libations. Cette déplorable manie lui attira de grandes misères, ainsi que nous allons le voir. Un jour de l'an 1522, se trouvant parmi d'autres buveurs à la taverne *le Monde*, au Grand-Marché, il y enleva un bassin en cuivre, le vendit et en dépensa le prix. Son beau-père Josse Metsys était chargé de l'horloge de Saint-Pierre. Comme Jean remontait souvent l'horloge en remplacement du vieil artiste, il avait accès à l'église, surtout à la sacristie de la chapelle de Notre-Dame, où se conservaient les ornements, les argenteries et les cierges. Or, il vola les cierges et les bouts de cierges et les vendait à son bénéfice.

Traversant un soir la Grand'Place, c'était en carême, la

fantaisie lui prit d'attaquer un jeune homme qui passait paisiblement devant la chapelle du vieux Saint-Pierre. Après lui avoir administré une maitresse raclée et lui avoir enlevé son bonnet, il essaya de s'esquiver. Mais les cris du jeune homme furent entendus. Des sergents de ville vinrent à son secours et arrêtrèrent le malfaiteur. Il allait être condamné pour coups et vol. Heureusement pour lui, le mayeur de Louvain, Jacques van Duffele, sur les vives instances de son demi-frère Lancelot van Vorspoele et de Jacques Hermans, consentit à abandonner la poursuite (1), mais à la condition toutefois que, s'il recommençait ses écarts, l'officier de justice aurait la faculté d'invoquer ces méfaits comme s'ils venaient d'être commis, sans devoir les établir par témoins (2).

(1) N'est-il pas intéressant de voir fonctionner, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, un système de *condamnations conditionnelles* à peu près analogue à celui qui vient d'être organisé en Belgique par la loi du 51 mai 1888?

(2) « JAN BEYAERTS, beeldtsnydere, in presentia, heeft expresselyck bekint, uut zynen vryen eygen wille, los en vry onghacht, de poeynten naevolgende: ierst en voere al, dat hy, nu inden winter lestieden, met meer geselschaps hebben sitten drincken, inde laverne genaempt *den Werelt*, op de groot Meret deser stadt, wel by dranke zynde, aenveert en met hem gedragen heeft unten selve huize, een metalen lavoer van en nuler plaetssen daer tselve, bymen den selven huise, gewoonelyck was te hangen, en dat hy tselve vercocht, de penningen daer van comende gelogen en naer zynder belieften bekeert heeft; ten anderen dat hy geloove gehadt hebbende inder kercken van sinte Peeters, deser stadt, soe om d'orologie der selver kercken te stellen, soe oick gemeret hy een beeldsnydere was, hem dier stucken en smedenen nootelyck der selver kercken wesende, verstaende, te verkeeren en hanteren, soe buyten en bynnen lyts, inde sacristyen van onzer liever Vrouwen, aldaer de ornamenten, reliquien en keerssen ten outlaete van onzer Vrouwen, en ten dienste Gods dienende, berustende waren, en aldaer ontrint; dat hy, die cleert, aldaer sekere soe eynden oft stukken van wassen keerssen en keerssen oft stucken van wasse, van den selven gecomen, aenveerd en met hem, te diverse stonden, gedragen, vercocht en daer mede zynen wille gedaen heeft; en ten derden dat hy, na onlanex geleden, bynnen dezen vasten, oick by drancck wesende, inden avont, ontrint ix of x uren, aen den *Ouden Plecter*, enen jonghen aenveerd heeft, en dat, onder dhande, de bonette van den

Cette décision est du 26 mars 1522. On aurait pu croire qu'il se serait arrêté là. Pas du tout : l'année suivante, il fut condamné pour une infraction du même genre à une amende de 5 livres 10 sols de gros (1).

A cette époque, le protestantisme venait de pénétrer dans nos provinces et rencontra à Louvain des partisans non seulement parmi la bourgeoisie, mais même parmi le clergé. Catherine Metsys, qui avait reçu une certaine instruction, embrassa la réforme avec ardeur et y entraîna son mari. Elle paraît avoir été une femme de peu d'ordre. Au lieu de s'occuper des soins de son ménage, elle passait son temps à fréquenter les réunions où l'on discutait les évangiles et les postilles de Luther. Sa fille aînée, Catherine, eut une enfant d'un étudiant, originaire de la Frise, qui avait occupé une chambre dans sa maison. Abandonnée par son amant, cette

---

hoolde desselfs jonghen gevallen zynde, hy die opghenomen en daermede ewech gelooopen es, meynende die, nae zynder begeerten, te gebruycken, en tselve gedaen soude hebben, en waere geweest hy metter selver, ter selver stont byden dienaers deser stadt, geapprehendeert waer geweest, des ja, alsoe hy vercleerde; van allen den welcken Jacop van Dulle, meyere van Loeven, den selven Jannen van wegen ons Heeren des R. K , en ex officio, ter genaden ontfangen heeft, en tselve hem te deser maer geremitteert en vergeven, midts zekere geluften, by LANDSLOOT BEYAERT, broeder des voirse. delinquants, en Jans Hermans, den voirse. meyere gedaen, op conditie nochtans, inde welcke de voirse. Jan Beyaert hem overgegeven en verbonden heeft, hem overgevendende en verbindende, by dzen, te welen dat, in soe verre hy, in toecomenden tyden, eenich deliet commetteerde, crym zynde, ten waere in verweerdens stadt, beschuddende zyn lyff, dat de voirse. meyere, nu zynde off namaels wesende, hem metten voirse. bekynnen en stueken sal moegen behulpen, als oft hem tselve niet geremitteert en waere, sonder byden selven meyere daer omme eenigen thoon te doenen doen, voerdere dan thoonen dit jeghenwoerdich bekin. Coram Hermeys Haenkens, Nausnydere, Martii xxvj. »

*Acte du 26 mars 1522, 5<sup>a</sup>.*

(1) ALEXANDRE PINCHART, *Archives des Arts*, I, p. 118.

malheureuse se vit obligée de se faire nourrice et servante chez un coréligionnaire de ses parents, Chrétien Broyaerts, tanneur, à Bruxelles, neveu par alliance d'Antoinette van Roesmale, veuve de Jean Haveloos, la plus ardente propagatrice de la réforme à Louvain. C'était probablement sur les instances d'Antoinette van Roesmale, qui était une personne très charitable, que son neveu accepta la fille de l'artiste, car la réputation de la famille, à cause sans doute des écarts du père, était loin d'être favorable. Ce qui le prouve, c'est que Chrétien Broyaerts, en prenant Catherine à son service, fit promettre au père, le 14 mars 1542, devant les échevins de Louvain, de demeurer responsable de sa fille en cas d'abus de confiance ou de vol (1). Elle ne resta probablement pas longtemps chez le tanneur bruxellois, car celui-ci, pour échapper à l'inquisition, fut obligé, en 1545, d'abandonner le pays.

Chargé d'une nombreuse famille, Jean van den Borne vivait dans une gêne voisine de la misère. Probablement à cause de ses opinions religieuses, il était souvent sans ouvrage; alors son ménage était sans pain (2). Devant la

---

(1) « Item, JAN VANDEN BORRE *alias* *Beyart*, woepende te Loven, in presentia heeft geloefst Christiane Beyarts (lisez Broeyaert), in gevalle *Kathlyne vanden Borre* *alias* *Beyart*, zyn dochtere, die de selve Christiaen aengenomen heeft, om met hem te woenen, tot Bruessele, binnen den lyde de selve Kathlyne by hem Christian woenen zal, eenige ongetrouwicheyt dede, oft hem yet van zynen goede ontroech, dat de selve Jan hem daer voere inne staen zal, ende geloeft mits deze te restitueren. Coram Lynden, Absoloens. »

*Acte du 14 mars 1542*, 2<sup>a</sup>.

(2) En 1542, Catherine Metsys déclara : « Want als huer man niet en weret Soe en kunnen zy niet geleven, want zy egheen rinten oft ander goet en hebben dan het huys daer zy inne woenen. »

*Mémoires d'Euzebas*, 2<sup>e</sup> p., p. 594.

Commission de l'Inquisition, il déclara que la misère l'avait forcé à adopter les opinions nouvelles; mais là il parlait, cela se comprend, pour se faire absoudre. Dans ses jours de détresse, il se vit obligé de faire appel à la charité de ses coreligionnaires. Il recevait parfois des secours de l'association de bienfaisance que le chapelain Paul de Roovere avait établie en faveur des réformés. Le jour des Trépassés, il ordonna à l'un de ses fils de prendre un cierge et d'aller prier pour les morts, afin de recueillir quelques aumônes des fidèles visitant les cimetières.

Nous avons fait observer que Catherine Metsys suivait avec empressement les réunions ou conventicules que tenaient les partisans des opinions nouvelles. Jean vanden Borne partageait en tous points les idées religieuses de sa femme. Mais il n'était qu'un sectaire violent et passionné. Parfois il se livra à des excès d'ardeur qui ne pouvaient manquer de tourner contre la cause qu'il défendait. Un jour, il enleva clandestinement des églises de Saint-Pierre et de Saint-Jacques des peintures représentant *le Purgatoire*, les mit en morceaux et les brûla. Cet acte, on doit le reconnaître, démontrait une exaltation d'esprit qui approchait de la folie.

D'après les édits de Charles-Quint, les crimes d'hérésie étaient punis « à savoir : les hommes, par l'épée ; les femmes, par la fosse ; les relaps, par le feu. »

Accusés d'hérésie, les époux vanden Borne-Metsys furent arrêtés, en 1545, avec 41 autres habitants de Louvain, et incarcérés à la *Steenpoorte*. Un savant de premier ordre, Gérard Mercator, le célèbre géographe, était compromis

dans la même cause; mais il eut le bonheur de pouvoir s'enfuir et de gagner les frontières.

Francisco de Enzinas, jeune Castillan, qui avait embrassé la réforme, et qui terminait, selon toute probabilité, ses études à Louvain, nous a laissé, dans ses mémoires, un récit des poursuites dirigées contre les habitants de cette ville accusés d'hérésie. Feu notre regretté ami M. Louis Galesloot a retrouvé, aux archives générales du royaume, des documents corroborant la narration de l'écrivain espagnol. Ces pièces, qui contiennent les interrogatoires de Jean vanden Borne et de Catherine Metsys, ont été publiées par M. Campan, à la suite de son édition des *Mémoires de Enzinas*. Mais l'éditeur, qui ne comprenait pas le flamand, y a fait des suppressions dans le but d'élaguer des redites. En relisant ces pièces aux archives du royaume, nous avons constaté que des passages d'un haut intérêt ont été supprimés et que le texte édité fourmille de fautes de transcription et d'orthographe.

C'est non dans le texte imprimé par M. Campan, mais dans les documents mêmes signés par les accusés, que nous avons puisé les renseignements que nous publions sur les époux vanden Borne-Metsys.

Le 22 mars, Catherine Metsys fut mise à la torture et paraît avoir souffert cette horrible épreuve avec résignation. Comme elle ne voulut rien avouer, on résolut de la renvoyer à un nouvel examen. Les souvenirs des tourments déjà endurés avaient sans doute abattu son courage. La crainte d'être mise une seconde fois à la *question* lui fit faire, le 1<sup>er</sup> juin, l'aveu qu'elle avait eu des rapports avec les autres hérétiques et qu'elle avait assisté à la lecture de la Bible dans la demeure d'Antoinette van Roesmale; elle ajouta

qu'elle s'en repentait et reconnut qu'elle avait grandement péché. Malheureusement, cet aveu ne pouvait la sauver, ainsi qu'on le verra à l'instant.

Interrogé à son tour, Jean vanden Borne commença par nier avec une incroyable assurance. Mais, mis à la torture, il ne trouva pas le courage nécessaire pour résister aux tourments qui lui furent infligés. Soumis une seconde fois à la *question*, par l'épreuve de l'eau, il devint le véritable dénonciateur de ses co-religionnaires. Ses aveux ne le sauvèrent point du dernier supplice. La seule grâce qu'on lui accorda fut celle de périr par le glaive, au lieu d'être exécuté par le feu. Le 9 juin 1545, Jean vanden Borne fut condamné à être décapité et Catherine Metsys à être enterrée vive, conjointement avec Antoinette van Roesmale, qu'on considérait comme la plus coupable des réformés. Cette terrible exécution eut lieu à la Grand'Place de Louvain, le 15 juin 1545. Le même jour, deux autres habitants de cette ville, Jean Schats, boutiquier, et Jean Vicaert, mercier, furent brûlés vifs également pour hérésie.

Le jugement prononcé contre les époux vanden Borne portait que leurs biens étaient confisqués au profit de l'État. Leurs enfants étaient donc réduits à la misère. Nous ne possédons aucun renseignement sur le sort ultérieur de ces malheureux.

Le 11 décembre 1545, Jean Boel, messenger ordinaire à cheval au conseil souverain du Brabant, se présenta, à la requête du procureur général, devant les échevins de Louvain et y transporta, au nom du gouvernement, la maison de Jean vanden Borne dit Beyaert, à Joseph vanden Bossehe, dit van Assche, pelletier. L'acte rédigé à cette occasion et

que nos recherches nous ont fait découvrir, prouve que l'immeuble était fortement grevé (1).

Le 24 avril 1545, Joseph van Assche concéda la maison de Jean vanden Borne à Antoine van Winxle et son épouse Élisabeth De Pape (2).

---

(1) « Item, JAN BOEL, bode ordinaris te perde van ons heeren 's Keyzers Rade, in Brabant, hebbende, om des naebescreven es, te mogen doen commissie ende auctorijyt van onzen genadigen heere den Keyserre, vuyt versuecke en supplicatie des procureurs generael deselffs om genadigen Heeren in Brabant, ter sake van officie, zoe de selve boke verclairde, ende gelyck oyck genoegh blykende was met brieven ons Heeren 's Keyzers, onder den grooten reghel ons genadigs Heeren Karels, die vyffste van dien name, Roomsche Keyserre, Coninck van Spaengien, Ertshetoge van Oostenryck, hertoge van Bourgondien, van Lothryck, van Brabant, enz., van den daet xvij octobris, int jaer ons Heeren duysent vyfhondert en dryenviertich, heeft, inden name en vuyt crachte als voere, opgedragen met behoorlyke verthynissen, een huys met allen zynen toebehoorten, staende in de Borchstrate, te Loven, tegen over den *Hazenwint*, tusschen de goeden der weduwen en erfgenaemen Acrts wylen de Meestere, ter eenre, en d'erfgenaemen Wauters wylen van Cruyningen, ter andere zyden, streckende achterwerfts op de Dyle, aldaer vlietende, lestmael en hier te voeren toebehoort hebbende JANNE BEYARTS, *cleynstekere*, ende zyne huysvrouwe, beyde, by justicien, alhier geexecuteert geweest en ter doot gebracht, ende diens goeden al geconlisqueert zyn geweest, exposito, imposito Joseph vanden Bossche alias van Assche, boutwerkere, sone Jans, nomine et ex parte ac vigore ut supra el warandisavit op drye gouden Peeters aen Godshuys van sinte Mertens, te Loven, daer vore dat men jaerlycks betaelt, voir elcker der selve Peeters, xvij stuyvers; noch omtrent eenen brasspennick, heeren chys, negen stuyvers aen 't groot Gasthuys, te Lovene, xxvii stuyvers der weduwen en kinderen M<sup>r</sup> Jan wylen Moels, noch xxvii stuyvers der prochiaenscap van Sinte-Quintens, te Loven, eenen Rinsgulden Ghysbrechte van Blenckvliet, noch xx stuyvers der weduwe Jans Loenkens, al erfchys ende rinte, prout, etc. Coram Tymple, Rombouts, decembris xj. »

*Acte du 11 décembre 1545, 2<sup>a</sup>.*

(2) « Item, JOSEPH VAN ASSCHE alias vanden Bossche, filius Josephi, supportavit cum debita effectuatione, domum unam prout sitam est ultra pontem navalem in Borchstrata, inter bona relicte et heredum Egidii quondam van Ermbeghem, ab una Johannis Hammens ab alia partibus, extendens retrorsum usque Diliam ibidem labentem, prout idem Joseph eadem bona acquisivit mediante litteris Scabinorum Lovaniensium de data decembris xi<sup>a</sup> xvxlj, ergo Joseph Boels executorem Cesaree majestatis in suo concilio Brabantiae, exposito imposito est jure hereditario in dicta bona Anthonius van Winxle pro se ipso ac nomine et ad opus Elisabethae Papen, suae uxoris, etc. »

*Acte du 24 avril 1545, 2<sup>a</sup>.*

Les terribles exécutions dont nous venons de parler arrê-  
tèrent à Louvain le progrès de la réforme et ramenèrent les  
hérétiques dans le giron de l'église. Roland Schats, le fils de  
Jean Schats, qui fut brûlé vif, était, en 1577, un des deux  
maîtres de la chapelle que la gilde des archers possédait à  
l'église de Saint-Pierre, et le fils de celui-ci, maître Henri  
Schats, était, en 1602, licencié en théologie et chapelain à la  
collégiale de Louvain.

Nous espérons que les renseignements que nous avons  
réunis sur les Beyaert et les vanden Borne offriront un  
certain intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire de la  
sculpture en Belgique.

---







# VERRES « FAÇON DE VENISE » FABRIQUÉS AUX PAYS-BAS



## 8<sup>e</sup> LETTRE

*au Comité du Bulletin des Commissions royales d'art  
et d'archéologie*

---

MESSIEURS,

Bruno Bucher, dans son beau livre sur la collection de verres du Musée impérial de Vienne (1), veut bien reconnaître que dans les « provinces méridionales des Pays-Bas » (c'est ainsi qu'en Autriche on appelle encore la Belgique en l'an de grâce 1888), on commence à reconnaître les verres à la vénitienne fabriqués dans les usines du pays même et à les distinguer des produits originaux des verreries de Murano.

On est encouragé par là à continuer cette étude.

La présente lettre traitera spécialement des différents ateliers de la Belgique actuelle où l'on s'est occupé de la fabrication du verre artistique.

---

(1) *Die Glassammlung des K. k. Oesterreich. Museums (Geschichtliche Uebersicht und katalog)*. Wien, Carl Gerold's sohn, 1888), p. 52.

J'ai pose ci-dessus quelques jalons :

xv<sup>e</sup> siècle, débuts de l'influence italienne ;

xvi<sup>e</sup> siècle et xvii<sup>e</sup> siècle, pleine efflorescence de la fabrication « façon de Venise » ;

xviii<sup>e</sup> siècle, règne du cristal d'Angleterre et de Bohême, avec quelques essais d'imitation en Belgique.

Je dois ajouter qu'à la fin du siècle dernier, il ne restait plus rien, absolument rien, en Belgique, de la verrerie artistique autrefois si florissante. Liège seule se survivait, mais après s'être également transformée.

Il y a lieu de constater cette situation pour les Pays-Bas autrichiens et je ne puis mieux le faire qu'en citant les documents officiels et les mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles.

Dans les premiers, il est répété sur tous les tons :

1794 : « On ne fabrique point de gobeleterie dans le département de Bruxelles... »

» Id. d'Anvers, de Gand, de Bruges...

» Il résulte des informations qu'en Flandre nous n'avons pas de verreries ; il en existe trois en Brabant ; treize dans le comté de Namur (1), dont la moitié tout au plus sont en activité ; deux dans le Hainaut, près de Mariemont ; la plupart ne font que des bouteilles... »

En omettant Hontschreit et Holthum (grand-duché de Luxembourg), je ne trouve plus pour nos provinces actuelles que des mentions éparses sur Vonèche et Namur, où l'on fabriquait de la gobeleterie.

La première, qui en était encore à la période de taton-

---

(1) Cela comprenait celle de Charleroi, alors du comté de Namur.

nements, n'avait tenu aucune de ses promesses (réalisées seulement au présent siècle).

Quant à la seconde, elle était réduite à un seul four, qui ne pouvait, à la vérité, suffire aux commandes.

Aussi les mémoires de l'Académie ne parlent-ils ni de Vonèche ni de Namur (1).

On avait mis au concours en 1785 la question : « Indiquer les nouvelles branches de manufactures et de commerce qui pourraient être introduites dans les diverses provinces des Pays-Bas autrichiens sans nuire à celles qui y sont déjà établies. »

Cela appelait naturellement un tableau de la situation et voici comment celle-ci est dépeinte quant à la verrerie :

Nous connaissons l'œuvre de deux concurrents : Coppens, médecin ; Lammens, négociant, tous deux Gantois.

Le premier s'exprime comme voici : « Les différentes sortes de verre peuvent se rapporter à trois classes : verre commun vert, verre blanc ou cristallin et cristal ; de ces trois sortes de verre, on fait les bouteilles, les verres à vitres, verres à boire, lanternes, lustres, glaces, etc.

» De ces ouvrages, on ne fabrique aux Pays-Bas que des bouteilles, du verre vert et blanc pour les vitres et de la gobeleterie commune ; encore les manufactures où l'on travaille ces sortes de verrerie ne sont pas assez multipliées dans ces provinces, ce qui est cause que, malgré les gros droits de S. M., il se fait une forte importation de cet article. Pour ce

---

(1) Il est vrai qu'ils disent à peine un mot de l'établissement céramique de Tournai, et qu'ils sont muets à propos de celui de Bruxelles (comme DE SAUMERY, dans ses *Délices du pays de Liège*, l'avait été pour la verrerie liégeoise). On n'y cite, en fait de manufactures de faïence, que « le duché de Luxembourg, le comté de Namur et quelques endroits des Flandres. »

qui regarde les ouvrages de cristal façon de Bohême, il n'y a pas de verrerie où on le travaille. »

Après une allusion à une cristallerie anglaise (voy. article *Bruzelles*), Coppens constate l'absence complète de toute manufacture de glaces aux Pays-Bas.

Lammens, qui recommande également l'établissement de glaceries, est peu explicite pour les verreries; mais ce qu'il dit est caractéristique: « Dans la province du Hainaut, les verreries sont assez considérables; cependant il y en manque une qui fasse de ce beau verre qui, étant aiguisé et poli, ressemble parfaitement au cristal de roche, prouve ce verre que font les Anglais et qui l'imite si bien. »

Ceux qui auront à écrire plus tard l'histoire de la verrerie artistique en Belgique pourront donc en commencer le II<sup>e</sup> chapitre avec le début du xix<sup>e</sup> siècle, où mon travail s'arrête.

J'ai constaté par là la pleine décadence de cette industrie à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et je puis éviter des répétitions pour ce qui concerne la fin de chacun des articles qui vont suivre: sauf à Liège, comme je l'ai dit, il n'y avait plus alors de verrerie artistique en Belgique.

Ici, je complète ce que j'ai dit sur les différents ateliers de verrerie artistique, en suivant l'ordre chronologique et, par conséquent, en débutant par Anvers.

#### *Anvers* (1).

Anvers est chez nous le berceau de la fabrication du

---

(1) On connaît le passage de PICCOLPASSO sur les faïences fabriquées à Anvers, sous Charles-Quint, par Guido de Savino.

Voici peut-être de quoi les retrouver: un contrat passé, au commencement du

verre « façon de Venise »; elle est la première ville de la Belgique actuelle où les documents montrent d'une manière positive cette industrie.

En 1557, Luc Van Helmont recevait du magistrat d'Anvers une indemnité pour avoir établi une fabrique de cristallins, ce qui se rapporte sans doute à l'année 1555 (1).

Je lis dans les ouvrages sur la verrerie (2) un fait intéressant, mais dont je ne suis pas parvenu à retrouver les traces : En 1560, un verrier *anversois*, du nom de *Bernard Schwarz*, obtint du duc Albert V l'autorisation de s'établir en Bavière, à la condition d'y enseigner aux artisans allemands tous les secrets de la fabrication du verre à la façon de Venise, notamment celle des verres étirés ou filigranés.

Ce verrier anversois, Bernard Schwarz, est bien certainement le Bernard Swerts, d'Anvers, qui, en 1557, s'adressa, avec Jacques Steur, à la « Loy d'Anvers » (5), à l'effet d'obtenir le privilège de fabriquer en ladite ville des verres « cristallins ». Les requérants demandent qu'on leur concède pour vingt ans les mêmes immunités qu'aux fabricants de

---

xvi<sup>e</sup> siècle, devant un notaire de Bordeaux (Archives départementales de la Gironde, série E, Notaires, Minutes de Moreau, 588, 1), constate la mise en bateau, pour compte de Jean de Lacombe, marchand bordelais, de cinq tonneaux de cendre gravelée (pour fabrication des couleurs et spécialement du noir de vigne), avec charge de les remettre à Anvers, à un certain Antoine (le nom en blanc), faiseur d'images de papier, demeurant au Cadran, à la Camerport, ou en son absence à un *Vénitien* (le nom aussi en blanc), faiseur de pots d'apothicaire, demeurant en la rue de Cambréport, devant le Lion d'or. « Société archéologique de Bordeaux, III, p. 125).

Comme on a rattaché la verrerie à la céramique, la première peut bien essayer d'aider la deuxième.

(1) GÉNARD, *De oude antwerpsche glasblazeryen*, p. 5.

(2) GARNIER, p. 268.

(3) GÉNARD, *l. cit.*, p. 5.

verres communs. On ne connaît pas le sort de cette requête ; mais, à en juger par les procédés que Bernard Swerts alla enseigner en Bavière, il avait utilisé les frais considérables faits par lui, selon sa requête, pour l'usine établie à Anvers, et si ses promesses se sont réalisées, celle-ci fut d'une grande utilité pour le public.

On ne fait pas connaître la profession antérieure de l'Anversois Bernard Swerts ; mais son associé Steur était orfèvre et associé à un batteur d'or ; or ces deux professions ont plus ou moins d'affinité avec la verrerie ; car, un siècle plus tard, les maîtres de la verrerie de Liège, Marius et Heyne, font relief du métier des orfèvres.

C'est probablement entre 1544, date du privilège de Cornachini, à Anvers, et 1579, époque de la mort du duc Albert-le-Magnanime, que Swertz alla s'établir en Bavière.

On affirme, fait que je n'ai pu vérifier davantage, que Jean Carré ou Quarré, attiré vers 1565 ou 1567 (1) par la reine Élisabeth, venait d'Anvers ; j'ai cependant constaté qu'il arrivait des Pays-Bas (of the Low Countries). Or, aux Pays-Bas, c'est seulement à Anvers qu'on fabriquait alors de la verrerie à l'italienne. Liège qui d'ailleurs ne faisait pas partie des Pays-Bas, a débuté dans ce genre vers 1569 seulement.

Ce Jean Carré que Garnier appelle John Carry, est-il le John Cary dont Bose d'Antic (2) cite l'opinion que la verrerie anglaise avait été portée à la plus haute perfection ? C'est possible ; mais il faut se garder de fonder une hypo-

(1) GARNIER, p. 504.

(2) *OEuvres*, I, p. 60 ; cfr. GARNIER, p. 240.

thèse sur des homonymies : il y eut aussi au siècle suivant, à Liège, à Sainte-Véronne, paroisse des verriers, un Jean Carré, dont un enfant est tenu sur les fonts par un de Glen, parent des verriers de ce nom et allié des Bonhomme ; de plus, la mère est une Gentile, précisément le nom de l'épouse du verrier Castellano, de Nevers, en 1680, parent de Castellano, de Liège, et c'est encore une Gentile qui, en 1704, à Nevers, est marraine d'un enfant des époux Rosetto-Casseleri, qui, quelques années auparavant, étaient à Liège. J'ai d'ailleurs retrouvé un autre Jean Caré en un baptême de N.-D. aux Fonts du 9 mai 1601. Est-il permis de tabler sur de pareils indices ?

Mais, en tous cas, il est inexact d'affirmer, comme le fait Jacquemart (1), que Jean Carré était à Anvers après 1567 et que sa présence ne fit pas obstacle à la concession accordée à Mongarda, en 1580 ; celui-ci était le continuateur du privilège exclusif qui fut accordé à Jacques Pasquetti, en 1561.

De vaines recherches ont d'ailleurs été faites pour retrouver Carré à Anvers depuis son départ pour l'Angleterre et MM. Génard, Pinchart sont restés muets à cet égard ; je ne parle pas des *Liggeren*, qui citent bien parfois des vitriers, graveurs ou peintres sur verre, mais ne nomment aucun des artistes verriers, Italiens ou autres, qui vécurent à Anvers.

La verrerie d'Anvers devait avoir acquis bien vite une certaine importance pour avoir ainsi fourni des ouvriers à la Bavière et à l'Angleterre : de plus, au point de vue de la

---

(1) *Histoire du mobilier*, p. 587.

fabrication artistique du verre, Liège n'est qu'une colonie d'Anvers à en juger par deux faits : Nicolas Francisci, qui, d'après Foullon, fut, en 1569, le fondateur à Liège de la verrerie « façon de Venise », était sans doute parent de Jacques Francisci, qui dirigeait, en 1561, la verrerie d'Anvers; de plus, deux verriers de Murano cités à Liège en la même année 1569, furent installés à Liège par un marchand d'Anvers nommé Jean Sentfort (voir ci-après article *Liège*); un de ces deux verriers, Joseph Casseleri, qu'on retrouve à Londres en 1550, avait passé un contrat avec un Thomaso Cavata, comme le constate une déclaration faite à Anvers le 12 décembre 1571 par Sardo de Sardi, Florentin (1).

Rien de nouveau sur les directeurs de la verrerie d'Anvers : le héraut d'armes, Jean-Michel Cornachini, de 1541 à 1549 (Jean de Lame 1550 : voy. article *Lierre*), Jacques Francisci, — à 1558, Jacques Pasquetti, — à 1580, Pierre de Pedralis et Ambrosio Mongarda, — à 1595, la veuve de ce dernier, Sara Vinex, — à 1598, Philippe Gridolfi, second époux de celle-ci, — à 1625, Ferrante Morone, gendre de la même, — à 1629.

Seulement un détail : en même temps à peu près qu'on rencontre à Anvers le verrier Gridolfi, on signale à Macheoul, en Bretagne, l'an 1590, « Jacques et Louis *Ridolfi*, écuyers, gentilshommes de l'art de verre et de terre de Faenza, natifs de Caffaggiolo, pays d'Italie » (2).

Si Gridolfi était parent des Ridolfi, verriers comme lui et

---

(1) REUS, de M. GÉNARD.

(2) ANDRI, *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, XII (1875), p. 370.

ses contemporains, son origine devra être recherchée au berceau de ceux-ci, à Caffaggiolo.

Cela suggère une observation : au xvi<sup>e</sup> siècle, on ne voit guère apparaître en fait de directeurs de verrerie à Anvers d'autre nom de Vénitien que celui de Francisci (1) : Van Helmont, Steur et Swerts, étaient des Flamands ; Cornachyn était probablement Allemand, de Lame était de Crémone, Pasquetti était de Brescia et sans doute aussi son neveu Pierre de Pedralis ; enfin il vient d'être découvert (2) qu'Ambroise Mongarda était également de Brescia et Gridolfi serait de Caffaggiolo...

Mais les ouvriers d'Anvers étaient la plupart des Vénitiens : Belonato, Brisigella, Casseleri, Cingano, Manoli, Obizzo (3), tous noms du Livre d'or ou des *Oxelle* de Murano, sans compter les Frizieri, Siveran, etc., qui certes n'appartiennent pas à la population d'Altare.

Donc au xvi<sup>e</sup> siècle à Anvers, influence principalement vénitienne, bien que sous des maîtres de verrerie non Vénitiens...

Peut-être ceux-ci se mettaient-ils seuls en évidence pour dissimuler l'origine muraniste de leurs ouvriers à l'effet de les soustraire aux atteintes du Conseil des dix...

La liste des ouvriers italiens d'Anvers doit-elle s'aug-

---

(1) PINCHART, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 574.

Quant au nom de Lanfranchi, qui est associé à celui de Francisci dans certains documents d'Anvers, il appartient aussi à la nomenclature italienne ; on le rencontre à Vérone (*Annali dell' Istituto di corrisp. archeol.*, 1851, p. 79).

(2) Archives du royaume, à Bruxelles. Liasse n° 255 (Rens dû à l'obligeance de M. DE MARNEFFE). L'impétrant y est nommé Mongardo.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 568 ; XXIII, p. 53 ; XXIV, p. 45.

menter des noms des Altaristes Jacques Saroldo et Charles-Roch Bormiolo, dont on mentionne en 1585 l'engagement dans la maîtrise de Flandre (1)?

La mention du registre *Riceruto e speso*, déjà signalée par moi, d'une lettre de 1582 au comte de Ternegno, concerne-t-elle les verriers d'Anvers?

A prendre l'expression de Flandre dans son sens usuel, il s'agit des Pays-Bas, où il n'y avait alors d'autre verrerie à l'italienne qu'à Anvers. Mais il faut tenir compte de l'extension possible de la dénomination au pays de Liège, quoique alors distinct des Pays-Bas; cependant, dans les registres baptismaux de Notre-Dame-aux-Fonts, qui commencent à cette époque, il n'y a ni Saroldo ni Bormiolo.

Vérification faite, le document de 1582 concerne bien des verriers d'Altare qui ont travaillé dans nos contrées, quoiqu'on ne les ait pas encore retrouvés ni à Anvers ni à Liège; mais celui de 1585 n'est pas relatif à un engagement contracté chez nous par les Saroldo et Bormiolo cités; voici ce que l'extrait du registre *Riceruto e speso*, que veut bien m'adresser M. le chevalier Bordoni, porte :

« Ricevuto dai NN. SS. Carlo Rocho Bormiolo e Giacomo Saroldo per quello che hanno lavorato *in Francia* » (et non *in Fiandra*).

Il y a donc eu erreur dans l'énonciation reproduite par M. l'abbé Boutillier, et Jacques Saroldo n'a pas quitté la France, où on le trouve de 1585 à 1604, à Nevers, Lyon, Melun et Paris (2).

---

(1) BOUTILLIER, p. 162.

(2) Rectifier en conséquence ce que je dis dans ma 7<sup>e</sup> Lettre (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 559).

Van Lemens en 1629 et 1650 était devenu cessionnaire de la verrerie d'Anvers et il avait transmis ses droits à Gilles Colinet (de Colnet), qui, lui-même, les céda aux Savonetti, de même que la verrerie de Bruxelles.

Il était assez naturel de chercher à Anvers, comme à Bruxelles, les Bonhomme cessionnaires des Savonetti et j'avais admis cette supposition (1).

Il est de fait que, dès 1648, les Bonhomme songeaient à concentrer dans leurs mains toute la verrerie des Pays-Bas; car, à cette époque, nous les voyons engager des ouvriers à travailler pour eux, « fut-ce à Anvers, Bruxelles, Namur et autres villes et places de l'obéissance de S. M. Catholique(2) ».

Mais aujourd'hui je suis obligé de reconnaître que les Bonhomme, à qui leur verrerie de Bruxelles causa assez de difficultés, laissèrent sans doute en souffrance les verreries d'Anvers, et peut-être avec intention; car ils ne cessèrent d'avoir des relations avec les anciens verriers d'Anvers, d'abord avec la veuve de Gridolfi, Sara Vinex, qui alla à Liège tenir sur les fonts baptismaux plusieurs enfants dont celui d'un gentilhomme italien, verrier chez Bonhomme; ensuite avec François Savonetti, qui, depuis la cession de ses verreries, était allé s'établir à Liège, dans la paroisse même de Sainte-Véronne, où étaient les verreries et l'habitation des Bonhomme.

---

(1) *Exposition nationale* (1880, IV<sup>e</sup> section, Industries d'art). Catalogue officiel, E, Céramique, p. 15; *Exposition de l'art ancien au pays de Liège* (1881), VI<sup>e</sup> section, Céramique, p. 4; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, pp. 155, 148; XXIV, p. 59. Cela a été répété par MAJE-SENCIER, *Le livre des collectionneurs*, p. 290; GARNIER, p. 295, etc.

(2) Engagement de Raimond Carnelle, du 1<sup>er</sup> février 1648 (devant Pawea, notaire à Liège).

Au surplus, la preuve que les Bonhomme n'exercèrent pas l'art de la verrerie à Anvers résulte du fait suivant : en 1677, Vincent Pompeio demanda et obtint un privilège pour la fabrication du verre de cristal en ladite ville.

Or, dans les actes relatifs à la concession de Pompeio (1), il n'est pas fait la moindre allusion à une fabrique de verre qui existât alors à Anvers; au contraire, l'impétrant, parmi les motifs à l'appui de sa requête, allègue que l'octroi sollicité par lui aura pour effet de décharger les habitants d'Anvers de la nécessité de se pourvoir en d'autres villes d'objets de verrerie « *die vuyt andere plaetsen alhier gebrocht moeten worden,* » comme aussi de favoriser le commerce des marchands d'Anvers, qui pourront, à Anvers même, se procurer des verres pour les revendre ailleurs « *ook soude daermede door de ingesetene coophandel gedreven conen worden, die-selve alhier voor eene civilen prijs, incoopende op andere plaetsen wederom soudén verventen.* »

Ce Vincent Pompeio venait d'Angleterre, où il était verrier, où il se maria et eut des enfants; il doit n'avoir pas réussi dans sa tentative de rétablir la verrerie d'Anvers; car à la fin de ses jours, vers 1686, on le retrouve habitant de Maestricht, où il ne peut être allé, lui verrier, lui Italien, que pour s'engager dans les verreries de « cristal » des Bonhomme, alors florissantes en cette ville : cet engagement de Pompeio chez les Bonhomme démontrerait à lui seul qu'à Anvers il n'existait pas de verrerie de ceux-ci, à laquelle il aurait essayé de faire concurrence.

AU XVIII<sup>e</sup> siècle, Anvers comptait un très grand nombre

---

(1) GENARD, p. 98.

de marchands de verres de Bohême et, en 1762, elle possédait un magasin pour le débit de la verrerie de Zoude, de Namur : commerce, mais plus industrie du verre.

### *Lierre.*

Jean de Lame, de Crémone, avait été autorisé, en l'an 1549, à établir, à Lierre principalement, une verrerie « façon de Venise ».

-- Le privilège (1) contient quelques particularités qu'il est intéressant de connaître :

« Charles, etc.... Receu avons humble supplication de Jehan de Lame, marchant, natif de notre ville de Crémone, résidant présentement en notre ville d'Anvers, contenant comme (considérant le grant bien qui procède à nos pays de par deça et subgeetz d'iceulx par la grande habondance des marchandises ayans cours et diversité des stils et négociations qui s'y intro luisent et exercent de plus en plus par les estrangers et autrement) il aurait admise, soubz notre bon plaisir toutes fois, d'y introduire soit en notre ville de Lyre ou autre lieu où mieulx il trouvera de commodité l'art et science de faire voires de cristal à la mode et façon que l'on les labeure en la cyté de Venise. Et comme pour ce faire lui commendra soubstenir et exposer grans fraietz, coustz et despens et, par especial, pour faire amener et conduyre d'Italye par deça les maistres et autres ouvriers en ce besoignans, ensemble les estoffes et mauteriaulx pour ce nécessaires, il nous a très humblement supplyé, etc.... »

---

(1) Archives de Bruxelles, ch. des comptes, registre 645, fol. 177 v°.

L'octroi était demandé pour douze ans; le terme fut réduit d'un tiers : pendant ces huit ans, dit le document, l'impétrant « puidt et pourra faire jeter et ouvrer en notre ville de Lyere ou ailleurs en nos pays de par deça, où bon luy semblera, voires de cristal à la façon de Venize... sans que durant icelluy temps nulz aultres ouvriers que luy ou ses commis puissent faïres iceulx voires de cristal ny les contrefaire ne faire vendre en nosdits pays de par deça, à paine ceulx seront trouvez avoir fait de contraire d'encourir l'amende de six florins carolus d'or pour chacun voire qu'ils auroient fait, ladite paine à appliquer ung tiers à notre prouffit, ung autre au prouffit de l'accusateur et l'autre tiers au prouffit dudit suppliant... »

L'octroi, accordé à Anvers le 17 septembre 1749, contient mandement au chancelier et au conseil de Brabant, au maire de Louvain, à l'amman de Bruxelles, aux écoutètes d'Anvers, de Bois-le-Duc et de Lierre, et à tous justiciers, officiers et sujets, de faire, souffrir et laisser jouir l'impétrant de son octroi.

L'énumération des magistratures municipales de toutes les villes citées, y compris Anvers, tend à faire croire qu'en 1549 il n'y avait aucune verrerie à l'italienne dans les Pays-Bas, et que même les fournaïses d'Anvers avaient été éteintes.

La requête mentionne un autre point intéressant : on faisait venir de l'étranger, à grands frais, les « estoffes et matériaux » nécessaires à la fabrication du verre « façon de Venise ».

Cela a pu être négligé plus tard ; mais, au moins au début de cette industrie en Belgique, il y avait impossibilité de

discerner les verres d'imitation des vénitiens d'origine, puisque même la matière première était identique.

M. Pinchart avait conclu de certains rapprochements avec d'autres documents que le projet de l'Italien de Lame ne fut point réalisé.

Mais voilà que certain acte de 1755 (1) mentionne la ville de Lierre, à côté de celles de Bruxelles, de Gand, d'Anvers et de Namur, qui avaient dû cesser leurs travaux, faute de protection des autorités contre la concurrence étrangère.

Les cessations de travail citées sont récentes, pour la plupart; c'est tout au plus si l'on peut remonter au xvii<sup>e</sup> siècle pour l'exemple d'Anvers : est-il probable que l'on ait fait allusion à la verrerie de Lierre de deux siècles auparavant ?

D'où l'hypothèse qu'il y aurait eu une nouvelle gobeletterie à Lierre au xviii<sup>e</sup> siècle.

Renseignements demandés à M. Van Cauwenberg, bourgmestre de Lierre (déjà interrogé sur ce point précédemment, sans doute par M. Pinchart), aucune trace, dans les souvenirs, les traditions, les dénominations locales, n'a été trouvée à propos d'une verrerie quelconque ayant existé à Lierre.

A cet égard, on ne peut que recourir à des suppositions.

En voici une, proposée par M. Clém. Lyon (2) : « Denis-Joseph de Colnet, né à Jumet le 18 avril 1672, épousa M<sup>lle</sup> Marie Numans, fille de Guillaume Numans et de Barbe de Forges. Sa femme était probablement de Lierre; ce qui me le fait croire, dit-il, c'est que son père, J.-B. de Colnet, écuyer, avait épousé Catherine Van des Neck, dont le père

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIX, p. 479.

(2) *L'Éducation populaire du bassin de Charleroi*, etc., n<sup>o</sup> du 8 mars 1868.

est décédé à *Lierre*. N'y aurait-il pas eu des verreries à *Lierre*, lieu distant de trois heures d'Anvers, où il en existait? »

De même, auparavant, on trouve à Liège le mariage (1) de l'Italien (?) J.-B. Salicati, de *Lierre*, avec Anne-Marie Planchar.

Mais ces indices sont bien légers...

Denis-Joseph de Colnet, cité ci-dessus, et époux de Marie Namans, travailla comme verrier à Liège; quant à J.-B. de Colnet, qui avait épousé Catherine Van de Sneeck (2), il est le titulaire d'un privilège, en date du 27 octobre 1695, pour la fabrication, à Bruxelles, de bouteilles, etc.

### *Liège.*

Ici, je pourrai résumer les nouvelles et volumineuses découvertes faites aux Archives au sujet de la verrerie de Liège à la façon d'Italie : M. D. van de Castele a bien voulu me les communiquer (3).

S'occupant de la première période, 1569 à 1610, il la considère comme complètement indépendante des suivantes : une solution de continuité absolue les sépare.

La table des matières de l'ouvrage de Chapeville, auteur contemporain de Nicolas Francisci, dit que ce dernier fut le premier fabricant de verre de cristal à Liège en 1569. Il

---

(1) Paroisse Saint-Thomas, 7 avril 1671.

(2) Et non Van des Neck ou Van des Neuh (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIX, p. 172.

(3) Le savant archiviste de l'Etat a déjà publié trois *Lettres à M. S(chuermans) sur l'ancienne verrerie liégeoise*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Une dernière lettre sur le même sujet est en préparation.

l'appelle « Italus, *vir ingenuus* ». De même, le diplôme de 1559, relatif à la noblesse des Ferro, associés aux de Colnet, déclare qu'ils avaient toujours été réputés pour « gens francz », c'est-à-dire hommes libres, *viri ingenui* : Francisci était donc un gentilhomme italien.

Foullon précise la date de l'introduction de la verrerie de cristal à Liège : « Anno 1569, sub Julium mensem, instructa est primum Leodii officina crystalli facticii. Primus auctor Nicolaus Francisci, in parochiâ S. Nicolai. »

Il y a lieu de remonter plus haut que ce mois de juillet 1569. Dès le 15 février de la même année, le prince évêque Gérard de Groesbeek écrit au duc d'Albe pour lui recommander « Nicolas Francisci, maistre de la fournaise de voires cristallins en cette cité (Liège) et bourgeois d'icelle » (1).

Francisci était donc établi à Liège depuis 1568 ; peut-être auparavant.

La lettre de Gérard de Groesbeek fut appuyée par les bourgmestres de Liège, en une lettre au duc d'Albe du 3 juillet 1569 (2) : c'est la date qui aura frappé Foullon.

Il s'agissait de permettre à Francisci de vendre ses produits dans les Pays-Bas, nonobstant le privilège accordé précédemment à Pasquetti, maître de la fournaise aux verres de cristal d'Anvers.

Le duc d'Albe répondit au magistrat de Liège, le 12 juillet 1569 (3), qu'il était dans l'impossibilité de satisfaire à la réclamation, parce qu'il s'agissait (c'est lui qui parle) d'un

(1) Lettre trouvée par M. DE MARNEFFEL, aux Archives de Bruxelles (*Correspondance avec l'évêque de Liège*, II, p. 115).

(2) *Ibid.*, p. 140 ; communication due au même.

(3) Minute, *ibid.*, f<sup>o</sup> 142. (Communication du même).

« privilège octroyé passé longtemps par le Roy, mon maistre, à ung tiers au regard d'une invention nouvelle, avec défense générale, comme ordinairement se use par les princes en cas pareilz, que aultres ne puissent pour le temps de son privilège, imiter son invention aux pays, ny, par imitacion extérieure, venir en iceulx le frustrer du fruit que le prince, par sa concession, a voulu qu'il sente et reçoive en récompense et rémunération de son labeur, et aussy des frais, despens qu'il peult avoir mis en telle invention et introduction d'icelle en son pays. »

De vaines recherches ont été faites pour retrouver ce Francisci dans les documents du xvi<sup>e</sup> siècle, aux Archives de l'État, à Liège, où il y a bien des lacunes; mais en compulsant les registres du greffe des échevins, M. van de Casteele a eu la main assez heureuse pour la mettre sur un document de la même année 1569, concernant d'autres verriers :

Le 26 septembre 1569 (1), Antoine de Chestea et Joseph Casselaire, « ambedeux natifs de Murano, près de Venise », s'obligent à rembourser à Jean Sentfort, marchand anversoïis, une somme de 720 écus « pour cause de plusieurs crustallins, materialz d'iceulx, lengues (*ligna*, bois), forneaz et aultres instrumens, ustilles et utensilles pour besongner crustallins, ensemble biens meubles, à eulx délivreis en ceste cité de Liège... »

La relation avec Anvers des fondateurs de la verrerie « façon de Venise » à Liège est ainsi démontrée :

Le nom de Chestea donné à un Vénitien est la forme

---

(1) Greffe Bernimolin, juillet 1569-jullet 1570.

wallonne de quelque nom comme Castello (à moins que ce ne soit le nom des verriers Ducati, de Venise, estropié); quant à celui de Casselaire (distinct du précédent), c'est bien le nom vénitien Casseleri, du Livre d'Or de Murano.

Peut-être Francisci avait-il été découragé par l'insuccès des démarches de Groesbeek; peut-être Casseleri et son associé furent-ils à leur tour rebutés par certaines saisies que fit opérer, en 1571 (1), Jacques Pasquetti, le verrier d'Anvers protégé par le duc d'Albe.

Cette saisie constitue sans doute les *controversiae*, depuis apaisées, dont parle Chapeaville (mettre en relation son texte et sa table des matières); mais il faut remarquer qu'il y a une contradiction entre cet auteur, qui, cependant, était contemporain, et les documents officiels : Nicolas Francisci, qui, d'après Chapeaville, était l'adversaire de Pasquetti, devait, en 1571, avoir été remplacé par Casseleri, et si les difficultés furent assoupies, pourquoi celui-ci abandonna-t-il lui-même la partie (comme le prouve le nouveau document ci-après)?

Dès le 26 septembre 1572 (2), Gérard de Groesbeek accorde un privilège exclusif pour la fabrication des verres de cristallins, des miroirs, des ouvrages plats ou ronds (vitres, etc.), à Joseph Centurini (5), natif de Genève (*sic*).

Les termes de ce privilège indiquent bien que plus aucun des verriers précédents n'existait encore à Liège, et le mécontentement du prince évêque pour cet abandon de ceux

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 579.

(2) Document qui m'a été signalé par M. DANET DES LONGRAIS.

(5) Je n'ai retrouvé ce nom à Liège qu'un siècle plus tard, sous la forme Senturinne (N.-D.-aux-Fonts, bapt. 8 sept. 1694).

qu'il avait favorisés si chaudement, se manifeste très nettement par certaines clauses de l'octroi, où il est dit, notamment, qu'à la moindre interruption, des commissaires à nommer en examineront les causes et que le privilège pourra être transféré à des tiers, si l'interruption n'est pas justifiée.

Voilà tout ce qui a été découvert au sujet des premiers verriers à l'italienne de Liège.

Les saisies de 1571 furent-elles les seules? Dans ce cas, le souvenir dut en être bien pénible aux Liégeois; car, le 1<sup>er</sup> juillet 1592, le prince Ernest de Bavière appelle l'attention du conseiller Craesbeck sur les violations de l'alliance du 12 novembre 1518 (1), au sujet de la liberté commerciale réciproque de Liège et des Pays-Bas.

« Au rebours de cette alliance, dit le prince, a esté, aux subiectz dudict pays de Liège, par delà défendu et empesché ce que le droit de la nature et de toute nation permette et concède, seçavoir la libre navigation par les rivières et passages, par les chemins publicques, pour les marchandises *comme* entre aultre a été défendu et empesché l'enmenage des *crystalins* faictz à Liège par les païs de sadicte Maiesté. »

Au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, la verrerie des Italiens de la première période était encore florissante; car, le 26 janvier 1607, Gridolfi citait les maîtres de la verrerie de Liège comme contrefaisant les verres de Venise, si « pone-

---

(1) LOUVREUX, I, p. 197, chez qui M. DE MARNETTE l'a retrouvée. C'est sur cette alliance de 1518 que sont fondés les rapports de « bons voisins » auxquels j'ai fait allusion à propos de l'entrée des grès de Baeren (duché de Limbourg) dans le pays de Liège (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIX, p. 428).

tuellement qu'à grande peine les maîtres sauraient juger de la différence » et comme s'efforçant de renverser la fournaise d'Anvers, « par subtraction de quelques maîtres ouvriers de Gridolli (dont ils ont déjà suborné aucuns) ».

Le 5 février 1611, Gridolli s'écriait triomphalement que les fournaises de Liège et autres villes étaient allées « en fumée ».

*Tantisper interruptum*, dit Foullon en parlant de la verrerie liégeoise après les premiers essais des Italiens ; c'est donc vers 1610 qu'il faut placer l'interruption.

J'avais posé très dubitativement quelques questions sur le point de savoir si des verriers de la première période n'auraient pas continué à séjourner à Liège, si, avec leur aide, on n'aurait pas recommencé la nouvelle verrerie à l'italienne dont je trouvais des traces à Liège à partir de 1626...

Ici, il ne s'agit pas de l'argumentation par hypothèses contraires opposées à des faits, que j'ai tant combattue ailleurs (1).

Il s'agit de faits opposés à des hypothèses, ce qui est bien différent.

En effet, je me bornais à demander si des Ferrier, Chastelan, etc., d'avant 1626, à Liège, n'étaient pas des Ferro, Castellano, de la première période.

M. van de Castele a accumulé des preuves pour démontrer, au contraire, que ces Ferrier, Castellan, etc., étaient absolument étrangers à la verrerie.

Un fort argument, d'ailleurs, se tire d'une allégation des Bonhomme, en 1710 : intéressés cependant à reporter aussi

---

(1) *Bull. de l'Institut. archéol. liéq.*, XIX, pp. 8, 20, 52, etc.

loin que possible leur origine, ils se disent simplement les continuateurs de la verrerie de la maison Streel, *et puis* de celle de la maison de l'Aoust, comme aussi de la verrerie de Fragnée; or, la première fut inaugurée en 1626; la deuxième est postérieure; enfin, la troisième date seulement de 1650.

Et les Bonhomme, en affirmant ces points, savaient fort bien, comme ils l'avaient avancé en 1650, qu'ils avaient *introduit* à Liège la verrerie à l'allemande et seulement *redressé* la verrerie à l'italienne (1).

J'admets donc, avec M. van de Castele, que la verrerie des Bonhomme, sans attaches avec la verrerie de 1569-1610, est une nouvelle introduction à Liège de la verrerie à l'italienne. Mais le savant archiviste liégeois est parvenu à abréger l'intervalle entre 1611 et 1626 : ce serait même 12 à 15 ans avant 1651, c'est-à-dire en 1618 ou 1619, qu'il faudrait placer le *dein resumtum* de Foullon, et ce fait serait indépendant de la présence à Liège de Barthélemi Campominoso (gendre de Gridolfi, maître de la verrerie d'Anvers), lequel reçut seulement le droit de bourgeoisie à la fin de l'an 1620, le 5 décembre.

Il y avait à Liège, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, un personnage très actif, Guy Libon, qu'on rencontre successivement maître de verreries à Liège, à Maestricht et probablement aussi à Amsterdam, où il figure comme établi en 1658.

C'est ce Guy Libon qui (voir ci-dessus) parle d'une verrerie établie à Liège vers 1618 ou 1619; mais il avait dû

---

(1) VAN DE CASTEELE, (1<sup>re</sup>) *Lettre à M. S.*, p. 5.

interrompre la fabrication par suite de la concurrence ruineuse que lui faisait un certain *Siberalle* (1), verrier à Charleville, qui, à Liège, vendait ses verres à perte.

Libon suscite Henri Ruyson (2), procureur à la Cour de Liège, à l'effet de reprendre la tentative en 1624 ou 1625, et d'après certains actes qui parlent de la « vitriaria Henrici Ruyson seu Guidonis Libon », il s'associa même avec lui.

La verrerie était établie au faubourg d'Avroy, près de l'église des Augustins.

Il n'est sorte de difficultés que Ruyson n'ait eues avec ses ouvriers ; il les menaçait, exerçait sur eux des violences, ne les payait pas, etc.

Deux de ceux-ci, des Altaristes, Jean-Baptiste Babino et Antoine Buzzone, s'adressèrent à un autre procureur pour les protéger et pour défendre leurs intérêts.

Celui-ci, nommé Louis Marius, aperçut le parti qu'il pouvait tirer du mécontentement des ouvriers de Ruyson ; il loua la maison Streel, en la paroisse Saint-Nicolas-Outre-Meuse, et y engagea Babino et Buzzone.

C'était précisément la paroisse où Francisci avait installé sa verrerie de 1569 ; mais le nouvel établissement est indépendant de l'ancien.

En effet, les termes du bail de la maison Streel impliquent une verrerie absolument nouvelle : il y est dit que le preneur pourra ériger une verrerie dans l'immeuble « où il le trouvera bon ».

---

(1) Je signale un rapprochement à faire entre le nom de ce *Siberalle* et celui de *Siveran*, verrier vénitien d'Auvers : Je prendrai des renseignements à Charleville, pour ma 9<sup>e</sup> Lettre.

(2) Les relations des deux personnages étaient intimes : le 11 janvier 1614, à N.-D. aux Fonts, Guy Libon était parrain d'un enfant de Henri Ruyson.

Il est difficile de déterminer en vertu de quels actes les deux verreries concurrentes de Ruyson-Libon et Marius passèrent aux mains des Bonhomme : déjà en 1627, Jean Bonhomme apparaît comme associé d'intérêts avec Guy Libon, à propos de verrerie ; en 1627, Ruyson se dépouille de ses droits sur la verrerie entre les mains d'un autre procureur, Hamalia, qui, bientôt après, les transmet aux concurrents, et à la fin de la même année, Guy Libon et Jean Bonhomme font contrat avec M<sup>e</sup> Jean Visitel, romanisque, pour chauffer à houille un fourneau à « cristallins, » où ledit Visitel s'occupera de « consurgerie ».

Quant à la verrerie de la maison Streel, érigée par Marius, on n'en connaît que ceci : les Bonhomme l'ont acquise, puisqu'ils se déclarent les continuateurs de la verrerie érigée en ce local ; les Marius se sont engagés chez eux comme verriers, et même ils sont, plus tard, à Bruxelles, à Gand, représentés comme les âmes damnées des Bonhomme.

Jean Bonhomme cède ses droits dans les verreries à ses deux fils en 1657 ; ceux-ci acquièrent alors sur la verrerie usinante, près des Augustins, certains droits que possédaient des membres de la famille des libraires Ouwerx.

Il est difficile de fixer la manière dont différents associés de la verrerie Guy Libon, Jean d'Heur, Mathieu Hacken, etc., disparurent, pour ne plus laisser à la tête des verreries que les frères Henri et Léonard Bonhomme, qui avaient encore momentanément intéressé pour des parts à la verrerie leur frère Jean Bonhomme et même un verrier italien, François Santino.

Toujours est-il que, pendant de longues années, les deux frères Bonhomme furent ensemble à la tête des verreries

réunies, tant de Liège que de Maestricht (cession par Guy Libon, déjà cité), de Bois-le-Duc, de Huy, de Verdun, villes où ils envoyèrent des essaims de verriers formés par eux.

J'ai à corriger quelque chose au sujet de ce que j'ai dit de l'emplacement de la verrerie du Mouton d'or : il n'est fait mention de cette enseigne dans les actes des Bonhomme que jusqu'en 1680 (1) ; à ladite date, cette maison devint le couvent des Célestines (2), au moins jusqu'en 1697, et je n'ai plus trouvé de traces d'un retour ultérieur du Mouton d'or dans les mains des Bonhomme.

Les maîtres de la verrerie d'Anvers, jusqu'à son extinction, et de Liège vécurent en bonne intelligence : il y eut entre eux échange amical d'ouvriers ; car Sara Vinex, veuve de Gridolfi, si même elle ne s'établit pas à Liège, y figure dans plusieurs actes de baptême comme marraine, entre autres du neveu d'un ancien verrier d'Anvers.

On verra, aux articles relatifs à Bruxelles et à Gand, le rôle que jouèrent les Bonhomme dans ces villes.

Siberale, de Charleville, avait, vers 1650 (3), renouvelé sa tentative de ruiner la verrerie des Bonhomme en vendant, dans la ville de Liège, des quantités de verres à perte, en y établissant même un magasin, et, vers 1650, il avait encore envoyé, par la Meuse, un bateau plein de verres à Liège (4).

---

(1) *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, p. 591 ; voy. *ibid.*, p. 575.

(2) DARI, *Histoire de la principauté et du diocèse de Liège* (XVII<sup>e</sup> siècle), II, p. 199 ; ERNST, *Histoire des suffragants*, p. 195 ; *Conclusions capitulaires*, 1697 à 1700, F<sup>o</sup> 15 (Archives de Liège).

(3) Conseil privé. Dépêches (vol. 1629-1655), au 30 mai 1651.

(4) Notaire Pawea, 12 juin 1651, à propos de propos sur les Bonhomme tenus par Furrou, employé à la verrerie des Allemands.

Les verriers liégeois soutinrent la lutte en diminuant encore davantage le prix de leurs verres, et ils finirent par rester absolument maîtres du marché : mieux que cela, ils allèrent eux-mêmes établir une verrerie à Verdun.

Voici le résultat des nouvelles découvertes au sujet d'Italiens engagés dans les verreries de Liège (j'indique par l'astérisque les actes retrouvés depuis la publication de la 2<sup>e</sup> *Lettre* de M. van de Castele) :

\* 1569, Joseph *Casseleri* et Antoine de *Chestea* (?) de Murano (voir ci-dessus).

\* 1572, Joseph *Centurini*, dont le nom et le genre de travail indiquent une origine italienne : n'est-ce pas par erreur que l'acte le dit natif de Genève?

1626. Jean-Baptiste *Babino* et Antoine *Buzzone*, chez Marius; Felino *Pertica* et Jean-Marie *Perrotto*, chez Ruyson; ce sont tous Altaristes qui continuèrent à exercer l'art du verre à Liège dans les verreries réunies des Bonhomme.

\* 1644. Deux actes d'enquête du 2 avril fournissant les noms des Altaristes travaillant à Liège : Marc-Aurèle et Eugène *Saroldi*, Thomas *Bormiolo*, époux d'Augustine *Dagna* (dont la mère était une *Buzzone*), Bernard *Perrotto*.

\* 1645 et \* 1646. Deux actes d'engagement (ce sont sans doute les premiers de ces deux verriers) de Jean *Origo* (Rigoz), « de Venise », Antoine *Meringo*, « gentilhomme italien » (d'Altare).

\* 1664. Acte du 11 janvier mentionnant des propriétés de François-Joseph *Castellano*, à Havelange.

1671. *Meringo* (François), dénommé aussi dans un acte du 18 septembre 1672; il avait épousé une Liégeoise,

Agnès de Ruffe, et mourut à Liège le 9 août 1727 (1).

1672. *Cingano*, qui fut en outre l'objet d'une protestation par notaire en 1674.

1674. *Tirlago* (Santo), engagé aussi en 1678 : on le rencontre depuis à Maestricht.

1676. *Massaro* (Barthélemy et Octave), le deuxième mentionné en plusieurs actes jusqu'en 1682.

1678. *Mirengo* (Conrad), qu'on retrouvera à Gand.

1678. *Carnelle* (Jean-Baptiste), sans doute fils de Raymond, verrier en 1651 ; c'est un simple servant de verrerie, mais Vénitien d'origine.

1680. *Ponta* (Christophe) ; il est mentionné dans une quittance d'Altare pour la maîtrise de Flandre, en 1685, et fut consul de l'art à Altare en 1686 (2).

1681. *Castellano* (Guillaume).

1681. *Schavion* (Paul, signature Schiaunetto : Schiavinetto ? Scavino ?), dont le nom, peut-être, se rencontre sous la forme Scavin ou Savegne dans des actes du xviii<sup>e</sup> siècle (3).

J'ai eu, en outre, occasion de citer (4) des noms nouveaux ; un Bartholet, Italien (sans doute un Bartoluzzi), Jacques et Claude Perrot (Perrotto ?), alliés aux Massaro, François Rodda, époux d'une Ferro, etc.

Je puis y ajouter deux actes de baptême, de Liège (Sainte-

---

(1) Un François Meringo était, en 1699, consul d'Altare. (Rens. de M. le chevalier BORDONI.)

(2) Rens. du même.

(3) Il faut éliminer cependant certain « Schevin Florentinus », que M. VAN DE CASTEELE a parfaitement prouvé être un échevin liégeois, nommé Florentinus. D'ailleurs, Scavino était sans doute de Venise.

(4) *Bull. de l'Institut. archéol. liéq.*, XVIII, p. 593 et suiv.

Véronne, 7 novembre 1697) et de Nevers (26 mars 1701), se rapportant à un même couple :

1° Dominique Rosetot, noble, et Anne Casselaire ;

2° Dominique Rosetit, écuyer, verrier, et Anne Guestelert (1).

Dans l'acte liégeois, on rencontre comme parrain et marraine François Santino et Anne-Catherine Santino.

Rosetto (comme Casselaire, déjà signalé) est un nom verrier de Murano.

Le Vénitien François Savonetti, à la suite de la cession de sa verrerie aux Bonhomme, alla s'établir à Liège vers 1659 ; il y fit souche ; car, en 1756, on rencontre dans une procédure de Wetzlar, un François Savonetti, sa sœur, dame Ludovica Savonetti-Bremel (ou Fremel) et sa fille, Marie-Barbe Savonetti-Santini.

Peut-être, entre les deux François Savonetti cités y eut-il un troisième ; car nous rencontrons, en 1694, un François Savonetti compère d'Oda de Glen, en un acte baptismal.

Cependant l'intervention active des Savonetti dans la verrerie liégeoise ne se révèle par aucun acte direct.

Quant à une Anne Saroldo que j'avais découverte à Liège, dans un acte baptismal du 8 avril 1697, de Sainte-Véronne, paroisse des verriers, ce nom était alors si bien unique que j'ai voulu le revoir, et je confesse qu'il faut lire plutôt Saroleo, sans doute le nom fréquent à Liège de Sarolea ou Sarolay, estropié ; de même, la femme de Joseph Castellano était bien une Belge, fille d'un de Sarde, de Dave, et non

(1) BOUTILLIER, p. 85.

une Altariste de Sarode ; mais les deux Saroldi de 1664, bien authentiques ceux-là, suppriment la lacune (1).

Je me borne à indiquer de nombreux ouvriers d'autres nationalités qui abondèrent au xvii<sup>e</sup> siècle dans les verreries des Bonhomme :

*Allemands* : Georges et Samuel Engelel, de Rikonach (pays de Wurzburg), Henri et Georges Meys, de Bern (près de Woldeviel), Georges Manebacht, de Trèves, Wolf Haghel, de Bitché, Bastien Geubel, de Bischeim (près d'Augsbourg), etc. (2). Le dernier nommé fit souche en Belgique, et l'on rencontre ses descendants Ghevel, Chevelle, etc., dans les verreries du Hainaut.

*Lorrains et Champenois* : Plusieurs membres des familles de Bigault (Bigau, Begotz, Bigot) (3), de Condé, de Bongard (de Bongars, de Normandie?), Lorent, de Barovaulx, Bonnet (4), etc.

---

(1) Il y a bien encore certain verrier appelé Hardy, dont les descendants eurent de grandes destinées en Espagne (enquête du 5 octobre 1673, devant le notaire Amel Dujardin).

Les Hardy, restés à Liège, étaient parfois appelés *Audar*, *Audure* (il y eut des avocats de ce nom), et, d'autre part, des verriers altaristes s'appelaient *Odacio* : l'un d'eux, Bernard Odacio, est mentionné à Altare, en 1553, dans le registre *Reveruto e speso* (Rens. de M. BORDOXI); un Segurano Odatio était verrier à Nevers en 1653 (BOUTILLIER, p. 64); mais ces rapprochements ne suffisent pas pour considérer les Hardy, verriers de Liège, comme Altaristes.

(2) Voir d'autres noms dans la (1<sup>re</sup>) *Lettre* de M. VAN DE CASTELLE, p. 51, et *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 94.

(3) On en rencontre aussi dans le Nivernais, BOUTILLIER, pp. 118, 124, 150.

(4) Voir les autres noms de Lorrains, etc., que j'ai cités *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 94. Les des Armoises de Champagne se vantaient de leur origine flamande (*Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine*, 1877, pp. 199 et 216). Cette tradition ne se rattacherait-elle pas à l'exercice de l'art de la verrerie par quelques-uns des leurs dans les Pays Bas et la principauté de Liège?

Il faut bien, pourtant, tenir compte de la présence de tant d'étrangers à Liège pour caractériser la fabrication des Bonhomme, non pas que ceux-ci subissent l'influence de leurs ouvriers : ils se targuaient, au contraire, d'être les auteurs et inventeurs des verres fabriqués par les Allemands dans leurs verreries, et s'ils recoururent à des ouvriers de cette nationalité, c'était uniquement à cause de leur habileté spéciale pour le genre allemand ; ces ouvriers devaient souscrire l'engagement de ne pas prendre service ultérieurement ni dans une verrerie des dix-sept provinces des Pays-Bas, ni même en Allemagne, de ce côté-ci de Cologne (1). Il y aura là encore une particularité à rechercher, c'est-à-dire les modifications et les perfectionnements qui ont pu être apportés à Liège aux verres allemands du xvii<sup>e</sup> siècle et les signes distinctifs qui permettront de reconnaître les verres allemands (rheumers et autres) fabriqués à Liège.

Quant à ces signes pour les verres façon de Venise, il y a peut-être un pas de fait.

Dans le document où Marius et Heyne énumèrent, en 1626, les verres qu'ils se proposent de fabriquer, ils spécifient : « dorures, contrefacture de pierres précieuses, esmailles de toute sorte de couleur, avec ingrédients d'or, argent, terres plombées et non plombées, couleurs... (2) ».

Dans les mains des Bonhomme, la verrerie continua et améliora ce genre de travail ; car en 1710, à Liège, ils se donnent comme ayant « perfectionné l'art de verrerie en toutes espèces de cristaux, *émaux*... »

---

(1) Acte devant Pawea, 4 février 1664.

(2) *Bull. de l'Institut. archéol. liéq.*, XVIII, pp. 567 et 569.

Joseph Castellano resta à Liège ; mais son frère Jean le quitta pour aller diriger la verrerie de Nevers ; or, en cette dernière ville, il se représentait (1) comme ayant employé plusieurs années en pays étranger, « à la recherche de la composition des matières propres à la verrerie *et pour les émaux* » ; il y avait, ajoutait-il, acquis par une longue expérience, tant de perfection que ses ouvrages étaient aussi beaux que les plus estimés de l'étranger.

Bernard Perrotto, neveu de Jean Castellano et pendant quelque temps son associé à Nevers, employa évidemment à Orléans, où il devint directeur de la verrerie, les secrets de son oncle pour la composition de la matière des émaux.

Ce Bernard Perrotto était verrier à Liège en 1664...

Or, on le signale précisément à raison de son invention « de rendre le verre intérieurement dans sa substance en couleur rouge... de contrefaire l'agate et la porcelaine avec du verre et des émaux » ; en un mot pour « toutes sortes d'ouvrages de verre teint et d'émail (2) ».

Le petit-fils de Jean Castellano, Louis Castellano, le neveu à la mode de Bretagne de Bernard Perrotto, disait de son côté, en 1742 (3), qu'il avait « le secret de ses ancêtres pour allier différents métaux et pour *varier les couleurs du verre* ».

On peut donc établir entre les verreries de Liège, de Nevers et d'Orléans, dirigées par des membres de la même famille, une identité de procédés qui permettra de reconnaître plus ou moins les produits des trois verreries et, de

---

(1) BOUTILLIER, p. 71.

(2) GARNIER, p. 169.

(3) BOUTILLIER, p. 95.

fait, on rencontre à Liège, dans les collections et les ventes, des verres colorés dans la masse avec toutes les combinaisons du jaspé, etc. M. l'abbé Boutillier, de son côté, a signalé certains verres de Nevers, imitant la chalcédoine.

Les Bonhomme avaient bien certainement d'ailleurs des secrets de fabrication ; ils faisaient stipuler par certains de leurs agents qu'ils s'engagent à « ne déclarer ni divulguer à qui que ce soit, directement ou indirectement, aucune des pratiques ou secrets dont ils pourraient venir à avoir connaissance relativement à la préparation des matériaux ou autres affaires concernant les maîtres de la verrerie (1).

Avec le xviii<sup>e</sup> siècle, le personnel des usines liégeoises se modifie ; il y reste encore quelques Italiens retardataires, des Santino, des Meringo, qui s'éteignent vers 1725 ou 1750 ; quelques Altaristes ne quittent pas Liège, ce sont les Castellano, Perrotto, Massaro, ces derniers devenus des Castellan, Pérot, Massart ; les noms de quelques-uns de ceux-ci sont encore mentionnés dans les capitations comme occupant un emploi souvent secondaire dans la verrerie ; d'autres, comme les Castellan, ont des représentants au barreau...

Des détails intéressants sont à signaler ici ; si, au xvii<sup>e</sup> siècle, je n'admets pas qu'un Gantois (voir article *Gand*) soit allé diriger des verreries « façon de Venise » en Bretagne, c'est parce que Gand ne se livrait pas alors à ce genre de travail ; Liège, qui, au xviii<sup>e</sup> siècle, possédait depuis deux cents ans des verreries de tout genre, a envoyé de ses verriers en France.

De même que plus loin nous retrouverons au xvii<sup>e</sup> siècle,

---

(1) Devant Amel Dujardin, 15 avril 1678.

en Espagne, un verrier de Namur, de même en Languedoc, en 1715, on signale un nommé Lapierre, se disant du pays de Liège, qui essaya d'y établir une verrerie à Gignac ; mais il succomba devant l'opposition des gentilshommes verriers de la contrée (1).

En Bretagne, on fait connaître (2) comme étant, le 29 juin 1728, à la tête de la verrerie de Nantes un gentilhomme liégeois, nommé François-Joseph de Wansoul, dont l'octroi fut renouvelé en 1756, 1746 et 1769, avec privilège exclusif pour la fabrication des « bouteilles, briques, cristal, flacons de verre, glaces de miroir, verres, tasses, coupes et bassins de cristal, etc., avec octroi du titre de *manufacture royale de verreries* et droit d'avoir un portier avec la livrée de S.M. »

Les recherches pour retrouver ce personnage à Liège ont abouti à la découverte de deux actes seulement, tous deux de la paroisse des verriers, Sainte-Véronne.

Le 7 novembre 1717, il se marie avec Marie-Anne Flusin, native de Revin (en Champagne).

Le 27 septembre 1721, les époux eurent un enfant du nom de Léopold-Ferdinand ; le parrain s'appelait Léopold Deminit.

Or, quand on recherche la personnalité de ce Léopold Deminit, on trouve qu'il était fils de Charles *Dumény* (du Mesnil, de Meny, même de Many) et d'Anne-(Marie)-Catherine de *Sainteret* : deux noms étrangers à la nomenclature liégeoise.

Non seulement Charles Dumény habitait Sainte-Véronne, mais, à la naissance de trois de ses enfants, le 21 août 1696,

---

(1) Rens. de M. MILET, de Dieppe.

(2) ANDRÉ, *l. cit.*, p. 589.

le 17 octobre 1697 et le 22 septembre 1698, les parrains et marraines portent tous des noms verriers : Benoit Santino, Angélique Tirlago, Marie-Anne Castellano, Léopold Bonhomme, Oda de Glen.

Au mariage de Léopold Dumény avec Isabelle Abry, le 19 juillet 1728, à Liège, figurent comme témoins : Denis Nizet (1), le maître de la verrerie, et Herman Oger, facteur à la même verrerie.

Un de Bigault, verrier, venant de France (voir ci-dessus), a un fils baptisé à Sainte-Véronne le 12 octobre 1726 ; c'est Léopold de Meny qui tient l'enfant sur les fonts baptismaux.

De plus, on rencontre, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, un Jean Dumesnil, son fils Jean-Joachim de la Haye-Dumesnil, né en Picardie, maître de verreries en Normandie, puis en Bretagne, à Nantes même...

De l'ensemble de ces notions rapprochées les unes des autres, il résulte que les Dumény, qui avaient abandonné les verreries des Bonhomme pour celles de Nizet, étaient des verriers français et que, grâce à pareils échanges de verriers, un suppôt de la verrerie liégeoise fut appelé en Bretagne pour y établir une succursale.

Zoude, de Namur, accusait peut-être à bon droit Nizet de s'être, vers 1760, coalisé pour le ruiner avec les verriers de la Lorraine, de la Thiérache, de Lille, de la Fère, Maubeuge, Noyon ; les relations multipliées de Nizet avec les verriers français restent prouvées non seulement par l'établissement

---

(1) Dès 1710, le 24 février, les actes baptismaux de Sainte Véronne nous montrent Jacques Nizet tenant sur les fonts un enfant du verrier Joseph de Colnet.

à Nantes de son subalterne de Wansoul, mais surtout par la recrudescence du nombre des verriers venant de France qui s'engagèrent chez Nizet.

Zoude ne prétendait pas d'ailleurs être la seule victime visée par la coalition : il citait comme consorts de malheur les verriers de Gand, ruinés en 1740, et plus récemment ceux de Ghlin, près de Mons.

Nizet était aidé dans la lutte contre Zoude par les marchands de Namur, qui, mécontents de la vente en détail que faisait Zoude à sa manufacture, répandaient le bruit que la qualité du cristal des verres de Liège était supérieure.

Aussi voyez comme Zoude le dépeint : « Nizet est un homme puissant et riche de nos dépouilles » et lorsque Zoude obtient des droits protecteurs, il ajoute que « les Liégeois fort riches ne s'embarrassent pas de vendre à perte ».

Zoude allègue même ce fait qui ne s'est pas cependant vérifié dans les actes des États à Liège, mais qui a pu faire l'objet d'un subside accordé sous main : Nizet aurait obtenu une somme annuelle de 2,000 carolus pour acquitter les droits d'entrée édictés par les Pays-Bas et aller vendre à bas prix ses produits à Namur.

Mais les actes publics font connaître les représailles sur l'entrée des verres des Pays-Bas exercées par les États de Liège, et Nizet pénétrait ainsi à Namur sans que Zoude, toujours obéré, pût profiter du marché de Liège.

Quoique Zoude se vantât de l'excellence de ses produits, qu'il était même parvenu à introduire dans le pays de Liège, on rencontre différents exemples de fournitures de verreries de Liège dans les Pays-Bas.

Le 15 mars 1755, d'Emmeterre, le directeur de la

« Comédie » de Bruxelles, reçoit de Liège douze lustres de cristal.

En 1764, les Etats de Liège font don à M. Damon, ministre de Prusse à Cologne, de deux lustres de la fabrique de Nizet, remplacés depuis par des objets valant quatre fois moins, 24 gobelets doubles, 24 verres à vin moulés, 24 id. tournés, 56 carafes doubles.

En 1769, le conseiller d'État et des finances, de Keerle, importe de Liège une caisse contenant des verres.

En 1770, le chancelier de Brabant, de Crumpipen, quoique l'un des protecteurs des verreries de Bohême, fait venir une caisse d'ouvrages de verrerie de Liège pour environ 115 florins.

Aux Pays-Bas, on faisait cet aveu le 22 mars 1757 : « La fabrique de verre au pays de Liège est une fabrique bien établie et il serait très difficile de la faire crouler. »

Cependant, à certains égards, Liège avait perdu de son importance.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les Bonhomme fabriquaient eux-mêmes leurs salins dans une salinerie commune aux diverses verreries possédées par leur famille ; au siècle suivant, les verreries liégeoises s'approvisionnaient de salins en Lorraine. M. de Girancourt veut bien m'écrire à ce sujet : « En 1766, à la suite de la réunion de la Lorraine à la France, l'arrêté interdisant l'exportation des salins était tombé en désuétude, les verriers lorrains en réclamèrent avec instance le renouvellement ; des Liégeois, disaient-ils, viennent le chercher et le conduisent dans les Pays-Bas. »

Nizet, qui attirait à lui les ouvriers des Bonhomme, ne tarda pas à prendre le pas sur ceux-ci.

En 1715, un accident arrivé à une des usines des Bonhomme, celle qui avait appartenu à Jean-Maximilien, avait engagé le maître de la manufacture à la transformer en grosse verrerie pour bouteilles; un témoin entendu à ce propos en 1722, déclare . « *crystallorum vitrorum officina commutata fuit in fornacem ad elaborandum crassum vitrum et lagenas, quocirca opus est igne vehementiori, quæ fornax servit pluribus annis usui crassorum vitrorum (1)* » .

Une capitation de la paroisse de Sainte-Véronne (année 1757), trouvée récemment par M. van de Castele dans les archives du Conseil privé, détermine ainsi le rang et le genre de fabrication des verreries encore « usinantes » à cette date.

« M. l'avocat Nizet, bon marchand de verrerie tant en cristal qu'en gros verres, 800 florins.

» M. le baron (de Bounam) de Richolt, bon marchand de verrerie en gros verres, 600 florins.

» M<sup>me</sup> la douairière de Bonhomme, bonne marchande en gros verres, 600 florins. »

En 1757, la verrerie de cristal était donc abandonnée par les Bonhomme, et Nizet se livrait encore seul à la verrerie artistique.

En 1761, le jésuite de Feller rendait hommage à l'usine de Nizet en déclarant qu'il n'avait *vu que là de si élégants spécimens de l'art du verre.*

### *Châtelet.*

J'ai cité la verrerie de Châtelet qui avait été créée en 1654 par l'Altariste Antoine Buzzone, l'un des verriers de la re-

---

(1) Archives de Liège, dossier de Wetzlar, n<sup>o</sup> 275 (de Bonhomme c. Conseil privé).

prise de 1626 et l'un de ceux qui firent une notification à deux autres verriers d'Altare au nom des consuls de l'art du verre (1).

Matthieu Haeken, dont le nom est prononcé à propos de la verrerie de Châtelet, le 16 octobre 1641, faisait partie d'une association avec les frères Bonhomme, etc., régularisée le 14 septembre 1641; elle ne dura que jusqu'au 28 juin 1642 et était complètement liquidée le 21 janvier 1645 (2).

Il est permis de croire que la fabrication du verre « façon de Venise » à Châtelet n'aura pas survécu à l'association.

### *Huy.*

Huy fut une des succursales des verreries des Bonhomme. Plusieurs des verriers italiens engagés par eux à Liège le 3 août 1650 et le 17 juin 1651 (devant Pawea), Joseph Castellano, Rimondo Carnelle, Mare Ferro, Antoine et Jean-Baptiste Greno durent souscrire l'engagement d'aller travailler à Huy, si les maîtres de la verrerie les requéraient.

De plus, M. van de Castele nous a fait connaître dans sa première lettre à M. S... que le verrier Jean Ongaro fut l'objet, le 15 novembre 1660, d'un contrat devant le notaire de Bra, de Huy.

M. van de Castele (5) a signalé en 1651 le bail d'une maison de Huy pour servir à la verrerie des frères Bonhomme.

Des recherches dans les registres paroissiaux de Huy n'y ont fait découvrir aucun des noms cités ci-dessus.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 56; XXVI, p. 545.

(2) Voir à ces dates le protocole du notaire Sauveur, à Liège.

(3) 1<sup>re</sup> Lettre, p. 7.

*Lanaeken.*

Il avait été mentionné ci-dessus (1) l'existence d'une verrerie à Smeermaes (Lanaeken), d'après un renseignement de M. Pinchart.

MM. Warzée et Lyon ont retrouvé la trace signalée par ce dernier.

En 1675, Léonard Bonhomme, se plaignant des difficultés que lui avait suscitées Nicolas de Colnet, expose « que pour venir établir une fournaise à Bruxelles, il a fait à cet effet abattre une fort bonne à Smairmaes, sur la Meuse ».

Cette verrerie est antérieure par conséquent à l'année 1658; mais la suppression mal expliquée par l'établissement de la verrerie bruxelloise, pourrait bien remonter à l'année 1650, époque où les Bonhomme (voir ultérieurement ma neuvième lettre) acquirent la verrerie de Maestricht, qui faisait double emploi avec celle de Smeermaes.

*Bruxelles.*

Tout ce que les historiens de la ville de Bruxelles nous font connaître de l'industrie du verre dans la capitale de la Belgique, se réduit à peu de chose :

On aurait vu s'établir à Bruxelles des fabriques de *glaces* (octroi accordé à Jean Savonetti en 1642); de *verres* et de *cristaux* (octrois du 27 octobre 1695 et du 8 août 1741). De plus, Savonetti aurait eu un magasin de *glaces* à la porte de Laeken jusqu'en 1645 environ (2)...

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 55.

(2) HENNE et WAUTERS, II, p. 502; III, p. 592.

A défaut de plus amples renseignements puisés aux archives de la ville de Bruxelles, force m'a été de chercher ailleurs : les dépôts des archives de l'État à Bruxelles (1) et à Liège m'ont opportunément mis à même de suppléer à la lacune.

Disons tout d'abord que les octrois cités ne sont pas relatifs à la fabrication des *glaces*, *verres* et *cristaux*. Je reviendrai plus loin, à leur date, sur les privilèges de 1695 et 1741 : ils concernent la fabrication des vitres et bouteilles, et quant à celui de 1642, il y est parlé de « verres, vases, couppes, tasses, miroirs à l'imitation de ceulx de Venise et tous aultres ouvraiges de cristal et cristallin, même aussi les verres qu'on appelle en italien *retro* ». Le document réserve à l'impétrant le pouvoir d'introduire dans le pays « tous verres étrangers de cristal contrefaits à ceux de Venise et de cristallins venant d'Allemagne, France, Bohème, Lorraine, pays de Liège et ailleurs (2) ».

C'est seulement de 1665 à 1680, sous Colbert, que commença à proprement parler la fabrication des glaces de ce côté-ci des Alpes : les miroirs dont il s'agit dans le document de 1642 sont des miroirs de toutes petites dimensions ; c'est l'objet bien accessoire du privilège.

On aura encore, comme Schayes l'avait fait, traduit naïvement *glazen*, *gläser*, par son homophone *glaces*, qui signifie bien autre chose.

Il n'y eut qu'un seul essai d'introduire la fabrication des

---

(1) J'ai à témoigner toute ma reconnaissance à M. l'Archiviste général Piot, qui m'a signalé de nombreux dossiers du dépôt de Bruxelles.

(2) Горбов, *Verrière à la façon de Venise*. (La fabrication flamande), p. 60, document XV.

glaces à Bruxelles de la part de Mols (voir ci-après); mais de cette tentative on ne nous dit rien.

Remontons aux prédécesseurs de Savonetti : un autre Vénitien, Antoine Miotti, s'était présenté en 1625 pour fabriquer des verres à la façon de Venise; c'est sans doute à lui, quoique Miotti se qualifie capitaine (1), ou au moins à ses ouvriers, que se rapportent les notes de l'Inquisition de Venise citant la ville de Bruxelles comme une de celles où allèrent travailler des transfuges de Murano (2).

Avant Miotti, il n'y a pas de mention d'autres verriers italiens à Bruxelles, de sorte que l'allégation des Bonhomme dans un document de 1675 (3), que la verrerie de cristal avait été introduite aux Pays-Bas depuis plus d'un siècle avant les Savonetti, concerne Anvers.

Miotti n'avait pas tardé à succomber à la tâche; ses fournaises étaient éteintes en 1629, à cause du grand nombre de verres venant de France et d'Allemagne qui pénétraient dans les Pays-Bas.

La concession de Miotti comportait une redevance annuelle de 1,200 florins; van Lemens, successeur, en demanda, l'an 1652, la réduction au tiers, moyennant renonciation à la prohibition des verres fins venant de l'étranger, ce qui fait supposer qu'à cette époque on s'occupait peu de verrerie

---

(1) Il est curieux de voir, à cette époque, les officiers mis à la retraite (réformés, comme on les appelait), cherchant dans l'industrie un supplément de ressources; un peu plus tard, à Bruxelles, le capitaine Caponago (voir plus loin); en Angleterre, sir Robert Mansell, lieutenant de l'amirauté, tous deux pour la verrerie; à Namur et Dinant, le capitaine Chaboltan, pour la fabrication des grès...

(2) ZANETTI, *Guida da Murano*, p. 218.

(3) Communication due à MM. WARÉE et CL. LYON.

artistique dans l'usine bruxelloise (1); cela est d'autant plus vraisemblable que van Lemens formule le même sujet de plainte que Miotti : « de France et autres pays voisins, s'apporte si grande quantité de verres qu'il devient impossible de maintenir la fabrication dans la perfection qu'elle avait auparavant. »

Il intervint à cette époque des cessions, etc., entre van Lemens et un sien parent, Nicolas Collinet (de Colnet), de Barbançon, avec pouvoir d'importer à Bruxelles certains produits de sa fabrication; mais aussitôt opposition fut faite par le capitaine Louis Caponago (2) et par le verrier vénitien Jean Savonetti, et ce dernier l'emporta.

Jean Savonetti, en 1642, et après lui, en 1655, François Savonetti reprirent la fabrication du verre « façon de Venise », qu'ils s'engagèrent à livrer le cent de « cristal » à 25 florins et de « cristallins » à 15 florins (3). Ils employaient six gentilshommes verriers, ce qui, avec les aides, portait le nombre de leurs ouvriers à une vingtaine.

Parmi ces gentilshommes, on comptait un Vénitien, François Santino; mais il n'était pas payé et il alla s'engager à Liège. C'est le seul dont on connaisse le nom.

Par interprétation de leurs lettres-patentes, les Savonetti se firent privilégier exclusivement à tous autres pour la fabri-

---

(1) GARNIER, p. 291.

(2) LEFORT, III<sup>e</sup> partie, carton n<sup>o</sup> 17, présente une esquisse généalogique de 1675, du héraut d'armes du Luxembourg, concernant Louis Caponago : ce personnage était fils de Jean-Baptiste et d'Isabelle Ponti; — époux d'Adrienne Balzati; — père de François-Ernest, également capitaine, qui épousa Marie-Madeleine Meuten (ce dernier nom est cité vers 1695, dans le dossier du *Varia de l'audience*, parmi les ennemis de la verrerie Mols).

(3) D'après les dossiers des archives de Bruxelles: un document cité par BODROY, porte les chiffres de 25 et 15 florins.

cation de toutes sortes de verres de quelque composition que ce fût « nonobstant qu'ils seraient de cendres ou d'autres matériaux, mesmes les gros allemands ».

Dans cet acte interprétatif, il faut sans doute entendre par « verres de cendres » les verres faits à l'aide de potasse au lieu de soude : c'est un retour aux anciens verres de fougère, reprenant place dans l'usine bruxelloise à côté des « cristals et cristallins, » cause de l'appel des Italiens en nos contrées.

Du même genre était la fabrication des Bonhomme à Liège : ils cumulaient la verrerie de cristal, la verrerie ordinaire et, depuis 1650, la verrerie allemande, pour laquelle Savonetti était également privilégié à Bruxelles.

Les Bonhomme ne connaissaient que le privilège primitif par lequel les Savonetti avaient obtenu monopole pour « toutes sortes de verres, vases, coupes, tasses, miroirs à l'imitation de ceux de Venise et généralement *tous aultres* ouvrages de cristals et cristallins ».

Ils firent soutenir par le Conseil privé de Liège devant les Conseils des Pays-Bas (1) que le *tous aultres* se rapportait aux espèces de « cristals et cristallins ».

Mais l'acte interprétatif portait un *tous aultres* qui visait directement le cas : les Savonetti pouvaient seuls « à l'exclusion de *tous aultres* fabriquer et vendre les gros allemands au prix auquel les marchands de ces pays les acheptent communément en celluy de Liège... »

Les Bonhomme firent alors, mais inutilement, des démarches pour obtenir du Conseil de Brabant l'autorisation

---

(1) Lettres du mois d'avril 1645, tirées de la liasse 210 de la Cour brûlée (Conseil des finances à Bruxelles), dont M. DE MARNEFFE a bien voulu prendre des copies.

d'introduire aux Pays-Bas la fabrication des gros verres (1).

Des saisies furent opérées à charge des Bonhomme ; un document de 1650 (2) porte : « vers passez longues années en châ, le procureur général de Brabant fit arrester, saisir, confisquer et subhaster des verres mennez dans la ville de Bruxelles, sous croyance que le commerce d'iceulx verres en estoit libre, attendu que l'on ne les y fabriquait pas et maintenant cette deffense s'observe avecque beaucoup plus d'exaction et de rigueur... »

Pour appuyer leurs réclamations, les Bonhomme envoyèrent à Bruxelles (3) un de leurs frères, Jean, avocat et chanoine de Sainte-Croix ; un acte du 20 juin 1648 (par-devant Pawea, notaire à Liège), atteste que les besognes et vacations « faites par celui-ci pour les prétentions que l'on at dû passer quelque espace de tems ès procès et diverses poursuites que Henri et Léonard Bonhomme ont eus en la ville de Bruxelles », plus d'autres vacations ultérieures à faire par Jean Bonhomme, méritent à celui-ci une part dans la verrerie que l'acte lui attribue en conséquence.

Les Bonhomme, appuyés par des lettres du prince évêque de Liège, renouvelèrent, en 1654, leurs sollicitations au gou-

---

(1) Protocole du notaire Luffin, à Liège, acte du 17 décembre 1645.

(2) VAN DE CASTEELE, (1<sup>re</sup>) *Lettre à M. S.*, p. 6; voy. aussi protocole cité du 25 septembre 1645 : la saisie avait porté sur 12 à 15,000 verres, et Gilles de Colnet avait joué dans la procédure le rôle de plaignant ; des actes du notaire Etten, de Liège, du 16 avril, du 17 mai, du 24 et du 27 octobre 1646, sont relatifs à la même affaire ; ces actes relatent une décision du Conseil de Brabant du 31 mars 1646.

(3) Les Bonhomme envoyèrent aussi à Bruxelles un autre mandataire, Henri d'Heur (acte du notaire Pawea, 30 mai 1650) ; mais celui-ci fut chargé plus particulièrement de régler les comptes de la poterie de grès de Namur, que les Bonhomme avaient reprise, en 1647, du capitaine Chabotteau (VAN DE CASTEELE, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 158).

verneur des Pays-Bas afin de pouvoir introduire et amener dans les Pays-Bas les verres fabriqués au pays de Liège et offraient même de payer une redevance annuelle de 200 rixdalders.

François Savonetti fut interpellé et protesta par deux lettres du 22 décembre 1654 et du 22 avril 1655.

Fald. Van der Piet, conseiller, commis aux causes fiscales du Conseil privé, à l'avis duquel les pièces furent renvoyées, énonça, le 29 septembre 1655, l'opinion qu'il y avait lieu de repousser la demande, mais avec la réserve suivante fondée sur un certificat du 1<sup>er</sup> décembre 1654 du magistrat de Bruxelles, à la requête des marchands boutiquiers et verriers de la ville : « veu qu'il semble par ledit certificat que ledit Savonetti se serait obligé vers ledit magistrat de fabriquer verres de pareille bonté et qualité que ceux de la manufacture et fabrique de Liège, ensemble de les vendre et débiter au prix déterminé et taxé et qu'il est incertain si icelluy Savonetti s'acquitte deuenement en ce regard, est d'avis qu'il convient d'envoyer les requêtes des marchands, etc., à ceux du magistrat de la ville de Bruxelles, afin de rendre sur ce subiect leur avis, ouy sur ce au préalable les marchands et boutielliers des verres... »

Cette conclusion fut adoptée le 29 novembre 1655.

C'en était trop : avoir un concurrent à Bruxelles, non seulement pour la verrerie à l'italienne, mais encore pour la verrerie allemande et même ordinaire, les Bonhomme ne pouvaient l'admettre ; aussi, après avoir épuisé inutilement les moyens contentieux, songèrent-ils à recourir à des arrangements pécuniaires à l'effet de s'assurer la clientèle de Bruxelles pour leurs produits du même genre.

Ils savaient d'ailleurs que l'exploitation de la verrerie de Bruxelles n'avait pas été rémunératoire dans les mains de moins habiles qu'eux ; dans un document de l'année 1675 (1), ils disent : « comme les Savonetti se sont ruinés ainsi que plusieurs autres de leurs prédécesseurs, ils ont été contraints de faire cession de leur octroi à Jean-Baptiste van Lemens, lequel n'ayant pu mieux réussir qu'eux, a été bien aise de céder son octroi ».

L'engagement à Liège de François Santino, en 1650, acheva sans doute de renseigner les Bonhomme sur les ressources et les vices d'organisation de la verrerie bruxelloise.

Les deux frères Bonhomme réglèrent entre eux, le 14 août 1655, leur part d'intervention dans l'établissement éventuel d'une verrerie à Bruxelles, ainsi que leur rôle dans la réalisation du projet.

Le 27 octobre 1657, le lendemain de la cession faite par Fr. Savonetti à van Lemens, celui-ci prit Henri Bonhomme comme associé (2).

Les Bonhomme donnèrent prouration à leur frère Jean, le 6 novembre 1657, pour traiter et transiger, touchant toutes affaires concernant la verrerie de Bruxelles et, le 8 février 1658, cette verrerie de Bruxelles leur fut cédée.

Philippe IV, le 20 juillet 1658, approuve la cession et, le 7 août 1659 (5), accorde aux Bonhomme l'autorisation, « en cas de courtesesse, de secourir le débit des verres de la fabrique de par deça, à condition toutefois, dans pareil cas,

---

(1) RENS. de MM. WARZÉE et CL. LYON.

(2) RENS. de M. DE MARNEFFE.

(5) Mêmes reus. qui ont les variantes de dates : 27 août et 18 septembre même année.

d'établir ou construire une nouvelle verrerie à Bruxelles ou tout au moins d'agrandir la verrerie existante.

Un document de 1715 (1) dit que, dans les octrois accordés en 1655, 1658 et 1659, aux nommés Savonetti et Bonhomme pour fabriquer toutes sortes de verres en Brabant, l'exclusion des verres en table a été ordonnée « pour prévenir que la grande consommation de bois que cette fabrique demande n'en fit enchérir le prix ».

Le fait est exact; les Bonhomme pour leurs verreries employaient la houille; cependant ils étendirent aussi leur activité, au moins dans le pays de Liège, à la fabrication des vitres, qui avait d'abord été réservée, parce qu'elle faisait l'objet d'octrois accordés à d'autres : c'est ainsi qu'un Josué d'Henezel fut, le 18 septembre 1650, privilégié pour la fabrication des verres à vitres de Normandie et de Lorraine, tant à Bruxelles qu'à Namur. Ce privilège est à mentionner ici à raison de la fabrication des « verres à miroirs à la façon de Venise, » qui était comprise dans l'octroi; pour le surplus, je néglige ce qui concerne le verre en tables ou à vitres, qui n'intéresse pas la verrerie artistique.

Les premières années de la fabrication des Bonhomme furent traversées par des difficultés que leur suscita Nicolas de Colnet, déjà cité; il obtint, le 8 février 1665, la nullité de leur privilège, ce qui obligea à rédiger un inventaire des produits de la fabrication (voir ci-après).

Les Bonhomme avaient dû payer plus de 1,000 patacons pour les frais du procès et il leur fut ordonné, moyennant une indemnité de 200 patacons, de « céder la maison aux

---

(1) Archives de Bruxelles. Liasses du Conseil d'État, carton n° 405, f° 29.

fondeurs de canon », en attendant l'obtention d'un nouvel octroi (1).

Enfin les Bonhomme obtinrent, le 25 mars 1675, sentence contre de Colnet et, malgré cette sentence, n'ayant pas réussi à forcer leurs adversaires à s'exécuter, ils réclamèrent du gouvernement diverses indemnités, notamment le remboursement des redevances payées en reconnaissance d'un octroi qui était resté illusoire.

Mais, en même temps, ils se déclarèrent prêts à renoncer à leur réclamation si on voulait leur accorder un nouvel octroi ; ce qui eut lieu.

Le 7 novembre 1675, le comte de Monterey rendit ordonnance portant que les Bonhomme jouiraient de l'effet de l'octroi du 20 décembre 1655 (2) pour un terme de neuf années, équivalant au temps où leur droit avait été paralysé à cause du procès porté au Conseil privé par Nicolas de Colnet. Le point de départ du nouveau terme fut le 1<sup>er</sup> janvier 1674 ; la redevance annuelle était fixée à 1,000 livres (3).

Voici le « relevé des verres vendus à Bruxelles depuis le 1<sup>er</sup> août 1659, auquel temps l'octroi fut transporté par Baptiste van Lemens aux sieurs Henri et Léonard Bonhomme jusqu'au 8 février 1665, que l'octroi fut déclaré nul par sen-

---

(1) Rens. de MM. WARZÉE et LYON.

(2) Sans doute la transmission des droits de Jean Savonetti à François Savonetti, avec privilège pour « toutes sortes de verres, soit cristal, cristallin, reumers, gros verres, bouteilles à eaux de Spa ». (Houboy, document XIX, p. 67.)

(3) Le nom de van Lemens, le prédécesseur de Savonetti, reparait à cette époque ; les documents réunis par MM. WARZÉE et LYON parlent d'une redevance de 9,000 florins, imposée aux Bonhomme envers van Lemens ; il est peu intéressant d'éclaircir à quel titre.

teuce rendue au Conseil privé en faveur de Nicolas Colnet, maître de la fournaise aux verres de Barbançon » (1).

*Verres vendus à Bruxelles :*

	Verres ordinaires.	Verres à la vénitienne.	Serpents.
1659	49,921	10,124	221
1660	154,420	12,985	2,714
1661	109,508	8,420	2,797
1662	84,542	7,082	1,545
1665 (6 mois) (2)	47,964	4,217	909
	425,955	42,828	7,984

Cet inventaire fait connaître la proportion entre les différentes sortes de fabricats sortant des verreries : en quatre ans, un demi-million environ de verres dont 10 p. c. étaient des verres à la vénitienne, sans compter quelques milliers de verres à ailerons, dits serpents, fabriqués sans doute comme objets de luxe pour la cour (cadeaux princiers, etc.).

Une bonne partie des contrats conclus à Liège avec des gentilshommes vénitiens ou altaristes et même avec des ser-viteurs de la verrerie d'autres nationalités, stipulaient à leur égard l'obligation de se transporter à Bruxelles si les maîtres de la verrerie le requéraient.

Différents actes passés devant le notaire Pawea (3) portent

(1) Communication de cette pièce, extrêmement curieuse, est due à MM. WARZÉE et CL. LYON.

(2) Les six mois se seront comptés, sans doute, de la date où la revision dont il sera parlé ci-après aura été vidée et où la sentence du 8 février 1665 aura acquis force de chose jugée.

(3) VAN DE CASTEELE (1<sup>re</sup>) *Lettre*, pp. 29 et suiv., qui cite la date précise des actes où l'on pourra recourir.

pareil engagement pour Paul Mazzola (1655), Jean Ongaro, François et Jean-Baptiste Cingano, ainsi que Nicolas Stua (1664), François Roda, François Santino (1667), tous Vénitiens.

Il en est de même pour le Liégeois Benoit Marius (1666) et pour les servants de verrerie Arnould le Docteur (1665) et Nicolas Moreau (1667).

La même clause est insérée dans une série, nouvellement découverte par M. van de Castele, d'autres actes, également passés à Liège, où les individus s'obligent à fournir leurs services aux verriers tant de Bruxelles que de Liège (cette fois, les Altaristes participent à l'organisation) :

Maitres : Santo Tirlago (1674), Barthélemy Massaro (1676), Robert Castellano (1678), Claude Massaro (1685), tous qualifiés d'Altaristes.

Servants : Henri Ophoven (1675); Arnould le Docteur, Arnould Souvart, Laurent Kinar, Pierre Cornelis (1678); Jean de Condé (1681); Paul le Docteur, Gérard et Jacques de Bourges (1685 et 1685).

De plus, d'autres contrats : de 1680, avec Christophe Ponta, maître altariste, et Mathieu Fabry, garçon; de 1681, avec Paul Schiavino, maître muraniste, stipulant que ces individus, engagés chez Oda de Glen, veuve de Léonard Bonhomme, maîtresse des verreries de Liège et de Bruxelles, iront travailler en l'art du verre partout où elle trouvera convenir.

Ces documents prouvent que la verrerie des Bonhomme a duré à Bruxelles tout au moins jusqu'en 1685.

Une autre série d'actes indique toutefois des difficultés au sujet de la verrerie bruxelloise.

Des le 5 décembre 1665 (1), Henri Bonhomme déclare que cette verrerie lui est dommageable et onéreuse; qu'il a des procès et autres affaires très importantes et très délicates à démener à Bruxelles (voir article *Barbançon*).

Le 24 du même mois, Léonard Bonhomme est accusé d'avoir dit qu'il se défiait de son frère et des enfants de celui-ci dans l'administration de la verrerie de Bruxelles, qu'il ne voulait plus de leur concours. En conséquence, Henri Bonhomme proposait, le 19 août 1666, de rompre toute société pour la verrerie brabançonne, ce à quoi Léonard se refusa le 25 du même mois.

« L'affaire en resta-t-elle là? Je ne saurais le dire. » C'est ainsi que s'exprimait M. van de Castele, alors qu'il n'avait pas découvert encore une nouvelle piste dans le protocole du notaire Amel Dujardin.

Le 28 décembre 1675, Oda de Glen et son beau-frère Henri Bonhomme comparaissent à Liège devant ledit notaire pour s'interpeller en une sorte d'interrogatoire sur faits et articles au sujet de poursuites exercées par l'avocat de Juzaine, de Bruxelles, sur la succession de van Lemens, en vertu d'une caution donnée par celui-ci à Jean de Colnet, de Jumet.

Henri Bonhomme, qui s'était depuis associé avec ce dernier, répondit que lui, ainsi que son mandataire (le chanoine Jean Bonhomme), étaient d'autant plus étrangers à la poursuite que la promesse de van Lemens, du 26 janvier 1658, était antérieure à la cession de la verrerie de Bruxelles, accomplie deux semaines plus tard.

---

(1) Corrig. : 1655, comme je l'ai dit erronément, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 49

Le 28 mars 1676, Henri Bonhomme et son fils Jean-Maximilien chargent de leur procuration, pour poursuivre des débiteurs d'Anvers, Hubert Valzolio (1), leur allié, résidant en la ville de Bruxelles.

Le 11 septembre et le 7 octobre de la même année, Oda de Glen et Henri Bonhomme prêtent serment en commun au sujet des passeports pour les verres introduits aux Pays-Bas, et ils chargent Léonard Bonhomme, fils de la première et neveu du second, de réitérer au besoin ce serment.

Mais il s'agit là, peut-être, d'actes relatifs à la société précédemment dissoute ; car, en dépit d'une intermittence (acte du 14 janvier 1667, où Henri Bonhomme passe encore un contrat pour les verreries tant de Bruxelles que de Liège et Maestricht), il s'intitule, déjà en décembre 1666, maître des verreries des Pays-Bas, Liège, Maestricht et Bois-le-Duc, sans parler, depuis cette date, de la verrerie de Bruxelles.

D'après les renseignements recueillis par MM. Warzée et Lyon, ce serait le 1<sup>er</sup> avril 1667 que se fit le partage transactionnel entre Henri et Léonard Bonhomme, où la verrerie de Bruxelles fut attribuée à ce dernier.

Le 15 mars 1678, Oda de Glen constitue Léonard Bonhomme, son fils, « présentement à Bruxelles », pour poursuivre différents marchands qui ont laissé en souffrance le paiement de marchandises livrées à crédit.

Le 24 mars 1682, pareille procuration est donnée au même, « résidant à Bruxelles », pour administrer toutes ses

---

(1) Il était l'époux d'Isabelle le Page, de Bruxelles. (LEFORT, III, v<sup>o</sup> van Culssem.)

affaires, tant concernant les verreries de Bruxelles qu'autres, quelles qu'elles soient, comme aussi tous procès.

Ici apparaît à Bruxelles un personnage nouveau :

« Je vous engage, m'écrivait, le 1<sup>er</sup> octobre 1885, le regretté M. Pinchart, à venir dépouiller ici un dossier assez volumineux, qui concerne les Bonhomme et leurs établissements. Il y est question d'un procès (c'est, du reste, là tout le dossier) à propos d'un octroi accordé vers 1675 à Jacques Mols, pour pouvoir fabriquer des verres de cristal. Je ne doute pas que vous n'en puissiez extraire des renseignements intéressants pour l'histoire de la verrerie. J'espère que vous viendrez me réclamer ce dossier, que j'ai là dans un rayon à votre intention. Il m'a, dans le temps, été signalé par M. Galesloot. »

Malheureusement, ce dossier n'a pas été retrouvé, malgré les recherches ordonnées par M. l'archiviste général Piot; mais M. de Marneffe a découvert une farde (ne répondant pas au signalement en ce qu'elle est peu volumineuse, 44 pièces) de la Cour brûlée, qu'une main récente avait marquée de la dénomination erronée *Varia de l'audience*, et qui, si elle ne contenait pas le procès Bonhomme-Mols, n'en fournissait pas moins des indications très intéressantes pouvant suppléer, jusqu'à un certain point, aux renseignements désirés.

Jacques Mols, fabricant de verres de cristal depuis plusieurs années, produit une demande d'extension de ses octrois pour la fabrication de « glaces à *carros* ».

La demande doit être d'environ l'an 1690, car elle relate un document de 1686 et, de plus, elle fait allusion à une invention récente de France, celle des glaces coulées, de dimensions plus grandes que par le passé (glaces de plus de

60 sur 40 pouces), pour lesquelles Thévert fut seulement privilégié en 1688 (1), et encore son octroi ne fut-il enregistré qu'en 1695 et 1694 : il est vrai cependant que, dès 1670, Colbert avait écrit à l'ambassadeur de France à Venise qu'il n'était plus nécessaire d'attirer en France des ouvriers vénitiens ; qu'en 1672, il prohibait l'entrée des glaces de Venise ; enfin, qu'en 1675, il déclarait que la France produisait des glaces aussi parfaites que Venise (2).....

Dans certains documents, on lit qu'il y a eu antagonisme entre les verreries Bonhomme et Mols :

En 1715, Louis Marius, à Gand, disait qu'un sien concurrent, Fr. de Colnet, par ses démarches, faisait « doubter de quelque intelligence avec le s<sup>r</sup> Mols... on a veu à Bruxelles, passé environ trente ans, qu'un certain M. Bonhomme, Liégeois, y estant estably premier avec une verrerie, Mols survenant et érigeant une même verrerie, a obligé ledit Bonhomme à cesser et à s'en retourner... »

D'autre part, un second document datant de l'époque où Marius (le père de ce Louis) était en instance pour établir la verrerie de Gand, document dans le sens des prétentions de Mols, disait que ce Marius, « créature et instrument pernicieux des Bonhomme », était « véhément(ement) suspect des maléfices contre la fournaise de Bruxelles (... lacune de ce qui indiquait sans doute en quoi consistaient ces maléfices...). Et toute cette cabale et faction poussée par les menées de J. V. D. (juris utriusque doctor?) Menten, pour détruire dans le fond et bouleverser ladite fournaise en cette

(1) SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire de commerce*, III, v<sup>o</sup> Glaces, col. 657.

(2) GARNIER, p. 527.

ville (Bruxelles), en l'unique dessein de rendre tout le pays dans le dur asservissement de se devoir servir des verres de la fabrique de Liège, Maestricq et Bolduc... desdits Bonhomme ou leur faction. »

Le rédacteur de la note ajoutait : « Le reste se dira de bouche dans la conférence, ce qui est du tant plus pressant qu'on est informé secrètement que les malices et artifices font tout le possible pour débaucher le reste des ouvriers de cette fournaise, pour ainsy la faire crouler et cesser en même moment et au même instant traverser le (mots illisibles) de la nouvelle fabrique des verres à vitres et glaces à miroir et à *carros*. »

L'auteur de cette note est bien certainement Mols lui-même.

Non seulement l'adage *is fecit cui prodest* le dénonce, mais le dernier mot le dévoile ; ledit mot se rencontre dans la demande d'octroi pour la fabrication de « glaces à *carros* » (1). Cette orthographe originale n'a pu être le fait de deux personnes différentes.

Quelle est la date du début de l'industrie de Jacques Mols ?

C'est environ l'année 1685, d'après le document gantois ; mais M. Pinchart avait sans doute trouvé, dans les pièces du procès égaré, la date de 1675, qui paraît probable, puisque, dans le document postérieur à 1686 que j'ai cité plus haut, il est question d'un développement assez considérable de la verrerie Mols depuis un certain nombre d'années.

---

(1) On peut hésiter entre glaces à *carreaux* ou à *carrosses* : cette dernière expression se trouve, en effet, dans un octroi du 5 octobre 1727, dont il sera question ci-après.

En tous cas, nous savons qu'un Robert-Albert Castellano, de Liège, était allé s'engager comme verrier au service de « M. de Mol (1), directeur de la verrerie de Bruxelles », ville où il mourut en 1688. Or, ce Castellano était énoncé « présentement à Bruxelles » dans une procuration qui lui fut donnée le 8 février 1679 et renouvelée le 12 avril 1684, par Gilles Opleeuw, son beau-père, procureur à la Cour des Échevins de Liège, pour soutenir des procès devant le Conseil de Brabant.

L'hypothèse d'une désertion de Robert Castellano est d'autant plus probable que, le 15 mars 1678, il s'était engagé pour trois ans chez la dame Oda de Glen, veuve Bonhomme, il est vrai pour Liège et Bruxelles; il doit avoir été envoyé à Bruxelles, et c'est là qu'il aura été attiré en la verrerie concurrente; mais cela a-t-il eu lieu immédiatement après son arrivée?

Outre ce Robert Castellano, je pense que, de 1678 à 1685 ou environ, on trouvera plutôt à Bruxelles, parmi les Italiens qui y ont été engagés, des suppôts de la verrerie d'Oda de Glen : Massaro, Ponta, Schiavino, Tirlago. La découverte à Bruxelles du nom de Christophe Ponta assurerait l'exactitude d'un document d'Altare qui certifie son engagement en 1685 dans la maîtrise de Flandre (2); sinon, il faudrait supposer qu'on a étendu cette dénomination au pays de

---

(1) Cette forme du nom fait poser la question : ne s'agirait-il pas d'un membre de la famille de Mol, qui a occupé un certain rang à Bruxelles, et qui se dénommait aussi S'Mols ou Smols (*Revue belge de numismatique*, 1888, p. 112). Si la solution est affirmative, on rencontrera quelque jour, sur les verres de la fabrication de Mols, les armoiries de ladite famille : de gueules à cinq losanges d'argent, disposés en croix ; quelquefois le champ parsemé de billettes d'or.

(2) BOUTILLIER, p. 156.

Liège, où Christophe Ponta a été rencontré, et non ailleurs dans les Pays-Bas.

La verrerie de Mols (1) doit être classée parmi celles qui travaillèrent à la façon d'Italie : sa concurrence à l'égard de celle des Bonhomme, qui était de pareille nature, et la présence chez lui de l'Altariste Castellano suffirent pour le démontrer.

Mais la preuve complète de ce point résulte des allégations de la requête citée de Mols ; il a, dit-il, mis en état de dernière perfection et en travail continuel, de manière à pouvoir fournir à suffisance pour tout le pays, une verrerie où il fabrique des verres à vin et à bière, en verre fin et en cristallin, *à la façon de Venise*.

Mols demande incidemment qu'on protège son industrie en frappant les verres fins d'un droit d'entrée de 50 sols les 100 pièces, « quoique la valeur en est estimée environ le triple des autres, » et les verres en cristallin à 1 liard pièce, soit à 25 sols le cent.

Ses prix, qu'il compare à ceux de Savonetti, sont seulement de 45 florins aux cent pièces pour les verres de cristal et de 6 florins 10 sols pour les cristallins, « ce qui, dit-il, revient à un tiers et à la moitié moins de ce que les étrangers les avoient fait payer sans en avoir jamais voulu rien relâcher ou rabattre. » Il s'engageait à ne pas apporter

---

(1) Il n'est pas inutile, pour retrouver ce Mols, de noter qu'il était, sans doute, aussi directeur d'une savonnerie ; il réclamait la libre entrée des « cendres, gravelées, potasses, semences brûlés et autres espèces et ingrédients », dont il avait besoin journellement, disait-il, pour l'emploi et la confection des savons et pour la fabrique des verres cristaux et cristallins, montant annuellement à des sommes considérables.

de modification à ses prix de vente, si ce n'est pour les réduire.

Ces droits protecteurs étaient réclamés par Mols « afin de tant plus affermir ladite fabrique, la conserver au pays et mettre à couvert des traverses et malicieuses pratiques que l'émulation des voisins y a apporté cy devant pour disciper et détruire les anciennes fournaies, et pourroit encore tenter au préjudice et ruine de celles construites ou à construire par le suppliant à la suite du tems, comme l'expérience du passé l'a suffisamment fait connaître. »

Il allègue avoir découvert un « secret tout particulier pour l'affinement de la matière plus blanche et esclatant, que ceux de cristal *de Venise* et d'autres districts d'Italie, comme il croit jusqu'à présent inconnue, » et il espère rendre ses ouvrages « plus vifs, brillants et préférables à tous ceux qu'on a vus dans ces pays ».

Mols avait produit sa demande parce qu'il avait appris qu'un étranger était en instance pour obtenir le monopole de la « fabrication de glaces à miroir tout extraordinaires dont des spécimens avaient été vendus à la Cour pour un prix très considérable : d'après le bruit public, 200 pistoles pièce (1), somme que la fabrication proposée réduirait à moins de la moitié de ce que ledit étranger a débité, d'une matière plus grossière, obscure et noirâtre, tandis que les

(1) On possède d'anciennes listes de prix des glaces au début de la fabrication de Saint-Gobain. Les glaces ayant la hauteur en pouces de 14, 16, 20, 24, 55, 58, 40, voyaient leur prix s'élever respectivement en livres à 10, 12, 24, 55, 80, 180, 425; mais les plus chères étaient loin d'atteindre 200 pistoles, soit environ 2.000 francs.

nouvelles glaces devaient être d'une essence plus fine, cristalline et distinguée ».

Mols était au courant de ce qui venait d'être inventé en France : « L'industrie de l'art ayant découvert depuis quelques années en deçà, le secret et méthode de pouvoir fondre les glaces de quelle grandeur et hauteur qu'on le désire, et que le souffle de l'halaine n'estoit capable de pousser et estendre comme se fait à présent par la fonte et autres ustencils qu'on y emploie... »

De telle sorte que la seule tentative pour établir la fabrication des glaces en Belgique est omise par les historiens de Bruxelles, qui, il est vrai, anticipent d'un demi-siècle environ pour attribuer erronément cette industrie à un fabricant de gobeletterie....

Les deux privilèges de 1695 et  $\frac{2}{3}$  1741 furent accordés pour la fabrication des bouteilles à vin et le second, en outre, pour vitres.

Je n'en parlerais pas s'il ne fallait démontrer qu'il ne s'agit pas de la fabrication de verres et cristaux.

Par le premier de ces octrois, (Denis)-Joseph de Colnet est autorisé à fabriquer « des bouteilles, tant celles à couvrir d'osier que doubles, à condition de marquer lesdites bouteilles doubles au coin et armoiries du roi... (1) »

Par le second, Philippe au Rhein, Jean Waghemans et Tilman Plugers furent autorisés à fabriquer des bouteilles et des verres en table (verre à vitres).

Dans ces deux documents, il est question, comme le disait

---

(1) Cette dernière particularité mérite cependant qu'on s'y arrête, en ce qu'elle permettra peut-être de retrouver des bouteilles aux armoiries d'Espagne, qui seront ainsi datées de 1695.

la Chambre des comptes de Brabant, de « gros ouvrages de verrerie » et nullement de gobeletterie ; d'ailleurs, la verrerie de 1744, dirigée par des membres de la famille Plugers, existait encore en 1794 dans les mains d'un Jean-Baptiste Bredael, et, en cette même année, un relevé des fabriques de cristallerie ou verrerie fine des Pays-Bas constatait qu'il n'y en avait aucune dans le département de Bruxelles.

La verrerie fine de Mols florissait encore à Bruxelles en 1715, à en croire un document gantois de cette date auquel il est fait allusion ci-dessus.

En tous cas, il est constaté en 1745 que Mols avait « cessé de travailler depuis longtemps parce que sa manufacture lui revenait trop cher ». En 1765, on allègue que la verrerie de Bruxelles a dû crouler par la jalousie des Liégeois et de leurs coalisés et que les verres de cette manufacture ont été vendus à moitié prix dans tout le pays.

Je trouve encore quelques renseignements sur l'industrie artistique du verre à Bruxelles.

En 1762, Zoude, de Namur (voir ci-après), avait un correspondant à Bruxelles pour approvisionner de gobeletterie cette dernière ville.

En 1786, un Anglais, nommé Ensell, sans doute un descendant des de Hennezel établis en Angleterre dès le xvi<sup>e</sup> siècle, demanda à fonder à Bruxelles une fabrique « de tout ce qui se faisait en verre dit cristal taillé, de la même espèce que celui qui se faisait en Angleterre ». Il fabriquait une lampe mécanique de son invention ; il avait introduit différents perfectionnements dans les instruments en verre pour les arts et sciences et il s'occupait en outre de toutes sortes d'objets d'art et d'ameublement.

La requête d'Ensell fut accueillie avec faveur : dans le pays, on ne connaissait pas de « verrerie travaillant en fins ouvrages de gobeletterie dont l'usage se répand de plus en plus, » et, le 25 octobre 1786, on lui accorda un octroi pour permettre au public de se procurer à moins de frais et à meilleur prix les objets de cette espèce que les Pays-Bas tiraient alors d'Angleterre et de France.

Coppens, auteur du mémoire cité sur l'industrie belge en 1787 (1), dit : « un Anglais a commencé à établir une manufacture de cristal près de Bruxelles, où il compte travailler de lustres, lanternes, gobeletterie, etc. On ne peut pas encore savoir si l'établissement aura du succès ; ce qui dépendra du prix et de la qualité de la marchandise : je suis pourtant porté à le croire, parce que l'Anglais qui dirige les travaux me paraît connaître à fond la branche qu'il entreprend ».

La fabrique d'Ensell, établie au château de Crayenhoven, près de Vilvorde, fut soupçonnée de se livrer seulement à l'importation de pièces toutes faites : verres à vin, carafes de cristal, cloches de verre, qu'elle se faisait envoyer bruts et qu'elle se bornait, disait-on, à achever, par exemple, en les polissant.

En 1791, cette fabrique n'existait plus. Un acte du 31 janvier 1789 révoquait le privilège, « vu la dissolution de l'établissement et la démolition des fourneaux » ; la fabrique était alors annoncée comme étant à vendre (2).

(1) *Mémoires des prix de l'ancienne Académie de Bruxelles*, question posée en 1783, p. 24.

(2) Rens. de MM. WARZÉE et CL. LYON.

*L'Histoire des Environs de Bruxelles*, II, pp. 398 et suiv., parle seulement d'une fabrique d'eau-forte et de couperose, qui exista au château de Crayenhoven entre 1746 et 1761 ; elle était également dirigée par un Anglais.

Que jé n'omette pas de citer le chevalier de Caqueray, de l'une des quatre grandes familles des « Messieurs » de Normandie. Le 24 février 1772, étant alors établi à Épinal, près de Beaune (Bourgogne), il demanda à pouvoir installer une verrerie à Bruxelles. Ce projet n'eut pas de suite, il s'y agissait d'ailleurs uniquement de la fabrication de bouteilles.

### *Namur.*

Le capitaine Antoine Miotti, de Venise, autorisé par octroi du 7 janvier 1625, à établir une verrerie de cristal « façon de Venise » dans les Pays-Bas, avait profité de son privilège pour étendre sa fabrication à Namur, comme on le voit en un document du 4 septembre 1629 (1).

C'était sans doute sous l'impulsion de Miotti que Gaspar Brunoro, autre Muraniste, précédemment attaché à la verrerie des Trois Couronnes, engagea, le 15 février 1629, un homonyme de son patron ou associé supposé, Sébastien Miotti, pour le servir à Namur comme aide de verrerie (2).

Cornélie Van Horen, mère de ce dernier, âgé de 18 ans, intervint à l'acte; était-elle peut-être la veuve d'Antoine Miotti?

Quoi qu'il en soit, à raison d'une poursuite répressive pour des faits honteux, au mois de juin 1629 (3), Gaspar Brunoro et Sébastien Miotti, décrétés de prise de corps, s'enfuirent sans doute; car le 4 septembre suivant, le document

(1) HOUBOY, pp. 54 et 56.

(2) VAN DE CASTELLE, *Annales de la Société archéologique de Namur*, XVI, p. 205.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIX, p. 466. Voy. même accusation ci-dessus pour le Vénitien Grégoire Fritsele.

de cette date, cité ci-dessus, constatait que la fournaise de Namur était éteinte.

Van Lemens, qui avait obtenu prorogation en sa faveur de l'octroi d'Antoine Miotti, ne profita sans doute pas de l'autorisation de reprendre la verrerie italienne de Namur; au moins aucun document ne constate que la fournaise fut rallumée; on sait seulement, par un acte du notaire Dardenne, de Namur, du 2 septembre 1645 (1), que « Jean Savonetti, gentilhomme demeurant à Venise » (c'est le Savonetti de Bruxelles), constitua un fondé de procuration à Namur pour faire saisir « tous verres, tant cristallins, cristaux, que verres qu'on appelle en italien *vetro*, venant de provinces étrangères et non de la fabrique du comparant ».

On sait aussi (voir article *Anvers*) que les Bonhomme, en 1648, manifestèrent une velléité de fabriquer du verre à Namur.

Quand, dans ma prochaine lettre, je parlerai de l'Espagne, j'y montrerai Dieudonné Lambotte, qui, avec son père Thierry Lambotte, était à Namur jusqu'en 1669, fondant en 1680 la verrerie de Saint-Martin de Valdeiglesias.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, je l'ai dit, on ne parlait plus dans nos contrées du cristal de Venise, et à Gand (voir ci-après), un de Colnet introduisit en 1710 la fabrication du cristal d'Angleterre; c'est donc de ce dernier produit qu'il va s'agir pour le de Colnet que voici.

Le 50 août 1742, François-Hyacinthe de Colnet (2) de-

(1) Retrouvé par M. VAN DE CASTELLE aux archives de Namur et communiqué par lui.

(2) Il s'était marié avec Jeanne-Louise Everard, de Bruxelles, à l'église N.-D., à Namur. (Sainte-Véronique, à Liège, publication de bans du 5 avril 1742.)

clairait qu'ayant hérité de ses ancêtres l'art de fabriquer des verres de fougère, mais qu'ayant cherché à se perfectionner et parcouru dans ce dessein les verreries des pays étrangers, il était parvenu à la découverte et connaissance du verre de cristal.

Il fut autorisé par lettres-patentes du 27 mars 1745 à établir une verrerie et manufacture de verre de cristal à Namur.

La fabrique de de Colnet était en veine de réussir ; mais les nécessités du siège de Namur, en 1746, amenèrent la destruction des bâtiments, situés en Buley, sous les feux du château ; de Colnet n'était pas en état de rétablir l'usine, il alla mourir à l'étranger et sa femme se retira au pays de Liège.

Sébastien Zoude, peut-être parent d'un verrier de ce nom attaché à la verrerie de la dame de Harveng, à Charleroi, avait racheté l'outillage de de Colnet ; il songea à l'utiliser.

Il fut autorisé, le 9 juin 1755, à établir à Namur une manufacture de verre commun et de cristal.

D'abord Zoude ne travailla pas en verre fin ; mais ses expériences lui révélèrent, dit-il, le secret d'un cristal égal à celui de l'Angleterre (celui pour lequel de Colnet avait obtenu privilège) ; il parvenait à le vendre un tiers moins cher qu'à Londres, bien qu'égalant, ajoutait-il, en clarté, blancheur et finesse, les cristaux les plus fins que l'Angleterre avait produits jusqu'alors. Il se vantait de surpasser le cristal de Liège, d'Allemagne et tous autres.

Zoude était d'ailleurs un industriel éclectique ; il parvenait, ajoutait-il, à imiter tous les ouvrages étrangers et, renchérissant sur ceux-ci, il avait « produit au public tout ce que la

curiosité et le bon goût pour l'ornement des tables pouvait exiger ».

Il avait établi un four à la française indépendant d'un autre pour le cristal anglais.

Il repoussait d'abord l'imitation des verres à la façon d'Allemagne « qui sont coupés et taillés, tandis que partout ailleurs c'est du verre coulé, uni et moulé ». Cependant le secret d'un des procédés allemands, la dorure du verre, lui avait été personnellement communiqué par le prince Charles de Lorraine ; il reconnut bientôt qu'il lui était nécessaire de « tailler et dorer les verres et de faire des moules de cuivre pour imiter les Allemands ». Il demanda à cet effet des subsides pour faire construire une fournaise à dorer. Son but était d'établir un four à l'allemande à douze pots ou creusets produisant par an un million de verres et il demandait un subside pour établir « un moulin à l'effet de tailler les cristaux comme il y en a en Bohême et en Allemagne ».

« Dans les Pays-Bas, dit-il, il y a des verres de toutes les fabriques étrangères que sa manufacture doit imiter pour contenter les goûts différents de chacun, tellement qu'il en coûte non seulement beaucoup d'études, mais encore qu'il a fallu exposer de grosses sommes pour faire tant de sortes d'assortiments ; tout cela sans parler des verres et ouvrages de fantaisie qui exercent la patience du maître et des ouvriers et qui, n'étant commandés qu'en très petite quantité, jusqu'à l'unité, coûtent davantage et sur lesquels il se trouve peu ou point de bénéfice ; encore veut-on bien obliger le public, quoique ce seul chef soit capable de ruiner le maître par la consommation de son charbon et les ouvriers par la perte de

leur temps ; on satisfait à la demande des curieux pour se mettre à l'abri de toute plainte ou murmure. »

Il revient sur cette même idée à la suite d'une énumération de ses produits : « on ne croit pas devoir entrer dans un plus long détail sur les autres différentes espèces que chaque particulier veut avoir à sa mode, qui sont des ouvrages hors routine pour les ouvriers et contre l'intérêt du propriétaire ».

La mode n'était plus à la verrerie à la « façon de Venise » ; mais cela n'arrête pas Zoude ; il est parvenu, dit-il, à fabriquer l'émail blanc aussi beau que la porcelaine (1) de Saxe et à y donner toutes sortes de couleurs aussi belles qu'à Venise, ce qui est le « couronnement de ses opérations ».

Il a chez lui un graveur qui se livre à la composition de l'émail de diverses couleurs, ce qui, d'après lui, « ne se fait qu'à Venise ».

Il représente la fabrication à la vénitienne comme devant amener des avantages tout particuliers ; ce sera un moyen « d'occuper tant de pauvres gens qui épuisent les ressources des gens de bien, et tant de fainéants, libertins et vagabonds qui sont nuisibles à eux-mêmes et à la société civile, dont on pourrait faire des élèves de toute espèce, même pour peindre les fleurs en émail *comme à Venise* ».

Enfin Zoude veut faire venir à Namur les lapidaires, des

---

(1) Encore une note épisodique sur la céramique : Un auteur anglais, George R. WRIGHT, *Archæologie and historic fragments*, Londres, 1887, pp. 130 et 168, connaît l'histoire de Jacqueline de Bavière et des pots de grès (Jacobakannetjes) qu'elle façonnait de ses mains, dans sa prison de Teylingen, pour les jeter dans le Rhin. Jacqueline épousa Fr. de Borselen : d'où la question, le mot *porcelaine* ne viendrait-il pas de là ? Oh ! non : le mot *porcelaine*, appliqué à la céramique chinoise, avait été employé un siècle auparavant par Marco Polo, dont le manuscrit original, on le sait, a été rédigé en français.

ouvriers étrangers qui s'appliqueront « à graver et tailler les pierres en cristaux pour faire boutons, croix, bagues, oreillettes et autres ouvrages que les orfèvres mettent en œuvre » .

Ces vastes projets, on le pressent, ne furent pas réalisés ; Zoude éprouva toutes sortes de difficultés : les marchands en détail de Namur lui étaient hostiles et vantaient la verrerie de Liège comme supérieure ; celle-ci s'introduisait à Namur même où on la vendait à perte ; le Conseil provincial de Namur se lassait d'accorder des subsides, etc.

Mais telle qu'elle était, la manufacture de Zoude, au moins à ce qu'il affirmait, était la seule en Europe qui fabriquât autant d'espèces différentes : « dans la verrerie de Liège, dit-il, il s'en fait au plus de douze sortes ; dans celle de Bois-le-Duc, on n'en fait que de deux sortes, qui sont des gobelets et des verres à vin ; toutes les verreries de la Thiérache n'en font que de six sortes et encore c'est une marchandise très commune » .

Ce que Zoude visait surtout, c'était de dépasser la verrerie liégeoise, qu'il appelait son antagoniste. Quatre verres de lui pesaient une livre, tandis que pour ce poids il en fallait six de Liège ; ainsi ses verres pesaient un tiers de plus que ceux de Liège, où, comme dans les verreries étrangères, on faisait deux pièces de la matière d'une. Il ne voulait pas en faire d'aussi légers pour ne pas s'exposer à la critique de tout le monde ; il y allait de son honneur de ne pas produire des fabricats pouvant discréditer sa manufacture.

Cette différence de poids tenait peut-être à l'emploi de plus d'oxyde de plomb pour le cristal « façon d'Angleterre » fabriqué à Namur.

Quoique Zoude se plaignit sans cesse de la concurrence

liégeoise, il se vantait, dès 1762, de fournir la ville de Liège de pièces extraordinaires et, en 1778, de livrer ses produits à Liège, à Maestricht, etc. ; en 1794, sa fabrique de gobe-  
leteries, de carafes, de bouteilles en verre blanc, ne pouvait satisfaire aux demandes du pays de Liège, qui lui envoyait de nombreuses commandes ; il est vrai, Zoude le reconnaissait, que cette presse pouvait être attribuée aux « révolutions pendant lesquelles on a beaucoup cassé et brisé ».

Zoude avait des magasins à Bruxelles, Louvain, Anvers, Malines, Mons, Gand, Tournai et il achalandait de plus l'étranger, qui, trouvant son verre extrêmement blanc et brillant, lui en demandait, disait-il, des quantités de toutes espèces et qualités, notamment à Paris, à Lisbonne, en Hollande et ailleurs.

Les ouvriers de Zoude étaient la plupart étrangers au pays ; mais les noms de quelques-uns qui sont connus par certaines difficultés au sujet de leur embauchage en d'autres verreries, ne révèlent pas une nationalité italienne.

Il avait une vingtaine d'ouvriers ; mais avec les progrès de sa verrerie, il entendait porter à 600 le nombre des individus employés à sa fabrique, « tant lapidaires, doreurs, maîtres ouvriers, journaliers, qu'autres ».

Zoude consommait la houille pour combustible ; mais quand il dit qu'il en fait usage « contrairement à ce qui s'est pratiqué jusqu'aujourd'hui par un secret découvert par tous ses soins », il fait allusion à quelque mode particulier d'emploi et non à l'emploi même ; car la houille pour la fabrication du verre était connue au siècle précédent, tant à Liège qu'en France et en Angleterre.

Il mettait en œuvre les matières suivantes : magnésie

(manganèse), sublimé, soufre, salpêtre, litarge de vin, cendres ordinaires ou recuites dites goudronnées, salins et potasse, soude d'Alicante, poudre de roquette (1).

En 1777, l'épouse de Zoude, veuve depuis 1771, avait songé à étendre sa fabrication au verre en tables et aux bouteilles ; elle relevait une imputation de manque d'activité, en provoquant ses détracteurs à lui faire une commande de 100 ou 200,000 verres de toute espèce, petits et grands, moulés et unis, livrables de semaine en semaine, en verre blanc et cristal de composition, le tout à 10 sols moins au cent que ses prix ordinaires.

Elle offrait du reste de publier, comme en la verrerie française de Monthermé, un prix courant qu'elle aurait déjà eu fait imprimer, n'était la crainte de désobliger les débitants en détail.

Bien qu'il ne soit pas même fait mention de la verrerie Zoude dans les mémoires cités de Coppens et Lammens, cette verrerie a existé jusqu'en 1879, jusqu'au moment où la verrerie concurrente d'Herbatte, au faubourg de Namur, fut acquise par la société des cristalleries de Val-Saint-Lambert.

### *Barbançon.*

On rencontre en cette localité un Nicolas de Colnet, privilégié pour la verrerie par octroi de Philippe II, du 7 avril 1559 (2).

A un moment donné, soit vers 1600, soit depuis 1655

---

(1) *Encyc.*, VIII, p. 450 : *Roquette*, soude la plus estimée, se tirant du Levant, d'Alexandrie, de Tripoli.

(2) LEFORT, II<sup>e</sup> série, IX, p. 518.

(selon les documents qu'on consulte), Gilles de Colnet, descendant de Nicolas, avait consacré la verrerie de Barbançon à la fabrication du cristal fin ; dans son testament, ce personnage se qualifie, en 1651, de *magister fornacis cristallinae* (1).

Un second Nicolas de Colnet, fils de Gilles, fit un traité avec son parent van Lemens, maître de la verrerie de Bruxelles (voir article *Bruxelles*), ce qui donna lieu à une opposition et à la présence momentanée des Savonetti à la tête des verreries bruxelloises ; Nicolas de Colnet était beau-frère de Fr. Savonetti (2).

Lorsque van Lemens reprit ces verreries et prépara la cession aux Bonhomme de Liège, il conclut au préalable, le 6 février 1657, un contrat de société avec Henri Bonhomme, où ce dernier déclarait prendre pour associé Nicolas de Colnet, qui devait demeurer paisiblement en possession de la manufacture de verres en sa fournaise de Barbançon (3).

Cependant, dès l'arrivée des Bonhomme à Bruxelles, en 1658, on les voit en lutte avec Nicolas de Colnet ; le 7 août 1659, ce dernier fut l'objet d'une réclamation des frères Bonhomme, qui se plaignaient de l'envoi des verres de Barbançon à Bruxelles.

Ces difficultés ne furent qu'assoupies ; car une pièce sans date (4), mais postérieure à 1665, est relative à de nouvelles discussions.

---

(1) Dossiers de Wetzlar, farde 2344 (Archives de Liège).

(2) VAN DE CASTEELE, (1<sup>re</sup>) *Lettre*, p. 49, note.

(3) Rens. de MM. WARZÉE et LYON.

(4) *Varia de l'audience*, nos 14 et 14.

Nicolas de Colnet y allègue que les siens composent un canton entier dans le bourg de Barbançon, consistant en « douze familles nobles et plus de quatre-vingts communiants, qui font subsister six villages circonvoisins par leurs emplois et exercice ».

Toutes ces familles se trouveront réduites à la nécessité de se retirer en France ou en d'autres états étrangers « si la clause exclusive demeure en être et produit les effets que les Bonhomme en attendent ». Tous ces villages que la verrerie de Barbançon entretient se verraient bientôt déserts et abandonnés « par le manquement du plus essentiel pour leur maintien et subsistance. »

Ce qui ne laisse aucun doute sur le genre de fabrication auquel on se livrait à Barbançon est l'assimilation suivante :

« La verrerie entretenue en la ville de Bruxelles par Savonetti et composée de six gentilshommes, luy rendoit annuellement pour le moins 500,000 verres, à 50,000 chacun.

» La verrerie de Barbançon, où il y avoit dix gentilshommes, tous Colnet, et naturels de ce pays, rapportoit aussy au moins 500,000 verres.

» Et par dessus cette quantité, les Bonhomme en faisoient entrer des verreries de Liège, Maestricht, Bois-le-Duc et Verdun, plus de 400,000.

» Le tout quoy, se distribuoit et débitoit dans le pays, sans comprendre la consommation qui s'en faisoit dans les provinces de Gueldres, Limbourg et Luxembourg. »

De plus, Nicolas de Colnet demande qu'il lui soit fait application d'une sentence de S. M. en date du 8 février

1665 (1), confirmée en revision, portant que la clause exclusive de l'octroi des Bonhomme « ne peut empêcher *la fabrique des verres de cristaux et cristallins qui se fait par ledit de Colnet* et que ledit octroi et acte déclaratoire ensuivy estoient à tenir pour nuls en son regard. »

L'exposé des faits est curieux et intéressant à reproduire en résumé :

Depuis que les Bonhomme, roturiers étrangers, ont, par leurs déguisements, su supplanter des gentilshommes originaires du pays et fait naître une clause exclusive qui seconde puissamment leur dessein, ils font entrer avec leurs passeports une quantité prodigieuse de verres et suppriment les droits que S. M. en pourrait tirer, aussi bien que des gros verres et bouteilles qu'ils affranchissent aussi par leurs passeports. Et tout cela pour une reconnaissance annuelle de 4,000 florins, en considération de laquelle ils jouissent encore des franchises et exemptions portées par ledit octroi...

Les Bonhomme ne s'étudient qu'à leur intérêt particulier. Pour faire valoir leurs maximes, ils font entendre qu'il y a impossibilité d'entretenir une verrerie en la ville de Bruxelles, sans faire dénicher les Colnet et les déchasser de la province de Hainaut, où ils prétendent aussi, sous l'appui de leur octroi exclusif et par le moyen de leurs passeports, faire entrer les verres étrangers du pays de Liège, où ils ont quatre verreries, quoique l'étendue dudit pays n'exécède pas beaucoup la province de Hainaut, où il n'y a que celle de Barbançon...

Il y en a trois ou quatre dans les Provinces-Unies, qui

---

(1) Il en est question à l'article *Bruxelles*

ne dépassent pas celles-ci en étendue. Cependant, elles subsistent et ne s'entrechoquent en aucune façon... Vouloir soutenir que la verrerie de Bruxelles ne saurait subsister que par l'anéantissement de celle de Barbançon, ce n'est pas agir en homme vrai. Il n'y a rien d'incompatible ; l'une peut être entretenue et l'autre demeurer en pied, et les avantages qui en reviendront seront toujours assez considérables pour arrêter les plaintes de ceux qui ne sont pas d'humeur de tout engloutir et couper l'herbe sous le pied de leurs voisins...

A cela, de Colnet ajoute des récriminations contre l'avidité des Bonhomme, sur l'utilité de la concurrence pour ne pas livrer le public à la merci des fabricants liégeois, etc.

Une couverture mal placée d'une farde du dossier dit *Varia de l'audience*, porte « Léonard Bonhomme c. Nicolas Colnet » ; elle est évidemment relative à ce qui vient d'être dit : l'opposition en question se rapporte donc à une époque à limiter entre le mois de février 1665, date relatée dans l'acte, et le 22 février 1668, où Oda de Glen devient veuve de Léonard Bonhomme (1). La mention au crayon « vers 1694 », qui semble avoir été tracée par feu M. Pinchart, est donc erronée et doit sans doute être appliquée à d'autres pièces.

Des documents recueillis par MM. Warzée et Lyon permettent de compléter ce qui regarde la verrerie de cristal de Barbançon.

Un peu après 1670, le prince de Barbançon intercédaient en

---

(1) Cependant je n'attache pas trop d'importance à la mention du nom de Léonard Bonhomme, nom qu'un des documents de MM. WARZÉE et LYON, cités ci-après, porte encore en 1675. Il se peut que la désignation de la firme ait survécu au personnage.

faveur de la famille de Colnet, qui, depuis deux siècles, était établie en la terre de Barbançon, y avait obtenu des donations de plus de cent bonniers pour la fabrication du verre.

Ledit prince fait remarquer que la prétention « que s'aroge Bonhomme de faire cesser le fourneau de Nicolas de Colnet, écuyer », causerait la retraite d'environ 50 familles de verriers établis à Barbançon, « à l'exemple de huit maîtres, tous Colnet, qui, voyant ce trouble et les pratiques d'un étranger qui tâche de les mettre bas, ont abandonné ladite terre et se (sont) retirés, avec quinze familles, en France, où ils ont dressé deux verreries, l'une dans le duché de Guise et sous le gouvernement de la Capelle. »

Le prince de Barbançon supplie donc Son Excellence (sans doute le gouverneur général des Pays-Bas) de « conserver la fabrique de fins verres » de la terre et principauté de Barbançon.

Vers la même époque, Nicolas de Colnet adressait un mémoire à l'autorité, où il rappelait les services et les privilèges de ses aïeux depuis plusieurs siècles.

Il y rapporte que l'octroi de Jean-Baptiste van Lemens du 4 décembre 1629, ne pouvait porter atteinte à la verrerie de Barbançon, alors déjà existante, d'après certains certificats.

Gilles de Colnet, père de Nicolas, dont les verres avaient été saisis en faveur de van Lemens, avait obtenu une sentence du 9 octobre 1658, levant la saisie et permettant la distribution de ses produits moyennant due notice, et avec défense à van Lemens d'y porter empêchement.

Nicolas de Colnet cita encore une déclaration du Conseil (des finances?) du 5 octobre 1658 et une sentence du Conseil privé du 28 mars 1659.

Enfin, le mémoire, qui paraît être incomplet, parle d'une sentence que les Bonhomme ont su obtenir au Conseil privé à charge de Nicolas de Colnet, portant « qu'il aura à faire démolir ses fours, en telle sorte qu'il n'en reste plus de marque »; qu'en conséquence, la fabrique a cessé et que le réclamant est obligé d'entretenir à ses frais plus de 40 personnes.

Cette décision est sans doute une sentence du Conseil des finances du 25 mars 1675, à laquelle Léonard Bonhomme (fils) fait allusion dans un mémoire adressé au Roi.

Nicolas de Colnet disait incidemment que les verres des Bonhomme se débitaient à un prix excédant d'un tiers ceux de la fabrique de Barbançon.

Dans les documents rassemblés par MM. Warzée et Lyon sur l'histoire de la verrerie, on trouve la mention d'une décision du Conseil d'État du 24 avril 1685, accordant franchise des charges publiques à Nicolas de Colnet, de Barbançon.

Il doit y avoir eu des relations et des échanges de personnel entre les verreries de Barbançon et celles de Liège, ville où apparaît dans les actes un individu attaché à la verrerie des Bonhomme et nommé Nicolas Samboin, de Barbançon (1).

L'un des arguments employés pour démontrer que les de Colnet ne sont pas d'origine vénitienne est, pour M. Pinchart, qu'ils ne se sont pas livrés à la fabrication des « cristaux et cristallins » (2).

---

(1) Notaire Pawea, 27 novembre 1645.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 388.

La chose à prouver est exacte ; mais l'argument est mauvais, d'après ce qui vient d'être dit de la fabrication, à Barbançon, du verre de cristal et cristallin, ce qui, au xvii<sup>e</sup> siècle, ne s'entendait que du verre « façon de Venise ».

Même, Barbançon est un des huit sièges de la verrerie du xv<sup>e</sup> siècle et du xvi<sup>e</sup>, où les de Colnet sont signalés, et comme dans quatre de ces verreries on voit les de Colnet associés avec les Ferry, il est permis de supposer que l'influence de ceux-ci, s'ils sont Italiens, s'est étendue aux quatre autres : Barbançon pourrait donc bien remonter au xvi<sup>e</sup> siècle et même au xv<sup>e</sup>, pour la verrerie « façon de Venise », d'abord pour le verre émaillé, puis pour les « cristaux et cristallins ».

Cela serait hors de tout doute s'il était établi que Guichardin et Mercator parlent des mêmes verreries : le premier cite spécialement celles de Barbançon, et le deuxième, après avoir parlé de la fabrication des vitres en Hainaut, ajoute : « Omne item vitrearum vasorum genus et suppellex hic conficitur. »

### *Gand.*

Jusqu'ici, la ville de Gand n'avait guère été signalée comme s'étant livrée à la fabrication des verres « façon de Venise ».

Gand est bien nommée parmi les villes où la verrerie s'est exercée (1) au xviii<sup>e</sup> siècle ; mais l'on savait seulement qu'un de Colnet y avait travaillé en cristal (2) ; encore, verra-t-on

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIX, p. 479 (Voy. aussi *Patria Belgica*, III, p. 232.)

(2) *Ibid.*, XXIV, p. 50.

plus loin qu'il s'agit plutôt de cristal moderne, à la manière d'Angleterre.

Aujourd'hui, la découverte de nouveaux documents permet d'en dire davantage (1).

Le 8 décembre 1584, le prince Alexandre de Parme, gouverneur des Pays-Bas, s'adressait aux Échevins de Gand pour leur recommander un Vénitien, Grégoire Friziery, qui se proposait de mettre le feu à une fournaise pour la fabrication des verres de cristal dans la capitale de la Flandre.

Friziery offrait les verres moitié moins cher qu'ailleurs.

Le prince faisait ressortir la circonstance que c'était là « chose pouvant redonder au bénéfice commun et attirer ouvriers de ce métier ». Il engageait les Échevins à l'informer des difficultés que l'affaire pourrait présenter, « sy aucunes en y a, que nous ne croyons. »

Il est intéressant de fixer la personnalité de ce Grégoire Friziery.

Pasquetti, de Brescia, avait cédé la verrerie d'Anvers, en 1580, à Ambroise Mongarda, par un testament qui donna lieu à des difficultés entre Pierre de Pedralis, neveu du testateur, et le légataire (2).

Pendant ces débats, « ung nommé Grégoire Fritsele, Vénitien, ayant cy-devant esté serviteur en ladiete fournaise, lequel, pour certain délict, a été contraint de se retirer d'Anvers, parvint à obtenir sinistrement octroy et povoir d'exercer l'art (de verrerie) ».

---

(1) Voir outre les dossiers déjà cités du Conseil des finances (de Bruxelles), FR. DE POTTER, *Petit cartulaire de Gand* (1885), à l'appendice.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, pp. 159, 141, 585.

Un octroi du 19 décembre 1586, à la suite d'une transaction, régla la situation à Anvers entre Pedralis et Mongarda : Fritsele, ainsi débusqué, se sera prévalu de cela pour obtenir l'appui de l'autorité ailleurs : cependant, il doit n'avoir point réussi ; car, en mai 1690, il est allégué que, jusqu'alors, la fabrication des verres de cristal et de couleur n'avait jamais été exercée à Gand.

Grégoire Friziery et Grégoire Fritzele ne font qu'un.

En 1615, les députés ecclésiastiques et les quatre membres des États de Flandre firent opposition à l'octroi sollicité par Philippe Gridolfi, pour Anvers (1).

Au Croisic, en Bretagne, on signale, en 1627, un verrier de *Gand*, Gérard Demigennes, dont le père, principal du collège de Vannes, avait été naturalisé par Henri IV en 1605 (2).

Ce fait doit être écarté, parce que, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les seules verreries à l'italienne qui existaient dans notre Belgique actuelle étaient celles d'Anvers et de Liège. Or, il s'agit bien, au Croisic, d'une verrerie à l'italienne : la Bretagne était pleine de verriers altaristes, comme je le montrerai en ma 9<sup>e</sup> *Lettre* ; et d'ailleurs, le successeur de Gérard Demigennes fut l'Altariste Horace Bormiolo ; comment eût-on songé à attirer en Bretagne des verriers de la Flandre si même il y en avait eu en cette contrée?...

M. André émet le soupçon qu'on aura lu par erreur *Gand* au lieu de Gènes ; il n'est pas nécessaire de faire pareil effort ; car il y a, au nord de l'Italie, assez bien de *Ganda*, etc.,

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIX, p. 468.

(2) ANDRÉ, *l. cit.*, p. 585 ; GERSPACH, p. 201.

deux en Lombardie, une en Piémont. Je penche, quant à moi, pour Gandoia, section de la commune de Borgone-Susa, non loin d'Altare (1).

Je renonce donc absolument à reconnaître dans Gérard *Demigennes* quelque *van Meyghem*, de Gand, où il y a et a eu cependant des Migons et van Migons (2).

Deux autres Altaristes, Christophe Ponta et Jacques Perrotto, engagés dans la maîtrise de Flandre en 1685 (3), ne peuvent pas avoir travaillé à Gand ; car c'est depuis cette date seulement qu'on voit apparaître de nouveaux verriers italiens en ladite ville.

En mai 1690, Conrad Mirengo et Jacques Mior, de Venise, s'offrent pour introduire à Gand la fabrication de toutes sortes de verres, aussi bien cristallins que verres de couleur, qu'ils ont exercée depuis longtemps. Ils invoquent, comme Friziery, le profit notable qui en résultera pour la ville et ils demandent qu'on leur concède une maison ou un emplacement pour y établir une verrerie, plus certaines allocations et exemptions.

---

(1) Je ne parle pas de l'altération de *L'altar* (Altare) ou *Lanta*, qui est devenue *Ganta* dans la *Revue des sociétés savantes des départements*, N<sup>o</sup> série, VIII (1874, 2<sup>e</sup> sem.), p. 250.

(2) Rens. de M. Hermann VAN DUYSSE, qui a remonté jusqu'à l'époque de Hembyse.

(3) Rens. de M. Enrico BORDONI, d'après le *Registre Ricevuto e speso* ; BOUTILLIER, p. 155.

Christophe Ponta a été retrouvé à Liège, ville qu'a Altare on considérait ainsi erronément comme faisant partie des Pays-Bas.

Il faut donc appliquer à d'autres localités des Pays-Bas l'énonciation de M. l'abbé BOUTILLIER : « Il est hors de doute que quelques-uns des Perrotto avaient travaillé avec les Borniolo, les Ponta et les Saroldo, *en Flandre* ». Quant aux Borniolo et Saroldo, ils ont été erronément portés comme ayant travaillé *en Flandre*. (Voir l'article *Auvers*.)

Les Echevins, le 29 du même mois, accordèrent plusieurs des faveurs sollicitées et de plus un local dans les « petites maisons » à la *Pest-huys*; les impétrants étaient en outre assujettis à fournir caution pour le remboursement de certaines avances que le magistrat leur faisait.

Il n'y a pas plus ici de différence de nom que pour Friziery ou Fritsele : Jacques Mior était sans doute un Miotti, dont le nom aura été mal lu ou mal écrit, et précisément un Antoine Miotti est nommé à Bruxelles, en 1625, à la tête de la verrerie à l'italienne pour y faire du cristal de Venise *de toutes sortes de couleurs*, ce en quoi il se disait expert, tout comme le Jacques Mior de 1690 ; la famille Miotti de Venise était, en effet, connue pour avoir introduit de notables perfectionnements dans les émaux et c'est à elle qu'on attribue l'invention du verre imitant l'aventurine.

Nous avons rencontré encore un Miotti à Namur.

Conrad Mirengo naquit à Liège le 6 juillet 1649, de l'Altariste Antoine Mirengo ; le prénom de Conrad, insolite dans sa famille, lui fut donné, lors de son baptême à Sainte-Véronne, par son parrain, le seigneur Conrad de Bergues ; il n'y a donc aucun doute sur l'identité de Conrad Mirengo, engagé à Liège, le 14 novembre 1678, dans la verrerie de Henri Bonhomme et du Conrad Mirengo de Gand.

Encore une fois, le projet n'eut pas de suite et la requête des deux verriers de 1690 fut portée pour mémoire dans le registre aux délibérations de la Keure gantoise.

Le 11 mars 1666 (1), les frères Bonhomme se proclamaient, en vertu de l'octroi de S. M. le roi d'Espagne, privilégiés

---

(1) Protocole du notaire Pawea, 11 mars 1666.

pour débiter leur marchandise « tant en Brabant que Flandres et autres pays de S. M. » ; il était naturel qu'ils songeassent à établir des fournaies dans les Flandres, comme ils l'avaient fait en Brabant.

Les Bonhomme visaient bien Gand, puisqu'un de leurs ouvriers voulait déjà s'y transporter en 1690; cette intention, qui s'est manifestée une seconde fois en 1695, est rendue palpable par un document de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (1), qui porte : « certain Marius (lacune), natif de Maestrieq, (est la) créature et instrument pernicieux des Bonhomme... Toute cette cabale est... pour l'unique dessein de rendre tout le pays dans le dur asservissement de se devoir servir des verres de la fabrique de Liège, Maestrieq et Bolduc, sous la plausible apparence de l'establissement d'une nouvelle fournaie *en la ville de Gand...* ».

Mols, de Bruxelles, de qui émane sans doute ce document, comme je l'ai dit ci-dessus, ne fut pas le seul opposant : le 18 août 1692, Arnold de Colnet protesta également contre l'établissement d'une verrerie à Gand; mais ce fut sans succès; le 16 septembre 1695, le magistrat de Gand accorda à Louis Marius l'autorisation d'établir une fabrique à souffler le verre avec monopole pendant 26 ans, pour la fabrication et la vente de toutes sortes de verres en Flandre, plus des faveurs notablement plus larges que celles de l'octroi de Meringo et Miotti, mais avec la condition pour les concessionnaires de se consacrer exclusivement au service de la verrerie gantoise et d'admettre comme aides des enfants de l'école pauvre.

---

(1) *Varia de l'audience*, n<sup>o</sup> 10.

Les verreries d'Anvers étaient éteintes ; Pompeo, en 1677, doit n'y avoir pas réussi ; le magistrat de Gand, en faisant de pareils avantages à la verrerie, espérait sans doute succéder pour cette industrie à la métropole commerciale des Pays-Bas, où l'art du verre avait autrefois brillé de tant d'éclat : c'était là peut-être le secret de l'opposition de 1615...

Louis Marius, fils de l'avocat Louis Marius (qui, à Liège, avait cédé la maison Streel aux Bonhomme), était frère de Benoit Marius, directeur, en 1666, de la verrerie de Verdun, pour les mêmes Bonhomme ; il était, de plus, beau-frère du Vénitien François Santino, qui, après avoir travaillé à la verrerie de Bruxelles « façon de Venise », était allé s'engager chez les Bonhomme, qui lui avaient accordé une cinquième part dans leur verrerie de cristal.

Louis Marius, de Gand, s'était engagé lui-même chez les Bonhomme en 1669 et l'on retrouve des traces de lui dans les registres baptismaux de Liège jusqu'en 1684.

Louis Marius alla à Gand avec ses deux fils, Louis et Gerlach, qui lui succédèrent après sa mort ; le dernier avait été baptisé à Liège, paroisse de Sainte-Véronne, le 20 décembre 1671.

Le document aux « carros » attribué à Mols, dit que le but de l'établissement de la verrerie de Gand était « réellement et dans l'effet pour en après la laisser éteindre et détruire afin de réduire tout le pays dans l'esclavage de se devoir servir des verres desdits Bonhomme ou leur facteurs... ».

Cela n'était pas exact ; le projet de Marius était sérieux, une lettre des Échevins de Gand, adressée le 10 mars 1694 au Conseil privé, fait connaître que la ville avait, au prix de 6,000 fl., acheté une maison et bâti des ateliers, afin de per-

mettre à Louis Marius l'exercice de son art. Cette maison était située rue de l'Empereur (rue de Bruxelles). Ce fut le 16 avril 1694 que le premier feu y fut allumé solennellement en présence du premier échevin et de quelques autres membres de la Keure. Le premier soufflage y eut lieu le 27 avril, également en présence des magistrats municipaux. Marius reçut ce jour là de la part de la ville un tonneau de vin (1).

« J'en payerai un volontiers et du meilleur à celui qui me permettra de reconnaître les verres de Marius parmi tous les autres », m'écrivit M. Hermann Van Duyse, le savant conservateur du Musée archéologique de Gand. Il ajoute : « Par malheur, le signe auquel il serait possible de les distinguer n'est pas découvert, que je sache. En fait de verres trouvés à Gand parmi fouilles et décombres, je ne connais que d'insignifiants fragments (déposés au Musée de Gand) de petits gobelets dans le goût allemand plutôt que vénitien. Ils sont, je le pense du moins, contemporains de Marius, fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Peut-être eût-on pu se permettre quelque induction si l'on avait encore sous la main les collections d'antiquaires gantois formées depuis le commencement de ce siècle et dispersées sans exception aujourd'hui... »

Assurément, M. Hermann Van Duyse n'aura pas l'occasion de réaliser sa promesse...

Voici cependant quelques indications : la verrerie de Liège, où avait travaillé Marius, occupait des verriers allemands, surtout depuis 1651, époque où les Bonhomme forcèrent les Furnon à éteindre la fournaise de gros verres et

---

(1) DE POTTER, *l. cit.*, p. 565.

reumers etablie quartier de Fragnée et où ils la rallumèrent en engageant à leur service ces mêmes Furnon. De là, possibilité, probabilité même que Marius a fait venir chez lui tel ou tel des Wenzell, Gunderlach, Kaufell, Knevel, etc., etc., de Liège, lesquels auront assorti Gand des produits de leur spécialité.

Même probabilité pour le verre à l'italienne : non seulement à Liège, mais à Maestricht, où il était né, Louis Marius avait vu fabriquer sous ses yeux des produits « façon de Venise et d'Altare ». Mieux encore, le 21 décembre 1669, son contrat, devant le notaire Pawea, porte qu'il s'engage à faire « des verres à la bacque 110, 120 verres au vin lisses, voire de toutes sortes à la bière 160, à la réserve de ceux à sonnettes 110 et des très grands verres à bière à pattes de raisne 120 pour la journée, et 160 de petits verres à pattes de raisne pour la journée, comme lui sera ordonné... ».

Ce contrat est absolument conçu comme celui du Vénitien Jean-François Santino, propre neveu de Marius, passé le même jour.

Les verres à sonnettes et à pattes de raisne (*rana*, grenouille) se retrouveront peut-être à Gand.

Quant aux verres à la buèque ou à la bacque, ce sont, je l'ai dit, des produits spéciaux aux Altaristes; même le Vénitien Santino (le père), qui s'est engagé plus spécialement, en décembre 1669, à faire des verres « à la façon tant des seigneurs maîtres altaristes que des seigneurs maîtres mura-nistes », ajoute à son contrat qu'il s'oblige, « s'il advenasse qu'il le fallusse », à faire des verres à buèque à l'altarèse.

Il est vrai que Santino était un ouvrier d'élite, payé à la pièce et à raison de travaux exceptionnels : verres à serpent,

verres à bêtes, verres à fleurs, tandis qu'il semble, d'après l'énumération des contrats de Louis Marius et de Jean-François Santino, que, payés à 20, 25 ou 25 patacons par mois, ils étaient employés aux travaux courants; mais 25 ans se sont écoulés depuis 1669 jusqu'à 1694 : Marius a, dans l'intervalle, acquis plus d'expérience et d'habileté et il ne s'en tient plus sans doute aux œuvres de sa jeunesse.

Au surplus, ce qui tranche la question, c'est d'après le document attribué à Mols, que Louis Marius était l'homme choisi par les Bonhomme pour établir à Gand une concurrence à la verrerie de Bruxelles, laquelle fabriquait des « cristaux et cristallins » à la vénitienne.

Il est certain, d'autre part, que les verreries de Gand, dont il sera parlé ci-après, ne se sont plus occupées de verre à la façon d'Italie après 1710. Or, d'après les dessins des verres de la collection d'Huyvetter, publiés par Onghena, il n'est pas impossible de reconstituer un ensemble de spécimens dont la plupart, recueillis à Gand, proviennent sans doute de la fabrication locale plutôt que de celle de Venise ou même d'Anvers, Liège ou Bruxelles, puisque, au moins depuis 1695, Marius avait privilège exclusif (même contre l'entrée des verres véritables de Venise, entrée qui avait toujours été autorisée dans les octrois pour Anvers); il s'était du reste engagé à fournir toutes sortes de verres « à mieux prix qu'ailleurs » : double raison pour supposer qu'à partir de 1694, tous les verres artistiques recueillis à Gand sont de la fabrication de Marius.

Ce ne sont là, à la vérité, que des indices; ils acquerront la force d'une preuve si l'on retrouve dans la paroisse où était la verrerie de Marius et où habitaient sans doute les ver-

riers, des noms appartenant à des verriers allemands ou italiens (soit vénitiens, soit altaristes); à consulter sur ce point les registres baptismaux de 1694 jusqu'à 1710 environ.

Il sera utile aussi de vérifier la forme des verres dans les tableaux des peintres gantois de la même période; l'éclat avec lequel avait été célébrée l'inauguration de la fournaise de Marius n'aura pas manqué d'attirer l'attention des artistes de la localité sur les produits de la verrerie gantoise.

Louis Marius fit-il de bonnes affaires en son établissement de Gand ?

Certain document (1) énonce que sa fabrique l'avait conduit à sa totale ruine; mais on va voir que les descendants de Marius sont restés verriers jusque dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, et ces derniers n'hésitent pas à affirmer « que de plusieurs siècles on n'a vu subsister une verrerie à Gand, ni même dans toute la Flandre, si florissante que celle de Marius, laquelle avait été établie (à l'intervention du premier conseiller commis des finances, Servati, lors commissaire de S. M. à l'audition des comptes de villes, pays et chastellenie de la province de Flandre, de résidence à Gand) et maintenue efficacement par le crédit et trésorie de ladite ville ».

Les Marius ajoutaient que la fabrique de leur auteur avait réussi à vaincre la concurrence de la verrerie du s<sup>r</sup> Mols, à Bruxelles, bien que celui-ci fût parvenu à forcer les Bonhomme à se désister de leur entreprise de Bruxelles; Mols avait baissé de deux liards le prix pour la douzaine de ses verres; Marius avait vendu les siens à plus grande perte en-

---

(1) Archives de Bruxelles, liasse n<sup>o</sup> 405 du Conseil d'État, fol. 42 et 51; de cette liasse et de la liasse 2110 du Conseil des finances (*ibid.*), sont extraits la plupart des renseignements ci-après sur la verrerie de Gand, au xviii<sup>e</sup> siècle.

core et avait ainsi « maintenu en respect » la verrerie de Bruxelles.

François (-Robert) de Colnet, fils de Robert, engagé à Liège le 25 janvier 1655, avait été maître de la verrerie de Gilly; il avait, étant à l'armée, laissé la direction de cette verrerie à sa femme Jeanne-Louise de Colnet; quoique âgé et infirme, il sollicita un privilège pour la fabrication des bouteilles en verre à Gand; le magistrat favorisa cette demande, vendit à l'impétrant un local pour la verrerie, plus onze maisons pour ouvriers au Marché-aux-Bêtes, et fit publier l'octroi du 10 janvier 1711 « à la bretèque et place publique, devant l'hôtel de ville, à son de trompette, pour que personne n'en pût prétexter ignorance ».

Mais une équivoque s'était produite : au lieu de *bouteilles de verre*, l'octroi portait *bouteilles et verres*, et de Colnet s'empressa d'établir deux verreries, l'une pour « fins cristalls », l'autre pour « bouteilles »; en la première, il devait s'occuper de produits assez distingués; car, en 1715, ses créanciers protestent contre l'enlèvement fait la nuit d'un beau lustre de verre.

Contrairement à ce que j'avais conclu du mot *cristalina* inséré par de Colnet dans un document latin adressé à la Cour aulique à Vienne, il ne s'agit plus du cristal de Venise : le même document porte les mots *more anglico*, comme l'octroi de 1711 dit lui-même « façon d'Angleterre ».

Bien mieux : les Marius eux-mêmes se laissent entraîner par la mode; ils protestent en vain contre le privilège de Fr. de Colnet, qui entame leur monopole; mais, battus sur ce point, ils demandent et obtiennent l'autorisation de joindre à leur fabrication celle des bouteilles; Louis Marius (le III<sup>e</sup> du

nom, fils de celui de 1695) reçoit, le 9 octobre 1715, l'autorisation d'établir aussi à Gand et même en d'autres localités des Flandres, une verrerie à la façon d'Angleterre.

François de Colnet avait d'abord réussi; il occupait 40 ouvriers et se targuait d'avoir fourni seul, pendant six ans, des verres à toute la Flandre et en outre à la ville de Lille et autres de la Flandre française; un document constate que sa verrerie produisait de beaux ouvrages dont, en 1755, on avait conservé la mémoire.

Mais, en 1715, son bailleur de fonds, Jean-Hubert Terninck, échevin à Anvers, le poursuivit en remboursement, le fit déclarer en faillite et le retint, ainsi que sa femme, sous les liens de la contrainte par corps pendant deux ou trois ans (1), le relâchant enfin, fatigué de consigner pour lui des aliments à la prison. En 1720, on constatait que sa fournaise était éteinte et manquait de matériaux.

... La verrerie de La Pierre, en Normandie, ne s'occupait pas de « cristaux et cristallins »; en effet, elle n'avait pas été comprise dans les poursuites exercées par les d'Azémar, de Rouen, contre les concurrents qui avaient enfreint leurs privilèges pour pareille fabrication (voir ultérieurement ma 9<sup>e</sup> *Lettre*).

La spécialité de cette verrerie de La Pierre était « le cristal commun de chambourils ou verre de fougère et de carafes des deux sortes de verre ».

---

(1) Un second emprisonnement de François Colnet paraît indépendant de celui-là; il s'agit de l'an 1727, où, d'après une lettre de sa femme, il était en arrêt pour une sentence du Conseil d'Etat; j'en avais conclu à tort qu'il était encore verrier à cette dernière date. (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 31.)

Eh bien ! en 1718, ladite verrerie (1) se plaignait de son peu de débit et l'attribuait à la concurrence que lui faisaient des « verres de la Flandre plus beaux, plus forts et de très peu plus chers ».

A moins qu'il n'y ait, encore une fois ici, une extension de la dénomination de Flandre, appliquée aux Pays-Bas en général (et même parfois au pays de Liège), ces verres flamands qui pénétraient en France sont des fabricats de Louis Marius, qui, déjà en 1715, introduisait ses verres dans le nord de la France.

De plus, la veuve de Louis Marius, en 1722, affirme que les verres de sa fabrique ne le cèdent en rien à ceux d'Angleterre, s'ils n'y sont à préférer; leur beauté et leur blancheur égalent en tout le verre d'Angleterre; on renonce à ce dernier, dont elle a produit des imitations parfaites; elle a conquis la clientèle, non seulement des Provinces-Unies (où des verres, en grandes quantités, dans les provinces de Zélande et de Hollande, se vendaient comme verres d'Angleterre), mais encore *de la France...*

Le document normand permet ainsi de se rendre compte du genre, ou au moins d'un des genres de la fabrication de Louis Marius.

Louis Marius (III<sup>e</sup>) était mort en 1719, sans enfants. Sa veuve, Isabelle-Marie T'Serwauters, appartenait à une importante famille flamande; elle était fille de Charles-Robert, seigneur de Tollenaer, de Leyberghe, de Hennerye, qui fut sous-bailli de la ville de Gand.

Elle voulut continuer la fabrication du verre; mais tous

---

(1) LE VAILLANT DE LA FIEFFE, p. 415.

les droits à la continuation de l'octroi de 1695 étaient réunis sur la tête des enfants mineurs de Gerlach Marius, son beau-frère ; cependant, comme ceux-ci n'étaient pas en état, par leur âge et même par leur position de fortune, de pratiquer la verrerie, l'autorité réserva leurs droits et, le 22 décembre 1719, autorisa provisoirement pour trois ans la veuve de Louis Marius à exercer l'art du verre à Gand.

François de Colnet avait fait signe de vie pour s'opposer à cette concession ; il avait représenté que ni l'une ni l'autre des deux veuves Marius n'était à même de jouir d'un privilège pour la verrerie : elles n'avaient pas les connaissances nécessaires ; elles étaient obligées de faire venir un étranger à qui elles donnaient un écu par jour et la table pour gouverner la verrerie, etc.

On fit vérifier ces allégations ; il se trouva que si la veuve de Gerlach Marius n'avait recours qu'à un seul maître verrier, la veuve de Louis Marius en employait quatre, avec deux serviteurs chacun ; quant à François de Colnet, sa fournaise était éteinte et manquait de matériaux.

Il se rencontre, à cette époque, la mention d'un arrêt du Grand Conseil de Malines interdisant l'exercice de la verrerie à Gand à un sieur Dauverkerque ; cela ne peut se rapporter qu'au baron Jacques de Haveskerke, second époux d'Isabelle-Marie T'Serwauters (1). En effet, dans l'histoire de la verrerie, il n'est plus question de celle-ci depuis 1722.

Catherine-Guillemette de Clereq, veuve de Gerlach Marius,

---

(1) Elle se remaria une troisième fois ; ce fut avec Gaspard Galliol, qui, comme son premier époux, était de Maestricht, où il occupait les fonctions de sergent-major de la ville. (DE VECIANO, ÉLIT. DE HERCKENRODE, p. 1794.)

épousa Arnould-Joseph de Colnet, et celui-ci s'associa à son frère Herman de Colnet ; c'étaient deux verriers du pays de Liège, ayant aussi travaillé aux verreries des Pays-Bas, de France (l'un d'eux ayant même tenté d'établir une verrerie à l'Écluse, en Zélande). Ils sollicitèrent un nouvel octroi pour la fabrication des bouteilles.

Jeanne de Colnet, veuve de Fr. de Colnet, protesta contre la demande; elle invoquait les droits de la famille de Colnet (1); elle disait que les nouveaux intervenants étaient des étrangers; elle les nommait des « Longchamps, dits Colnet », quoique les de Colnet de Longchamps fussent ses cousins issus de germain, comme ils l'étaient aussi de son mari (2); mais on passa outre.

Le 27 mars 1726, l'octroi pour verres et bouteilles fut concédé aux deux postulants, tout en réservant les droits des enfants Gerlach Marius, dont Arnould-Joseph de Colnet était devenu le parâtre.

Arnould-Joseph, se qualifiant de Colnet de Gonhy, céda les bâtiments de la verrerie et les maisons acquises pour ouvriers (ou au moins ce qui lui restait de droits sur les immeubles) à la ville de Gand, en acquit d'une somme considérable qui restait due à celle-ci. Il quitta Gand pour établir une verrerie de bouteilles à Bruges, et passagèrement à Dunkerque; il n'abandonna pas cependant toute idée de

---

(1) Elle faisait remonter ces droits à six siècles, donc, au XII<sup>e</sup>, cette erreur est parfois répétée dans les documents. Il est vrai, qu'en 1467, Charles-le-Téméraire parle déjà des privilèges de verrerie dont la famille de Colnet jouissait *d'ancienneté*.

(2) Herman et Arnould-Joseph étaient fils de Jacques de Colnet, établi à Liège, avec son épouse Marie de Dozray ou le Dosseray, originaire des Boncelles (Ougrée).

retour, et les enfants de sa femme du premier lit doivent avoir rétabli une verrerie à Gand.

En effet, en 1755, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, pour protéger les verreries flamandes, interdit la sortie des cendres des Flandres, et en 1764, la douairière d'Arnould-Joseph de Colnet parle de ses enfants du premier lit, les fils de Gerlach Marius, comme ayant encore une verrerie à Gand; cependant elle offrait d'en établir encore une, ou même deux dans la même ville, si on voulait la protéger efficacement contre la concurrence des bouteilles de Charleroi.

Cette proposition était faite pour permettre d'écarter une troisième branche de la famille de Colnet, qui voulait fabriquer du verre à Gand en cherchant à se faire subroger dans le privilège de 1726, dont le bénéfice avait été abandonné.

Le postulant était Jean-Jacques de Colnet, demeurant en Condroz, lequel était associé à un Jean-Henri Otto, qui depuis sollicita le même privilège, associé à Joseph Pieters, marchand de verres à Anvers.

L'affaire resta sans suite et il faut croire que la verrerie des enfants de Gerlach Marius dut elle-même s'éteindre; car on trouve, dans un document de 1765, le narré que voici (où il y a cependant des inexactitudes de dates) : « Quatre maîtres de verrerie, octroyés par S. M., se sont établis à Gand, et ont été ruinés, savoir : (François-) Robert de Colnet, en l'an 1712; Louis Marius le jeune, en 1716; les enfants de Gerlach Marius; Arnould-Joseph de Colnet de Gonhy, et cela par le monopole des maîtres de la verrerie de Charleroy. »

Le 27 avril 1744 eut lieu la Joyeuse entrée, à Gand, de

l'impératrice Marie-Thérèse, comme comtesse de Flandre.

A cette occasion, m'écrivit M. Hermann Van Duyse, « il y eut un grand banquet de gala à l'abbaye de Saint-Pierre; les moines firent confectionner des verres à pied aux armes du prince et de l'abbé Standaert. Deux de ces verres sont déposés au Musée; ils sont en forme de calice sur jambe et gravés à la meule, assez finement; leur forme est celle des verres de Bohême et de Hollande de la même époque. »

Il s'agit bien vraisemblablement de produits de l'industrie locale que les moines de Saint-Pierre auront voulu mettre sous les yeux du représentant de la souveraine; eût-on fait fabriquer des verres à l'étranger, alors qu'une verrerie, protégée avec solennité par l'autorité gantoise, et placée depuis trois quarts de siècle sous la direction de membres d'une même famille, existait encore à Gand?

Les verres du Musée de Gand sont donc sortis de la verrerie des enfants de Gerlach Marius.

Cependant à la foire de Gand de 1759, on signale un colporteur avec une charge de verres: songeait-on à apporter des hiboux à Athènes?

Que je n'oublie pas d'ajouter que différents documents constatent l'origine non flamande des verriers employés à Gand, tant chez les Colnet que chez les Marius; les agents subalternes de la verrerie de Louis Marius devaient seuls être Gantois, si l'autorité l'exigeait; mais cela ne s'appliquait pas aux maîtres.

### *Bruges.*

La verrerie gantoise d'Arnould-Joseph de Colnet de Gonhy avait été la continuation de la verrerie artistique de Jean-

François de Colnet; il faut donc bien attribuer le même caractère à celle-ci quand elle fut transférée à Bruges, vers l'année 1740, à cause de la concurrence à Gand des verreries de Charleroi; celles-ci, naguère françaises, étaient alors exclues des Flandres; mais l'exclusion avait cessé depuis la paix et la rentrée de Charleroi dans les Pays-Bas.

Arnould-Joseph de Colnet se félicita d'abord d'avoir élu sa résidence à Bruges: « Cette belle ville, par ses canaux et par sa proximité de la mer, lui a, dit-il, procuré en temps de paix les moyens d'envoyer ses bouteilles à l'étranger, c'est-à-dire aux îles françaises et en Amérique; mais, par suite de la guerre, il a dû se retourner de toute façon pour étendre son commerce ailleurs et faire ses envois par Middelbourg et Amsterdam, où il envoie par an 400 à 500 mille bouteilles. »

Il y eut bientôt interruption de la verrerie de Bruges; la concurrence des verreries de Charleroi y poursuivit les de Colnet, et ceux-ci, vers 1750, délaissèrent leur nouvelle usine pour Dunkerque, où une verrerie était dirigée par un de Clereq, sans doute parent de Catherine-Guillemette de Clereq (épouse de Gerlach Marius, puis d'Arnould-Joseph de Colnet): dans un dossier, on insinue que les verriers de Bruges travaillaient sous main pour favoriser ceux de Dunkerque.

Sur les instances de l'autorité, qui menaçait d'annuler les octrois des de Colnet à Bruges, ceux-ci reprirent leur industrie en cette dernière ville vers 1755.

En 1765, la verrerie de Bruges était dirigée par la veuve d'Arnould-Joseph de Colnet, qualifiée douairière de Colnet de Gonby; elle ne travaillait pas sans doute exclusivement

en bouteilles : car elle faisait venir de Hollande de la « cendre marine » pour en extraire la soude, ce qui indique, sinon l'ancien cristal vénitien, au moins de la verrerie fine.

Des ouvriers liégeois et allemands étaient employés à la verrerie de Bruges, et les maîtres des verreries de Charleroi et de Flessingue cherchèrent à en embaucher quelques-uns.

C'est surtout des verriers de Charleroi que se plaint le maître de la verrerie de Bruges : « Dorlodot, marchant sur les traces de son oncle, feu le comte Desandrouin, met, dit-il, tout en œuvre pour faire tomber ma verrerie, qui est bien peut-être une des plus belles qu'il y ait dans les Pays-Bas. »

En 1770, Joseph de Colnet de Coppel, fils d'Arnould-Joseph, parle de sa manufacture comme « unique dans le pays » ; quoiqu'il s'adresse au conseiller Baudier, à Bruxelles, il est probable qu'il s'agit, non des Pays-Bas, mais seulement de la Flandre.

En 1771, le fabricant Plugers, de Bruxelles, recevait d'un négociant de Bruges une offre de débit considérable, tant dans cette dernière ville que dans les environs, s'il voulait s'engager à ne livrer à aucun autre que lui ; comme il s'agit là principalement de bouteilles, donc d'objets de la fabrication tant de Plugers que de de Colnet, la verrerie de ceux-ci n'existait plus.

Le céramiste brugeois Cyllé, de retour à Bruges vers 1777 (1), demanda et obtint le local de l'ancienne fabrique de verres pour y établir une manufacture de porcelaines ; mais le bâtiment étant en mauvais état, les réparations que

---

(1) VAN DE CASTEELE, *Annales de la Société archéologique de Namur*, p. 41.

Cyflé ne pouvait prendre à sa charge suscitérent des difficultés, firent trainer l'affaire en longueur, et Cyflé, en 1785, quitta Bruges pour se fixer à Hastière-Lavaux.

L'établissement de Cyflé était situé près du Minnewater, ce qui détermine l'emplacement de l'ancienne verrerie.

La verrerie de Bruges était devenue principalement, sinon exclusivement, une fabrique de bouteilles : les traditions de la verrerie artistique de Gand ont-elles été assez vivaces pour que Bruges ait continué à fabriquer des verres à la manière soit de Venise, soit d'Angleterre ? Peut-être bien façonna-t-on encore à Bruges quelques pièces d'amateur, exceptionnelles de forme ; car on en trouve dans les collections formées à Bruges et on en conserve dans les anciennes familles.

Les de Colnet ne disparurent pas complètement de Bruges : naguère vivaient encore dans cette ville deux vieilles demoiselles de Colnet qui passaient pour d'antique extraction, et ce n'était pas à tort : la noblesse reconnue des de Colnet, verriers de père en fils, remonte aujourd'hui à quatre siècles et demi.

L'Anglais Georges Ensell, qui, en 1786, installa une verrerie de cristal anglais à Crayenhoven, près de Bruxelles, avait annoncé l'intention d'établir sa manufacture à Bruges, en société avec les nommés Rappaert et C<sup>ie</sup> (1) ; ce projet paraît n'avoir pas été réalisé.

## II. AUTRES GOBELETERIES.

Outre ces gobeleteries dont plusieurs ressentirent l'influence de Venise, il faut au moins, si l'on veut être complet,

---

(1) Rens. de MM. André WARZÉE et Clément LYON.

mentionner les suivantes, où il y a des indices de fabrication artistique.

*Jumet.*

Les verreries de Jumet remontent à des temps très anciens où les de Colnet y sont signalés.

Le 19 mars 1675 (1), Henri Bonhomme, de Liège, s'associa avec Jean de Colnet pour ériger des verreries entre Namur, Bruxelles et Charleroi et pour y fabriquer non seulement des gros verres et bouteilles, mais encore « toutes sortes de cristaux et cristallins ».

Une ancienne verrerie des de Colnet à La Hamaide (Jumet) fut acquise pour cet usage le 19 novembre suivant.

Il n'a pas été trouvé de traces de fabrication de « cristaux et cristallins » à Jumet, et tous les privilèges ultérieurs pour y fabriquer du verre ne concernent guère que la grosse verrerie; d'où, un doute sur la réalisation du projet en ce qui concerne la verrerie fine.

Jean de Colnet, dont il s'agit ici, était fils de Roch, maître de la verrerie de la Hamaide (Jumet); il se maria le 12 août 1644 et eut pour témoin à son mariage François Savonetti. Ce Jean de Colnet est sans doute celui auquel van Lemens, allié de ce Savonetti, promit en 1658 une caution de 2,000 fl. dont il est fait mention dans une discussion entre les frères Bonhomme.

*Charleroi.*

Certain Jacques de Castelan est signalé à Liège au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle; on ne peut le rattacher à la gé-

---

1) Protocole du notaire Amel Dujardin.

néalogie des Castellano, d'autant plus soigneusement dressée par Lefort qu'il était allié à cette famille ; mais c'était peut-être un parent attiré d'Italie ; car au baptême d'un de ses enfants à Sainte-Véronne, le 18 juillet 1703, figure comme parrain Lambert Castellano, de Liège.

Ce Jacques de Castellan, qui avait épousé Dorothee de Colnet, avait par sa femme des intérêts à Barbançon, pour lesquels il comparait à Liège en des actes de 1709 (notaire Ogier), il demeurait alors au Sart (Lodelinsart?) près de Charleroi, et il mourut en cette dernière ville le 3 juin 1719 (1).

De là la supposition qu'à Charleroi ou aux environs il y avait une verrerie artistique, à laquelle ce verrier d'origine italienne apporta son concours.

Guillaume Moreau, seigneur de Bioul, bailli de Charleroi, obtint, le 3 octobre 1727, octroi pour la fabrication du verre en tables, clair, blanc et *crystal*, tant pour vitres que pour glaces de carrosse (2).

Gabriel, Ferdinand et Édouard Dorlodot, verriers d'origine française, furent, en 1759, l'objet de privilèges pour la fabrication non seulement de vitres, mais encore des bouteilles et autres verres « à la réserve des cristaux ». Ils fabriquaient entre autres des « carafons, chopines, pintes de Tournai, id. dites plat-cul, bouteilles de Hollande ».

C'est sans doute de leur fabrique qu'il est question en 1794, lorsqu'on dit qu'il existait alors à Charleroi « une seule fabrique de verres à boire et de carafes qui trouvent du débit à mesure qu'ils sont faits ».

---

(1) Rens. de M. Clém. LYON.

(2) Rens. de MM. WARZÉE et LYON.

*Saint-Hubert.*

Dans la terre de Saint-Hubert, dit un document de 1762, avait existé une verrerie que la jalousie des Liégeois et de leurs coalisés (de la Thiérache, etc.) avait fait crouler.

Il ne peut s'agir là de certaine verrerie établie à Luxembourg (voir ultérieurement ma 9<sup>e</sup> lettre); car celle-ci ne fut pas une concurrente des Bonhomme, mais une succursale.

Rien de plus n'a été trouvé au sujet de la verrerie de Saint-Hubert, dont la disparition doit coïncider avec celle de Mols, à Bruxelles, qui est bien, sans doute, la seconde usine dont la mention se trouve également dans le document signalé : « les concurrents répandent dans les Pays-Bas des rebuts d'une verrerie qui était établie d'ancienneté dans la terre de Saint-Hubert, laquelle est croulée depuis longues années, de même qu'une autre à Bruxelles; elles ont dû cesser le travail et vendre les débris; les verres de ces deux manufactures ont été vendus à moitié prix dans tout le pays ».

*Ghlin.*

Le 14 août 1750, de Lobel obtint octroi pour ériger une fabrique de vitres à Molineau (Ghlin), près de Mons; il se proposait de faire venir des ouvriers d'Angleterre et d'Allemagne dans l'espoir d'atteindre la blancheur du verre de ces pays.

En 1752, cette verrerie se distinguait par la bonne qualité de ses produits et le nombre de ses ouvriers; ses bouteilles résistaient sans peine à la violence du feu « pour y appliquer le cercle », tandis que celles de Charleroi ne subissaient pas aussi bien cet effort.

En 1755, il demandait subside pour la fabrication de vitres, bouteilles et verres à boire.

En 1774, la verrerie de Molineau était signalée comme ayant un succès très médiocre et travaillant seulement d'une façon intermittente; on disait, en 1786, que c'était une des plus petites verreries du pays et que ses exploitants successifs y avaient fait de mauvaises affaires.

En 1777, de Lobel employait des ouvriers liégeois et, en 1778, il était accusé par Zoude, de Namur, de lui débaucher ses ouvriers et d'attirer les « petits et grands garçons », auxquels il donnait des emplois de maîtres souffleurs: l'accusation était réciproque. Il fut allégué à ce sujet que Ghlin et Namur, étant des gobeleteries, n'étaient pas soumises à certaine disposition de l'an 1764, qui avait pris des mesures contre l'embauchage des ouvriers en bouteilles.

De Lobel eut aussi des difficultés au même sujet avec les maîtres de verreries de Bruges, etc.

En 1786, lors d'une demande de renouvellement de privilège, on ne travaillait à Ghlin que par intervalles; on y fabriquait des bouteilles, des verres communs comme verres à boire, carafes, gobelets et « autres minutés de ces espèces ».

La verrerie de Molineau avait un four à l'allemande qui, relativement aux fours à la française, était signalé comme d'une manœuvre plus active, d'une chauffe plus véhémence, d'une réduction plus « féconde et plus abondante » du sable en verre.

### *Seneffe.*

Jean-Baptiste et Édouard Falleur avaient demandé en 1765 un octroi pour la fabrication de « bouteilles, verres à

vin et à bière et autres de cette espèce, comme aussi tables en verre ». Leur octroi du 15 février 1764 les autorise à faire des « verres en table, à bouteilles et autres ».

Jean-Baptiste Falleur abandonna en 1769 la manufacture Plugers, à Bruxelles, pour travailler à celle de son frère et eut à ce sujet des difficultés avec les directeurs.

Le comte de Pestre demande, en 1794, le renouvellement de l'octroi de 1764.

On ne sait rien sur l'usage qui aurait été fait de la concession en matière de gobeleterie.

### *Gosselies.*

Les frères Dorlodot obtinrent, le 27 juin 1765 et le 25 juillet 1772, prorogation de leur octroi de 1759, en y comprenant Gosselies, toujours à la réserve des « cristaux ». Ils y fabriquèrent notamment des fontaines, carafes, verres à manche et sans manche ; ils avaient dû faire venir des ouvriers de l'étranger.

### *Saint-Ghislain.*

En 1786, Sébastien Godenèche se proposait d'établir à Saint-Ghislain, près de Mons, une manufacture de qualité supérieure où on aurait « fabriqué : flint ou glace d'Angleterre, verres de Bohême, verres blancs d'Allemagne, toutes sortes de vases utiles à la chimie et à la physique, cristal, gobeleterie, bouteillerie ».

Des pourparlers eurent lieu avec l'abbaye de Saint-Ghislain pour les terrains à occuper par la verrerie ; mais là s'arrêtent les renseignements.

*Sart-Moulin.*

Léandre Henry, marchand de glaces à Bruxelles, en 1765, obtint octroi, le 30 avril 1766, pour la fabrication des glaces ou verres en table et miroirs, à l'imitation de celle de Bohême et de France, de pareille qualité que celui des environs de Nuremberg.

Il possédait une salinerie à Bruxelles, dont les produits étaient utilisés en sa verrerie.

Celle-ci fut acquise, en 1790, par Bredael, le directeur de la verrerie de Bruxelles ; puis en 1795, par Gobut, qui fut directeur de celle de Vonèche.

En 1794, le public, disait-on, était mécontent de la gobeletterie et des vitres de Sart-Moulin ; on signalait ces dernières comme se gerçant et se couvrant de brouillards.

Gobut y employait : salins du pays de Liège, soude, bleu d'azur, potasse, soufre, antimoine, salpêtre, cendres de bois et groisils ; il demandait exemption aussi pour arsenic, minium et borax.

*Vonèche.*

La *Patria Belgica* (1) représente la gobeletterie de Vonèche comme ayant été la première cristallerie établie en Belgique.

Cela est inexact à plusieurs points de vue :

Les verreries d'Anvers, Liège, Bruxelles, etc., étaient des verreries de « cristals ».

Même en restreignant l'expression « cristallerie » à la fabrication du cristal d'Angleterre, nous voyons celle-ci

---

(1) III, p. 252 ; voy. aussi *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XX, p. 289.

usitée à Liège depuis 1680, à Gand depuis 1710, sans compter les fabriques de cristal anglais de Saint-Ghislain, en 1786 (peut-être simplement projetées), de Crayenhoven, également en 1786.

Mieux que cela, la manufacture de Zoude, à Namur, en 1753, est bien certainement une cristallerie où l'on fabriquait tant les anciens « cristaux » à la façon de Venise que les nouveaux cristaux « à l'imitation d'Angleterre ».

La fabrique de Vonèche ne fut d'ailleurs une cristallerie, dans le véritable sens du mot, qu'à partir du présent siècle, sous la direction de d'Artigues et Kemlin.

Dans le principe, c'était une simple gobeleterie qui fournissait abondamment des gobelets de toutes sortes; elle devait s'occuper des espèces les plus fines; mais on n'y réalisa pas les projets souvent annoncés d'établir un fourneau pour « cristaux superfins, taillés, gravés et dorés à l'instar de l'Angleterre ».

On devait même en fabriquer en nombre considérable : 4,000 gobelets par jour, soit 120,000 par mois, près d'un million et demi par an.

Vonèche brilla au commencement de ce siècle par la fabrication d'un cristal à l'imitation de celui d'Angleterre, dont toutefois il différait par le poids; l'établissement cessa d'exister en 1826; mais c'est de lui que sont nées les deux belles cristalleries de Val-Saint-Lambert, en Belgique, et Baccarat, en France.

### III.

Comme il ne s'agit, dans mes études, que de la verrerie artistique, j'ai négligé la verrerie industrielle, dont l'histoire

n'intéresse ni l'art ni l'archéologie; à ce compte, il ne pouvait être question ici que de la gobeleterie, y compris la verrerie d'assortiment; je me suis à peine arrêté aux miroirs et glaces, même à bords biseautés et à cadres ornés : ils touchent de trop loin au sujet pour attirer spécialement l'attention, et ils ont été écartés comme les vitres (verre en table ou en manchons), les bouteilles, etc.

Les dossiers des archives de Bruxelles sont pleins de détails sur les verreries industrielles :

xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Les verreries des de Colnet et Ferrÿ, tant à Fontaine-l'Évêque qu'à Charleroi, Froide-Chapelle, Barbançon, Manmigne, Bousval, Baisy-Thy et Genappe, dans le cas où ces verreries n'auraient pas été à l'imitation de Venise, comme cela a été supposé au moins pour les quatre premières.

Houdoy cite encore, au xvi<sup>e</sup> siècle, les verreries pour vitres des de Lalaing, en Hainaut, où Guichardin et Mercator signalent des verreries de ce genre. (Voir ci-dessus.)

xvii<sup>e</sup> siècle, en plusieurs localités tant des Pays-Bas que de la principauté de Liège, les verreries des de Colnet, de Condé, de Hennezel; à Charleroi, celles des Moreau et Desandrouin (id. 1688), à Namur et à Tamines (1), celle de Jean Dubois (1696).

xviii<sup>e</sup> siècle. *Charleroi* et faubourgs (douze à seize verreries) : Desandrouin, Moreau de Bioul, de Harveng, Dorlodot, etc.

*Junet*, 4 verreries au moins : de Condé, de Colnet, de Vigneron, Houtart, Falleur, de Liboutton.

---

(1) REUS, de MM. WARZÉE ET LYON : *Soc. archéol. de Namur*, XVII, p. 591.

*Gilly* : de Colnet, Moreau.

*Lodelinsart* : Krommer.

*Haine-Saint-Pierre* (Marimont) : de Schuyteneer.

*Bruxelles* : am Rhein, Plugers, Waghemans, Bredael.

*Louvain* : Weygant, Franquart, Lindel, Knittel, Hueber, de Wersier.

*Sart-Moulin* (Braine-l'Alleud) : Léandre Henry, Gobut, Bredael.

*Eykevliet* (Hingene, province d'Anvers) : duc d'Ursel, am Rhein, van Nuffel.

*Namur* : Jacquart, Willezel (de Hennezel?) et autres mentionnés en une enquête postérieure à 1715.

*Ambève* : Desandrouin, Pennay, de Grandchamp, de Coune.

*Chênée* : Boniver, de Grandchamp.

*Gand*, demande d'octroi pour les vitres et bouteilles par Pieters, et octroi en 1765.

Cette énumération montre combien sont incomplètes les listes publiées jusqu'ici sur l'histoire de la verrerie (1).

J'ai l'honneur, etc.

Liège, février 1888.

H. SCHUERMAKS.

---

(1) Voy. entre autres, *Patria Belgica*, III p. 251.

# LES ACCROISSEMENTS

DU

MUSÉE ROYAL D'ANTIQUITÉS ET D'ARMURES

*(Suite et fin)*

---

## B. — DONNS.

Il y a quelques années, M. De Meester faisait preuve d'une générosité que l'on ne saurait assez louer, en déposant dans le Musée d'antiquités de l'État des collections célèbres acquises au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices. Cet exemple de noble désintéressement a exercé, sans nul doute, sur plusieurs collectionneurs une influence qui n'est pas, nous aimons à le croire, sur le point de cesser de si tôt.

M. De Biefve a légué, en 1881, au Musée de nombreux objets qui ornaient son atelier, parmi lesquels il faut signaler une très belle tapisserie de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Peu de temps après, M<sup>me</sup> Montefiore donnait au Musée deux curieuses mosaïques provenant des ruines de Carthage.

MM. Vermeersch, Fétis et A. Evenepoel ont fait présent de spécimens intéressants de produits céramiques de diverses provenances.

Aujourd'hui, nous ne nous occuperons que des dons les plus récents.

SECTION PRÉHISTORIQUE.

MM. Siret, ingénieurs, ont fait don au Musée de quelques-uns des innombrables objets amassés dans les fouilles qu'ils ont faites dans le sud-est de l'Espagne. Tout le monde sait le succès considérable qui a accueilli leurs découvertes, si propres à jeter une vive lumière sur des temps anté-historiques. Ils ont exploré des stations situées sur une zone côtière de 75 kilomètres, entre Alméria et Carthagène, et ils ont recueilli et classé avec méthode les éléments de plusieurs civilisations.

Une publication illustrée (1) de ces fouilles, qui a paru récemment, fait connaître le Musée provisoire que MM. Siret ont constitué rue Albert, à Anvers.

Jusqu'à présent, le passé préhistorique de l'Espagne était pour ainsi dire inconnu. Aujourd'hui, la situation est changée. Aussi, M. J. Evans, l'illustre archéologue anglais, a-t-il pu dire à un récent Congrès de l'Association britannique à Manchester : « Maintenant, il semble que ce soit ce pays (l'Espagne) qui est appelé à jeter la lumière sur la grande question de l'âge de bronze en Europe ».

---

(1) *Les premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne*, par MM. HENRI et LOUIS SIRET, ingénieurs. *Résultats des fouilles faites par les auteurs de 1881 à 1887*, 1 vol. de texte in-4°, avec de nombreux dessins, suivi d'une étude ethnographique par le Dr VICTOR JACQUES, etc. Anvers, 1887. « Les dessins qui accompagnent ce livre, dit M. P.-J. VAN BENEDEEN, sont d'une fidélité de forme et d'essence qu'on ne rencontre guère dans les œuvres de ce genre. Ils sont à comparer aux belles planches de A. P. MADSEN. Leur perfection est telle que les objets représentés ont en eux leur lumière et, partant, leur histoire. Il est bien rare de voir la science rencontrer une interprétation graphique de cette valeur. »

Les dessins sont dus à l'habile crayon de M. LOUIS SIRET et ils ont été reproduits au moyen de la phototypie.

Les spécimens offerts au Musée, sans être nombreux, fournissent cependant à l'étude de l'époque préhistorique d'utiles points de comparaison pour les objets provenant des recherches faites en Belgique.

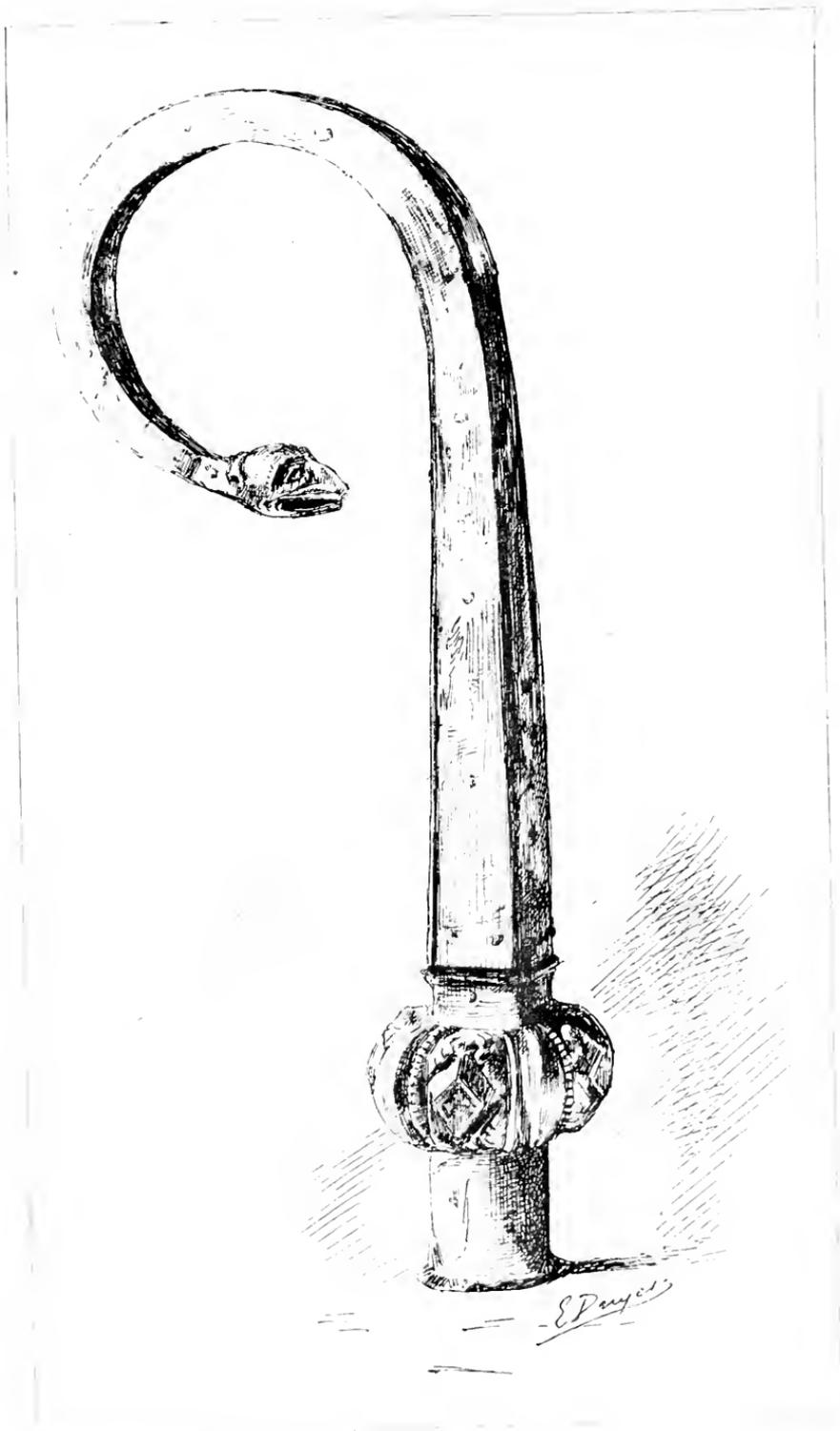
Nous nous bornerons à énumérer, d'après les indications des donateurs eux-mêmes, les objets dont il s'agit.

*Age néolithique.* — Pointe de silex de *Campos*. Une hache polie en diorite. Un couteau en silex. Pétoncles perforés de *Campos* et de *Fuente Alamo*. Un fragment de poterie de *Parazuelos*.

*Age du métal.* — Des grains de collier en serpentine, en os, en ivoire, vertèbres de poisson, dentalides, cônes, cyprée. Plaque en test de coquille provenant d'*El Argar*. Des scies en silex homogène et oolithique, tranchants, retouchés, dentés ou sans retouches avec traces d'usage d'*El Argar*. A la même station appartiennent encore des pointes en os, un pendant d'oreille en argent, une pointe de flèche en cuivre. Une pierre à aiguiser, un schiste, des poteries, un pied de coupe, un pot funéraire, un tibia de bœuf provenant de la nourriture que l'on plaçait dans les urnes funéraires. Du froment carbonisé de *Lugarico Viejo*. Un poignard en cuivre ou bronze : *Cabezo del Oficio*. Un poids pour métier à tisser. Un perceur en quartzite déposé dans une urne de la même station et enfin de l'orge carbonisée de *Lugarico Viejo*.

A ce premier envoi, MM. Siret frères ont joint plusieurs poteries d'un excellent travail, puis une immense jarre dont on se servait pour ensevelir les morts. Elle est haute de 0<sup>m</sup>88, elle mesure à son ouverture 0<sup>m</sup>47 de diamètre; sa périphérie à l'endroit le plus large est de 0<sup>m</sup>68. Ce vase aux





Crosse d'Alain de Herges, abbé de Waulsort.

dimensions considérables est formé de plusieurs pièces. Ses parois extérieures laissent voir les traces des flammes qui l'ont entouré pendant la cuisson. L'action de l'humidité a amené une légère dépression sur un côté de cette jarre.

*Age de bronze.* — M. De Schryver, vice-consul des États-Unis du Venezuela, a cédé gracieusement en faveur du Musée une hache en bronze ou *Celt* qu'il a recueillie, il y a quelques années, à Matagne-la-Petite (province de Namur). Elle a fourni au donateur une étude publiée dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. M. De Schryver fait remarquer que cette hache est à double aileron et la seule de cette forme connue en Belgique.

Il est regrettable que M. De Schryver ne connaisse pas l'endroit où elle fut trouvée. Quant à son authenticité, elle est, au dire de juges compétents, de tout point indiscutable.

#### Crosse d'Alard de Hierge, abbé de Waulsort.

Nous devons cette pièce curieuse à M. Ledoux, curé d'Hastière, qui en a fait don au Musée, au nom du conseil de fabrique de sa paroisse. L'abbé Alard de Hierge, qui succéda à Gérard de Hierge en 1260 et mourut en 1264, ajouta à la nef romaine d'Hastière un chœur de style ogival, que l'on admire encore aujourd'hui. Il fut enterré en face de l'autel, dans la partie de l'église qu'il avait construite; une dalle en pierre gravée (1) a recouvert ses restes mortels jus-

---

(1) Cette dalle existe encore aujourd'hui dans le pavement du chœur. Elle est reproduite par le chanoine BEUSENS, dans ses *Éléments d'archéologie chrétienne*. t. II, p. 272, fig. 329.

qu'au jour où des travaux nécessités par la restauration de l'église ont amené l'ouverture de la tombe. Des insignes de la dignité abbatiale, la crosse seule qui nous occupe était conservée.

La volute en bois, à surfaces planes, revêtues de quatre lames de cuivre recouvertes de lamelles d'or, se recourbe légèrement à l'intérieur pour se terminer par une tête de serpent, dont la gueule est ouverte.

La volute était fixée dans une base quadrangulaire qui s'engage dans le nœud. Celui-ci présente la forme d'une sphère déprimée, partagée en huit côtés : quatre de ces côtés portent au centre des boutons en argent niellé, se détachant de feuilles ciselées en relief ; les quatre autres sont sans ornements. La douille, qui va s'élargissant, est de forme cylindrique. La bouterolle en fer, recouverte de rouille, et l'anneau en cuivre qui le maintenait ont été également retrouvés. Par sa forme générale, la crosse d'Hastière se rattache aux types anciens du XIII<sup>e</sup> siècle.

Au point de vue artistique, l'objet (1) qui nous occupe n'est pas dépourvu de mérite. A vrai dire, la volute est

---

(1) On est peut-être surpris de trouver dans une tombe un objet de valeur. L'usage de placer à côté d'un prélat défunt les insignes de sa dignité prévalut assez longtemps au moyen âge. Peu à peu on leur substitua des objets en métal, tels que le fer battu ou le plomb, afin de ne pas sacrifier des objets précieux et aussi pour mettre les tombes à l'abri des profanations.

On a pu constater à Hastière même la confirmation de cet usage. Le R. P. VAN CALOEN reproduit à la pl. I de son article sur Hastière-Notre-Dame (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVII, p. 150), une crosse en fer battu (elle a 0<sup>m</sup>34 de longueur et se termine par une feuille se repliant vers l'intérieur) remontant au XIV<sup>e</sup> siècle, qui a été trouvée dans le sous-sol de la nef romane; elle a sans nul doute servi à l'ensevelissement d'un abbé de Waulsort.

d'une simplicité qui tient des plus anciens modèles connus. Le nœud, au contraire, se distingue par ses nielles élégants qui rappellent ceux du frère Hugo. On ne doit pas perdre de vue que le célèbre orfèvre d'Oignies a dû faire école, ainsi qu'il résulte d'une constatation précieuse pour l'histoire de l'orfèvrerie.

Jusqu'à l'Exposition d'art en 1880, on avait attribué au frère Hugo la croix et un reliquaire de Walcourt. En rapprochant ces pièces de l'évangélaire d'Oignies, actuellement en possession des sœurs de N.-D. à Namur, on remarque que les estampes employées dans la confection des feuillages ornant ces deux objets n'étaient pas les mêmes dont s'était servi le frère Hugo.

M. le chanoine Reusens part de cette constatation pour conclure, et à bon droit, à l'existence sur les bords de la Sambre (1), au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, non plus du seul atelier d'Oignies, mais de toute une école d'orfèvres employant des motifs de décorations particuliers, inconnus ou rarement usités à cette époque. Cette influence s'est-elle bornée aux bords de la Sambre? Ne se serait-elle pas également exercée sur les orfèvres de Waulsort? Les similitudes dans la décoration que nous avons relevées en ce qui concerne les nielles donnent une certaine probabilité à cette opinion. Nous avons lieu de croire que l'abbé Alard de Hierge s'est adressé à un artiste de l'abbaye qu'il gouvernait. Cette probabilité prend presque le caractère d'une certitude, lorsqu'on se rappelle le témoignage des Bénédictins

---

(1) Chanoine REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II ; *Id.*, *Art ancien à l'Exposition de 1880*, p. 26.

de Saint-Maur (1), qui nous disent qu'à Waulsort on cultivait les sciences, les arts et même l'orfèvrerie. M. l'abbé Ledoux avait joint à l'envoi de la fabrique de l'église d'Has-tière une petite pyxide en laiton cylindrique et pourvue d'un couvercle conique. Par sa forme, cet objet se rapproche des pyxides émaillées du XIII<sup>e</sup> siècle, dont les ateliers limousins ont fabriqué un si grand nombre; mais celle qui nous occupe est privée de tout décor qui permette de lui assigner une date approximative.

#### Legs de M. le marquis Adolphe de Rodes.

On fixe généralement à la fin du XV<sup>e</sup> siècle l'apparition des montres. Il n'est pas d'objet qui ait revêtu des aspects plus divers, tant la fantaisie de l'artiste s'est donnée libre carrière dans l'ornementation de ces précieux instruments.

Il en est d'octogones, d'hexagones, de rectangulaires, d'ovales. D'autres simulent la croix de Malte, la croix latine ou des fruits, tels que la poire, la noisette, le gland, ou encore des fleurs comme le lys, la tulipe, etc. Sous le règne de Henri III, roi de France, on la voit apparaître dans des têtes de mort, et il est à supposer que cette mode ne disparut jamais tout à fait. Le Musée possède, en effet, un spécimen du même genre qui remonte à une date assez récente.

D'autres montres se sont réfugiées dans des boîtiers en forme de cœur, d'autres s'abritent sous une écaille; ces ravissants objets, dit M. Marc Censier, non moins précieux

---

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur. Orfèvreries du XIII<sup>e</sup> siècle*, par ALFRED BEQUET, t. XII, p. 157.

qu'utiles, coûtaient un prix énorme. Ils étaient faits pour les grandes dames et les riches seigneurs. Les prélats et les abbesses recherchaient les montres en croix latine ou en croix de Malte et les portaient au cou.

Aujourd'hui, la montre est devenue, à la suite de la concurrence à laquelle se livrent les horlogers de Suisse, de France et de l'Amérique du Nord, un objet d'un bon marché extrême. Les mécanismes, fabriqués à la grosse, sont ajustés dans des conditions si avantageuses que le prix de revient est minime. Aussi, le mot de montre, si l'on excepte les chronomètres, d'une admirable précision, n'évoque-t-il plus aujourd'hui le souvenir d'un objet de grande valeur.

Autrefois, l'horloger sollicitait pour enrichir son travail toutes les ressources de l'art. La gravure sur métal, l'émaillerie, la ciselure, la peinture, etc., étaient employées tour à tour et parfois simultanément pour rehausser ces curieux ouvrages.

La mode, si capricieuse dans ses transformations, ses abandons et ses retours, a laissé la trace de son influence dans les productions de la bijouterie, etc. Au xvi<sup>e</sup> siècle, on affectait des airs graves et l'on multipliait les inscriptions sévères.

Une montre de valeur, dont on peut voir une reproduction dans Labarte (*Histoire des arts industriels*, album, pl. cxliii), porte l'inscription :

TEMPUS EDAX RERUM. TACITISQUE SENESCIMUS ANNIS.

Et celle-ci : TEMPORA MORE FLUENTIS AQUÆ.

Nous lisons sur le boîtier d'une montre signée de Paul Schuster l'inscription : PARS MORS IANVA VITAE, et sur

un cadran solaire en marbre (1), appartenant à M. Edward Joseph, de Londres, le chronogramme distique :

VTERE NVNC PROPERAE PRETIOSO TEMPORE VITAE  
QVAELIBET HORA VOLAT NON REDITVRA TIBI.

Au xvii<sup>e</sup> et surtout au xviii<sup>e</sup> siècle, on se fut bien gardé de rappeler des pensées attristantes. Les divinités les plus faciles d'un olympé indulgent, n'avaient-elles pas envahi, avec leur cortège habituel, les ombrages des parcs et pénétré jusque dans les appartements privés des demeures somptueuses?

Tous ces contrastes nous les retrouvons dans le legs de M. le marquis Adolphe de Rodés. A côté d'une montre gracieuse de l'époque Louis XVI, on voit un spécimen énorme du temps des Incroyables. Elle cadre bien avec la toilette excentrique dont le sexe aimable affectait de s'affubler à cette époque. Notre intention n'est pas de passer en revue tous les numéros de cet intéressant contingent. Nous nous bornerons à signaler les plus importants.

Citons en première ligne, les montres hexagones avec boîtier en cristal et monture émaillée du xvi<sup>e</sup> siècle, n<sup>os</sup> 45 et 47. La montre en forme de croix, munie également d'un boîtier en cristal, rappelle la même époque. Elle est l'œuvre de Conrad Kaiser. Moins heureuse de goût, une montre ovale fait songer, par ses émaux opaques blancs, bleus et verts, à un travail espagnol.

Le poivrier servant d'écrin à une montre, voilà certes une

---

(1) N<sup>o</sup> 1455, *Catologue de l'Exposition rétrospective d'art industriel de Bruxelles, 1888.*

combinaison conforme au génie un peu maniéré de l'industrie allemande.

L'objet que nous signalons au lecteur a été exécuté à Nuremberg au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

Nous opposons à cette montre une autre des plus gracieuses qui aient jamais été exécutées. Elle est disposée dans un bouton de tulipe, dont trois feuilles laissent voir le cadran et le mécanisme. Elle sort de l'atelier de Hugues Combret, à Lyon. Dubois, dans son ouvrage sur les montres de la collection Soltykoff, en reproduit un exemplaire du même genre, dont Jacques Jolly, horloger célèbre, qui vivait sous le règne de Charles IX, avait établi le mécanisme. Le spécimen qui nous occupe a reçu à la partie inférieure d'élégantes gravures au trait.

Une montre signée de Deboule, à Genève; le boîtier a pris l'aspect d'un croissant. Une autre montre écrase toutes ses voisines par ses proportions; elle est d'un poids tel, qu'on ne peut jamais songer à la porter sur soi. Le mécanisme, muni d'un carillon sonore, est contenu dans une enveloppe en bronze doré. Par son style, l'objet appartient à l'époque de François I<sup>er</sup>. La forme ovale était encore affectée au xvii<sup>e</sup> siècle, ainsi que nous pouvons le voir par la montre signée d'Andreas Raeb, datée de 1659. Les couvercles du boîtier sont ornés de trophées d'armes. Le mécanisme renseigne les phases de la lune, les jours du mois, les planètes, les heures du jour et le cadran est orné de deux paysages.

Une montre en or de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, attire l'attention par de brillantes miniatures dues aux frères Huaut. L'une d'elles représente la *Charité romaine*; une autre, un personnage en buste revêtu de la cuirasse et por-

tant le collier de la Toison d'or. Citons ensuite une montre avec châtelaine en émail, décorée de pierres fines ; elle est signée Abraham Colomby ; une autre montre, avec châtelaine en or, rehaussée de médaillons en émail rose, représentant des amours, mérite une mention toute spéciale. La châtelaine et la montre sont ornées de diamants ; elle est signée J. Leroy, à Paris. Nous signalerons ensuite une montre du xviii<sup>e</sup> siècle, avec une châtelaine en argent ; elle est signée Charles Gabriel, London.

Voici une montre placée sur un bloc de marbre affectant la forme d'un meuble. Le marbre est recouvert d'une monture ajourée en or ciselé et repoussé. Un dragon en métal émaillé sert de couronnement à la montre.

A côté de ce gracieux produit de l'industrie anglaise, nous pouvons placer une pendule conçue dans un style plus coquet. L'agate, le lapis lazuli, la cornaline, donnent beaucoup d'éclat et de couleur au soubassement de cette pendule minuscule en forme de commode.

Nous nous abstenons de décrire de nombreuses autres montres qui forment le legs de M. le marquis de Rodés. Le jaspe, le cristal, l'or, les diamants, les perles, les émaux ont été employés très ingénieusement.

Les divers exemples que le visiteur a sous les yeux lui permettent, comme nous le disions plus haut, d'avoir une idée très juste de l'histoire de la montre.

Il serait difficile malheureusement d'en dire autant de l'argenterie du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, dont tant de spécimens variés existent encore dans le pays. Un don de M<sup>me</sup> veuve van Meyel constitue en quelque manière le commencement de cette intéressante catégorie d'objets. Peu après la

mort de son mari, le généreux fondateur de l'orphelinat d'Etterbeek, M<sup>me</sup> van Meyel fit remettre au Musée une cafetière conçue en style Louis XV en argent, posant sur trois pieds et munie d'une anse en ivoire. Cet objet appartient peut-être à l'industrie locale, d'une exécution soignée, mais un peu lourde de forme.

#### ETHNOGRAPHIE.

M. Wiederhold, résident à Java, a fait don au Musée d'une série de sept kris avec poignées en fer, en corne et bois sculpté. L'un d'eux a un fourreau orné de plaques d'écaille de tortue et de lames d'argent doré. Un sabre chinois, dont la monture ainsi que le fourreau sont garnis de cuivre et de plaques d'argent, deux sabres d'Ayak, trente-huit flèches de différents modèles avec pointe en fer, d'autres avec des pointes en bois, enfin, un arc.

Quelques années auparavant, M. Wiederhold avait déjà remis au Musée une collection d'armes et d'antiquités javanaises. Nous signalons avec plaisir au lecteur ces exemples de noble désintéressement.

Les ressources budgétaires restreintes des Musées les condamneraient souvent à l'impuissance si l'on ne comptait pas sur l'initiative privée. C'est surtout pour la section ethnographique que l'impossibilité de former des collections en dehors du concours des particuliers se fait le plus vivement sentir.

Nous ne doutons pas que, vu l'esprit d'entreprise qui commence à animer nos compatriotes, nous n'ayons à

signaler assez souvent de nouveaux envois. Le public aimera à revoir des monuments de ces contrées sur lesquelles son attention est attirée. Les agents belges ne montreront pas moins de sollicitude pour recueillir d'intéressants matériaux destinés à figurer au Musée que des résidents de nationalité étrangère.

J. DESTRÉE.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 7, 14, 20 et 28 juillet; des 4, 11, 18, 25 et 31 août 1888.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a proposé d'autoriser l'exécution des modèles en grand des statues ci-après, destinées à la décoration de l'escalier du Musée royal d'antiquités et d'armures, à Bruxelles, sous réserve, pour quelques-unes de ces figures, de tenir compte de certaines observations auxquelles les esquisses ont donné lieu :

Musée royal  
d'antiquités  
et d'armures,  
à Bruxelles.  
Statues.

*Philippe d'Artevelde* et *Charles de Lannoy*, par M. Cuy-pers;

*Henri de Flandre*, empereur de Constantinople, et *Arnould*, comte d'Aerschot, par M. Namur;

*Robert de Jérusalem*, par M. De Haen;

*Jean l'Aveugle de Luxembourg*, roi de Bohême, et *Jacques de Lalaing*, par M. Van Rasbourgh;

*Baudouin Bras de Fer* et *Jean I<sup>er</sup>*, duc de Brabant, par M. Vandenberghe (Saïbas).

Elle a également émis des avis favorables sur :

Square  
du Petit-Sablon,  
à Bruxelles.  
Statues.

1° L'exécution, en marbre, de la statue de *Locquenghiën*, commandée à M. Godefroid Vandenberghe, ainsi que sur les modèles en grand des statues de *Marnix de Sainte-Aldegonde* et de *Bernard Van Orley*, exécutés respectivement par MM. Paul De Vigne et J. Dillens pour le square du Petit-Sablon, à Bruxelles ;

Église  
de Becelaere,  
Tableau.

2° La proposition de confier à M. Van Leemputten la restauration d'un tableau attribué à Gaspard de Crayer, qui se trouve dans l'église de Becelaere (Flandre occidentale) ;

Église  
de Merxplas.  
Vitrail.

3° Le dessin d'un vitrail à exécuter par M. Capronnier pour la fenêtre centrale de l'abside de l'église de Merxplas (Anvers) ;

Église d'Hoboken.  
Verrières.

4° Les dessins de trois verrières à placer dans l'église d'Hoboken (Anvers) ; auteur, M. Dobbelaere ;

Église  
de Humelghem.  
Vitrail.

5° L'exécution, par MM. Stalins et Janssens, d'un vitrail destiné à l'église de Humelghem sous Steenockerzeel (Brabant) ;

Église  
de Saint-Sulpice,  
à Diest.  
Verrière.

6° Le projet présenté par M. Osterrath pour l'exécution d'une verrière à établir dans la grande fenêtre du transept nord de l'église de Saint-Sulpice, à Diest (Brabant) ;

Église de  
Nieuwerkerken.  
Verrières.

7° Le placement, par la maison Oidtman et C<sup>ie</sup>, de vitraux dans huit fenêtres de l'église de Nieuwerkerken (Limbourg).

Hôtel des Postes,  
à Bruxelles.  
Motifs décoratifs

— Des délégués ont examiné les modèles des motifs décoratifs placés, à titre d'essai, à l'avant-corps central de l'hôtel des Postes en construction, à Bruxelles.

Il a été constaté, dans cette inspection, que les groupes d'enfants avec attributs, symbolisant les *Postes* et les *Télégraphes*, paraissaient d'une dimension trop grande par

rapport à l'architecture et surtout aux atlantes placés à droite et à gauche de l'horloge qui couronne l'avant-corps.

Les délégués ont été d'avis que ces groupes d'enfants devraient être diminués d'environ une demi-tête. Des esquisses sommaires ont été faites dans cette proportion et placées sur la maquette, au vingtième, de l'avant-corps.

L'examen de cet ensemble a permis de constater que les groupes, ainsi réduits, s'harmonisent mieux avec les proportions de la façade du monument.

La Commission a, en conséquence, émis l'avis qu'on peut autoriser l'exécution définitive en pierre, sous réserve de tenir compte, par la mise au point, de cette modification qui ramènera la hauteur des groupes de 2<sup>m</sup>80 à 2<sup>m</sup>50.

— Les délégués qui ont examiné la statue de Van Helmont, exécutée en marbre, pour la place du Nouveau-Marché-aux-Grains, à Bruxelles, ont constaté que l'ensemble de la statue est bien exécuté, mais qu'il n'a pas été tenu suffisamment compte de l'observation faite lors de la visite du modèle, quant à la lourdeur de la jambe projetée en avant. Cette observation a été communiquée séance tenante à M. Vander Linden; s'il ne lui a pas été possible d'en tenir compte avant l'expédition de la statue à Bruxelles, il pourra chercher à atténuer ce défaut après la mise en place de la figure.

Statue  
de Van Helmont,  
à Bruxelles.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Le plan des bâtiments destinés à recevoir la galerie de tableaux léguée à la ville de Lierre par M<sup>me</sup> veuve Wuyts-Van Campen ;

Galerie  
de tableaux,  
à Lierre.

Bâtimens du  
quartier du Parc,  
à Bruxelles.

2° La proposition de fermer la baie de l'une des fenêtres, vers l'impasse du Parc, de l'hôtel n° 50, rue Royale, à Bruxelles.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction  
et restauration  
de presbytères.

1° Le projet de reconstruction du presbytère de Wulpen (Flandre occidentale);

2° Le plan d'une maison vicariale à construire à Herck-Saint-Lambert (Limbourg);

3° Le projet d'appropriation du presbytère de Rumes (Hainaut);

4° La restauration du presbytère de Kessenich (Limbourg).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Eglise  
de Tourneppe.

1° La reconstruction de l'église de Tourneppe (Brabant); architecte, M. Demaeght;

Eglise  
de Snelleghem.

2° La reconstruction partielle de l'église de Snelleghem (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;

Eglise de  
S. Gravenwezel.

3° Les travaux d'achèvement de l'église de 'S Gravenwezel (Anvers); architecte, M. Gife.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Eglise  
de Hodimont.

1° De Hodimont (Liège), à la condition d'apporter aux plans, lors de l'exécution, quelques modifications qui ont été communiquées à l'auteur, M. de Fisenne;

- 2° De Sombeke sous Waesmunster (Flandre orientale); Eglise de Sombeke.  
architecte, M. De Noyette;
- 5° De Brielen (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste. Eglise de Brielen.  
Ainsi que les diverses propositions ci-après :
- 1° La reconstitution de l'ornementation des plafonds de Eglise d'Andrimont  
l'église d'Andrimont (Liège), qui comporte les armoiries des  
fondateurs de l'église et dont les travaux d'agrandissement  
de l'édifice ont compromis l'existence;
- 2° Le renouvellement de trois colonnes endommagées de Eglise de Saint-Remy, à Huy.  
l'église de Saint-Remy, à Huy (Liège);
- 5° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux Objets mobiliers d'églises.  
églises de :
- Wyshagen (Limbourg) . mobilier complet;
- Loyers sous Lisogne (Namur) : trois autels et banc de  
communion;
- Rendoux-Bas (Luxembourg) : buffet d'orgues ;
- Wildert sous Esschen (Anvers) : banc de communion ;
- Velaines (Hainaut) : buffet d'orgues ;
- Braine-Lalleud (Brabant) : maître-autel ;
- Kemseke (Flandre orientale) : achèvement de l'autel de  
Saint-Sébastien ;
- Hoboken (Anvers) : maître-autel ;
- Franc-Waret (Namur) : deux confessionnaux et restaura-  
tion du mobilier.

— Des délégués ont examiné dans l'atelier de M. le sculp- Eglise de Brée.  
teur Rooms, à Gand, le maître-autel exécuté pour l'église de  
Brée (Limbourg).

Il résulte de cet examen que le meuble a été exécuté dans  
d'excellentes conditions et que rien ne s'oppose à ce qu'il  
soit procédé à sa réception définitive.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

- Eglise de Hove 1° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église de Hove (Anvers); architecte, M. Gife;
- Eglise de Solre-sur-Sambre. 2° Le projet de restauration de la tour de l'église de Solre-sur-Sambre (Hainaut);
- Eglise d'Ulbeek. 3° La restauration de l'église d'Ulbeek (Limbourg) et la proposition d'exécuter ces travaux par voie de régie; architecte, M. Martens;
- Eglise de Wesembeek. 4° La substitution de la pierre de Refroy à la pierre de Gobertange prévue pour les meneaux des fenêtres de l'église de Wesembeek (Brabant);
- Eglise de Brecht 5° L'exécution, par voie de régie, des travaux de restauration projetés au beffroi de l'église de Brecht (Anvers);
- Eglise de Saint-Jacques, à Liège. 6° La restauration d'une partie de l'église de Saint-Jacques, à Liège, l'ouverture d'une porte sous la tour et l'établissement d'une clôture à l'édifice; architecte, M. Van Assche;
- Comptes des travaux de restauration d'églises. 7° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :
- Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : 2<sup>e</sup> trimestre de l'exercice 1888;
- Notre-Dame, à Anvers : exercice 1887.
- Eglise d'Hoogstraeten. — Des délégués se sont rendus à Hoogstraeten (Anvers), afin d'examiner quels sont les travaux qu'il y aurait lieu d'exécuter tant à l'église qu'au mobilier et aux œuvres d'art qu'elle renferme.

Les travaux que le conseil de fabrique propose d'exécuter sont les suivants :

1° Enlèvement et remplacement des deux petits autels insignifiants placés dans le transept, à l'entrée du chœur ;

2° Restauration du mausolée du comte Antoine de Lalaing et de son épouse Élisabeth de Culembourg, fondateurs de l'église ;

3° Exécution d'un retable pour compléter le maître-autel moderne, en style ogival, dont le soubassement en marbre existe seul aujourd'hui ;

4° Achèvement de la restauration des anciennes verrières du chœur (l'une de ces verrières est en voie de réparation dans l'atelier de M. Capronnier).

Les délégués ont conseillé d'ajouter à cette liste les ouvrages ci-après :

5° Enlèvement du trône avec dais d'un *Ecce-homo* qui est adossé à la première colonne de gauche de la nef ; ce meuble, de style soi-disant gothique, est une conception déplorable qui fait tache dans ce beau monument ;

6° Un essai de débadigeonnage intérieur de l'église : l'église tout entière est recouverte d'une couche de badigeon que les siècles y ont accumulée et qui en dénature complètement les moulures et les sculptures. A en juger par le soin qu'on a mis à l'exécution des parements extérieurs, il est probable que les parements intérieurs n'ont pas été moins bien soignés et qu'à l'origine ils ont été exécutés pour rester à nu ;

7° Ornementation, par des peintures, des panneaux des dossiers des stalles, qui semblent avoir été exécutés pour recevoir ce complément.

L'église d'Hoogstraeten a été restaurée à l'extérieur il y a une vingtaine d'années ; il n'a pas paru aux délégués qu'elle exigeât aujourd'hui d'autres ouvrages que ceux d'entretien annuel, que le conseil de fabrique semble du reste prendre à cœur de ne pas négliger, vu l'état très satisfaisant dans lequel se trouvent les toitures et les parements des murs.

L'entretien de la tour incombe à l'administration communale.

Reprenant les points ci-dessus, les délégués sont d'avis :

1° Qu'il convient d'enlever les autels placés dans le transept, à l'entrée du chœur, et de les remplacer par des autels de peu de développement avec retables peints. Peut-être mieux vaudrait-il ne pas replacer des autels à ces endroits, où il existe encore deux piliers gothiques ayant appartenu à un jubé. Les délégués ont conseillé de faire faire des recherches dans la commune et dans les localités voisines à l'effet de retrouver des fragments de cet édifice que des vieillards de la paroisse se rappellent encore avoir vu à l'entrée du chœur. Ces débris pourraient servir à le reconstruire, le cas échéant. Si aucun indice n'est découvert, il serait peut-être plus logique de faire servir les deux piliers subsistants à l'édification d'une clôture ajourée séparant le chœur de l'église que d'y adosser des autels qui, dans tous les cas, encombreront l'entrée du chœur ;

2° Le mausolée en albâtre du comte de Lalaing exige d'importantes réparations. En outre, des traces indiquent que les panneaux des arcades ont été autrefois ornés de plaques de laiton ou de bronze figurant probablement des armoiries et qu'on pourrait reconstituer ;

5° Il importe de compléter le maître-autel par un retable de peu d'élévation pour ne pas cacher les belles verrières de l'abside. Les délégués pensent que ce retable devrait être peint de façon à former un ensemble avec les stalles dont les panneaux seraient, suivant leur proposition ci-dessus, ornés également de peintures ;

4° Il va de soi qu'on devra compléter la restauration des vitraux anciens du chœur qui restent encore à réparer, ces œuvres d'art ayant une grande valeur.

Les délégués ont conseillé à l'administration fabricienne de faire dresser un projet d'ensemble des travaux à exécuter à l'église. Ces ouvrages pourraient être répartis sur un certain nombre d'années et effectués au fur et à mesure des ressources dont on pourra disposer.

— Des délégués se sont occupés de la question relative à la conservation des pierres tombales qui se trouvent dans le pavement de l'église de Saventhem (Brabant).

Eglise  
de Saventhem.

A la suite d'un rapport fait à la Députation permanente du Conseil provincial par un membre de ce Collège, la Commission avait émis l'avis que le meilleur moyen d'assurer la conservation de ces pierres serait de les faire incruster dans les murs de l'église, à l'intérieur des nefs.

Mais il résulte de l'examen de ces dalles qu'elles ne présentent pas un intérêt assez marqué pour motiver ce travail d'une certaine importance et que, d'ailleurs, ces grandes plaques sans valeur artistique ne produiraient pas un bon effet appliquées contre les murs.

Les délégués sont d'avis qu'il y a lieu d'attendre qu'on procède au renouvellement du pavement, qui doit se faire dans un avenir peu éloigné, et profiter de cette occasion pour

placer les pierres en question dans le nouveau dallage aux endroits où la circulation est très peu active.

Église  
de Dieghem.

— Lors d'une inspection de l'église de Dieghem (Brabant), le 21 juillet 1887, les délégués avaient engagé le conseil de fabrique à faire continuer l'essai de débadigeonnage tenté à la voûte du transept de droite et qui semblait devoir donner de bons résultats.

A la demande de ce collège, des délégués ont examiné le nouveau travail exécuté. L'opération a été faite à un angle de fenêtre de la petite nef sud et il a été constaté que ces baies, qui aujourd'hui ont leurs encadrements unis, étaient autrefois encadrées de belles moulures en pierre blanche qu'une épaisse couche de mortier est venue ensuite recouvrir.

Les travaux de débadigeonnage ont été effectués sur une trop petite échelle pour juger du résultat qu'on pourrait obtenir; les délégués ont conseillé à l'administration fabriquienne de continuer ce travail par fragments dans divers endroits de l'église, notamment aux piliers qui portent la tour et où l'on espère trouver aussi des moulures.

*Le Secrétaire Général,*  
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 23 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---

# DÉCOUVERTE D'UNE VILLA BELGO-ROMAINE

SUR LA LIMITE

des communes de Neerhaeren et de Reckheim

---

La grande route romaine conduisant de Bavai par Tongres à Cologne se bifurque près de Maestricht. La branche principale passe la Meuse; l'autre, moins importante, longe la rive gauche du fleuve jusqu'à Nimègue. D'après les dernières études de M. Habets (1), cet embranchement se détache de la voie principale près de Wilré-Oud-Vroenhoven et rejoint, par Cauberg et Smeermaes, l'ancien chemin qui traverse successivement, sous le nom de *Heerebaan*, les communes de Neerhaeren, Reckheim, Opgrimby, Meehelen, etc., placées le long de la Meuse jusqu'à Maeseyck.

La *Heerebaan* franchit la limite des communes de Neerhaeren et de Reckheim près de la maison de M. Born. Entre ce point et la chapelle de Sainte-Pétronille, sur le territoire de Reckheim, nous avons retrouvé, en fouillant la

---

(1) Voir *Bulletins de la Société archéol.* de Maestricht, vol. XVIII, p. 166.

*Heerebaan*, le lit même de la voie romaine, à une profondeur de 0<sup>m</sup>50 à 0<sup>m</sup>55. C'est une couche de gravier de 0<sup>m</sup>55 à 0<sup>m</sup>40 d'épaisseur, fortement tassée et reposant directement sur le sol vierge. Elle a une largeur de 5<sup>m</sup>75. Le sous-sol est tellement compact et dur que les constructeurs romains ont pu se dispenser de consolider la voie au moyen de l'assise inférieure de grosses pierres qu'on rencontre ordinairement.

Il y a d'autres exemples de ce mode simple et expéditif employé par les Romains pour établir leurs routes, lorsque, comme c'est ici le cas, la nature favorable du terrain leur permettait de faire une économie de matériaux et de main-d'œuvre sans compromettre la solidité de leur ouvrage. Près du château de Rimburg, le lit de la route de Tongres à Juliers se rencontre à 0<sup>m</sup>55 au-dessous de la surface de la terre arable; la couche de gravier, de 0<sup>m</sup>57 d'épaisseur, repose sur l'argile pure, exempte de toute espèce de pierres (1).

De nombreux établissements romains s'étaient élevés sur le parcours de la route de Tongres à Nimègue.

La carte de Peutinger indique quatre stations : Feresne, Catualium, Blariacum et Ceucelum, qu'on place respectivement à Mulhem, hameau dépendant de Lanklaer, à Heel, à Blerik et à Cuyek. Ce ne sont là apparemment que les établissements les plus importants. Les objets d'antiquité trouvés (2) nous révèlent l'existence d'un bien plus grand

(1) Voir *Bulletins de la Société archéol.* de Maestricht. t. II, p. 225.

(2) Voir pour les renseignements que nous donnons sur la route, la description que M. Habets en a faite dans le vol. XVIII de la *Société archéol.* de Maestricht.

nombre d'établissements, qu'il importe de rechercher et d'étudier avec attention.

A *Oult-Vroenhoven* on a trouvé un fragment de pierre provenant d'un autel romain ; à *Smeermaas*, des objets funéraires ; entre *Hocht* et *Petersheim*, un Néron en or ; à *Gellick*, situé à une demi-lieue à l'ouest de la route, des tuiles romaines. *Neerhaeren*, où l'on a découvert les substructions qui font l'objet du présent travail, est un endroit particulièrement remarquable à cause des nombreuses trouvailles qui y ont été faites. Un vase en argent déterré près du pont du canal est conservé au musée de Leyden ; on a rencontré une urne cinéraire, des poteries, des matériaux, etc., d'origine romaine en divers endroits (1). M. Habets rappelle, à propos du nom de cette commune et des autres *Haren* du Limbourg, la déesse Hariasa, dont il est question dans une inscription antique. A *Vucht*, on a ramené au jour une urne remplie d'ossements et de cendres ; à *Reckheim*, à deux places assez éloignées l'une de l'autre, des objets romains ; à *Eysden*, des matériaux, des tuiles et un cachet en or. MM. Schuermans et Habets ont découvert et fouillé dans cette commune des tertres et d'autres travaux en terre, dont il paraît qu'il faut faire remonter l'origine « vers les temps des immigrations nombreuses qui se sont succédé durant les six premiers siècles de l'ère chrétienne ». Ces deux éminents archéologues ont constaté, sur le territoire de *Mulhem* (commune de *Lanklaer* et paroisse d'*Eysden*), l'existence de substructions intéressantes. A *Lanklaer* on a trouvé, en 1850, des poteries paraissant provenir d'un cimetière ; à

---

(1) Voir la pl. I.

*Eelen*, deux cimetières belgo-romains, dans lesquels on a déterré une quantité d'objets de valeur, qui sont malheureusement perdus pour nos musées publics; à *Maeseyck*, au Simkensbeuvel, près de l'emplacement de l'ancien gibet, des urnes funéraires; à *Aldeneijck*, des poteries et des monnaies du Haut-Empire; enfin, pour nous arrêter au territoire belge, à *Kessenich*, un cimetière germano-belge, deux cimetières romains, une monnaie de Constantin et une monnaie de Lucilla.

Comme on le voit, toutes les localités traversées ont fourni un contingent de substructions et d'antiquités. Ce sont autant de témoins sincères qui nous disent qu'une population nombreuse animait, sous la domination romaine, la route sûre et commode conduisant, par la rive gauche de la Meuse, à la limite extrême de l'empire. Il convient d'augmenter le nombre de ces témoins en parcourant l'ancienne route la pioche à la main, en fouillant méthodiquement le sol partout où apparaissent des débris révélateurs. C'est le seul moyen de déterminer l'emplacement exact des stations, des villas, des haltes ou relais de poste et les endroits qui ont été fortifiés, soit pour la protection de la route, soit comme point d'appui contre les incursions des Barbares. On peut espérer que l'étude des objets recueillis dans les substructions nous fixera avec quelque certitude sur la durée de ces établissements et, par conséquent, sur l'histoire des populations qui ont occupé successivement la riche vallée de la Meuse.

En quittant la *Heerebaan* au chemin qui forme limite entre Neerhaeren et Reckheim et en suivant ce chemin dans la direction du centre de cette dernière commune, on arrive dans une campagne très ouverte. Elle s'incline en pente

douce vers l'orient jusqu'au bord d'une vaste prairie, où le sol s'affaisse brusquement de 1<sup>m</sup>50 à 2 mètres. Sur la droite, un sentier, tracé sur la crête du talus, conduit, à travers champs, de Neerhaeren à Reckheim. La prairie est un ancien lit d'un bras de la Meuse, fleuve qui coulait jadis bien plus près de la voie romaine que de nos jours (1). On l'appelle encore *de Oude-Maas*, tout en la désignant parfois par le nom singulier de *Wymie*, dont nous ne connaissons ni la signification, ni l'étymologie. Le champ qui est bordé par cet ancien lit de la Meuse porte le nom de *Het kamp* ou *De kamp* (2); il est de forme irrégulière et partagé entre plusieurs propriétaires. C'était, au siècle dernier, un bloc d'un seul tenant qui faisait partie du domaine de la seigneurie de Neerhaeren. Vers le sud-est, le *kamp* touchait à l'ancien château.

La seigneurie de Neerhaeren était un fief des comtes de Looz. En 1708, le château fut vendu avec toutes ses dépendances à l'abbaye de Hocht. Voici comment l'acte de vente décrit la terre dite *Het kamp* :

« Den camp synde savellandt tegen over het casteel gelegen is groot bevonden, inbegrepen zes groot roeden waarop het huisken van den boden getimmerd is, ook inbegrepen

---

(1) Voir *Bulletins de la Société archéol. de Maestricht*, t. II, p. 248.

(2) C'est à tort qu'on voit quelque chose de caractéristique dans ces appellations et qu'on les traduit parfois par *le camp*. Ce mot est très commun le long de la Meuse et signifie tout simplement *le champ*. A *Neerhaeren* nous trouvons *loderkamp*, *heltenkamp*; à *Eelen*, *keiverskamp*, *heikamp*, *steenkamp*; à *Mecheleu*, *mottekamp*; à *Rothem*, *broeckerkamp*, *teelekamp*, *nilekamp*, *nienwekamp*, *franshekamp*, *kalfskamp*, *graskamp*, *deurekamp*, *eikelskamp*, *schootsheikamp*; à *Ophoven*, *in den kamp*, *hoogekamp*, *douyskamp*; à *Opygrimby*, *de kamp*, *kouingskamp*; à *Neeroeteren*, *vertorenkamp*, *lunmerkenskamp*; à *Dilsen*, *molenkamp*, *hoefkamp*, etc.

Dans un acte de Neerhaeren, de 1601, nous trouvons la vente de « twee *kampkens* », c'est-à-dire de deux petits champs.

die grachten ende graven rontsomme gelegen, nochtans niet gecomprehendeert die steeneuyle, ad twelff bonder een groot roeden, regenoten Neerwaerts den weg gaande naar Bekem, naer de Maese die Wymie ende den moeshoff van den Wenne van het kasteel, op d'ander twee zijden de gemeenstraat en de Heerebaan. »

Malgré le morcellement de ce bloc de douze bonniers et la disparition des haies et fossés qui le clôturaient en 1708, on en retrouve encore parfaitement les limites. Ce n'est pas sans importance ; car, à en juger par la disposition des lieux et par les tessons qu'on y rencontre, toute l'étendue du *kamp* doit avoir fait partie des dépendances de la villa dont nous avons exploré les substructions.

Du lieu que nous venons de décrire, la vue s'étendait autrefois sans obstacle jusqu'aux hauteurs de la rive droite de la Meuse, dans la direction de Meerssen, où s'élevait la villa de Herekenberg. Aujourd'hui un double rideau d'arbres, plantés sur la digue du canal, coupe l'horizon et enlève au paysage une partie de son charme, en même temps qu'il ne rend plus saisissables les communications qui ont pu exister jadis entre les deux rives.

Dans le courant de 1885, M. Born (1), propriétaire de la partie nord-est du *kamp*, fit faire, sur son terrain, des sondages et des déblais qui mirent au jour d'anciennes fondations maçonnées. M. Habets, en passant par là, avait déjà constaté, en 1880, l'existence de ces substructions.

---

(1) M. Born, propriétaire et secrétaire communal à Neerhaeren, nous a secondés dans nos fouilles et dans la surveillance journalière des travaux avec une rare intelligence et un dévouement absolu.

Nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance.

Des délégués de la Commission royale des monuments se rendirent sur les lieux en 1886 et, à la suite de leur visite, le Gouvernement décida de faire fouiller le terrain. La direction de ces travaux nous fut confiée.

Les fouilles, commencées le 27 septembre 1886, firent constater que la partie nord du *kamp* recouvre les restes d'une villa helgo-romaine d'assez grandes proportions. Les substructions sont disséminées dans un carré d'une cinquantaines de mètres de côté, en dehors duquel les sondages et les tranchées d'exploration n'ont plus rencontré des restes de bâtiments dans un rayon de 20 à 50 mètres. Ces tranchées ont néanmoins fait voir que le sol a été remué anciennement jusqu'à une assez grande distance des substructions. Partout la sonde ou la pioche ont rencontré des débris de poteries, des débris de matériaux à construire, des tuiles, des objets en fer rouillés, etc. A une trentaine de mètres au sud-ouest de la pièce souterraine (pl. II, n° 24), le sol a été particulièrement fertile en objets de ce genre; nous y avons déterré quatre petites urnes grossières brisées, un bois de cerf, des cendres, des débris d'un vase en terre samienne, un couteau, des ciseaux, etc.

Après avoir exploré les abords des substructions sans autre succès que la découverte de ces objets, nous nous sommes décidés à transporter nos recherches à une centaine de mètres vers le nord-ouest, sur les parcelles n° 1209 à 1211 de la commune de Reckheim. Des tessons et des morceaux de tuiles y apparaissaient à la surface de la terre arable. Les ouvriers ne tardèrent pas d'y mettre à découvert les fondations d'un grand bâtiment formant un carré long.

SUBSTRUCTIONS SUR LE TERRITOIRE DE NEERHAEREN.

L'établissement auquel les substructions appartiennent est une villa belgo-romaine détruite de fond en comble. Ce qui en subsiste encore se compose des fondations et des parties les plus basses des bâtiments. Rien n'est plus relié : des tronçons de mur, un bain, un hypocauste, des conduites d'eau ou de chaleur, une pièce souterraine, des carrés de maçonnerie avec des vides où toute trace de construction a disparu. Nul doute que les matériaux n'aient été enlevés pour être utilisés dans des constructions plus modernes. Le château féodal de Neerhaeren a si complètement disparu qu'il n'en reste plus une pierre. Mais les habitants de la localité se souviennent que, dans les décombres de cet édifice du moyen âge, on découvrit des matériaux pareils à ceux que nous avons trouvés dans nos fouilles. La même remarque a été faite lorsqu'on a démoli, il y a quelques années, l'ancienne église de Neerhaeren. L'établissement belgo-romain a donc été exploité, après sa destruction, comme une véritable carrière de matériaux.

La terre végétale qui recouvre les substructions a une épaisseur de 0<sup>m</sup>25 à 0<sup>m</sup>55; elle repose sur une couche formée de débris de matériaux, de chaux, de ciment et de cendres agglomérés en une masse compacte qui n'a jamais été entamée que très superficiellement par la charrue. C'est dans cette espèce de *poudingue*, qui a en certains endroits une épaisseur de près d'un demi-mètre, que la crête des fondations se montre à une profondeur totale variant de 0<sup>m</sup>40 à 0<sup>m</sup>60, en mesurant depuis la surface du sol.

Les débris de vases, les carreaux, les tuyaux d'hypocauste, les tuiles, les objets en fer, en bronze, etc., que nous décrirons plus loin étaient éparpillés sur toute l'étendue des fouilles, mais on les a ramassés en plus grande abondance dans la couche de décombres. Le charbon de bois s'y rencontre fréquemment et semble prouver que les bâtiments ont été incendiés.

On ne saurait pas reconstituer le plan d'ensemble des constructions d'après les vestiges informes qui existent encore. Nous devons nous borner à décrire les ruines à l'aide du plan, sans essayer de déterminer la nature ou la destination des bâtiments (voir plan n° II).

N° 1. Pilier de cinq carreaux de 0<sup>m</sup>40 de côté, superposés, rougis par le feu et collés avec de la terre glaise. Le carreau inférieur est placé sur une couche de pierres et de gravier. Au sud du pilier n° 1 s'étend, jusque près du mur n° 2, un pavement en carreaux aussi lié avec de la terre glaise et attaqué par le feu. Ce pavement se trouve à une profondeur de 0<sup>m</sup>80.

N° 2. Reste d'un mur de 0<sup>m</sup>50 de hauteur, de 2<sup>m</sup>05 de longueur et de 0<sup>m</sup>42 de largeur, formé de carreaux collés comme le pilier n° 1. Ces carreaux ont 0<sup>m</sup>40 sur 0<sup>m</sup>50. Le côté ouest du mur a un revêtement en carreaux placés sur champ; contre ce côté du mur court un trottoir n° 2<sup>c</sup>, de 2<sup>m</sup>55 de long sur 0<sup>m</sup>58 de large, construit avec des briques placées sur champ sans ciment. Le mur n'a pas été élevé pour supporter le poids d'une forte construction; de même que les briques du trottoir, il repose directement sur le sol naturel.

N° 2B. Reste de fondation d'un mur en pierres, relié au

précédent, à angle droit, et ayant conservé une hauteur de 0<sup>m</sup>25 à 0<sup>m</sup>50.

N<sup>o</sup> 5. Fondations maçonnées en pavés et silex de 0<sup>m</sup>50 à 0<sup>m</sup>75 de hauteur. Le côté est de ces fondations porte des traces d'une couche de ciment.

N<sup>o</sup> 4. Dix piliers d'hypocauste en briques rondes de 0<sup>m</sup>222 de diamètre et de 0<sup>m</sup>058 d'épaisseur, placés sur un pavement en béton composé de cailloux et de morceaux de tuiles noyés dans la chaux. Ce pavement a une épaisseur de 0<sup>m</sup>15. Les fouilles atteignent à cet endroit une profondeur de 1<sup>m</sup>05. A partir du pied de la deuxième rangée (nord) des piliers, une couche de gravier répandue sur le pavement monte en pente jusqu'à la dernière rangée (sud), près de laquelle elle atteint une épaisseur de 0<sup>m</sup>15 et est recouverte d'une tranche de ciment de 0<sup>m</sup>05 (n<sup>o</sup> 4B). On dirait que cette couche de gravier a été étendue de cette façon dans l'hypocauste pour activer le tirage du foyer. Nous ignorons si la chose a été observée ailleurs. Le premier pilier de la rangée à gauche et le second de la rangée à droite sont formés de neuf carreaux superposés; les autres ont conservé d'un à cinq carreaux. Le pavement, les piliers et la couche de gravier sont noircis par la fumée.

N<sup>os</sup> 5 et 6. Le pavement en béton avec cailloux et morceaux de tuiles s'étend sur tout l'espace pointillé au plan; la couche de béton est appliquée sur un lit de pierres et de silex.

On ne remarque plus que de faibles traces de ce pavement dans l'espace n<sup>o</sup> 6 compris entre les murs n<sup>os</sup> 2 et 5; cet espace est rempli d'une grande quantité de cendres de bois et de tourbe.

N° 7. Les fondations n° 5 sont traversées aux points marqués n° 7 par deux conduits cimentés dont la voûte a disparu et qui débouchent sur une espèce de trottoir, n° 7bis, longeant le pied des fondations.

Ce trottoir est bordé contre l'espace n° 6 par une rangée de pavés; pour le reste, il est construit en carreaux placés sur champ et en béton. Relativement au niveau de l'espace n° 6, le trottoir n° 7bis a une hauteur de 0<sup>m</sup>15.

N° 8. Petit pilier carré, de 0<sup>m</sup>53 de hauteur, formé avec des carreaux mis à plat et collés avec de la terre glaise, de 0<sup>m</sup>20 de côté.

N° 9. Sur l'espace n° 9, s'étendant au sud des fondations n° 5, il n'y a pas de trace de construction avant d'arriver au point n° 10.

N° 10. Bain carré, construit au moyen d'une épaisse couche de béton appliqué sur le sable, très dur, du sol naturel; les parois intérieures revêtues de carreaux recouverts d'une belle couche de stuc rouge de 0<sup>m</sup>07 encore très apparente à certaines places; les angles et les coins arrondis par des quarts de rond; le déversoir à l'est et le siège du baigneur du même côté. Il mesure à l'intérieur 1<sup>m</sup>90 sur 1<sup>m</sup>45. Les parois ont une épaisseur variant de 0<sup>m</sup>45 à 0<sup>m</sup>75; la hauteur du côté ouest, qui est le mieux conservé, est de 0<sup>m</sup>75.

N°s 11 et 12. Nous ne trouvons en ces endroits aucune construction.

N° 15. Pavement en béton formé de chaux, de cailloux et de tuiles concassées de 5<sup>m</sup>90 de long sur 1<sup>m</sup>75 de large; son niveau est de 0<sup>m</sup>11 plus élevé que celui de l'hypocauste n° 5.

N° 14. Trois carreaux ronds de piliers d'hypocauste collés au pavement avec de la terre glaise.

N<sup>os</sup> 15, 16 et 17. Restes de fondations en pierres reliées avec de la chaux.

N<sup>o</sup> 15<sup>bis</sup>. Restes d'un pavement en béton.

N<sup>o</sup> 18. Carré de maçonnerie en pente ayant apparemment fait partie d'une conduite d'eau.

N<sup>o</sup> 19. Cinq tuiles reposant à plat sur un lit de décombres de 0<sup>m</sup>55 d'épaisseur ; elles sont posées avec leurs rebords tournés vers le bas et reliées entre elles avec de la chaux. Le pavement qu'elles forment de cette manière au-dessus des décombres indique qu'il y a eu en cet endroit une reconstruction.

N<sup>o</sup> 20. Fosse à chaux de 1<sup>m</sup>20 sur 1 mètre.

N<sup>os</sup> 21 et 22. Deux carrés pavés en pierres irrégulières, mesurant l'un 0<sup>m</sup>55 sur 0<sup>m</sup>70 et l'autre 0<sup>m</sup>50 sur 0<sup>m</sup>80.

N<sup>o</sup> 25. Deux fosses à chaux de 1<sup>m</sup>10 sur 0<sup>m</sup>75 et 1<sup>m</sup>10 sur 2 mètres, dans lesquelles existait encore un fond de chaux blanche et molle de 0<sup>m</sup>15 d'épaisseur.

N<sup>o</sup> 24. Fondations d'une pièce souterraine ou cave de 6<sup>m</sup>25 sur 2<sup>m</sup>11. L'entrée est au point A. On pénètre dans la pièce par un escalier dont l'existence est révélée par le sol creusé en talus. L'escalier était large de 1<sup>m</sup>05. On remarque dans les murs latéraux cette particularité, plus d'une fois observée, que la partie inférieure des murs suit l'inclinaison du talus. Les murs commencent par une assise de pierres et le nombre des assises augmente successivement jusqu'au fond de la cave, où les murs atteignent toute leur hauteur.

Les murs du souterrain sont maçonnés en pierres de petit appareil ; un cordon de tuiles rouges court entre les pierres à une hauteur de 0<sup>m</sup>45 du sol. La hauteur des murs est, au

point *a*, de 0<sup>m</sup>65; aux points *b*, *c* et *d*, de 0<sup>m</sup>80; au point *e*, de 0<sup>m</sup>70, et aux points *f* et *g*, de 0<sup>m</sup>90. Ils sont en assez bon état de conservation, malgré leur faible épaisseur de 0<sup>m</sup>21. Le souterrain n'a pas d'aire pavée; sous les décombres qui le remplissaient, nous avons trouvé le sol naturel. Nous parlerons plus loin des objets recueillis dans ces décombres.

N<sup>o</sup> 25. Bande de pavage en pierres irrégulières de 5<sup>m</sup>50 sur 0<sup>m</sup>70.

N<sup>cs</sup> 26 et 27. Fondations maçonnées en pierres de petit appareil, régulières vers l'extérieur, affleurant à 0<sup>m</sup>50 de profondeur. Elles ont 1<sup>m</sup>60 de haut sur 0<sup>m</sup>75 de large. La pièce indiquée par ces fondations n'a pas d'aire pavée; sous la terre végétale s'étend la couche de décombres et de cendres et sous cette couche apparaît le sol vierge.

N<sup>o</sup> 28. Six carrés pavés en pierres, silex et autres.

Au sud-ouest de la cave et à une distance d'une quinzaine de mètres de celle-ci (1), nous avons découvert un amas de décombres provenant d'un mur renversé. Il s'y trouve des pierres taillées en triangle isocèle de 0<sup>m</sup>10 de hauteur et de 0<sup>m</sup>08 de largeur à la base. Elles paraissent avoir fait partie d'une espèce de plinthe dentée. A 1<sup>m</sup>50 de profondeur, nous avons remarqué une couche de terre glaise de 0<sup>m</sup>10 à 0<sup>m</sup>15 d'épaisseur.

## **Objets trouvés dans les substructions de Neerhaeren.**

### **1<sup>o</sup> OSSEMENTS HUMAINS ET RESTES D'ANIMAUX**

Pendant les premiers jours des travaux, nous découvrîmes dans les substructions quatre squelettes humains, et les jours

---

(1) Ce point n'est pas représenté sur le plan.

suivants, ce nombre s'accrut jusqu'à trente. Nous indiquons ces sépultures par des croix sur le plan n° II.

C'était une trouvaille inattendue, méritant un examen spécial. M. Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liège, voulut bien, à la demande du Gouvernement, se charger de cet examen. Voici la lettre que ce savant professeur nous a écrite ensuite de l'envoi que nous lui avons fait de quelques ossements dont le degré de conservation a permis le transport. Cette lettre rappelle les indications que nous avons recueillies sur la position des corps et l'hypothèse qu'elle nous avait suggérée :

« Par dépêche du 16 avril 1887, j'ai été chargé par M. le  
» Ministre de l'Agriculture de l'étude des ossements hu-  
» mains et restes d'animaux que vous m'avez envoyés et  
» provenant des fouilles d'une villa belgo-romaine dirigées  
» par vous à Neerhaeren.

» Vous avez bien voulu me donner les renseignements  
» suivants :

— Des squelettes ou débris de squelettes humains ont été rencontrés en une trentaine d'endroits différents sur une étendue d'environ 900 mètres carrés, à une profondeur de 25 à 40 centimètres dans la partie inférieure de la couche végétale, laquelle varie d'épaisseur à cause de l'inclinaison du terrain. Ces squelettes, dont le plus grand nombre n'étaient malheureusement plus en état d'être levés et transportés, avaient, en général, les pieds tournés vers l'orient et les bras étendus le long du corps. Deux squelettes incomplets avaient une position moins régulière et présentaient l'aspect de corps jetés à la hâte dans une fosse. Eu égard à la faible profondeur à laquelle on rencontre les ossements, la

charrue a touché plus d'un squelette ; la disparition ou la destruction de la plupart des crânes doit évidemment être attribuée aux travaux du labourage. Plusieurs corps étaient étendus sur la crête même des substructions des murs, crête qui apparaît à une profondeur de 40 à 60 centimètres. Nous avons constaté que la tête de ceux qui étaient enterrés au-dessus de ces substructions reposait contre une ou deux pierres arrachées aux ruines et que d'autres pierres semblables étaient placées aux pieds ou le long du corps, à intervalles irréguliers et sans symétrie.

Ces pierres ne se rencontrent pas autour des corps enterrés en dehors de la zone des substructions, les ensevelisseurs n'ayant pas eu de ce côté ces matériaux à la main. Tous les corps paraissent avoir été entièrement dépouillés avant leur enterrement ; nos recherches les plus minutieuses n'ont pas fait découvrir le moindre vestige d'habillement, d'ornement ou d'équipement. On peut dire que dans la terre il y a absence complète de tout débris révélateur sur l'âge et la nature des sépultures comme sur la race des individus ensevelis.

L'ensemble de la situation des squelettes presque à fleur de terre et la position de quelques-uns au-dessus des ruines (ce qui dénote que les sépultures sont postérieures à la destruction de l'établissement romain) nous porte à croire que nous nous trouvons devant les restes soit de soldats tués au moyen âge ou dans les temps modernes pendant les nombreux sièges de la ville de Maestricht, soit de victimes d'un pillage ou d'une épidémie, ou d'un autre désastre ne datant pas d'une haute antiquité. M. Habets, le savant président de la Société archéologique du duché de Limbourg, qui est

venu sur les lieux avec nous, incline aussi à adopter cette opinion.

Mais un doute sérieux subsiste. Nous ne pouvons écarter, sans avoir l'avis d'un savant compétent, la supposition que les restes humains en question remontent peut-être à une époque beaucoup plus reculée que celle à laquelle nous sommes portés à les attribuer, par exemple, à l'époque des grandes invasions germaniques.

L'âge de la villa ou établissement belgo-romain qui fait l'objet de nos fouilles est indiqué par trois monnaies trouvées dans les ruines : un Néron, un Licinius et un Valentinien I<sup>er</sup> (1), c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> siècle jusque dans la deuxième moitié du 4<sup>e</sup> siècle. —

» Telles étaient les données que j'avais pour entreprendre  
» mon étude.

» J'avais, comme point de départ *certain*, que les osse-  
» ments humains de Neerhaeren datent d'une époque posté-  
» rieure à la destruction de la villa, laquelle n'a été détruite  
» au plus tôt que dans la deuxième moitié du 4<sup>e</sup> siècle de  
» notre ère.

» Je devais donc rechercher si je pouvais rapporter les  
» restes humains à l'un des types ethniques : *gaulois*, *gallo-*  
» *romain*, *germain*, *franc*, peut-être même *normand*, ou  
» bien déterminer s'ils sont plus récents et datent du moyen  
» âge ou des temps modernes.

---

(1) Quelques monnaies postérieures à cet empereur, jusqu'au temps d'Honorius et d'Arcadius, ont été trouvées après que ces indications ont été fournies à M. Fraipont, mais cette trouvaille n'est pas de nature à changer l'état de la question telle qu'elle a été examinée par le savant professeur.

» J'ai fait une étude approfondie des caractères anthropométriques et ethniques des crânes et des os longs.

» Je n'ai pu retrouver sur ces ossements le type ethnique des anciens habitants de la Belgique connus historiquement.

» Il ne peut être question, à ma connaissance, de considérer ces restes humains comme ayant appartenu à des Gaulois, à des Gallo-Romains, à des Germains, à des Francs ou à des Normands. Ils ne répondent pas notamment aux types authentiques de Gallo-Romains et de Francs que nous possédons dans les collections du musée de Liège.

» J'ai soumis ces ossements à l'appréciation de mon collègue de l'école d'anthropologie de Paris, le Dr Paul Topinard, le digne successeur de l'illustre Broca. Pas plus que moi, il ne retrouve dans ces restes le type ethnique gaulois, germain ou franc.

» Quant à déterminer si ces ossements datent du moyen âge ou des temps modernes, l'anthropologie est absolument impuissante aujourd'hui à trancher cette question. Ce sont seulement les débris d'industrie, d'ornements ou les objets d'art accompagnant ces restes humains qui permettent de leur assigner une date chronologique. Comme vous l'avez vu, ces derniers manquent absolument dans notre cas. Il reste alors diverses hypothèses à émettre. Sommes-nous en présence de soldats tués lors de l'un des sièges de Maestricht ou de victimes d'un pillage ?

» Nous devons rejeter cette hypothèse. En effet, j'ai fait un examen des plus minutieux des crânes et des os du squelette de ces hommes. Aucun ne porte la moindre

» trace de coups provenant d'instruments contondants ou  
» tranchants. Je n'ai pas trouvé davantage le moindre vestige  
» de l'action d'instruments à feu.

» D'autre part, j'ai peine à croire que nous ayons sous les  
» yeux les victimes d'une épidémie : 1° à cause du petit  
» nombre relatif des individus enterrés ; 2° à cause de l'ab-  
» sence complète de toute trace d'une sépulture méthodique  
» quelconque ; 3° à cause surtout de l'absence de tout objet  
» religieux, d'ornement ou de vêtement ayant pu résister à  
» l'action du temps. Il me paraît qu'au moyen âge ou dans  
» les temps modernes, il serait bien extraordinaire que sur  
» trente personnes enterrées à la hâte lors d'une épidémie,  
» pas une seule d'entre elles n'aurait été vêtue, n'aurait eu  
» sur elle une médaille, une bague, une boucle de métal ou  
» d'os, une broche, etc., etc.

» Il me semble que l'opinion la plus plausible que l'on  
» puisse émettre sur les ossements humains de Neerhaeren,  
» c'est qu'il s'agit de *justiciés* ayant probablement été pendus  
» après avoir été dépouillés de tout vêtement ou n'ayant con-  
» servé qu'une chemise ou un vêtement analogue, puis  
» enfouis sans soin et sans le moindre respect. Je pourrais  
» développer davantage cette hypothèse, mais je m'aperçois  
» que je sors complètement de mon rôle de paléontologiste et  
» d'anthropologiste. A ces titres, la conclusion de mon étude  
» est celle-ci : *les restes humains de la villa de Neerhaeren*  
» *ne présentent, à ma connaissance, aucun caractère qui*  
» *permette de déterminer ni leur race, ni l'époque à laquelle*  
» *ils ont été enterrés.*

» Je n'ai pu rapporter qu'à 12 individus les ossements  
» qui m'ont été confiés. 2 sont des vieillards, dont 1 homme

» et 1 femme. Viennent ensuite 10 adultes, dont 7 dans  
» toute la force de l'âge et 5 plus jeunes. Parmi les 7 pre-  
» miers, qui sont tous des hommes, 2 étaient de grande  
» taille; ils devaient mesurer 1<sup>m</sup>85 à 1<sup>m</sup>90 de hauteur; les  
» 5 autres, plus petits, quoique solides, devaient mesurer  
» environ 1<sup>m</sup>65 à 1<sup>m</sup>75. Parmi les 5 individus plus jeunes,  
» 2 sont des hommes, le 5<sup>e</sup> a pu être une femme; leur taille  
» a dû varier entre 1<sup>m</sup>60 et 1<sup>m</sup>70.

» Les restes d'animaux (1) ont appartenu aux espèces  
» suivantes :

» 1<sup>o</sup> *Equus caballus* (cheval domestique), les débris d'un  
» individu;

» 2<sup>o</sup> *Sus scrofa* (cochon domestique), les débris de plu-  
» sieurs individus (4 à 5);

» 3<sup>o</sup> *Ovis aries* (mouton domestique), les débris d'un  
» seul individu;

» 4<sup>o</sup> *Bos taurus* (bœuf domestique jeune), les débris d'un  
» seul individu;

» 5<sup>o</sup> *Anser cinereus* (oie cendrée), les débris d'un seul  
» individu;

» 6<sup>o</sup> *Aythya ferina* (canard siffleur), les débris d'un seul  
» individu.

» La présence des restes de ces espèces d'animaux con-  
» nus dans notre pays depuis la conquête de la Gaule  
» jusqu'aujourd'hui, les quatre premiers à l'état domestique,

---

(1) Ces restes ont été découverts sur toute l'étendue des fouilles; outre ceux que M. le professeur Fraipont a examinés, nous avons trouvé des écailles d'huîtres et des coquillages fluviatiles et terrestres déterminés par M. le docteur C. Bamps, de Hasselt, notamment le *helix arbustorum* et le *helix pomatia* (escargot).

» les deux derniers à l'état sauvage, ne jette aucun jour sur  
» le problème à résoudre.

» Je regrette, Messieurs, que le résultat de mon étude  
» soit complètement négatif au sujet de la détermination de  
» la race ou de l'âge de ces ossements et, par conséquent,  
» vous soit inutile.

» Je transmets le même rapport à M. le Ministre, le  
» priant de m'indiquer la destination des ossements qui  
» m'ont été confiés. »

L'hypothèse que le savant professeur veut bien nous communiquer ne nous satisfait pas. Nous avons de la peine à admettre que les trente cadavres qui reposaient sur les ruines de l'édifice romain soient autant de justiciés auxquels a été décernée dans cet endroit une sépulture infamante.

Les lieux de supplice ont été parfois établis au moyen âge sur l'emplacement d'anciens cimetières païens, par exemple, à Maeseyck, où l'on a déterré des urnes cinéraires sous le gibet, au Sinkensheuvel. En a-t-il été de même pour d'anciens établissements romains ? Nous l'ignorons, mais, quoi qu'il en soit, ce n'a pas été le cas, pensons-nous, à Neerhaeren.

Il résulte des renseignements que nous avons puisés dans les registres scabinaux de ce village que le gibet de Reckheim et celui de Neerhaeren étaient placés à une grande distance du champ dit *Het kamp* : le premier, à une demi-lieue à l'ouest, dans la bruyère, contre le Lodderstraat ; le second, à pareille distance, vers le sud, contre le Gerechtsweg (chemin de la Justice), non loin de l'endroit dit *Heksenheuvel*. On peut difficilement supposer qu'on ait ramené de là les cadavres des suppliciés pour les enterrer sur le champ dit

*Het kamp*, c'est-à-dire à côté de la demeure seigneuriale.

La présence des nombreux cadavres trouvés au-dessus des substructions helgo-romaines reste donc un problème.

Plus d'un emplacement de villa ou d'ancien cimetière a sa légende populaire. Le *kamp* a la sienne. C'est une histoire de revenants... d'ombres fugitives qui s'élèvent certains soirs du champ de repos que nos fouilles sont venues troubler et se dispersent au loin dans la direction du fleuve. Ce conte n'explique rien; mais ne peut-on y voir l'écho vague, lointain, de faits inconnus dont, au cours des siècles, le vieux *kamp* a été le théâtre?

Nous n'essayerons pas de percer le mystère davantage et, à défaut de solution acceptable, nous nous bornerons à rapprocher nos sépultures de celles qui furent découvertes en 1872 dans des conditions presque analogues dans les fouilles de Jupille. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 471 :

« Là, le sol recérait de nombreuses substructions d'édifices romains qui, détruits par le feu, avaient subi une espèce de nivellement pour servir de cimetière. On y découvrit, en effet, étendus sur une couche de béton, des squelettes juxtaposés et orientés la tête à l'ouest, les pieds à l'est. Au reste, ni armes, ni poterie, ni ornement d'aucune espèce n'ont été trouvés auprès; seulement, deux grossiers cailloux sphériques étaient aux deux côtés de la tête de l'un d'eux. On a remarqué aussi que les têtes, reposant sur des pierres, semblaient avoir été garanties par d'autres pierres arc-boutées au-dessus d'elles. On trouve des squelettes avec une poignée de cendres sous la tête.

» Sous cette couche de morts étaient les restes des bâtiments romains. »

Comme on le voit, sauf les cendres sous les têtes et la juxtaposition des corps, circonstances qui ne se présentent pas ici, l'analogie est frappante.

## 2<sup>e</sup> MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.

### *Tuiles.*

Les fragments de tuiles plates (*tegulae*) et courbes (*imbrices*) sont très abondants; les spécimens entiers sont assez rares.

Une tuile plate rouge mesure 0<sup>m</sup>452 en hauteur et en largeur 0<sup>m</sup>551/0<sup>m</sup>520; une tuile plate bleuâtre, 0<sup>m</sup>574 sur 0<sup>m</sup>276/0<sup>m</sup>270.

Un morceau de tuile porte la marque *AAF* (pl. IV, fig. 4); une autre, la marque *CEC* (pl. IV, fig. 5); une troisième porte l'empreinte d'une semelle de chaussure pointue et garnie de clous (*caliga*), mesurant 0<sup>m</sup>245 depuis l'extrémité du talon jusqu'à la pointe du pied; on y voit aussi trois empreintes paraissant avoir été faites avec le pouce dans la pâte molle.

Une tuile courbe a les dimensions suivantes : longueur 0<sup>m</sup>570 sur 0<sup>m</sup>150/0<sup>m</sup>115 d'ouverture intérieure; une autre, brisée, a 0<sup>m</sup>590 sur 0<sup>m</sup>120 d'ouverture intérieure à sa partie la plus large.

### *Carreaux.*

Nous avons indiqué, en décrivant les substructions, les dimensions des carreaux de l'hypocauste.

Un carreau provenant du bain mesure 0<sup>m</sup>416 sur 0<sup>m</sup>280.

Un autre exemplaire, de 0<sup>m</sup>400 sur 0<sup>m</sup>300, porte une marque consistant en quatre cercles concentriques pointillés; le diamètre du cercle extérieur est de 0<sup>m</sup>065.

Deux morceaux portent l’empreinte de pattes d’animaux.

Trois fragments sont taillés en triangle et sur l’un de ces débris on remarque deux petites empreintes faites avec les doigts.

### *Tuyaux d’hypocauste.*

Aucun tuyau d’hypocauste n’est sorti intact de terre, mais les fragments sont très abondants et assez grands pour qu’on puisse déterminer les dimensions de ces matériaux; leur hauteur est de 0<sup>m</sup>255, l’ouverture intérieure 0<sup>m</sup>196 et le diamètre du trou rond 0<sup>m</sup>040 à 0<sup>m</sup>045. La surface extérieure est couverte de rainures ou de zigzags gravés pour faire adhérer le ciment.

### *Briques rondes.*

Les briques rondes des colonnettes de l’hypocauste ont 0<sup>m</sup>222 de diamètre sur 0<sup>m</sup>058 d’épaisseur. Nous n’avons pas trouvé de briques rondes trouées.

### *Pierres.*

Les pierres, grès et granit, qui sont entrées dans la maçonnerie de l’édifice ne sont, en général, taillées que du côté qui est apparent; celles qui sont employées pour le remplissage intérieur des murs n’ont subi aucune main-d’œuvre.

Nous avons mentionné plus haut les pierres triangulaires trouvées dans les débris d’un mur renversé.

Les silex ont été mis en œuvre tels qu'ils sont sortis des carrières voisines de Maestricht; il y en a qui atteignent 0<sup>m</sup>500 de diamètre.

*Moellons ou pierres de sable.*

On doit s'étonner que la pierre de sable que les constructeurs belgo-romains pouvaient se procurer si facilement aux environs de Maestricht n'ait pas été utilisée. Ils lui ont préféré la pierre dure qu'ils devaient faire venir des bords de la Meuse, en amont de cette ville, ou aller recueillir dans les bruyères qui s'étendent à l'ouest de Neerhaeren. La pierre de sable ne se révèle guère que par quelques fragments et nous n'avons constaté son emploi que sur un seul point des substructions. Deux ou trois moellons taillés régulièrement forment les pierres d'angle d'un mur latéral de l'escalier de la cave (pl. II, n° 24f).

*Marbre.*

Dix-sept fragments de plaques de marbre poli, de 0<sup>m</sup>015 à 0<sup>m</sup>020 d'épaisseur, ont été trouvés près du bain. Le mortier qui a servi à les coller contre les murs y est encore adhérent. Ces marbres proviennent, pensons-nous, de carrières du pays.

*Ciment et béton.*

Nous avons recueilli de beaux spécimens de ciment. Le béton du pavement de l'hypocauste est composé d'un mélange de chaux, de gravier et de tuiles concassées; la variété des couleurs de ces matières lui donne l'apparence d'une véritable mosaïque. Le ciment du bain est d'une finesse remarquable et a une belle teinte rosée.

*Stuc peint.*

Entre l'hypocauste et le bain et dans le bain même, les déblais ont fait découvrir des morceaux de crépi de murs ayant conservé des restes de peintures consistant en bandes et filets de différentes couleurs ou représentant des dessins géométriques, des feuillages et des guirlandes.

Un morceau de pierre revêtu de stuc est décoré d'un dessin gravé (pl. IV, fig. 12).

*Verre à placage.*

Plus de cent morceaux de verre à placage de nuances variées, dont quelques-uns à rebords arrondis, à surface bosselée et à revers rugueux, sont, avec les peintures murales et les marbres, des restes qui dénotent que l'édifice a été construit avec luxe. L'épaisseur du verre varie de 0<sup>m</sup>002 à 0<sup>m</sup>005. Un morceau de verre verdâtre de 0<sup>m</sup>004 adhère au stuc sur lequel il a été collé contre le mur.

OBJETS EN MÉTAL.

*Fer.*

Une clef à panneton denté (*clavis laconica*) de 0<sup>m</sup>155 de long (pl. VI, fig. 22).

Une autre clef du même genre recourbée.

Plusieurs crochets et tenons, etc.

Une menotte.

Deux styles ou poinçons, dont l'un, de 0<sup>m</sup>125 de long, est carré à l'un des bouts.

Plusieurs petites plaques, dont une est perforée.

Des fragments de couteaux.

Des ciseaux (pl. VI, fig. 21).

Une serpe de 0<sup>m</sup>585 de long; le bois du manche est encore apparent (pl. VI, fig. 4).

Un instrument ressemblant à une espèce de hache d'une forme toute particulière.

Un anneau de 0<sup>m</sup>10 de diamètre.

Un grand nombre de clous de toutes dimensions. Ceux qu'on a ramassés dans la cendre ont conservé toute la vivacité de leurs arêtes.

Une quantité de débris d'objets déformés par la rouille et par le feu, qu'on ne saurait plus déterminer, mais dont aucun ne provient d'une arme quelconque.

#### *Bronze.*

Fragment d'un petit ornement avec tête de léopard entourée d'un collier à la naissance du cou (pl. VI, fig. 20).

Calotte sphérique où tête de gros clou d'ornement de 0<sup>m</sup>056 de diamètre. A l'intérieur se voit un morceau de la pointe au moyen de laquelle l'objet a été appliqué probablement sur un meuble. On pourrait aussi voir dans cet objet un bouton à tenon brisé (pl. VI, fig. 8).

Petit objet en bronze endommagé, pouvant avoir servi de pied à un coffret (pl. VI, fig. 26). Le pareil se trouve au Musée de Maestricht et on a trouvé des débris semblables à Izier, canton de Durbuy, comme on peut le voir au Musée de Liège.

Bouton à deux tenons ayant la même forme que le bouton n° 17 (1), trouvé au Rondembosch (pl. VI, fig. 18).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 1867, p. 141.

Style à écrire, sans ornement (pl. VI, fig. 19).

Un débris d'un style tourné en forme de torsade.

Épingle à cheveux dont la pointe est brisée (pl. VI, fig. 17).

Un clou d'ornement (pl. VI, fig. 5). Un clou de ce genre a été trouvé à Amay (voir le Musée de Liège).

Un petit clou à tête arrondie.

Une boucle très simple. Des boucles de ce genre, trouvées à Jusleville, sont conservées au Musée de Liège.

Une fibule ayant conservé son ardillon avec ressort en bon état; la partie courbe est ornée d'un dessin qui montre des traces d'usure; la partie inférieure a perdu la pierre ou tout autre ornement qui y était appliqué (pl. VI, fig. 4).

Un débris de fibule.

Un bracelet ou torque, sans ornement, de 0<sup>m</sup>006 de largeur.

Une clef dont la partie supérieure du manche est bien conservée. Ce manche est à fleur de lys ou trilobé; le paneton est détruit par la rouille (pl. VI, fig. 25). L'objet a la plus grande ressemblance avec la clef trouvée dans les constructions de la *Lazary*, à Walzwezeren (voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1866, pl. VIII, fig. 15).

Il a aussi beaucoup d'analogie avec la clef en bronze trilobée trouvée dans le cimetière franc de Spontin (voir *Bulletin de la Société d'archéologie de Namur*, vol. 8, p. 545). On peut encore le comparer aux clefs trouvées à Izier, canton de Durbuy, et conservées au Musée de Liège.

Deux feuillots ou lamelles en cuivre paraissant être des fragments d'un objet tubulaire. Ils sont ornés de cercles con-

centriques qui se dessinent en relief à l'extérieur et en creux à l'intérieur. Ces débris ont peut-être servi à orner un manche de couteau. On peut les comparer à l'objet n° 16, pl. III, trouvé au Rondenbosch.

Quantité de menus débris d'objets en bronze qu'on ne saurait plus déterminer.

#### *Plomb.*

Une rondelle en plomb perforée au centre, de 0<sup>m</sup>034 de diamètre. Un objet pareil, mais en bronze, se trouve au Musée de Namur (pl. VI, n° 12).

Un losange perforé avec une des pointes légèrement recourbée ressemblant à un verrou plat, de 0<sup>m</sup>053 de long (pl. VI, n° 7).

Du plomb fondu.

#### *Poterie.*

Toute la série de la poterie belgo-romaine est représentée dans nos découvertes depuis le vase barbare noirâtre et mal cuit, le *dolium* aux dimensions colossales et la « tête » grossière, jusqu'aux fins vases samiens et aux délicates poteries recouvertes d'engobes, de vernis ou de dessins, dont on connaît la variété de formes et de nuances. Malheureusement tous nos spécimens sont à l'état de débris ou de tessons; on essaierait en vain de reconstituer complètement un seul vase avec les milliers de fragments que nous avons recueillis.

*Poterie grossière.* D'innombrables tessons d'urnes ou de pots mal fabriqués et mal cuits dont quelques-uns ont des dessins faits avec l'ongle.

Des débris d'*ollae*, de *dolia*, de « tèles » et de vases de différentes espèces. Plusieurs de ces débris portent des traces d'usage, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; d'autres sont noircis par le feu. Un fragment de *dolium* a une épaisseur de 5 centimètres.

Trois rebords de « tèles » avec les sigles MA..., MADVIO, DVRIQ.

Un rebord de « tèle » avec le sigle ICVRM... en lettres peu apparentes.

Une anse d'un grand vase avec le sigle MIP (pl. IV, fig. 8).

Des goulots de cruche. Un goulot de pot à bec trilobé, ressemblant à celui qui a été trouvé dans la fouille de la Bor-tombe à Walzbetz.

Une lampe brisée.

*Poterie samienne*. Un fragment de vase à reliefs; une frise à oves court au-dessus d'une rangée d'arcades; dans celles-ci apparaît la partie postérieure d'un lièvre (pl. V, fig. 7). Ce dessin a beaucoup de ressemblance par ses dispositions générales avec un vase trouvé dans la villa belgo-romaine de Gerpennes (voir t. VII de la Société d'art et d'archéologie de Charleroi, p. CXXXV, pl. VII, fig. 15). On peut aussi le comparer au fragment trouvé au Herckenberg (voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 6<sup>e</sup> année, pl. XII, fig. 2), à celui qui provient des fouilles du Hemelryk (*Bulletin précité*, t. V, pl. VI, fig. 40), ainsi qu'à quelques spécimens trouvés au Rondembosch (*Bulletin précité*, t. VI, pl. IV).

Un fragment de vase à reliefs avec frise à oves. Le dessin au-dessous de la frise ne peut plus être déterminé. A com-

parer au vase du Hemelryk (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. V, pl. V, fig. 20).

Un fragment d'un vase avec une tête de lion percée au museau pour l'écoulement du liquide.

Fragment d'une tête de lion ayant appartenu au bord d'un vase d'où le liquide s'écoulait comme du vase précédent. Autant qu'on peut en juger par notre tesson, il ressemble au spécimen trouvé au Herckenberg (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1871, pl. XII, fig. 4).

Autre fragment d'une tête de lion (pl. IV, fig. 46).

Tesson d'un vase avec frise à oves; sous la frise des ornements en forme de spirales figurant des hélices de limaçons. A comparer au spécimen trouvé au Rondendbosch (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VII, pl. IV, fig. 56).

Un autre tesson d'un vase avec frise à oves; le dessin au-dessous de la frise n'est pas déterminé (pl. V, fig. 42).

Deux tessons de vases, ornements représentant des oiseaux et autres animaux (pl. V, fig. 6 et 17).

Une centaine de tessons informes provenant de patèles, de « tèles », de bols, soucoupes, etc. Plusieurs portent à l'intérieur des traces d'usage; d'autres ont le fond intérieur parsemé de petits grains de quartz.

Débris d'un vase sur le fond intérieur duquel on distingue les deux dernières lettres ER d'un sigle entouré d'un cercle. Des vases pareils ont été trouvés dans la tombe gallo-romaine d'Avesnes.

Deux tessons d'un vase en terre rouge avec un dessin imprimé très caractéristique de l'époque franque (pl. V, fig. 4 et 5). Comparez avec le dessin publié dans le *Bulletin de*

*Charleroi*, t. VIII, pl. XIII, et avec le vase trouvé à Juslenville et conservé au Musée de Liège (4<sup>e</sup> vitrine à gauche).

*Poterie autre qu'en terre samienne*. Un vase brisé de couleur brun verdâtre, le fond, faisant rebord, légèrement bombé et la surface extérieure et intérieure polie sans ornement. Nous ne connaissons aucun vase pareil provenant des villas explorées en Belgique (pl. IV, fig. 2).

Des fragments d'un cercle régulier de 0<sup>m</sup>14 de diamètre formé par un tube en poterie de 0<sup>m</sup>08 de circonférence. Ce tube est aplati d'un côté; du côté opposé, on voit les points d'attache de deux tubes semblables également creux, communiquant par l'intérieur avec le vide central du cercle; ces deux tubes sont soudés perpendiculairement au cercle et distants l'un de l'autre de 0<sup>m</sup>08; deux tubes pareils étaient probablement fixés sur la partie du cercle qui manque.

Quel est l'usage de cet objet qu'on ne peut se représenter exactement par une simple description? Nous sommes portés à y voir un support de vase à base arrondie ou pointue. Mais à quoi servait le vide intérieur, qui diminue singulièrement la solidité de l'objet? (pl. IV, n<sup>o</sup> 1).

Plusieurs tessons de vases ornés d'animaux en relief entremêlés de perles et de feuilles répandues à travers le dessin. Ce genre de poterie a été trouvé sur les bords de la Meuse dans le cimetière belgo-romain d'Eelen et dans les fouilles de Herckenberg et du Rondenbosch (pl. IV, n<sup>os</sup> 18 et 19).

De nombreux tessons de vases ornés de bandeaux circulaires guillochés, couverts d'un vernis gris bleuâtre, couleur ardoise, couleur chocolat, gris verdâtre, etc.

Tesson d'un vase gris entouré de zones de couleur rou-

gâtre. Un vase avec un décor pareil a été trouvé dans les substructions du Herckenberg (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VI, pl. XII, fig. 9). On voit des vases de ce genre au Musée archéologique de Liège.

Tesson d'un vase bosselé avec ornements blancs en relief; on y voit un L majuscule qui paraît avoir appartenu à une inscription en grands caractères; le vase est brun foncé, la couleur blanche des ornements est très résistante (pl. V, fig. 19). A comparer aux vases qui se trouvent au Musée de Liège dans une armoire portant l'inscription : « époque gallo-romaine et franque, Tongres. »

Tessons de vases décorés de lignes circulaires très rapprochées.

Tessons de vases ornés de bandes circulaires de hachures verticales.

Tessons appartenant à des pots à dépressions concaves, à des pots à grenetis empêchant le vase de glisser dans la main, à des vases à surface unie et jaunâtre, etc.

Débris d'une soucoupe de forme élégante.

Tessons provenant de vases grisâtres décorés de losanges peints à la sanguine.

Débris de deux cruches ornées de peinture (pl. IV, fig. 5 et 15).

Fragment d'un vase jaunâtre décoré d'un dessin barbare, dans lequel on pourrait voir la partie postérieure de deux animaux (pl. IV, fig. 14).

Fragment du fond d'un vase de couleurs très vives.

Tessons avec des pointillés en creux (pl. IV, fig. 9, 10, 17 et 21).

Tessons de vases ornés d'un cercle de festons ou de demi-

rosaces imprimées en creux (pl. IV, fig. 7, et pl. V, fig. 5). Comparez ces débris à un vase de ce genre au Musée de Liège.

Tessons de vases avec des bandes circulaires de zigzags incisés (pl. IV, fig. 11). Un de ces vases était décoré, en outre, autour du collet, d'une zone formée de quatre lignes pointillées faites au moyen d'une roulette (pl. IV, fig. 6).

Un débris de vase avec goulot placé sur la panse.

### *Objets en verre.*

Aucun objet intact. Les fragments de vases appartiennent en général à la verrerie fine, gravée ou émaillée. Nous citerons entre autres :

Un fragment d'ornement en verre laiteux irisé, provenant peut-être de l'anse d'un petit vase (pl. IV, fig. 20). On voit un débris pareil au Musée de la porte de Hal, n° 552 //.

Une trentaine de menus fragments de vases, fioles, etc., dont la forme n'est pas déterminée.

Il convient de citer spécialement :

a. Un fragment sur lequel on distingue des ornements gravés très légèrement.

b. Des fragments sur lesquels on voit des dessins en relief tracés par des filets en émail blanc, violet ou rougeâtre.

c. Des fragments de verre à côtes et des fragments avec cercles gravés. Deux de ces fragments ont à peine un demi-millimètre d'épaisseur.

### *Objets divers.*

Des couteaux et grattoirs en silex taillés par éclats.

Quatre épingles en os brisés.

Un manche d'outil en corne de cerf.

Un caillou plat avec sigle graphique représentant une croix. A comparer à celui qui a été trouvé dans le cimetière de Strée (voir *Bulletin de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. VIII, pl. VII, fig. 9).

Tesson avec sigle graphique.

Un débris de pierre meulière.

Des fragments d'ardoise.

Des fragments de torchis dont était revêtu le clayonnage des murs. Le Musée de Namur renferme un ou deux spécimens de ces débris trouvés dans les rochers de Montaille.

Des scories légères surnageant sur l'eau.

Un fragment d'un grain de collier ou de peson.

Deux très petites perles, l'une bleue, l'autre grise.

Une bague en bronze avec une intaille représentant un capricorne placé au-dessus d'un dauphin. La pl. VI, fig. 11, reproduit cette pièce intéressante en grandeur naturelle.

La partie inférieure d'une figurine moulée en terre blanche dont on ne voit plus qu'un pied posé sur un socle (pl. IV, fig. 15). A comparer à la statuette du cimetière de Strée (Documents et rapports de la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. VIII, p. 240). Plusieurs fragments de pareilles statuettes existent au Musée de Liège.

Du verre fondu et divers débris que nous ne pouvons déterminer.

#### Monnaies.

1. Denier en argent d'Antonin le Pieux, 159-161, trouvé à 6 mètres à l'est du bain.

2. Grand bronze de Marc-Aurèle, 161-180, à 2 1/2 mètres au sud de la cave.

5. Moyen bronze de Licinius père, 507-525, à 5 mètres au sud de la cave

4. Moyen bronze de Constance, 557-550, à 8 mètres à l'est du bain.

5. Valentinien I (moyen bronze?), 564-575, à 5 mètres au nord des fosses à chaux n° 25.

6. Petit bronze de Valentinien I, 564-575, à 5 mètres sud-est du bain.

7. Petit bronze de Valentinien II, 585-595, à 1 mètre à l'est du n° 4.

8. Deux petits bronzes de Valentinien II (dont un fruste), trouvés dans le remblai des fouilles.

9. Petit bronze de Magnus Maximus, 585-588, à 6 mètres à l'est du bain.

10. Petit bronze d'Arcadius, 595-408, à 2 mètres à l'est de la pièce précédente.

11. Petit bronze entièrement fruste au droit, de l'époque d'Arcadius, 595-408, à 5 mètres au sud de la cave.

12. Petit bronze d'Honorius, 595-425. A côté de la pièce n° 9

15. Monnaie fruste.

14. Monnaie ployée, indéterminée.

15. Petite pièce non déterminée recueillie dans les remblais.

Nous ajouterons qu'on a trouvé, il y a quelques années, un grand bronze de Vespasien, à 150 mètres sud-est des constructions de Neerhaeren.

SUBSTRUCTIONS SUR LE TERRITOIRE DE RECKHEIM.

L'exploration de l'espace de 100 à 120 mètres qui sépare les substructions de Neerhaeren du bâtiment situé sur le territoire de Reckheim n'a fait découvrir aucune construction intermédiaire. Mais le sol renferme des tessons de poterie, des débris de tuiles plates et convexes, des matériaux de constructions, etc. Ces objets se rencontrent à la surface, dans la couche arable et à quelques centimètres en dessous de celle-ci. On constate que le sol a été remué en certains endroits assez profondément et, partout où cela a eu lieu, apparaissent des décombres et des tessons en plus grande quantité qu'ailleurs. A l'est des fondations du bâtiment de Reckheim, la récolte de ces objets a été particulièrement abondante. Dans les tranchées ouvertes de ce côté, parallèlement aux fondations, à une distance de 8 mètres, nous avons déterré une urne grossière, une fibule, une pointe de flèche en silex, des débris d'objets en fer et en bronze. Ces objets ne formaient pas groupe comme dans les cimetières, mais se trouvaient éparpillés dans le sous-sol. Plus près du bâtiment, les ouvriers trouvèrent successivement un Antonin, une monnaie fruste, des ciseaux, un petit ornement de meuble en fer, etc.

Même abondance de débris de cette nature à l'intérieur du carré formé par les substructions, au sud de celles-ci et à l'ouest. Au nord, il y en a moins. Nulle part les tranchées n'ont mis au jour quelque trace de bâtiment dans un rayon de 50 à 40 mètres. Les sondages pratiqués au delà de cet espace ne donnent que des résultats incertains, le sous-sol étant rempli de cailloux de la Meuse.

Les substructions mises à nu se composent de la partie inférieure de fondations en pierres irrégulières. Le ciment a été employé avec parcimonie et nous paraît un peu plus jaunâtre que celui de Neerhaeren. La maçonnerie repose sur une couche de gravier répandue sur le terrain vierge.

Nous indiquons sur le plan III, par des hachures, les endroits où la maçonnerie existe encore et par des pointillés les endroits où elle a disparu et où la trace des constructions n'est plus accusée que par le gravier.

Les fondations forment un vaste parallélogramme rectangle orienté du nord au sud. Les grands côtés mesurent 55<sup>m</sup>55 et les petits côtés 46<sup>m</sup>50. La façade ouest est percée en deux endroits, ainsi que la façade est. Les ouvertures ne correspondent pas. La façade nord a une ouverture (pl. III, E, F, G, H et I). La façade sud n'en a pas ; on y remarque la fondation d'une espèce de gros contrefort carré de 1<sup>m</sup>25 de côté. Plusieurs de ces ouvertures sont peut-être de simples solutions de continuité dans les murs produites par le temps, mais on peut affirmer avec certitude qu'une entrée a existé au point E dans la façade est. Nous avons recueilli en cet endroit de nombreux objets en fer provenant de la garniture d'une porte, entre autres deux plaques de serrure et des gonds.

Quelle a été la distribution intérieure du bâtiment? Elle n'est plus accusée que par des parties de fondations trop incomplètes pour reconstruire un plan d'ensemble. Les fondations K, L et M indiquent toutefois que, conformément aux dispositions ordinaires, des murs intérieurs couraient parallèlement aux façades AB et CD pour former avec ces façades et des murs de refend (disparus, à l'exception de

celui qui est indiqué au point *La*) des salles qui avaient environ 5 mètres de largeur.

Les carrés de maçonnerie ou de gravier, marqués N, ont pu servir de supports à une galerie couverte.

Au point O se trouvait couchée à plat une grande pierre régulièrement taillée de 0<sup>m</sup>14 d'épaisseur; à en juger par sa forme, elle a fait partie du cintre d'une porte d'entrée.

Au point P, une couche de pierres placées en cercle. Au point R, une pierre de sable de 0<sup>m</sup>50 sur 0<sup>m</sup>55 et de 0<sup>m</sup>25 d'épaisseur.

Les proportions des façades et la distribution intérieure indiquée par les murs K, L, *La* et M font voir beaucoup d'analogie entre les ruines de Reckheim et l'atrium de la villa des Bruyères, dont les substructions ont été récemment décrites par M. G. Lefèvre (voir *Bulletin archéologique liégeois*, t. XX, 1<sup>re</sup> livraison, 1887).

Constatons enfin que le bâtiment ne paraît avoir eu ni hypocauste, ni bain. Si ces dépendances, pour lesquelles on employait des matériaux résistants, avaient existé, nous en aurions certainement trouvé des traces plus nombreuses que les deux fragments de briques rondes que nous mentionnons plus loin.

#### **Objets trouvés dans les substructions de Reckheim.**

##### 1<sup>o</sup> OSSEMENTS.

Des ossements de cheval (*equus caballus*), de cochon (*sus scrofa domesticus*), de cerf (*cervus elaphus*), de chèvre (*capra hircus*), de cygne sauvage (*cygnus olor*) et de canard siffleur (*aythya ferina*) (1).

---

(1) Ces ossements ont été déterminés par M. le professeur J. Fraipont.

2° MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.

D'innombrables fragments de tuiles plates et convexes ; peu ou pas d'échantillons intacts. Dix fragments portent la marque AFF.

Des morceaux de crépis de murs sans dessins. Des fragments de crépis d'un coin de mur arrondi.

Deux fragments de briques rondes semblables à celles qui forment les piliers de l'hypocauste de Neerhaeren.

Un fragment de carreau ou de tuile avec une empreinte de patte d'animal.

La grande pierre taillée trouvée au point O.

Un morceau d'ardoise.

Des pierres brutes irrégulières et autres provenant des fondations.

Quelques fragments de verre à placage.

Des morceaux de torchis dont était revêtu le clayonnage des murs.

5° OBJETS EN MÉTAL.

*Fer.*

Une houe (pl. VI, fig. 24), un couperet, des couteaux, des ciseaux et de nombreux outils. (Voir le dessin de deux spécimens, pl. VI, fig. 9 et 27.)

Une clef (clavis laconica) et des manches de clefs.

Des gonds de porte, des charnières, deux plaques de serrures.

Des fragments d'un vase en fer avec pied paraissant avoir de la ressemblance avec le vase de la villa d'Anthée, pl. V, n° 1, du tome XV du *Bulletin de la Société archéologique de Namur*.

Divers ornements de meubles ou de portes (voir un spécimen pl. VI, fig. 10).

Un chaînon de rechange.

Un débris d'un mors de cheval.

Des anneaux, des plaques de fer, des crochets et autres objets dont il n'est plus possible de déterminer la forme ni l'usage.

Quantité de clous de toute dimension.

#### *Bronze.*

Un couvercle de vase surmonté d'une petite boule (pl. VI, fig. 2).

Un objet provenant du harnachement d'un cheval (pl. VI, fig. 6).

Un bouton à tenon (pl. VI, fig. 15).

Une bague très fine.

Un débris de fibule et un morceau d'agrafe.

Un style à tête brisée.

Une boucle ayant perdu son ardillon.

Le manche d'un couteau ou d'un petit outil.

Un anneau en bronze et deux fragments d'anneau du même genre (pl. VI, fig. 5).

#### *Plomb.*

Des objets informes et du plomb fondu.

#### *Poterie.*

*Poterie grossière.* Citons d'abord trois urnes cinéraires brisées, dont deux ont été trouvées dans le carré des fondations et une au dehors.

Nous parlerons de ces urnes plus longuement dans nos observations finales.

Après ce genre de poterie barbare et mal cuite, dont les débris sont ici moins nombreux que dans les substructions de Neerhaeren, nous mentionnerons : des tessons de *dolia* (dont un avec le graffito *M*), d'*olla* de grandes et de petites dimensions et des fragments de « tèles », dont un porte le sigle MARTIAL et un autre celui de VIRGIN).

Nous citerons encore des fragments d'amphores élégantes de grandes dimensions, des goulots et des anses de cruches, un fragment de passoire en terre et de nombreux fragments de vases de nuances diverses, unis, avec des lignes, des zones circulaires en relief ou en creux, etc.

*Poterie samienne.* Des fragments de vases avec dessins en relief (pl. V, fig. 1, 2, 8, 9, 11, 15, 14, 15, 16, 18 et 20).

Quatre mufles de lion troués, provenant de « tèles » (voir le dessin d'un spécimen pl. V, fig. 10).

Une soucoupe endommagée avec sigle illisible placé dans un cercle.

Un fragment de plat avec le sigle MILEDVO reproduit quatre fois sur les bords d'un carré et une fois au centre de ce carré. Cette cinquième inscription est gravée en creux ; les quatre autres sont imprimées en relief.

Une petite tasse intacte.

Une centaine de débris de vases divers.

*Poterie autre qu'en terre samienne.* Des tessons de vases vernissés ou recouverts d'engobes, noirs, couleur ardoise, couleur chocolat, gris, avec guillochis, avec hachures, avec imbrications, avec dessins en relief à la barbotine, etc. La

variété est aussi grande que dans les substructions de Neerhaeren.

Une petite urne verdâtre endommagée (pl. VI, fig. 16). Des urnes semblables, déterrées à Jusleville, se trouvent au Musée de Liège.

Des tessons de vases ornés de petites incisions ou portant des traces de peintures.

#### *Verre.*

Des débris de vases fins, unis ou ornés de cercles en relief.

#### *Objets divers.*

Un fragment de pierre meulière.

Une pointe de flèche en silex éclaté à deux ailerons.

Des grattoirs en silex éclaté.

Un style en os.

Deux pierres adoucies.

#### *Bijoux.*

Un cachet en bronze avec une intaille représentant un écureuil mangeant un fruit. Le cachet est orné de palmettes en relief; l'anneau supérieur, servant à suspendre l'objet, est brisé. La pl. VI, fig. 15 et 14, reproduit cette précieuse trouvaille en grandeur naturelle.

#### *Monnaies.*

1. Moyen bronze d'Adrien, 117-158. Trouvé à l'intérieur du mur d'enceinte, au point E.

2. Moyen bronze du même, 117-158. A l'intérieur du mur d'enceinte, au point E.

5. Moyen bronze d'Antonin le Pieux, 159-161. A l'extérieur et à 1 mètre du mur d'enceinte, à 6 mètres au nord du point E.

4. Grand bronze de Faustine jeune, 140-175. A l'intérieur, près du point L.

5. Moyen bronze, entièrement usé, de Verus ou Marc-Aurèle, vers 161. A l'intérieur, près du point E.

6. Petit bronze de Constantin-le-Grand, 525-537. A l'intérieur, au nord et près du point P.

7. Petit bronze de Valentinien I<sup>er</sup>, 564-575. A l'intérieur, à 5 mètres au nord du point P.

8. Petit bronze fruste du temps d'Honorius et d'Arcadius, 595-425. Sur les substructions, à 9<sup>m</sup>50 au nord du point E.

9. Un Arcadius trouvé dans les remblais.

10. Une monnaie ou débris d'ornement paraissant être d'origine gauloise (bronze). Près du point M. (pl. VI, fig. 25).

11. Une pièce du moyen âge.

12. Un jeton allemand représentant Vulcain et Cyparisse, xvii<sup>e</sup> siècle.

#### OBSERVATIONS FINALES.

Comme nous le disons plus haut, nous n'avons rencontré aucune trace de bâtiments entre les substructions de Neerhaeren et celles de Reckheim. On ne saurait en conclure que nous sommes en présence de deux villas distinctes. Car les travaux de culture, la construction de la route vers Reckheim, l'extraction des matériaux encore utilisables ont pu faire disparaître les derniers vestiges des bâtiments intermédiaires.

Les bâtiments de Reckheim n'ont pas d'hypocauste. Si c'est un argument concluant en faveur de l'hypothèse qu'il n'y a eu qu'un seul et même établissement, Neerhaeren, où l'hypocauste a un grand développement, peut avoir été le quartier d'hiver, et Reckheim, où tout appareil de chauffage fait défaut, la résidence d'été. La supposition que les substructions de Reckheim n'auraient appartenu qu'à des dépendances accessoires concorde mal avec les tessons de vases fins et autres débris de luxe qu'on y a trouvés, entre autres, le cachet avec intaille.

Un point sur lequel aucun doute ne peut exister, c'est que les deux constructions ont été élevées vers la même époque et qu'elles ont péri par le même événement.

Cette contemporanéité dans la construction comme dans la destruction résulte d'abord des objets pareils qu'on trouve des deux côtés et ensuite, avec non moins d'évidence, du caractère même des fondations et des conditions absolument identiques dans lesquelles elles émergent de la même couche de décombres.

Aucune controverse ne semble possible quant à l'époque de la construction. Les poteries, les monnaies, les matériaux, l'appareil des fondations, enfin tout un ensemble de faits et de détails concordants indique l'époque où sur la rive droite s'élevait, en face de Neerhaeren, la villa de Meerssen (1), c'est-à-dire la fin du 1<sup>er</sup> ou le commencement du 11<sup>e</sup> siècle.

Les restes des bâtiments comme les débris des objets mobiliers, des poteries, des bijoux, des ustensiles, etc., qu'on retire des décombres nous montrent les habitants de la villa

---

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 6<sup>e</sup> année, p. 229.

de Neerhaeren-Reckheim avec les mêmes mœurs et les mêmes habitudes que ceux des villas de la rive droite de la Meuse et de la Hesbaye (1). Nous voulons parler, bien entendu, des habitants, vétérans licenciés ou autres personnages romains ou romanisés, qui ont construit la villa et non des occupants qui, comme nous le verrons, leur ont succédé.

La durée de l'existence de l'établissement est moins certaine.

On connaît l'opinion de M. H. Schuermans quant à la destruction des villas de la Hesbaye et du Maesland. L'éminent archéologue la fixe vers la fin du II<sup>e</sup> siècle (2).

Il est inutile de rappeler les objections présentées contre cette opinion par M. le D<sup>r</sup> Kempeneers, lequel estime que la destruction des villas romaines à la campagne, tant dans la Hesbaye et le Maesland que dans les Ardennes et le Condroz, reste encore dans une profonde obscurité (3).

Les plus anciennes monnaies que nous ayons trouvées remontent aux Antonins : c'est un Antonin le Pieux à Neerhaeren et un Adrien à Reckheim. La pièce la plus récente est un petit bronze d'Honorius à Neerhaeren et un petit bronze fruste du temps d'Honorius ou d'Arcadius à Reckheim. Mais, on l'aura remarqué, il y a dans la double série chronologique des monnaies une lacune remarquable, de plus d'un siècle, depuis Marc-Aurèle jusqu'à l'époque de Licinius et de Constantin le Grand.

Cet arrêt subit après le règne de Marc-Aurèle a son élo-

---

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 6<sup>e</sup> année, p. 278 et suivantes.

(2) Voir *Bull. de l'Institut. archéol. liégeois*, n<sup>o</sup> 13, p. 555.

(3) Voir *ibid.*, n<sup>o</sup> 12, p. 20.

quence et nous fait croire, même en ne tenant pas compte d'autres circonstances dont nous dirons un mot, que l'établissement de Neerhaeren-Reckheim n'a pas échappé au cataclysme qui a détruit les autres villas du Limbourg sous le règne de Commode. Nous n'avons trouvé dans nos fouilles aucune pièce du III<sup>e</sup> siècle ni des vingt dernières années du IV<sup>e</sup> siècle. Ce n'est, certes là, qu'une preuve négative. Mais cette preuve emprunte une singulière valeur à la coïncidence que la lacune existe dans la série des monnaies découvertes sur le territoire de Reckheim comme dans celle qui a été trouvée à Neerhaeren. Il est peu admissible que pareille coïncidence soit fortuite.

Notre manière de voir est, au surplus, confirmée par l'abondance des objets d'un pur caractère romain dont les décombres sont remplis. Les débris de ces objets forment masse avec ces décombres, de telle sorte qu'on peut affirmer que les bâtiments romains se sont effondrés avec le mobilier romain dans le même incendie.

Assigner à notre villa une première durée dépassant le III<sup>e</sup> siècle, c'est supposer que les occupants du IV<sup>e</sup> siècle, témoins de sa destruction définitive, avaient encore intacts en leur possession ces vases fins, ces bijoux, etc., qui révélaient avec tant d'éclat la belle époque des paisibles et florissantes résidences qui couvraient le pays sous les premiers Antonins. Or, à part son invraisemblance, cette supposition ne concorde pas avec le résultat de nos fouilles.

Les débris ayant un cachet romain du haut empire étaient enterrés sous les décombres depuis longtemps lorsque les successeurs des premiers occupants furent apparemment incendiés et pillés à leur tour.

La pièce souterraine (pl. II, n° 24) était remplie d'une grande quantité de tuiles brisées, de tessons de fine poterie et de précieux vases en verre, d'objets en fer, de verre à plaquer, etc. Au milieu de ces débris, pas un seul tesson pouvant avec quelque apparence de raison être considéré comme germain ou franc. C'est du romain pur et sans mélange. Les occupants, venus après le n<sup>e</sup> siècle, n'ont pas déblayé la cave et n'ont mêlé aux débris provenant d'une première destruction aucun des objets qui attestent leur présence dans d'autres endroits.

Le terrain qui s'étend au sud-ouest des substructions de Neerhaeren a été fertile en débris de vases mal cuits et d'un caractère barbare. Les uns sont sans ornements, les autres sont décorés de points, d'entailles ou de lignes gravés avec une pointe ou avec l'ongle. Ces poteries sont d'origine germaine. D'après les connaissances incomplètes que nous possédons sur cette espèce de céramique, il serait permis, pensons-nous, d'attribuer nos trouvailles à la population belgo-germaine contemporaine de l'invasion des Romains comme aussi aux barbares qui pénétrèrent plus tard dans l'empire. Mais il se présente ici une circonstance particulière qui autorise une détermination plus précise.

Les deux urnes cinéraires trouvées à l'intérieur des fondations carrées sur le territoire de Reckheim et une troisième trouvée à peu de distance à l'extérieur de ces fondations appartiennent à ce genre de poterie. Elles sont, à la vérité, un peu moins grossières que celles dont les tessons ont été ramassés dans les substructions de Neerhaeren, mais au fond elles ne peuvent être considérées comme des vases romains. Or, il est impossible que ces vases

aient été mis en terre avant la construction de la villa. Nous avons constaté que le sol avait été remué partout autour des urnes et, dans ce sol bouleversé anciennement, nous avons ramassé dans un rayon de trois à quatre mètres, autour des urnes, des fragments de tuiles, des matériaux provenant de la villa, des tessons samiens et autres, enfin, une pointe de flèche en silex et une fibule avec une monnaie romaine.

Les urnes ont donc été placées au milieu des décombres alors que cette partie de la villa n'existait plus.

Il serait téméraire de conclure de la position de ces objets que tous les produits de la céramique germane trouvés dans nos fouilles doivent nécessairement être postérieurs à la première destruction de la villa. Nous avons rencontré de nombreux fragments d'urnes à une assez grande distance des substructions et il est très admissible qu'ils proviennent de vases placés là par une peuplade belgo-germane antérieure à la villa. Mais il n'en reste pas moins établi que les trois urnes funéraires remplies d'ossements et de cendres découvertes dans la couche même des décombres de la villa, dénotent que sur les ruines mêmes de cet établissement ou à côté, s'est établi, au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle, un peuple qui n'avait pas abandonné la coutume de brûler ses morts (1).

Ces urnes grossières et barbares ne sont pas les seuls objets étrangers à la civilisation romaine que nous ayons trouvés.

Les fouilles ont aussi fourni quelques fragments de vases

---

(1) Voir un aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine faites dans le Limbourg belge, par le docteur C. Bamps, dans le 25<sup>e</sup> *Bulletin de la Société chorale et littéraire des Mélophiles*, de Hasselt.

qui ont le cachet manifeste de l'époque franque. Nous appellerons notamment l'attention sur les tessons (pl. IV, fig. 7, 9, 10, 17 et 21; pl. V, fig. 5) et surtout sur les débris d'une belle patère rouge ornée de dessins caractéristiques imprimés en creux (voir pl. V, fig. 4 et 5).

La peuplade franque qui nous a laissé ces débris a-t-elle succédé à celle qui a déposé ses urnes cinéraires au milieu des décombres de la villa, ou faut-il la confondre avec elle? Les éléments pour trancher la question manquent et nous devons nous borner à faire remarquer que les Francs primitifs ont fait usage de la poterie grossière qui nous occupe, surtout ceux du Limbourg, lesquels paraissent avoir été beaucoup plus arriérés que ceux dont on retrouve le riche mobilier funéraire dans la province de Namur. La découverte d'un vase frane aussi parfait que la patère pl. V, fig. 4 et 5, est même un fait exceptionnel dans notre province.

La première destruction de la villa, que nous fixons vers le temps de Commode, a-t-elle été complète, et les nouveaux occupants l'ont-ils relevée de ses ruines? Au cours des fouilles, nous n'avons remarqué qu'un seul indice certain d'un travail de maçonnerie, exécuté au-dessus des décombres belgo-romains. Ce sont cinq tuiles (*tegulae*) couchées à plat et reliées par les bords avec du mortier (voir pl. II, n° 19). Elles forment une espèce d'aire dont on ne saurait plus déterminer la destination, mais peu importe; il y a là un indice d'une construction faite postérieurement.

Pour ce qui regarde la durée de l'abandon de la villa et l'époque précise de sa réoccupation, le champ est ouvert aux hypothèses.

On peut admettre que la villa a été réoccupée totalement ou en partie par les Romains, qui en auraient fait, à un moment donné, un poste pour la protection de la route.

On peut aussi concevoir qu'une peuplade franque se soit établie assez tôt sur les ruines de la villa. Des exemples de pareils établissements plus ou moins prolongés ne manquent pas. A propos de la villa d'Anthée, M. Delmarmol dit que « si, exceptionnellement, certaines poteries portent le cachet de l'époque franque, la chose peut s'expliquer en supposant que des membres de cette tribu seraient venus chercher un refuge momentané dans les ruines d'Anthée, restées peut-être encore, en partie, plus ou moins habitables. De là peut-être aussi des traces de modification observées dans certains bâtiments. »

En supposant que les Francs ont séjourné dans l'établissement de Neerhaeren-Reckheim, et cette supposition peut se baser, nous paraît-il, sur d'assez grandes probabilités, il ne resterait plus qu'une étape à franchir pour rattacher l'histoire de la villa belgo-romaine à celle du château féodal qui s'est élevé à côté. Ce château et le vieux champ *Het kamp*, qui y est contigu, étaient un fief des comtes de Looz. L'étape serait franchie si l'on trouvait réponse à cette question posée par M. Schuermans, à propos des substructions de Vliermael : « Pourquoi ces anciennes ruines sont-elles devenues et sont-elles restées le patrimoine des chefs de la conquête? »

H. VAN NEUSS,  
J.-A. BAMPS.

---

PLAN D'ENSEMBLE DES DÉCOUVERTES DE SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES A NERHAEVEN-RECKHEIM

Vand.

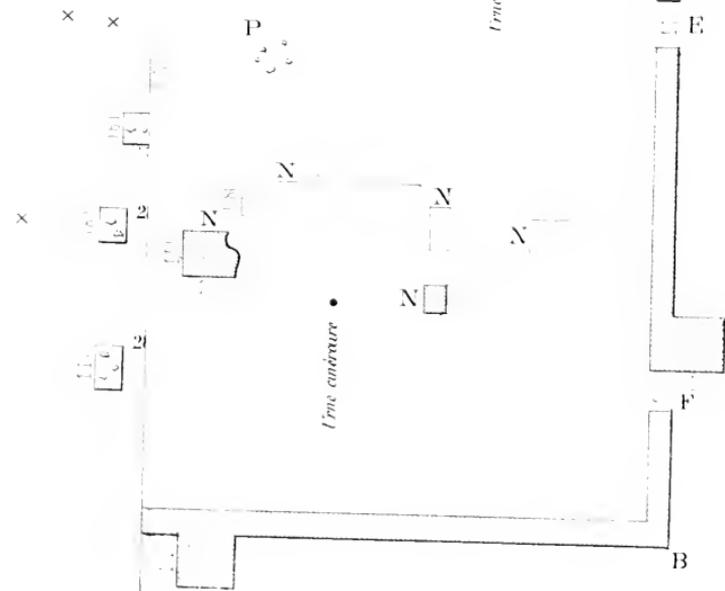
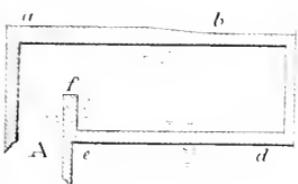
*La Maise*

PLAN D'ENSEMBLE DES DÉCOUVERTES DE SUBSTITUTIONS GALLO-ROMAINES À NEERLÄHREN-BECKHEIM

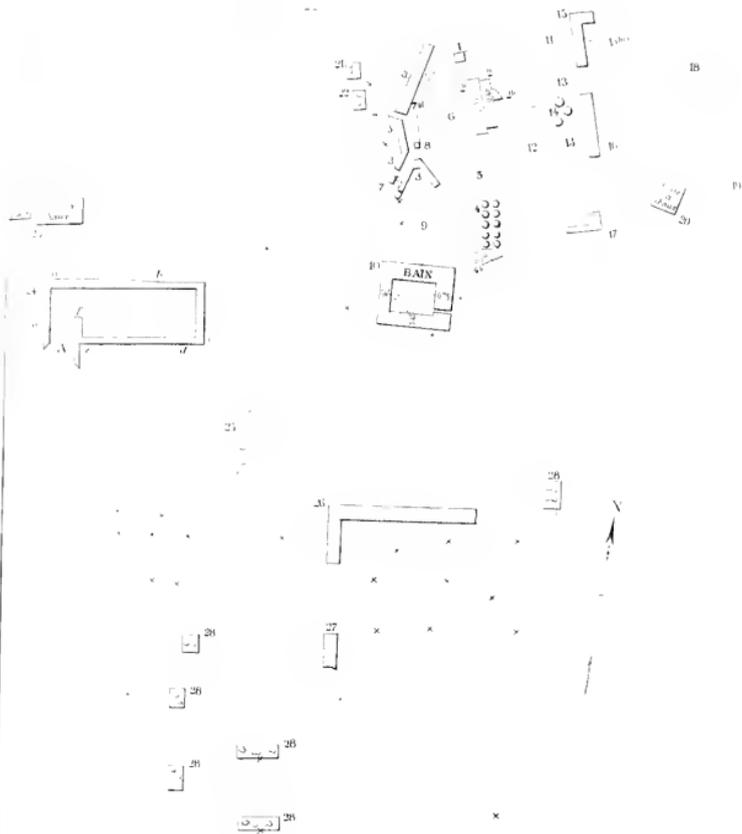
- 1 Substitutions aux lexis de Neertharen
- 2 Substitutions aux lexis de Beckheim
- 3 Vase potier de la zone et de morceaux de l'île romaine
- 4 Vase potier de la zone et de morceaux de l'île romaine d'at. Néelkamp
- 5 Endroit où a été trouvée un vase en argent
- 6 Endroit où ont été trouvés des pelesse romaine
- 7 L'emplacement de l'ancien château



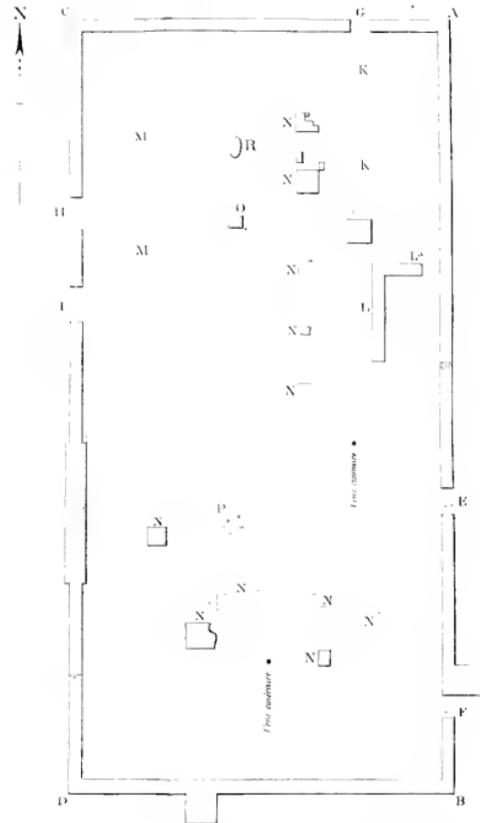
Pièce à  
chaux



PLAN DE DÉLIMITATIONS SUR LE TERRITOIRE DE RECKHEIM



PLAN DES SUBSTRUCTIONS SUR LE TERRITOIRE DE NEERLAERIX



PLAN DES SUBSTRUCTIONS SUR LE TERRITOIRE DE BECKHEIM

Fig 5. 1



Fig II 1

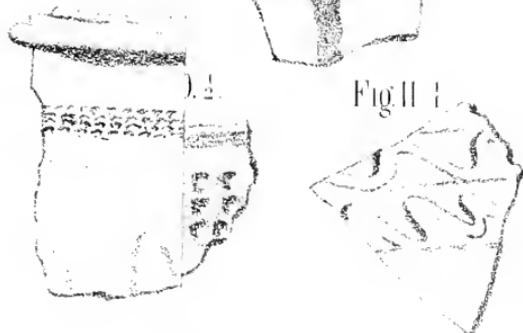


Fig 16. 1

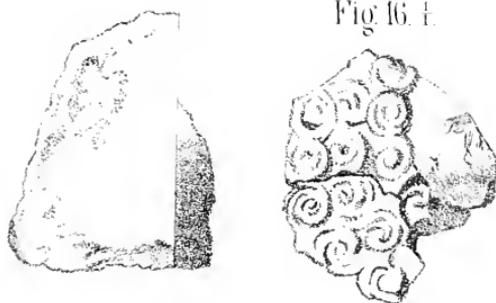
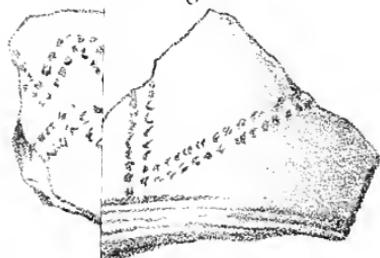


Fig 21. 1



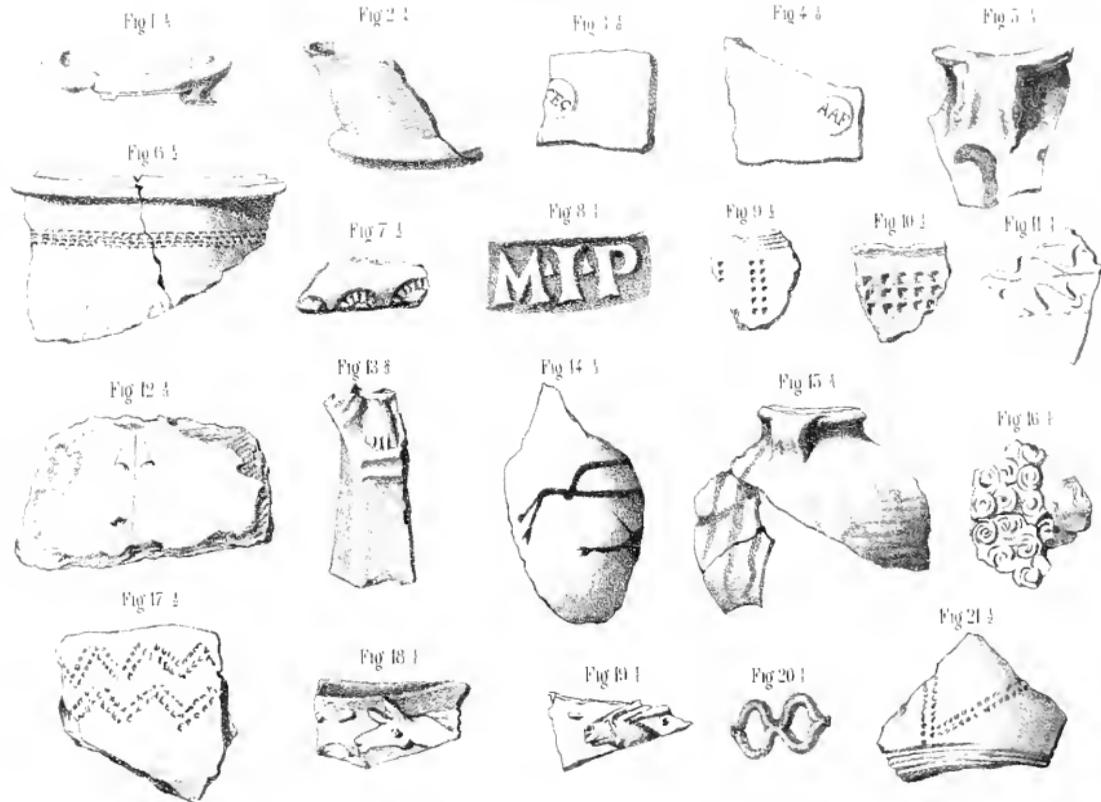


Fig 4 1.



Fig 11 3.



Fig 14 3.

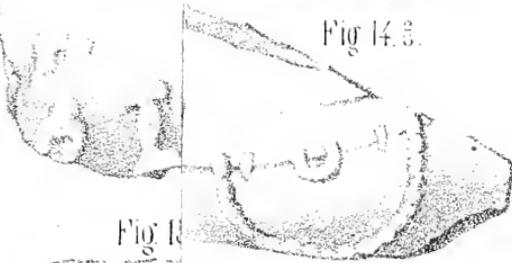


Fig 15



Fig 19 3.



Fig 20 3.



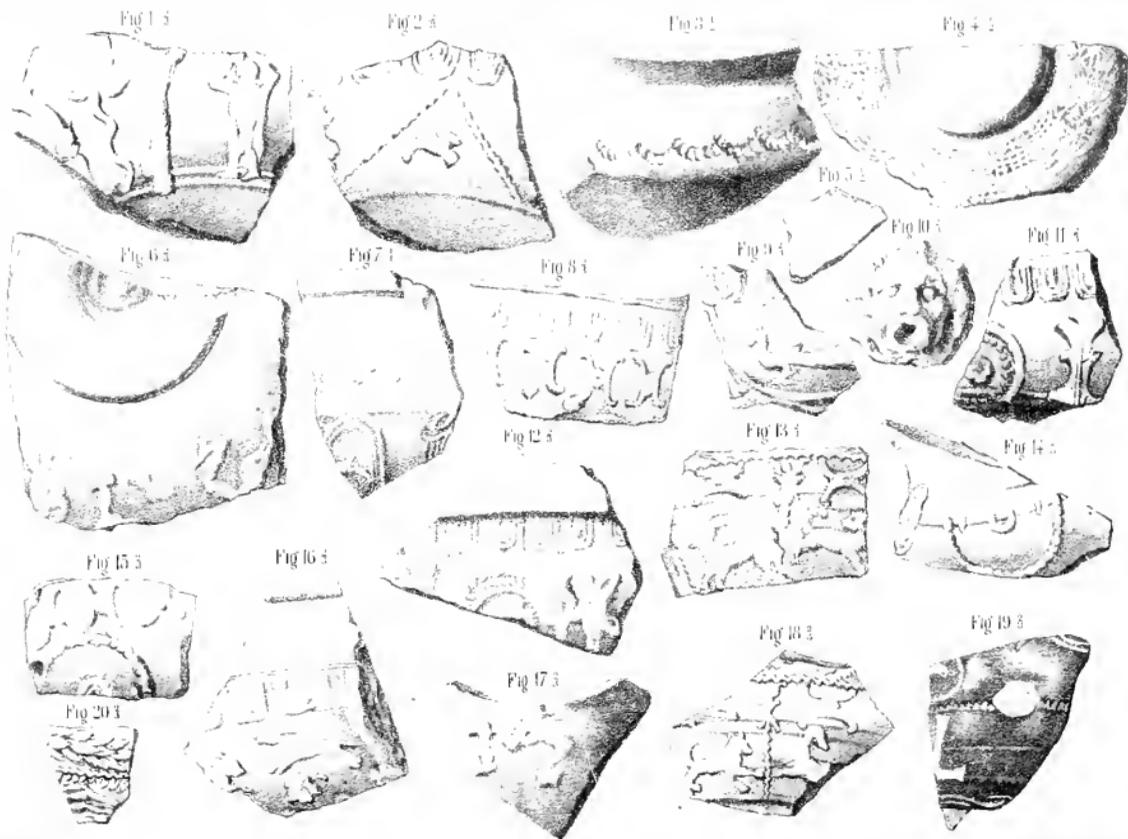


Fig. 5.



Fig. 10. 1/2



Fig. 16 1/3

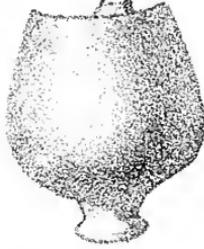


Fig. 23. 1.

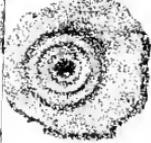


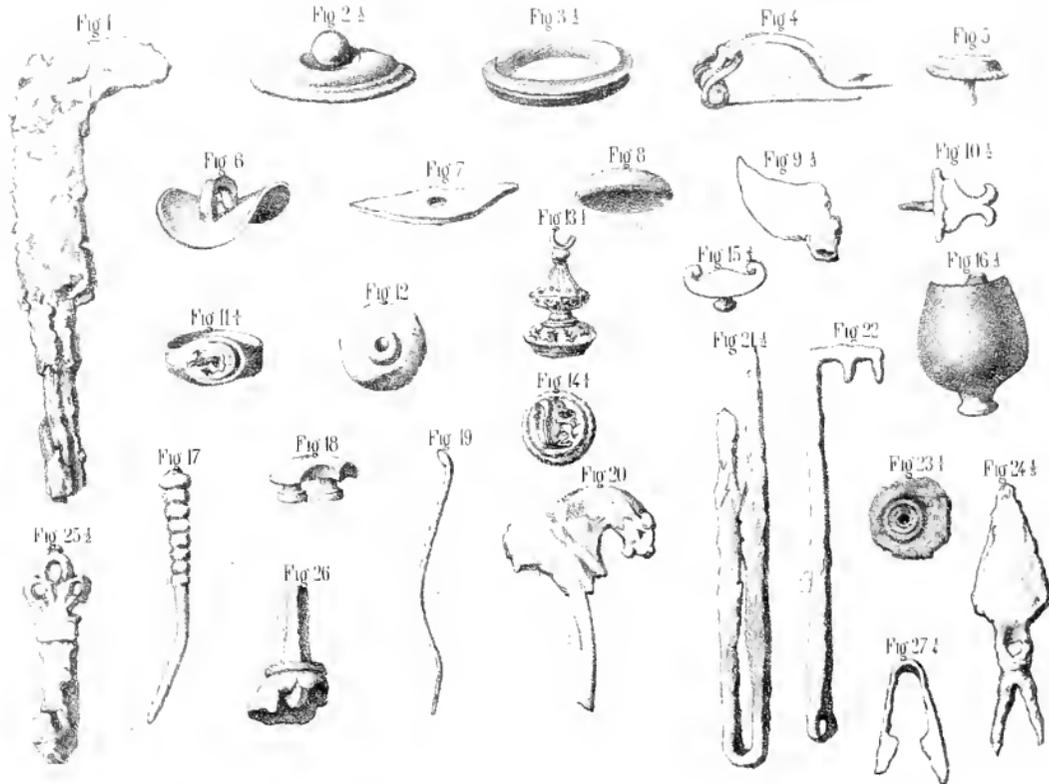
Fig. 24. 1/3



Fig. 27 1/4



Fig.



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 1, 8, 15, 22 et 29 septembre; des 6, 13, 20 et 27 octobre 1888.

---

### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 8 octobre 1888, M. Lohest, Pascal, professeur d'archéologie à Liège, a été nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de Liège, en remplacement de M. Halkin, décédé.

Nomination  
d'un membre  
correspondant.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° La proposition, faite par l'Administration communale d'Anvers, de confier à MM. Deckers, De Boeck et Van Wint l'exécution de huit statues destinées à l'ornementation de la tour sud de la cathédrale d'Anvers, sous la réserve que

Cathédrale  
d'Anvers.  
Statues.

les autorités locales prendront des mesures pour assurer l'unité d'ensemble du travail;

Eglise  
de Bornhem.  
Verrières.

2° Le projet relatif à l'exécution de quatorze verrières pour l'église de Bornhem (Anvers). Toutefois cette approbation a été subordonnée à la condition de varier la coloration des fonds inscrits dans les cadres et sur lesquels se détachent les figures, d'atténuer le ton des bordures des verrières et d'en revoir les motifs pour les mettre plus en harmonie avec le style des cadres des sujets;

Eglise  
de Notre Dame,  
à Anvers.  
Verrière.

5° Le dessin d'une verrière à exécuter par MM. Stalins et Janssens pour la chapelle de Sainte-Barbe, à l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Eglise de  
St-Jean-Baptiste  
au Béguinage,  
à Bruxelles.  
Tableaux.

— Les délégués qui ont examiné, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste-au-Béguinage, à Bruxelles, les quatre tableaux que le conseil de fabrique désire faire restaurer, ont constaté que ces œuvres d'art sont très intéressantes et qu'il est nécessaire de les rentoiler et de les réparer.

Halles d'Ypres.  
Peintures  
décoratives.

— Des délégués se sont rendus à Ypres (Flandre occidentale), le 27 septembre, pour y inspecter les travaux de peinture commandés à M. Delbeke pour la grande salle des Halles. Ils ont constaté que l'artiste avait terminé deux nouvelles travées de sa décoration et poussé fort loin l'ébauche de deux autres. Ces quatre travées sont entièrement conformes aux esquisses soumises, qui avaient déjà obtenu les éloges de la Commission. Aujourd'hui qu'une grande partie de la décoration est peinte, on commence à pouvoir en apprécier l'effet d'ensemble, qui est excellent. La note générale est d'une harmonie originale et distinguée, et l'on ne pouvait donner à cette galerie un revêtement pictural qui, par la simplicité du procédé comme

par le style des figures, s'accordât mieux avec le caractère de l'architecture.

— Les délégués qui ont inspecté le nouveau panneau exécuté par M. Delpérée pour la décoration du grand escalier de l'hôtel provincial de Liège, sont d'avis que ce travail est satisfaisant et présente même, à certains égards, des progrès sur le premier panneau exécuté par l'artiste. Cette nouvelle composition représente *la Restitution, en 1477*, du perron qui figure encore actuellement dans les armoiries de la ville de Liège. Les délégués n'ont eu à y critiquer que quelques détails que l'artiste pourra revoir.

Hôtel provincial,  
à Liège.  
Peintures  
décoratives.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1<sup>o</sup> Le projet dressé par M. l'architecte Coenraets pour la construction d'un hôpital à Ixelles (Brabant) ;

Hôpital d'Ixelles.

2<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration de l'hôtel de ville de Dinant (Namur) ;

Hôtel de ville  
de Dinant.

3<sup>o</sup> La proposition de fermer la baie de l'une des fenêtres, vers l'impasse du Parc, de l'hôtel n<sup>o</sup> 50, rue Royale, à Bruxelles. Il conviendra toutefois, pour garder son aspect extérieur à l'œuvre de Guimard, et tout en élôurant par une demi-brique en arrière de l'encadrement de fenêtre, de laisser subsister les persiennes, qui seraient tenues fermées.

Quartier du Parc,  
à Bruxelles.

— L'inspection des travaux de restauration et de reconstruction de l'ancienne halle aux draps de Tournai (Hainaut) a permis de constater la bonne exécution de tous les ouvrages effectués.

Halle aux draps  
de Tournai.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Restauration  
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets de restauration des presbytères :

- 1<sup>o</sup> De Stevoort (Limbourg);
- 2<sup>o</sup> D'Hérenthals (Anvers).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

Église d'Evzer.

- 1<sup>o</sup> A Eyzer, commune d'Overyssche (Brabant);

Église du Heysel.

- 2<sup>o</sup> Au hameau du Heysel, sous Laeken (Brabant),

Ameublement  
de diverses  
églises.

Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

- Maillen (Namur) : mobilier complet;
- Saint-Jean-Baptiste, à Tongres (Limbourg) : trois autels;
- Wechelderzande (Anvers) : chaire à prêcher;
- Ertvelde (Flandre orientale) : maître-autel;
- Saint-Joseph, à Louvain (Brabant) : deux confessionnaux;
- Saint-Mard (Luxembourg) : banc de communion;
- Saint-Barthélemy, à Grammont (Flandre orientale) : buffet d'orgues avec portail intérieur, stalles et clôture pour le chœur;
- Gavre (Flandre orientale) : autel.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Église  
de Notre-Dame,  
à Bruges.

- 1<sup>o</sup> Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église de Notre-Dame, à Bruges; architecte, M. de la Censerie;

2<sup>o</sup> Le projet dressé par M. l'architecte Verhas pour l'exécution de divers travaux à l'église de Melreux, sous Hotton (Luxembourg);

Eglise  
de Melreux.

5<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration de la sacristie de l'église d'Handzaeme (Flandre occidentale) et à l'ouverture des fenêtres du chœur, sous la réserve de quelques modifications qui ont été indiquées aux auteurs, MM. Tulpinck et De Braey;

Eglise  
d'Handzaeme.

4<sup>o</sup> L'exécution de divers travaux à l'église de Dinez, commune de Mont (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Eglise de Dinez.

5<sup>o</sup> Le devis estimatif de la première série de travaux de restauration de l'église de Beveren-lez-Rousbrugge (Flandre occidentale); architectes, MM. Tulpinck et De Braey;

Eglise  
de Beveren-  
lez-Rousbrugge.

6<sup>o</sup> La restauration de la toiture et de la flèche de l'église d'Eugies (Hainaut); architecte, M. Tillier;

Eglise d'Eugies.

7<sup>o</sup> Le devis estimatif des ouvrages supplémentaires effectués pour la restauration de la tour de l'église de Becelaere (Flandre occidentale);

Eglise  
de Becelaere.

8<sup>o</sup> Le placement de balustrades au triforium de la grande nef et du transept de l'église-cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, et la continuation du débadigeonnage et de la restauration intérieure; architecte, M. Van Assche;

Eglise  
de Saint-Bavon,  
à Gand.

9<sup>o</sup> Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Comptes  
des travaux  
de diverses  
églises.

Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg) : exercice 1886;

Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de l'exercice 1888;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : troisième trimestre de l'exercice 1888.

Eglise  
de Saint-Martin,  
à Courtrai.

— Un délégué s'est rendu à Courtrai (Flandre occidentale), le 27 septembre 1888, à l'effet d'examiner les travaux de restauration du portail principal de l'église de Saint-Martin.

Il a constaté que ces ouvrages sont bien exécutés et qu'il y a lieu d'en opérer la réception définitive.

Son attention a toutefois été attirée sur la statue ancienne de la Vierge, qui figure au tympan du portail et qui est trop petite pour la place qu'elle occupe sous un dais. Ce manque de proportion a été cause qu'on a dû l'accrocher sous le dais, au lieu de la faire reposer sur le socle dont est surmonté le pilier qui divise le portail en deux baies.

Eglise d'Oplinter.

— Un délégué a procédé à l'inspection des deux annexes érigées contre la tour de l'église paroissiale d'Oplinter (Brabant), et qu'il est question de démolir pour rétablir, dit le conseil de fabrique, les entrées qui existaient primitivement de chaque côté de la tour et supprimer l'entrée actuelle sous la tour, afin de transformer celle-ci en chapelle des fonts baptismaux.

Il y a évidemment ici une erreur : il n'y a pas de porte sous la tour, et l'examen des lieux démontre qu'il n'y en a jamais eu. Il est peu probable aussi qu'il y ait eu anciennement des portes à la place des annexes précitées, vu l'existence voisine de deux beaux porches de construction primitive. Si le portail latéral sud ne suffit pas, il vaudrait mieux ouvrir celui du côté nord, qui a été transformé en Calvaire.

Les deux annexes établies contre la tour se trouvent dans le prolongement des bas-côtés et sont en assez bon état, à part les toitures, qui exigent une restauration. Il n'y a aucune nécessité de les démolir ; au contraire, il importe de les con-

server comme magasins. Si, par suite de l'accroissement constant de la population, l'église devenait trop petite, les constructions précitées pourraient être affectées, à peu de frais, à un agrandissement. En outre, en procédant à leur démolition, on serait entraîné à des frais assez importants pour la restauration des parties de l'église mises à découvert. Enfin, des souvenirs se rattachent à ces constructions, dont l'une a servi d'Ermitage et est encore connue sous cette dénomination.

L'église d'Oplinter est, en général, dans un état satisfaisant de conservation; les toitures ont été renouvelées il y a quelques années. Toutefois les maçonneries réclament, en certains endroits, des travaux de rejointoyage, et les pinacles et couvertures de pignons sont en partie détruits, ce qui donne accès aux eaux pluviales. Il serait désirable de les rétablir, ainsi que les balustrades qui bordaient les toitures. Si les ressources ne permettent pas d'entreprendre prochainement ces travaux, il sera prudent de couvrir provisoirement les parties endommagées. Il est urgent aussi d'éloigner du pied de l'édifice, au moyen de rigoles, les eaux qui descendent des toitures.

A l'intérieur, l'édifice a perdu une partie de son aspect architectural par les transformations du siècle dernier; il serait aisé de le lui restituer en le débarrassant des plâtrages et des revêtements en bois qui y ont été appliqués et qui cachent de beaux détails d'architecture.

Enfin, il y aurait lieu de suspendre à l'entrée du chœur la belle croix gothique qui actuellement a sa place dans le portail nord condamné.

D'accord avec son délégué, la Commission a émis l'avis,

eu égard à l'importance architectonique de l'église d'Oplinter, qu'il conviendrait, avant d'entreprendre tout travail, de faire choix d'un architecte capable, qui serait chargé d'élaborer un projet complet de restauration divisé par catégories, selon le degré d'urgence des ouvrages. On pourrait ainsi, en échelonnant la dépense d'après les ressources dont on dispose, arriver à rétablir l'édifice dans son état primitif.

Le Collège s'est fait un devoir d'adresser ses félicitations au conseil de fabrique, qui, contrairement à ce qui se fait fréquemment, a adopté la marche la plus rationnelle en entamant la restauration de son église par le renouvellement des toitures.

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

---

*Les ruines de l'Abbaye de Villers.*

Dans une note insérée au *Bulletin* (voir année 1888, page 19), la Commission royale des monuments a rappelé les efforts faits pendant plus de vingt-cinq ans pour arriver à la conservation des ruines de l'abbaye de Villers.

Toutes les tentatives faites ayant échoué devant l'opiniâtreté des propriétaires de ces magnifiques ruines, elle a cru

devoir faire une dernière démarche : elle s'est adressée au Gouvernement, en appuyant surtout sur ce fait que, si des circonstances exceptionnelles ne permettaient pas de sauver le monument d'une destruction prochaine, l'immense intérêt architectural et archéologique qui s'y rattache devait au moins engager à en conserver le souvenir, en publiant une monographie avec planches.

Deux architectes, MM. Coulon et Licot, ayant, chacun de leur côté, exécuté des relevés détaillés de l'abbaye, la Commission a cru devoir leur en demander communication, afin de soumettre des propositions à l'État pour la publication de celui de ces relevés qu'elle jugerait le plus complet.

Pour des raisons de santé, M. Coulon a cru devoir décliner cette proposition.

M. Licot a communiqué tous ses dessins ; ceux-ci ayant été trouvés très complets, il lui a été demandé un aperçu de la dépense qu'entraînerait la publication, laquelle devait comporter une cinquantaine de planches gravées sur cuivre et un texte explicatif accompagné de vignettes sur bois.

Munie de ces documents, la Commission a proposé au Gouvernement de prendre à sa charge une partie de la dépense à répartir sur trois années.

Par dépêche du 50 octobre 1888, M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique a fait connaître qu'il consentait à imputer sur le budget de son département une partie notable de la dépense. En échange de ce subside, M. Licot fournira au département de l'intérieur un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage.

---

E X P L O R A T I O N  
DE QUELQUES  
VILLAS ROMAINES ET TUMULUS  
DE LA HESBAYE.

---

Quoique M. Schuermans ait démontré de la façon la plus éclatante dans son remarquable travail sur les fouilles opérées dans la tombe Hémava, à Montenaken ; dans celle de Thisues, au Tombal ; à Avernas-le-Baudouin, à Middelwinde (Overwinden et Neerwinden) et dans les deux tumulus du Tombosch, à Niel (près Saint-Trond) (1), que les grandes mottes de terre qui recouvrent certaines sépultures dans notre pays ont été élevées sous la domination romaine, il semblait toutefois opportun de poursuivre les fouilles dans les autres tumulus, si nombreux encore dans la Hesbaye, la province de Namur et le Brabant wallon, afin de prouver l'universalité de leur caractère romain.

On sait qu'en France, les tertres semblables, pour la plu-

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. IV, pp. 567, 576, 584, 587 et 592.

part du moins (1), peuvent être rapportés à l'âge de la pierre, alors qu'en Allemagne ils renferment des objets étrusques et en Hollande des suattas et des bractéates qui nous indiquent le moyen âge.

Schayes lui-même les avait erronément désignés comme germaines (2), tandis que le Dictionnaire archéologique de la Gaule, qui en renseignait quelques-uns, les faisait remonter à l'époque celtique (3).

Un subside nous ayant été accordé par arrêté royal, nous nous sommes mis aussitôt à l'œuvre, et après avoir exploré avec le plus grand succès la tombe d'Avennes (commune de

---

(1) Car il existe également en France certains tumulus romains, et DE CAUMONT (*Ère gallo-romaine*, p. 46), en parlant des routes et des monuments que l'on rencontre sur leur parcours, signale des tumulus et s'exprime comme suit à leur égard :

« Les tumulus élevés, sous la domination romaine, le long des routes, surtout près des carrefours, peuvent, dans certains endroits, avoir été placés à cause de la vénération que l'on avait pour le dieu des chemins..... Certains de ces tumulus peuvent bien n'être pas antérieurs au 1<sup>er</sup> et au 1<sup>re</sup> siècle de l'ère chrétienne; il y en a dans lesquels on a trouvé des médailles et qui doivent avoir été élevés sous les Antonius. »

(2) SCHAYES (*Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. I, pp. 18 et 19), a confondu dans une même catégorie les tombelles germaniques et les tumulus à mobilier romain. « Les tombeaux formés de tertres artificiels couverts de gazon, bien qu'on les rencontre aussi en grand nombre dans les pays slaves du nord de l'Europe, en Grèce, dans l'Asie Mineure et jusque dans l'Amérique, sont des monuments essentiellement germaniques... »

« Ceux de la Campine n'ont généralement que deux à trois pieds de hauteur et renferment une ou plusieurs urnes plus ou moins grandes, de terre noirâtre, faites la plupart à la main et non au tour, et remplies d'ossements humains calcinés par le feu. Dans les provinces de Liège, de Limbourg, de Brabant, etc...., ils atteignent souvent une hauteur de quarante à cinquante pieds. » Il cite ensuite, comme exemple de ces derniers, les trois tumulus de la porte de Saint-Trond, à Tirlemont.

(3) La tombe d'Avennes (Braives), que nous avons fouillée avec tant de succès en 1875, était désignée comme tombe celtique dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, publié par ordre de l'empereur Napoléon III.

Braives) et celle de l'Empereur, près du village de Moxhe, puis la villa romaine d'Embresin et le cimetière franc d'Embresineaux (1), nous avons poursuivi le cours de nos explorations par la fouille des deux tombes dites du Soleil, à Embresin.

#### LES TOMBES DU SOLEIL.

Embresin est une petite commune de l'arrondissement de Waremmé, canton d'Avennes, d'une population de 658 habitants, sur la rive gauche de la Méhaigne et près de l'ancienne « chaussée des Romains ».

M. Del Vaux, dans son *Dictionnaire géographique et statistique de la province de Liège*, y renseigne deux tombes « attribuées aux Romains ».

Ces deux tombes se trouvent hors du village, près de la « Ferme du Soleil », dont elles ont emprunté le nom. Elles occupent l'extrémité d'une parcelle de terre cadastrée section B, n° 416A, comprise entre le chemin dit « Voie de la Tombe » et la « chaussée des Romains ».

Un talus planté de mélèzes et un fossé les séparent de la voie romaine (2).

---

(1) Ces fouilles et découvertes ont fait l'objet de mémoires publiés dans le *Bull. de l'Institut. archéol. liég.*, t. XII, 2<sup>e</sup> livraison, p. 199, et dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 1876.

(2) Cette chaussée des Romains n'est autre que la grande voie stratégique de Bavai à Cologne, par Tongres et Maestricht. Voici son itinéraire dans la province de Liège : en sortant de la commune de Branchon, la chaussée entre dans la province de Liège (canton d'Avennes), après avoir, pendant un kilomètre environ, séparé la commune de Branchon de celle de Wasseiges (Liège); elle coupe une parcelle de cette dernière commune, puis la sépare de celle de Merdorp, où elle laisse à gauche deux belles tombes près du moulin Raskin; elle traverse ensuite

Les deux tertres et le fossé sont également boisés et un petit sentier en spirale donne accès au sommet de la tombe de droite (A).

Elles sont excessivement rapprochées, et c'est à peine si l'espace d'un mètre et demi les sépare l'une de l'autre ; elles ne sont pas rondes, mais présentent, au contraire, deux parfaits ovales.

La parcelle sur laquelle elles sont situées appartient à M Zaman, ancien sénateur et propriétaire du château de Wasseiges. Nous sommes heureux de pouvoir lui exprimer ici tous nos remerciements pour la gracieuse autorisation de fouille qu'il a bien voulu nous accorder.

Du haut de la tombe de l'Empereur (Moxhe), on aperçoit parfaitement les tombes du Soleil, et du sommet de celles-ci on découvre fort bien les deux petits tumulus de Merdorp,

---

la commune d'Embresin, en laissant à droite les deux belles tombes qui nous occupent, près de la « Ferme du Soleil » ; traverse la commune de Moxhe jusqu'au hameau dit de l'Empereur, où elle laisse à gauche la tombe que nous avons fouillée, en séparant la commune de Moxhe de celle de Villers-le-Peuplier ; elle sépare ensuite la commune d'Avennes, au sud, des communes de Villers-le-Peuplier et de Lens-Saint-Remy, au nord ; entre dans la commune de Braives, où elle laisse à droite une belle tombe, dite tombe d'Avennes, explorée également par nous ; après avoir coupé la route de Huy à Tirlemont, elle entre dans la commune de Tourinnes la-Chaussée, qu'elle sépare plus loin des communes de Ligny et d'Omhal, au nord ; traverse cette dernière commune en laissant à gauche quatre belles tombes, appartenant au Gouvernement, et une cinquième isolée à droite ; sépare la commune de Celles (belle tombe à 4 1/2 kilom. du S.-E. de la chaussée) de celles de Hologne-sur-Geer et Grand-Axhe au N.-O. ; traverse la commune de Waremme, où elle laisse à gauche deux belles tombes dans le bois dit des Tombes, puis, près de la station, une tombe isolée dite Plate-Tombe ; traverse les communes de Lantremange, Bergitez et Grandville, sépare, près de la route de Saint-Trond à Liège, la commune de Grandville de celle de Lens-sur-Geer, puis traverse la commune d'Oreye, qu'elle sépare ensuite de celle d'Otrange, pour entrer dans la province de Limbourg.

situés à l'extrême limite de notre province (1). La tombe de droite ou de l'est, vers la ferme, mesure 107 mètres de circonférence à sa base et 16 au sommet. Quant au diamètre de la plate-forme, il est de 3 mètres. Sa pente, à l'est, est de 18<sup>m</sup>51; à l'ouest, de 15<sup>m</sup>16; au sud, de 15<sup>m</sup>96, et au nord, de 21<sup>m</sup>49.

Celle de gauche, dans la direction du village de Wasseiges, offre les dimensions suivantes : circonférence à la base, 99 mètres; circonférence au sommet, 40 mètres; diamètre de la plate-forme, 11 mètres environ.

Les pentes se mesurent comme suit :

Est . . .	10 <sup>m</sup> 74
Ouest . . .	14 <sup>m</sup> 65
Sud . . .	14 <sup>m</sup> 25
Nord . . .	16 <sup>m</sup> 96

(1) D'après certains archéologues, l'emplacement qu'occupaient les tumulus n'était pas le fait du hasard. Ils devaient servir, le cas échéant, à la transmission des signaux et il fallait donc pour cela que du sommet d'une tombe on puisse en apercevoir d'autres aux côtés opposés de l'horizon. Cette hypothèse des tumulus à signaux a été présentée par M. PERREAU (*Bull. de la Soc. scientif. et litt. du Limbourg*, Tongres, I, p. 175, et *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, III, p. 537, par M. DEL MARMOL, *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. III, p. 597, et par M. H. SCHERMANS, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. IV, p. 256). M. Schermans s'exprime ainsi : « On ne peut passer ici sous silence l'hypothèse que les tombes postées d's Avernas, toutes deux tronçées vides et toutes deux ayant vraisemblablement toujours été, auraient pu être établies pour la transmission des signaux aux soldats postés dans les *castra hiberna*, auxquels les deux villages doivent leur origine. Il est à remarquer que, de chacune des deux tombes, on avait vue sur d'autres aux côtés opposés de l'horizon, et qu'en reliant la série des tombes-sépultures placées aux abords de la voie romaine par certaines tombes vedettes, dans les espaces intermédiaires, on obtenait en réalité une suite non interrompue de postes élevés à utiliser en temps de guerre pour annoncer l'arrivée de l'ennemi. Du haut des Twee-Tommen, à Montenaken, par exemple, on découvre la Plate-Tombe (Fresin), les Dry-Tommen, la tombe Hémava (nivelée), l'Avernasse-Tombe, la tombe d'Avernas-le-Baudouin et les tombes du Tombosch à Niel. Du haut de la tombe de Thines on pouvait apercevoir les tombes de Merdorp, d'Ambresin, de Moxhe et d'Avernas-le-Baudouin. »

Nous commençâmes nos travaux, le 16 juin 1875, par la tombe de droite, avec l'aide du sieur Pierre-Joseph Lamproye, journalier, demeurant à Moxhe.

Des fouilles avaient déjà été faites, dans ce tumulus, il y a trente ou quarante ans, par M. Polet, locataire de la ferme du Soleil; mais ce dernier n'y avait rien trouvé, et nous avions tout lieu de croire que les travaux d'exploration avaient été mal conduits. Nous nous mîmes donc à déblayer l'immense galerie qui avait été creusée dans le flanc sud du tumulus, et nous recueillîmes sur toute la longueur du bouveau (1), parmi les terres remises, de nombreux fragments de poterie commune, mais offrant tous les caractères de la poterie romaine, entre autres des morceaux ayant appartenu à ces vases dits « à onguent » et recouverts d'un grénétis destiné à empêcher ces vases de glisser dans les doigts. Tous ces tessons furent soigneusement recueillis et déposés par nous au Musée de l'Institut archéologique liégeois. Nous supposons que la présence de ces fragments de poterie, épars çà et là, est due à l'activité des animaux fouisseurs : renards, lapins, etc., qui y avaient élu domicile.

Lorsque nous eûmes complètement déblayé les anciens travaux, nous dûmes nous arrêter sous la menace d'un éboulement.

La galerie, beaucoup trop large et irrégulièrement creusée, n'offrait aucune résistance à la pression des terres, et il eût été téméraire de continuer. Nous dûmes donc renoncer, non sans avoir pratiqué des sondages dans toutes les direc-

---

(1) Cette galerie, ouverte à 1 mètre au-dessus du niveau du sol, avait 19 mètres de longueur sur une largeur et une hauteur des plus variables.

tions, à poursuivre nos recherches. Toutefois, la présence de ces tessons, prouvant évidemment l'existence d'un dépôt funéraire avec mobilier et le caractère romain de ces débris étant hors de doute, deux faits restaient ainsi acquis à la science.

Nous attaquâmes ensuite, dès le 19 juin au matin, avec M. l'abbé Kempeneers, qui avait bien voulu se joindre à nous, le tumulus de gauche, en suivant le mode employé par M. H. Schuermans et adopté déjà par nous pour l'exploration des tombes de l'Empereur, d'Avennes et de Middelwinden, c'est-à-dire en ouvrant dans le flanc ouest du tertre une étroite galerie que nous dûmes pousser jusqu'à 20 mètres environ.

Nous rencontrâmes alors les traces d'un puits de recherche que nous croyons avoir été creusé par les soldats des armées de Louis XIV (1), et du fond duquel partait une petite galerie d'un mètre de long. A l'extrémité de celle-ci, nous trouvâmes parmi des cendres de bois quelques fragments de petits clous en bronze à tête plate, clous qui, selon toute probabilité, avaient appartenu au cercueil de crémation qui était habituellement déposé sur le bûcher et brûlé avec le corps (2).

---

(1) La tradition attribue généralement les fouilles anciennes des tumulus aux armées françaises de Louis XIV, et, en effet, toutes les fouilles antérieures dont on a pu constater les traces ont été partout opérées suivant le même mode, par un puits ou entonnoir, au moyen duquel on pénétrait d'en haut jusqu'au cœur du tumulus (voir M. SCHUERMANS, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. IV, p. 280, note 2). La tombe de Montenaken, l'une des Twee-Tommen à Petit-Fresin, le Tombosch à Niel et le tumulus de Middelwinden avaient été explorés une première fois déjà de cette façon.

(2) « Il y avait encore une autre espèce de coffre dont on retrouve parfois aussi les restes; c'était le coffret bustaire ou cercueil de crémation. En Italie, où l'on

L'absence de caveau, que nous avons pu constater par les nombreux sondages que nous avons pratiqués au travers des parois de notre galerie, nous porte à croire que ce tumulus était purement honorifique et avait été construit uniquement pour recouvrir l'emplacement où avait été élevé le bûcher, tandis que les cendres du défunt, soigneusement recueillies dans une urne, avaient été déposées, accompagnées de tout un mobilier, sous le tertre voisin (1).

---

avait l'habitude, quand il s'agissait d'un grand, de lui laisser la figure découverte et tournée vers le ciel pendant les obsèques, on le portait au bûcher sur le lit mortuaire ou lit de parade « funebris lectus » sur lequel il avait été exposé. Ce lit avait la forme d'une large et luxueuse litière, lectica, que les parents et amis du mort portaient ordinairement sur les épaules et que l'on nommait aussi « fere-trum, hexaphorum ou octophorum, etc. ». Ce lit ou litière était posé sur le bûcher et brûlé avec le corps.

» Quand il s'agissait du peuple, le lit de parade était supprimé et remplacé par un simple cercueil ou coffre, qui portait le nom d'arca, ou une espèce de lectula étroite qu'on nommait encore avec mépris sandapila. L'arca ou sandapila était le lit de parade du plébéien, que l'on déposait avec le corps sur le bûcher et que l'on brûlait.

» Dans la Gaule, où l'on prit l'habitude, peut-être à cause du climat, de couvrir la figure du mort, la litière ouverte fut négligée et l'on ne portait au bûcher qu'un coffret ou arca dans lequel se trouvait le cadavre. » (Voir M. VAN BASTELAER, *Le cimetière belgo-romain franc de Strée*, pp. 33 et 34.)

(1) Voici, au sujet des tumulus honorifiques, un extrait du travail de M. SCHUERMANS :

« Deux des Drij-Tommen, une des Twee-Tommen, ont déjà révélé un premier mode de tertre ayant pour unique destination ou de couvrir la place où fut le bûcher, ou de relever par leur présence l'importance du tumulus contenant la sépulture, comme si l'on avait voulu par plusieurs amoncements, donner la monnaie d'un plus grand. Il se pourrait aussi que des tumulus eussent été élevés en l'honneur d'un personnage dont le corps n'aurait pas été retrouvé et dont les cendres auraient été transportées ou recueillies en un autre endroit : tels sont les tertres élevés en l'honneur d'Hector, de Belphebe, de Drusus, d'Alexandre Sévère, etc., monuments sur lesquels, tout vides qu'ils étaient, on observait les solennités de funérailles appelées « imaginaires ». (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. IV, p. 278.)

FOUILLES DES SUBSTRUCTIONS D'UNE VILLA A ACOSSE.

Acosse, arrondissement de Waremme, canton d'Avennes, est un village de 456 habitants, situé à la limite occidentale de la province.

Le nommé Walgraffe, cultivateur en cette commune, en remuant son champ, y avait découvert des vestiges d'anciennes constructions. Nous en fûmes avertis et nous nous rendîmes aussitôt sur les lieux ; là, nous pûmes remarquer, en outre, que les champs voisins étaient également jonchés de débris romains.

Nous commençâmes immédiatement les fouilles, aidé des sieurs Walgraffe, père et fils, et nous ne tardâmes pas à mettre à jour deux pans de murailles parallèles, formant les côtés d'une place carrée dont le sol était revêtu d'une aire ou terris en repous, ou mélange de chaux et de tuiles concassées ou pilées (1).

Nous pûmes suivre également sur une certaine longueur un petit canal de décharge, recouvert de tuiles plates à rebords (*tegulae*), qui se dirigeait vers le ruisseau de Meeffe, tributaire de la Méhaigne (2).

Dans les décombres de ces substructions, nous recueillîmes divers objets, dont voici la nomenclature :

Plusieurs tuiles entières (*tegulae* et *imbrices*) d'une belle conservation.

---

(1) Voir BARAILON, p. 456. D'après cet auteur, la plupart des appartements avaient leur terris très souvent même revêtu d'une couche de peinture. Voir aussi M. SCHERMANS, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. IV, p. 555.

(2) Voir M. VAN BASTELAER, *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, p. 53 (Aquaduc découvert à Donstienne, entre Thuin et Beaumont).

Des briquettes d'hypocauste et des carreaux.

Un beau chapiteau de colonne, en pierre de sable, très ornementé (1).

Des tessons de vases.

Divers ustensiles en fer, tels qu'un crochet, deux anneaux d'une chaîne et une fourche.

Une mesure en plomb.

Une petite cuvette en bronze avec charnière, de la dimension d'une caisse de montre ordinaire; peut-être les débris d'une cassolette à parfums? (2).

Une rondelle en os perforée et le moule silicifié d'une ammonite de grande taille, du terrain crétacé. Ce fossile avait été sans doute conservé comme objet de curiosité.

Toutes ces pièces ont été déposées au Musée de l'Institut archéologique liégeois.

Nos fouilles durent être bientôt interrompues, car la parcelle de terre qui renfermait la plus grande partie des substructions, dépendant de la succession délaissée par le baron de Paquet d'Acosse, venait d'être placée sous séquestre.

---

(1) Voir M. SCHUERMANS, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. VI, pp. 491, 492 et 495, et pl. VIII (Fouilles dans les substructions du Herkenbergh, à Meerssen).

(2) « Ces petites boîtes à éponges odorantes, dit GRIGNON (pp. XVIII, CXXXIII et CXXXIV) sont composées de deux parties unies par une charnière, s'embôitant l'une dans l'autre; elles restent assujetties par un petit arrêt. Un des côtés est uni; il est percé de petits trous pour que les parfums puissent exhaler leurs odeurs; l'autre est ornée, etc..... »

Voir aussi ROACH SMITH, RICHBOROUGH, etc., p. 84, fig. 2, et p. 207; ROMAN LONDON, p. XXXIII, fig. 14 et 15, et SCHUERMANS, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. VI, p. 507, et pl. IX, fig. 5.

LES TOMBES DE VISSOUL.

Les tombes de Vissoul, ainsi désignées parce qu'elles sont proches du village de ce nom, se trouvent en réalité sur le territoire de la commune d'Oteppe, canton d'Avennes.

Elles sont situées à une quinzaine de mètres environ du chemin de Vissoul à Braives, en une parcelle de terre cadastrée section A, n° 22.

L'une d'elles est parfaitement bien conservée. Ses pentes sont encore très-escarpées, et lorsqu'on est au sommet on découvre les tombes d'Avennes et de l'Empereur.

L'autre, qui touchait à la première, a été presque entièrement nivelée par la charrue et la herse, mais si l'on examine bien le terrain du côté droit, on découvre un léger mamelon, qui indique clairement qu'il y a eu en cet endroit un tumulus.

Ce terrain est la propriété de M. Neuville, fermier à Oteppe, dont nous obtinmes facilement l'autorisation de fouille par l'entremise de M. le baron d'Overschie. Nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte ici de leur témoigner toute notre gratitude.

Voici les dimensions du tertre principal :

Circonférence à la base, environ 68 mètres ; circonférence de la plate-forme, 50 mètres ; longueur de la plate-forme de l'est à l'ouest, 28 pieds ; longueur de la plate-forme du nord au sud, 56 pieds.

Pentes :	Ouest	.	.	.	10 <sup>m</sup> 42
	Nord	.	.	.	7 <sup>m</sup> 58
	Est.	.	.	.	10 <sup>m</sup> 72
	Sud	.	.	.	10 <sup>m</sup> 62

C'est par là que le lundi 6 octobre 1873, nous commençâmes nos travaux, aidés de Pierre-Joseph et de Cyrille Lamproye.

Nous fîmes déblayer et élargir une étroite galerie de 10 mètres de longueur, qui avait été creusée dans la partie nord-ouest du tumulus par M. Neuville et qui aboutissait presque au centre de la tombe. Arrivés à l'extrémité de celle-ci et n'ayant remarqué aucune trace de caveau, nous creusâmes à droite et à gauche, à l'extrémité de la galerie principale, deux autres petites galeries secondaires de 4 mètres de longueur, qui se terminaient elles-mêmes à droite et à gauche par deux nouveaux petits embranchements de 1<sup>m</sup>50, et ce ne fut qu'après avoir criblé de trous de sonde (1) la partie inférieure des parois de toutes ces galeries que nous commençâmes à désespérer.

Ce tumulus rentrait-il dans la catégorie des tertres vides sur lesquels nous avons déjà attiré l'attention, ou bien le caveau, par suite du déplacement, de l'affaissement des terres, ne se trouvait-il plus occuper la partie centrale du tumulus?

La tarière dont nous nous étions servi si souvent n'avait-elle pas, par suite de circonstances toutes particulières, traversé le caveau sans nous en révéler la présence? Telles sont les suppositions qu'il nous est permis de faire.

---

(1) La tarière, est, en semblables circonstances, un instrument très précieux. Dès qu'elle atteint une fosse funéraire, on s'en aperçoit à son contact avec les terres jectisses et remaniées qui remplissent le caveau ; il faut donc, pour qu'elle puisse rendre des services, opérer avec elle au-dessous du niveau du sol. Son emploi constitue aussi une économie de temps et d'argent : on comprend, en effet, qu'il est impossible et même dangereux de remuer un tumulus de fond en comble en multipliant les galeries à l'infini.

Nous explorâmes ensuite, au moyen de tranchées parallèles de 15 à 14 mètres de longueur sur 4<sup>m</sup>50 de largeur, creusées à ciel ouvert, le tumulus voisin, presque entièrement nivelé, et nous ne tardâmes pas à découvrir les traces du bûcher ou ustrinum, présentant une surface carrée de 2<sup>m</sup>50 de côté.

Ce tumulus avait donc servi, comme l'un des tertres du Soleil, à recouvrir l'emplacement où le corps avait été brûlé, alors que les cendres du mort avaient été déposées soit dans le tumulus voisin, soit ailleurs.

SUBSTRUCTIONS AU LIEU DIT « AUX SARRASINS » (1),  
COMMUNE DE BRAIVES.

Le village de Braives, arrondissement de Waremme, canton d'Avennes, sur la Méhaigne, est situé près de l'ancienne « chaussée des Romains », qui passe au nord de la commune.

Il y a trente-trois ans déjà que des découvertes d'antiquités romaines y étaient signalées (2) et que quelques fouilles, toutes accidentelles, étaient pratiquées en un lieu dit « aux Sarrasins ».

Ces fouilles furent suivies par M. Gilles, alors étudiant à

---

(1) Les Sarrasins, aux Sarrasins, des Sarrasins, c'est ainsi qu'on désigne en Hesbaye les endroits où il existe des vestiges de constructions romaines.

(2) Il est fait mention de ces découvertes dans les *Essais de Tablettes liégeoises* de M. ALB. D'OIREEPE DE BOUVETTE, 36<sup>e</sup> livraison, 1862, p. 56. «..... Ces débris d'antiquité romaine nous conduisirent plus tard à Braives, où, vers la même époque (1854), on a découvert de nombreux fragments de poterie et de monnaies, dans les champs, près la tombe d'Avennes. Mais en attendant que des fouilles puissent y être pratiquées, continuons notre course et arrivons à Fallais. »

l'université de Liège, aujourd'hui inspecteur de l'enseignement, à l'obligeance duquel nous devons les renseignements ci-joints :

« Ce furent des ouvriers qui, en extrayant des pierres (1) d'une parcelle de terre détenue en location par un cultivateur nommé Noël, découvrirent les premiers objets... Ceux-ci étaient assez nombreux ; c'étaient d'abord des monnaies, dont quelques-unes en argent...., des poteries plus ou moins bien conservées, en terre cuite rouge et noire ; puis, des tuiles et des carreaux ou pavés, également en terre cuite, mais de forme ronde. Dans le même endroit, on avait rencontré également des cornes, puis une petite meule à moudre le grain de moins d'un pied de diamètre... Outre un anneau en bronze, j'avais enfin une espèce de fibule de même métal, très remarquable, à mon avis, à cause de la figure qui se trouvait dessus. Elle ressemblait beaucoup, pour la forme, à ce que nous appelons vulgairement une broche, c'est-à-dire une épingle dont la tête est un médaillon .. Cela représentait un guerrier vêtu tenant, par-dessus ses bras, une femme qui paraissait nue...

» Les ouvriers avaient trouvé beaucoup de choses, mais ils les vendaient aux premiers venus qui passaient sur la chaussée.

» Ils m'ont parlé de vases couverts d'inscriptions... Ils m'ont également dit avoir rencontré un foyer, dans lequel ils trouvèrent un objet en bronze, qui, d'après ce que j'ai pu

---

(1) Probablement des matériaux de constructions antiques, tels que briques, carreaux, moellons, parties de maçonneries, qui entravaient la culture du champ.

comprendre, devait ressembler à une pégase; du moins, ils l'appelaient un cheval ailé... » (1).

Sur ces indications, nous commençâmes, le vendredi 14 août 1874, une nouvelle série de fouilles qui durèrent plusieurs années. Nous avions devant nous un vaste champ d'exploration, car l'endroit désigné sous le nom de « Sarrasins » comprenait plusieurs parcelles de terre, à la surface desquelles se remarquaient de nombreux fragments de tuiles et de poteries.

Nos travaux nous firent découvrir successivement des parties de murailles fort importantes, les vestiges d'un escalier et d'une cave, des puits et excavations de formes rondes et carrées et dont l'un mesurait jusqu'à 25 mètres de profondeur, les restes d'un four à chaux, des espaces occupés par une terre noirâtre, des poches renfermant des débris de toute espèce et où les tessons de poteries avaient été accumulés; bref, tous les vestiges d'un établissement des plus considérables, ruiné, pillé, incendié.

Ces diverses substructions se trouvaient à droite et à gauche de la chaussée, qui avait, en cet endroit, jusqu'à 10 mètres de largeur.

Voici maintenant la nomenclature et la description des mille objets que nous recueillîmes au sein de toutes ces ruines et qui constituent un butin archéologique des plus précieux (2).

---

(1) Extrait d'une lettre que M. GILLES voulut bien nous écrire lors de nos fouilles.

(2) Tous les objets d'une certaine importance vinrent enrichir les collections de l'État. Les autres furent déposés au Musée de l'Institut archéologique liégeois.

## CÉRAMIQUE.

### *Poterie samienne.*

Parmi les nombreux tessons que nous avons recueillis et qui appartiennent à ce genre de poterie si remarquable par sa forme, sa finesse, sa belle couleur et son vernis brillant et qu'on appelle samienne, nous avons cru ne devoir faire figurer ici que ceux qui offraient des motifs de décoration vraiment artistiques, ainsi que deux vases que nous sommes parvenus à reconstituer entièrement.

Nous mentionnerons donc :

Un fragment assez important d'un beau vase bien décoré. Parmi ces ornements, on remarque la représentation de la fleur chinoise appelée « *diclytra spectabilis* » (1). Ces différents motifs sont séparés par des cordons perlés (pl. I, fig. 1).

Divers tessons empruntant les motifs de leur décoration au règne végétal (pl. I, fig. 2, 5, 9, 18 et 22.)

Fragment orné d'imbrications (pl. I, fig. 5).

Morceau de vase sur lequel se voit une feuille d'acanthé (pl. I, fig. 4).

Fragment de vase à reliefs d'animaux. Sous une frise ornée d'un rang d'oves (2), séparés les uns des autres par

---

(1) Voir une notice à propos de la représentation de la fleur chinoise « *Diclytra spectabilis* » par des potiers romains dans les *Annales de l'Académie d'archéologie*, sur les relations des Romains avec les Chinois.

(2) Ce genre d'ornement se rencontre très fréquemment : voir DE CAYLUS, II, pl. CHI et suiv., CXIX et suiv.; DE CAUMONT, *Cours d'antiqu. monum.*, II, p. 197, et atlas, pl. XXIII, XXIV et XXVII; *Abécédaire. Ère gallo-romaine*, pp. 408 et

un cordon aboutissant à une ligne perlée circulaire, se voit, en effet, la figure d'un porc, ou mieux d'un sanglier (pl. I, fig. 6).

Tesson sur lequel la fleur chinoise *diclytra spectabilis* est encore représentée (pl. I, fig. 7).

Sur un autre fragment, on remarque, sous une frise à oves, un personnage à tête d'animal, de loup ou de renard, qui semble être drapé dans un ample manteau (pl. I, fig. 8).

Tesson offrant à gauche un sujet de chasse représentant deux lièvres à la course, tandis qu'à droite on peut y voir la tête et une partie du buste d'une femme qui semble nue. Elle est encadrée dans un médaillon circulaire (pl. I, fig. 10).

Les figures 11, 12 et 17 de la même planche nous mettent sous les yeux deux fragments remarquables par leurs rinceaux de feuillage; tandis que les n<sup>os</sup> 14, 16 et 24 nous offrent encore des sujets de chasse.

Fragment orné d'enroulements en spirales, de lignes ondulées et de palmes (pl. I, fig. 15).

Morceau de vase à représentation d'oiseaux et de fleurs. Un oiseau encadré dans un médaillon rond formé d'une guirlande composée de chevrons emboîtés les uns dans les autres, cordons perlés, rosaces, palmettes (pl. I, fig. 15).

---

410; GRIVAUD DE LA VINCELLE, pl. XX, XLVII et XLVIII; BONNUI, *Antiq. gallo-rom. des Eburoniens*, pl. XLIV (Vieil Evreux), fig. 5, 7, 9, 12, 13, 14, pl. XLV (ibidi), fig. 1 et 4; COCHET, *La Seine Inférieure, etc.*, p. 400; ROACH SMITH, *Collectanea antiqua*, I, p. 465, pl. XLI; *Archeologia*, VIII, pl. VI à XII, XXIV, pl. XLIII, p. 202; XXXII, pl. XXI; DE BAST, *Recueil d'antiquités trouvées dans les Flandres*, pl. VII, fig. 6; pl. IX, fig. 1 et 2; pl. XII, fig. 6; *Mess. des Sciences historiques*, 1858, pl. 476, pl. 1, fig. 4 et 5; 1845, pl. VIII, fig. 8; 1849, pl. XIV, fig. 4; SCHAYES, *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, XIV, 2<sup>o</sup>, p. 260, pl. I, fig. 3; HAGEMANS, p. 415.

Fragment décoré de feuilles de fougère et de lignes ondulées (pl. I, fig. 19). On appelait « filicata » les vases ornés de feuilles de fougère, de même qu'on donnait le nom de « pampinata » à ceux sur les flancs desquels serpentaient des feuilles de vigne et celui d' « acanthéna » aux vases parés de feuilles d'acanthé (1).

Tesson orné de palmes (pl. I, fig. 20).

Tesson sur l'extrémité duquel on voit la jambe d'un personnage (pl. I, fig. 21).

Tesson représentant un oiseau indéterminable sous une ligne ondulée (pl. I, fig. 25).

Partie importante d'un vase à reliefs d'animaux auxquels il serait difficile de donner un nom. Au-dessous, une série circulaire de rosaces fort rapprochées les unes des autres et alignées entre deux baguettes (pl. II, fig. 4).

Fragment décoré de rinceaux, parmi lesquels apparaît toujours la fleur chinoise (pl. I, fig. 25).

Id. En dessous d'une frise à oves, on voit un lion ou un chien qui semble couché (pl. II, fig. 2).

Beau fragment offrant de superbes rinceaux avec rosaces et cordon perlé (pl. II, fig. 5).

Tesson chargé d'ornements divers (pl. II, fig. 5).

Fragment orné de feuilles de vigne (pampinata) (pl. II, fig. 8).

Frise à oves, en dessous de laquelle un personnage nu semble tenir en main une lance sous une sorte d'arcade (pl. II, fig. 9).

---

(1) M. G. HAGEMANS, *Un cabinet d'amateur. Notices archéologiques et description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité*, p. 417.

Frise à oves surmontant un médaillon, dans lequel est représenté un lion (pl. II, fig. 12).

Fragment important sur lequel on voit un personnage coiffé qui semble être à cheval sur un animal ou le porter sous son bras (pl. II, fig. 17).

Grande soucoupe reconstituée, aux rebords ornés de feuilles de lierre :

Diamètre, 21 cent. 05.

Hauteur, 6 cent. 05.

La feuille de lierre, ou de nénuphar, est l'ornement le plus connu de la poterie samienne; il se retrouve partout (pl. III, fig. 17).

Belle jatte de forme bilobée :

Hauteur, 5 cent. 01.

Diamètre, 11 cent. 01 (pl. III, fig. 25).

### *Sigles.*

OFVI (...)

de Virilis? Vitalis? (pl. IV, fig. 25).

OFVITA

Vitalis (pl. IV, fig. 10).

CA (...VCAII (pl. IV, fig. 45).

Sigle mal formé, ne pouvant correspondre à CANRVCATI, trouvé à Londres et figuré dans l'ouvrage de M. Schuermans (1), qu'à la condition que les lettres NRV aient été accolées en monogramme. La place manque pour trois lettres entières.

---

(1) Les sigles sigillaires (époque romaine), dans les *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, XXIII, 2<sup>e</sup> série, t. III.

MELLISVS (pl. IV, fig. 24). Marque inconnue sous cette forme (1).

SILVINI (2) (pl. 4, fig. 25).

*Fausse poterie samienne.*

Fragments décorés d'ornements en creux (pl. II, fig. 7 et 16).

Ces morceaux n'ont pas l'éclat des précédents et la couverte en est d'un rouge pâle. C'est du faux samien :

« Dans les poteries samiennes que renferment les musées, dit M. Van Bastelaer (3), il y en a de deux qualités bien distinctes.

» L'une, de pâte plus fine, plus rouge, plus cuite et fort dure, dont la cassure est conçoïde, à arêtes aiguës et tranchantes, dont les ornements compliqués portent un cachet artistique et représentent d'ordinaire des scènes vivantes, entourées d'ornements fantaisistes. Le brillant vernis rouge de ces poteries fait corps, en quelque sorte, avec cette pâte dure, et résiste aux siècles comme aux intempéries sans

---

(1) Idem. N<sup>os</sup> 5495 et suivants, pour les produits du potier Melissus (le n<sup>o</sup> 5507 donne Mellitus). Add. plusieurs anses d'amphore également du potier Melissus, trouvées à Wiesbaden, à Augst, en Espagne, à Rome (Monte-Testaccio), etc.

(2) Comparer à M. SCHUERMANS, *Sigles figulins*, n<sup>os</sup> 5246 à 5258 et 5259 à 5262. Add. : Silvin, Auvergne, de Caumont, *Abécédaire*. Of Silvin, quelquefois aussi Silvini, Espagne, Hubner, 4970, 491a. Silvini, Héricourt en-Caux, *Revue archéologique*, 1868, XVIII, p. 218; Moulens, Clermont, Balaruc, Londres, Arles, *Matériaux d'archéologie de Saône-et-Loire*, p. 129. Of Silvini, *Musée d'Autun, Mém. Soc. éduenne*, 1844, p. 155. L. Silvini Helpidiani, tuiles à Rome, Gruter, 185, 10. Silvinii, Gloucester, *Catal. archeol. Mus.*, 1860, 6.

(3) *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, pp. 83 et 84.

s'écailler. On doit, nous semble-t-il, regarder ces objets comme de fabrication italienne.

» L'autre poterie dont je veux parler, ou de pâte moins rouge, moins dure, moins cuite, un peu sablonneuse, à cassure facile, molle, à arêtes mousses, s'émiette avec assez de facilité, portant d'ordinaire des dessins moins compliqués que la première, souvent la simple feuille de lierre. La pâte retient plus faiblement le vernis, qui finit par se séparer en écailles par les intempéries ou se délaie par l'action prolongée de l'humidité et s'use par le frottement aux angles des vases. On peut la regarder comme fabriquée probablement dans le pays. »

*Poterie fine ou assez fine, de couleur noire ou grise.*

Petit pot en terre grisâtre, trouvé entier :

Hauteur, 6 cent. 08.

Largeur à la panse, 7 cent. 02 (pl. III, fig. 5).

Petit pot à onguent, en terre fine noire, avec sigle sous le pied, représenté tel qu'il a été trouvé, avec toute la partie supérieure manquante :

Hauteur approximative, 15 cent. 05.

Largeur à la panse, 12 cent. (pl. III, fig. 9).

Urnes cylindriques en poterie noire, à dépressions concaves, décorées de lignes guillochées (pl. III, fig. 10, 12 et 28).

Coupe à pied ou jatte, en belle terre blanche, aux bords évasés :

Hauteur, 9 cent. 02.

Ouverture, 15 cent. 02 (pl. III, fig. 15).

Petit pot à onguent, recouvert d'un grènetis, pour empêcher que les matières grasses ne le fassent glisser dans les doigts :

Hauteur, 8 cent. 08.

Largeur à la panse, 8 cent. 04.

Diamètre de l'ouverture, 5 cent. 06 (pl. III, fig. 18).

Bec de vase à triple déversoir en poterie noire (pl. III, fig. 21).

*Poterie commune* (1).

Deux fragments d'une même sorte de vases, appelés vulgairement « tèles », qui ont au rebord, autant comme motif de décoration que pour faciliter l'écoulement du liquide qu'elles contenaient, une tête de lion percée d'un trou au mufle (pl. II, fig. 4 et 6).

Vase en poterie grossière, terre rougeâtre :

Hauteur, 12 cent.

Largeur à la panse, 12 cent.

Diamètre de l'ouverture, 6 cent. (pl. III, fig. 1).

Urne en poterie grossière rougeâtre, dont la panse est ornée de guillochis :

Hauteur, 22 cent.

Largeur à la panse, 25 cent. 05.

Diamètre de l'ouverture, 12 cent. 05 (pl. III, fig. 2).

Grande urne à bords légèrement aplatis, poterie grossière de couleur brune. Ce vase est brûlé à certains endroits.

---

(1) Il est bien entendu que, pour cette dernière catégorie, nous ne tenons compte que des vases qui ont pu être reconstitués, laissant de côté les charretées de tessons divers que nous avons décombrés.

Peut-être a-t-il été exposé à un feu trop violent lors de la cuisson; peut-être porte-t-il les traces de l'incendie qui a anéanti l'établissement.

Hauteur, 50 cent.

Largeur à la panse, 53 cent. 04.

Diamètre de l'ouverture, 19 cent. 02 (pl. III, fig. 5).

Cruche en terre jaunâtre à anse, forme très-répondue, trouvée dans un des puits :

Hauteur, 25 cent.

Largeur à la panse, 14 cent. 05 (pl. III, fig. 4).

Fragment du rebord d'un grand vase commun en terre jaunâtre (pl. III, fig. 6).

Petit vase en terre jaunâtre, commun :

Hauteur, 8 cent. 08.

Largeur à la panse, 10 cent.

Diamètre de l'ouverture, 5 cent. 06 (pl. III, fig. 7).

Coupe hémisphérique, avec bords repliés à l'extérieur, en terre rougeâtre :

Hauteur, 8 cent. 04.

Diamètre de l'ouverture, 12 cent. 06 (pl. III, fig. 8).

Vase en poterie jaune, décoré vers le haut de six lignes ou filets parallèles :

Hauteur, 15 cent. 06.

Largeur à la panse, 17 cent. 04.

Diamètre de l'ouverture, 12 cent. 06 (pl. III, fig. 11).

Urne en terre grossière, entièrement brûlée, sans aucun ornement :

Hauteur, 19 cent. 06.

Largeur à la panse, 25 cent. 01.

Diamètre de l'ouverture, 17 cent. 05 (pl. III, fig. 15).

Couvercles de vases, à boutons, en terre jaunâtre :

Diamètre : *a*) 14 cent. 04 ; *b*) 14 cent. 02 (pl. III, fig. 14).

Grande urne en poterie grossière ayant subi l'action d'un feu violent ; ces traces se remarquent, à certains endroits, sur la panse :

Hauteur, 26 cent. 04.

Largeur, 50 cent.

Diamètre de l'ouverture, 12 cent. (pl. III, fig. 16).

Vase en poterie commune, à la panse décorée de trois lignes parallèles formées de guillochis :

Hauteur, 15 cent. 02.

Largeur à la panse, 15 cent. 06.

Diamètre de l'ouverture, 7 cent. 06 (pl. III, fig. 19).

Grande soucoupe en terre rougeâtre, commune :

Diamètre, 19 cent. 02.

Hauteur, 8 cent. 08 (pl. III, fig. 20).

Urne en poterie noire, commune :

Hauteur, 10 cent. 08.

Largeur à la panse, 9 cent. 06.

Diamètre de l'ouverture, 4 cent. 04 (pl. III, fig. 22).

Deux grandes patères en poterie rougeâtre :

Diamètre, 26 cent. 06 pour le n° 25 ; 51 cent. 05 pour le n° 24 (pl. III).

Vase en terre jaunâtre, à base très-exiguë, comparative-ment au développement de la panse, terre jaunâtre :

Hauteur, 25 cent. 02.

Largeur de la panse, 20 cent.

Diamètre de l'ouverture, 15 cent. 02 (pl. III, fig. 26).

Grande urne en poterie grossière, de couleur jaunâtre :

Hauteur, 24 cent.

Largeur de la panse, 29 cent. 05.

Diamètre de l'ouverture, 15 cent. 05 (pl. III, fig. 27).

Partie du bord d'une tèle en terre jaune, avec le sigle IVCTVSF. Juctus fecit est la seule lecture possible, bien qu'on soit tenté plutôt de lire Justus, Lucius, voire même Luctus.

Il n'est pas probable non plus que le C soit un sigma lunaire, puisque le même sigle porte l'S latin.

IVCTVS est une marque inconnue jusqu'ici : M. Bouillet, de Clermont, a trouvé IVCCVS sur les poteries qu'il a examinées en Auvergne (1).

#### *Poterie décorée à la barbotine (2).*

Deux fragments (pl. II, fig. 14 et 15) à couverte verdâtre, avec ornements blancs, appliqués suivant le procédé dit « à la barbotine ». Sur l'un d'eux, on distingue deux lettres : FE. (Félix?).

Ce vase n'appartiendrait-il pas à la catégorie des poteries dites parlantes (*urnæ litteratæ*), sur lesquelles se lisent certaines formules, telles que AVE VITA, BIBE, etc.? Les trouvailles de ces sortes de poteries sont assez fréquentes.

« On remarque sur ces vases, dit M. Hagemans (5), un genre d'ornementation consistant en arabesques et en inscriptions peintes au pinceau avec une couleur blanche.

---

(1) DE CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie. Ère gallo-romaine*, p. 337.

(2) Voir pour l'emploi de ce procédé, DE CAUMONT, *Cours d'antiq. monum.*, t. II, p. 199.

(5) *Un cabinet d'amateur, etc.....*, p. 419.

C'est ainsi qu'on lit parfois sur ces vases, écrits en grands caractères autour de la panse, les mots BIBE (bois) et PIE, qui a la même signification en grec que SITIO (j'ai soif), et même le mot VITA (vie), dont la présence dans une tombe forme un contraste étrange, mais naturel avec les idées du temps. »

Voici d'autres inscriptions semblables :

VITA et AVETE FELICES.

VIVAM (provinces rhénanes).

VITI FELIX VIVAS (Zahlbach).

V. I. T. V. L. A. (environs de Tongres).

VITA (musée de Saint-Germain).

VITADA

VITA

AVE VITA

VIVAS

VIVAMVS

VIVITE

} (Musée de Cologne).

De Montfaucon (1), qui qualifie ces vases de « vases à boire », en reproduit plusieurs avec l'inscription BIBE.

### *Verre.*

Grain de collier orné de cannelures, en pâte de verre, de couleur bleuâtre (pl. IV, fig. 58). « La verroterie de nos contrées était très-recherchée par les dames romaines du Bas-Empire, et l'on faisait grand commerce, comme nous l'apprend Trebellius Pallion, de ces « gemmæ » ou « bullæ

---

(1) *L'antiquité expliquée*, II, fig. 146.

vitrea » . Outre les perles de verre, ils en avaient aussi de terre cuite, ornée d'émaux incrustés » (1).

Parmi les nombreux tessons de verre que nous avons recueillis, un seul nous a semblé digne d'être figuré. Il semble se rapporter au fond d'un flacon cassé, orné de côtes en relief. Il est d'une teinte verdâtre (pl. IV, fig. 40).

### *Objets en bronze.*

Sphinx, profil et face, dessiné aux deux tiers de la grandeur réelle (pl. II, fig. 11 et 15).

Un bouton ou tenon, affectant la forme d'un umbo de bouclier, orné d'une rosace au centre, face et profil aux deux tiers (pl. II, fig. 10).

Belle fibule en mosaïque, avec ardillon en fer. Le dessin est formé par la juxtaposition de petits cubes tantôt bleus, blancs, ou de couleur rouge brique pâle. Grandeur réelle, vue sur les deux faces (pl. IV, fig. 1).

Voici, du reste, la description d'une fibule semblable, trouvée à Lorentzen (2) par M. le pasteur Ringel, et que l'on peut lire dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* (3) :

« Dans une tombe d'enfant (4), M. Ringel a trouvé, placée près de la tête, une petite plaque de bronze de 54 millimètres de diamètre, recouverte d'une admirable mosaïque ; ce bijou (sans doute une fibule) est malheureuse-

---

(1) M. HAGEMANS, *Un cabinet d'amateur*.

(2) Lorentzen, arrondissement de Saverne (Bas-Rhin).

(3) T. I, 2<sup>e</sup> livraison, 1862, p. 70.

(4) Il s'agit ici d'un cimetière de l'époque franque.

ment un peu ébréché; mais cette brèche peut faire juger de la délicatesse et de la perfection du travail. Les cubes ont à peine 5 dixièmes de millimètre de hauteur, et leur section horizontale varie de 5 dixièmes à 6 dixièmes de millimètre en carré.

» Le dessin, simple et gracieux, est formé par plusieurs carrés de 2 millimètres de côté, disposés régulièrement en quinconce, avec des couleurs variées : blanc, rouge et bleu, qui pénètrent dans toute l'épaisseur des cubes. C'est une mosaïque et non pas un émail.

» Grâce à M. Ringel, et à lui seul, nous possédons un objet d'antiquité peut-être unique dans son genre, du moins pour les contrées de l'est de la France; car, à notre connaissance, les musées de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté ne possèdent rien de comparable dans ce genre. »

(Communication du colonel de Morlet.)

Autres fibules, grandeur réelle (pl. IV, fig. 2 et 3).

Fibule moitié de la grandeur réelle (pl. IV, fig. 28).

Anneau aux deux tiers (pl. IV, fig. 4).

Plaqué à tenon, percée de trous sur les bords, destinés peut-être à livrer passage au fil qui devait fixer cet ornement sur le cuir ou l'étoffe (pl. IV, fig. 5).

Plusieurs boutons à un ou deux tenons, à la moitié de la grandeur réelle, de diverses formes et de différentes grandeurs (pl. IV, fig. 6, 7, 8, 9, 15, 16, 17, 18, 19, 59 et 41).

Bague avec chaton en verroterie (pl. IV, fig. 44), grandeur réelle.

Chaton agrandi de la même bague (pl. IV, fig. 42).

Garniture (pl. IV, fig. 45 et 44).

Partie supérieure d'un manche de clef ou de tout autre instrument (pl. IV, fig. 20), à la moitié.

Cuiller en une sorte de métal blanc, étain ou potin, vue des deux côtés (pl. IV, fig. 26 et 27), grandeur réelle.

Épingles à cheveux (pl. IV, fig. 29 à 56 et 54, 55 et 56), grandeur réelle.

« Les femmes, dit Tertullien, tournent leurs cheveux à droite et se servent pour cela d'une aiguille qu'elles manient délicatement pour agencer leurs cheveux : la raie qu'elles laissent sur le devant les fait reconnaître pour femmes mariées » (1).

Pince à épiler ou valsella. Une pince à peu près identique à la nôtre a été trouvée à Strée par M. Van Bastelaer. Voici l'explication qu'il donne au sujet de cet objet et de la manière dont on l'employait :

« ... Quant à l'avulsion, on arrachait (vellere), au moyen de petites pinces (valsella), certains poils malencontreux, ou le poil follet des bras, des jambes, de la figure et des autres parties du corps. C'était d'usage chez les hommes (spécialement chez les hommes efféminés) (2), et même pour la toilette des femmes (3). On épilait surtout les aisselles.

» Les pâtes servaient à « depilare » ou à « lœvare », et non à « evellere », comme la pince. Ce dernier mot implique l'arrachement, tandis que les premiers marquent l'épilation sans acte violent, mais seulement par l'action désorganisa-

---

(1) *Musée Ravestein*, petit catalogue, p. 254.

(2) Voir Marti., ép. II, 29 ; II, 62 ; III, 65 ; III, 74 ; V, 61 ; VIII, 47 ; VIII, 52 ; XII, 58. Juv. Sat., IX et XI.

(3) Voir Marti., ép. IX, 28 ; X, 90.

trice d'une drogue qui fait tomber le poil (1). Or, l'évulsion était plus employée que l'autre mode d'épilation » (2) (pl. IV, fig. 57), grandeur réelle.

Plaque ronde avec tête en relief d'un côté (tête de Jupiter Ammon ?), peut-être une fibule (pl. IV, fig. 55, au deux tiers de la grandeur réelle).

Ustensile dont la destination nous est inconnue (pl. IV, fig. 58).

### *Monnaies.*

1. Grand bronze, Faustine I (Pii). DIVA FAVSTINA. Tête à droite.

R) AE(TE)RNITAS S. C. Divinité à droite tenant un globe et appuyée sur un gouvernail. Cohen, n° 11841 ? (Pl. V, fig. 4).

2. Caracalla, argent. IMP. CAES. ANTONINVS AVG. Tête à droite.

R) FIDES EXERCITVS. Une divinité assise devant une enseigne et en tenant une autre de la main gauche. Cohen, n° 52 (fig. 2).

3. Vespasien, argent. IMP. CAESAR VESP AVG. Face à droite. (Inscription à rebours).

R) Caducée ailé. PONTIF MAXIM, Cohen, n° 267 ? (fig. 3).

4. Galba : imp. SER SVLP GALBA CAES AVG, tr. p. Face à droite.

R) LIBERTAS PUBLICA. S C. Divinité debout regardant à gauche. Cohen, n° 145 ? (fig. 4).

---

(1) Voir Marti., ép. I, 65 ; III, 75 ; IX, 28.

(2) VAN BASTELAER, *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, p. 197-199.

5. Trajan. IMP. CAES NERVA TRAJAN AVG GERM PM. Face à droite.

R) Tr. pot. (III) COS II (I)? S. C. Divinité debout à gauche (fig. 5).

6. Époque de Constantin. Cfr., pour le revers, Cohen, n° 555 (pièce de Constantin) (fig. 6).

7. République, argent. Médaille consulaire de la famille Renia. Eckel, V, p. 291 : Un bige attelé de boues. C. REN.

R) Nouveau, inédit (fig. 7).

8. Trois monnaies frustes en bronze, dont un Hadrien ... AVG COS. Face à droite.

R) Divinité regardant à gauche (fig. 8).

9. Trois pièces de l'époque de Tétricus et de Claude II (268 à 275). Frustes et non dessinées.

10. Trois pièces, époque d'Auguste et de Tibère. Une seule a été figurée; la plus grande. Tête à droite, avec inscription illisible.

R) Espèce d'autel entre deux lettres. Inscription également illisible (fig. 9).

Voici la description des deux autres : Tête à gauche, inscription fruste.

R) Autel et la lettre C, en dessous : ....QVIDENT..... Tête à droite; inscription illisible.

R) Espèce d'autel avec ornements. Inscription illisible.

11. Constantin II, mort en 540. CONSTANTINVS IVN(ior) N(obilis) C(onsul). Tête à droite.

R) BEATA TRANQVILLITAS, autel sur lequel est marqué VOTIS XX, entre les lettres S. C. Boule sur l'autel. En dessous PLC. Cohen, n° 82 (fig. 10).

12. Constantin. IMP. CONSTANTINVS (p. f.) AVG.  
Tête à droite.

R) SOLI INVICTO COMITI. Personnage debout entre les lettres S. F., en dessous TARL. Cohen, n° 474 (fig. 41).

13. Grand bronze d'Hadrien. IMP. cæsar TR(ajan) hadrianus aug. Face à droite.

R) p. M. TR. p. cos. III; les lettres S. C. Divinité debout, à gauche, tenant un .... et une haste. Cohen, n° 180? (pl. V, fig. 12).

14. Constantin II. CONSTANTINVS IVN. NOB. C.  
Tête à droite.

R) CAESARVM NOSTRORVM, autour d'une couronne. Champ : VOT. X. Exergue : STR, croissant (fig. 15).

15. Constantin. IMP. CONSTANTINVS (aug.). Tête à droite.

R) SOLI INVICTO COMITI. Divinité debout, à gauche, tenant une palme? et un globe, entre les lettres T F. Exergue : BTR (fig. 14).

Deux pièces de monnaie trouvées dans les environs nous ont été remises par des paysans pendant que nous explorions le champ des Sarrasins. Nous croyons utile de les figurer ici.

16. La première, en bronze (pl. II, fig. 48), a été trouvée aux Sarrasins en 1876. C'est un Antonin (86-161 après J.-C.).

17. La seconde (pl. II, fig. 19), est une petite pièce de Sabina, femme d'Hadrien (76-158 après J.-C.). Elle a été trouvée dans le jardin des demoiselles Noël, à Braives, et porte pour inscription : SABINA AVGVSTA HADRIANI AVG. P.....

R) Personnage assis, avec les mots : CONCORDIA AVG.

*Ustensiles en fer.*

Toute la ferraille habituelle que l'on retrouve en fouillant les ruines des villas :

Une serrure (pl. IV, fig. 44, au tiers de la grandeur réelle).

Deux clefs semblables à nos clefs modernes (fig. 45 et 46, au tiers).

Un instrument en fer, dont nous ne pouvons deviner l'usage (fig. 47, au quart).

Une autre clef à panneton denté (fig. 48, à la moitié).

Deux espèces de chausse-trapes (stimuli?) (fig. 49 et 66, au tiers).

Le fer d'une hache (fig. 51, au cinquième), trouvée dans le même puits que la cruche à anse, en terre jaune, figurée à la pl. III, fig. 4.

Un morceau de fer au travers duquel est passé un anneau (pl. IV, fig. 57, à la moitié).

Une sorte d'instrument de jardinage, houe, rasette (fig. 60, au tiers).

Une charnière avec les clous qui la fixaient au montant en bois (fig. 62, au tiers).

Une anse de seau (fig. 65, au septième).

Divers objets dont la destination nous est inconnue (fig. 64, 65 et 68).

Un crampon ou attache (fig. 67, au quart).

Un beau style à écrire (fig. 69, grandeur réelle).

Enfin, deux longues tiges pointues et dont l'extrémité inférieure présente une douille destinée à recevoir un manche en bois.

*Objets en pierre, en os, etc.*

Trois pierres à aiguiser (pl. IV, fig. 21, 22 et 59).

La moitié d'une sorte de tube en os, tout imprégné d'oxyde de cuivre (fig. 52, à la moitié), et un os long perforé (fig. 42, au cinquième).

Maintenant, si l'on veut ajouter à ces derniers objets des fragments de toutes espèces, n'offrant par eux-mêmes aucun intérêt et indéterminables pour la plupart, on aura dressé le bilan des fouilles faites aux Sarrasins, fouilles bien incomplètes, puisqu'elles n'ont été pratiquées que sur un espace restreint comparativement à celui sur lequel elles auraient pu porter. Nous avons fait remarquer, en effet, au commencement de cet article combien le champ qui porte ce nom significatif est étendu et combien étaient nombreux les débris qui en recouvraient la surface. N'est-il pas naturel, dès lors, d'admettre l'existence dans ces parages, à l'époque qui nous occupe, de vastes constructions qu'aurait exigées l'importante exploitation agricole, avec logis particulier, d'un riche colon romain; ou bien encore, étant donné le voisinage immédiat de la chaussée, d'un de ces établissement (mansiones, mutationes) que l'administration impériale avait fait construire le long des routes et où, munis d'une permission spéciale et personnelle (diploma, evectio) de l'autorité supérieure, les agents militaires ou fiscaux et même les simples particuliers pouvaient changer de chevaux et s'héberger (1).

---

(1) Il existe encore aujourd'hui, le long de la voie romaine d'Arlon à Tongres, un endroit appelé « la Posterie »; on y voit une quantité de débris romains et les murs d'un enclos d'une certaine étendue, qui, croit-on, aurait servi à enfermer les chevaux. Une découverte analogue a été faite en Bretagne, à Petit-Mars.

Quoi qu'il en soit, mansiones ou villa furent anéanties par le pillage et les incendies allumés par les barbares, qui, dès la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, mais surtout au IV<sup>e</sup>, vinrent troubler cette paix profonde à la faveur de laquelle, comme dit Gibbon, sous Trajan, Hadrien et les deux Antonins, les campagnes se peuplèrent de villas confiantes.

L'établissement de Braives a toutefois subsisté jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, puisque nous y avons recueilli une médaille de Constantin II, mort en 540.

Il est possible également que, comme d'autres établissements du même genre (1), il fut détruit une première fois et reconstruit à une époque postérieure.

Les fouilles si fructueuses, et partant si intéressantes, que nous avons pratiquées dans la tombe de Vaux, commune de Vaux-Borset, feront le sujet de l'article suivant.

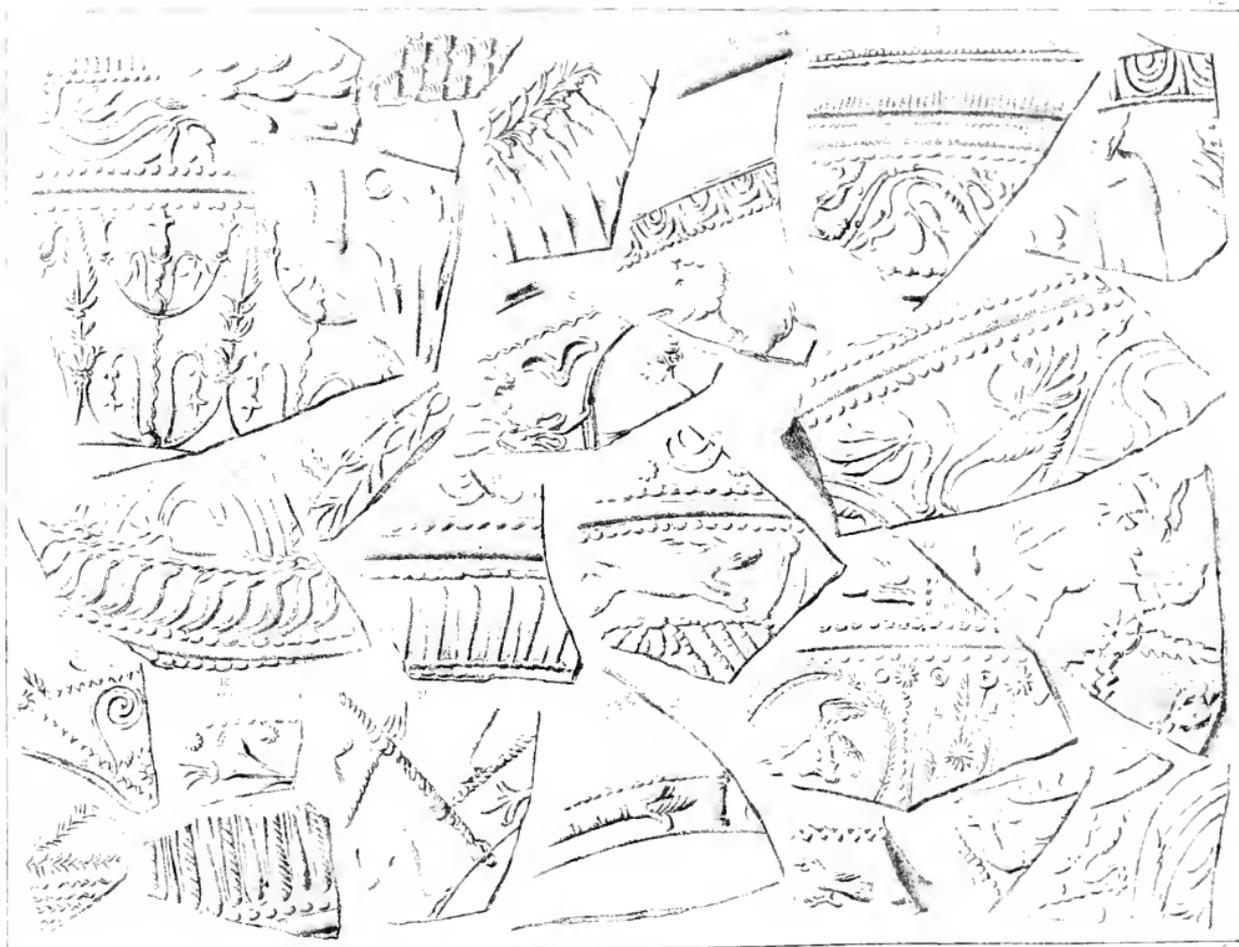
C<sup>te</sup> GEORGES DE LOOZ.

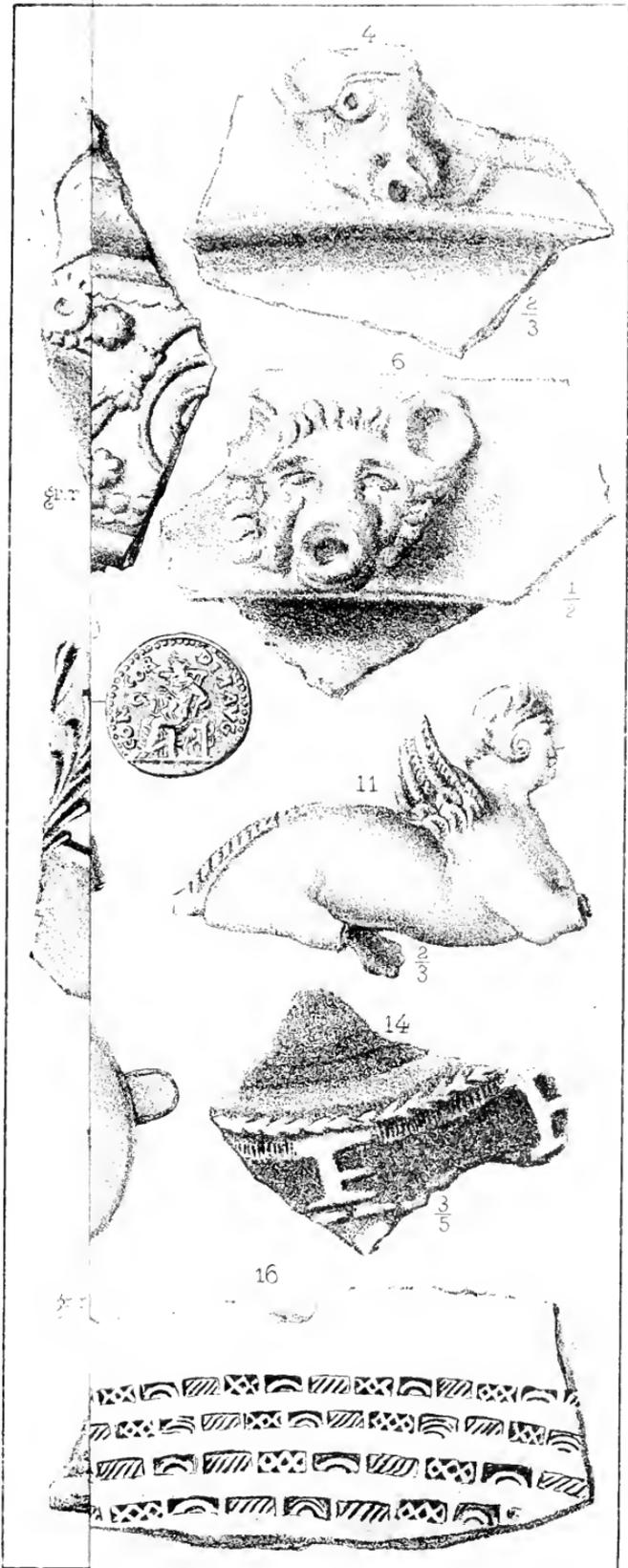
---

(1) La villa belgo-romaine d'Arquennes.

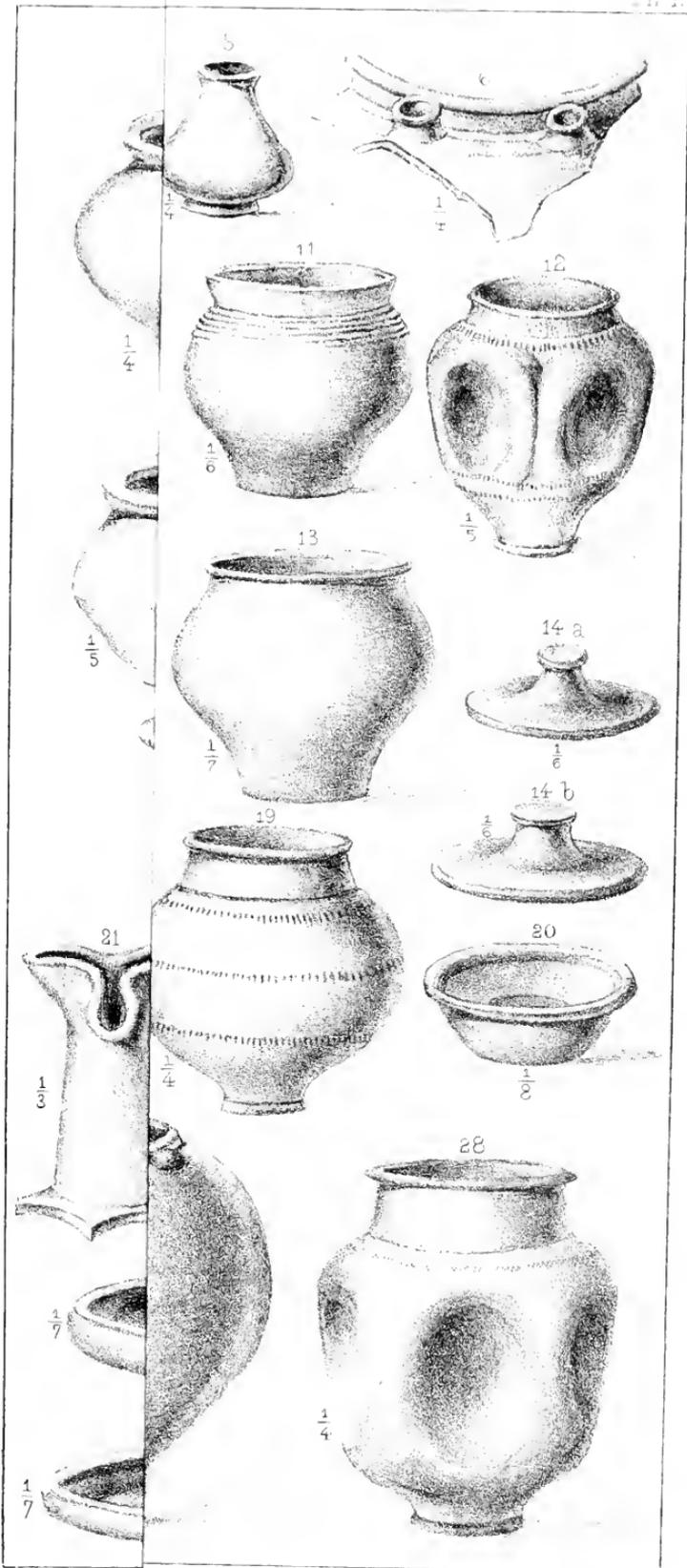
---





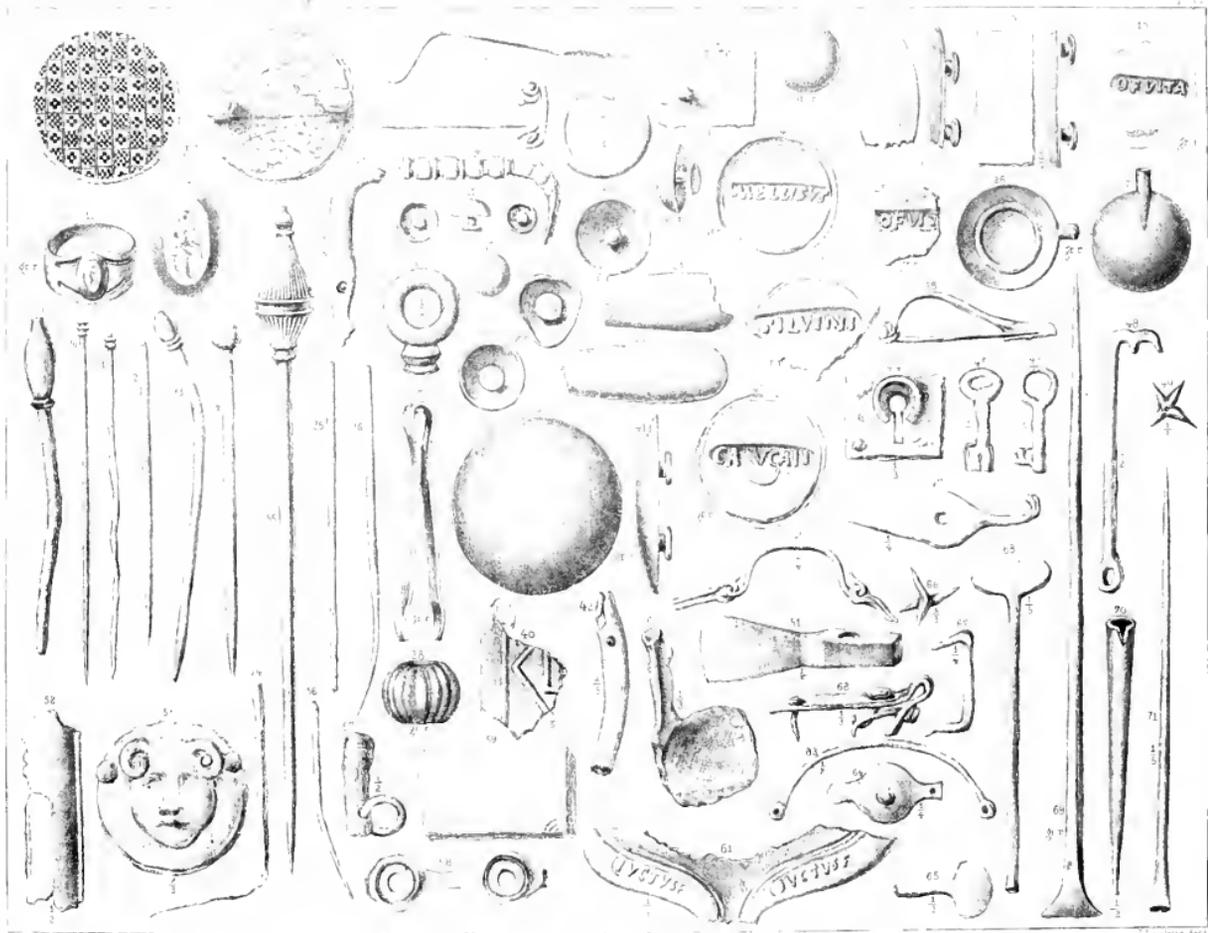
















# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 3, 10, 17 et 24 novembre; des 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 1888.

### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 10 décembre 1888, M. Bordiau, architecte, à Bruxelles, a été nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de Brabant, en remplacement de M. Trappeniers, décédé.

Nomination  
d'un membre  
correspondant.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

- 1° Le dessin d'une verrière à exécuter par M. Capronnier pour l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut);
- 2° Les dessins de verrières à exécuter par le même artiste pour les quatre roses du chœur de l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant);
- 3° Les dessins de deux verrières à placer dans l'église de Desschel (Anvers); auteurs, MM. Stalins et Janssens;

Eglise de  
Sainte-Waudru,  
à Mons.  
Verrière.

Eglise  
de Sainte-Marie,  
à Schaerbeek.  
Verrières.

Eglise  
de Desschel  
Verrière.

Musée royal  
d'antiquités,  
à Bruxelles.  
Statues.

1° Les maquettes des statues d'*Ackerman* et de *Zannequin*, commandées à M. De Rudder pour la décoration de l'escalier du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles, sous la réserve de tenir compte, dans l'exécution des modèles en grand, de certains défauts de proportion que présentent ces esquisses ;

3° Les modèles, grandeur d'exécution, des statues de *Henri de Flandre*, empereur de Constantinople, et d'*Arnould*, comte d'Aerschot, par M. Namur ; de *Baudouin Bras de Fer* et de *Jean I<sup>er</sup>*, duc de Brabant, par M. Auguste Vandekerckhove (Saïbas), pour la décoration du même escalier ;

Square  
du Petit-Sablon,  
à Bruxelles.  
Statues.

6° L'exécution en marbre des statues de *Corneille De Vriendt* et de *Bréderode*, commandées respectivement à MM. Jules Pecher et Van Rasbourgh, pour le square du Petit-Sablon, à Bruxelles.

Eglise  
de Notre-Dame,  
à Bruges.  
Tombeaux.

— Des délégués ont profité d'un voyage à Bruges pour examiner les propositions du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, tendantes à transférer dans l'ancien portail, servant actuellement de baptistère, les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de Marie-de-Bourgogne, qui se trouvent dans une chapelle attenante à la sacristie.

Il résulte de cet examen que le nouvel emplacement proposé pour les mausolées est mieux aménagé que la chapelle où ils se trouvent actuellement ; il est plus spacieux et il est mieux éclairé. Toutefois, les délégués ne pensent pas qu'il soit convenable d'y transférer les tombeaux ; s'il y a lieu de les déplacer, il serait opportun, semble-t-il, de les rétablir dans le chœur de l'église, où ils se trouvaient anciennement.

Les délégués ont cru devoir appeler l'attention du conseil de fabrique sur l'état déplorable dans lequel se trouvent les toitures du portail précité; les ardoises sont enlevées sur un grand nombre de points et les eaux pluviales ont déjà pénétré au travers des voûtes. Il suffirait d'une dépense peu importante pour remettre la toiture en bon état.

— Des délégués ont examiné, dans la salle des assises, Palais de justice d'Anvers. Décoration. au palais de justice d'Anvers, le panneau peint représentant *la Purge criminelle*, exécuté par M. K. Ooms.

Ils sont d'avis, sous certaines réserves de principe, que cette œuvre est consciencieusement exécutée et s'accorde bien, dans sa tonalité générale, avec la composition déjà placée de M. Van der Ouderaa.

— Des délégués ont inspecté, dans l'église de Saint-Eglise de Saint-Martin, à Hal. Peintures murales. Martin, à Hal, les peintures murales découvertes lors du débadigeonnage, et dont une partie a été restaurée, notamment dans une chapelle à la gauche de l'abside.

Le travail de restauration a été effectué sur l'ordre de l'ancien doyen, qui en a supporté les frais. Cette opération n'a été faite qu'à titre d'essai, afin qu'on pût se rendre compte de l'effet que produirait le rétablissement de la décoration. Bien que les membres du conseil de fabrique, présents à l'inspection, aient assuré que le travail opéré a été exécuté conformément aux indices découverts, il a paru aux délégués qu'on n'était pas resté dans les tonalités anciennes, surtout pour le fond rouge intense sur lequel se détachent les compositions.

Comme on ne possède pas de fonds pour continuer la restauration de ces peintures, les délégués ont émis l'avis qu'il n'y a pour le moment aucune suite à donner à l'affaire.

Les délégués ont rappelé au conseil de fabrique le passage du rapport du 27 mars 1886, par lequel on a conseillé d'enlever la base moderne qui supporte la croix triomphale placée à l'entrée du chœur et qui cache la plus belle partie de l'église; la croix seule pourrait rester suspendue et les figures de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean seraient posées sur des consoles appliquées contre les piliers de l'entrée du chœur. Cette disposition permettrait de faire disparaître, en même temps que la base moderne de la croix, la poutre qui la soutient et qui paraît être aussi une ajoute récente.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Hôtel de ville  
de Lessines.

1<sup>o</sup> Le projet présenté par M. l'architecte Puchot pour la reconstruction du bâtiment servant d'hôtel de ville et de justice de paix, à Lessines;

Hôtel de ville  
de Termonde.

2<sup>o</sup> Le projet dressé par M. l'architecte Bouwens pour la restauration de l'hôtel de ville de Termonde.

Hôtel  
Gruuthuuse,  
à Bruges.

— Des délégués ont inspecté, le 25 novembre 1888, les travaux de restauration effectués à la façade sud d'un corps de bâtiment donnant sur le canal et faisant partie de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

Ils sont d'avis que ces travaux, qui sont sur le point d'être terminés, ont été exécutés avec soin et qu'il y a lieu de les approuver.

— Les mêmes délégués ont examiné les travaux d'aménagement intérieur de l'aile orientale de cet édifice, où l'on se propose, entre autres, d'installer une importante collection de dentelles.

Ils ont constaté que ces travaux sont parfaitement exé-

cutés; mais il résulte des déclarations de M. l'architecte De la Censerie que la restauration précitée a rencontré un grand nombre d'imprévus et que le chiffre du devis sera notablement dépassé.

— Le 5 février 1887, la Commission a approuvé le devis<sup>Halle de Bruges.</sup> des travaux de restauration à effectuer aux deux tourelles d'angle de la façade orientale de la tour des Halles, à Bruges, et aux faces correspondantes entre la première et la deuxième balustrade.

Lorsque les échafaudages ont été placés, l'architecte, M. De la Censerie, a pu constater que ces parties de l'édifice étaient plus endommagées qu'on ne le pensait et qu'au lieu de se borner à une simple restauration, il faudra procéder à la reconstruction des flèches des tourelles. En procédant à l'enlèvement des parties endommagées des parements, il a reconnu que la maçonnerie intérieure, qui ne se compose que d'un simple remplissage de déchets, tombe littéralement en poussière et menace de s'écrouler complètement.

Les délégués qui ont inspecté la tour, le 25 novembre 1888, n'ont pu, à cause de la violence du vent, monter sur les échafaudages, mais ils ont pu constater toutefois, à la suite de renseignements fournis par l'architecte, qu'il est indispensable de renouveler entièrement les flèches des tourelles.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Le projet de construction d'un presbytère à Transinne (Luxembourg);

Construction  
et restauration  
de presbytères.

2° Le projet de construction d'un presbytère à Donck sous Eeckeren (Anvers);

5° Le projet d'appropriation du presbytère de Lombartzyde (Flandre occidentale);

4° Le projet de divers travaux à exécuter au presbytère de Zuydschote (Flandre occidentale).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur des projets relatifs à la construction d'églises :

Eglise de Meux. 1° A Meux (Namur), sous réserve de tenir compte, au cours de l'exécution des travaux, de quelques modifications de détail; architecte, M. Stassin;

Eglise de Grandménil. 2° A Grandménil (Luxembourg); architecte, M. Michaux;

Eglise d'Uykerke. 5° A Uykerke (Flandre occidentale), à la condition de donner moins de hauteur à la sacristie, dont le toit masquerait trop les fenêtres du chœur; architecte, M. De Rym.

Ont aussi été approuvés les projets de construction :

Eglise de Woesten. 1° D'un nouveau beffroi pour l'église de Woesten (Flandre occidentale);

Eglise de Weert. 2° D'un paratonnerre pour la tour de l'église de Weert (Anvers).

Ameublement d'églises. Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Esschenbeek sous Hal (Brabant) : maître-autel;

Saints-Jean-et-Nicolas, à Schaerbeek (Brabant) : deux confessionnaux;

Saint-Léonard, à Léau (Brabant) : maître-autel avec baldaquin et stalles;

Rillaer (Brabant) : deux autels latéraux,

Et Ingoyghem (Flandre occidentale) : refonte d'une cloche fêlée.

— Sous la date du 24 novembre 1888, la Commission a adressé à M. le Ministre de la justice le rapport ci-après : Rapport adressé à M. le Ministre de la justice

« On nous soumet fréquemment des projets d'églises conçus par des personnes inexpérimentées et qui laissent notablement à désirer non seulement sous le rapport du goût, de l'originalité et des proportions, mais encore au point de vue de la solidité.

» Nous devons convenir cependant que les projets défectueux n'ont pas toujours pour cause l'incapacité de leurs auteurs. Des conseils de fabrique imposent parfois à l'architecte un programme qui ne peut être réalisé convenablement au moyen des ressources dont ils disposent. Souvent on exige aussi un édifice de proportions exagérées, d'un style coûteux et d'une ornementation fastueuse. Il va de soi qu'on ne peut arriver à un résultat que par des économies réalisées soit sur la qualité des matériaux, soit sur la solidité de la construction, c'est-à-dire en réduisant à l'excès l'épaisseur des murailles et des points d'appui.

» L'habitude d'adjuger la construction des édifices au plus bas soumissionnaire, et quelquefois même à des personnes dépourvues des aptitudes nécessaires pour mener à bien ces sortes d'entreprises, ne produit pas de moindres inconvénients.

» Enfin, l'absence d'un conducteur de travaux capable donne lieu à des fraudes journalières : des matériaux de qualité médiocre sont mis en œuvre et l'on a recours à des subterfuges qui ont pour conséquence des vices de construction.

» Il est certain que des édifices érigés dans de telles conditions ne peuvent avoir qu'une durée très limitée. C'est ainsi qu'on voit des églises de construction récente exiger déjà d'importants travaux de consolidation et même de reconstruction; d'autres s'écroulent au cours même de leur construction.

» La fréquence des faits que nous signalons nous mettra dans la nécessité de redoubler de sévérité et de proposer à l'avenir le rejet de tout projet conçu dans ces conditions fâcheuses. Vous estimerez sans doute, Monsieur le Ministre, que l'autorité supérieure devra leur refuser sa sanction et qu'il importe surtout qu'elle ne permette pas qu'on se passe d'un conducteur de travaux. Les visites de l'architecte n'ayant lieu qu'à des intervalles assez éloignés, ne peuvent suffire pour prévenir des fraudes et encore moins pour réparer celles qu'on a eu le temps de cacher et dont il ne peut soupçonner l'existence. »

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

Eglise  
de Willebroeck.

1<sup>o</sup> Le projet de restauration de la tour de l'église de Willebroeck (Anvers); architecte, M. Blomme;

Eglise  
et presbytère  
de Chaudfontaine

2<sup>o</sup> Les plans des travaux d'amélioration à effectuer à l'église et au presbytère de Chaudfontaine (Liège); architecte, M. Joliet;

Eglise de  
Stuyvekenskerke

3<sup>o</sup> La restauration, par voie de régie, de l'église de Stuyvekenskerke (Flandre occidentale); architecte, M. Buyck;

Eglise de Grimde.

4<sup>o</sup> Le devis estimatif des travaux de restauration de la tour de l'ancienne église de Grimde sous Tirlemont (Brabant); architecte, M. Verheyden;

3° Le projet de restauration de l'église de Saint-Nicolas, de Saint-Nicolas, à Dixmude.  
à Dixmude (Flandre occidentale); architecte, M. Geirnaert;

6° Le compte des travaux de restauration exécutés en Eglise de Walcourt. Compte.  
1887 à l'église de Walcourt (Namur).

— Des délégués ont inspecté, le 4 décembre 1888, les Eglise de Dinant  
travaux de restauration exécutés pendant la dernière campagne à l'église primaire de Dinant (Namur).

Les travaux effectués ont eu pour objet l'achèvement de la restauration de la face latérale nord de l'édifice; on a aussi entamé la restauration du grand portail principal du côté ouest.

L'exécution de ce dernier travail exigera très probablement le renouvellement complet du grand arc extérieur du portail, dont les pierres sont très avariées.

En démolissant le remplissage ajouté à une époque inconnue au-dessus de cet arc, on a découvert des traces d'un gâble qui surmontait autrefois le portail; il conviendra de le rétablir d'après les données existantes.

Les délégués n'ont eu aucune observation à présenter sur les travaux exécutés en dernier lieu, qui ont été conduits avec un soin scrupuleux.

— Les mêmes délégués se sont rendus à Bouvignes pour Eglise de Bouvignes.  
inspecter l'église paroissiale. Ils ont constaté que cet édifice exige des travaux urgents de restauration et que la rampe qui y donne accès, vers le sud, doit être entièrement reconstruite.

Le projet soumis comporte, avec un escalier menant directement vers l'entrée sud, la construction d'une rampe aboutissant par un détour au même point; cette rampe est destinée aux convois mortuaires et aux processions, dont

l'accès à l'édifice par un escalier de 45 marches serait impraticable.

Après examen des lieux, les délégués ont été unanimes à reconnaître que le projet de M. Flémal est bien compris et qu'il y a lieu d'en proposer l'adoption. L'entrée de l'escalier débouche directement sur la place publique, et il constituera, en même temps qu'un embellissement, un travail d'utilité réelle et même d'assainissement, l'éroulement du mur de soutènement de la rampe actuelle ayant mis à nu les terres de l'ancien cimetière.

La situation déplorable des abords de l'édifice contraste avec l'aspect pittoresque de la place, sur laquelle s'élève un intéressant édifice du xvii<sup>e</sup> siècle, que l'administration communale vient d'acquérir pour l'approprier en hôtel de ville.

En ce qui concerne les travaux de réparation à effectuer à l'église, il y a lieu de les approuver également, et la dépense à faire, qui est estimée, y compris la construction de la rampe et de l'escalier, ainsi que l'achat et la démolition de masures adossées au chœur, à fr. 25,168-02, paraît en rapport avec les travaux à faire.

Eglise  
de Walcourt.

— Des délégués se sont rendus à Walcourt (Namur) pour examiner diverses questions relatives à la restauration de l'église paroissiale et à l'emplacement à assigner à la nouvelle sacristie.

Après avoir examiné successivement les questions à résoudre, les délégués ont cru devoir s'arrêter aux conclusions ci-après :

Il y a lieu, avant tout, de faire l'acquisition de la maison adossée à la façade principale dans le prolongement de

l'annexe faisant suite au bas-côté de droite. La démolition de cette maison est indispensable et urgente pour entamer la restauration d'une partie de l'édifice complètement ruinée et dont la toiture et un fragment de mur se sont effondrés.

Il est également urgent d'entamer la restauration de toute la façade principale et de la tour ; les parements sont en mauvais état et détachés du noyau en un grand nombre de points. La flèche est aussi très dégradée et sa toiture devra être renouvelée au plus tôt.

Pour la continuation de la restauration, l'architecte devra tenir compte des observations qui ont déjà été faites au sujet de la taille des pierres, qui est trop régulière.

Lorsque ces ouvrages seront effectués, il importera d'aviser à acquérir les maisons qui longent la rue dite « Derrière l'Église » jusqu'à la ruelle qui descend par un escalier vers le petit portail latéral sud. La démolition de ces bâtiments dégagera la belle façade sud de l'édifice et procurera, sur le terrain de l'ancien cloître, un emplacement pour une nouvelle sacristie, si cette construction est reconnue indispensable pour remplacer celle qui existe et dont l'état d'humidité est très préjudiciable à la conservation des ornements. La nouvelle sacristie ne pourrait être adossée à l'église ; elle y serait reliée par un couloir, afin de ne masquer aucune partie de l'édifice.

Une autre question touchant la restauration de l'église a été soumise aux délégués : c'est celle de l'établissement d'un accès à l'étage du bâtiment dit « la Trésorerie ». L'examen des lieux a démontré que cet accès avait lieu autrefois par la tourelle d'escalier conduisant aux combles du transept sud, au moyen d'un débouché en encorbellement dans l'angle

intérieur du transept. Il suffira de rétablir cette communication.

Les orgues doivent être renouvelées ; placé dans la tour, le buffet masque la belle rose romane de la façade. Les délégués, consultés par le conseil de fabrique sur le meilleur emplacement, ont proposé la baie qui s'ouvre dans le transept sud au-dessus d'une chapelle.

Le rapport du 50 juillet 1887 signale la vulgarité du mobilier de l'église de Walcourt. Il paraît nécessaire de s'occuper aussi de le renouveler pour le mettre en rapport avec le jubé restauré et les stalles gothiques du chœur. L'architecte devrait être invité à dresser un plan d'ensemble de tout ce mobilier et de la clôture du pourtour du chœur. On devrait aussi comprendre le chemin de la croix dans ce plan d'ensemble, afin de déterminer l'emplacement des stations, leur dimension et le degré de relief que devront avoir les sujets. Cette précaution paraît d'autant plus nécessaire que l'esquisse d'une station, exécutée à titre d'essai par M. Verdeyen, affecte des dimensions et un relief qui semblent trop prononcés.

En résumé, les délégués pensent qu'il y a lieu d'inviter le conseil de fabrique à faire faire par son architecte une étude complète des travaux mentionnés ci-dessus, divisés par catégories, afin de mettre l'autorité supérieure en mesure de décider non seulement dans quel ordre les travaux seront exécutés, mais aussi la répartition de la dépense par exercice.

Les délégués ne peuvent que former le vœu de voir les administrations intéressées faire tous les sacrifices possibles pour achever sans retard la restauration complète et le

dégagement de l'église de Walcourt et pour lui procurer un mobilier en rapport avec l'importance artistique de ce remarquable monument.

— Les délégués qui se sont rendus à Bruges, le 25 novembre 1888, ont inspecté les travaux de restauration effectués à l'église de Saint-Gilles.

Eglise  
de Saint-Gilles,  
à Bruges

Ces ouvrages, qui consistent dans la reconstruction de la sacristie et la restauration tant intérieure qu'extérieure de l'église, sont très bien exécutés; l'attention des délégués a cependant été appelée sur l'abus qui a été fait des croix dont on a orné certaines parties extérieures de l'édifice; on en a placé non seulement sur la pointe de chaque pignon, mais encore au pied du rampant de ceux-ci et même sur le pignon de la sacristie, où cet emblème religieux est surtout déplacé. Ils croient aussi devoir appeler l'attention sur les verrières peintes placées dans les fenêtres de l'édifice et qui proviennent de dons de paroissiens. Ces verrières, œuvres d'un artiste étranger, sont dépourvues de tout mérite artistique et n'auraient certes pas reçu l'approbation de la Commission si les projets lui avaient été soumis avant l'exécution.

En ce qui concerne les travaux d'ameublement artistique, rien n'a été effectué jusqu'à ce jour; ces ouvrages ne sont même pas commandés. Le conseil de fabrique a cru devoir, et avec raison, commencer par les travaux les plus urgents, c'est-à-dire par la restauration de l'édifice.

Le débadigeonnage intérieur a mis à jour des colonnes en pierre et des piédroits et arcades en briques d'une conservation parfaite et dont le ton varié produit le plus heureux effet.

Il serait extrêmement intéressant de poursuivre cette

opération dans le chœur, où les colonnes sont recouvertes d'un enduit marbré qui contraste avec la belle coloration naturelle des piliers et arcades de la nef et du transept.

*Le Secrétaire Général,*  
**J. ROUSSEAU.**

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
**WELLENS.**

---

# LE TOMBEAU DE JACOB VAN MAERLANT

A DAMME (1).



Le congrès tenu à Bruges, en aout 1887, par la « Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie », a émis un vœu tendant « à ce que le Gouvernement accorde un subside au conseil de fabrique de l'église de Damme pour mettre dans un état convenable, la place voûtée qui servait autrefois d'entrée dans cette église et pour y élever un monument funéraire à la mémoire de Jacob van Maerlant, qui, d'après un document digne de foi, y a été enterré » (2).

M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics, désirant connaître « quelle serait la dépense approximative à laquelle donneraient lieu les travaux projetés et quelles seraient la nature et l'importance du monument à ériger à la mémoire de Jacob van Maerlant », chargea M. le Gouverneur de la Flandre Occidentale de prendre, à cet égard, l'avis du Comité provincial des monuments.

Invité, de concert avec notre collègue, M. de la Censerie, à présenter un rapport sur cette affaire, nous avons dû,

---

(1) Rapport présenté au Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour la Flandre occidentale et adopté par celui-ci en séance du 9 janvier 1889.

(2) *Compte rendu des travaux du Congrès...*, par LÉON DE FOËRE, secrétaire. Bruges, 1888, p. 224.

tout d'abord, chercher à élucider les deux points suivants :

1<sup>o</sup> Jacob van Maerlant a-t-il été inhumé sous la tour de l'église de Damme ?

2<sup>o</sup> Quel était le caractère du monument qui jadis couvrait son tombeau ?

La réponse à ces deux questions est fournie par les documents historiques que nous allons étudier.

Appuyée sur ces prémisses, l'archéologie est à même de déterminer d'une manière précise, ce qu'il conviendrait de faire pour réaliser le vœu du congrès archéologique de Bruges.

## I.

Les rares renseignements biographiques que l'on possède sur celui auquel, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, on reconnaissait le titre glorieux de « père de la poésie flamande »,

. . . . . die vader  
is der dietscher dichtren algader (1),

ont été recueillis, étudiés et discutés par les hommes les plus compétents (2). Si l'on a pu mettre en doute — apparemment sans raison — que Damme ait été son berceau, tous s'accordent pour reconnaître que c'est là qu'existe son tombeau. Les preuves, à cet égard, sont nombreuses et décisives.

---

(1) *Der Ielen Spieghel*, l. III, c. 15, v. 120.

(2) On trouvera dans le mémoire (récemment couronné par l'Académie royale flamande) de J.-D.-D. PETIT, *Biographie der middelnederlandsche taal- en letterkunde*, Leide, 18-8, l'indication de 45 ouvrages spécialement consacrés à l'histoire de van Maerlant, sans compter les études placées en tête des éditions de ses ouvrages, ni les notices insérées dans des recueils biographiques.

Dans la traduction latine du *Wapene-Martin*, qu'un certain Jan Buckelare composa, au xiv<sup>e</sup> siècle, on trouve ces mots adressés au poète :

„ In Dam fossa tui lecti  
„ Sub campanis. . . . „ (1).

Au xvi<sup>e</sup> siècle, l'annaliste gantois Marcus van Vaernewyck se rappelait probablement ces vers, lorsqu'il parle de :

„ Jacob van Meerlant die onder de cloeke begraven licht... „ (2)

Un autre témoin, contemporain du précédent et plus pertinent encore, puisqu'il affirme de science personnelle, est Jean-Baptiste van Belle, docteur en l'un et l'autre droit, premier conseiller-pensionnaire et greffier de la ville de Bruges. Dans un document que nous reproduisons plus loin, il certifie avoir vu, en 1556, et reconnu, en 1584, le tombeau de van Maerlant « *quod sub campanili situm est in majori templo* » ; ou plutôt, comme il le dit plus loin : « *in ingressu templi.* »

Cette affirmation est reproduite, en 1666, par Nicolas Rommel, le célèbre pensionnaire et greffier du Franc de Bruges. Il traduit le document ci-dessus par les mots : « *ten Damme, in de Prochiekercke, onder den torre* », et ajoute que, depuis une vingtaine d'années, la dalle s'est usée sous les pas de ceux qui entrent à l'église « *door de voetstappen van 't volck de kercke uyt- en ingaende* » (5).

A ces témoignages on pourrait joindre ceux de Sweer-

---

(1) Publié par SERRURE, *Vaderlandsch museum*, t. 1, p. 120, v. 18-20.

(2) *Die historie van België*, l. III, c. XXVI.

(5) Nous reproduisons plus loin cet imprimé.

tius (1), de Foppens (2), de J.-P. van Maele (3), de Lelong (4), de Paquot (5), qui répètent tous que van Maerlant fut inhumé sous le clocher, « *sub campanili* » à Damme.

Au rapport de M. le chanoine Carton « la tradition semblait confirmer que c'était, en effet, là qu'il (Maerlant) avait été enseveli » (6).

Malgré cet ensemble de renseignements fort explicites, quelques doutes ont été soulevés quant à l'emplacement précis de la sépulture du poète.

A la suite de fouilles entreprises sans succès, en 1859, pour retrouver cette tombe, le savant fondateur de la « Société d'Émulation », de Bruges, émit l'opinion que « c'est en vain que l'on avait cherché le tombeau de Van Maerlandt sous la tour, mais qu'il s'était trouvé ailleurs » (7). Dans son mémoire couronné sur *Jacob van Maerlant*, M. C.-A. Serrure s'est rallié à ce système (8).

M. le chanoine Carton avait été amené à émettre cette hypothèse par suite de la découverte, sous la tour, d'un ancien pavement « à environ 40 centimètres au-dessous du sol actuel, dans un état complet de conservation. Ce pavement primitif était fait en briques rouges et en pierres

---

(1) *Athenae belgicae*, Anvers, 1628, p. 567.

(2) *Bibliotheca belgica*, Bruxelles, 1759, p. 526.

(3) *Amphitheatrum virorum illustrium Brugensium*, manuscrit (cite dans *Belgisch museum*, t. I, p. 458).

(4) *Boekzaal der nederduytsche bybels*, Amsterdam, 1752, p. 158.

(5) *Histoire littéraire des Pays-Bas*, t. VII, p. 592.

(6) *Rapport sur les fouilles faites sous la tour de l'église de Damme* (en 1859), dans les *Annales de la Société d'Émulation*, t. I, p. 275.

(7) *Ibidem*, p. 285.

(8) *Jacob van Maerlant*, Gand, 1861, p. 151.

sépulcrales, toutes recouvertes de couches de ciment » (1).

Il résultait, d'autre part, de certains témoignages recueillis par le savant chanoine, d'abord, que « bien des années avant la Révolution française, la dalle de van Maerlant se trouvait debout dans le coin nord-est sous la tour et qu'elle s'y trouvait encore au moment où elle a été vendue, en 1829 » ; ensuite, que la pierre tombale n'avait pas été enlevée du dallage de la nef, lorsque celui-ci fut détruit, entre les années 1794 et 1807. Son rapport conclut de là à ce qu'on aurait déplacé le monument du poète en 1725, date où les bras du transept furent abattus et l'église clôturée par le pignon établi en avant de l'ancien chœur, et à ce qu'« on l'aurait conservé sous la tour dans l'intention de la replacer un jour ailleurs ».

Pour concilier cette hypothèse avec les textes, M. Carton fait remarquer qu'un petit clocher se trouvait jadis sur la croisée du vaisseau de l'église de Damme et que dans le mur terminal nord de ce transept, existait autrefois « une porte et même un portail ». « Ainsi, conclut-il, s'expliquent sans infirmer mon opinion, les expressions des anciens écrivains ».

Même en admettant comme certains les faits sur lesquels s'était cette opinion, nous pensons qu'ils ne sont pas assez pertinents pour justifier la conclusion qu'en veut tirer M. Carton, à l'encontre d'une tradition séculaire, qui se trouve, d'ailleurs, confirmée par l'interprétation la plus naturelle des textes.

Les expressions employées par Jan Bueckelare, que l'on croit avoir été à peu près contemporain de van Maerlant,

---

(1) *Rapport* cité, p. 281-285.

méritent une attention spéciale; malheureusement, M. le chanoine Carton paraît ne pas avoir eu connaissance de ce document. Le traducteur du *Wapene-Martin* dit, en effet, que le grand poète flamand fut inhumé sous les cloches « *sub campanis* »; or, comme M. le professeur Nelis (1) l'a fait justement remarquer, « il n'y avait jamais plus d'une cloche dans les petits clochers placés à la croix d'une église, et, de plus, cette cloche était généralement appelée en latin, non pas *campana*, mais bien « *nola* (en flamand *scelle*) (2). »

Si le terme « *sub campanili* », dont se servent van Belle et ceux qui l'ont suivi, peut prêter à un certain doute, il n'en est pas de même de l'expression « *onder den torre* », employée dans les deux traductions imprimées de ce document (3). Les auteurs de ces publications — tout au moins l'un d'eux, le pensionnaire Rommel, qui certifie avoir vu là le tombeau — auraient évidemment adopté l'expression « *onder het torreken* » s'il se fût agi de la tourelle centrale et non du grandiose beffroi qui précède l'église.

Nous savons aussi que la sépulture de van Maerlant se trouvait à l'entrée de l'église, « *in ingressu templi*, » « *in 't inkommen van de kercke* ». Il est impossible d'admettre que cela s'applique à l'ancien porche, situé à l'extrémité du transept nord, car, étant données les proportions vraiment gran-

---

(1) *Compte rendu des travaux du Congrès de Bruges*, p. 226.

(2) L'exiguïté et la légèreté constructive de ces tourelles ne permettaient d'y installer qu'une cloche de petite dimension. Celle-ci était surtout employée pour « tinter » avant les messes basses et au moment de la consécration de la messe. Césaire de Heisterbach rapporte que le cardinal Guy († à Gand en 1206), étant à Cologne « *præcepit ut ad elevationem hostiæ, omnis populus in ecclesia, ad sonitum nolæ veniam peteret.* » Cité par DE CANGE, *Glossarium*, v<sup>o</sup> *Nola*.

(3) Voir au § II.

dioses du chevet de l'édifice, cette entrée devait se trouver à une grande distance de la croisée que surmontait le petit « campanile ». Or, le tombeau du poète était placé, à la fois, sous le clocher « *sub campanili* » et contre l'entrée « *in ingressu* ».

Ne semble-t-il pas aussi que cette expression générique « l'entrée du temple » doive s'interpréter par la porte principale, celle qui donne accès au vaisseau ? S'il se fût agi d'une entrée latérale, telle qu'une porte pratiquée dans le terminal du transept, la déclaration si précise de van Belle eût certainement contenu quelque indication à cet égard.

Le *Rapport* de M. le chanoine Carton fournit même des indices contraires à la thèse qui en forme la conclusion. On retrouva, en 1859, « le pavement primitif, fait en briques rouges et en pierres sépulcrales, toutes recouvertes de couches de ciment ». La même circonstance s'était présentée lorsque, en 1585, van Belle avait recherché le tombeau, « *quem invenimus, dit-il, calce ac limo oblitum, non differentem a reliquo solo templi* ». Le mélange de « briques rouges et de pierres sépulcrales » explique cet emploi de la chaux ; mais on peut en conclure aussi que le « pavement primitif » avait ultérieurement subi des remaniements par l'insertion successive de dalles tumulaires. Que celle de van Maerlant ait pu être encastrée primitivement dans ce pavement, puis remplacée par d'autres matériaux lorsque, comme nous le rapporterons tantôt, on voulut soustraire cette tombe à l'attention du public, c'est ce qu'admettront aisément tous ceux qui savent combien le sol de nos vieilles églises a été remanié et bouleversé par les inhumations qui s'y succédèrent dans le cours des siècles.

Notons enfin qu'un des témoins cités dans le *Rapport*

de M. Carton, « a souvent assuré . . . qu'il avait vu . . . cette pierre (de van Maerlant) debout dans le coin nord-est sous la tour ». N'est-il pas probable qu'on aura déposé la dalle à cet endroit, parce qu'il se trouvait à proximité de l'emplacement d'où on l'avait arrachée du sol? Peut-on supposer qu'on se soit donné la peine d'amener depuis le fond du transept jusqu'au bas de l'église, cette masse pondéreuse afin de « la conserver sous la tour », alors qu'on s'efforçait d'en détruire le souvenir?

L'opinion formulée par le Congrès archéologique au sujet de l'emplacement exact de la sépulture de Jacob van Maerlant, semble donc parfaitement justifiée.

## II.

Quel était l'aspect du monument qui marquait le tombeau de Jacob van Maerlant?

C'est encore le pensionnaire van Belle qui nous fournit, à cet égard, les renseignements les plus précis. Son témoignage est trop précieux pour que nous omettions de le joindre comme annexe à ce rapport (1). Nous en reproduisons le texte d'après un document manuscrit, qui provient probablement du juriconsulte Rommel et se conserve dans les archives de la famille Stochove. Nous remercions ici M. Ernest Coppie-ters-Stochove, propriétaire à Gand, d'avoir bien voulu nous le communiquer.

Ce texte présente quelques variantes avec celui dont M. le chanoine vande Putte avait pris copie dans un registre con-

---

(1) Voir annexe I.

servé à la cure de Damme, et qui a été édité dans le *Belgisch Museum* (1).

La déclaration du conseiller-pensionnaire de Bruges a également été publiée en traduction flamande. Nous en avons rencontré deux tirages différents, imprimés *in-plano*, en forme de placard.

La première édition est reproduite sous le n° II des annexes ci-après, d'après un exemplaire que M. Coppieters-Stochove a trouvé joint à l'écrit de van Belle.

L'autre édition, dont copie a déjà été donnée par le *Belgisch Museum*, sort des presses du poète brugeois Laurent Doppes. L'exemplaire conservé aux archives de la ville de Gand, porte, en effet, la suscription : « *Tot Brugghe ghedruckt by Laurens Doppes, Boeck-drucker woonende in de Philips-stock-straet.* » L'imprimé n'indique pas de millésime, mais on sait que ce typographe travailla pendant le dernier quart du xvii<sup>e</sup> siècle.

L'étude de ces documents permettra de reconstituer dans tous ses détails le monument funéraire de Jacob van Maerlant.

C'était, dit van Belle, une « dalle de marbre » (*sarcophagus marmoræus*), « de marbre blanc » (*witten marmeren sarck*), ajoute Rommel. Tous deux certifient avoir vu le monument. Néanmoins, le tailleur de pierres qui, en 1850, le débita si malheureusement en menus morceaux, affirme qu'il était « en pierre dite pierre des Écaussinnes » (2).

Il est difficile de concilier des déclarations aussi précises

---

(1) T. I (1838), p. 460.

(2) Rapport cité. (*Annales de la Société d'Émulation*, t. I, p. 285.)

que contradictoires. Nous rappellerons toutefois qu'on rencontre fréquemment dans notre pays des dalles funéraires en pierre bleue, dans lesquelles sont incrustés des fragments de marbre blanc, correspondant à certaines parties du dessin, telles que la tête, les mains ou les décorations du vêtement. On trouve précisément dans le pavement, sous la tour de l'église de Damme, un intéressant spécimen de ce genre de dalles, qui doit remonter aux premières années du xv<sup>e</sup> siècle.

M. le chanoine Carton a noté les dimensions exactes de la dalle de van Maerlant ; elle mesurait six pieds et demi en hauteur, trois pieds deux pouces en largeur, quatre pouces et demi d'épaisseur.

L'ornementation de la surface consistait probablement dans un ensemble de traits gravés, indiquant les lignes et les contours de la composition par des creux plus ou moins accentués. C'est ce que l'on peut inférer de ces expressions de van Belle : « la dalle ne différait pas du reste du sol » (*non differentem a reliquo solo templi*). Les dalles plates gravées étaient presque exclusivement en usage pour les tombes bourgeoises et pouvaient seules, d'ailleurs, être facilement insérées dans le pavement des églises.

Plusieurs spécimens remarquables de pierres tombales existent encore à l'église de Damme, dans la nef septentrionale ainsi que dans le parvis actuel. Parmi les dalles réunies sous ce porche moderne, il en est une qui se distingue par son aspect archaïque et monumental. On y voit l'image d'un bourgeois, taillée en demi-relief sur l'entablement ; la pose de la statue, le costume, l'absence d'ornements et d'encadrement architectural, d'autres détails archéologiques encore,

doivent y faire reconnaître une œuvre de la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. L'inscription manque malheureusement et la dalle est si délabrée qu'à peine on en peut reconnaître certaines parties. N'était un scrupule d'observer dans toute leur précision, les renseignements que l'on possède quant au énéotaphe de van Maerlant, nous citerions volontiers cette épave, à peu près contemporaine du grand poète, comme particulièrement digne d'inspirer l'artiste auquel sera confiée la rénovation du monument sépulcral.

Le thème de la composition qui « historiait » la dalle, est ainsi indiqué par le conseiller-pensionnaire de Bruges : « Au milieu, un docteur assis devant un pupitre; sur celui-ci repose un livre que le personnage, levant la tête, considère attentivement à l'aide de lunettes. »

Il est impossible de ne pas rapprocher cette description, de l'image taillée sur l'une des semelles de poutre dans la grande salle de l'hôtel de ville de Damme. Ce petit groupe, rudement sculpté, montre également le poète assis, la tête couverte d'un bonnet, et écrivant dans un gros livre soutenu par un pupitre pédiculé. On s'accorde à reconnaître dans ce curieux relief la représentation de van Maerlant, qui, on le sait, exerça l'office de greffier ou actuaire de la ville de Damme; aussi a-t-il été reproduit, d'une manière plus ou moins fidèle, dans les ouvrages de Lelong (1), de Willems (2) et de Macquet (3).

---

(1) La gravure insérée dans la *Boekzaal der Nederduitsche bybels*, p. 458, a été exécutée d'après un dessin levé, en 1725, par H. Pulinx, architecte de la ville de Bruges.

(2) *Belgisch Museum*, t. I, p. 455.

(3) *Histoire de la ville de Damme*.

La même donnée iconographique se retrouve encore sur la plaque funéraire de maître Jacques Schellewaerts († 1485), conservée dans la chapelle dite des cordonniers, en la cathédrale Saint-Sauveur, à Bruges; là aussi, le professeur est représenté assis devant un lectrin et lisant à l'aide de bésicles.

Les renseignements graphiques ne manqueront donc pas pour rétablir dans son aspect original l'image funéraire de van Maerlant, dont le blochet sculpté de l'hôtel de ville de Damme présente un type qu'il importerait de suivre fidèlement.

Selon les indications de Rommel, répétées par les biographes plus récents, on voyait sur la dalle, à côté du pupitre, « un hibou, emblème de vigilance et de sagesse » (1). Cette image de l'oiseau de Minerve aurait même donné lieu à l'erreur populaire qui prétendit reconnaître dans ce tombeau celui de Tiel Uylenspiegel, le plaisantin légendaire, erreur qui, nous le verrons, fut fatale à la dalle tumulaire du grand poète.

On expliquerait difficilement le choix de ce symbole pour la tombe de van Maerlant. Dans son *Naturen bloeme*, qui résume si complètement les légendes et les croyances populaires dans le domaine de l'histoire naturelle, le poète, lorsqu'il parle de l'oiseau des nuits (2), paraît ignorer qu'il passait pour « l'emblème de la vigilance et de la sagesse ».

---

(1) « Eertyden stont daerby goek eenen uyl, teeken van wackerheyt en wysheit... »

(2) *Naturen bloeme*, uitgegeven door D<sup>r</sup> VERWYS. Groningen, 1877, S. I. II, p. 190. Livre III, v. 607-624.

Il est encore étonnant qu'une particularité tellement caractéristique ait échappé à l'attention de van Belle, qui a noté minutieusement les moindres détails, jusqu'aux bésicles placées dans la main de l'écrivain. Aussi tout porte à croire que l'image du fameux hibou n'aura été qu'une interpolation, due à quelque farceur du xvii<sup>e</sup> siècle; à moins d'admettre que cette chouette énigmatique était, en réalité, un des emblèmes évangélistiques — l'aigle de saint Jean — qui se rencontrent généralement dans les angles de l'encadrement, sur les tombes de l'époque ogivale (1).

C'est encore conformément à la coutume constante de cette époque, que le texte de l'épithaphe avait été inscrit en forme de bordure (*circumscriptio, om-schrift*), comme en témoignent les deux magistrats brugeois. M. le chanoine Carton nous apprend qu'en 1850, « plusieurs traces se montraient encore dans toute la longueur de la pierre » et que « l'inscription était en lettres gothiques » (2).

Mais, comme si rien de ce qui a trait à la sépulture de van Maerlant ne devait échapper au doute et à la contradiction, ce texte est rapporté d'une manière différente par les auteurs. Nous plaçons ici en regard les deux versions, celle que van Belle a partiellement déchiffrée et partiellement reconstituée de mémoire, et celle donnée par Sweertius sans qu'il en indique la source (3).

---

(1) REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, Louvain, 1886, t. II, p. 278.

(2) Rapport cité. (*Annales de la Société d'Émulation*, t. I, p. 282.)

(3) *Athene belgica*. Anvers, 1628, p. 567.

ÉPITAPHE, D'APRÈS VAN BELLE (1) :

Hic recubat Jacob a Mellant ingeniosus  
Trans homines gnarus, Rhetor, astuque disertus,  
Quem laus dictandi Rhythmos, proverbialia fandi,  
Transalpinavit, fama que perenne donavit :  
Huic miserere Deus, cujus sextus jubilæus  
Post summum nomen numeri, proh abstulit omen.

ÉPITAPHE, D'APRÈS SWEERTIUS :

Hic recubat Jacobus van Meerlant ingeniosus,  
Trans hominem gnarus astu Rhetorque disertus :  
Quem laus dictandi et iuris proverbia fandi  
Trans-Alpinavit, famâq, perenne beavit :  
Huic miserere Deus cui sextus Jubilæus  
Post summum nomen muneris proh abstulit omen.

Dans son *Histoire de la littérature flamande* (2), ainsi que dans sa biographie couronnée de van Maerlant (5), M. C.-A. Serrure examine ces deux lectures et en discute les variantes ; sa conclusion est que le texte donné par van Belle, s'adapte le mieux à la métrique des vers léonins, ainsi qu'à l'interprétation rationnelle des termes douteux.

Le même savant émet, à propos du texte de l'épithaphe, une conjecture qui présente une importance considérable au point de vue archéologique. La rédaction de ces vers léonins

---

(1) Nous suivons ici la version publiée par WILLEMS (*Belgisch Museum*, t. I, p. 460), d'après les archives de l'église de Damme. On trouvera dans l'annexe I ci-après, quelques variantes.

(2) *Geschiedenis der nederlandsche en fransche letterkunde in Vlaenderen*. Gand, 1853, p. 191.

(5) *Jacob van Maerlant; be kroonde verhandeling*. Gand, 1861, p. 153.

ne lui semble pas antérieure à la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle et, par conséquent, la dalle funéraire ne daterait que de cette époque.

Les motifs indiqués à l'appui de cette hypothèse peuvent se résumer ainsi :

1<sup>o</sup> Le terme *rhetor* rappelle les chambres de rhétorique, dont l'origine ne remonte pas au delà du xv<sup>e</sup> siècle ;

2<sup>o</sup> L'allusion au jubilé cinquantenaire est inspirée par les solennités exceptionnelles qui eurent lieu pour les fêtes de « l'année sainte », en 1450 ;

5<sup>o</sup> L'image de l'oiseau de Minerve trahit l'influence renaissante du classicisme ;

4<sup>o</sup> Ce fut, dit-on, Philippe-le-Bon qui introduisit aux Pays-Bas l'usage des lunettes.

Quelque ingénieuses que soient ces observations, elles ne paraissent pas assez concluantes pour faire admettre que l'on ait tardé plus d'un siècle et demi à placer une dalle funéraire sur la tombe de l'auteur du *Rymbybel*. On peut observer, en effet :

1<sup>o</sup> Que l'institution du jubilé bis-séculaire remonte à une époque voisine de la mort de van Maerlant, puisqu'il fut proclamé par une bulle de Clément VI, en date du 27 janvier 1345 (1). Or ce fait doit avoir frappé l'imagination de l'auteur de l'épithaphe, bien plus que les solennités de 1450 ;

2<sup>o</sup> Le terme *rhetor* a été fréquemment employé au moyen âge, en dehors de toute allusion aux chambres de rhétorique. Qui nous dit, d'ailleurs, que van Belle, en reconstituant de mémoire et non sans peine, comme il le déclare, ces distiques

---

(1) *Art de vérifier les dates*. Paris, 1770. p. 505.

léonins, n'aurait pas placé ce terme, au lieu d'une expression peut-être moins correcte pour un puriste de l'école de Vivès et de Cassander?

5° Bien qu'on n'ait pas encore, paraît-il, une vue très claire sur l'histoire de l'optique, on sait par le témoignage de Roger Bacon, le « docteur admirable », que l'usage des lunettes était connu avant la fin du xiii<sup>e</sup> siècle; il est certain qu'il se répandit en Italie dès les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle (1);

4° Quant au hibou, « emblème de vigilance et de sagesse », il pourrait bien, nous l'avons dit, n'être qu'un... canard archéologique.

Ajoutons qu'à l'époque du « bon due » Philippe, le nom de Jacob van Maerlant n'était plus guère entouré de l'auréole de la célébrité; ses œuvres, par leur caractère comme par leur langage, ne devaient offrir que peu d'attraits à un public engoué des nouveautés littéraires mises à la mode par la cour bourguignonne. Comment aurait-on alors songé à rendre tardivement hommage au poète de Damme, dont les générations qui l'avaient mieux connu, auraient négligé le tombeau?

Il semble donc qu'on pourrait, tout au plus, conclure des particularités signalées par M. Serrure, que la dalle du vieux chaire flamand aurait été, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, reciselée ou renouvelée, afin de réparer l'usure amenée par le passage continu des fidèles sous le porche de l'église de Damme.

---

(1) Voir notamment WINKLER-PRINS, *Encyclopédie*, 1872, v<sup>e</sup> *Brit.* — TEXIER, *Dictionnaire d'orfèvrerie*, col. 245.

III.

D'autres infortunes étaient réservées à la tombe du père de la poésie flamande.

La fureur calviniste avait passé sur elle sans la détruire, comme le relate van Belle. Ce fut seulement dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle, que le peuple, au rapport de Rommel, « voyant sur cette tombe un hibou (*uyl*) et supposant que le lectrin était un miroir (*spieghel*) », s'avisa d'y reconnaître le monogramme d'Uylenspieghel et s'imagina que là était la tombe de cet insigne farceur, « lequel, continue notre document, mériterait d'être enfoui sous le gibet, à cause du pamphlet écrit par lui et que l'on est tenu de jeter au feu » (1). Il y a plus : « Passé quelque vingt-ans, écrit, en 1666, le jurisconsulte brugeois, on fut assez ignare et assez audacieux pour substituer à la vieille légende usée une épitaphe flamande », portant le nom du plaisantin et dont la rédaction était, d'ailleurs, digne du sujet (2).

Serait-il téméraire de supposer que l'image du hibou, dont nous parlions plus haut, ait eu la même origine que le nouveau texte de l'inscription ?

---

(1) Voir annexe II.

(2) Signalons, à ce propos, une curieuse estampe, que M. Alfred Ronse, membre de la Chambre des Représentants et échevin de la ville de Bruges, a trouvée à l'hôtel de ville de Damme. On lit au bas de cette pièce :

*Het recht conterfij'sel van THYL ULENSPIEGEL, welken begraven leit tot Dam, een mijle van Brugge, ende twee van Stuijs, inde groote Kerck, op wiens sarch aldus int Latijn geschreven staet :*

*Sta viator, THYLUM ULENSPIEGEL aspice sedentem, et pro ludij et morologi salute Deum precare supplicē. Obijt an. 1301. — dat is: Staet stil gij die hier voorbij gaet siet hier THYL ULENSPIEGEL, geseten en bielt Godt voor de welvaert des snaeck en Guichelaer. Sterft anno 1301.*

*Fred. Boultats ex. Antwerpiae.*

Les croyances populaires sont tenaces ! C'est, sans aucun doute, pour détruire la légende et rétablir la vérité au sujet de la tombe d' « Uylenspieghel », que l'on se décida à répandre par la presse, les témoignages si explicites des deux magistrats brugeois, honorés, à juste titre, du respect et de la confiance de leurs contemporains. Les deux éditions que nous avons rencontrées de cet imprimé, prouvent que l'on dut multiplier les efforts pour dissiper ce déplorable quiproquo.

Que l'on n'y ait pas complètement réussi, se peut conclure de l'acte de ce curé de Damme qui résolut, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, de renverser (*invertere*) la pierre tombale, afin de la soustraire à l'attention du peuple (1). C'est alors probablement qu'elle fut remise dans un coin de la tour, où elle se trouvait encore en 1829 (2).

Grâce à de patientes investigations, M. le chanoine Carton réussit, dix ans plus tard — trop tard, hélas ! — à compléter l'histoire des mésaventures du vénérable monument.

Vers 1850, la dalle funéraire du père de la poésie flamande avait été, avec plusieurs autres, vendue à un tailleur de pierres. Celui-ci s'empressa de la débiter en chapiteaux, qui furent placés sur les pilastres du cimetière de l'Écluse (3) !

A la vérité, on peut écrire ici après le poète :

Habent sua fata... *tumuli*.

---

(1) VAN MAELE, *Amphitheatrum virorum illustrum Brugensium*. Mscr. Voir *Belgisch museum*, t. I, p. 458. « Duravit adhuc illa opinio et populi confluxus, donec pastor aliquis sarcophagum invertere jussit. »

(2) Rapport cité. (*Annales de la Société d'Émulation*, t. I, p. 282.)

(3) Ibidem.

#### IV.

Depuis l'époque où fut consommé cet acte de vandalisme, la gloire du plus ancien de nos poètes s'est renouvelée et le nom de Jacob van Maerlant brille désormais sur les sommets de la littérature flamande.

De solennels hommages furent rendus, en 1861, à l'illustre greffier de Damme, lors de l'inauguration d'une statue qui a du moins le mérite de rappeler sa mémoire à ses concitoyens.

L'Académie Royale de Bruxelles et l'Académie Royale flamande, d'une part, les sociétés littéraires les plus considérables des Pays-Bas, de l'autre, se sont consacrées à la publication des poèmes de Maerlant, demeurés inédits depuis six siècles.

Il s'agit aujourd'hui de compléter ces tardifs mais légitimes hommages, en relevant la tombe du glorieux ancêtre de notre poésie nationale.

Le vœu émis par le congrès de Bruges est, à la fois, une œuvre de réparation et de patriotisme.

Conformément aux conclusions développées par l'honorable M. Nelis et adoptées par cette assemblée, il conviendrait de restaurer l'ancien *atrium* de l'église de Damme et d'y rétablir une dalle tumulaire à la mémoire de Jacob van Maerlant.

Sur l'invitation de M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, les délégués du comité provincial des monuments se sont rendus à Damme, à l'effet d'apprécier la possibilité et le coût éventuel de ce projet.

Le rez-de-chaussée de la tour — aujourd'hui séparée de

l'église par les ruines de la nef — est une construction de la période de transition romano-ogivale. Ce portique, de forme carrée, mesure à l'intérieur de l'œuvre environ cinq mètres de côté ; sa hauteur est approximativement de huit mètres.

La construction présente un mélange de pierres sablonnières ou *veldsteenen*, d'une teinte verdâtre, et de grosses briques, dites *mouffen*. Les premières ont été employées dans les diverses parties qui forment l'ossature de la bâtisse ; les briques sont utilisées pour le remplissage des panneaux et offrent ainsi une sorte de polychromie naturelle. La voûte cintrée est portée par de larges boudins, qui, au sommet, se réunissent en croisée et s'appuient latéralement dans les angles du bâtiment.

Dans la paroi occidentale s'ouvrait jadis une porte, dont l'arcade peu élevée se profile en ogive et repose sur des colonnettes engagées, taillées en pierre de Tournai. Au-dessus de cette entrée se trouve une baie de fenêtre ogivée, également fermée aujourd'hui par une cloison en maçonnerie. En face, vers l'orient, est établi un grand arc en plein-cintre, qui donne accès vers la nef. Les murs latéraux de l'*atrium* sont décorés chacun de deux fausses arcatures cintrées, dont les pieds-droits, comme ceux de la grande arcade, sont taillés d'équerre, sans moulures profilées sur les angles.

L'ensemble de la construction est assez bien conservé ; toutefois une partie des claveaux et certaines assises des pieds-droits sont effritées ou consumées, par suite de la qualité défectueuse des moellons. Il faudrait remplacer ceux-ci par des échantillons d'une teinte semblable, mais plus solides de qualité, tels qu'on en rencontre dans certains bancs des carrières de la Sure.

Après ce travail de consolidation, il suffirait de dégager la fenêtre et d'enlever le crépissage du plat des murs en briques, pour rendre au vieux portique son aspect architectonique et monumental.

Le respect dû à la mémoire de celui que l'on veut honorer, aussi bien que le souci de la vérité historique et archéologique, exigent que le nouveau monument funéraire de van Maerlant reproduise avec une fidélité scrupuleuse toutes les indications recueillies au sujet de sa tombe primitive. Ce monument consisterait donc en une dalle de pierre d'Écaussinnes, conforme aux dimensions susindiquées et, si possible, décorée de marbre blanc pour les parties principales. Il reproduirait la figure du poète, assis devant son pupitre et lisant à l'aide de lunettes, ainsi qu'on le voit sur la poutre de l'hôtel de ville. Dans la bordure d'encadrement, on retracerait l'inscription rapportée par van Belle.

Une seule modification aux données historiques nous paraît nécessitée par le motif même qui amène la reconstruction du monument. Au lieu d'insérer de nouveau la dalle dans le pavement, où elle ne serait guère en vue et demeurerait exposée à de prochaines dégradations, il conviendrait de l'ériger en forme de cénotaphe, c'est-à-dire de la relever à une certaine hauteur du sol, en la faisant porter sur un dé, dont les quatre faces seraient ornées d'arcatures. Dans ces niches on pourrait inscrire les titres des œuvres du poète, ainsi qu'un texte commémoratif de la restauration de cette tombe (1).

---

(1) On peut citer comme un beau type de ce genre de monuments, le cénotaphe de Marguerite de Ghisteltes, dans la crypte de Saint-Bavon, à Gand. Voir KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Les églises de Gand*, t. I, p. 192.

Cette disposition, que le moyen âge admettait fréquemment pour les tombeaux des princes et des hauts dignitaires ecclésiastiques (1), conviendrait bien pour caractériser la sépulture du prince de la poésie flamande. Il est, d'ailleurs, indispensable de l'adopter pour pouvoir donner l'importance voulue au monument funéraire, tout en rétablissant celui-ci conformément au type primitif.

Pour compléter les travaux projetés, il serait nécessaire de clôturer l'ancien *atrium* par un grillage établi sous l'arcade orientale. Cet ouvrage de ferronnerie devrait être, à la fois, assez simple pour s'harmoniser avec le style de l'édifice et assez ornementé pour correspondre à sa destination. Les modèles de ce genre de clôtures, datant du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, ne font pas défaut; on en rencontre notamment de beaux spécimens, bien qu'un peu lourds, dans les ouvrages de Viollet-Leduc (2) et de M. le chanoine Reusens (3).

Enfin, il conviendrait de renouveler aussi le pavement de l'ancien portique, où l'on rencontrait jadis, nous l'avons dit, de nombreuses pierres tombales. L'occasion semble excellente pour sauver de la destruction les belles dalles funéraires qui sont actuellement encadrées dans le carrelage de la nef septentrionale et du porche moderne. En les disposant le long des parois et dans le sol de l'édicule désormais consacré à la mémoire de van Maerlant, on ferait mieux qu'une œuvre de conservation archéologique; les images funéraires des anciens bourgeois de Damme seraient

(1) REUSENS. *Éléments d'archéologie chrétienne* (1886), t. I, p. 441.

(2) *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. VI, p. 53.

(3) Ouvrage cité, t. I, p. 451.

là pour faire cortège au plus illustre enfant de leur cité et rappelleraient ainsi le souvenir des concitoyens parmi lesquels il vécut et qui l'entendirent réciter ses œuvres immortelles.

Pour préciser le coût des divers ouvrages énumérés ci-dessus, il serait nécessaire qu'on procède à un examen détaillé des anciennes constructions, ainsi qu'à la confection des plans pour l'exécution du cénotaphe et du grillage. Nous estimons toutefois, d'accord avec notre collègue M. Dela Censerie, délégué avec nous pour l'examen de cette affaire, qu'une somme de DIX MILLE FRANCS suffirait pour réaliser le vœu émis par le congrès archéologique de Bruges en faveur de cette œuvre, digne du patriotisme et de la gloire littéraire de notre chère Flandre.

Oost-Roosbeke, septembre 1888.

B<sup>n</sup> JEAN BÉTHUNE-DE VILLERS.

---

ANNEXE I.

ATTESTATION DE J.-B. VAN BELLE.

Memoria antiqui sepulchri  
Quod Dammis sub campanili situm est  
In majori templo.  
Hic recubat Jacobus a Melland ingeniosus,  
Trans homines gnarus Rhetor, artisque disertus  
× Quem laus dictandi Rythmos proverbia fandi  
Transalpinavit famaue perenne donavit  
Huic miserere Deus, cujus sextus jubileus  
Post summum nomen numeri proh! abstulit omen.

Hec est circumscriptio sarcophagi antiqui marmorei, Dammis in templo sub campanili siti, In medio representantis doctorem, sedentem ante pulpitem cum libro, quem cum perspicillis intente, levato mente et capite, inspicit : quem sarcophagum memineram ab anno 1556 (quo cum parentibus Dammas frequentaveram) a transeuntibus ac templum visitantibus inspectum in admiratione fuisse. Cum autem post annum 1584 dicta urbe regi suo, expulsis hereticis, reconciliata cum civitate Brugensi, ego infra scriptus Colonia ab exilio redux, dictam Urbem inviserem; pe..... a Pastore et Magistratu mihi notis ad templum, ..... ex more Catholico reconciliatum (nam ab hereticis 7 annis pollutum fuerat, aris ac imaginibus solo equatis ac dejectis) deduxi; eos deduxi ad dictum sarcophagum, quem invenimus calce ac limo oblitum, non differentem a reliquo solo templi, in ingressibus plerumque lutoso. Dixi ibidem recondi singulare antiquitatis monumentum ob predictam meam memoriam, quam probabant antiquiores ex Magistratu dicentes se idem a majoribus audivisse, adjicientes (?) quod quidam dicte Urbis Pastor jubilaris nomine

Balduinus Palyneck soepius exteris narraverit, cujus monumentum hoc esset; ceterum nec ipsos, nec quemquam in Urbe superesse, qui id nunc sciat. Purgari et mundari curavimus locum; Doctorem sedentem invenimus : circumscriptionem autem colligere difficile admodum fuit; quod minute et antique essent litterae et multis templum frequentantium vestigiis spatio trecentorum circiter annorum detrите (constat enim sepultum obiisse anno 1300 ex ultimis duobus versibus. Tandem ex sensu, et pedum carminam numeris, eam assecuti sumus; in quo non parum nos juvit quod occurebat; me legisse sub id tempus vixisse astrologum poëtam, qui simili poësi illius temporis, suas predictiones (ne dicam somnia) publicaverat; ex quibus mihi occurrebant (que nunc anno aetatis 89<sup>o</sup> adhuc retinui) sequentia :

Mellandus scripsit, illo quo tempore vixit,  
Quod rex nunc erit, qui Flandros perdere querit;  
In Bulscamp ibit, et ibi moriendo peribit :  
Bulscamp ecce dies quo tinctus sanguine fiet.

(Signé :) J.-B. VAN BELLE, I. u. D.

---

ANNEXE II.

DÉCLARATION DE NICOLAS ROMMEL.

(1) . . . . . Staet hier wat stil,  
. . . . . iek segghen wil.  
. . . . . , en leest :

Hier onder desen witten marmeren sarek, licht begraven, den Hoogh  
gheleerden

J A C O B M E L L A N T  
die starf, in 't jaer M . CCC . I

Ghy siet, hoe hy zit, als eenen doctor, met eenen lessenaer, ende  
boeck, daer inne hy leest, met bril en aendachtigheyt :

Eertyden stont daerby oock eenen Uyl, teecken van wackerheyt en  
wysheyt; Maer als d'onwetentheyte van den ouden tijdt, den lessenaer  
voor eenen spieghel, en daerby een uyl hebben gesien, hebben hem  
den naem van Uyl-Spieghel ghegheven.

Ende als het oude graf-schrift, door de voet stappen van 't volck,  
de kercke uyt en in- gaende, versleten was :

Iek en weet niet wien dien onwetenden ende stouten was, die hem  
vervoordert heeft, leden ontrent de 20 jaeren, in de plaetse van het  
oude versleten Graf-schrift, op den sarek te doen hauwen, 't ghone ghy  
daer op nu leest : te weten :

Ghy voor-by gaender staet, siet hier sit UYLENSPIEGHEL,  
Bidt Godt voor hem: hy was een recht Chyte-speelder.

---

(1) Morceau enlevé.

Maer het oude, waere, ende oprecht Graf-schrift luidt aldus :

Hier onder light, den Hoogh-gheleerden, ende verstandighen

JACOB MELLANT, grooten Redenaar ende Rym-schryver;

Wiens eere ende roem, over de berghen van Italien ghepasseert is.

Godt den heere wil hem bermhertigh wesen.

De letters van sijnen naeme en toenaeme, met hondert daer-by.

Beteekenen het jaerschrift van syn doot.

Ende op dat ick metter daedt, ende niet met woorden, bewijse de waarheyt van dit oude graf-schrift; ick brenghe hier voor den dagh d'attestatie, ofte ghetuyghenisse van de Ed: Weerden en Wijscn Heere Hr en Mr J. B. Van Belle, Doctor in beede de Rechten, eersten Raedt, Pensionaris en greffier der stadt van Brugghe, overleden ten jaere 1632, staende onder 't bovensz Graf-schrift; luydende aldus :

Dit is het om-schrift van den ouden marmeren sarek steen, ligghende ten Damme in de Prochie-Kereke, onder den Torre, vertooneude in 't midden, het beeld van eenen Doctor, sittende voor eenen lessenaer ende boeck, daer in hy met bril ende aendachtigheyt leest. Ick was indachtigh, dat ick desen sarek steen ghesien hadde, al van den jaere 1556, als ick met myn ouders ten Damme hadde gheweest, ende dat dien, by elek een van buyten de stadt in de Kereke komende, wierdt besichticht ende verwondert, tot dat ick naer 't jaer 1584, als de selve stadt, nevens de stadt van Brugghe, aen den Koningh van Spaignen, als Grave van Vlaenderen, ghereconcilieert waeren, ende de kettters daer uyt ghejaeght; Ick onderschreven, Van Cuelen weder ghekeert zyade uyt myn ballynekschap, ende kommende in de voorsejde stadt, vraeghde van den Pastor ende van die van kennisse van de wet, dat sy my gheleyden souden naer de kereke, die alsdan op de maniere van de Katholyeke Herwydt was (want sy hadde seven jaeren by de kettters besmet gheweest, ende de Autaeren en beelden ghebrosen ende ter aerden ghesmeten). Ick hebbe hemlieden aldaer ghetoot den voorsz. sarek steen, die wy ghevonden hebben, met kalek. slyek, en aerde overdeckt, al ghelijek de reste van de grondt van de

kercke, die ghemeenelick in 't inkommen is slijekachtigh. Iek seyde dat naer myn memorie, aldaer was rustende een seldsaem stuck van oudtheyt : 't welcke de onderlinghen van de wet oock waeren toestaende; segghende, dat sy 't selve van hun voor-ouders oock alsoo hadden verstaen : daer by voegghende, dat Heer Baudewyn Palynek, Pastor jubilaris van de selve stadt, diekwijls aen de vremdelinghen hadde verhaelt, wiens graf dat dit was : nochtans dat sy, nochte iemant van de stadt, 't selve als dan wisten. Wy hebben gelast, dat men de plaetse soude suyveren; ende hebben bevonden, eenen Doctor al sittende; maer het omschrift hebben wy nauwelix kunnen lesen, doordien de letters seer klein ende versleten waeren, door de voetstappen van het volck in en uyt de kercke gegaen hebbende tot ontrent de 300 jaeren dat hy ghestorven is, soo men kan achterhaelen uyt de twee leste reken van het Graf-schrift, 't welcke wy oock achterhaelt hebben uyt de maete van het rijm dicht daer-mede het graf-schrift beschreven is; daerinne ons oock seer behulpigh is gheweest, dat ontrent dien tydt hadde gheleeft eenen Sterreckijker ende Rym-schryver, die met rijmdichten van ghelijcke maete, sijne prophesyen oft voorsegghinghen had beschreven : van de welcke iek, nu synde oudt 87 jaeren, heb onthouden deze naervolghende versen :

MELLANDUS heeft gheseyt, als hy nog was in 't leven,  
Datt er een Konings-heyr in Vlaenderen zal begheven,  
In Bulscamp sal hy gaen. || En daer sal men hem slaen.  
Siet Bulscamp dit 's den dagh. || Dat men u bloedigh sagh.

Ende dese attestatie was onderteckent J.-B. VAN BELLE. I. U. D.

Leser, overpeyst eens,  
Datter eyndelynghe niet vry en is van den schimp van 't ghemeene volck,  
Als men siet, dat sy selfs de naemen van de dooden niet en laeten onghesient.  
Gaet voorts, en maeckt dat ghy mooght hebben  
Een goeden naeme tusschen de goede.

Ende dat ghy dien in langh-duerigheyt, hier mooght oefenen in deughden,  
Om te kommen in den Hemel, maer soo laete als het magh :  
Dat wensch ick aen u, wensch ghy dit oock aen my.  
Dit is het al dat ick u hebbe te segghen.  
Ghy mooght nu voort-gaen.

N. ROMMEL, J. C.

Op den kermisdagh van Damme van de jaere 1666.

---

Te Brughe, ghedruckt by Lucas Van den Kerchove, op den hoek van de Grootte Maret.

Une note manuscrite, ajoutée sur le même placard, porte :

Den heere Marcus Van Vaernewyck int derde bocck synder historye van Belgis (folio 271) vertelt dat te Damme onder de clocke begraven is Jacob Melant, den constigen vlaemschen poet Rhetorien, wiens handen beyde even dapper wacren int schryven heeft onder ander subtile wercken achter ghelaeten eenen boeck ghenaemt der naturen blomme, daerin hy veele wonderlicheyden der naturen verhaelt ..... oock Erasmus Van Rotterdam, Sebastiaen Munster? .... .. wat meer ander vertellen. ....

(La fin a beaucoup souffert de l'humidité et est presque illisible).

---

### NOTE COMPLÉMENTAIRE.

A l'occasion du rapport précédent, nous croyons devoir appeler, de nouveau, l'attention publique sur l'état de délabrement dans lequel se trouve la tour de l'église de Damme. Cette construction, l'une des plus monumentales que possède notre province, exige des restaurations considérables et absolument urgentes.

Plusieurs parties de la maçonnerie, spécialement dans les étages supérieurs, menacent de s'effondrer, par suite des infiltrations pluviales et de la disparation des joints de mortier. L'action du temps et celle des ouragans y ont causé de grands ravages, notamment dans les angles vers l'ouest. De larges crevasses paraissent, à divers endroits, et font craindre une dislocation complète de l'édifice.

Aujourd'hui que l'on s'occupe d'amener la restauration du chevet de l'église, encore consacré au culte, il importe de songer aussi aux travaux de consolidation indispensables pour la tour.

L'église de Damme constitue un véritable joyau architectural de la période de transition romano-ogivale. De plus, elle est spécialement digne de respect par le souvenir des événements considérables qui s'y accomplirent : le mariage de Philippe-le-Bon avec Isabelle de Portugal, en 1429, et celui de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'York, en 1468.

La tour qui, depuis tantôt sept siècles, ombre le tombeau de Jacob van Maerlant, n'est pas moins vénérable.

Nous émettons donc, avec instance, un vœu pour que, concurremment avec la restauration de l'édifice sacré, on se préoccupe, sans plus tarder, de consolider le vieux campanile.

Nous souhaitons encore que l'on prenne des mesures pour préserver d'une destruction complète les anciens murs de la nef qui, séparés maintenant de l'église, n'en forment pas moins une des parties les plus remarquables du monument érigé, en 1180, par Philippe d'Alsace.

B.

---



## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1888 . . . . .	5
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1888. . . . .	11
Les ruines de l'abbaye de Villers, par M. A. MASSAUX, Secrétaire adjoint de la Commission royale des monuments . . . . .	19
Remparts d'Arlon (2 <sup>e</sup> article), par M. H. SCHUERMANS . . . . .	57
Les accroissements du Musée royal d'antiquités et d'armures (suite), par M. J. DESTRÉE. (A continuer) . . . . .	101
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1888 . . . . .	128
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1888. . . . .	155
Le métier des tapissiers de haute-lice à Binche, par M. E. MATTHEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien. . . . .	145
Les sculpteurs Beyaert, de Louvain, par M. Ed. VAN EVEN. . . . .	151
Verres « façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — 8 <sup>e</sup> Lettre au Comité du <i>Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie</i> , par M. H. SCHUERMANS . . . . .	197
Les accroissements du Musée royal d'antiquités et d'armures (suite et fin), par M. J. DESTRÉE . . . . .	502
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1888 . . . . .	515
Découverte d'une villa belgo-romaine sur la limite des communes de Neerhaeren et de Reckheim, par MM. H. VAN NEUSS et J.-A. BAMPS. . . . .	525

	Pages.
Commission royale des monuments. — Resume des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1888.	575
Exploration de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye, par M. le C <sup>te</sup> GEORGES DE LOOZ . . . . .	584
Commission royale des monuments. — Resume des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de decembre 1888.	419
Le tombeau de Jacob van Maerlant, à Damme, par M. le B <sup>on</sup> JEAN BLIHUNE-DE MILLERS . . . . .	455

---

PLANCHES.

	Pages
Pierres de taille, etc., mises à découvert par la demolition d'une partie des remparts, occasionnée par des travaux de construction à la maison Gérard, Grand'Rue, à Arlon. . . . .	57
Crosse d'Alard de Hierge, abbé de Waulsort . . . . .	505
Decouverte d'une villa belgo-romaine sur la limite des communes de Neerhaeren et de Reckheim (plans I à III et planches IV à VI) . . . . .	574
Exploration de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye (planches I à V) . . . . .	418

---





# TABLE ONOMASTIQUE

DU

## BULLETIN DES COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

---

ANNÉES 1871 A 1886

---

Pour la table des années 1862 à 1870, voir tome IX

---

**Nota.** Les chiffres romains indiquent les volumes du *Bulletin*

---

### A

- AARD (DEN)-SOUS-GHEEL, église, XIII, p. 18.
- ABÉE-SOUS-SCRY, chapelle, XVII, p. 341.
- ABOLENS-SOUS-LENS, église et presbytère, XI, p. 471.
- ACCROISSEMENTS DU MUSÉE DE BRUXELLES, XV, p. 56. — XX, p. 189.
- ACHÈNE, église, XIII, p. 254. — XVIII, p. 590. — XXI, p. 137.
- ACHET - SOUS - HAMOIS, église, XII, p. 592. — XIV, p. 95.
- ACHTERBOSCH-SOUS-MOLL, presbytère, XV, p. 414.
- ACHTERBROECK-SOUS-CALMPTHOUT, église, X, p. 14. — XI, pp. 228, 428, 472. — XV, p. 222. — XXIV, p. 487. — XXV, p. 11.
- ACHTER-OOLEN-SOUS-OOLEN, église, X, p. 14. — XX, p. 122.
- ACTES OFFICIELS. Circulaire de M. le Gouverneur de la Flandre occidentale au sujet des travaux supplémentaires faits, sans autorisation, lors de la construction d'églises et de presbytères, XV, p. 525.

ACTES OFFICIELS. Circulaire de M. le Ministre de la justice aux Gouverneurs de province au sujet des travaux exécutés sans autorisation aux églises et aux presbytères, XVII, p. 596.

- Circulaire de M. le Ministre de la justice aux Gouverneurs de province concernant la surveillance à exercer sur les réparations qu'exigent les édifices du culte, XVIII, p. 99.
- Circulaire de M. le Ministre de la justice aux Gouverneurs de province relative au placement sans autorisation des objets d'art dans les églises, XX, p. 258.
- Circulaire de M. le Ministre de la justice aux Gouverneurs de province, sur les comptes des travaux effectués aux églises, XX, p. 247.
- Circulaire de M. le Ministre de la justice aux Gouverneurs de province, concernant les travaux de construction ou d'ameublement des églises, XXI, p. 259.
- Circulaire de MM. les Ministres de l'intérieur et de la justice aux Gouverneurs de province relativement au moulage des objets d'art appartenant aux édifices publics, XXI, p. 242.

ACTES OFFICIELS. Circulaire de M. le Ministre de la justice aux Gouverneurs de province, relative à la production des plans et devis concernant la construction, l'agrandissement ou la restauration d'églises et de presbytères, XXII, p. 287.

- Circulaire de M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics aux Gouverneurs de province, concernant les adjudications des travaux d'ameublement que font exécuter les fabriques d'églises, XXIV, p. 11.
- Création d'un musée des échanges internationaux.
  - Collection de moulages et reproduction de monuments et d'objets d'art, XXIII, p. 555.
- Règlement organique du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, XVIII, p. 115.
- Nomination du Président de la Commission du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, XXIII, p. 269.
- Nomination d'un membre de la Commission du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, XXIV, p. 98.
- Nomination d'un Conservateur adjoint au Musée

- royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, XXV, p. 509.
- ADINKERKE, église, XXIV, pp. 25, 489. — XXV, p. 585.
- ADJUDICATIONS (MODE A SUIVRE POUR LES), XXII, p. 416.
- AERSCHOT, église de Notre-Dame. XI, p. 70. — XV, pp. 11, 550 — XVII, p. 592. — XVIII, p. 254. — XXII, p. 415.
- Hôpital, X, p. 26.
- Hospice, XX, p. 242.
- AERSELE, église, XXV, p. 267.
- AERTSELAER, presbytère, XX, p. 580.
- Cimetière. Monument Van Havre, XVI, p. 601.
- AINIÈRES, église, XI, p. 65. — XII, p. 20.
- Presbytère, X, p. 15.
- AISCHE-EN-REFAIL, église, XII, p. 429. — XVIII, p. 107. XXIV, p. 487.
- AISEMONT-SOUS-FOSSES, église, X, p. 254.
- Presbytère, XII, 128.
- AIX-SUR-CLOIE-SOUS-HALANZY, église, XVII, p. 415. — XXI, p. 457.
- ALBERT DÜRER et LUCAS DE LEYDE. — Leur rencontre à Anvers, XVI, p. 472.
- ALDEN-EYCK-SOUS-MÆSEYCK, église, XIV, p. 270. — XV, p. 297. — XVII, p. 405. — XVIII, p. 590. — XXII, pp. 299, 581.
- Presbytère, XVI, p. 604.
- ALKEN, église, X, p. 552. — XXII, p. 185.
- ALLEUR, église, XV, p. 45.
- ALOST, église de Saint-Martin, XIX, p. 95. — XX, p. 560. — XXI, p. 157. — XXIV, p. 500.
- Église de Saint-Joseph, XV, p. 221. — XXIII, p. 56.
- Hôtel de ville. XXI, p. 246. — XXII, p. 118. — XXIV, pp. 47, 480. — XXV, pp. 15, 514.
- Hôpital, XVI, p. 7.
- ALSEMBERG, église, XI, p. 214. — XII, pp. 417, 475. — XIII, p. 210. — XIV, p. 89. — XVI, p. 520. — XXI, pp. 92, 519.
- ALVERINGHEN, église, XVI, p. 590.
- AMAY, église, XIII, p. 578.
- AMBERLOUP, église, XXIV, p. 16.
- AMBLY, église, XIV, p. 95.
- AMBRE (L') TAILLÉ OU VÉRITABLE ET L'AMBRE MOULÉ OU FAUX DANS L'ANTIQUITE, XV, p. 457.
- AMBRESIN (VILLA ROMAINE D'). — Fouilles, XV, p. 255.
- AMEUBLEMENT DES ÉGLISES, XII, p. 478.
- AMONINES, église, XIV, p. 95.
- Presbytère, XIX, p. 94.
- AMOUGIES, église, X, p. 264. — XIV, p. 18.
- AMPSIN, église, XIV, p. 501.
- ÂNCIENNES ET NOUVELLES PEINTURES DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE, A BRUXELLES, XVIII, p. 179.

- ANCIENS CHEMINS ET MONUMENTS  
DANS LES HAUTES-FAGNES,  
X, p. 560. — XXIV,  
pp. 259, 515, 599. —  
XXV, p. 121.
- ANDELLE-SOUS-ANDEPNE, église,  
XIV, p. 268. — XVI,  
p. 590.
- ANDEPNE, presbytère, XVI, p. 587.
- ANDERLECHT, église, XVI, p. 604.  
— XVIII, p. 259.  
— Maison communale, XIV,  
p. 241. — XXII, p. 290.  
— Commissariat de police,  
XXV, p. 515.
- ANDERLUES, maison vicariale, XV,  
p. 449.
- ANDOY-SOUS-WIERDE, église, XI,  
p. 228. — XII, p. 245.
- ANGRE, église, XIII, p. 254.
- ANLOY, église, XVIII, p. 97. —  
XXIII, p. 81.
- ANSEROEUL, presbytère, XVII,  
p. 252.
- ANTHÉE, église, XXV, p. 551.  
— Presbytère, XXIV, p. 509.
- ANTHISNES, église, XVIII, p. 169.
- ANTIQUITES (DÉCOUVERTES D') ÉGYP-  
TIENNES A ANVERS, XI,  
p. 454.
- ANTIQUITES TROUVÉES EN BELGIQUE,  
XI, p. 25.
- ANTOING, église, XV, p. 222.  
— Presbytère, XI, p. 15.
- ANVERS, église de Notre-Dame,  
X, pp. 264, 418, 419.  
— XI, pp. 16, 252, 540.  
— XII, p. 150. — XIII,  
pp. 6, 245. — XIV, pp.  
94, 506. — XVII, pp.  
256, 405. — XVIII, pp.  
468, 171, 240. — XIX,  
pp. 209, 401, 410. —  
XX, pp. 16, 118, 125,  
255, 256. — XXI, pp.  
85, 521, 422. — XXII,  
pp. 184, 299, 581. —  
XXIII, pp. 52, 58, 81,  
82, 545, 544. — XXIV,  
pp. 24, 514, 591, 490.  
— XXV, pp. 269, 518,  
520, 552.
- ANVERS, église de Saint-Willebrord,  
XII, p. 20. — XX, p.  
559. — XXIII, p. 206.
- Église de Saint-Amand, XI,  
p. 427. — XVII, p.  
557.
- Église de Saint-André, XII,  
p. 129.
- Église de Saint-Joseph,  
XII, p. 586. — XVI,  
p. 601. — XVII, p. 590.  
— XVIII, p. 286. —  
XX, p. 245. — XXI,  
p. 517.
- Église du Kiel, XIII, p.  
116.
- Église de Saint-Augustin,  
XVIII, p. 295. — XX,  
p. 244.
- Église de Saint-Jacques,  
XIX, p. 499. — XXI,  
p. 95. — XXII, p. 415.  
— XXIII, p. 79. —  
XXIV, p. 486.
- Église de Saint-Georges,  
XXII, p. 582.
- Église de Saint-Paul, XXV,  
p. 541.
- Chapelle de Saint-Nicolas,  
XVIII, p. 592.
- Synagogue, XXIV, p. 510.
- Hôtel de ville, X, p. 420.

- ANVERS, palais de justice, XVIII, p. 285. — XXIII, p. 259. — XXIV, pp. 15, 585. 497. — XXV, p. 545.
- Palais des beaux-arts, XXII, p. 181.
- Steen, XV, p. 415. — XXII, p. 578. — XXIII, p. 205. — XXV, pp. 502, 514.
- Tour bleue, XIV, p. 214.
- Maison Plantin. XIV, p. 210.
- Maison des Drapiers, XI, p. 62.
- Ancien hôtel de la Monnaie, X, p. 19.
- Monument de Quentin Metsys, XVIII, p. 255.
- Statue du Roi Léopold I<sup>er</sup>, XIII, p. 246.
- Statue du marché au poisson, XXII, p. 418.
- Hospices civils, XI, p. 58. — XIV, p. 504. — XVII, pp. 554, 400. — XVIII, p. 94. — XX, p. 251.
- Maisons ouvrières, XI, p. 427. — XV, p. 525. — XVI, p. 7. — XVIII, p. 469. — XXV, p. 264.
- APPELS, église, XXV, p. 506.
- ARBREFONTAINE, presbytère, XIV, p. 86.
- ARCHITECTONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE, A BRUXELLES, XII, p. 28.
- ARC-SOUS-ARC-AINIERES, église, XV, p. 18. — XVI, p. 608.
- ARC-SOUS-ARC-AINIERES, presbytère, X, pp. 15, 550.
- ARENDOECK, hospice-hôpital, XI, p. 427.
- ARLON, église de Saint-Martin, XVI, p. 609.
- Synagogue, XI, p. 65.
- ARMOIRIES (LES) DES COMTES DE FLANDRE, XI, p. 581.
- ARMOIRIES (DES) PORTÉES PAR LES COMTES DE FLANDRE, XII, p. 99.
- ART (L') BELGE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE, XXIII, p. 5.
- ART (L') DE L'INCRUSTATION AU COMMENCEMENT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, XX, p. 410.
- ART (L') RELIGIEUX. — Extrait d'un discours prononcé au Sénat par M. Rolin-Jaquemyns, Ministre de l'Intérieur, le 24 mars 1882, XXI, p. 12.
- ARVILLE, église, XXIV, p. 515.
- Presbytère, XXIII, p. 455.
- ASCH-EN-CAMPINE, église, XVII, p. 540. — XX, p. 244. — XXI, p. 250.
- ASPER, église, XXI, p. 152.
- Presbytère XVI, p. 587.
- ASQUILLIES, église, XI, p. 250.
- XIII, p. 49.
- Presbytère, XI, p. 227. — XIII, p. 17. — XXV, p. 505.
- ASSCHE, église de Saint-Martin, XII, p. 485. — XIV, p. 501. — XVIII, p. 254.
- ASSEBROECK, église, XII, p. 497.

- ASSENEDE**, église, XIX, p. 409. — XXII, p. 123. — XXIV, p. 496. — XXV, p. 541.  
 — Presbytère, X, p. 255.
- ASSENOIS-SOUS-HOMPRÉ**, église. XXIV, p. 591.  
 — Presbytère, XI, p. 15. — XXIV, p. 599.
- ASSESE**, presbytère, XX, pp. 19, 244.
- ASTENE**, église, XV, p. 150.
- ATH**, église de Saint-Julien, XX, p. 531. — XXI, p. 420.  
 — Presbytère de la paroisse de Saint-Julien, XIII, p. 114.  
 — Hôpital, XVI, p. 587.  
 — Monument Defacqz, XVIII, pp. 100, 168. — XIX, p. 92.
- ATHIS**, église, X, p. 538.  
 — Presbytère, XIII, p. 17.
- ATHUS-SOUS-AUBANGE**, église, X, p. 254. — XIII, p. 116. — XIV, p. 17.
- ATTENROBE**, église, XV, p. 293.
- AUBÉCHIES**, église, XIV, p. 86.
- AUDENAËKEN**, presbytère, X, pp. 15, 255.
- AUDENAERDE**, église de Notre-Dame-de-Pamele, XI, p. 15. — XIII, p. 117. — XIV, p. 507. — XVI, p. 610. — XVII, p. 585. — XVIII, pp. 240, 589. — XIX, pp. 96, 208, 499. — XX, pp. 248, 255. — XXI, pp. 418, 422. — XXII, p. 415. — XXIII, pp. 76, 207, 457. — XXIV, pp. 257, 490. — XXV, p. 269, 585.
- AUDENAERDE**, presbytère pour la paroisse de Sainte-Walburge, XV, p. 15.  
 — Hôtel de ville, XIX, p. 497. — XX, pp. 115, 259. — XXI, p. 89. — XXIV, p. 498.  
 — Orphelinat pour filles, XIII, p. 247.  
 — Hôpital, XXIII, p. 455.
- AUDENHOVE-SAINT-GERY**, presbytère, XVI, p. 587.
- AUDENHOVE-SAINT-MARIE**, église, XIV, p. 214. — XVI, p. 599. — XX, pp. 114, 244.
- AUDREGNIES**, église, XI, p. 35. — XV, p. 550.
- AULNOIS**, église, XVI, p. 520.
- AUSTRUWEL**, église, XII, p. 197. — XVI, p. 259. — XX, p. 253. — XXIV, p. 594.  
 — Presbytère, XII, p. 196. — XVI, p. 257. — XXV, p. 505.
- AUTEL-HAUT**, église, XI, p. 256.
- AUTEUR (L') DU RETABLE DE 1495 DU MUSÉE DE LA PORTE DE HAL, A BRUXELLES**, XVI, p. 581.
- AUTEURS (LES) DE LA TOUR, DES STALLS ET DU TABERNACLE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-GERTRUDE, A LOUVAIN**, XIV, p. 41.
- AUTREPPE**, église, XVI, p. 259.
- AUTRYVE**, église, XIX, p. 8.  
 — Presbytère, XI, p. 227.
- AVECAPELLE**, église, XVI, p. 590. — XXIV, p. 488.  
 — Presbytère, X, p. 27.

AVELGHEM, église, XXIV, p. 22. —  
XXV, p. 518.  
AWANS, église, XIX, p. 407.  
AWENNE, église, XVI, p. 664. —  
XX, p. 245.  
AYENEUX, église, XIV, p. 86. —  
XXIII, p. 80.

## B

BACHTE - MARIA - LEERNE, église,  
XIV, p. 266. — XV,  
p. 221. — XIX, p. 407.  
— XX, p. 248.  
BAEL, église, XV, p. 608.  
BAELGHEM, église, XVIII, p. 294.  
— XXI, p. 249. —  
XXII, p. 185.  
— Presbytère, X, p. 255.  
BAERDEGHEM, église, XI, p. 424. —  
XIV, p. 95. — XV, p.  
296. — XXI, p. 249.  
BAILEUX, église, XIV, p. 95.  
— Presbytère, XI, p. 557. —  
XVI, p. 258.  
BAMBRUGGE, église, X, p. 551. —  
XVII, p. 145.  
BARBANÇON, église, XI, p. 21. —  
XII, p. 248.  
BAR-LE-DUC, presbytère, XXV,  
p. 582.  
BARON (LE) F. DE ROISIN, XVI,  
p. 15.  
BARSY-SOUS-FLOSTOY, église, XII,  
p. 591.  
— Presbytère, XIX, p. 406.  
BARVAUX, église, XI, p. 64. —  
XIII, p. 255. — XV,  
p. 222.  
— Presbytère, XXV, p. 581.  
BASEGLES, église, X, p. 28.  
BASEL, église, XIX, p. 8. —  
XX, pp. 45, 560. —  
XXIV, pp. 504, 481.  
BAS-OHA, presbytère, XXI, p. 420.  
BASSE-BODEUX, église, XIII, p. 209.  
BASSENGE, église, XVII, p. 558.  
— XIX, p. 8.  
BASSE-WAVRE, église, XII, p. 591.  
— XXV, p. 266.  
BASSILLY, église, XVIII, p. 409.  
BASTOGNE, église, XX, p. 125.  
— Hôpital, XXI, p. 155.  
BATTINCOURT, église, XII, p. 20.  
BAUFFE, église, XII, p. 245.  
— Presbytère, XI, p. 227.  
BALLERS, église, XIII, p. 254.  
— XIV, p. 268. — XXI,  
p. 420. — XXIV, p. 594.  
BAVEGHEM, presbytère, XVI,  
p. 587.  
BEAUMONT, église, XV, p. 550. —  
XVIII, p. 254.  
BEAURAING, église, X, p. 551.  
BEAUCHEAUX, église, XV, p. 11.  
BECCO-SOUS-LA REID, église, XIX,  
p. 499.  
BECCLAERE, église, XII, p. 197.  
— XIX, p. 409. —  
XXIII, p. 59.  
BECKERZEEL, église, XII, p. 129.  
BECLERS, église, XII, p. 497.  
— Presbytère, XI, p. 227.  
BECQUEVOORT, église, XV, p. 295.  
BEERINGEN, presbytère, XII, p. 128.  
— XIV, p. 16.  
BEERSEL, église, XIX, p. 400.  
BEERSE, presbytère, XX, p. 245.  
BEEZ, église, XVII, p. 405.  
BEIRENDRECHT, église, X, p. 264.  
— XXII, p. 182.  
BEKGEHEM, église, XI, p. 65.  
BELGELE, église, XVIII, p. 295.

- BELCELE, hôpital, XIII, p. 207.
- BELGRADE-SOUS-FLAWINNE, église, XII, p. 429.
- BELLECOURT, église, XVIII, p. 294.  
— XX, p. 256. — XXII, p. 479.  
— Presbytère, XVI, p. 587. — XVIII, p. 295. — XX, p. 255.
- BELLEFONTAINE, presbytère, XIII, p. 252.
- BELLEM, église, X, p. 27. — XII, p. 245. — XVII, p. 405. — XXIV, p. 257. — XXV, p. 267.
- BELLINGHEN, église, XXII, p. 299.
- BELL-SOUS-GHEEL, église, XVI, p. 9.
- BELOEIL, église, XXV, p. 518.  
— Statue du prince de Ligne, XVII, p. 141. — XX, p. 240. — XXI, p. 452.
- BENDE-JENNERET, église, X, p. 550.
- BERBROECK, église, XVI, p. 519.
- BERCHEM, église, XIV, p. 506.  
— XXI, p. 422. — XXII, p. 479.  
— Presbytère, XX, p. 420.  
— Cimetière. — Monument Sermon, XIX, p. 494.
- BERCHEM-SAINT-LAURENT, église, XVI, p. 608.
- BERCHEUX-SOUS-JUSERET, église, XIII, p. 575. — XXI, p. 456. — XXIII, p. 455. — XXIV, p. 257.
- BERG, église, XI, p. 540. — XIV, p. 42. — XXI, p. 456.
- BERGILERS, église, XXI, p. 519.
- BERISMENIL-SOUS-SAMRÉ, église, X, p. 426. — XII, p. 429. — XIII, p. 92.
- BERLAER, église, XII, p. 428. — XV, p. 296.
- BERLAERE, église, XII, p. 20.  
— Hospice, XVII, p. 591.
- BERNISSART, église, XIV, p. 17. — XVII, p. 417. — XIX, p. 95.  
— Presbytère, XI, p. 12.
- BERTHEM, église, XII, p. 150.
- BERTOONE, église, X, p. 28. — XVIII, p. 170.
- BERTRIX, église, XXV, p. 265.
- BETECOM, église, XIII, p. 577.
- BEUZET, église, XX, p. 425.
- BEVERE-LEZ-AUDENAERDE, église, XI, p. 558. — XXV, p. 267.  
— Presbytère, XXV, p. 264.
- BEVEREN, presbytère, XI, p. 227.
- BEVEREN-LEZ-ROULERS, église, XVII, p. 147.
- BEVEREN-WAES, église, XIII, p. 209.
- BEVERLOO, église, XV, p. 450.  
— Presbytère, XX, p. 255.
- BEVINGEN-SOUS-SAINT-TROUD, église, XV, p. 450.
- BEYGHEN, église, XIV, p. 506.  
— Presbytère, XI, p. 64.
- BIÉLIOGRAPHIE. — Les incunables de la Bibliothèque royale de Belgique, examinés au point de vue des arts et de l'archéologie, X, p. 296.  
— Éléments d'archéologie chrétienne, XI, p. 492. — XVI, p. 505. — XVII, p. 157. — XVIII, p. 50. — XXIII, p. 458. — XXIV, p. 185.

- BIBLIOGRAPHIE.** — Caractères de l'école française moderne de peinture, XX, p. 66.  
— Les têtes ailées des satyres trouvées à Angleur, XXI, p. 525.
- BIBLIOTHÈQUE ROYALE.** — Cabinet des estampes. — Accroissements, XIX, p. 228.
- BIENNE-LEZ-HAPPART**, église, XI, p. 558.
- BIERBEEK**, presbytère, XIV, p. 86.
- BIERCEE**, église, XI, p. 428.
- BIERGES**, église, XVII, p. 595.
- BIERSET**, église, XIII, p. 18.
- BIERWART**, presbytère, XV, p. 414.
- BIÉVÈNE**, église, XI, p. 472.
- BIHAIN**, presbytère, XIV, p. 265.
- BILSEN-LA-VILLE**, hospice, XVII, p. 591. — XVIII, p. 292.
- BINCHE**, église de Saint-Ursmer, XIII, p. 22. — XV, pp. 225, 297. — XVIII, p. 590.
- BINCKOM**, église, XII, p. 590.
- BINDERVELD**, presbytère, XIV, p. 212.
- BIOULX**, église, XXI, p. 244. — XXV, p. 547.
- BISSEGHEM**, église, XII, p. 245.
- BLAESVELT**, église, XII, p. 5. — XXIV, p. 490.
- BLANDEX**, église, XIV, p. 94.  
— Presbytère, XIV, p. 91.
- BLANKENBERGHE**, hôtel de ville, XXV, p. 515.  
— Maison pour indigents, XII, p. 428.
- BLANMONT**, église, XVI, p. 41.
- BLAREGNIES**, église, XII, p. 450.  
— XIV, p. 18.
- BLAREGNIES**, presbytère, XI, p. 64.  
— XIV, pp. 86, 265. — XV, p. 295. — XXII, p. 424.
- BLAUGIES**, église, XV, pp. 219, 411.  
— Presbytère, XIII, p. 252. — XVI, p. 665.
- BLEHARIES**, église, XXII, p. 424.
- BLEHEN-SOUS-LENS-SAINT-REMY**, église, XXV, p. 267.
- BLERET**, église, XXV, p. 506.
- BODANGE**, presbytère, XVII, p. 556.
- BODEGHEM-SAINT-MARTIN**, église, XVI, p. 590.
- BODEGNÉE**, église, XI, p. 428.
- BOËLIE**, église, XX, p. 244.
- BOESINGHE**, église, XX, p. 560. — XXIV, p. 595. — XXV, pp. 16, 299.
- BOER-SOUS-TAVIGNY**, église, XXII, p. 415.
- BOIGNÉE**, église, XVI, p. 10.
- BOIRS**, église, XIX, p. 8.
- BOIS-DE-BREUX-SOUS-GRIVEGNEF**, église, XIV, p. 17.
- BOIS D'HAINÉ**, église, X, p. 255.  
— Presbytère, XV, p. 524.
- BOIS-DE-LESSINES**, église, XXI, p. 452.
- BOISSCHOT**, église et presbytère, XXIV, p. 515.
- BOIS-SEIGNEUR-ISAAC**, chapelle, XIV, p. 256.
- BOIS-SOUS-RANSART**, église, XXIII, p. 206.
- BOLDERBERG-SOUS-ZOLDER**, église, XI, p. 64.  
— Presbytère, XX, p. 14.
- BOMAL**, église, X, p. 427.
- BOMMERSHOVEN**, église, XXIV, p. 591.

- BONEFFE, église, XV, p. 445.
- BOVINNE, église, XIV, p. 267.
- BONLEZ, église, XII, p. 484.
- BONNY-SOUS-ROMZÉE, église, XI, p. 558.
- BOY - SECOURS - SOUS - PERUWELZ, église, XV, p. 295. — XXIV, p. 487.
- BOOM, hôpital, XXV, p. 581.
- BOORT - MEERBEELK, église, XVI, p. 519. — XXI, p. 458.
- BORCHGRACHT (Monticule dit) sous-Looz, X, p. 422.
- BORGERHOUT, église, XIV, p. 214. — XVI, p. 605. — XVII, p. 414. — XVIII, p. 107. — XXIV, pp. 21. 510. 487. — Hôpital, XII, p. 245. — XVII, p. 412.
- BORGIT-LOMBELK, église, XI, p. 428.
- BORGIT-SOUS-GRIMBERGHEM, église, XIV, p. 87. — Presbytère, XIV, p. 86.
- BORMAN (MAÎTRE JEAN), le grand sculpteur belge de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, XXIII, p. 597.
- BORNHEM, presbytère, XXIII, p. 542.
- BOSCH - SOUS - HEELENBOSCH, église, XVI, p. 605.
- BOSKANT - SOUS - MERCHTEM, église, XVI, p. 518.
- BOSKANT-SOUS-WOLVERTHEM, presbytère, XI, p. 471.
- BOSSIELLS, église, XVIII, p. 590.
- BOSSIERE - SOUS - SAINT - GÉRARD, église, XII, p. 590. — XIV, p. 17. — XVI, p. 605.
- BOSSUT, église, XIII, p. 18.
- BOSSUT-GOTTECHAIN, église, XV, p. 225.
- BOSSUYT, presbytère, XVI, p. 587.
- BOTHEY, église, XXIV, p. 489.
- BOTTELAERE, église, XII, p. 484. — XX, p. 417.
- BOUCHOUT, presbytère, XXV, p. 545.
- BOUCHOUTE, église, XVII, p. 445.
- BOUCLE - SAINT - BLAISE, église, XVIII, p. 98. — Presbytère, XXIV, p. 590. — XXV, pp. 517, 545.
- BOUTHOUX, église, XXV, p. 520.
- BOUGES, église, XVII, p. 249. — XVIII, p. 408.
- BOUGNIES, église, XVIII, p. 170.
- BOULLON, église, XVII, p. 415.
- BOURCY-SOUS-LONGWILLY, église, XXV, p. 267, 501.
- BOURGOIS (LE) - SOUS - RIXENSART, église, XIV, p. 212.
- BOURG-LÉOPOLD, église, X, p. 552. — XVI, p. 665. — XVII, p. 146. — XXII, p. 410. — XXIII, p. 201. — XXIV, pp. 14, 480, 488. — Presbytère, X, p. 550. — XVI, p. 665.
- BOULLERS, église, XVI, p. 258.
- BOURSEIGNE - NEUVE, église, XI, p. 559. — XII, p. 591. — XV, p. 292.
- BOURSEIGNE - VIEILLE, presbytère, XVII, p. 415. — XX, p. 255.
- BOUSSU, justice de paix, XVII, p. 250.
- BOUSSU-LX-FAGNE, église, XVII, p. 592. — XVIII, p. 259.

- BOUVERIE (LA), temple protestant, X, p. 264.
- BOUVIGNES, église, XVI, p. 259.  
— Ruines du château de Crève-cœur, XXI, p. 419.  
— XXII, p. 180.
- BOVESSE, église, XIV, p. 92. — XIX, 499.  
— Presbytère, XVIII, p. 295.  
— XXI, p. 248.
- BRAGES, église, XXIV, p. 511.
- BRAINE-L'ALLEUD, église, XXIV, p. 591. — XXV, pp. 266, 268, 504.
- BRAINE-LE-CHATEAU, église, XIII, p. 254. — XIV, p. 42.
- BRAINE-LE-COMTE, église, XVII, p. 595. — XXIV, p. 267.  
— Chapelle de l'hospice, XII, p. 201.
- BRAIVES, tumulus, \*XVIII, p. 256.
- BRANCHON, église, XVI, p. 600.  
— XVII, p. 441.
- BRAS, presbytère, XXV, p. 505.
- BRASSCHAET, église, X, p. 254. — XII, p. 129. — XXV, p. 508.
- BRASSCHAETSCHENBEYDE, église, X, p. 551.
- BRECHT, église, XXIII, p. 51.  
— Presbytère, XVII, p. 591.  
— Hospice-hôpital, XII, p. 491.
- BREEDENE, presbytère, XIII, p. 415.
- BROUCKOM-LEZ-LOOZ, presbytère, XVIII, p. 295.
- BRUGELETTE, église, XXV, p. 15.
- BRUGES, cathédrale, X, pp. 245, 541. — XI, p. 65. — XII, pp. 116, 126. — XIII, pp. 92, 254. — XV, pp. 10, 145, 550. — XVII, p. 255. — XVIII, pp. 170, 287. — XX, p. 12. — XXII, pp. 184, 297. — XXIII, pp. 557, 428, 456.
- BRUGES, église Notre-Dame, X, p. 427. — XI, p. 250. XVI, pp. 12, 661. — XVII, pp. 142, 255. — XX, p. 15. — XXI, p. 86. — XXII, p. 500. — XXIV, p. 595.
- Église de Saint-Jacques, X p. 545. — XIII, p. 242. — XIV, p. 209. — XVI, p. 6. — XVIII, p. 285.
- Église de Saint-Gilles, XI, p. 250. — XIV, p. 272. — XV, p. 417. — XVIII, p. 589. — XXV, p. 519.
- Église de Sainte-Walburge, XVI, p. 240. — XVII, p. 256. — XX, p. 256. — XXII, p. 178. — XXV, p. 511.
- Église de Sainte-Anne, XVIII, p. 108. — XXI, p. 517. — XXIV, pp. 45, 496.
- Église de Sainte-Croix (lez), XV, p. 550.
- Chapelle du Saint-Sang, XIII, p. 116. — XVII, p. 540. — XXV, p. 552.
- Temple anglican, XXI, p. 249.
- Hôtel de ville, XI, p. 59. — XV, p. 220. — XVI, p. 516. — XVIII, p. 95. — XXIII, p. 559.
- Hôtel Grunthouse, XXII, p. 179. — XXIV, pp. 255, 499.

- BRUGES, hôtel provincial, XXV, p. 265.
- Halles, XV, p. 146. — XVIII, p. 292. — XXII, p. 180. — XXIV, p. 17.
- Palais du Franc, XI, p. 65. — XII, p. 245. — XIV, p. 5. — XIX, p. 598.
- Ancien Greffe, XI, pp. 42, 59. — XV, pp. 435, 445. — XVII, p. 251. — XVIII, p. 286. — XX, pp. 240, 537. — XXII, p. 441.
- Tourelle Saint - Georges, XIV, p. 78.
- Tourelle Saint - Sébastien. XXIV, p. 17.
- Hospice pour femmes incurables et hôpital pour enfants, XXIV, p. 509.
- Monument de Jean-Van Eyck, XIV, p. 45. — XV, p. 295. — XVI, p. 601. — XVII, p. 249.
- Monument de Breydel et DeConine, XXIV, p. 15.
- École normale, XVIII, p. 406.
- BRULY - DE - PESCHES, presbytère, XIII, p. 445.
- BRUSTHEM, chapelle des SS. Eucher et Berthilde, XIII, p. 254.
- BRI XELLES, église des SS. Michel et-Gudule, X, pp. 18, 81. — XI, pp. 5, 250. — XIII, pp. 19, 571, 579. — XVII, p. 592. — XVIII, p. 240. — XIX, pp. 201, 410. — XX, p. 240. — XXII, p. 446. — XXIII, pp. 38, 545. — XXIV, p. 594. — XXV, p. 504.
- BRUXELLES, église de Notre-Dame du Sablon, XI, pp. 61, 65. — XII, p. 259. — XIII, p. 582. — XV, p. 225. — XVI, pp. 5, 665. — XVII, pp. 447, 587, 402. — XIX, pp. 401, 494. — XX, p. 125. — XXII, p. 485. — XXV, p. 261.
- Église de Notre-Dame de la Chapelle, XI, pp. 540, 467. — XII, p. 125. — XVIII, p. 470. — XXI, p. 249. — XXII, p. 289. — XXV, p. 551.
- Église de Saint-Jean-Baptiste : au Béguinage, XIV, p. 77. — XV, p. 297. — XVII, p. 599. — XVIII, pp. 410, 470. — XIX, p. 499. — XXI, pp. 249, 521.
- Église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, XIV, p. 15. — XVI, p. 240. — XVII, pp. 145, 540. — XVIII, pp. 471, 295.
- Église de Saint-Jacques-sur-Candenbergh, XXII, p. 415. — XXV, p. 512.
- Église de Sainte-Catherine, XXI, p. 251. — XXII, p. 276. — XXV, pp. 505, 544.
- Église de Saint - Nicolas, XIX, p. 401.
- Chapelle des ducs de Bourgogne, X, p. 421.

- BRUXELLES, chapelle protestante de la place du Musée, XXII, p. 411.
- Synagogue, XIII, p. 208. — XV, p. 18. — XVI, p. 258. — XVIII, p. 108.
- Hôpitaux de Saint-Jean et de Saint-Pierre, XIV, p. 14. — XV, p. 525. — XVII, p. 145.
- Hospice des Ursulines, XI, p. 58.
- Hospice des enfants assistés, XX, p. 121.
- Maisons de secours, XIV, p. 504. — XV, p. 295.
- Palais de la Nation, X, p. 549. — XIV, p. 15. — XV, p. 146. — XXI, p. 154. — XXIII, pp. 55, 77, 202, 257. — XXIV, pp. 16, 17, 227, 496.
- Palais des Beaux-Arts, XII, p. 479. — XIX, pp. 5, 92. — XXII, pp. 118, 179, 290, 577. — XXIII, pp. 52, 260. — XXIV, pp. 229, 251.
- Palais des Académies, XI, p. 212. — XVII, p. 411. — XIX, pp. 201, 596.
- Palais de Justice, XII, p. 586. — XV, p. 146.
- Musée royal de peinture et de sculpture, X, pp. 559, 549. — XIII, p. 248. — XV, p. 14. — XVIII, p. 585. — XX, pp. 15, 552. — XXI, p. 518. — XXII, p. 418. — XXV, pp. 262, 500, 512.
- BRUXELLES, Musée d'antiquités, d'armures et d'artillerie, X, p. 171. — XIV, p. 15. — XIX, pp. 595, 492.
- Hôtel de ville, XVIII, p. 95. — XX, pp. 115, 120. — XXII, p. 180.
- Hôtel des postes, XIX, p. 406. — XXI, p. 419. — XXV, p. 515.
- Hôtels ministériels, X, p. 549. — XII, p. 587.
- Conservatoire royal de musique, XII, p. 478.
- Observatoire royal, XX, p. 250. — XXI, p. 245.
- Gare du Midi, XVIII, pp. 167, 285. — XIX, p. 92. — XX, p. 119. — XXI, p. 417.
- Théâtre flamand, XXIII, p. 265, 455.
- Square du Petit-Sablon, XX, p. 119. — XXI, pp. 6, 244, 417. — XXII, pp. 117, 179, 291, 410. — XXIII, pp. 257, 429. — XXIV, pp. 15, 227, 229, 504, 585, 497. — XXV, pp. 262, 515.
- Parc Léopold, XXIII, p. 202.
- Jardin botanique, XVIII, p. 256.
- Ancienne porte, rue d'Isabelle, XVIII, p. 588.
- Monument de l'ancien Champ des Manœuvres, XVII, p. 412. — XXV, p. 265.

- BRUXELLES, marché couvert, XIX, p. 205. — XXII, p. 179.  
 — Maison des Poissonniers, XI, p. 61.  
 — Dépôt des archives de l'État, XII, p. 481.  
 — Quartier du Parc, XI, pp. 7, 10. — XIII, p. 251. — XXIV, p. 255.  
 — Statue du Parc. — Vénus aux Colombes, XXIV, p. 44.  
 — Groupe du Déluge de Kessels, XIII, p. 515.  
 — Statue de Van Helmont, XXI, p. 417. — XXII, p. 290. — XXIII, p. 452.
- BRUYERES-SOUS-BATTICE, église, XIII, p. 18. — XXV, p. 266.
- BRYE, église, XI, p. 65.
- BUEKEN, église, XVII, p. 417. — XVIII, p. 294. — XXIII, p. 456.
- BUGGENHOUT, église, XIV, p. 242. — XXII, p. 178. — XXIV, p. 496.
- BUISSONVILLE, église, XV, p. 528. — XXV, p. 546.
- BULSCAMP, église, XVI, p. 665. — XVII, p. 405. — XXIII, p. 79.
- BUNSBEEK, église, XVIII, p. 408.
- BURE, église, XVII, p. 415.
- BURET, église, XXIV, p. 486.
- BURDIXNE, église, XI, p. 228.
- BURGH, église, XXIII, p. 81. — XXIV, p. 594. — XXV, p. 266.
- BURTONVILLE-SOUS-VIELSALM, église, XVI, p. 588.
- BURY, église, XXII, p. 415.

- BUZET-SOUS-FLOREFFE, église, XIII, p. 254. — XV, p. 150.  
 — Presbytère, XVII, p. 415.

## C

- CACHTEM, église, XXIV, p. 511.
- CALFORT-SOUS-PUERS, église, XVI, p. 259. — XXV, p. 585.
- CACKEN, Hospice - hôpital, XV, p. 220.
- CALLENELLE, presbytère, XV, p. 524. — XVI, p. 518.
- CALMPHOUT, église, XV, p. 296. — XXII, p. 125. — XXV, p. 46.
- CALMPHOUTSCHENHOEK, presbytère, X, p. 252.
- CALONNE, église, XII, p. 497. — XIX, p. 208. — XXIII, p. 56. — XXIV, p. 504.  
 — Presbytère, XXV, p. 44.
- CAMBROX-CASTEAU, église, X, p. 425. — XVII, p. 254.  
 — Presbytère, X, p. 427. — XVII, p. 444.
- CAMBROX - SAINT - VINCENT, église, XI, p. 472. — XXI, p. 521. — XXIII, p. 265.  
 — Presbytère, XXIII, p. 265.
- CAMPENHOUT, église, X, p. 425. — XIV, pp. 212, 265.
- CAPELLE-AU-BOIS, église, XV, pp. 296, 409. — XXV, p. 416.  
 — Presbytère, XII, p. 428. — XIII, p. 207.
- CAPELLEN, église, XV, p. 221. — XX, p. 254. — XXI, p. 5. — XXII, p. 550. — XXIII, p. 265. — XXIV, p. 42.

- CAPPELLEN, presbytère, XII, p. 196.  
 CAPRYCKE, église, XII, p. 5.  
 — Maison communale, XXI,  
 p. 88. — XXIV, p. 254.  
 CARLSBOERG-SOUS-PALISEUL, pres-  
 bytère, XV, p. 524. —  
 XVI, p. 665.  
 CARNIÈRES, église, X, p. 27.  
 CASTEAU, église, XI, p. 540.  
 CASTEL-SOUS-MOERZEKE, église, XV,  
 p. 221.  
 CASTERLE, presbytère, XXII, p.  
 412.  
 CASTILLON, église, XVI, p. 588.  
 CAULILLE, église, XII, p. 484. —  
 XIV, p. 507. — XVI,  
 p. 590.  
 CELLES - LEZ - TOURNAI, église et  
 presbytère, XXIV, p.  
 595.  
 CELLES - LEZ - DINANT, église, X,  
 p. 254. — XI, p. 555.  
 — XII, p. 197. — XIV,  
 p. 215. — XV, p. 16. —  
 XVI, p. 514. — XVII,  
 p. 249.  
 CELLES-EN-HESEAYE, église, XVI,  
 p. 519.  
 CERFONTAINE, église, X, p. 426. —  
 XI, p. 559. — XVIII,  
 pp. 259, 585. — XXIV,  
 p. 500. — XXV, p.  
 547.  
 CÉROUX, église, XIV, p. 506.  
 CETTURU-SOUS-TAVIGNY, église,  
 XI, p. 472. — XIII,  
 p. 573.  
 CHAMPION, église, XIV, p. 209.  
 CHAMPLON, église, XII, p. 20. —  
 XIII, p. 415.  
 CHANLY, église, XV, p. 15.  
 — Presbytère, XV, p. 46.  
 CHAPELLE (LA) DE LA BIENHEUREUSE  
 MARGUERITE, dite MAR-  
 GUERITE LA FIERE, à Lou-  
 vain, XXV, p. 78.  
 CHAPELLE - A - OIL, église, XVII,  
 p. 558.  
 CHAPELLE-A-WATTINES, église, X,  
 p. 28. — XX, p. 254.  
 — XXIV, p. 592.  
 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, église,  
 XXIII, p. 264.  
 CHAPELLE - SAINT - ULRIC, église,  
 XXV, p. 500.  
 — Presbytère, XXV, p. 15.  
 CHARDENEUX-SOUS-BONSIN, église,  
 XXIV, p. 594. — XXV,  
 p. 551.  
 CHARLEROI, église du faubourg, XI,  
 p. 228. — XVII, p. 462.  
 — Presbytère, XI, p. 227.  
 — Palais de Justice, XV,  
 p. 524. — XVIII, p. 586.  
 XX, p. 12.  
 — Hospice, XXII, p. 412.  
 CHARNEUX, église, X, p. 14.  
 CHASTRE, église, XXIV, p. 496.  
 CHASTRÉS, presbytère, XII, p. 590.  
 CHASUBLE (LA), L'ÉTOLE ET LE MANI-  
 PULE, dits de Saint-Ber-  
 nard, conservés en l'église  
 de Saint-Donat, à Arlon,  
 XXV, p. 526.  
 CHATELET, église, XV, pp. 145,  
 521 — XXIV, p. 480.  
 — Hôpital, XVII, p. 591.  
 CHATELINEAU, église, XII, p. 580.  
 CHAUSSÉE - NOTRE - DAME, église,  
 XII, pp. 591, 592. —  
 XIV, p. 216. — XV,  
 p. 225.  
 CHÈNE-AL-PIERRE-SOUS-GRANDMÉNIL,  
 église, X, p. 552.

- CHENEUX, presbytère, XXV, p. 505.
- CHENOÛNE - SOIS - SIBRET, presbytère, XVII, p. 591.
- CHÉOUX - SOUS - RENDEUX, église, XVI, p. 588. — XXV, p. 265.
- CHERAIN, église, XXIV, p. 25.  
— Presbytère, XXV, p. 516.
- CHERATTE, église, XXI, p. 9. — XXIII, pp. 53, 264.
- CHEVETOGNE, église, XIV, p. 92. — XVIII, p. 108.
- CHEVROX, église, XI, p. 15. — XII, p. 20.
- CHIEVRES, église de Saint-Martin, X, p. 264. — XII, p. 248. — XIII, p. 117. — XIV, p. 89. — XV, pp. 10, 150.  
— Chapelle de l'ancienne léproserie, XXIV, p. 22. — XXV, p. 520.  
— Ancien château seigneurial, XII, p. 15.
- CHIMAY, chapelle de l'hospice, XV, p. 145.
- CHRONIQUE ARTISTIQUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN, à Malines, XIII, p. 265.
- CIELLE - SOUS - MARCOURT, église, XVII, p. 254. — XVIII, p. 590.
- CIERREUX-SOUS-BOVIGNY, chapelle, XVIII, p. 97.
- CIMETIÈRE (UN) NERVO-ROMAIN, à Jumet, XIX, p. 240.
- CINEY, église, XI, p. 228. — XII, p. 20.  
— Hôtel de ville, XVII, p. 412.
- CIRCULAIRES. (Voyez *Actes officiels.*)
- CLASSIFICATIONS PRÉHISTORIQUES (A PROPOS DE CERTAINES), XIV, p. 250.
- CLERCKEN, église, XI, p. 250. — XXIII, p. 457.
- CLERMONT, église, XVIII, p. 109. — XIX, p. 94. — XXI, p. 520.
- CLUYSENAAR (J. - P.), XX, p. 518.
- COFFRETS (LES) DE SÉPULTURE EN BELGIQUE à l'époque romaine et à l'époque franque, d'après les observations faites au cimetière de Strée et autres, XV, p. 268.
- COGNOLLE (SIMON), sculpteur liégeois, XXIV, p. 100.
- COLLECTION SIGILLOGRAPHIQUE, XII, p. 205.  
— Rapport sur les travaux exécutés en 1875, 1874 et 1875, XV, p. 22.
- COLLECTIONS BELGES D'ANTIQUITÉS (COLLECTION DE RENESSE), XII, p. 428.
- COLONIE (UNE) BELGO-ROMAINE AU RAVENBOSCH, près de Fauquemont, XVII, pp. 108, 545. — XXI, p. 425.
- COMBLAIN - LA - TOUR, presbytère, XI, p. 227.
- COMINES, hospice, XII, p. 491.
- COMMENCEMENTS (LES) DE LA GRAVURE AUX PAYS-BAS, XX, p. 261.
- COMMISSION DIRECTRICE DU MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS, rapport au Roi, XIII, p. 495.

## COMMISSION DIRECTRICE DU MUSÉE

ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS. Notice sur feu le général Meyers, XVI, p. 585.

- Nomination du Président, XXIII, p. 269.
- Nomination d'un membre, XXIV, p. 98.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS,  
Comité spécial des objets d'art, X, p. 417.

- Nomination de membres correspondants, XI, pp. 50, 467. — XII, pp. 115, 187. — XIII, pp. 5, 91, 92. — XVI, pp. 254, 599. — XVII, pp. 140, 596, 411. — XVIII, pp. 100, 467. — XIX, p. 495. — XX, p. 5. — XXI, pp. 5, 451, 259. — XXII, pp. 417, 191. — XXIII, pp. 201, 355, 427. — XXIV, pp. 224, 225, 226, 478. — XXV, pp. 258, 260.
- Nomination de membres effectifs, XIX, p. 594. — XXI, p. 451. — XXIII, p. 258. — XXIV, p. 495. — XXV, p. 297.
- Nomination d'un vice-président, XIX, p. 91.
- Démission d'un membre effectif, XXIV, p. 495.
- Liste des membres effectifs et correspondants, XV, p. 5. — XX, p. 5. — XXIV, p. 5. — XXV, p. 5.

## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS,

liste des membres du Comité spécial des objets d'art, XX, p. 40. — XXIV, p. 40. — XXV, p. 40.

- Rapport au Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics sur les mesures à prendre pour la conservation des œuvres d'art, XXIV, p. 506.

COXJOUX-SOUS-COXNEUX, presbytère, XVI, p. 604.

COYICH, église, XXIII, p. 266.

- Presbytère, XIV, p. 16.

COOLKERKE, presbytère, XIV, p. 265.

COOLSCAMP, église, XXIV, p. 488.

COO-SOUS-STAVELOT, église, XIV, p. 86.

CORBION-LEIGNON, presbytère, XVI, p. 258.

CORROY-LE-CHATEAU, église, XV, p. 417.

CORTEMARCO, église, XVII, p. 405.

CORTENBERG, église, XIII, p. 255.

- XIV, p. 214. — XVI, p. 519. — XXII, p. 296.

CORTESSEM, église, X, p. 552. —

- XIII, p. 214. — XIV, p. 266. — XV, p. 225.

- XVI, pp. 600, 609.

- XVII, p. 595. — XVIII, p. 590.

CORTHUYX, presbytère, XII, p. 485.

COSEX, église, XIII, p. 575. — XIV, p. 506.

COUCKELAERE, église, XVI, p. 588.

- XXIII, p. 455. —

- XXIV, p. 487. — XXV, p. 505.
- COUCKELAERE, presbytère, XXIII, p. 455.
- Hospice, XII, p. 587.
- COUILLET, église, XXIII, p. 76.
- Presbytère, XVII, p. 591.
- COURCELLES, église, XVII, p. 254.
- XVIII, pp. 170, 590.
- XIX, p. 201.
- COURRIÈRE, église, XIII, p. 209.
- Presbytère, XVII, p. 555.
- COUSEL-EN-CAMPINE, église, XVII, p. 447.
- Presbytère, XV, p. 295.
- COUR-SUR-HEURE, église, XVIII, p. 589.
- Presbytère, XIV, p. 86.
- COURTRAI, église de Notre-Dame, X, pp. 17, 541. — XI, p. 484. — XII, p. 3. — XV, pp. 11, 297. — XVII, pp. 248, 555, 597. — XVIII, p. 589. — XX, pp. 120, 240. — XXII, pp. 296, 297.
- Église de Saint-Martin, X, pp. 51, 265, 428. — XI, p. 484. — XIII, p. 210. — XIV, pp. 89, 94. — XV, p. 131. — XVI, p. 609. — XVII, p. 418. — XVIII, p. 98. — XIX, p. 401. — XX, pp. 46, 244. — XXIII, p. 455. — XXIV, pp. 252, 596, 500. — XXV, pp. 299, 504, 521.
- Église de Saint-Roch, XI, p. 428. — XV, p. 527. — XXI, p. 420.
- COURTRAI, église et presbytère de Saint-Éloi, XVII, pp. 401, 402. — XXIII, p. 454.
- Hôtel de ville, X, p. 420. — XI, pp. 55, 470. — XII, pp. 6, 586. — XVI, p. 255.
- Tours du Broel, X, p. 248. — XI, pp. 15, 588. — XVI, p. 257. — XVIII, p. 95.
- COURT-SAINT-ÉTIENNE, hospice, XV, p. 295.
- COUVIX, église, XII, p. 199. — XIII, p. 577. — XIV, pp. 265, 267. — XVIII, p. 108. — XXV, p. 507.
- Presbytère, XXV, p. 505.
- COUVREIX - SOUS - DAMPICOURT, église, XIV, p. 92.
- COXIDE, église, XXV, p. 546.
- COYGHEM, église, XIV, p. 212.
- CRAINHEM, presbytère, X, p. 550. — XIII, p. 574.
- CRAS-AVERNAS, église, XXIII, pp. 206, 557.
- Presbytère, XVIII, p. 588.
- CROIX-EXPIATOIRE, près de Zohoven, XIII, p. 105.
- CROIX-LEZ-ROUYEROY, église, XV, p. 225.
- Presbytère, XV, p. 220.
- CROMBEKE, église, XIV, p. 92.
- CRUYBEKE, église, XV, p. 222.
- Presbytère, XIII, p. 574.
- CRUYSHAUTEM, église, XX, p. 254. — XXI, p. 9.
- CUERNE, église, XV, p. 150. — XVI, p. 664.
- COMPTICH, église, XVI, p. 519.

- CURANGE, église, XII, p. 21. —  
 XV, p. 150. — XXV,  
 p. 505.  
 CUREGHEM-SOUS-ANDERLECHT, église,  
 XVII, p. 143. — XIX,  
 p. 407. — XXI, p. 135.  
 — Presbytère, XIII, p. 252.

## D

- DADIZEELE, église, XXV, p. 585.  
 — Presbytère, XI, p. 227.  
 DAILLY, presbytère, XXIV, p. 484.  
 DAMME, église, X, p. 28. — XII,  
 pp. 197, 484. — XXII,  
 p. 500.  
 — Hôtel de ville, XXI, p. 419.  
 — XXII, p. 294.  
 — Hospice, XIV, p. 210.  
 DAMPREMY, église, XXIV, p. 490.  
 DARION, église, XXIV, p. 591.  
 DAUSSOIS, église, XIV, p. 48.  
 DAUSSOULX, presbytère, XVII,  
 p. 144.  
 DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS ÉGYP-  
 TIENNES A ANVERS, XI,  
 p. 454.  
 DÉCOUVERTE DE DEUX TABLEAUX DU  
 XVI<sup>e</sup> SIÈCLE, de Lambert  
 Lombard, XXV, p. 113.  
 DEERLYK, église, XXIII, p. 456.  
 — XXIV, p. 256.  
 DEFTINGHE, église, XXI, p. 420.  
 DEN AARD-SOUS-GHEEL, presbytère,  
 X, p. 27.  
 DENDERWINDEKE, église, XVIII,  
 p. 285.  
 — Presbytère, XIX, p. 248  
 DENÉE, église, XIX, p. 407.  
 DERGNEAU, église, XXII, p. 299.  
 — XXIV, p. 489.
- DERNIERS ACCROISSEMENTS DU MUSÉE  
 DE BRUXELLES, XIV,  
 p. 125.  
 DESNIÉ-SOUS-LA REID, église, XX,  
 p. 117. — XXIII, p. 207.  
 DESSCHEL, église, XVIII, p. 589.  
 — XXIV, p. 512. —  
 XXV, p. 519.  
 — Presbytère, XII, p. 590.  
 — XIII, p. 252.  
 DEUBLE, église, XVII, p. 595.  
 DEURNE, église, XXV, p. 507.  
 DEUX-ACREN, hôpital, XII, p. 428.  
 DEUX-RYS-SOUS-HARRE, église, XV,  
 p. 296.  
 DEVANT - LES - BOIS - SOUS - METTET,  
 presbytère, XII, p. 244.  
 DEYNZE, église, XX, p. 256. —  
 XXII, pp. 185-299.  
 — Orphelinat, XIII, p. 47.  
 DICKEBUSCH, église, XI, p. 472.  
 DICKELE, église, XI, p. 558. —  
 XXI, p. 249. — XXIV,  
 p. 515.  
 — Presbytère, XXIV, p. 515.  
 DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA  
 GAULE, époque celtique,  
 X, p. 275.  
 DIEGHEM, église, X, p. 417. —  
 XIII, p. 242. — XIX, pp.  
 401-496. — XX, p. 415.  
 DIEPENBEEK, église, XV, p. 225.  
 DIEST, église de Saint-Sulpice, X,  
 p. 541. — XI, p. 68. —  
 XIII, pp. 122, 572. —  
 XIV, pp. 15, 210, 218.  
 — XVI, pp. 515, 600.  
 — XVIII, pp. 240, 241.  
 — XIX, pp. 9, 410. —  
 XX, p. 255. — XXII,  
 p. 298. — XXIV, p. 25.  
 — XXV, pp. 20, 585.

- DIEST**, église de Notre-Dame, XII, p. 21. — XXIV, p. 258.  
— Ancienne église de Saint-Jean, XV, p. 298.
- DIEUPART**, église, XXV, p. 511.
- DIXANDERIE** (Histoire de la) et de la sculpture du métal en Belgique, XIII, pp. 508, 482.
- DIVANT**, église primaire, XI, pp. 487, 489. — XII, p. 22. — XV, pp. 500, 550. — XVI, pp. 12, 586, 594, 668. — XVII, p. 558. — XVIII, pp. 94, 167. — XIX, pp. 208, 209. — XX, p. 118 — XXI, p. 254. — XXII, p. 584.  
— Monument Wiertz, XVI, pp. 5, 664.  
— Hôpital, XX, p. 245.
- DIOX**, église, XVI, p. 664.
- DIOX-LE-MONT**, église, XXV, p. 584.
- DIOX-LE-VAL**, église et presbytère, XXV, p. 267.
- DISOX**, église, XIII, p. 102. — XIV, p. 89. — XVII, p. 583. — XXV, p. 267.  
— Hôpital, X, p. 44.
- DISSERTATION ARCHÉOLOGIQUE SUR** l'église de Berthen et la chapelle de Sainte-Véronique, sous Leefdael, XIII, p. 80.
- DIXMEDE**, église de Saint-Nicolas, X, p. 17. — XII, p. 248. — XIII, pp. 92, 254. — XIV, pp. 77, 94. — XXII, p. 291. — XXIII, p. 429.
- DIXMEDE**, hôtel de ville, XIV, p. 78.  
— Hospice, X, p. 549.  
— Orphelinat, XIX, p. 205.
- DOCHERIE (LA)-SOUS-MARCHIENNE-AU-PONT**, église, XI, pp. 558, 472.
- DOCUMENTS INÉDITS CONCERNANT** Jean le Tavernier et Louis Liédet, miniaturistes des ducs de Bourgogne, XXI, p. 20.
- DOCUMENTS INÉDITS CONCERNANT** les tapisseries de Bruxelles au xv<sup>e</sup> et au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, XXI, p. 77.
- DOEL**, église, XVI, p. 588. — XXIII, p. 80.
- DOICEAU - SOUS - GREZ - DOICEAU**, église, XII, p. 20.
- DOISCHE**, église, XII, p. 591.  
— Presbytère, XXIV, p. 484.
- DOLBAIN**, église, XXV, p. 517.
- DONCK - SOUS - MALDEGHEM**, église, XVI, p. 588.
- DONGELBERG**, église, XVII, p. 595.
- DONSTIENNES**, église, X, p. 427. — XV, p. 295.  
— Presbytère, X, p. 425. — XIV, p. 265. — XV, p. 297.
- DOUR**, église, XX, p. 244. — XXI, p. 521.
- DOU VRAIN-SOUS-BAU DOUR**, église, XII, p. 20.
- DRANOTRE**, église, XIV, p. 87. — XXIV, p. 515. — XXV, p. 519.
- DROOGENBOSCH**, église, XVIII, p. 97. — XXV, p. 547.

DROOGENBOSCH, presbytère, XII, p. 19. — XVIII, p. 97. — XXIII, p. 265. — XXIV, p. 21.

DUDZEELE, église, X, p. 27. — XV, p. 49.

DUFFEL, église, XXV, p. 49.  
— Hospice-hôpital, XII, p. 481.

DURNAL, église, XXV, p. 519.

## E

EBEN-SOUS-EBEN-EMAEL, église, XXV, p. 584.

EBLY-SOUS-JUSERET, presbytère, XII, p. 590.

ECAUSSINES-D'ENGHIEN, hospice, XIX, p. 497.

ECAUSSINES-LALAING, église, XI, p. 540. — XXIV, p. 502.

ECLUSE (L'), église, X, p. 27.

ECOLES ET MUSÉES D'ART DÉCORATIF EN ALLEMAGNE, XVIII, p. 148.

EDUCATION (L') DE L'ARTISTE ET DU PUBLIC D'ART, X, p. 192.

EECLOO, église, XVI, pp. 9, 258, 605. — XXIII, p. 265. XXV, p. 267.

ECKEREN, église, XI, p. 14. — XII, p. 497. — XIII, p. 18. — XVI, p. 259.

ERNEGHEM, église, XXV, p. 585.

EGGEWAERTS-CAPELLE, église, XI, p. 558.

EGHEZÉE, église, X, p. 27.

ÉGLISE (L') COLLEGIALE DE SAINT-HERMÈS, à Renaix, XVII, p. 565. — XVIII, p. 175.

ÉGLISE (L') DE SAINT-AMAND, au Stuyvenberg, à Anvers, XIII, p. 566.

ELENE, presbytère, XXIV, p. 256.

ELEWYT, église, XXI, p. 152. — XXII, p. 178.

ELLEZELLES, église, XVI, p. 591.

ELIGNIES-SAINTE-ANNE, église, XV, p. 550. — XX, p. 248.

ELOUGES, église, XXI, p. 156.

ELSEGHEM, presbytère, XVII, p. 252. — XXIII, p. 55.

ELVERSELE, église, XVIII, p. 167.

EMAEL-SOUS-EBEN-EMAEL, église, XI, p. 211. — XIII, p. 575. — XXIV, p. 500.

EMBEHEM, presbytère, XIV, p. 505.

EMBRESIN, église, XX, p. 245.

EMBRESINAUX, église, XIX, p. 599.

EMELGHEM, presbytère, XV, p. 15.

EMINES, église, X, p. 27. — XXV, p. 17.

EMPTINNE, église, XIV, p. 92. — XIX, p. 94.

ENCORE LES OBJETS ETRUSQUES D'EYGENHILSEN, XI, pp. 259, 455.

ENGHIEN, église, X, p. 552. — XI, p. 254. — XII, p. 8. — XV, p. 48. — XVII, p. 256. — XIX, pp. 96, 208, 401. — XXII, p. 484. — XXIV, p. 505.  
— Maison vicariale, XXIV, p. 509.  
— Hospice-hôpital, XIV, pp. 78, 211. — XVI, p. 7.

ENGIS, église, XXI, p. 250.

- ENGSBERG - SOUS - TESSENDERLOO ,  
presbytère, XVI, p. 604.
- ÉPIGRAPHIE ROMAINE DE LA BEL-  
GIQUE, XVI, pp. 68,  
556. — XVIII, pp. 65,  
597. — XX, p. 58. —  
XXI, p. 59. — XXII,  
p. 501. — XXIII, p.  
449.
- ERE, église, XVI, p. 12.  
— Presbytère, XVI, p. 9.
- EREMBODGHEM, presbytère, XIII,  
p. 47.
- EREZÉE, église, XXI, p. 9.
- ERMETON-SUR-BIERT, église, XIV,  
p. 506.
- ERNEUVILLE, église, XV, p. 295.  
— Presbytère, XV, p. 296.
- ERPION, église, XVI, p. 609.  
— Presbytère, X, p. 26.
- ERQUENNES, presbytère, XIII, p.  
207.
- ERTVELDE, église, XXI, p. 9.
- ESCAILLÈRES (L') SOUS-BAILEUX,  
église, XIV, p. 86.  
— Presbytère, XIII, p. 575.
- ESCANAFFLES, église, XII, p. 592.  
— XVII, p. 417. —  
XVIII, p. 470. — XX,  
p. 425. — XXIV, p.  
256.  
— Presbytère, XIX, p. 94. —  
XXIV, p. 256.
- ESPLECHIN, presbytère, XI, p. 427.
- ESQUELMES, presbytère, XII, p.  
485.
- ESSAI DE SOLUTION PHILOLOGIQUE  
D'UNE QUESTION D'AR-  
CHÉOLOGIE généralement  
réputée insoluble, XII,  
p. 261.
- ESSAI HISTORIQUE SUR LES TAPIS-  
SERIES DE HAUTE ET DE  
BASSE-LISSE de Bruxelles,  
XV, pp. 549, 421. —  
XVI, pp. 194, 525. —  
XVII, p. 449.
- ESSAI SUR LES FONTS BAPTISMAUX  
remarquables des envi-  
rons d'Audenaerde et de  
Grammont, X, p. 226.
- ESSAI SUR L'ORIGINE ET LE NIVEL-  
LEMENT DE NOS CHEMINS  
RURAUX. — Études topo-  
graphiques, XIX, p.  
257.
- ESCHEN, presbytère, XIV, p. 86.
- ESCHENBEEK-SOUS-HAL, église,  
XIII, p. 207. — XXIV,  
p. 486.  
— Presbytère, XIII, p. 207.  
— XVI, p. 9.
- ESSCHENE, presbytère, XI, p. 427.
- ESSCHE - SAINT - LIÈVIN, église,  
XXIV, p. 258.  
— Presbytère, XXIV, p. 256.
- ESTINNES-AU-MONT, église, XIV, p.  
505. — XXII, p. 482.  
— Chapelle de Notre-Dame de  
Cambron, X, p. 542. —  
XII, p. 259.
- ESTINNES-AU-VAL, église, XV, pp.  
16, 222.
- ÉTABLISSEMENT (L') BELGO-ROMAIN  
DE RUMPST, XVI, p.  
441.
- ETHE, église, XIV, p. 215.
- ETHNOGRAPHIE DES PEUPLES DE L'Eu-  
ROPE, XIII, p. 217.
- ETICHOVE, église, XXIII, p. 265.  
— Presbytère, XX, p. 14.
- ETTELGHEM, église, XXIV, p.  
257.

- ÉTERBEEK, église, XIII, p. 18. — XIV, p. 212. — XXII, p. 124. — XXIII, p. 79. — XXIV, pp. 592, 487, 496.
- ÉTUDE SOMMAIRE SUR LA CONSTRUCTION DE PÉGISE DE NOTRE-DAME AU SABLON, à Bruxelles, XVI, p. 182.
- ÉTUDE SUR TROIS PIERRES TOMBALES CONSERVÉES DANS L'ÉGLISE DE MULLEM, près Audenaerde, et dans la collégiale de Termonde, XXIV, p. 175.
- EVERECCQ, église, XVIII, p. 240.
- ÉVERBERGH, église, XIV, p. 274. — XXV, p. 547.
- EVERE, église, X, p. 254.
- EVERGEM, église, XXIV, p. 480.
- EXAERDE, hospice, XII, p. 245. — XVI, p. 256.
- EXEL, église, XX, p. 256. — XXI, p. 152.
- EXPLORATION DE DEUX TUMULUS ROMAINS à Grez-Doiceau, XIII, p. 168.
- EXPLORATION DE QUELQUES VILLAS ROMAINES ET TUMULUS de la Hesbaye, XV, p. 255.
- EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS (1878). Extraits des rapports adressés par les jeunes artistes, XVIII, p. 428.
- Rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur sur les arts appliqués à l'industrie, XVII, p. 425.
- EYCKEVLIET-SOUS-HINGENE, église, XIV, p. 95.
- EYGENBIJSEN (la découverte d'), XIII, p. 585.
- EYNHOULT, église, XXIII, p. 207. — Presbytère, XXIII, p. 206.
- EYSDEN, église, XXIV, p. 511.
- EYSER-SOIS-OVERYSSCHT, presbytère, XIII, p. 207.

## F

- FABRICATION (LA) DU VERRE DE TABLE à Namur, XIX, p. 441. — DU VERRE DE CRISTAL à Namur, XIX, p. 465.
- FABRIQUES (LES) DE VERRES de Venise, d'Avvers et de Bruxelles au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, XXI, p. 545. — XXII, p. 585.
- FAGNOLLES, presbytère, XVI, p. 665.
- FAILON-SOUS-BARVAUX-CONDROZ, presbytère, XIV, p. 212.
- FALAËN, église, XII, p. 247. — Presbytère, XII, p. 196.
- FALISOLLE, église, X, p. 551. — XIV, p. 95. — XVII, p. 558.
- FALL-MHELR, église, XIII, p. 208. — XV, p. 527.
- FALMAGNE, église, XXIII, p. 78. — XXV, p. 19.
- FALMIGNOUL, église, XII, p. 197. — XVI, p. 589.
- FAMILLEUREUX, église, XV, pp. 48, 551. — Presbytère, XIII, p. 575. — XV, p. 414.
- FAUVILLERS, église, XIV, p. 506.
- FAYT-LEZ-SENLIEU, église, X, p. 14. — XVII, p. 402.

- FÈCHER-SOUS-SOUMAGNE, presbytère, XVII, p. 252.
- FELCY, église, XVIII, p. 240.
- FERRIÈRES, église, XVII, p. 252.  
— XX, p. 117.
- FEXHE-SIAS, église, XVI, p. 258.
- FILLE, église, XIX, p. 409.
- FIZE-FONTAINE, église, X, p. 255.
- FLACHES-SOUS-GERPINNES, église,  
XV, p. 550.
- FLAMIERGE, église, XI, p. 471.
- FLAWINNE, église, XV, p. 222 —  
XXII, p. 185.  
— Presbytère, X, p. 550.
- FLÉMALLE-GRANDE, église, XIV, p.  
265. — XVI, p. 258. —  
XX, p. 254. — XXII,  
pp. 573, 580.
- FLERON, église, XIX, p. 8.  
— Presbytère, XX, p. 255.
- FLEURUS, église, XII, p. 247. —  
XIII, p. 92. — XVI,  
p. 12.  
— Presbytère, XVI, p. 9.
- FLOBECQ, église, X, pp. 264, 450.  
— XIV, p. 18.  
— Presbytère, XVII, p. 252.
- FLÔNE, église, XI, p. 472.
- FLOREFFE, église, XVII, p. 415.
- FLORENNES, église, XI, p. 559.
- FLORENVILLE, église, XI, pp. 558,  
451.
- FLORIVAL, ancienne abbaye, XXI,  
p. 418.
- FLORVILLE, presbytère, XIII, p.  
413.
- FLOSTOY, église, XVI, p. 519.
- FONTAINE-L'ÉVÊQUE, église de Saint-  
Christophe, X, pp. 264,  
428. — XII, p. 252.
- FONTAINE-VALMONT, église, XII,  
p. 196.
- FONTENELLE, église, XIV, p. 17.
- FONTENOY, église, XIV, p. 507.
- FOREST (Hainaut), presbytère, XIII,  
p. 252.
- FORRIÈRE (LA)-SOUS-COURCELLES,  
église, XVI, p. 10.
- FORZÉE-SOUS-BUISSONVILLE, église,  
XVI, p. 588. — XVII,  
p. 254.
- FOSSES, hospice, XV, p. 525.
- FOUILLES D'ANTIQUITÉS BELGO-RO-  
MAINES à Eelen, près  
Maeseycck, XXIV, p.  
214.
- FOUILLES exécutées à Louveigné, e,  
XV, p. 196.  
— exécutées dans le cimetière  
franc d'Embresinaux,  
XV, p. 257.  
— dans un tumulus de Cortil-  
Noirmont, XIII, p. 448.
- FOUILLES OPÉRÉES A BAS-OHA dans  
une villa romaine, XIV,  
p. 188.
- FOURBEGHES, église, X, p. 254. —  
XI, p. 454.
- FOY-NOTRE-DAME, église, XXV,  
p. 19.
- FRAITURE-SOUS-COMBLAIN-AC-PONT,  
église, XII, p. 591.
- FRAMERIES, église, XVI, p. 607.  
— XX, p. 125.
- FRANCHIMONT, église, XIII, p. 255.
- FRANSES-LEZ-BUISSEVAL, église,  
XXII, p. 185.
- FRATIN, église, X, p. 27.
- FREYNEX-SOUS-DOCHAMPS, église,  
XVIII, pp. 589, 590. —  
— XXI, p. 92.  
— Presbytère, XIII, p. 207.
- FRIZET-SOUS-SAINT-MARC, église,  
XVIII, p. 97.

FROIDCHAPELLE, église, XVI, p. 319.  
 FROIDE-FONTAINE-SOUS-VONÈCHE,  
 église, X, p. 551. —  
 XII, p. 129.  
 FROVILLE, église, XII, p. 591.  
 FROYENNES, église, XII, p. 197. —  
 XIII, p. 116.  
 FUMAL, église, XXIII, pp. 58, 207.  
 — XXIV, p. 487.  
 FURNES, église de Sainte-Wal-  
 burge, X, p. 17.  
 — Église de Saint-Nicolas,  
 XIX, p. 401. — XXI,  
 p. 522. — XXIV, p.  
 25. — XXV, p. 42.  
 — Hôtel de ville, XV, p. 146.  
 — XVIII, p. 256 —  
 XX, p. 558.  
 — Palais de justice, XII, p.  
 587. — XIII, p. 249.  
 — XVI, p. 515. —  
 XVIII, p. 256. — XIX,  
 pp. 206, 494. — XX,  
 pp. 419, 240, 557.  
 — Hôpital civil, XII, p. 491.  
 — Pavillon des officiers, XXII,  
 p. 578.

**G**

GAGES, église, XII, p. 21. — XIII,  
 p. 209.  
 GAMMERAGES, église, XII, p. 20.  
 — XV, p. 222. — XXV,  
 p. 504.  
 GAND, église de Saint-Bavon, X,  
 p. 264. — XI, p. 14. —  
 XII, pp. 21, 484. —  
 XIII, p. 117. — XV,  
 pp. 48, 409. — XVI,  
 p. 259. — XVII, p.

589. — XVIII, pp. 240.  
 295. — XIX, p. 208. —  
 XXI, pp. 522, 421. —  
 XXII, pp. 582, 414.  
 — XXIII, p. 207. —  
 XXIV, p. 595. — XXV,  
 pp. 268, 521, 551, 585.  
 GAND, église de Saint-Jacques,  
 XI, p. 66. — XX, p.  
 298. — XXV, p. 508.  
 — Église de Saint-Michel.  
 XV, p. 409. — XVIII,  
 p. 295. — XIX, p. 499.  
 — XXI, p. 155. — XXII,  
 p. 126. — XXIV, p.  
 584. — XXV, pp. 500,  
 515.  
 — Église de Notre-Dame-Saint-  
 Pierre, XI, p. 475. —  
 XIII, p. 210. — XV, p.  
 151. — XVII, p. 595.  
 — XIX, p. 495. —  
 XXI, p. 10. — XXIII,  
 pp. 80, 267. — XXV,  
 p. 511.  
 — Église de Saint-Sauveur,  
 XII, p. 416. — XIX,  
 p. 410. — XX, p. 15.  
 — XXIII, p. 259. —  
 XXIV, p. 511.  
 — Église de Saint-Machaïre,  
 XIII, p. 210. — XVIII,  
 p. 295. — XXI, p. 247.  
 — XXIV, p. 510.  
 — Église de Sainte-Aune,  
 XXIII, p. 558. — XXV,  
 p. 515.  
 — Église de Sainte-Élisabeth,  
 XXIII, pp. 58, 264.  
 — Église des Carmes Chaussés,  
 XXI, p. 88. — XXIII,  
 p. 266.

- GAND, église des Dominicains, XXIV, p. 496.
- Abbaye de Saint-Pierre, XXII, p. 122.
  - Orphelinat des Kuldere, XVI, p. 316.—XX, p. 14.
  - Orphelinat des Filles-Dieu, XXIV, p. 17.
  - Hospice de Sainte-Catherine, XI, p. 61.
  - Séminaire, XI, p. 62.
  - Hôtel de ville, X, p. 247. — XII, p. 16. — XXIV, pp. 17, 254.
  - Université, XVI, p. 314. — XXI, p. 134.
  - Collatie Zolder, XXII, p. 578.
  - Château des comtes de Flandre, XII, p. 479.
  - Château de Gérard le Diable, XXV, p. 513.
  - Tourelle située au coin de la rue Longue de la Monnaie et de la rue Sans Fin, XXIV, p. 20.
  - Maisons anciennes, XIII, p. 230.
- GAURAIN-RAMECROIX, église, XVI, p. 259.
- GAVERE, église, XIII, p. 252.
- GEDINNE, église, XII, p. 190. — XIII, p. 234.
- Écoles et justice de paix, XVI, p. 256.
- GEEST-GÉROMPONT, église, XXIV, p. 21.
- GELBRESSEL, presbytère, X, p. 530. — XXI, p. 519.
- GELINDEN, église, X, p. 234.
- GELMEL, église, XV, p. 526.
- Presbytère, X, p. 15.
- GEMBOUX, église, XIII, p. 248. — XV, p. 551. — XVII, p. 255. — XXII, p. 184.
- Maison communale, XII, p. 13.
  - Hospice, XVIII, p. 107. — XXI, p. 133.
- GENCK, église, XXII, p. 299.
- GENBERUGGE, église, XI, p. 553.
- GENDRON, église, X, p. 14.
- GENENBOSCH-SOUS-LUMMEN, église, XI, pp. 15, 63.
- GÈNES-SOUS-HODISTER, église, X, p. 254. — XVIII, p. 294.
- GENOELS-ELDEREN, église, XVII, p. 254.
- GENTINNES, église, XVI, p. 589.
- GENVAL, église, X, p. 235.
- Presbytère, XVI, p. 587.
- GERDINGEN, église, XXII, p. 296.
- GÉRIN, église, XIV, p. 265. — XVI, p. 589.
- GERPINNES, église, XI, p. 14.
- GESTEL-SOUS-MERHOÛT, presbytère, XXV, pp. 517, 543.
- GESVES, église, XXV, p. 581.
- GEYSTINGEN-SOUS-OPHOVEN, église, XVII, p. 254.
- GHEEL, église de Sainte-Dymphne, XIV, p. 265. — XVII, p. 256. — XXII, p. 182. — XXIII, p. 53.
- Presbytère de la paroisse de Sainte-Dymphne, XV, p. 295.
- GHELUWE, église, XXIII, pp. 82, 456.
- Presbytère, XX, p. 255.
  - Hospice, XIV, p. 211.
- GHISTELLES, église, XXIII, p. 80.
- Hôpital, XVI, p. 605.

- GILIN**, église, X, p. 552. — XV, p. 221.  
 — Presbytère, XVI, p. 604.  
**GUOY**, église, X, p. 552.  
**GIERLE**, presbytère, X, p. 15.  
**GILLY**, église de Sainte-Barbe, X, p. 265. — XII, p. 591.  
 — Église de Saint-Remy, XI, p. 250.  
**GITS**, église, XIII, p. 116.  
**GIVRY**, église, X, p. 28. — XV, p. 297. — XVI, p. 520.  
 — Presbytère, X, p. 28.  
**GLANERIE (LA)-SOUS-RUMES**, église, XII, p. 484.  
 — Presbytère, X, p. 15.  
**GLIBECQ**, presbytère, XVII, p. 591.  
**GLONS**, église, XIV, p. 92. — XXIII, p. 55.  
**GLYMES**, église, XXII, p. 296.  
**GOCHENÉE**, église, XVIII, p. 589.  
**GOHYSSART - SOTS - JUMET**, église, XVII, p. 595.  
**GOOREIND - SOUS - WUESTWEZEL**, église, XII, p. 484.  
 — Presbytère, XVII, p. 252.  
 — Hospice-hôpital, XIII, p. 47.  
**GOOR-SOUS-HEYST-OP-DEN-BERG**, église, XVI, p. 258. — XIX, pp. 599, 407. — XX, p. 122.  
 — Presbytère, XIV, p. 91.  
**GORSSEM**, église, XXI, p. 422.  
 — Presbytère, XII, p. 590.  
**GOSSELIES**, église, X, p. 254. — XIV, p. 18. — XV, pp. 550, 417.  
 — Hospice, XIII, p. 47.  
**GOSSONCOURT**, église, XII, p. 197. — XV, p. 550.  
**GOTHEM**, église, XV, p. 150.  
**GOTTIGNIES**, presbytère, XIII, p. 574.  
**GOURDINNE**, église, XIV, p. 506.  
**GOFY-LEZ-PIETON**, église, XIV, p. 501.  
**GOYCK**, presbytère, XVIII, p. 107.  
**GOZÉE**, église, XV, p. 550. — XXV, p. 508.  
**GRAESEN**, presbytère, XI, p. 12.  
**GRAIDE**, église, X, p. 427.  
 — Presbytère, XXV, p. 15.  
**GRAMMONT**, église de Saint-Barthélemy, XIV, pp. 268, 507. — XVIII, p. 590. — XIX, p. 410. — XXI, p. 244. — XXII, pp. 478, 185. — XXIV, p. 256. — XXV, pp. 268, 505.  
 — Ancien Béguinage, XIX, p. 95.  
 — Hospice civil, XX, p. 14.  
 — Hôpital, XXI, p. 518.  
 — Hôtel de ville, XXV, p. 581.  
**GRANDES (LES) ARMOIRIES de Charles de Bourgogne**, XV, pp. 228, 555. — XVI, p. 121.  
**GRANGLISE**, presbytère, XVII, p. 252.  
**GRAND-HALLET**, presbytère, XVIII, p. 588.  
**GRAND-HALLEUX**, église, XIV, p. 506.  
**GRAND-JAMINE**, église, XVI, p. 588. — XXI, p. 156.  
**GRAND-RUMY**, église, XIX, p. 8.  
**GRANDRIEU**, presbytère, XIII, p. 17.  
**GRAND-SINAY**, église, XXI, p. 9.  
**GRAND-SPALWEX**, église, XIV, p. 267. — XVIII, p. 108.  
 — Presbytère, XVII, p. 401.

GRANDVILLE, église, XIX, p. 407.  
 GRATY-SOUS-HOVES, église, XI, p. 227. — XXIII, p. 264. — XXIV, p. 592.  
 GRAUX, église, XIV, p. 263.  
 GREMBERGEN, église, XI, p. 558.  
 GRENWICH-SOIS-ROSOUX-GRENWICH, église, XII, p. 590.  
 GRÈS-CÉRAMES, XIX, pp. 98, 415. — XXIV, p. 119.  
 GRÈS-LIMBOURGEAIS, XVIII, pp. 245, 499. — XIX, pp. 55, 65. — XX, pp. 17, 79, 541. — XXI, pp. 61, 98, 159.  
 GRÈS-NAMIROIS, XIX, pp. 185, 495.  
 GRÈS-WALLONS, XIX, p. 84. — XX, p. 427. — XXI, p. 595.  
 GREZ-DOICEAU, église, X, p. 264. — XV, p. 296. — Presbytère, XV, p. 295. — Hospice Thumas, XXIV, p. 509.  
 GRIMBERGHEM, église, XI, p. 469. — XIX, p. 9.  
 GRIMBIEMONT, église, XI, p. 15.  
 GRIMBE-SOUS-TIRLEMONT, église, XVIII, p. 412. — XIX, p. 207. — XXII, p. 185.  
 GRIMMINGEN, église, XIV, p. 214.  
 GROBENDONCK, église, XX, p. 244. — Hospice, XVII, p. 591.  
 GROOTENBERG, presbytère, X, p. 26.  
 GROSAGE, presbytère, X, p. 15.  
 GROTTES (DES) de Saint-Remaclé et d'un monastère à Cuignon-sur-Semois, XXV, p. 554.

GRUNE, presbytère, XIV, p. 91.  
 GRUYTRODE, église, XV, p. 299. — XVII, p. 540.  
 GUIRSCH, église, XXII, p. 125.



HABAY-LA-NEUVE, église, XVI, p. 258.  
 HACCOURT, église, XV, p. 450.  
 HACQUEGNIES, église, XVIII, p. 470.  
 HAECHT, église, XI, p. 228.  
 HAERENDOEVER, église, XXI, p. 250.  
 HAELTERT, église, XVIII, pp. 259, 589. — XX, p. 422. — XXI, p. 152. — Presbytère, XIV, p. 46.  
 HAID-SOUS-SERINCHAMPS, église, XVI, p. 258.  
 HAIES (LES) SOUS-MARCINELLE, église, XI, p. 64.  
 HAIES (LES) SOUS-NALINNES, église, XI, p. 250.  
 HAILLOT, église, XXIV, p. 487. — XXV, p. 547.  
 HAINE-SAINT-PAUL, église, X, p. 427. — Presbytère, XVII, p. 252.  
 HAINE-SAINT-PIERRE, église, XVI, p. 609. — XXI, p. 549. — Presbytère, XVII, p. 591.  
 HAL, église de Saint-Martin, XII, p. 152. — XVII, p. 405. — XVIII, pp. 110, 294. — XIX, p. 95. — XX, pp. 254, 559. — XXII, pp. 426, 178. — XXIII, pp. 51, 428. — XXV, p. 269. — Orphelinat, XV, p. 525.  
 HALANZY, église, XXI, p. 420.

- HALLAER, église, XXI, p. 95. —  
— XXIV, p. 258.  
— Presbytère, XXV, p. 545.
- HALLE - BOYENHOVEN, presbytère,  
XIV, p. 91.
- HALLE-SOUS-HALLE - BOYENHOVEN,  
église, XX, p. 245. —  
XXV, p. 518.
- HALLEUX, église, XXV, p. 46.
- HALTINNES, église, XIX, p. 208.  
— XXV, p. 546.
- HAMME, église, XIII, p. 209.  
— Hôpital, XI, p. 62.
- HAMPTÉAU, église, XX, p. 254.
- HAM-SUR-HEURE, église, XV,  
p. 221. — XIX, p. 407.  
— XXV, pp. 42, 579.
- HANNUT, église, XVI, p. 520. —  
XXII, p. 298. — XXIV,  
p. 480.
- HANRET, église, XIV, p. 87.
- HANSBEKE, église, XI, p. 428.
- HANTES-WIHERIES, église, X, p.  
427.
- HANZINNE, église, XIII, p. 575.
- HARCHIES, presbytère, XIII, p. 207.
- HAEREN, église, XVII, p. 254.
- HARGIMONT, église, XXIV, p.  
257.
- HARLEBEKE, église, XVI, p. 240.  
— Hospice, XIII, p. 207.
- HARMIGNES, église, XVI, p. 665.  
— Presbytère, XIV, p. 16.
- HARVENGT, église, XVI, p. 609.  
— Presbytère, XVI, p. 604.
- HARZÉ, église, XV, p. 525.
- HASSELT, église de Saint-Quentin,  
X, p. 268. — XI, p. 14.  
— XII, pp. 118, 259.  
— XVI, p. 520. —  
XVII, pp. 559, 418. —  
XVIII, pp. 98, 171. —  
XIX, p. 95. — XX, p.  
418. — XXI, pp. 249,  
250. — XXII, p. 299. —  
XXIII, p. 208. — XXIV,  
p. 594. — XXV, pp  
507, 585.
- HASSELT, église de Notre-Dame,  
XVIII, p. 240. — XIX,  
p. 95.  
— Église du Béguinage, XVIII,  
p. 240. — XXIV, p. 481.  
— Chapelle du cimetière, XVI,  
p. 602. — XVII, p. 440.  
— Ancien refuge de l'Abbaye  
de Herekenrode, XII, p.  
195.  
— Orphelinat, XI, p. 427. —  
XIII, p. 105.  
— Hôpital, XVI, p. 256.  
— Palais de justice, XX, p.  
420.
- HASTIÈRE-PAR-DELA, église, XVI.  
p. 665. — XIX, p. 9.  
— XX, p. 560. — XXII,  
p. 485. — XXV, pp.  
19, 519, 522.
- HAULCHIN, église, XVII, p. 254.  
— XXIV, p. 257.
- HAUTOIS-SOUS-HALTINNES, église,  
XIII, p. 18.  
— Presbytère, XIII, p. 17.
- HAUTE-CROIX, église, XVI, p. 259.
- HAUTEFAYS, presbytère, XIX, p. 7.
- HAUTHEM-SAINT-LIÉVIN, presbytère,  
XVIII, p. 295.
- HAUTHEM - SAINTE - MARGUERITE,  
presbytère, XIV, p. 91.
- HAIWAERT, église, X, p. 254.
- HAVAY, église, XVII, p. 417.
- HAVELANGE, église, XXIV, p. 487.  
— XXV, p. 507.  
— Presbytère, XXV, p. 505.

- HAVRE, église, XII, p. 197.  
 — Presbytère, XVII, p. 556.  
 — XVIII, p. 259.
- HAVRENE-SOUS-HEMAIN, presbytère, XVI, p. 587.
- HECHTEL, presbytère, XXI, p. 420.
- HEER, presbytère, XIII, p. 575.
- HEINSCH, église, XVI, p. 609.
- HEINERT-SOUS-NOERESSART, église, XII, p. 496. — XVIII, p. 294.
- HEKELGHEM, presbytère, X, p. 550.
- HELCHIN, église, XIII, p. 18.  
 — Presbytère, XIII, p. 17.
- HELCHTEREN, église, XVIII, p. 97.
- HEMIXEM, presbytère, XXIV, p. 256.
- HEMPTINNE, église, X, p. 27. — XXIII, p. 79.
- HENNYLRES, église, XIV, p. 214.  
 — XV, p. 297.
- HENSIES, église, XXIII, p. 265.
- HEPPEN, église, XII, p. 247. — XIX, p. 6. — XXII, p. 296. — XXIV, p. 480. — XXV, pp. 42, 15.
- HEPPENERT-SOUS-MAESLYCK, église, XIV, p. 95.  
 — Presbytère, XXI, p. 420.
- HERCHES, ancien château, XII, p. 491.
- HERCK-LA-VILLE, église, XX, p. 11. — XXI, pp. 3, 40.
- HERCK - SAINT - LAMBERT, église, XXI, p. 9. — XXII, p. 415. — XXIII, p. 264.  
 — Presbytère, XIX, p. 207.
- HERENT, église, XII, p. 255. — XV, p. 19. — XVII, pp. 140, 597, 465.
- HERENTHAIS, église, XIV, p. 217.  
 — XVII, p. 255. — XVIII, pp. 174, 295.  
 — XIX, p. 95. — XX, pp. 118, 531. — XXI, p. 95. — XXII, p. 177. — XXIII, p. 51.
- HÉRENTHOUT, église, XVII, p. 255.  
 — Maison communale, XVII, p. 590.
- HÉRIXNES, église, XXI, p. 92. — XXII, p. 582. — XXIII, p. 207. — XXIV, p. 504.
- HERMALLE-SOUS-HUY, église, X, pp. 551, 426.
- HERMEE, église, XI, p. 558. — XXII, p. 580.
- HÉRON, église, XX, p. 122.
- HERQUEGIES, presbytère, XXII, p. 181.
- HERSEL, église, XI, p. 471.  
 — Presbytère, XXII, p. 295.
- HERSTAL, église, XV, p. 409.
- HERTEN, église, X, p. 552.
- HERZELLE, église, XV, p. 150.
- HEULE, église, XII, p. 585.
- HEURE-LE-ROMAIN, église, XVI, p. 664.
- HEURNE, presbytère, X, p. 255.
- HEUSDEN, église, X, p. 550. — XIII, p. 252. — XV, p. 521. — XXIV, p. 592.
- HEUSY, église, XIII, p. 415.
- HEUVELSCHENEYDE, église, XIV, p. 87.
- HEVERLÉ, église, XIV, p. 86. — XV, p. 149. — XIX, p. 407.
- HÉY, presbytère, XIII, p. 414.
- HEYD, presbytère, XXIV, p. 510.

- HEYENBEEK - SOUS - GRIMBERGHEN**,  
 église, XVII, p. 401. —  
 XXV, pp. 265, 546.
- HEYKANT - SOUS - BERLAER**, église,  
 XXII, p. 580. — XXIII,  
 p. 454.
- Presbytère, XVI, p. 665.
- HEYST**, église, XV, p. 449. —  
 XVII, p. 445. — XVIII,  
 p. 471. — XXIII, p. 86.  
 — XXV, p. 504.
- Presbytère, XI, p. 227.
- HEYST-OP-DEN-BERG**, église, XX,  
 p. 117. — XXI, p. 40.  
 — XXIV, pp. 258, 594.  
 — XXV, p. 552.
- Presbytère, XVIII, p.  
 295.
- Justice de paix, XIII, p.  
 574. — XV, p. 445.
- HILLEGHEM**, église, XV, pp. 15,  
 416. — XXIV, p. 257.
- HINGENE**, presbytère, XIV, p. 505.  
 — XV, p. 15.
- HINGEON**, église, XII, p. 20. —  
 XXII, p. 580.
- HIVES**, église, XXV, p. 507.
- Presbytère, XVI, p. 604.  
 — XXV, p. 505.
- HOBOKEN**, église, XVI, p. 600. —  
 XXI, p. 249.
- Cimetière, XXV, p. 15.
- Hospice-hôpital, XIII, p.  
 247.
- HOCKAI - SOUS - FRANCORCHAMPS**,  
 église, XVIII, p. 107.
- HODIMONT**, église, XXIV, p. 257.
- HODISTER**, église, XI, p. 472.
- HOEVLENEN**, église, XVII, p. 405.
- HOEYLAERT**, église, XIV, pp.  
 17, 506. — XXIV, p.  
 591.
- HOFSTADE**, église, XI, p. 558. —  
 XVI, p. 240. — XXIV,  
 p. 511.
- HOLLAIN**, église, XV, p. 225. —  
 XVII, p. 595.
- HOLLEBEKE**, église, XIII, p. 208.  
 — XV, p. 15.
- HOLSEBEEK**, presbytère, XXIII, p.  
 455.
- HOMBEEK**, église, XXV, pp. 299,  
 580.
- Presbytère, X, p. 550.
- HOMPRÉ**, église, XXIII, p. 454. —  
 XXV, p. 15.
- HONDELANGE**, église, XIV, p.  
 212.
- HONNAY**, église, X, p. 426.
- HOOGBOOM-SOUS-ECKEREN**, église.  
 X, p. 255. — XI, pp.  
 65, 559.
- Presbytère, X, p. 255.
- HOOGHEDE**, église, XXIII, p. 81.  
 — Presbytère, XV, p. 444.
- HOOGSTAEDÉ**, hospice - orphelinat,  
 XI, p. 427.
- HOOGSTRAETEN**, église, XII, p. 429.  
 — XXI, p. 521. —  
 XXIV, p. 227. — XXV,  
 p. 584.
- Presbytère, XXV, p. 584.
- Hôtel de ville, XVIII, p.  
 588. — XXII, p. 180.
- HORAE-BELGICA (SIR LES)**, XI, p.  
 75.
- HORNU**, presbytère, XII, p. 244.
- HORPMAEL**, église, XIII, p. 254.  
 — XVII, p. 595.
- HORRUES**, église, XIV, p. 268. —  
 XV, pp. 10, 16, 225.
- HOTTON**, église, XII, p. 20.
- HOUCOIS-SOUS-JUMET**, église, XVI,  
 p. 10.

- HOUDENG-GOEGNIES, église, XI, p. 250.
- HOUDREMONT, église, XV, p. 46.  
— XVII, p. 592.
- HOUGAERDE, église, XII, p. 591.
- HOU MART-SOUS-TOHOONE, église,  
XIV, p. 507.
- HOUPPERTINGEN, presbytère, XIII,  
p. 47.
- HOUTAIN, presbytère. XI, pp. 42,  
44.
- HOUTAIN-SAINT-SIMÉON, église, X,  
p. 254. — XXV, p. 547.  
— Presbytère, XX, p. 255.  
— XXII, p. 579.
- HOUTHALEN, église, XV, p. 48.
- HOUVET, église, XXV, p. 298.  
— Presbytère, XVI, p. 587.
- HOVES, église, XII, p. 497. —  
XXV, p. 552.  
— Presbytère, XI, p. 64. —  
XII, p. 196.
- HULDENBERG, église, XVI, p. 259.  
— XXI, p. 521. —  
XXIII, p. 56.
- HULSEN, presbytère, XV, p. 45.
- HUMAIN, église, X, p. 254.
- HUNDELGHEM, presbytère, XVII,  
p. 445.
- HUPPAYE, église, XI, p. 540.  
— Presbytère, XI, p. 557.
- HUY, église de Notre-Dame, XI,  
p. 211. — XVII, p. 448.  
— XIX, p. 9. — XX,  
pp. 418, 257. — XXV,  
p. 267.  
— Église de Saint-Remy,  
XXIII, p. 79. — XXIV,  
p. 21.  
— École normale, XXI, p.  
88.  
— Porte du Maillet, XI, p. 44.
- HUYSMANS (LES), XIII, p. 474. —  
XIV, p. 24.
- HUYSSSE, église, XXIV, p. 502.
- HUYSSINGHEN, presbytère, X, p. 27.
- HYMÉE-SOUS-GERPINNES, presby-  
tère, XVII, p. 401. —  
XVIII, p. 295.
- HYON, église, XI, p. 228. — XV,  
p. 527. — XXIII,  
p. 79.
- I
- ICHTEGHEM, église, XII, p. 451.  
— XV, p. 18.
- ILLUMINATION (APPAREILS D') des  
édifices publics, XX, p.  
536.
- IMPE, église, XXI, p. 92.
- INFLUENCE (DE L') DE L'ART FLAMAND  
sur les origines de l'art  
espagnol, XXIII, p. 215.
- INGELMUNSTER, église, XXIII, p.  
265.  
— Presbytère, XXIII, p. 485.
- INSCRIPTIONS BELGES à l'étranger,  
X, p. 55.
- INSCRIPTIONS ROMAINES d'Arlon, XV,  
p. 76.
- INSTRUMENTS (LES) ÉPILATOIRES chez  
les Romains et chez les  
peuplades germaniques  
et franques, XIV, p. 285.
- INTAILLE EN JASPE trouvée à Ele-  
wy, XIII, p. 86.
- INTAILLES ANTIQUES employées  
comme seaux au moyen  
âge, XI, p. 544.
- ISIERES, église, XXIII, p. 265.
- ITEGEN, église, XXII, p. 482.  
— Presbytère, XV, p. 524.

- IXELLES**, église de Saint-Bouiface, XI, p. 220. — XVIII, p. 589. — XXV, p. 517.  
 — Église de la Sainte-Croix, XXIII, p. 265.  
 — Église anglicane de la Résurrection, XV, p. 527. — XVI, p. 11.  
 — Orphelinat, XIV, p. 78.  
 — Halles, XVII, p. 250.  
 — Monument Wiertz, XVIII, p. 168. — XIX, p. 6. — XX, p. 115.  
**IZEL**, église, XV, p. 416. — XVIII, p. 108.

**J**

- JABBEKE**, église, X, p. 27.  
**JAMIOULX**, presbytère, XVI, p. 257. — XVII, p. 415.  
**JAMOIGNE**, église, X, p. 551.  
**JANDRENOUILLE - SOUS - JANDRAIN**, église, X, p. 255. — XIII, p. 254.  
**JAVINGHE-SIVRY**, église, XVIII, p. 590.  
**JEAN VAN DER MOEBE**, enlumineur, XXV, p. 277.  
**JEMAPPES**, église, XI, p. 450.  
**JEMELLE**, église, XVII, p. 557. — XIX, pp. 208, 408. — XX, p. 117.  
**JEMEPPE-SUR-MEUSE**, église, XXIV, p. 257.  
**JEMEPPE-SUR-SAMBRE**, église, XI, p. 15. — XIII, p. 255. — XXV, p. 16.  
**JENEFFE**, presbytère, XV, p. 524. — XVI, p. 604.  
**JENNERET**, église, X, p. 550.

- JETTE-SAINT-PIERRE**, église, XIV, p. 212. — XV, p. 526. — XVII, p. 255. — XX, p. 240.  
**JÉVIGNÉ-SOUS-LIERNEUX**, presbytère, XXV, p. 264.  
**JODOIGNE**, église de Saint-Médard, XIII, p. 117.  
 — Église de Saint-Lambert, XXV, p. 520.  
 — Hospice-hôpital, XV, p. 14. — XXII, p. 181.  
 — École normale, XXIII, p. 202.  
**JOLIMONT-SOUS-HAINE-SAINT-PAUL**, église, XII, p. 196. — XXIV, p. 512.  
**JUMET**, église, XVII, p. 558.  
**JUPILLE**, église, XI, p. 472.  
 — Presbytère, XII, p. 590.  
**JUPRELE**, église, XIV, p. 505.  
**JURBISE**, église, XV, p. 297.  
**JUSLENVILLE**, église, XXV, p. 265.

**K**

- KAIN**, église, XIII, p. 116.  
 — Presbytère, X, p. 26.  
**KEMMEL**, église, XIV, p. 17. — XVI, p. 519.  
**KEMSEKE**, église, XII, p. 129.  
**KERCKHEM-SOUS-MAERCKE-KERCKHEM**, église, XXI, p. 156.  
**KERCKHOVE**, église, XVI, p. 605.  
**KERKOM**, église, XXIV, p. 592.  
**KERMPT**, presbytère, XXIV, p. 510.  
**KERSEEEK**, presbytère, XV, p. 149.  
**KESSEL**, église, XII, p. 129. — XIII, p. 210. — XVIII, p. 296. — XXIII, p. 456. — XXIV, p. 512. — XXV, p. 47.

- KESSEL-Loo, église, XII, p. 591.  
 — XVI, p. 520. —  
 XXV, p. 552.  
 KESSENICH, église, XVII, p. 254.  
 KIEL-SOUS-ANVERS, presbytère, X,  
 p. 425.  
 KINROY, presbytère, XI, p. 471.  
 KNESSELAERE, église, XX, p. 559.  
 KOEKELBERG, maison communale,  
 XX, p. 420.  
 KONINGSHOYCKT, église, XVIII, p.  
 259. — XX, p. 244.  
 — XXIII, p. 52.  
 — Presbytère, XXIV, p. 510.  
 KRUCSWEG - SOUS - LILLO, église,  
 XVII, p. 557.

■

- LAAR-SOUS-HOUTHALEN, presbytère,  
 XV, p. 149.  
 LA BOUVERIE, voir *Bouverie*.  
 LA BROUCHETERRE-SOUS-CHARLEROI,  
 église, XVII, p. 556.  
 LA BRIYERE - SOUS - BAUVECHAIN,  
 église, XI, p. 558.  
 — Presbytère, XII, p. 590.  
 LA BRUYERE - SOUS - LONDERZELL,  
 église, X, p. 255.  
 — Presbytère, XI, p. 64.  
 LA BUSSILRE, église, X, p. 427.  
 — XI, p. 65. — XVI,  
 p. 604. — XVII, p. 235.  
 LACUISINE, église, XII, p. 484.  
 LAEKEN, ancienne église paroissiale,  
 XII, p. 258. —  
 XV, p. 550. — XVI, p.  
 514. — XXIII, p. 546.  
 — Église de Notre-Dame, XV,  
 p. 526. — XVI, p. 586.  
 — XVII, p. 145. —

- XVIII, p. 589. — XXI,  
 p. 157.  
 LAEKEN, presbytère, XXV, p. 501.  
 — Église de Saint-Roch, XV,  
 p. 527. — XVI, p. 586.  
 — XIX, p. 95.  
 — Monument de Léopold 1<sup>er</sup>,  
 XV, p. 220. — XVIII,  
 p. 586. — XIX, pp. 5,  
 92, 201. — XXI, p.  
 518. — XXII, pp. 290,  
 577. — XXIII, p. 52.  
 LAERNE, église, XIX, p. 95.  
 — Presbytère, XII, p. 244.  
 — Hospice, XV, p. 220.  
 LAER-SOUS-SEMPST, église, X, p.  
 254. — XI, pp. 425,  
 428. — XV, p. 416. —  
 XVIII, p. 167.  
 LAETHEN - SAINTE - MARIE, église,  
 XV, p. 417.  
 — Presbytère, XXV, p. 545.  
 LAETHEN-SAINT - MARTIN, église,  
 XVIII, p. 408. — XXIV,  
 p. 495. — XXV, p. 299.  
 LA FAGNE-SOUS-CHIMAY, presby-  
 tère, XI, p. 15.  
 LA GLEIZE, église, XXV, p. 507.  
 LA HESTRE, église, XVI, p. 605.  
 — XVII, p. 556. —  
 XXIII, p. 206.  
 LA LOUVIÈRE, église, XXIV, p. 488.  
 LALOUX-SOUS-MONTGAUTHIER, église,  
 XVI, p. 10. — XXV,  
 p. 584.  
 — Presbytère, XV, p. 414.  
 LAMAIN, église, XV, p. 225.  
 LAMBLERMONT - SOUS - MUNO, église,  
 XVI, p. 605.  
 LAMBUSART, église, X, p. 550.  
 LANALKEN, église, XV, p. 417. —  
 XVIII, pp. 102, 170.

- LANAËKEN, presbytère, XV, p. 295.
- LANDEGHEM, église, XII, p. 20.
- LANDELIES, église, XXIV, p. 480.
- LANDEN, justice de paix et écoles communales, XVIII, p. 292.
- LANDENNE-SUR-MEUSE, église, XIV, p. 18.
- LANDSCALTER, église, X, p. 552.  
— XIV, p. 506. — XVIII, pp. 240, 294.
- LA NEUVILLE-SOUS-MONTIGNY-SUR-SAMBRE, église, XVI, p. 664.
- LA NEUVILLE-SOUS-ODEIGNE, église, XVII, p. 255.  
— Presbytère, XV, p. 414.
- LANGDORP, église, XVI, p. 665.  
— Presbytère, XVI, p. 665.
- LANGEMARCK, église, XXII, p. 125.
- LANQUESAINT, presbytère, XI, p. 15.
- LANTREMANGE, église, XXI, p. 92.
- LAPSCHURE, presbytère, XXV, p. 14.
- LAROCHE, église, XV, p. 449.
- LARUM-SOFS-GHEEL, presbytère, XIII, p. 17.
- LASNE, église, XVII, p. 595. — XIX, p. 599. — XXV, pp. 504, 518.
- LAUWE, église, XV, p. 525. — XXIV, p. 509.  
— Presbytère, XXIV, p. 509.
- LAVACHERIE, église et presbytère, X, p. 255.
- LAVAUX-SAINTE-ANNE, église, XII, p. 21.
- LÉAU, église, XII, pp. 251, 476. XIII, pp. 94, 578. — XV, p. 521. — XVI, p. 602. — XXI, p. 92. — XXIV, p. 22. — XXV, p. 585.
- LÉAU, maison vicariale, XXIV, p. 484.  
— Hôtel de ville, XI, p. 65.
- LEBEBKE, église, XX, p. 125.  
— Hospice, XVI, p. 587. — XXIV, p. 515.
- L'ÉCLUSE, église, XVI, p. 11. — XX, p. 15. — XXV, p. 505.
- LEDE, église, X, p. 254.
- LEDEBERG, église, XIV, p. 267. — XXI, p. 9. — XXIII, p. 52.  
— Presbytère, X, p. 550.  
— Hospice - hôpital, XXIII, p. 78.
- LEDEGHEM, presbytère, XVII, p. 252.
- LEEFDAEL, église, XVII, p. 144.
- LEERNES, église, XXV, p. 299.
- LEERS-NORD, église, XIV, pp. 87, 94.
- LEEUW-SAINTE-PIERRE, église, XII, p. 188. — XIII, pp. 241, 254. — XVI, p. 515. — XX, p. 532. — XXIII, p. 542.
- LEFFE, église, XIX, p. 95.
- LEFFINGHE, église, XV, p. 415. — XXII, p. 296.
- L'ÉGLISE, presbytère, XII, p. 485.
- LEMBOCQ, église, XXV, p. 17.
- LEMBEKE, hospice-hôpital, XV, p. 295.
- LEMBERGE, église, XII, p. 244.
- LENDELEDE, église, XXII, p. 178.
- LENNICK-SAINTE-QUENTIN, église, X, p. 14. — XXIV, p. 512.
- LENS, maison communale, XIV, p. 15.
- LES BULLES, presbytère, XVII, p. 415.

- LESCHERET-SOUS-JUSERET, église, XVIII, p. 295.
- LESSINES, église, XIV, p. 268.
- LESVES, église, XIV, pp. 94, 215.
- LETTRE à MM. les membres du Comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, X, p. 222. — XVII, p. 420.
- LETTRE à M. R. Chalon, Président du Comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XI, p. 529. — XIII, p. 75. — XIV, p. 277. — XXI, p. 540.
- LEUGNIES, église, XXII, p. 299. — Presbytère, XVI, p. 518.
- LEUPEGEM, église, XXV, p. 268.
- LEUTH, église, X, p. 27. — XV, pp. 150, 410.
- LEUZE, église, X, p. 28. — XXIV, p. 584.
- LEUZE-LONCHAMPS, église, XVII, p. 254.
- LIBERCHIES, église, XI, p. 15.
- LICHTAERT, église, XXI, p. 249.
- LICHTERVELDE, église, X, p. 254. — XV, p. 415. — XXII, p. 292.
- LIEDEKERKE, presbytère, XXIV, p. 485.
- LIEFFERINGHE, presbytère, XI, p. 557.
- LIEGE, église de Saint-Martin, XI, pp. 66, 479. — XV, p. 297. — XVII, pp. 256, 595. — XIX, p. 208. — Église de Saint-Jacques, XI, p. 470. — XVIII, p. 108. — XXII, p. 484. — XXIII, p. 56. — XXIV, p. 584.
- LIEGE, église de Sainte-Marguerite, XIX, pp. 94, 599. — XX, p. 559. — Église de Saint-Christophe, XIV, p. 268. — XXIV, p. 488. — XXV, pp. 274, 532. — Église de Sainte-Walburge, XIV, p. 269. — XVI, p. 519. — Église de Saint-Servais, XII, p. 592. — XIV, p. 95. — Église de Saint-Antoine, XII, p. 595. — XIII, p. 19. — XIV, p. 507. — Église de Saint-Pholien, X, p. 546. — XXI, pp. 9, 249. — Église de la Sainte-Croix, XVI, p. 591. — Église de Saint-Denis, XIII, p. 255. — Église de Saint-Barthélemy, XI, p. 14. — Église de Sainte-Foi, XIX, p. 94. — Église de Saint-Nicolas, XV, pp. 218, 410. — Église de Saint-Gilles, XXIII, p. 80. — Églises. Classification, XI, p. 480. — Synagogue, XXI, p. 10. — Etablissement pour les sourds-muets et aveugles, XII, p. 191. — Palais des Princes Evêques, X, p. 547. — XI, pp. 57, 554. — XII, pp. 116. —

- XVI, p. 517. — XVII, p. 555. — XVIII, pp. 102, 257. — XIX, pp. 404, 494, 497. — XX, p. 114. — XXI, p. 8.
- LIEGE, hôtel provincial, XI, pp. 9, 556. — XVI, p. 5. — XXIV, p. 585. — XXV, p. 261.
- Université, XXII, p. 180. — XXIII, pp. 540, 452. — XXIV, p. 17.
- Conservatoire royal de musique, XX, p. 14.
- Musée archéologique, XX, p. 245.
- Terrasses de l'Île du Commerce, XX, p. 552. — XXII, pp. 179, 290, 577, 411. — XXIII, p. 259. — XXIV, pp. 229, 504, 497. — XXV, pp. 262, 501.
- Pont des Arches, XV, p. 217. — XIX, p. 202. — XX, pp. 114, 552.
- Pierre sculptée, XI, p. 59.
- LIERDE-SAÏNTE-MARIE, presbytère, XI, p. 557. — XIV, p. 46.
- LIERNÉUX, presbytère, XXIV, p. 509.
- LIERNÉ, église, XXIV, p. 512.
- LIERRE, église de Saint-Gommaire, XII, p. 416. — XIII, pp. 95, 118. — XVII, p. 540. — XVIII, p. 286.
- Hôpital, XI, p. 6.
- Porte de Malines, XXIV, p. 509.
- LIEERS, église, XIX, p. 415.
- LIEZELLE, église, XVIII, p. 97. — XXV, 517.
- Presbytère, XXII, p. 124.
- LILZEL-STEELEN, église et presbytère, X, p. 255.
- LIGNE, église, XI, p. 64.
- LIGNIERES-SOUS-ROY, église, XIII, p. 254.
- Presbytère, XIX, p. 94.
- LIGNY, église, XIV, p. 266.
- Presbytère, X, p. 26.
- Hospice, XI, p. 8.
- LILLE-SAÏNTE-HUBERT, presbytère, XXV, p. 264.
- LILLO, église et presbytère, XXI, p. 519.
- LIMAL, église, XIII, p. 116.
- LIMBOURG, église, XII, p. 150. — XIII, p. 18, 210. — XX, p. 118. — XXII, pp. 184, 411, 416. — XXIV, p. 594.
- LIMELETTE, église, XI, p. 559. — XXII, p. 118.
- LIMONT, église, XXIV, p. 512.
- LINDEN, église, XIV, p. 92. — XVI, p. 605.
- Presbytère, XXV, p. 265.
- LINTH, presbytère, XXV, p. 545.
- LISCHERT, église, XVIII, p. 97.
- LISOGNE, église, XII, p. 196.
- Presbytère, XIV, p. 91. — XVI, p. 587.
- LISP-SOÏS-LIERRE, église, XI, p. 471.
- Presbytère, XI, p. 471. — XIV, p. 86.
- LISSEWEGHE, église, X, p. 50. — XIX, p. 411.

- LISTE des membres effectifs et des correspondants de la Commission royale des monuments, en 1886, XXV, p. 5.
- LOBBES, église, X, p. 267.
- LOCRE, hospice, XI, p. 8.
- LODELINSART, église, XII, p. 196.  
— Presbytère, XVIII, p. 107.
- LOENHOUT, église, XVIII, p. 97. — XXIV, p. 22.
- LOMBEEK-NOTRE-DAME, église, XII, p. 189. — XVI, pp. 521, 605. — XXI, pp. 92, 95.  
— Presbytère, XXI, p. 9. — XXIV, p. 499.
- LOMBEEK-SAINTE-CATHERINE, église, X, p. 552.
- LOMMEL, église, XX, p. 244. — XXI, p. 249.
- LOMPRET, église, XII, p. 244.
- LOMPREZ, église, XV, p. 296.
- LONGCHAMPS, église, XXV, p. 551.
- LONDERZEEL, église, X, p. 552. — XV, pp. 222, 296.
- LONZÉE, église, XII, p. 484.
- LOO (l'hôtel de ville de), X, p. 167.
- LOOCHRISTY, église, XIX, p. 207.  
— Hospice, XII, p. 245. — XIV, p. 15.
- LOONBEEK, presbytère, XIII, p. 114.
- LOOTENHILLE, église, X, p. 555. — XII, p. 485. — XV, p. 527.
- LOPIEM, église, XXIV, p. 488.
- LORCY-SOUS-ARVILLE, église, XIV, p. 265. — XXI, p. 520.
- LOUETTE-SAINTE-DENIS, église, XV, p. 526.
- LOUETTE-SAINTE-PIERRE, église, XXI, p. 92.
- LOUPOIGNE, église, XI, p. 540.
- LOUVAIN, église de Saint-Pierre, XVI, p. 609. — XVII, pp. 145, 559, 595. — XVIII, pp. 171, 289. — XX, p. 117. — XXI, pp. 96, 422. — XXIII, p. 208. — XXIV, p. 22. — XXV, p. 584.  
— Église de Saint-Jacques, XII, p. 119. — XIII, p. 204. — XXI, pp. 8, 86, 244.  
— Église de Saint-Joseph, X, p. 541. — XI, pp. 5, 15. — XVI, p. 255. — XVII, pp. 141, 592. — XX, p. 12. — XXI, p. 85. — XXIII, p. 557. — XXIV, p. 15. — XXV, pp. 262, 442.  
— Église de Saint-Michel, XII, p. 247. — XVII, p. 235. — XVIII, p. 171. — XXII, p. 184.  
— Église de Sainte-Gertrude, X, p. 246. — XX, p. 120.  
— Église de Saint-Quentin, XXV, p. 504.  
— Hôtel de ville, X, p. 5. — XIX, p. 5. — XXIII, p. 202.  
— Hôpital civil (porte romane), XVI, p. 8. — XVIII, p. 95. — XXI, p. 245.
- LOUVEIGNÉ, maison communale, XXI, p. 88.
- LOVENJOU, église, XVI, p. 11.
- LOVERVAL, église, XVII, p. 255.

LOWAIGE, église, XV, pp. 296, 527. — XVIII, p. 97.  
 LOXBERGEN, presbytère, XI, p. 12.  
 LOYERS - SOUS - LISOGNE, église, XVIII, p. 259. — XXV, p. 263.  
 LOZER-SOUS-HUYSSSE, église, XIX, p. 208.  
 LUBBECK, église, XIII, p. 573. — XXII, p. 118  
 LUINGNE, presbytère, XI, p. 15.  
 LUMMEN, église, XI, pp. 211, 425. — XII, p. 188. — XIII, p. 6. — XIV, p. 266.  
 LUSTIN, église, XI, p. 63. — XVI, p. 319.  
 LUTTRE, église, XI, p. 250.

### ■

MACHELEN, église, XII, p. 210. — XXIV, p. 512.  
 MACON, chapelle, XV, p. 416.  
 MAESEYCK, église, XXV, p. 500.  
 MAETER, église, XIX, p. 94. — XXV, p. 266.  
 MAFFE, église, XI, p. 228.  
 MAFFLES, église, XXIV, p. 25.  
 MAGERET-SOUS-WARDIN, église, XV, p. 222. — XXV, p. 547.  
 MAILLEN, église, XXIV, p. 257.  
 MAISON, presbytère, XVI, p. 665.  
 MAISSIN, église, X, p. 27.  
 MAÎTRES (LES) FLAMANDS au musée de Naples, XXI, p. 478.  
 MALAISE-SOUS-OVERYSSCHE, église, XVI, p. 663. — Presbytère, XVI, p. 665.  
 MALDEGHEM, hospice, XVI, p. 7.  
 MALLMPRE, église, XXIII, p. 265. — Presbytère, XIV, p. 86.  
 MALVES, presbytère, XVIII, p. 407.  
 MALINES, église de Saint-Rombaut, X, pp. 23, 264, 535. — XI, p. 478. — XII, p. 113. — XIII, pp. 20, 117. — XIV, p. 94. — XV, p. 502. — XVI, p. 259. — XVII, pp. 233, 559. — XVIII, p. 409. — XIX, p. 95. — XX, pp. 418, 244. — XXI, pp. 95, 521. — XXII, pp. 123, 484. — XXIII, pp. 73, 81. — XXIV, p. 514. — XXV, p. 508.  
 — Église de Notre-Dame-audelà-de-la-Dyle, X, p. 264. — XIII, p. 575. — XIV, p. 49. — XV, p. 297. — XVII, p. 559. — XVIII, pp. 109, 471. — XIX, p. 209. — XXII, p. 299. — XXIII, pp. 38, 544.  
 — Église de Notre-Dame d'Hanswyck, XI, p. 44. — XII, p. 21. — XIV, p. 502. — XVIII, p. 98. — XXII, p. 295.  
 — Église de Saint-Jean, XIII, p. 265.  
 — Église des SS.-Pierre-et-Paul, XXIII, p. 207.  
 — Ancien couvent des Ursulines, XXI, p. 246.  
 — Hôpital, XVI, p. 316.  
 — Mont-de-Piété, XIV, pp. 174, 209, 211. — XV, p. 524. — XIX, p. 597.

- MALINES**, palais de justice, XVI, p. 605. — XIX, pp. 206, 497. — XXIII, pp. 540, 429. — XXIV, p. 228.  
— Halles, XIX, p. 406.  
— Ancienne Gilde huis, XIII, p. 104.
- MALL**, église, XXII, p. 185.  
— Presbytère, XVII, p. 252. — XVIII, p. 97.
- MALONNE**, église, XII, p. 244. — XV, p. 222. — XVIII, p. 289. — XXV, p. 547.  
— Chapelle du Gros-Buisson, XXI, p. 520.
- MANAGE-SOUS-SENEFFE**, église, XIV, pp. 94, 214.
- MANIHANT**, église, XXIV, p. 505.  
— Presbytère, XII, p. 244.
- MAREAIS**, église, XII, p. 185. — XXIV, p. 591.
- MARBEBAN-SOUS-RULES**, presbytère, XV, p. 295.
- MARCHE**, église, XX, p. 258. — XXII, p. 410. — XXIV, p. 502.
- MARCHIENNE-AU-PONT**, hôpital, XIV, p. 211.
- MARCHOVELETTE**, église, XI, p. 455.  
— Presbytère, XXIV, p. 510.
- MARCINELLE**, église, X, p. 532. — XIII, p. 416.  
— Presbytère, XXII, p. 181.
- MARCKEGHEM**, église, XII, p. 197.
- MARCOURAY-SOUS-MARCOIR**, église, XI, p. 558.
- MARIAKERKE**, église, XVII, p. 557. — XXV, p. 45.
- MARIEMBOURG**, église, XVIII, p. 294.  
— Presbytère, XXIV, p. 485.
- MARIEMBOURG**, hôtel de ville, XXIII, p. 202.
- MARTILLY-SOUS-STRAIMONT**, église, XI, p. 65. — XXII, p. 124.
- MARTOUZIN-NEUVILLE**, église, XII, p. 128.  
— Presbytère, XIII, p. 17.
- MASLEY-SAINT-PIERRE**, église, XIV, p. 94.  
— Presbytère, XIV, p. 91.
- MATAGNE-LA-PETITE**, église, XI, p. 65. — XXV, p. 47.
- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** (étude sur les), X, p. 257.
- MAUBRAY**, église, XII, p. 21. — XIX, p. 8.
- MAULDE**, église, X, p. 558. — XVI, p. 609. — XXII, p. 125.  
— Presbytère, XII, p. 128.
- MAXENZELE**, église, XIV, p. 94.  
— Presbytère, XIV, p. 16.
- MAZÉE**, église, XII, p. 129.
- MAZY**, église, XIII, p. 18.
- MEAN-SOUS-MAFFE**, église, X, p. 27. — XIII, p. 209. — XIX, p. 94.
- MEEFFE**, presbytère, XVII, p. 252.
- MEERBEKE**, église, XXII, p. 299.  
— Bureau de bienfaisance, XII, p. 245.
- MEERDONCK**, presbytère, XII, p. 244.
- MEERENDRÉ**, église, XVIII, p. 589.  
— XXIII, p. 268.  
— Presbytère, XVII, p. 591.
- MEERHOUT**, église, XIX, p. 95. — XXII, p. 125.  
— Presbytère, XX, 255.  
— Hospice-hôpital, XII, p. 191.

- MEESWYCK, presbytère, XVI, p. 604.
- MEBAGNE, église, XXI, p. 420.
- MEIR, église, X, p. 28. — XXIII, p. 545. — XXIV, p. 22.
- MEIRELBEKE, presbytère, XI, p. 15.  
— Orphelinal, X, p. 246.
- MEIX-DEVANT-VIRTON, église, XI, p. 212.
- MELCKWEZER, église, XVI, p. 605.
- MELDEN, église, XIV, p. 95. — XV, pp. 222, 416. — XVI, p. 605. — XX, p. 551.
- MELDERT, église, XIII, p. 416. — XV, p. 292. — XXIV, p. 505.  
— Presbytère, XXII, p. 424.
- MELIN, église, X, p. 427.
- MELLES, église, X, p. 264. — XVI, p. 590.
- MELLET, église, XVI, p. 609.  
— Presbytère, XIII, p. 575.
- MELSELE, église, XVII, p. 540. — XIX, p. 409. — XXI, p. 517.
- MELSEN, église, XVIII, p. 294.  
— Presbytère, XI, p. 227.
- MEMBACH, église, XXII, p. 296. — XXIII, p. 542.
- MEMBRE, église, XXV, p. 517.
- MEMBRUGGEN, église, XIV, p. 17.
- MENDONCK, église, X, p. 541. — XI, p. 426. — XVI, p. 664. — XXII, p. 478.  
— Piloni, XI, p. 425.
- MENIN, église de Saint-François, XIII, p. 254. — XIX, p. 407. — XXIV, p. 592.  
— Église de Saint-Vaast, XXV, p. 579.
- MERRES-LE-CHATEAU, église, XV, p. 417. — XVIII, p. 294.  
— Justice de paix, XX, 14.
- MERCHEM, église, XI, p. 55. — XII, p. 585. — XV, p. 222.
- MERCKEM, église, X, p. 427.
- MERTENNE-SOIS-CASTILLON, église, XVI, p. 588.
- MERXEM, église, XXI, p. 422.  
— Hospice, XIV, p. 78.
- MERXPLAS, église, X, p. 14. — XXI, p. 156. — XXV, p. 46.  
— Cimetière, XXIII, p. 429.
- MESPELAERE, église, XXII, p. 184.
- MESSELBROECK, église, XIII, p. 575. — XXIII, p. 429. — XXV, p. 505.
- MESSINES, église et presbytère. — XXII, p. 582.  
— Institut royal, XVII, p. 250.
- METZERT, église, XI, p. 65.
- MEULEBEKE, église, XXIII, p. 80.  
— Justice de paix, XI, p. 222.
- MEUSEGHEM - SOUS - WOLVERTHEM, église, XI, p. 472.
- MEUX, église, XVI, p. 520.
- MEVERGNIES, église, XX, p. 254.  
— XXIII, p. 202.
- MEYERS (le général), notice, XVI, p. 585.
- MEYSSE, presbytère, XX, p. 422.
- MIDDELKERKE, église, XXI, p. 521. — XXIII, p. 455. — XXIV, p. 25.  
— Presbytère, XXIII, p. 455.  
— Hospice, XXI, p. 245. — XXIII, p. 202.

- MINDERHOUT. presbytère, XXIV.  
p. 499.
- MIRWART. église, XI, p. 428.
- MISCOM, église, XIII, p. 208.
- MODAVE, église, XVIII, p. 287.
- MOEN, église, X, p. 254. — XIII.  
p. 255. — XVIII, p. 97.
- MOEBRECK-WAELS, église, XIX, p.  
95. — XXV, p. 268.
- MOERE, presbytère, XI, p. 227.
- MOGIMONT-SOUS-VIVY, église, XIII,  
p. 235.
- MOHA, église, X, p. 420.
- MOHIVILLE, église, XVI, p. 665.
- MOINET-SOUS-LONGWILLY, presby-  
tère, XXIII, p. 48.
- MOLEMBAIS - SAINT - PIERRE - SOUS -  
HUPPAYE. presbytère ;  
XVII, p. 553.
- MOLENEEK-SAINTE-JEAN, église de  
Saint - Jean - Baptiste ;  
XIV, p. 214. — XV,  
p. 27. — XVI, p. 664.  
— Église de Sainte-Barbe, X,  
p. 234.  
— Presbytère, XIII, p. 207.  
— Hôpital, XXI, p. 419.  
— Maison communale, XVII,  
p. 591.
- MOLENDORP-SOUS-BREDENE, presby-  
tère, XIII, p. 415.
- MOLL, presbytère, XV, p. 15.
- MOMALLE, maison pour indigents,  
XIII, p. 105.
- MONCEAU - SOUS - ÉLOIGES, église,  
XVI, p. 604.
- MONCEAU-SUR-SAMBRE, église, X,  
p. 427. — XXII, p. 124.
- MONS, église de Sainte-Waudru,  
XII, pp. 116, 420, 152,  
248. — XIV, p. 276. —  
XV, p. 410. — XVI,  
pp. 253, 586. — XVII,  
p. 599. — XXI, pp. 7,  
244, 249. — XXIV,  
p. 505. — XXV, pp.  
261, 269, 299.
- MONS, église de Saint-Nicolas-en-  
Havré, XVII, p. 595.  
— XVIII, p. 470.  
— Orphelinat, XIV, p. 13. —  
XVII, p. 412.  
— Asile des femmes aliénées,  
XV, p. 44.  
— Maison pour les indigents,  
XXIV, p. 498.  
— Hôtel de ville, XIV, p. 90.  
— XVII, p. 400.
- MONS-CROTTEUX, église, XXV, p.  
266.
- MONSTREUX, église, XVI, p. 515.
- MONT, église, XII, p. 590. — XVI,  
p. 588. — XXIV, p. 499.
- MONTBLIART, église, XVIII, p. 240.  
— Presbytère, XIII, p. 208.  
XVIII, p. 169. — XXI,  
p. 420.
- MONTÉGNEE, église, XI, p. 558.
- MONTENAËKEN, église, XVI, p. 609.  
— XXII, p. 182.
- MONTIGNIES-SUR-ROC, église, XI,  
p. 250.  
— Presbytère, XI, p. 227.
- MONTLEBAN, église, X, p. 472. —  
XVIII, p. 97. — XX,  
p. 245.
- MONTROEUL-AU-BOIS, église, XIV,  
p. 48.
- MONTROEUL-SUR-HAINE, église, XV,  
p. 297.
- MONT-SAINT-AMAND, église, XVII,  
pp. 402, 415. — XIX,  
p. 599. — XXIII, p. 206.  
— XXIV, pp. 510, 591.

**MONT-SAINT-AMAND**, presbytère, XVIII, p. 469.  
 — Hospice, XIV, p. 264.  
**MONT-SAINT-ANDRÉ**, église, XII, p. 247. — XV, p. 411.  
 — Presbytère, XVII, p. 555.  
**MONT-SAINT-AUBERT**, presbytère, XVI, p. 257.  
**MONT-SUR-MARCHIENNE**, église, XXI, p. 457.  
**MONUMENT (LE) MÉGALITHIQUE** de Duysbourg, XXII, p. 545.  
**MONUMENT (UN) TUMULAIRE** belgo-romain trouvé à Heerlen, XIII, p. 42.  
**MONUMENTS (LES) RELIGIEUX** disparus de Malines, XVII, p. 522.  
**MOORTZEELE**, église, XIV, p. 212.  
**MOPERTINGEN**, église, XV, p. 550.  
**MORCKHOVEN**, presbytère, XIX, p. 94.  
**MORBESNET**, église, XI, p. 228.  
**MORIALMÉ**, église, X, pp. 25, 417. — XI, pp. 559, 424. — XIII, p. 6.  
**MORLANWELZ**, église, XX, p. 419.  
**MORSEELE**, église, XXII, p. 290.  
**MORTSEL**, église, XV, p. 222.  
**MOULIN-DU-RUY** sous LA GLEIZE, presbytère, XXV, p. 581.  
**MOULIN-A-VENT-SOUS-BOUGES**, église, XII, p. 497. — XIV, p. 265.  
**MOURCOURT**, église, XV, p. 507. — Presbytère, X, p. 26.  
**MOUSCRON**, presbytère, XI, p. 227.  
**MOUSTIER**, presbytère, XIX, p. 207.

**MOUSTY-SOUS-CÉROUX**, église, XV, p. 225. — XVIII, p. 469. — XIX, p. 409.  
**MOZET**, église, XII, p. 245. — XIV, p. 18.  
**MUNCKZWALM**, église, XIII, p. 415.  
**MUSÉE Le Lorrain**, à Nancy, X, p. 189.  
 — de Ravenstein, X, p. 454.  
 — des plâtres, XXI, p. 279.  
 — royal d'armures et d'antiquités, XXII, p. 492. — XXIII, p. 269. — XXV, p. 509.  
**MY**, église, XI, p. 428.

## N

**NAAST**, église, XVII, p. 254. — XXI, p. 457.  
**NAFRAITURE**, église, XIII, p. 18. — XV, p. 527.  
 — Presbytère, XVII, p. 415. XXV, p. 264.  
**NALINNES**, église, XIV, p. 18. — Presbytère, XI, p. 557. — XIV, p. 16.  
**NAMOISSART-SOUS-HAMIPRÉ**, église, XVII, p. 417. — XVIII, p. 594.  
**NAMUR**, cathédrale, X, p. 17. — XII, p. 475. — XV, p. 225. — XVII, p. 418. — XVIII, pp. 98, 240. — XX, p. 256. — XXI, p. 250. — XXII, p. 125. — XXIII, p. 85.  
 — Église de Saint-Loup, XVIII, p. 240. — XXII, pp. 185, 581.

- NAMUR, église de Notre-Dame, XV, p. 417. — XVI, p. 600. — XVII, p. 411. — XVIII, p. 585. — XIX, pp. 92, 202, 596, 405. — XX, p. 115.
- Église de Saint-Joseph, X, p. 14. — XII, p. 7. — XXV, p. 11.
- Église de Saint-Jean-Baptiste, XIV, p. 275. — XV, p. 417.
- Orphelinat, XIX, p. 7.
- École normale, XXI, p. 518.
- Palais de Justice, XXIII, p. 77.
- NANINNE, église, XII, p. 244. — XV, p. 296.
- NAOMÉ, église, XII, p. 484.
- NATTENHAESDONCK-SOUS-HINGENE, église, XII, p. 197.
- NAZARETH, église, XI, pp. 14, 65. — XXI, p. 92.
- Hospice-hôpital, XVI, p. 605.
- NEDERBRAKEL, hospice - hôpital, XIX, p. 497.
- NEDERHASSELT, église, XII, p. 7. — Presbytère, XXIII, p. 455.
- NEDERHEIM, église, XIV, p. 505. — XV, p. 292. — XVI, p. 600. — XVII, pp. 146, 555, 558, 596. — XX, p. 244. — XXIV, p. 584. — XXV, pp. 17, 585.
- NEDEROCKERZEEL, presbytère, XV, p. 149.
- NEERHAEREN, église, XII, p. 244. — XIV, p. 502. — XVII, p. 249. — XX, p. 254. — XXIII, p. 455. — XXIV, p. 592.
- NEERHAEREN, villa romaine, XXIV, p. 586.
- NEERLINTER, église, X, p. 254. — XIV, p. 95.
- NEEROETEREN, église, XII, p. 475. — XIII, p. 246. — XV, p. 14.
- NEERVELP, église, XIV, p. 506.
- NEERYSSCHE, église, XVIII, p. 100. — XIX, p. 8. — XXIV, p. 496.
- NEUFCHATEAU, église, XXI, p. 244. — XXV, p. 552.
- Chapelle du cimetière, XII, p. 591.
- Hospice, XV, p. 220.
- Palais de justice, XVI, p. 587. — XVII, p. 591. — XVIII, p. 256. — XXV, p. 502.
- NEUVE-ÉGLISE, église, XV, p. 296.
- NEUVILLE, presbytère, XI, p. 557. — XIII, p. 252.
- NEUVILLE-SOUS-VIELSALM, église, XIII, p. 254. — XIV, p. 87.
- NEVILLE, église, XVIII, p. 589.
- NEYGHEM, église, XXV, p. 552.
- NIEL-LEZ-SAINT-TROÏD, église, XIX, p. 407.
- Presbytère, XV, p. 414.
- NIELKERKE, presbytère, XIX, p. 406.
- Hospice-hôpital, XII, p. 245.
- NIEUPORT, église, XVIII, p. 294. — XXI, p. 157. — XXIII, p. 52. — XXV, p. 508.
- Orphelinat, XV, p. 14.

- NIEUPORT, halles, XIV, pp. 16, 90. — XVIII, p. 292. — XXI, p. 246. — XXII, pp. 294, 298. — XXIV, p. 588.
- NIEUWENHOVE, église, XIII, p. 185, XVII, p. 558. — XXV, p. 550.
- NIEUWENRODE, église, XVIII, p. 594. — XIX, p. 8.
- NIEUWERKERKEN, église, XX, p. 244. — XXV, p. 267.
- NIEUWOER - SOUS - CALMTHOUT, église, XXIV, p. 258.
- NIEUWMUNSTER, église, XVIII, p. 169. — XXII, p. 182. — XXIII, p. 81. — XXIV, pp. 22, 500.
- NIEUW-RHODE, église, XI, p. 471. — XIX, p. 407. — Presbytère, XIV, p. 505.
- NIL-SAINT-MARTIN, église, XIV, p. 95.
- NIMY, église, XVI, p. 665. — XVII, p. 558. — Presbytère, XVI, p. 665.
- NINANE - SOUS - CHAUFFONTAINE, église, XIX, p. 407. — XXV, p. 518. — Presbytère, XIX, p. 406.
- NINOVE, église, XI, p. 455. — XIX, p. 409. — XXI, p. 437. — Orphelinat, XVI, p. 587.
- NIVELLES, église de Sainte-Gertrude, XXII, p. 581. — Église du Saint-Sépulcre, XVIII, p. 225. — XIX, p. 6. — XXV, p. 582. — Chapelle du collège, XVII, p. 589.
- NIVELLES, presbytère de la paroisse de Saint-Nicolas, XXI, p. 133. — XXIII, p. 264.
- NIVERLEE, presbytère, XVI, p. 604.
- NODUWEZ, église, XI, p. 540.
- NOISEUX, église, XII, p. 591. — Presbytère, XXI, p. 420.
- NOLLEVAUX, église, XV, p. 149.
- NONCEVEUX-SOUS-AYWAILLE, presbytère, XXV, p. 516.
- NORDERWYCK, église, XVI, p. 665. — Chapelle dite « Zand Kapel », XXV, p. 520. — Presbytère, XIV, p. 86. — XXV, p. 516.
- NOSSEGHEM, presbytère, XIV, p. 91.
- NOTE sur la statue de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, XVIII, p. 42.
- NOTES sur un voyage en Italie, XVIII, p. 5.
- NOTES sur quelques œuvres d'art conservées en Flandre et dans le nord de la France, XXII, p. 195.
- NOTICE sur l'église de Notre-Dame-du-Sablon, à Bruxelles, XI, p. 84.
- NOTICE sur l'ancien étui en bronze contenant les poids et la balance publiques de la ville de Maeseyck, XI, p. 567.
- NOTICE sur la croix conservée dans la chapelle de la Sainte-Croix, à Goyck, XXII, p. 170.
- NOTICE sur l'église de Nieuwenhove, XIII, p. 185.

NOTICE archéologique et historique relative à Thy-le-Ban-d'huin, à Castillon, à Vodelée et à Jamiolle, XXV, p. 223.

NOTICE NÉCROLOGIQUE (Camille Van Dessel), XVII, p. 246.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, XII, p. 170. — XIII, p. 216.

NOTRE-DAME-AU-BOIS-sous-OVERYSCHÉ, église, X, pp. 25, 552.

NOTRE-DAME-DES-LUMIÈRES-EN-GLAIN, église, XIX, p. 499.

NOUVELLES ACQUISITIONS du musée de Bruxelles, XXIII, p. 169.

NOVILLE-LES-BOIS, église, XVI, p. 259.

NIKERKE, presbytère, XV, p. 15. Hospice, XII, p. 586.

●

OBJETS D'ART d'origine flamande dans le Bas-Rhin, XX, p. 532.

OBJETS ÉTRUSQUES découverts en Belgique, XI, p. 259. — XVII, p. 5. — XXIII, p. 88.

OBOURG, église, XII, p. 21. — XV, p. 11.

OCHAMPS, église, XXI, p. 420.

ODLER, presbytère, XVIII, p. 107.

ODRIMONT-SOUS-LIERNEUX, église, XIII, p. 208.

OEBELÉN, église, XXIV, p. 592.

OEEGHEM, église, XV, p. 225. — XVI, p. 605. — XXIV, p. 489.

— Presbytère, XVI, p. 665.

OEVELL, église, XIV, p. 17. — XVIII, p. 108.

OFITS-SOUS-RAMILLIES, église, XIV, p. 501. — XV, pp. 40, 411. — XVI, p. 608.

Ogy, église, XVIII, p. 240.

OHAIN, presbytère, XV, p. 45.

OHÉY, église, XXIII, p. 58. — XXV, p. 504.

OIGNIES, église, XXIV, p. 487. — Presbytère, XI, p. 471.

OIRBEEK, presbytère, XVI, p. 518.

OISQUERCQ, presbytère, XV, p. 149.

OLLOMONT-SOUS-WIBRIX, église, X, p. 254. — XII, p. 591.

— Presbytère, XXV, p. 505.

OLLOY, église, XII, p. 585. — XV, p. 527. — XX, p. 248.

OLNE, église et presbytère, XXIV, pp. 485, 489.

OLSENE, église, XV, p. 526.

— Presbytère, XV, p. 524.

OMBERGEN, église, XXII, p. 185. — XXIV, p. 489.

— Presbytère, XXI, p. 91.

OMBRET, église, X, p. 27. — XIII, p. 254.

ON, église, XI, p. 471.

— Presbytère, X, p. 27.

ONKERZELLE, presbytère, XI, p. 471.

ONOZ, église, XVI, p. 590.

OOLEN, église, XVI, p. 608.

— Presbytère, XI, p. 427.

OORDEREN, église, XII, p. 245.

OOSTACKER, église, XXIV, p. 504.

- OOSTCAMP, église, XXI, p. 456. —  
XXIII, p. 545.
- OOSTDUNKERKE, église, XI, p.  
250.
- OOST-EECLOO, église, XI, p. 250.  
— Hospice-hôpital, XIII, p.  
247.
- OOSTERLOO, église, XIX, p. 494.
- OOSTHAM, fouilles, XIII, p. 256.
- OOSTKERKE, église, XV, p. 151.
- OOSTMALLE, église, X, p. 552. —  
XX, p. 117.  
— Presbytère, X, p. 550. —  
XXV, p. 516.
- OOSTNIEUWERKE, église, XXIV,  
p. 496.
- OOST-ROOSEBEKE, église, XXV, p.  
46.
- OOSTVLETEREN, église, XI, p. 472.  
XV, p. 19. — XXII, p.  
582.
- OOSTWYNCKEL, église, XXV, p.  
547.
- OPBRAKEL, Hospice-hôpital, X, p.  
549. — XII, p. 191.
- OPDORP, église, XII, p. 245. —  
XIII, p. 208. — XVI,  
p. 589. — XX, p. 15.
- OP-GLABBEK, église, XVII, p.  
558.
- OPHEYLISEM, presbytère, XIII, p.  
574.
- OPITTER, église, XI, p. 20. — XII,  
p. 586. — XV, p. 298.  
— XVIII, p. 254.
- OPLINTER, église, XII, p. 120. —  
XV, p. 18. — XXI, p.  
250.
- OPOETEREN, presbytère, XI, p.  
64.
- OPPUERS, presbytère, XX, p. 255.
- OPWYCK, église, XVI, p. 605.
- ORCHIMONT, église, XVI, p. II. —  
XIX, p. 494. — XXI,  
p. 520.
- ORDANGE, église, XXII, p. 185.
- ORET, église, XI, pp. 555, 468.  
— Presbytère, XI, p. 64.
- OREYE, église, XXII, p. 580.
- ORFÈVRE (UN) MONTOIS, XIX, p.  
576.
- ORIGINES ANTIQUES DU RASOIR MO-  
DERNE, XVI, p. 429.
- ORP-LE-PETIT, église, XVIII, p.  
107. — XIX, p. 599.
- ORPMAEL, église, XXV, p. 269.
- ORROIR, presbytère, XI, p. 227.  
— XIII, p. 115.
- ORSINFAING - SOUS - VILLERS - SUR -  
SEMOIS, église, XII, p.  
20.
- ORTHO, église, XIV, p. 214.  
— Presbytère, XVIII, p. 469.
- OSSOGNE-SOUS-THUILLIES, église,  
XVIII, p. 470.
- OSTENDE, église de Notre-Dame du  
Hazegras, X, p. 255. —  
XIV, p. 95.  
— Hospice-hôpital, XI, pp. 8,  
221.
- OSTICHES, presbytère, XII, p. 590.
- OTEPPE, église, XXIV, p. 510. —  
XXV, p. 16.
- OTTERGHEM, presbytère, XV, p.  
524.
- OTTIGNIES, église, XI, pp. 425,  
469. — XIII, p. 242.
- OTTRÉ-SOUS-BIHAIN, presbytère,  
XVII, p. 401.
- OUBENBOURG, église, XXI, p. 456.  
— XXIV, p. 488. —  
XXV, p. 585.
- OUGRÉE, église, XIII, p. 115.
- OULTRE, église, X, p. 254.

OUR-SOUS-OPONT, presbytère, XVI, p. 518.  
 OVEREROECK-SOUS-BRECHT, presbytère, XI, p. 64.— XVII, p. 295.  
 OVERLAER-SOUS-HOUGAERDE, église, XIII, p. 254.  
 OVERPELT, église, XVI, p. 609.  
 OVERYSSCHE, église, X, p. 14. — XI, p. 425. — XV, p. 274. — XVIII, p. 94. — XXI, p. 456. — XXV, pp. 19, 541.  
 OYCKE, église, XXII, p. 425.  
 — Presbytère, XIII, p. 17.  
 — Cimetière, XXV, p. 504.  
 OYGHEN, presbytère, XV, p. 524.

**P**

PAEL, presbytère, XVI, p. 518.  
 PAILHE, église, XXV, p. 518.  
 PALISEUL, presbytère, XVI, p. 9.  
 PAMEL, église, XV, p. 297. — XVIII, p. 240. — XXIII, p. 455.  
 PASSCHENDAELE, église, XXIII, p. 75.  
 — Hospice, XVII, p. 590.  
 PAULATHEN, presbytère, X, p. 252.  
 PÈDE-SAINTE-GERTRUDE-SOUS-SCHERDAEL, église, X, p. 552. — XVI, p. 92.  
 PEER, église, XXIV, pp. 256, 592.  
 — Presbytère, X, p. 45.  
 PEISSANT, presbytère, XVI, p. 604.  
 PEPINGEN, église, XXII, p. 296.  
 PERUWELZ, église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, XII, p. 196. — XV, p. 46.

— XVI, p. 604. — XVII, p. 255. — XXI, p. 10. — XXII, p. 182.  
 PÉRUWELZ, église de Saint-Quentin, XIII, p. 204. — XVII, p. 254. — XXI, p. 250.  
 — Orphelinat, XI, p. 557.  
 — Hospice, XIV, p. 211.  
 PERWEZ, église, XIX, p. 8.  
 PESCHES, église, XIX, pp. 407, 409.  
 PESSOUX, église, XXII, p. 185. — XXV, p. 266.  
 PETEGHEM, hospice, XII, p. 15. — XIII, p. 207.  
 PETITE-ROSIÈRE-SOUS-MORHET, église, XVII, p. 144. — XXII, p. 415.  
 PETIT-FAYS, église, XII, p. 197. — XIV, p. 212.  
 PETIT-FRÉSIN-SOUS-MONTENAËKEN, église, XIV, p. 505.  
 PETITHAN, église, XIX, p. 94.  
 PETIT-JAMINE, église, XVIII, p. 295. — XXV, p. 46.  
 PETIT-RECHAIN, église, XIV, p. 86.  
 PETIT-ROELUX, église, XV, p. 18.  
 — Presbytère, X, p. 255. — XI, p. 557.  
 PETIT-SINAY, église, XVI, p. 604. — XVII, p. 146.  
 PETIT-WARIT-SOUS-LANDENNE, église, X, p. 551.  
 PEUTHY, presbytère, XXIV, p. 510.  
 PHILIPPEVILLE, monument de la reine Louise-Marie, XVII, p. 250. — XVIII, p. 286.  
 — Ancien puits, XIV, p. 79.  
 PIERRE GEÛNS, artiste tourneur belge, XIX, p. 57.

PIERRE TUMLAIRE de Robert-le-Frison, XIII, p. 572.  
 PIRANGE, église, XXII, p. 415.  
 PIRONCHAMPS, église, XV, p. 297.  
 PLOEGSTEERT, église, XI, p. 471.  
 POEDERLÉ, presbytère, XXIII, pp. 78, 264.  
 POESELE, église, XI, p. 65. — XIII, pp. 204, 241. — XIV, p. 214. — XXV, pp. 222, 292.  
 POIDS (UN) BYSANTIN trouvé à Maestricht, XII, p. 460.  
 POLLAERE, église, XVIII, p. 97. — XXII, p. 415. — XXIII, p. 456.  
 — Presbytère, XVII, pp. 555, 401.  
 POMMEROEL, presbytère, XVIII, pp. 407, 259.  
 PONT-A-CELLES, église, XII, p. 240.  
 PONT-BRÛLÉ-SOUS-GRIMBERGHE, église, XXIV, p. 486.  
 — Presbytère, XII, p. 485.  
 POPERINGHE, église de Saint-Bertin, X, p. 267. — XI, p. 18. — XIII, pp. 19, 92. — XVIII, p. 595. — XX, p. 425.  
 — Église de Notre-Dame, X, p. 267. — XI, p. 18. — XIII, p. 19. — XXV, pp. 41, 500.  
 — Église de Saint-Jean, X, p. 267. — XI, p. 19. — XIII, p. 416. — XXIV, p. 595.  
 — Presbytère de la paroisse de Notre-Dame, XVI, p. 665.  
 — Hôpital, XIII, p. 574. — XIX, p. 95.

POPPEL, église, XVII, p. 255.  
 PORCHERLESSE, presbytère, XIII, p. 207.  
 POTTES, hospice, XVI, p. 8.  
 POUCCUES, église, XXIII, p. 545.  
 PRAYON-SOUS-FORÊT, presbytère, XIV, p. 86.  
 PRETENDUS TUMULUS aux environs de Hasselt, XIII, p. 105.  
 PUERS, église, XI, p. 455.  
 — Hospice-hôpital, XIII, p. 206.  
 PURNODE, église, XVII, p. 144. — XIX, p. 498. — XXIII, p. 80.  
 PUSSEMANGE, église, XXI, p. 92. — XXIII, p. 56.  
 PUITE, église, XX, p. 559.  
 — Presbytère, XVI, p. 587.  
 PYPHELHEIDE-SOUS-BOISSCHOT, église, XXIV, p. 499.  
 — Presbytère, XIV, pp. 16, 505.

## Q

QUAREMONT, église, XVII, p. 405.  
 QUARTES, presbytère, XIV, pp. 16, 265.  
 QUENAST, église, XVIII, p. 587.  
 QUENTIN METSYS et son portrait d'Érasme, XVI, p. 615.  
 QUEUE-DU-BOIS, église, XXI, p. 519.  
 QUÉVAUCAMPS, église, XIII, p. 255.  
 QUÉVY-LE-GRAND, église, XIV, p. 18. — XVII, p. 558.  
 — Presbytère, XV, p. 295.  
 QUÉVY-LE-PETIT, église, XII, p. 21.  
 — Presbytère, XV, p. 414.  
 QUIÉVRAIN, église, XIX, p. 8.

## R

- RACHECOIRT, église, XI, p. 65.
- RADELANGE-SOUS-MARTELANGÉ, église, XVII, p. 254.
- RAMIER, presbytère, XV, p. 414.
- RAMECROIX-SOUS-GAUFRAIN-RAMECROIX, église, XIII, p. 18.
- RAMEGNIES-CHIN, presbytère, X, p. 27.
- RAMEGNIES-QUÉVAUCAMPS, presbytère, XIII, p. 252.
- RAMSCAPPELLE, presbytère, XII, p. 196.
- RAMSDONCK, presbytère, XI, p. 471.
- RANSEL, église, XXV, p. 266.
- RANCE, église, XXIV, p. 488.
- RANSBERG-SOUS-NEERLINTER, église, XXII, p. 299.—XXIV, p. 21.  
— Presbytère, XVI, p. 665.
- RANST, presbytère, XV, p. 295.
- RAPHAËL. — Le Mariage de la Vierge.—XXIII, p. 62.
- RAPPORT à M. le Gouverneur du Limbourg sur les fouilles à Oostham, XIII, p. 256.
- RAPPORT à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics sur les mesures à prendre pour la conservation des œuvres d'art, XXIV, p. 506.
- RECHERCHES sur la situation de la station romaine de Coriovallum, XV, p. 505.
- RECHERCHES sur les matières colorantes employées par les artistes dans les divers procédés de peinture en usage dans l'antiquité, au moyen âge et à la renaissance, XXII, p. 5.
- RECHERCHES sur les origines de l'art flamand du moyen âge, XXIII, p. 549.
- RECKHEM, dépôt de mendicité, XIV, p. 504.
- RÉCLAMATION de M. A. Michiels, XV, p. 55.
- REGNEZ-SOUS-BIHAIN, église, XVII, p. 558.
- RELIQUAIRE (LE) de Saint-Hubert, appartenant à l'église de Saint-Jacques, à Louvain, XXI, p. 255.
- REMERSDAEL, église, XII, p. 485.—XIII, p. 415.—XXV, p. 518.
- REMPARTS d'Arlon et de Tongres, XVI, p. 451.
- REMPARTS de Tongres, XI, p. 571.
- RENAIX, église de Saint-Hermès, X, pp. 29, 427.—XIII, p. 20.—XIV, p. 268.—XVII, p. 565.—XVIII, p. 590.—XIX, p. 209.—XX, pp. 125, 245, 560.—XXI, p. 521.—XXV, p. 585.  
— Église de Saint-Martin, XIII, p. 577.—XVII, p. 256.—XXI, p. 521.  
— Hospice, X, p. 246.
- RENDEUX-HAUT, presbytère, X, p. 550.
- RENINGHE, église, XXIV, p. 592.  
— Presbytère, XXIV, p. 256.  
— Hospice, XXIV, p. 588.  
— Maison communale, XVIII, p. 107.

- RENSEIGNEMENTS INÉDITS SUR la construction du refuge de l'abbaye de Herckenrode, à Hasselt, XIII, p. 61.
- RENSEIGNEMENTS INÉDITS SUR les artistes qui ont exécuté le tabernacle et la balustrade en cuivre de l'église de Saint-Jacques, à Louvain, XVI, p. 595.
- RÉPLIQUE à M. Roulez, XIII, p. 467.
- RÉPONSE à un article sur les tumulus de la Belgique, XIII, p. 453.
- RÉPONSE de M. Siret à la réclamation de M. Michiels, XV, p. 214.
- RESSEGHEM, presbytère, XVII, p. 469. — XXII, p. 295.
- RETABLE (Dessin authentique du) en argent doré que l'abbé Wilbald fit faire pour l'abbaye de Stavelot, XXI, p. 215.
- RETABLE (LE) de l'église de Güstrow, au grand-duché de Mecklembourg, XXIII, p. 597.
- RÉTHY, église, XXIV, p. 487.
- RETINNE, église, XXII, p. 410.
- RETTIGNY-SOUS-CHERAIN, presbytère, XVII, p. 401.
- RHISNE, église, XV, p. 417.
- RHODE-SAINTE-AGATHE, église, XV, pp. 217, 225. — XXI, p. 456.
- RHODE-SAINTE-BRICE-SOUS-MEYSE, église, XV, p. 225.
- RIENNE, église, X, p. 426.
- RIEZES, presbytère, XVI, p. 258.
- RILLAER, presbytère, XV, p. 449.
- RIXINGEN, église, XIV, p. 214. — XVII, p. 540. — XIX, p. 409.
- Presbytère, XV, p. 414.
- ROECHIES, presbytère, XIV, p. 91.
- ROELMONT, église, XXV, p. 582.
- ROCHE-A-FRENE-SOIS-HARRE, église, XII, p. 244. — XV, p. 296.
- Presbytère, XII, p. 244.
- ROCHEFORT, église, XI, pp. 219, 469. — XII, p. 20. — XIII, p. 576. — XVI, p. 255. — XIX, p. 495.
- Presbytère, XXI, p. 248.
- ROCLERGE-LOOZ, presbytère, XV, p. 414.
- ROCLERGE-SUR-GEER, église, XIII, p. 18. — XIV, pp. 209, 215.
- ROFFESART-SOUS-LIMELETTE, église, XI, p. 15. — XII, p. 147. — XXIII, p. 207.
- ROGERY-SOUS-BOVIGNY, église, XII, p. 429. — XIII, p. 255.
- Presbytère, XII, p. 428.
- ROLLEGHEM, église, X, p. 44. — XXII, p. 485.
- ROLOUX, église, XV, p. 222.
- ROLY, presbytère, XIII, p. 207.
- ROMERÉE, presbytère, XV, p. 524.
- ROMMERSHOVEN, église, XVII, p. 415.
- RONGY, temple protestant, XXV, p. 582.
- ROSELIES, église, XXV, p. 18.
- ROSIÈRES-SAINT-ANDRÉ, presbytère, XII, p. 590.
- ROSOUX-GREENWICK, église, XXV, p. 45.
- ROSSEIGNIES-SOUS-OBALX, presbytère, XI, p. 227.

- ROSSEM-SOUS-WOLVERTHEM, église, XII, p. 590. — XVII, p. 445.
- ROTHEM, église, XXIII, p. 545.
- ROTHEUX - RUMIERE, presbytère, XVII, p. 591.
- ROTSLAER, église, XII, p. 247.
- ROFLERS, église de Saint-Michel, XI, p. 428. — XXIV, p. 500.
- Église de Notre-Dame, XII, p. 245. — XIII, p. 208.
- Presbytère de la paroisse de Saint-Michel, XII, p. 496. — XV, p. 45.
- Presbytère de la paroisse de Saint-Amand, XVI, p. 587.
- Hospice-hôpital, XV, p. 524.
- Justice de paix, XIX, p. 497.
- ROUSERIGGE - HARINGHE, église, XXIII, p. 266.
- Maison communale, XVII, p. 555.
- ROUVEROY, église, XIII, p. 577.
- ROUX, presbytère, XIX, p. 7. — XXIII, p. 455.
- ROUX-MIROIR, presbytère, XV, p. 220.
- ROY, église, XV, p. 296. — XXV, p. 265.
- RUBBERVOORDE, église, XVII, p. 556. — XIX, p. 207. — XXIII, p. 455. — XXV, p. 518.
- RUMELKE, église, XXIV, pp. 515, 489. — XXV, pp. 268, 551.
- RUMES, église, XV, p. 296. — XXV, p. 551.

- RUMES, presbytère, XV, p. 295.
- RUMPST, église, X, p. 27. — XI, p. 15. — XVII, p. 254.
- RUPELMONDE, église, XXI, p. 95. — XXIII, p. 429.
- Hospice-hôpital, XIV, p. 90.
- RUSSEIGNIES, église, XII, p. 497.
- RUYSBROECK-LEZ-BRUNELLES, église, XXIII, p. 264.
- RUYSBROECK-LEZ-PUERS, presbytère, XV, p. 220.
- RUYSSELEDE, église, X, p. 551. — XII, pp. 429, 485.
- Chapelle de Pécole agricole, XIV, p. 95. — XXII, p. 182. — XXV, p. 546.
- Maison communale et justice de paix, XII, p. 245.
- RYCKEL, église, XVIII, p. 97.
- RYCKEVORSEL, église, XVII, pp. 557, 540. — XIX, p. 207. — XXI, p. 9. — XXV, p. 16.
- Presbytère, XIII, p. 207.
- RYMENAM, église, XXII, p. 478.

## S

- SAFFELAERE, église, XXIII, p. 456.
- SAINLEZ, église, XI, p. 214.
- SAINT-AMAND, hospice-hôpital, XVI, p. 605.
- SAINT-ANDRE-LEZ-BRUGES, église, XII, p. 129.
- SAINT-ANTELINCKX, presbytère, XIV, p. 265.
- SAINT-ANTOINE, église, XII, p. 20.
- SAINT-ANTOINE-SOUS-BRECHT, presbytère, XIII, p. 252.
- SAINT-DENIS-EN-BROCQUEROIE, hospice-hôpital, X, p. 26.

- SAINT-DENIS-LEZ-GEMBOUX, église et presbytère, XVI, pp. 257, 259.
- SAINT-DENIS-WESTREM, presbytère, XIX, p. 599. — XX, p. 116.
- SAINT-GENOIS, église, XXV, p. 504.
- SAINT-GEORGES-LEZ-NIEUPORT, église, XXV, p. 507.  
— Presbytère, XIV, p. 86. — XXV, p. 505.
- SAINT-GÉRARD, église, XVI, p. 609.  
— XXV, p. 505.
- SAINT-GÉRY, église, XII, p. 496.
- SAINT-GILLES-LEZ-BRUXELLES, église, XIV, p. 212. — XIX, pp. 400, 495. — XXI, p. 156.  
— Maison communale, XIV, p. 264. — XX, p. 251.  
— Hôtel des monnaies, XIII, p. 105.
- SAINT-GILLES-LEZ-TERMONDE, église, XX, p. 551.
- SAINT-GILLES-WAES, église, X, pp. 14, 27, 255. — XXII, p. 185. — XXIV, p. 514.  
— Presbytère, X, p. 255.
- SAINT-HERMÈS (L'église collégiale de), à Renaix. — Notice, XVII, p. 565.
- SAINT-HUBERT, église, X, p. 555.  
— XI, p. 250. — XV, p. 150. — XVII, pp. 255, 559, 595. — XVIII, pp. 109, 171. — XIX, p. 96. — XX, p. 125. — XXII, p. 184. — XXIII, p. 208. — XXV, pp. 19, 505.
- SAINT-JACQUES-SOUS-FOSSES, presbytère, XIII, p. 252.
- SAINT-JEAN-GEEST, église, XVII, p. 145.
- SAINT-JEAN-LEZ-YPRES, église, XXV, p. 584.
- SAINT-JEAN-SART, église, XVI, p. 664. — XXIII, p. 35.
- SAINT-JOB-CARLOO-SOUS-UCELLE, église, XI, p. 215. — XII, pp. 418, 475. — XXIV, p. 496.
- SAINT-JOB-IN-T GOOR, presbytère, XXIII, p. 55.
- SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, église, XIV, p. 12.
- SAINT-LÉGER, église, XIX, p. 409. — XXIII, p. 252.
- SAINT-LÉONARD, église, XIV, pp. 214, 507. — XXI, p. 95. — XXII, p. 297. — XXV, pp. 19, 267, 506.  
— Presbytère, XI, p. 227.
- SAINT-MARD, église, X, p. 255. — XI, p. 554.
- SAINT-MAUR, église, XVIII, p. 259.
- SAINT-MICHEL-LEZ-BRUGES, cimetière, XII, pp. 197, 591.
- SAINT-NICOLAS, église de Saint-Joseph, XVIII, p. 294. — XX, p. 244. — XXII, p. 185.  
— Église de Notre-Dame, XXIII, p. 429.  
— Hospice, XX, p. 251.  
— Hôtel de ville, XIV, p. 504.
- SAINT-NICOLAS-LEZ-LIÈGE, église, XII, p. 590.  
— Presbytère, XIV, p. 16.
- SAINT-PIERRE-CAPELLE, église, X, p. 425. — XVI, p. 589.
- SAINT-REMY-GEEST, église, XII, pp. 196, 197.

- SAINT-REMY-LEZ-CHIMAY, église, X,  
pp. 27, 531.
- SAINT-REMY-SOUS-BLEID, chapelle,  
XI, pp. 15, 471.
- SAINT-SAUVEUR, église, XVI, p.  
605. — XVII, p. 144.
- SAINT-SERVAIS, église, XI, p. 216.  
— XVI, p. 515.
- SAINT-SÉVERIN, église, XV, p. 225.
- SAINT-TROND, église de Notre-  
Dame, XI, p. 216. —  
XVII, p. 598. — XXV,  
p. 505.
- Église de Saint-Martin,  
XXV, pp. 518, 547.
- Église des Dominicains,  
XII, p. 477.
- Église de Saint-Pierre, XV,  
p. 417. — XVII, p. 595.  
— XIX, p. 401. —  
XXII, p. 184.
- Hôpital, XII, p. 586. —  
XIV, p. 15. — XXII,  
p. 294
- SAINT-VAAST, église, XI, p. 250.
- SAINT-VITU-SOUS-ABÉE-SCRY, église,  
XV, p. 415.
- SAINTE-ANNE-SOUS-HAMME, église,  
XIII, p. 208.
- SAINTE-ANNE-TEN-EEDE SOUS-WET-  
TEREN, église, XVIII,  
pp. 169, 294.
- SAINTE-CATHERINE-SOUS-CUERNE,  
église, XIII, p. 208.
- SAINTE-CECILE, église, XXV, pp.  
520, 550.
- SAINTE-GLTRIDE (Abbaye de), à  
Lobvaih, XIV, p. 41.
- SAINTE-MARGUERITE, église, XVII,  
p. 144.
- SAINTE - MARIE - GEEST, église,  
XXIV, p. 510.
- SAINTE-MARIE-LEZ-ETALLE, église,  
XII, p. 129.
- SAINTEs, église, XVI, p. 11.
- SALLES, église, XVIII, p. 240.
- SANTBERGEN, église, XVIII, p. 294.  
— XIX, p. 400.
- Presbytère, XV, p. 15.
- SANTHOVEN, église, XIII, p. 209.  
— Presbytère, XXIV, p. 590.
- SAROLAY-SOUS-ARGENTEAU, presby-  
tère, XXV, p. 15.
- SARS-LA-BUISSIÈRE, presbytère,  
XI, pp. 557, 540.
- SART, église, XIII, p. 116.
- SART-CASTINNE, église, XII, p. 591.
- SART-DAMES-AVELINES, église, XI,  
p. 559.
- SART-D'AVRIL-SOUS-NOVILLE-LES-  
Bois, église, XIII, p. 575.  
— XVIII, p. 294.
- Presbytère, XIII, p. 575.
- SART-EN-FAGNU, église, XII, p. 590.  
— XIII, p. 209.
- SART-SAINT-EUSTACHE, presbytère,  
XI, p. 64.
- SART-SAINT-LAURENT-SOUS-FLO-  
REFFE, église, XIII, p.  
575. — XVII, p. 417.
- SART-SOUS-LIERNEUX, église, XV,  
p. 222. — XXV, pp.  
267, 518.
- SAVENTHEM, église, XI, p. 58. —  
XV, p. 521. — XVI,  
p. 5. — XX, p. 249. —  
XXI, p. 249. — XXIV,  
p. 496. — XXV, p. 514.
- Tumulus, XIII, p. 25.
- SCHALBEEK, église de Sainte-Marie,  
X, p. 426. — XII, pp.  
188, 248. — XIV, p. 95.  
— XVII, p. 255. —  
— XXIII, p. 206.

- SCHAERBEEK, église de Saint-Servais, XII, p. 196. — XV, p. 10. — XIX, p. 599. — XXI, p. 519. — — XXIV, pp. 21, 487, 500.
- Église des Saints-Jean-et-Nicolas, X, p. 426.
- Maison communale, XXIII, p. 540.
- SCHAFFEN, église, XXV, p. 517.
- SCHELDERODE, église, XIV, p. 265. — XX, p. 125.
- SCHELDEWINDEKE, église, XV, p. 450. — XXI, p. 420. — XXIV, p. 511.
- SHELLEBELLE, église, XIII, p. 209. — XXIV, p. 486.
- SCHENDELBEKE, presbytère, XIII, p. 252.
- SCHEPDAEL, église, XXIV, p. 487.
- SCHILDE, église, XV, p. 150. — XVIII, p. 589. — XXIV, p. 512.
- Presbytère, XIV, p. 265. — XVII, p. 401.
- SCHOKVILLE-SOUS-ATTERT, presbytère, XVII, pp. 591, 595.
- SCHOONAERDE, hospice, XIV, p. 504.
- SCHOONBROECK, église, XIII, p. 208.
- SCHOONDERBEEKEN-SOUS-MONTAIGU, presbytère, XI, p. 64.
- SCHOORE, église, XXI, p. 152. — Belfroi, XVI, p. 515.
- SCHOORISSE, église et presbytère, XXV, pp. 505, 507.
- SCHOOTEN, église, XIV, p. 17. — XVI, p. 259.
- Cimelière, XXII, p. 296.
- SCHOOT-SOUS-TESENDEBLOO, église, XIII, p. 208.
- Presbytère, XIX, p. 406.
- SCHRIECK, église, XX, p. 15.
- SCHUELEX, église, XXV, p. 584.
- SCHUYFFERS - CAPPELLE, église, XXIII, p. 81.
- SCRY-SOUS-AELE, église, XV, p. 296.
- SCULPTURE (LA) FLAMANDE DU XI<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, XII, p. 596. — XIII, p. 124. — XIV, p. 551. — XV, p. 176. — XVI, p. 49.
- SCY, église, XIV, p. 18. — XXIV, p. 512.
- Presbytère, XVII, p. 555.
- SEGELSEM, église, XXIV, p. 515.
- SELZAETE, église, XV, p. 221.
- SEMMERZALKE, église, XXV, p. 506.
- SENEFFE, église, XII, p. 244.
- SENZEILLES, église, XIII, p. 116. — XVI, p. 258. — XXIV, p. 502.
- Presbytère, XIX, p. 94.
- SERAING, église, XXIII, p. 266.
- Monument Cockerill, XXV, pp. 500, 512.
- SERINCAMPS, église, XVI, p. 259. — Presbytère, XXV, p. 264.
- SEVENEKEN, église, XX, p. 15.
- SEVERDONCK-SOUS-TURNHOUT, église, XI, p. 427. — XIV, p. 267.
- Presbytère, XVIII, p. 259.
- S'GRAVENWEZEL, église, XIV, p. 505.
- SICHEM, église, XI, p. 485. — XV, p. 20. — XIX, pp. 5, 208, 499. — XXV, p. 582.

- SICHEN-BOLRÉ, église, XVII, p. 254.  
 SINGELIX, église, XIX, p. 8.  
 SILENRIEX, église, X, p. 551.  
 SILLY, église, XVI, p. 12.  
 SINAY, église, XIX, p. 599.  
 SIXSIX, église, X, p. 27.  
 SLINS, église, XVII, p. 145.  
 SLUZE, église, X, p. 264. — XV,  
 p. 417. — XVII, p. 255.  
 — XVIII, p. 240. —  
 XXI, p. 249.  
 SMERHEBBE-VLOERSEGHEM, presby-  
 tère, XII, p. 485.  
 SMETLEDE, presbytère, XIII, p. 17.  
 SMUID-SOIS-LIBIX, église, XXIII,  
 p. 80.  
 SOIGNIES, église de Saint-Vincent,  
 XIV, p. 20. — XV,  
 p. 409. — XVII, p. 540.  
 — XXII, p. 185.  
 — Hospice, XV, p. 14.  
 — Monument Wineqz, XIX,  
 p. 405. — XX, p. 11.  
 SOLRE-SAINT-GÉRY, église, X,  
 p. 552.  
 SOLRE-SUR-SAMBRE, église, XXV,  
 p. 551.  
 SOMBREFFL, église, XIV, p. 506.  
 — XV, p. 416.  
 SOMERGHEN, église, XVI, p. 590.  
 — XXIII, p. 557. —  
 XXIV, p. 480. — XXV,  
 p. 546.  
 SOMMERAÏN-SOÛS-MONT, église, XV,  
 p. 415. — XXV, p. 582.  
 SOMMIÈRE, église, XVII, p. 145.  
 SOMZEE, église, XV, p. 417.  
 SORÉE, église, XIII, p. 254.  
 — Presbytère, XVI, p. 9.  
 SORINNE, église, XII, p. 197.  
 SOSOYE, église, XVII, p. 415. —  
 XIX, p. 208.  
 SOTTEGHEM, église, XIX, pp. 95,  
 401.  
 — Hospice-hôpital, XV, p.  
 220. — XXIV, p. 485.  
 SOUVERAIN-WANDRE, église, XXIV,  
 p. 15.  
 — Presbytère, XI, p. 227.  
 SOUVRET, église, XII, p. 244. —  
 XX, p. 559.  
 — Presbytère, XVIII, p. 259.  
 SOY, église, XVIII, p. 240.  
 SOYE, presbytère, XIV, p. 91.  
 SPA, église, XX, p. 117. — XXII,  
 p. 182. — XXIII, p. 454.  
 — XXV, p. 541.  
 — Temple anglican, XI, p. 64.  
 — XX, p. 254.  
 SPIENNES, église, XVI, p. 590.  
 — Presbytère, X, p. 26.  
 — Hôpital, XVII, p. 555.  
 SPONTIN, église, XVIII, p. 171. —  
 XXV, p. 267.  
 — Presbytère, XVII, p. 556.  
 — XXV, p. 264.  
 SPY, église, XVII, p. 556.  
 — Hospice, XIX, p. 205.  
 STABROECK, église, XIII, p. 575.  
 STADEN, église, XVI, p. 664.  
 — Presbytère, XV, p. 524.  
 — Hospice-hôpital, XVI, p.  
 665.  
 STALHILLE, église, XXV, p. 15.  
 STATION BELGO-ROMAINE près de  
 Bonne (Condroz), XVI,  
 p. 645.  
 STAVE, église, XXIV, p. 489.  
 — Presbytère, X, p. 425.  
 STAVLE, presbytère, XVII, p. 591.  
 STEEN (Notice sur le) d'ARVERS,  
 XIX, p. 11.  
 STEENRUFEL, église, XII, p. 197.  
 — XIX, p. 8.

STEENKERQUE, église, XIII, p. 255.  
 — XVI, p. 12. — XXII,  
 p. 185. — XXIV, p. 195.  
 STEVOORT, église, XXII, p. 299.  
 — XXIII, p. 456.  
 — Presbytère, XIII, p. 252.  
 — XIV, p. 86.  
 STEENOCKERZEEL, église, XXV,  
 pp. 12, 16.  
 STOCKEL-SOUS-WOLUWE-SAINTE-  
 PIERRE, église, XVIII,  
 p. 108.  
 STOCKEM-SOUS-HEINSCH, presbytère,  
 XVI, pp. 604, 609.  
 STOCKROYE, église, XXI, p. 95.  
 — Presbytère, XVII, p. 591.  
 STRÉPY, église, XIV, p. 87.  
 STRIVAY-SOUS-PLAINEVAUX, cha-  
 pelle, XXIII, p. 55.  
 STROMBEEK-BEVER, église, X, p.  
 551. — XIX, p. 6. —  
 XXI, pp. 92, 135.  
 STRYPEN, presbytère, XIII, p. 252.  
 STRYTHEM, église, XXI, p. 152.  
 SCARLÉE, église, XVII, pp. 555,  
 585.  
 SUCCESEURS (LES) IMMÉDIATS DES  
 VAN EYCK, XXV, p. 21.  
 STERBEMPE, église, XXII, pp.  
 120, 577.  
 STRISTER-SOUS-JALRAY, église,  
 XXV, p. 16.  
 SURLEMUZ-SOUS-COUTHUIN, presby-  
 tère, XII, p. 485.  
 SWEVEGHEM, église, XV, p. 450.  
 — XXIV, p. 594.  
 — Hospice-hôpital, XII, p. 15.  
 SWEVEZELE, église, XXIII, p. 265.  
 — XXIV, p. 22.  
 — Presbytère, XXIV, p. 22.  
 SWYNAERDE, église, XX, p. 559.  
 SYNGHEM, église, XXII, p. 185.

## T

TABATHIRE (UNE) EN OR donnée par  
 Marie-Thérèse au peintre  
 Verhaegen, XXI, p. 552.  
 TABLE(LA) DE COMMUNION de l'église  
 de Saint-Pierre, à Lou-  
 vain, XXIII, p. 241.  
 TABLEAU (UN) RETROUVÉ de Jean  
 Van Eyck, XII, p. 103.  
 TAINTEGNIES, presbytère, XIII, p.  
 207.  
 TAMISE, église, XXV, p. 506.  
 — Hospice-hôpital, XIII, p.  
 247. — XIV, p. 211. —  
 XV, p. 146.  
 TANGISSART-SOUS-BAISY-THY, église  
 et presbytère, XI, p. 15.  
 TAVERNEUX-SOUS-MONT, presbytère,  
 XX, p. 255. — XXII,  
 p. 415.  
 TAVIGNY, église et presbytère,  
 XXIV, p. 595.  
 TEMPLEUVE, église, X, p. 254.  
 TEN BRILLEN-SOUS-COMINES, église,  
 XVIII, p. 107. — XIX,  
 p. 8.  
 TENNEVILLE, église, XVI, p. 520.  
 TERLKEN-SOUS-SAINT-NICOLAS,  
 église et presbytère, XII,  
 p. 244.  
 TERHAEGEN, église, XVII, p. 401.  
 — XXII, p. 182. —  
 XXIV, p. 24.  
 — Presbytère, XV, p. 295.  
 TERLAENEN-SOUS-OVERYSSCHE,  
 église, XI, p. 15.  
 TERMES, église et presbytère, XXV,  
 pp. 545, 552.  
 TERMONDE, église de Notre-Dame,  
 XXIV, p. 489.  
 — Hôpital, XVII, p. 555.

- TERMONDE, statue du père De Smet, XV, p. 217. — XVIII, p. 286.
- TERNATH, église, XII, p. 198.
- TERTRES OF TUMULS qui ont existé dans les environs de Louvain, XXII, p. 402.
- TERVUEREN, château, XIX, p. 404.
- TERWAGNE, église, XXIV, p. 595.
- TESSENDERLOO, presbytère, XV, p. 295.
- TESTELT, église, XII, p. 591.
- TEUVEN, église, X, p. 254.
- THEUX, église, XI, p. 215. — XXIV, p. 227.
- THIBESSART-SOUS-MILLIER, église, XI, p. 65.
- THIELEN, église, XVI, p. 11. — XXV, p. 17.  
— Presbytère, XI, p. 12.
- THIELT, église, X, p. 551. — XIII, p. 5. — XX, p. 11. — XXIII, pp. 59, 545, 455. — XXIV, p. 515.  
— Hôtel de ville, XI, p. 222.  
— Belfroi, XIII, p. 105. — XV, p. 524.
- THIELT-NOTRE-DAME, église, XIII, p. 116. — XVIII, p. 294.  
— Presbytère, XXI, p. 420.
- THIMISTER, église, XIX, p. 94.
- THIMOIGIES, église, XI, p. 455.
- THIRIMONT, presbytère, XV, pp. 15, 295.
- THISNES, église, XXII, p. 177.
- THISSELT, église, XVI, p. 608.
- THOLLEMBEEK, église, XVI, p. 519.  
— XXII, p. 580.
- THOREMBAIS-SAINT-TROUD, presbytère, XIII, p. 207.
- THORICOURT, église, XIV, p. 94.
- THOUROUT, église, XXII, p. 582.
- THOUROUT, hôpital, XII, p. 245. — XV, p. 220.  
— Justice de paix, XIV, p. 90.
- THULLIES, église, XXII, p. 185.
- THUXIN, église, XIV, p. 18.  
— Chapelle du cimetière, XIV, p. 18.  
— Ancien refuge de l'abbaye de Lobbes, XXV, p. 264.
- THULIN, église et presbytère, XVII, pp. 144, 145.
- THY-LE-BAUDRUIN, église, XIV, p. 17.
- THY-LE-CHATEAU, ancien château, XV, p. 414.
- THYNES, église, XIV, p. 17.
- TILFF, église, X, p. 255.
- TILLEUR, presbytère, XIII, p. 115.
- TILLIER, presbytère, XVII, p. 144.
- TINTIGNY, église, XIII, p. 18.
- TIRLEMONT, église de Notre-Dame-du-Lac, XII, pp. 248, 485. — XIV, p. 87. — XVI, p. 590. — XX, p. 125. — XXIII, p. 79. XXIV, p. 487. — XXV, p. 584.  
— Église de Saint-Germain, XIV, p. 214. — XVI, p. 661. — XVII, p. 255.  
— XIX, p. 405.  
— Hôpital, XVI, p. 605.
- TOERNICH, église, XXV, p. 546.
- TOMBEEK-SOUS-OVERYSSCHE, presbytère, XIII, p. 207.
- TOMBES-SOIS-MOZET, église, XVI, p. 604.
- TONGERLOO, église, X, pp. 14, 552. — XXII, p. 290.  
— XXV, p. 266.
- TONGRE-NOTRE-DAME, église, XII, p. 116. — XIV, p. 265.

- TONGRE-NOTRE-DAME**, presbytère, XIII, p. 252. — XVIII, p. 407.
- TONGRES**, église de Notre-Dame, XI, pp. 218, 475. — XV, pp. 225, 417. — XVII, p. 405. — XVIII, p. 295. — XIX, p. 410. — XXI, p. 249. — XXII, p. 184. — XXIV, pp. 24, 594. — XXV, p. 585.
- Presbytère de la paroisse de Notre-Dame, XIV, p. 91.
- Hôpital, XVI, p. 605.
- Hospice civil, XXV, p. 581.
- Porte de Visé, X, p. 42. — XII, p. 588.
- Murs d'enceinte, X, p. 246.
- TONGRINNE**, église, XIII, p. 254. — XXIII, p. 455.
- TOURINNES-LES-OLDOONS**, église, XI, p. 559.
- TOURINNES-SAINT-LAMBERT**, presbytère, X, p. 425.
- TOURNAI**, cathédrale, XI, p. 454. — XIII, p. 212. — XIV, p. 507. — XV, p. 41. — XX, p. 124. — XXIII, p. 544. — XXIV, p. 42. — XXV, pp. 41, 268.
- Église de Saint-Jacques, X, p. 428. — XI, p. 472. — XII, p. 200. — XIV, p. 219. — XV, p. 297. — XVII, p. 257. — XXII, pp. 184, 582.
- Église de Saint-Quentin, XII, p. 188. — XXIV, p. 496. — XXV, p. 42.
- TOURNAI**, église de Saint-Nicolas, XX, p. 118. — XXI, p. 157. — XXII, p. 184. — XXV, p. 268.
- Église de Saint-Piat, XXI, p. 157.
- Église de Sainte-Marie-Madeleine, XXV, p. 521.
- Séminaire, XXV, p. 515.
- Hôpital, XXV, p. 515.
- Palais de justice, XIII, p. 105.
- Ancienne halle aux draps, XVI, p. 515. — XX, pp. 121, 556. — XXIII, p. 202.
- Belfroi, XI, p. 225. — XIV, p. 80.
- Statue de B. Dumortier, XXI, p. 244. — XXII, p. 577.
- TOURNAI-EN-ARBENNE**, presbytère, XXIV, p. 510.
- TOURNEPPE**, église, XXI, p. 86. — XXII, p. 478.
- Presbytère, XXIV, p. 485.
- TOURPES**, église et presbytère, XIV, pp. 212, 214.
- TRAZEGNIES**, église, XX, p. 254. — Presbytère, XII, p. 496.
- TREIGNES**, église, XII, p. 497.
- TREMBLEUR**, église, XIV, p. 92.
- TREMELOO**, église, XII, p. 485. — XVI, p. 515.
- TRESOR ARTISTIQUE** de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, X, p. 81.
- TROUVAILLE (LA) D'EYGENBILSEN**, XII, p. 212.
- TUMULUS (LES) DE LA BELGIQUE**, XII, p. 155. — XIII, pp. 144, 455.

TUMULUS (LE) DE SAVENTHEM, XIII,  
p. 23.

TURNHOUT, église, X, p. 29. —  
XXI, p. 517. — XXIII,  
p. 207.

— Hôpital, X, p. 11.

## U

UCCLE, église, XIII, p. 113. —  
XVI, p. 661. — XVII,  
p. 554. — XXIII, p. 58.

UN PEINTRE CÉLÈBRE qui n'a pas  
existé, XIX, p. 210.

UPIGVY, église, XVI, p. 589.

URSEL, église, X, p. 264. — XIX,  
p. 7.

UYCKHOVEN, presbytère, XV, p.  
293.

## V

VAELBLEK, église, X, p. 551.

VAL-DIEU-SOUS-CHARNEUX, église,  
XV, p. 224.

VAN HELMONT (Statue de), XXIV,  
p. 45.

VAN SOUST DE BORKENFELD, XVI,  
p. 241.

VAGELLES, église, XVII, p. 147.  
— XXI, p. 521.

VAUX-LEZ-CHIMAY, église, XII,  
p. 21. — XVI, p. 665.

— Presbytère, XIV, p. 91.

VAUX-LEZ-TOURNAI, presbytère,  
XVI, p. 665.

VEEMONT-SOUS-BLAUSAIN, église,  
XVI, p. 11. — XX,  
p. 254.

VIERLE, église, XVI, p. 519. —  
XXII, p. 124.

VELAINE-SUR-SAMBRE, église, XIX,  
p. 498.

VELAINES-LEZ-TOURNAI, église,  
XXII, p. 125. — XXV,  
p. 506.

VELDEGEN-SOUS-ZEDDIGHEN, église,  
XIV, p. 506. — XV,  
p. 222.

VELLERILLE-LE-SLUC, église, XII,  
p. 484.

VELROUX, église, XXV, p. 19.

— Presbytère, X, p. 26.

VELSIQUE-REDDERSHOYE, presby-  
tère, XI, p. 227. —  
XII, p. 196.

VENCIMONT, église, XV, pp. 16,  
222. — XXV, p. 505.

— Presbytère, X, p. 425.

VERGNIES, église, XII, p. 129. —  
XVI, p. 590.

— Monument Gossee, XVI,  
p. 600.

VERLAINE, église, XV, p. 222.

VERREBROECK, presbytère, XI,  
p. 227.

VERRERIE (LA) ET LA CRISTALLERIE  
de Vonêche, XX, p. 279.

VERRES A LA « FAÇON DE VENISE »  
fabriqués dans les Pays-  
Bas, XII, pp. 155, 555.  
— XIII, pp. 9, 271. —  
XIV, p. 23.

VERRIERES exécutées par M. De  
Craene, XI, p. 468.

VERVIERS, église de Notre-Dame,  
XI, p. 555.

— Église de Saint-Hubert, X,  
p. 541. — XVII, p.  
598.

— Église de Saint-Antoine,  
XIII, p. 209. — XVII,  
p. 402. — XXI, p. 519.

- VERVIERS, église de Saint-Remacle, XII, p. 177.  
 — Presbytère de la paroisse de Saint-Hubert, XIII, p. 207.  
 — Hôpital de Bavière, XIII, p. 17.  
 — Hospice central, XVI, p. 516.
- VESQUEVILLE, presbytère, XIII, p. 252.
- VESTIBULE (LE) DU MUSÉE D'ANVERS, XII, p. 62
- VEZIN, église, XII, p. 21.
- VIANE, presbytère, XXV, pp. 517, 545.
- VIELSALM, église, XV, p. 527.  
 — Chapelle du cimetière, XII, p. 244.
- VIERSEL, église, XXIV, p. 499.
- VIEUX-DIEU-SOUS-MORTSEL, église, XXV, pp. 16, 266.
- VIEUX-GENAPPE, église, XI, p. 455.
- VIEUX-HOESSELT, presbytère, XIII, p. 575.
- VIEUX-LEUZE, église, XV, p. 416.
- VIEUX-SART-SOUS-CORROY-LE-GRAND, église, XIV, p. 92. — XVII, p. 145. — XX, pp. 117, 119. — XXIII, p. 209.  
 — Presbytère, XIV, p. 91. — XVII, p. 145.
- VIEUX-TURNHOUT, église, XXIV, p. 495.
- VIEUX-VILLE, église, XVII, p. 145.
- VIEUX-WALEFFE, église, XVI, p. 10.
- VILLE-DU-BOIS-SOUS-VIELSALM, église, X, p. 551.
- VILLE-EN-WARET-SOUS-VEZIN, église, XIV, p. 12.
- VILLE-SUR-HAINE, église, XXV, p. 520.
- VILLEROUX-SOUS-CHASTRE, église, XIII, p. 552
- VILLERS-DEUX-ÉGLISES, église, X, p. 27.
- VILLERS-DEVANT-ORVAL, presbytère, XII, p. 181. — XXIV, p. 256.
- VILLERS-LA-VILLE, presbytère, XIII, p. 17.  
 — Ancienne abbaye, XVII, p. 259.
- VILLERS-LE-PEUPLIER, église, XXIV, p. 258.
- VILLERS-PERWIN, église, XVI, p. 12.
- VILLERS-POTTERIE, église, X, p. 27.
- VILLERS-SAINTE-GERTRUDE, église, XIV, p. 265. — XVI, p. 519.
- VILLERS-SAINT-GHISLAIN, église, XIII, p. 254.
- VILLERS-SUR-LESSE, église, XIX, p. 7.
- VILVORDE, église, XVI, pp. 661, 665.  
 — Chapelle des hospices civils, XVI, p. 6.  
 — Hospice de la Maternité, XXI, p. 419.
- VINDERHAUTE, église, X, p. 548.
- VISE, église, XIX, p. 400.
- VISSENAEKEN-SAINTE-MARTIN, église, XIV, p. 212.
- VISSENAEKEN-SAINTE-PIERRE, église, XIV, p. 212.
- VITRAUX provenant de l'ancienne abbaye de Herckenrode, XIII, p. 10. — XVI, p. 566.
- VITRIVAL, église, XII, p. 592.

VIVE-SAINT-BAVON, église, X,  
p. 254.  
VIVE-SAINT-ÉLOY, église, XIV,  
p. 214. — XXIV, p. 490.  
— Presbytère, XIV, p. 212.  
VLADSLoo, église, XII, p. 197.  
VLASSENBOECK - SOUS - BAESRODE,  
presbytère, XV, p. 414.  
VLECKEM, presbytère, XVII, p.  
145.  
VLESSART, église, X, p. 27.  
VLIERMAEL, église, XX, p. 539. —  
XXIII, p. 80.  
— Presbytère, XII, p. 244.  
VLIERZELE, église, XXI, p. 420.  
VLIEMEREN, église, XIV, p. 506.  
VODÈCÈE, presbytère, XVI, p. 665.  
VOLAINVILLE-SOUS-WITRY, église,  
XVI, p. 589. — XVII,  
p. 235.  
VOLLEZELE, église, XVII, p. 254.  
— XX, p. 41. — XXI,  
p. 248.  
VOORMEZELE, église, X, p. 264.  
— Presbytère, XV, p. 13.  
VOROUX-GOREUX, église, XII, p.  
485.  
VORST, église, XII, p. 591. —  
XIV, p. 87. — XV,  
p. 450. — XXI, pp. 517,  
519.  
VOSSELAER, église, XV, p. 13.  
VOSSLAERE, église, XVII, pp. 256,  
540.  
— Presbytère, XXV, pp. 517,  
545.  
VRACLNE, église, XIII, p. 415. —  
XXIV, p. 488.  
— Presbytère, XXII, p. 181.  
— Hospice, XII, p. 245.  
VREMDE, église, XIV, p. 267.  
VUCHT, église, XXII, p. 582.

VURSTE, église, XIV, p. 506.  
VYNCKT, église, XV, pp. 18, 550.  
— XXIII, p. 81.

## W

WACKERZEEL - SOUS - WERCITER,  
église, XIII, p. 116.  
WAERBEKE, presbytère, XX, p.  
255.  
WAERDAMME, église, XVI, p. 41.  
WAEREGHEM, église, XXIV, p. 595.  
— XXV, pp. 42, 299.  
— Hôpital, X, p. 420.  
WAERMAERDE, église, XXII, p.  
415.  
— Presbytère, XIII, p. 207.  
WAESMUNSTER, église, XXII, p.  
123.  
WAGNELÉE, presbytère, X, p.  
423.  
WAILLET, presbytère, XI, p. 527.  
WALCOURT, église, X, p. 245. —  
XI, pp. 542, 472. —  
XIII, p. 579. — XVII,  
pp. 441, 559, 595. —  
XVIII, p. 109. — XIX,  
pp. 95, 202. — XX,  
p. 418. — XXI, p. 95.  
— XXII, p. 185. —  
XXIII, pp. 80, 82, 261.  
— XXIV, pp. 514, 490.  
— XXV, pp. 269, 552.  
— Presbytère, XXIII, p. 542.  
WALEFFES, église, XXI, p. 92.  
WALHAIN-SAINT-PAUL, église, XIV,  
p. 272.  
WANGENNE, église, XII, p. 484. —  
XV, p. 550.  
WANDRE, église, XIII, p. 209. —  
XVII, p. 585.

- WANFERGÉE-BAULET, église, X, p. 264. — XXIV, p. 592.
- WANGENIES, église, X, p. 255.
- WANNEBECQ, église, XXII, p. 415.
- WARCHIN, presbytère, XV, p. 15.
- WARCOING, église, XVII, p. 254.
- WARDIN, église, XXIV, p. 594.
- WAREMME, église, XVIII, p. 169. — XXI, p. 249. — XXII, p. 289. — XXIII, p. 79. — XXV, p. 16.
- WASET-LA-CHAUSSEE, presbytère, XVI, p. 9.
- WARISY, église, XIII, p. 18.
- WARNANT, église, XX, p. 560. — XXV, p. 546.
- WARNETON, église, XIII, p. 241. — XXV, p. 268.
- WARSAGE, église, XXI, p. 519. — XXII, p. 298.
- WARZÉE, église, XVIII, p. 408.
- WASMES, église, XVI, p. 519. — XVII, p. 417.
- WASMES - AUDEMETS - BRIFFOUIL, église et presbytère, XIV, pp. 16, 18.
- WASMUEL, église, XXII, p. 125.
- WASSEIGES, église, X, p. 426. — XVII, p. 592. — XX, pp. 15, 248. — XXV, p. 16.
- WASTINNES-SOUS-MALÈVES, église, XVII, p. 417. — XX, p. 244.
- WATERLAND - OUDEMAN, église, XVII, p. 254.
- WATERLOO, église, XIII, p. 241.
- WATERLOOS - SOUS - NEEROETEREN, presbytère, XI, p. 427.
- WATERMAEL-BOITSFORT, église, XI, p. 424. — XIV, p. 267.
- WATOT, église, X, p. 551.
- WATTRIPONT, église, XVI, p. 608. — Presbytère, X, p. 550.
- WAVRE, église de Saint-Jean-Baptiste, XIII, p. 210. — XVII, p. 254. — XVIII, pp. 295, 590. — XIX, p. 499. — XXI, p. 249. — Église des Carmes, X, p. 264. — XIV, p. 25. — XX, p. 251. — Orphelinat, X, p. 549.
- WAVRE-SAINTE-CATHERINE, presbytère, XXI, p. 519. — XXIV, p. 590.
- WAYAUX, église, XIII, p. 208. — XV, p. 550. — Presbytère, XII, p. 196. — XIV, p. 91.
- WAYS, presbytère, XIII, p. 252.
- WEBBECOM, église, XIV, p. 87.
- WECHELDERZANDE, église, XI, p. 455. — XIX, p. 8.
- WELDE, église, XX, p. 417. — XXII, p. 418.
- WEERT, église, XIV, p. 86. — XV, p. 296. — Presbytère, XV, p. 295.
- WEILLEN, église, XV, p. 292. — Presbytère, XI, p. 64.
- WELKENRAEDT, église, XIV, p. 215. — XVI, p. 588. — XXIII, p. 55.
- WELLE, église, XVIII, p. 170.
- WELLIN, justice de paix, XVIII, p. 95.
- WENDUYNE, église, X, p. 28.
- WÉRIS, église, XX, p. 558. — Dolmen, XX, p. 558. — XXI, p. 155.

- WERVICO**, église de Saint-Médard, X, p. 451. — XVI, p. 591. — XXI, p. 522. — XXIV, p. 511. — XXV, pp. 19, 585.  
 — Hôpital, XV, p. 146.
- WESEMAEL**, presbytère, XIX, p. 207.
- WESEMBEEK**, église, XXIV, p. 258.
- WESPELAER**, presbytère, XV, p. 220.
- WESTENDE**, église, XXV, p. 518.
- WESTERLOO**, église, XXII, p. 415. — XXIV, p. 591.  
 — Presbytère, XI, p. 471.
- WESTKERKE**, église, XIV, p. 265.
- WEST-MEERBEEK**, église, XXII, p. 299.
- WESTOUTRE**, église, XXV, p. 506.
- WESTREM**, église, XVII, p. 592.
- WESTVLETEREN**, église, XXV, p. 585.
- WETTEREN**, église, XXV, p. 261.
- WILVELGHEM**, église, XVI, p. 664. — XX, p. 539.
- WEVER-SOUS-ATTENRODE-WEVER**, presbytère, XXV, p. 582.
- WEYER**, église, XVI, p. 520. — XVIII, p. 109.
- WEZEREN**, église, XXIII, p. 51.
- WIBRIX**, église, XVIII, pp. 97, 240, 295. — XXII, p. 482.
- WICHELEN**, église, XXI, p. 9.
- WIERDE**, église, XV, p. 550.
- WIEZE**, église, XV, p. 19.
- WIHOÛNE**, église et presbytère, XII, p. 128.
- WILBERT-SOUS-ESSCHEN**, église, XVIII, p. 259. — XXV, p. 267.
- WILBERT-SOUS-ESSCHEN**, presbytère, XVIII, p. 97.
- WILLEBROECK**, église, XXIV, p. 515.  
 — Hospice-hôpital-orphelinat, XI, p. 225.
- WILLERZIE**, église, XV, p. 526.
- WILMARSDONCK**, église, XII, p. 247. — XIII, p. 254. — XIV, p. 214.  
 — Presbytère, XXII, p. 295.
- WILRYCK**, église, XXIII, p. 75.  
 — Presbytère, XIII, p. 252.
- WILSELE**, église, XIV, p. 209.  
 — Monument Verhaegen, XVI, p. 600. — XVIII, p. 100.
- WILSKERKE**, église, XIV, p. 94.
- WIMMERTINGEN**, église, XV, p. 297.
- WINGHE-SAINT-GEORGES**, presbytère, XIII, p. 252.
- WINTHAM-SOUS-HINGENE**, presbytère, XVII, p. 591.
- WINXELE**, église, XVIII, pp. 585, 589.
- WISBECQ-SOUS-SAINTEs**, église, XV, p. 150.
- WOLFSDONCK-SOUS-LANGDORP**, presbytère, XIII, p. 207.
- WOLUWE-SAINT-ÉTIENNE**, église, XIV, p. 266.
- WOLUWE-SAINT-PIERRE**, église, XIII, p. 416.
- WOLVERTHEM**, maison communale, XIV, p. 90.
- WOMMELGHEM**, église, XVII, pp. 585, 595. — XIX, p. 405. — XX, p. 125. — XXIII, p. 456.
- WOMMERSOM**, église, XXIII, p. 264.

- WOMMEZEELE, église, XX, p. 15.  
 WONCK, église, XXII, p. 178.  
 WORTEL, église, XXIV, p. 18.  
 WOIRBRECHTEGEM, église, XXII,  
 p. 296.  
 WOMEN, église, XIII, p. 254.  
 WUESTWEZEL, église, XVIII, p.  
 294. — XXI, p. 521.  
 WULPEN, église, XIII, p. 575.  
 WULVERGHEM, église, X, pp. 14,  
 427.  
 WYCHMAEL, église, XVII, p. 255.  
 — XVIII, p. 469.  
 WYGMAL-SOULS-HERENT, église et  
 presbytère, XXV, p.  
 265.  
 WYNEGHEM, XXI, p. 86.  
 WYNGENE, église, XVII, p. 402. —  
 XXII, pp. 296, 581. —  
 XXIII, p. 79. — XXIV,  
 p. 511.  
 — Hospice-hôpital, XV, p.  
 525.  
 WYTSCHAETE, hospice, XIII, p. 247.

## X

- XHENDREMAEL, église, XVII, p.  
 146.

## Y

- YPRES, église de Saint-Martin, X,  
 p. 52. — XII, p. 197.  
 — XXII, p. 289. —  
 XXIII, p. 208. — XXV,  
 pp. 17, 261.  
 — Église de Saint-Pierre, X,  
 pp. 51, 420.  
 — Église de Saint-Jacques,  
 XVII, p. 141.

- YPRES, église de Saint-Nicolas, XI,  
 p. 558.  
 — Halles, XII, pp. 11, 242,  
 585, 587. — XIII, pp.  
 92, 204. — XV, pp.  
 295, 524. — XVI, p.  
 605. — XVII, p. 555.  
 — XVIII, pp. 101, 256.  
 — XIX, p. 404. —  
 — XX, pp. 115, 556.  
 — XXII, p. 181. —  
 XXIII, p. 205. — XXIV,  
 pp. 20, 251, 504. —  
 XXV, pp. 501, 515,  
 542.  
 YVES-GOMEZEE, église, XIII, p.  
 416.  
 YVOIR, église, XXIII, p. 429.  
 — Presbytère, XXIV, p. 484.

## Z

- ZAND-KAPEL-SOULS-NORDERWYCK,  
 chapelle, XXV, p. 520.  
 ZEELHEM, église, XI, p. 228. —  
 XIV, p. 266. — XV,  
 p. 296.  
 ZELE, église, XVII, p. 592. —  
 XXII, pp. 178, 582. —  
 XXV, p. 507.  
 ZEPPEREN, église, XXIV, p. 227.  
 ZETRUD-LUMAY, église, XVII, p.  
 254. — XVIII, pp. 255,  
 590. — XXV, p. 546.  
 ZEVEREN, presbytère, XIV, p. 505.  
 ZITTAERT-SOULS-MELRHOET, église,  
 XII, p. 590. — XVI,  
 p. 589.  
 — Presbytère, XII, p. 590.  
 ZOEREL-PARWYS, église, XVIII,  
 p. 294.

- |  |  |
|--|--|
| <p>ZOERLE-PARWYS, presbytère, XIV,<br/>p. 265.</p> <p>ZOERSEL, église, XI, p. 14. —<br/>XVII, p. 405.</p> <p>ZONDEREAGEN - SOUS - BAR - LE -<br/>DUC, église, XXII, p.<br/>296.</p> <p>— Presbytère, XIII, p. 574.</p> | <p>ZONHOVEN, presbytère, XVII, p.<br/>252.</p> <p>ZONNEBEKE, église, X, p. 254. —<br/>XIII, p. 254. — XXIV,<br/>p. 592. — XXV, p. 585.</p> <p>ZUYDSCHOTE, église, XXIII, p. 542.</p> <p>ZUYENKERKE, église et presbytère,<br/>XXIV, p. 21.</p> |
|--|--|
-









GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 0951

